

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1928.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

Zp 50439 | 1928

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1928

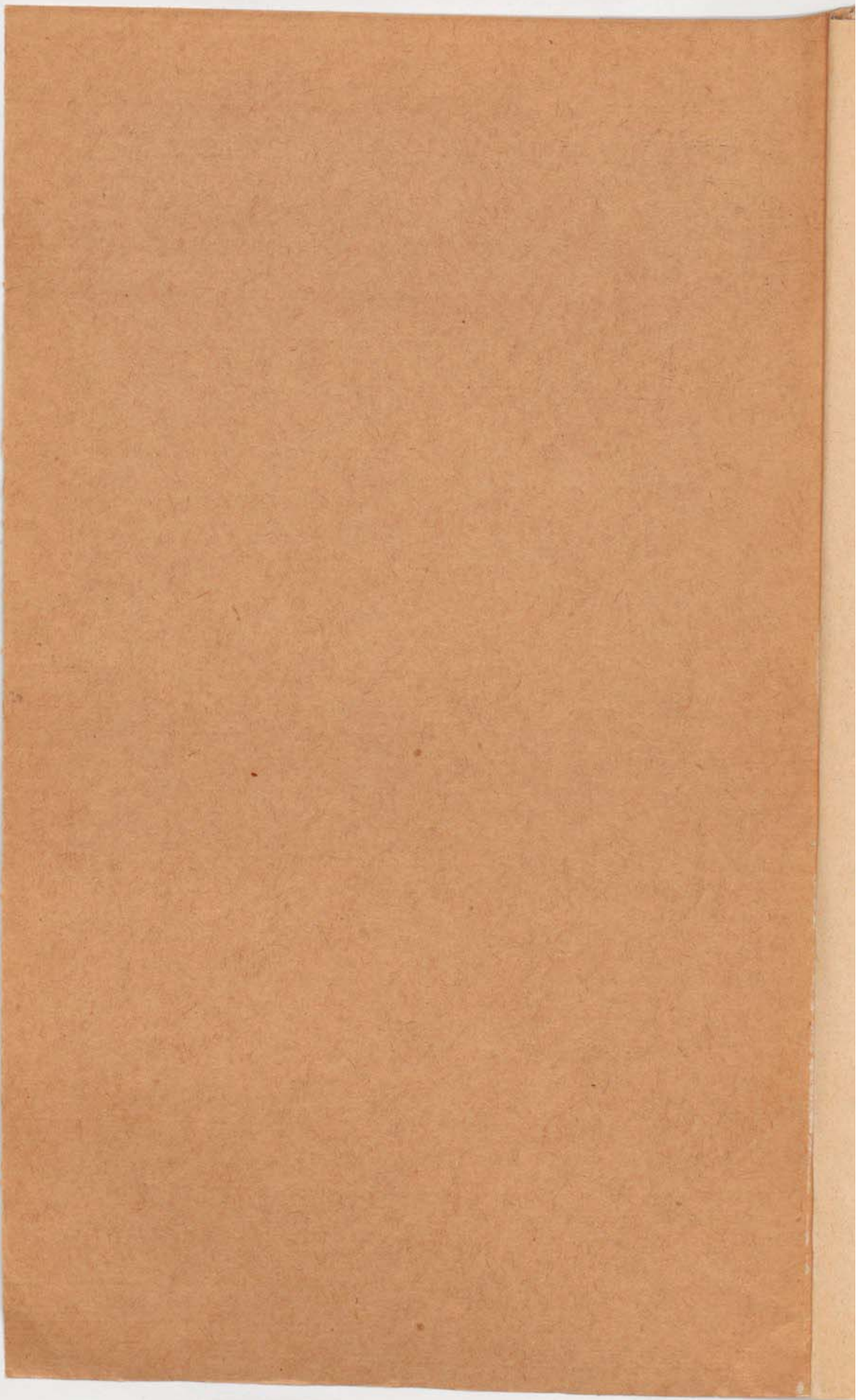


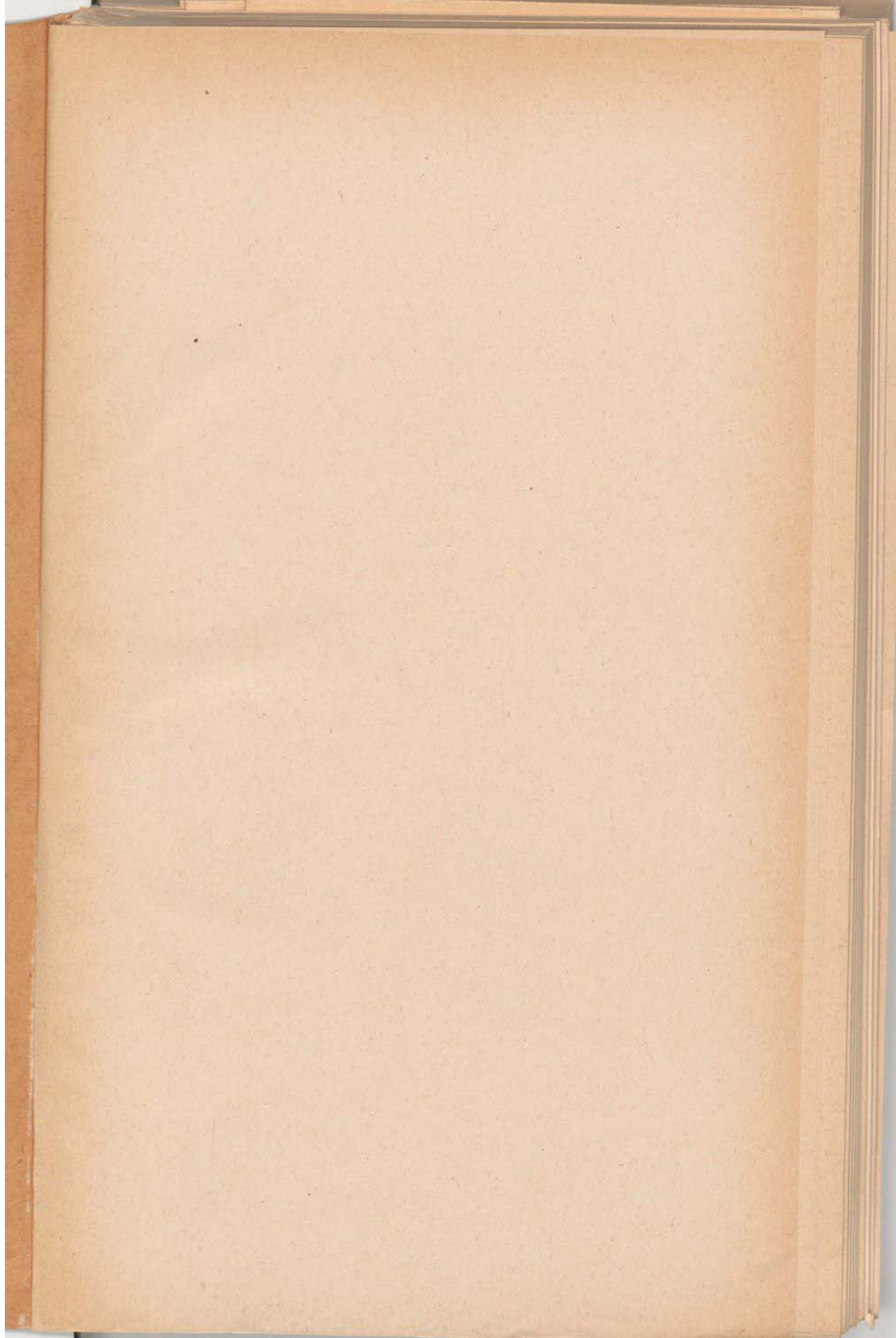
ROUEN

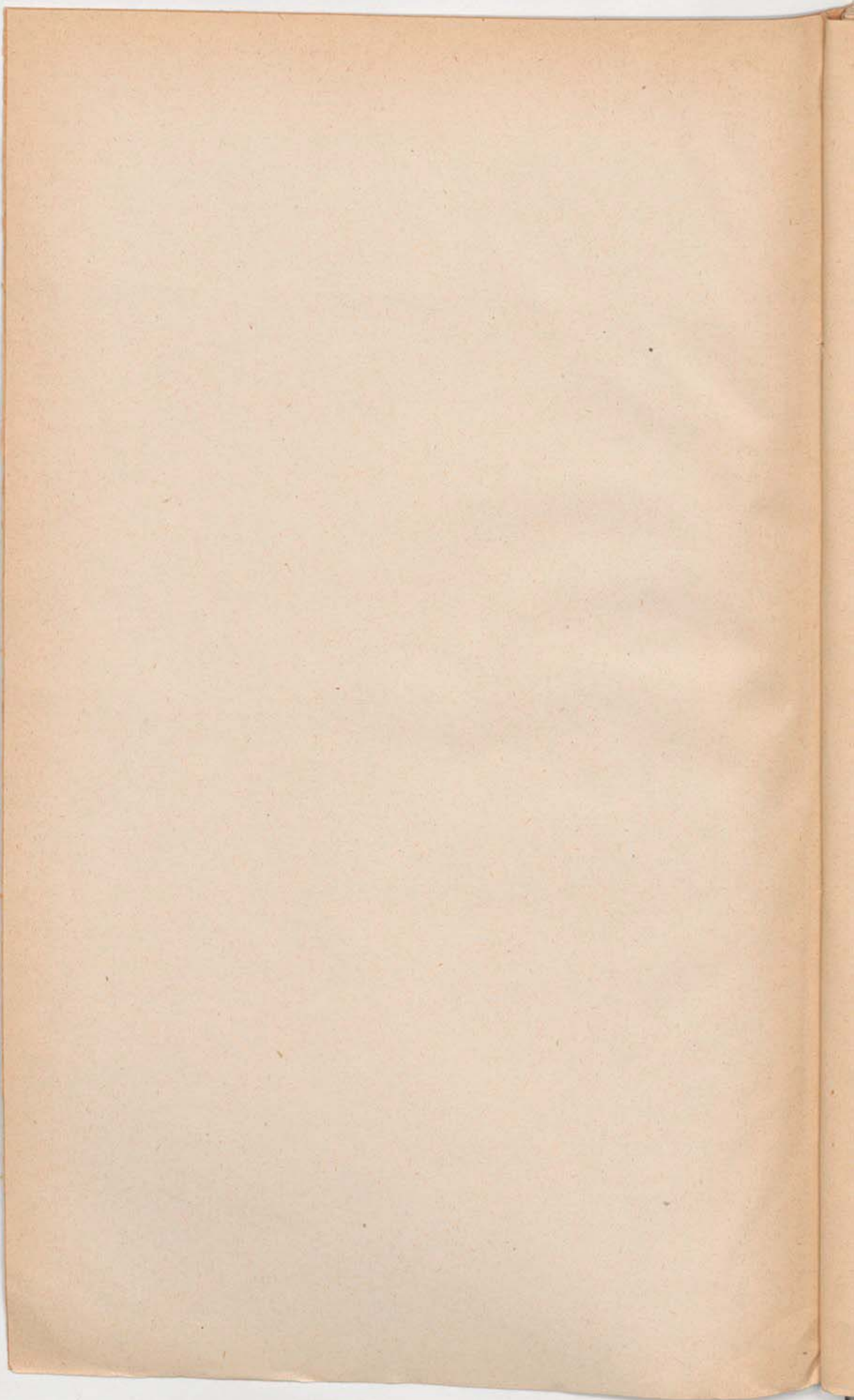
IMPRIMERIE CAGNIARD -:- LÉON GY -:- A. LAINÉ, SUCC^r

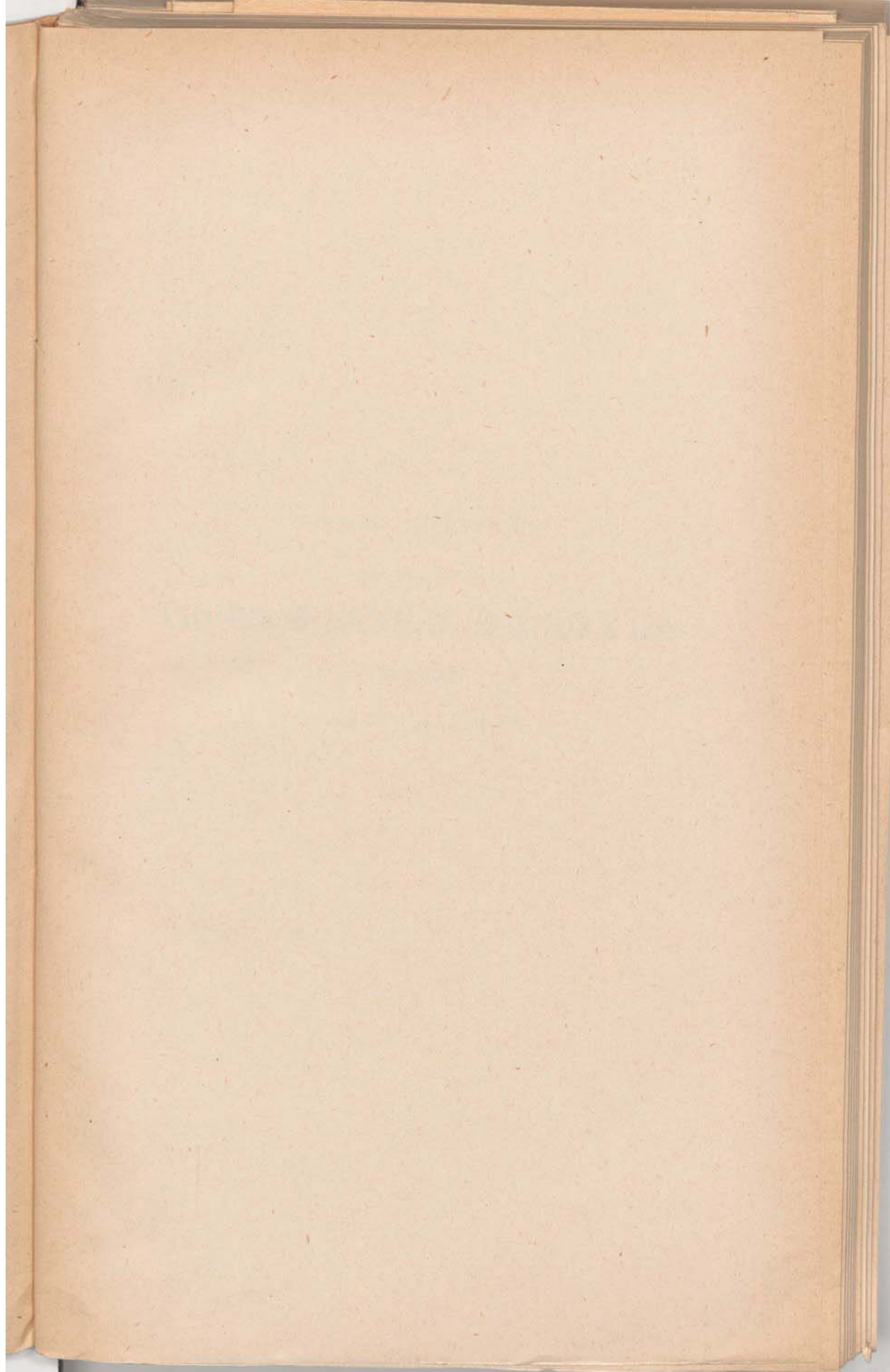
PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

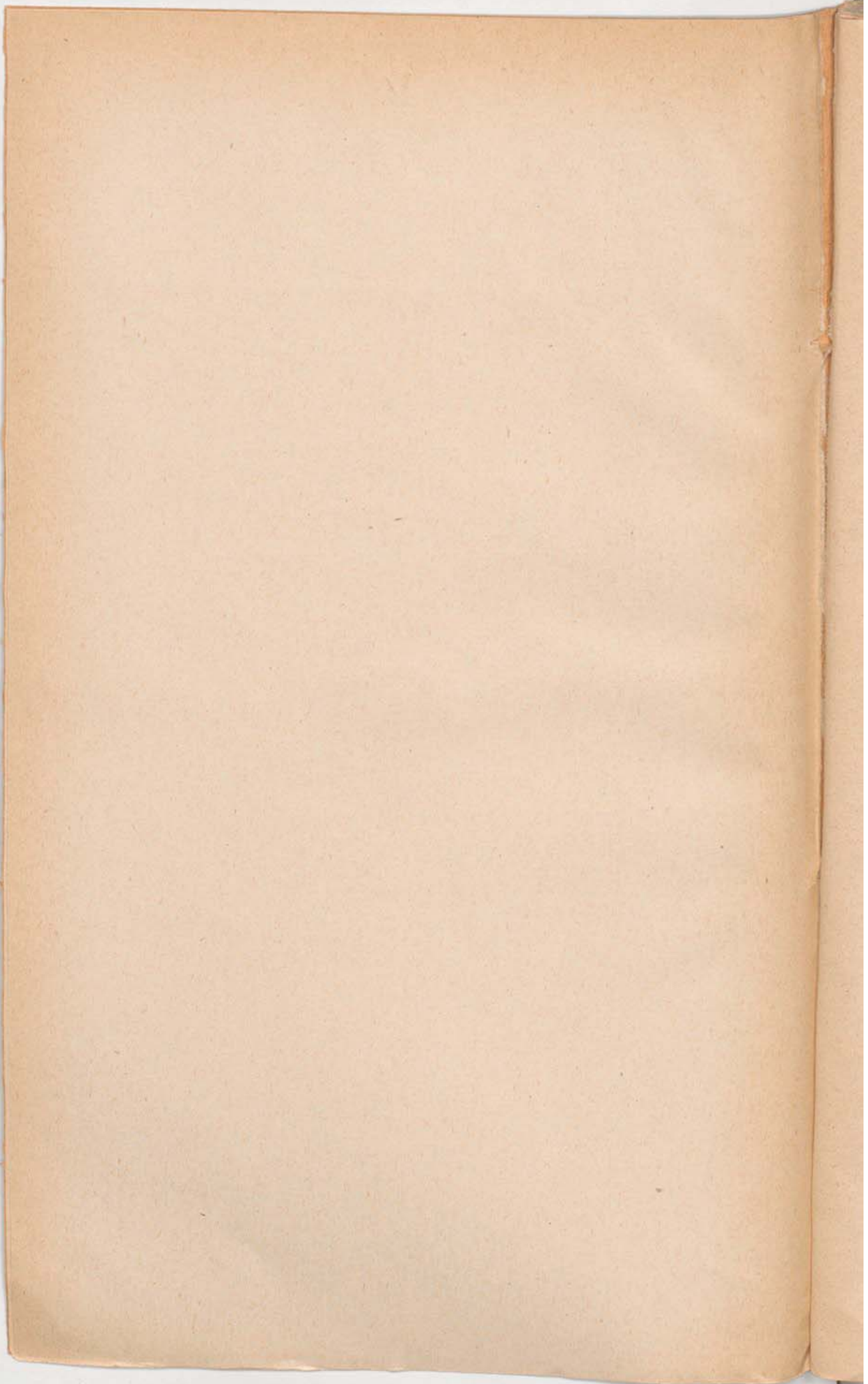
—
1929











PRECIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS
DE ROUEN
Pendant l'année 1928.

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le *Précis* de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1928



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD -:- LÉON GY -:- A. LAINÉ, SUCC^r

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1929

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

en 1928

OFFICIERS EN EXERCICE

- M. GASCARD (Albert), ✱, I ☉, *Président.*
M. LAFOSSE (Henri), C ✚, *Vice-Président.*
M. RÉGNIER (Robert), I ☉, *Secrétaire pour la classe des Sciences.*
M. JOUEN (le chanoine), O ✚, *Secrétaire pour la classe des Lettres et Arts.*
M. BEAUREPAIRE (Georges DE), A ☉, *Archiviste.*
M. LABROSSE (Henri), I ☉, *Trésorier.*

MEMBRES NOUVEAUX

Académiciens résidants.


- M. l'abbé BLANQUART, I ☉, *chanoine honoraire d'Evreux, historien* (élu le 1^{er} juillet 1927, non encore reçu).
M. HERVAL (René), *poète et historien* (élu le 4 novembre 1927, reçu le 20 décembre 1928).
M. HALIPRÉ (André), ✱, I ☉, *docteur en médecine, directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie de Rouen* (élu le 27 juillet 1927, non encore reçu).
M. LENOVEL (Léon), ✱, *docteur ès sciences physiques, directeur de l'École préparatoire à l'Enseignement supérieur des Sciences et des Lettres* (élu le 27 juillet 1928, non encore reçu).

- M. le chanoine LESERGEANT, *vicaire général, archiprêtre de la Cathédrale* (élu le 27 juillet 1928, non encore reçu).
 M. FAUCHOIS (René), *homme de lettres, auteur dramatique* (élu le 27 juillet 1928, non encore reçu).

Académiciens correspondants.

- M. PRENTOUT (H.), *professeur à l'Université de Caen* (élu le 17 février 1928).
 M. DUQUESNE (Robert), *conservateur de la Bibliothèque Cassel à Pont-Audemer* (élu le 9 mars 1924).
 M. POULAIN (Georges), *archéologue, conservateur du Musée de Vernon (Eure)* (élu le 9 mars 1928).
 M. Henry D'ALLEMAGNE, *archiviste-paléographe, président de la Société des Antiquaires de France* (élu le 16 mars 1928).
 M. le Général GOURAUD, *gouverneur militaire de Paris, G C ✱, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (élu le 22 juin 1928).

Académiciens correspondants étrangers.

- M. ROY (Pierre-Georges), I , *archiviste de la province de Québec (Canada)* (élu le 29 juin 1928).
 Sir Théodore COOK, *critique d'art et historien de Rouen* (élu le 29 juin 1923).

MEMBRES DÉCÉDÉS

Académiciens résidents

- M. Albert LEBOURG, *artiste peintre, membre correspondant depuis 1904, élu membre résidant par acclamation le 16 décembre 1927, décédé le 7 janvier 1928.*
 M. BOURDON (le chanoine), *decédé le 22 mai 1928.*
 M. BOURGINE (Ed), *decédé le 22 septembre 1928.*
 M. VERMONT (Henri), *decédé le 1^{er} octobre 1928.*
 M. LAFOSSE (Henri), *decédé le 11 novembre 1928.*

Académicien correspondant

- M. DUFOUR (le docteur), *membre correspondant, décédé en juin 1928.*

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

TENUE LE JEUDI 20 DECEMBRE 1928, A L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Présidence de M. Albert GASCARD

Sous la présidence de M. Albert Gascard, président, l'Académie a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 20 décembre dans la grande salle de l'Hôtel des Sociétés savantes.

Assistaient à cette cérémonie : M. Beaujour-Bourget, premier président de la Cour d'Appel, et M. Morin, adjoint, représentant M. le Maire de Rouen.

S'étaient excusés : M. le Préfet ; M. le Procureur général ; M. Jean Grassin-Delyle, chef du Cabinet de M. le Préfet ; M. Robert Meyers, rabbin de Rouen ; M. Henri Roger, bâtonnier de l'Ordre des Avocats ; M. Bouveau, secrétaire général de la Mairie de Rouen ; M. le commandant Kenedey.

L'ordre du jour comportait d'abord :

Un rapport sur les prix Pellecat, Bouctot (Beaux-Arts), Courtonne-Lenepveu, La Reinty (Histoire des Antilles), par M. Edouard Delabarre.

Les deux prix Pellecat ont été attribués : l'un, à M. Ber-

nard Havel, jeune musicien aveugle, et l'autre, à M. Lemerrier, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Rouen.

Le prix Bouctot à M. Foucher, sculpteur statuaire, de Rouen.

Le prix Courtonne-Lenepveu à M. Riden, archéologue, de Forges-les-Eaux.

Le prix La Reinty, relatif à l'histoire des Antilles, à MM. Kopp, de Paris, et Gazin, professeur à Fort-de-France (Martinique).

M. le Président donne ensuite la parole, pour son discours de réception, à M. René Herval auquel, en quelques paroles délicates, il souhaite la bienvenue de la Compagnie, puis à Mgr Prudent, qui a bien voulu répondre au récipiendaire.

M. Jean des Vignes Rouges lit son rapport sur les prix de vertu.

Le prix Boulet-Lemoine est attribué à M^{lle} Ballon, de Bolbec.

Le prix La Reinty à M^{lle} Marie Colombel, de Cailleville.

Les prix Rouland à M^{lle} Germaine Julien, de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, et à M^{me} Tanay, de Rouen.

Le prix Dumanoir aux Petites Sœurs des Pauvres, de Rouen.

M. Allinne proclame la liste des lauréats et bénéficiaires de la fondation Braquehais-Verdrel, et qui sont : Cinq prix de 5.000 francs décernés à cinq familles nombreuses : Pierre Loiseau, de Rouen, neuf enfants; Léonce Potel, de Boisguillaume-lès-Rouen, six enfants; Paul Robert, de Sainte-Croix-sur-Buchy, douze enfants; Edmond Houx, de Montcauvaire, quinze enfants, et veuve Joseph Nicolle, de Bouville, huit enfants; en outre, des secours de 1.000 francs à

seize autres familles de Rouen et de l'arrondissement, à savoir :

M. et M^{me} Louis Boulais, 8, rue des Champs, Rouen, six enfants ;

M. et M^{me} Camille Diville, de Saint-Martin-du-Vivier, huit enfants ;

M. et M^{me} Albert Clemenz, 27, rue Gréau, Petit-Quevilly, six enfants ;

M. et M^{me} Joseph Conseil, 5, rue de la Nation, Sotteville-lès-Rouen, neuf enfants ;

M. et M^{me} Louis Leveuf, 27, rue des Capucins, Rouen, neuf enfants ;

M. et M^{me} Clodomir Burel, 20, route de Lyons, à Rouen, six enfants ;

M. et M^{me} Jules Le Breton, 64, rue du Canal, Bapeaume, sept enfants ;

M. et M^{me} Marcel Laurent, 3, rue Lainé, Rouen, sept enfants ;

M. et M^{me} Jean Lelièvre, 37, rue du Moulin-à-Plomb, Déville-lès-Rouen, huit enfants ;

M. et M^{me} Auguste Vanhille, 156, rue du Mont-Gargan, Rouen, six enfants ;

M. et M^{me} Joseph Daniel, La Rue-Saint-Pierre, par Cailly, six enfants ;

M. et M^{me} Félix Triboult, 7, rue du Lin, Barentin, sept enfants ;

M. et M^{me} Gustave Lefebvre, 14, rue Herbeuse, Boisguillaume-lès-Rouen, sept enfants ;

M. et M^{me} Gaston Gilbert, Saint-Jean-du-Cardonnay, sept enfants ;

M. et M^{me} Charles Dezapy, Saint-André-sur-Cailly, neuf enfants ;

M. et M^{me} Auguste Dufour, Mesnil-Panneville, onze enfants.

Le 16 mars 1928, un secours de 500 francs avait été attribué à la famille Duvallet, de Rouen.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. RENÉ HERVAL

ESQUISSE D'UNE RENAISSANCE NORMANDE

MESSIEURS,

Si je prenais à la lettre certaine maxime de La Rochefoucauld, j'oserais à peine exprimer les sentiments avec lesquels je franchis pour la première fois le seuil de votre Compagnie. L'ami, toujours inquiet et difficile, de M^{me} de La Fayette ne professait-il pas, en effet, que « le trop grand empressement qu'on a de s'acquitter d'une obligation est une espèce d'ingratitude? » Mais vous n'êtes point si pessimistes ni enclins à me juger avec tant de sévérité. Aussi, n'hésité-je pas à prononcer d'abord devant vous, n'en déplaît au moraliste trop chagrin, le mot de reconnaissance.

Comment ne serais-je pas, Messieurs, votre obligé, à vous qui avez cru devoir m'honorer de votre choix, alors que tant d'autres hommes, dans cette ville traditionnellement si féconde en bons esprits, pouvaient prétendre au bénéfice de vos suffrages? Comment pourrais-je taire l'amitié avec laquelle plusieurs d'entre vous ont patiemment ourdi les fils de la petite conspiration de bienveillance dont ma présence parmi vous est aujourd'hui le résultat? Laissez-moi, pour ne pas courir le risque d'oublier personne, présenter ici à tous les membres

de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen l'assurance de ma profonde gratitude.

Je suis heureux de dire aujourd'hui pourquoi votre accueil m'a profondément touché. Normand et Rouennais d'origine, bien que le hasard m'ait fait naître dans l'exil, loin des rivages de notre beau fleuve, je n'ai formé, durant toute ma jeunesse, que ce seul rêve : venir habiter Rouen, afin d'y renouer mes traditions de famille. Les études de notre regretté collègue Georges Dubosc, que je lisais assidûment, avaient depuis longtemps accru en moi le désir du pays normand, éveillé presque dès l'enfance par les entretiens de mon père et par de fréquents séjours à l'ombre de vos clochers. Dès que je pus disposer de moi-même, j'accourus vers cette ville que j'avais toujours regardée comme mienne. J'eus la chance d'y rencontrer des gens de cœur qui firent tout ce qui dépendait d'eux pour me faciliter ce retour définitif au foyer normand.

Hélas ! pourquoi faut-il, Messieurs, qu'une bonne part de ma reconnaissance n'aille plus aujourd'hui qu'à des morts ? M. le chanoine Bourdon, qui m'accueillit avec la fidèle amitié qu'il avait portée jadis aux miens, m'aida de tout son pouvoir à me créer d'indispensables relations. Plus tard, il me fit l'honneur de me choisir pour travailler avec lui au poème symphonique qu'il voulait composer en l'honneur de Dante, et dont il me demanda d'écrire le livret. Avec quelle ferveur nous avons collaboré tous deux à cette louange de l'*altissimo poeta* ! Son âme de musicien s'était alors exaltée à ce point que son corps défailloit et, depuis lors, demeura débile. Elle chante aujourd'hui en plein ciel ce magnifique *Gloria* qu'elle avait conçu pour exprimer les délices éternelles.

M. le chanoine Bourdon m'avait ouvert la porte de

l'homme qui pouvait tout pour moi. Il m'avait adressé à M. Joseph Lafond, directeur du *Journal de Rouen*, qu'un règlement un peu strict ne permit pas d'agréer dans votre Compagnie, mais dont je suis très heureux de saluer ici un des fils, héritier de l'amitié paternelle à mon égard. Avec la belle présomption de la jeunesse, je lui présentai ma requête : je souhaitais d'être admis à collaborer au Journal. Il me répondit spontanément : « Envoyez-moi de la copie... » Lorsque je sortis des bureaux de la rue Saint-Lô, je me demandais encore si je n'avais pas rêvé et s'il était bien vrai que tant de bonté eût accueilli mon audacieuse demande.

L'amitié de M. le chanoine Bourdon et celle de M. Joseph Lafond en firent naître d'autres et voici comment je suis aujourd'hui parmi vous. Ne pouvant plus leur témoigner autrement ma reconnaissance, je dois à ces morts de poursuivre selon mon pouvoir l'œuvre à laquelle ils avaient consacré leur labeur. Comme eux, dans une autre voie, mais avec la même ferveur, j'ai voué mon effort au service de la grande Province qu'il est plus opportun que jamais de défendre et d'exalter.

*
**

Si les Italiens parlent avec raison des « multiples vies » de leur pays, avec quelle justice, avec quelle fierté pouvons-nous reprendre cette expression pour l'appliquer à la Normandie. C'est, en effet, une Province complète que la nôtre tant la Nature l'a comblée de la diversité de ses dons et tant l'homme, au cours des âges, l'a enrichie de tous les fruits du labeur et du génie.

Le passé et le présent attestent à la fois cette sorte de synthèse grandiose à laquelle ont collaboré le Créateur et les

créatures. Quel que soit l'angle sous lequel nous considérons notre terre, nous la voyons parée de toutes les ressources, de toutes les beautés. Dans l'ordre matériel, elle possède la glèbe la plus fertile, de riches industries, un commerce florissant, des ports qui relient la France aux plus lointains pays. Dans l'ordre spirituel, elle est la mère jamais lassée des écrivains, des savants, des artistes. Elle dispose de la forêt, du fleuve et de la mer. Elle s'enorgueillit aussi de l'intelligence et de l'activité de ses fils, restés au foyer ou répandus par le monde.

Elle nous a formés, cette terre ! Elle nous a tout donné de ce que nous sommes ! Mais aussi quel rayonnement dans cette largesse, quelle splendeur dont pourraient être jalouses de grandes nations ! Unique entre toutes les histoires provinciales, la nôtre n'est que la chronique jamais terminée de vastes entreprises qui provoquent la stupeur autant qu'elles soulèvent l'admiration. Où que nous portions parmi les peuples nos pas de pèlerins, nous trouvons partout la trace de pères aventureux dont le cœur était si vaste que l'Univers lui-même leur paraissait petit.

Accomplissons par la pensée un immense périple. Il n'est pas un royaume que n'ait foulé le talon normand, pas un havre où n'ait mouillé l'ancre normande. Déjà, avant que la Neustrie eût connu la terreur des cris de guerre scandinaves, nos aïeux du Nord avaient répandu au loin le renom de leur habileté nautique et de leur courage militaire. Les Varègues de Suède, dès le IX^e siècle, avaient fondé à Novgorod un empire qui devait devenir la Russie, et poussé leurs courses jusqu'à Byzance. Puis, tandis que les Norvégiens colonisaient l'Islande et le Groënland, touchaient passagèrement les côtes américaines et se saisissaient de la Neustrie, les Danois essaïmaient en Angleterre et en Ecosse.

Les régions ainsi parcourues par les Vikings constituaient déjà une notable portion du monde habitable. Mais les fils des héros scandinaves devaient porter plus loin encore l'orgueil de leurs frères mûres. Le mélange du sang des nordiques et de celui à demi-latin des femmes franques allait produire une race extraordinaire qui, tout en gardant les enthousiasmes aventureux de ceux qui étaient venus par les « routes des cygnes », posséderait la meilleure part de l'héritage de Rome : le sens de la méthode, l'habileté constructive et administrative, l'amour du droit.

Ce fut ainsi que, dès les débuts du XI^e siècle, sur la foi de quelques pèlerins, conteurs d'histoires merveilleuses et peintres de surprenants mirages, de petites troupes de Normands reprirent le chemin de ce Midi qui avait déjà hanté les songes de leurs pères. Parmi eux se trouvaient les fils d'un humble baron du Cotentin, Tancrede de Hauteville, dont le fief trop étroit ne pouvait suffire à la nourriture de tant de jeunes hommes. Partis de Normandie avec la seule ressource de leurs épées, ils allaient se tailler là-bas, dans le manteau bleu de la Méditerranée, de resplendissants manteaux de rois.

L'histoire n'est pas une science morte, Messieurs. Elle est, au contraire, la grande maîtresse de vie et révèle volontiers ses secrets à ceux qui l'interrogent patiemment. Ce qu'elle nous enseigne, à travers l'invraisemblable mais véridique aventure des Normands de Sicile, ce sont les normes mêmes de la meilleure activité, les moyens d'assurer la solidité et la survivance d'une création politique.

Les historiens italiens qui rendent volontiers justice aux fondateurs du Royaume napolitain et sicilien ont proclamé que celui-ci avait été le « premier Etat, œuvre d'art » qu'eût connu l'Europe après les invasions barbares et la chute de

Rome. Magnifique hommage en vérité! Ainsi donc, ces aventuriers sans ressources, venus de rivages si lointains qu'ils pouvaient paraître fabuleux aux Apuliens et aux Siciliens du XI^e siècle, réussirent à refouler hors d'Italie les étrangers, musulmans et byzantins, qui s'y étaient solidement implantés. Ils ont pu, eux qui n'étaient qu'une poignée d'hommes, servir de lien, je dirais volontiers de ciment vivant aux diverses parties d'un édifice où allaient cohabiter durant huit siècles les descendants des Napolitains, des Lombards, des Arabes, des Grecs et des Sicules! Comme on comprend, lorsqu'on y réfléchit, ce cri d'admiration du calme historien Achille Luchaire : « C'est le chef-d'œuvre du génie normand! »

Il serait intéressant d'examiner de près ce chef-d'œuvre afin de dégager les principes qui ont présidé à sa création. L'histoire des conquêtes normandes d'Italie porte, en effet, la marque des qualités maîtresses de notre race : l'audace dans le conseil, l'héroïsme ou l'astuce dans l'exécution, la méthode dans l'organisation. Les capitaines normands excellent à conduire à la sape et à l'assaut leurs milices lombardes ou africaines. A l'occasion, ils tiendront tête à l'empereur germanique ou menaceront au delà de l'Adriatique la puissance de l'empereur byzantin. Mais ils sauront aussi nouer de fructueuses alliances, et parfois de la manière la plus imprévue. A deux reprises, nous les verrons triompher des armes pontificales. Mais sachant combien de pareils succès peuvent être précaires, voire dangereux, ils se jetteront aussitôt aux pieds du pape captif qui sera, ils y comptent bien, trop heureux d'accorder à leur adroite soumission ce qu'il eût sans doute refusé à leur triomphante superbe.

Les succès des Normands d'Italie eurent leur écho dans la Province où les fabuleuses expéditions des ducs de Pouille

étaient sans cesse contées par les marchands et les pèlerins. Guillaume de Malmesbury nous a révélé combien le jeune duc Guillaume, à entendre ces récits, se sentit piqué d'émulation et de jalousie. Peut-être le précédent sicilien l'affermi-t-il dans son dessein de passer la mer et d'aller à son tour conquérir un royaume.

L'objectif du génial Bâtard était bien différent de celui des fils de Tancrède et la conquête possible se présentait dans des conditions tout autres en Angleterre qu'en Italie. Nous voyons cependant les mêmes qualités militaires et civiles aboutir aux mêmes heureux résultats. Ici encore, l'intrépidité sur le champ de bataille s'alliera à la souplesse dans l'organisation. De même que les princes normands du Midi respecteront les mœurs et les usages de leurs sujets musulmans afin de se les attacher, le Conquérant maintiendra, au moins en apparence, la populaire législation d'Edward le Confesseur. Comme eux, et par le mérite d'une politique analogue, il fondera un Etat destiné à vivre une longue suite de siècles.

La puissance normande d'expansion n'est cependant pas épuisée par les deux conquêtes anglaise et italienne. Au nord, le Pays de Galles et l'Ecosse subissent, malgré leur répugnance, l'empire des vainqueurs d'Hastings. L'Irlande même est entamée. Au midi, le jeune Etat sicilien déborde sur Malte et sur Corfou. Roger II son premier roi, à peine assuré des bonnes dispositions du Saint-Siège, arme une flotte contre les Musulmans d'Afrique, s'empare de Tripoli et de Sfax et oblige le roi de Tunis à lui payer tribut. Quelques années plus tard, il ira insulter les murs de Constantinople, battra sur la route du retour une escadre vénitienne et peu après les troupes réunies des deux Empereurs. Un peu auparavant, le fameux Bohémond, fils de Robert Guiscard, s'était fait, lui

aussi, souverain par la puissance de l'épée et avait créé à son profit la Principauté d'Antioche qui ne devait disparaître qu'après deux siècles.

La Manche et la Méditerranée semblaient devenues des mers normandes. On pourrait penser que les divers Etats nés des ambitions de nos pères vivaient de vies divergentes et que, si lointains les uns des autres, ils n'avaient plus aucun point de contact. Ce serait une grave erreur. Ces Normandies de conquête demeurent en liaison étroite entre elles et avec le vieux duché. Des alliances matrimoniales se nouent entre descendants de Guillaume et descendants de Guiscard : c'est ainsi que Robert Courteheuse, l'aîné du duc-roi, épousa une Normande sicilienne, Sybille de Conversano. Des liens intellectuels s'affirment aussi : c'est pour ce même Courteheuse, croit-on, que les médecins de l'Ecole de Médecine de Salerne rédigèrent le fameux *Regimen sanitatis*. C'est à Salerne encore, chez une de ses parentes, que l'amant légendaire ira chercher, suivant la version adoptée dans son *Lai* fameux par notre Marie de France, le puissant cordial qui lui permettra d'atteindre le sommet de la côte en portant l'amante sur ses épaules. Des trouvères normands, des artistes normands hantent les cours brillantes de Londres et de Palerme. Notre art provincial s'épanouit en Angleterre et en Sicile jusqu'au jour où, par un curieux retour, il s'enrichira d'une partie des techniques anglaise et siculo-arabe, ainsi qu'en témoignent, dans notre ville même, certaines parties du grand portail de Notre-Dame, où des rinceaux analogues à ceux des églises de Monréale et de Messine voisinent avec des merlons évidés pareils à ceux de la façade de la cathédrale d'Exeter.

La chute de la dynastie du Conquérant et les débuts de

la domination française brisèrent pour un temps l'élan normand. L'audace et l'esprit d'entreprise demeurent cependant les qualités maîtresses de nos pères. Quand éclatera la guerre de Cent ans, les Normands, déjà entraînés à la course maritime, offriront au roi Philippe de Valois de tenter de nouveau, à leurs frais, la conquête de l'Angleterre. Tenacement, ils équiperont une nombreuse flotte avec laquelle ils harcèleront les rivages britanniques. Un peu imprudemment peut-être, ils procéderont par avance à la rédaction d'un nouveau Domesday Book. Tous ces beaux projets sombreront, hélas ! à la bataille de l'Ecluse où des chefs — qui ne seront pas des Normands — provoqueront par leur impéritie un désastre qu'il eût été facile peut-être de transformer en éclatante victoire.

On sait combien l'interminable lutte entre Anglais et Français fut préjudiciable à la Province devenue le champ de bataille des nations, et aussi des factions ennemies. Nos aïeux, si menacés chez eux, n'en tournent pas moins leurs regards vers les terres lointaines. Il ne s'agit plus cette fois de conquêtes militaires, mais bien d'expansion commerciale, et le moindre répit laissé par la guerre est utilisé par nos armateurs. Dès 1364, — c'est-à-dire l'année de l'avènement de Charles V, — les Dieppois, longeant les rivages atlantiques, se hasardent au delà du Cap Noun, alors considéré comme l'extrême limite du monde habitable. Leurs nefes doublent le Cap Vert et vont quérir en Guinée le *morphi* et la *malaguette*. Deux ans plus tard, quatre navires appartenant à des associés dieppois et rouennais visitent la Côte de l'Or. Un trafic régulier a lieu plusieurs années de suite entre Dieppe et la rive occidentale d'Afrique.

Certains de nos aventuriers de la mer rêvent pourtant, bien

que les temps soient changés, de ceindre leurs tempes d'une couronne de roi. C'est ainsi qu'un simple gentilhomme cauchois, Robert de Bracquemont, déjà amiral de Castille, forme le projet de coloniser les Canaries. Lorsqu'il doit renoncer à ce dessein, il le communique à son neveu Jean de Béthencourt qui le réalisera et deviendra, après bien des vicissitudes, souverain des îles ou, comme on dit alors, « roi de Canare ».

L'invasion anglaise de 1417 enraya de nouveau l'essor normand. Comment nos capitaines de nef eussent-ils promené à travers le monde la frêle audace de leurs proues, alors que l'ennemi occupait nos villes et que la population, ruinée et insurgée, était décimée par les supplices? C'est dans nos ports cependant, à Harfleur et à Dieppe, que le joug sera d'abord secoué : dès 1435, les corsaires cauchois reprendront la lutte traditionnelle contre l'Anglais.

La fin du XV^e siècle voit s'affirmer magnifiquement sur les mers la puissance normande. C'est en vain que le pape Nicolas V a attribué, en 1454, la possession de l'Afrique aux Portugais. La force des choses fait de nos pères les premiers champions de la liberté des mers. En 1476, les Dieppois retournent en Guinée, malgré l'opposition, souvent cruelle, des Lusitaniens. La tradition — qu'aucun document ne confirme mais qu'aucun témoignage n'infirmes — attribue à Jean Cousin la découverte de l'embouchure du fleuve des Amazones et celle de la pointe d'Afrique, le futur Cap de Bonne-Espérance. Un Normand, si le fait est véridique, aurait donc précédé sur des flots encore vierges Christophe Colomb de quatre ans et Vasco de Gama de neuf ans.

Si l'on conteste la réalité des voyages de Cousin et, parfois, l'existence même de ce rude capitaine, on ne saurait

douter cependant de l'aventureuse expédition faite au Brésil, en 1503, par le Honfleurais Paulmier de Gonneville. Trois années plus tard, Jean Denis, autre Honfleurais, servi par le pilote rouennais Canart, traçait la première carte de la baie du Saint-Laurent, et bientôt Thomas Aubert, sur le navire la *Pensée*, appartenant à Jean Ango, le père, remontait le large fleuve sur quatre-vingts lieues. C'étaient là les premiers contacts de la Normandie avec cette Acadie qui allait devenir et aurait dû rester notre Canada.

Mais je viens de prononcer le nom de Jean Ango. N'est-ce pas celui qui symbolise toute la hardiesse maritime de notre race? Le premier personnage de ce nom était un banquier rouennais que l'attrait des risques de mer avait conduit à Dieppe. Il était réservé à son fils, également prénommé Jean, de porter son pavillon en Amérique et jusqu'aux grandes Indes, grâce à la ténacité d'incomparables capitaines servant sous ses ordres. Non content de financer de lointains voyages de découvertes, ce second Ango vengera les cruautés auxquelles se livrent nos rivaux sur un océan dont ils ont fait un coupe-gorge et tiendra victorieusement en respect l'Espagne de Charles-Quint, comme le Portugal de Joao III.

Le temps m'est trop limité pour que je puisse songer à détailler ici les exploits des héroïques marins à la solde du grand armateur. L'un d'eux, Jean Ribault, de Vatteville, tient la mer sans interruption de 1521 à 1527 pour faire expier aux Espagnols leurs inutiles cruautés. Pendant ce temps, il enlève, navire après navire, les lourds galions chargés des richesses des rois aztèques et les ramène triomphalement à Dieppe jusqu'au jour où, fait prisonnier, il est décapité à Colmenar de Arenas par ordre de Charles-Quint. Un autre est un Florentin, grande et belle figure de navi-

gateur humaniste, Giovanni da Verrazzano. Commandés par lui, les marins normands de la *Dauphine* reconnaissent pour la première fois, en 1524, les rivages des Etats-Unis actuels, du Cap Fear au nord de la baie de New-York. Trois années plus tard, Verrazzano est dévoré par les Cannibales des Antilles au cours d'un nouveau voyage entrepris dans le but de découvrir ce fameux passage vers la Chine auquel croyaient fermement tous les géographes de l'époque.

La mort du Florentin ne découragea pas Ango. Deux années plus tard, il envoyait encore à la découverte deux excellents pilotes, les frères Parmentier, qui, après avoir doublé le Cap des Tempêtes et touché à Madagascar, gagnèrent Sumatra malgré l'océan hostile, les populations riveraines toujours prêtes à trahir et l'assaut croissant des maladies. Mais les Parmentier ne furent pas plus heureux en cherchant par l'est l'inexistant passage vers la Chine que Verrazzano qui avait voulu le franchir par l'ouest. Tous deux périrent dans les mers d'Asie et les navires d'Ango, lorsqu'ils revinrent à Dieppe, n'avaient plus à bord que des équipages bien réduits.

Cette période particulièrement brillante de la navigation normande allait prendre fin avec les dernières années d'Ango. Mais la tradition des lointains voyages devait si bien survivre que même aux temps troublés des guerres religieuses, notre Province allait jeter ses hommes sur de lointains continents. En 1562, Jean Ribault, de Dieppe, construit un fort sur les rives de la Floride et deux années plus tard l'expédition de secours, partie du Havre sous les ordres du sieur de Laudonnière, tente dans cette région un second essai de colonisation. Les Espagnols, en massacrant les malheureux

Français débarqués sur ces rivages, vinrent malheureusement réduire à néant les résultats déjà obtenus.

Malgré l'attitude du pouvoir royal, si hostile aux vieilles provinces, la Normandie continue, aux siècles suivants, à donner généreusement sa pensée et ses hommes. En 1595, Jean Royer secourt, au Brésil, Pernambuco assiégé par les Portugais. Un autre Normand, Guérard, inaugure l'année suivante un service régulier entre Dieppe et l'Amérique méridionale. C'est ensuite Mifaut, un de nos compatriotes encore, qui prend terre au Parahiba.

Le XVII^e siècle est glorieux pour nos marins et aussi pour nos maîtres de hache. Richelieu confie au Dieppois la construction des navires de guerre, tandis qu'au loin l'expansion continue.

Cette expansion a lieu un peu partout. Il n'est guère d'océans qui ne soient parcourus par nos navires à la recherche de ces deux biens chers aux âmes normandes : le profit et la renommée. Pierre Blain d'Esnambuc, natif d'Allouville, près d'Yvetot, crée les établissements de la Martinique et de la Dominique, fondant ainsi la puissance française aux Antilles. Un capitaine dieppois, Belleville, amorce la colonisation de la Guyane; l'Olive et du Plessis, celle de la Guadeloupe. Madagascar si lointaine, Madagascar déjà visitée par Parmentier, l'est de nouveau par Augustin de Beaulieu, puis par Alonse Goubert et François Cauche, montant le *Saint-Alexis*. Pendant plusieurs années, ces derniers exploreront patiemment les côtes méridionales de l'île et acquerront ainsi à la France, dans ces parages, des droits que notre pays fera valoir deux cinq cinquante ans plus tard.

Toutes ces expéditions étaient hautement honorables pour la race qui les entreprenait depuis des siècles. Mais voici le

chef-d'œuvre de la colonisation normande, un chef-d'œuvre qui prend place à côté de ceux des anciennes conquêtes sicilienne et anglaise : la création du Canada.

Que de sang normand a coulé sur le sol neigeux de l'Acadie depuis le jour où le Dieppois Chauvin prit terre à Tadoussac, sur le Saint-Laurent ; où le colon Hébert, dont le cœur fut sans doute bardé d'un triple airain, construisit, au pays des Hurons, le premier foyer. Si les Canadiens d'aujourd'hui, fiers de leurs origines et de leur beau langage français, se tournent de plus en plus vers nous, c'est, Messieurs, par la vertu de l'héroïsme avec lequel nos pères ensemençèrent ce vaste pays désert.

Citerai-je les noms de quelques-uns des conquérants pacifiques tombés sur cette terre de la Nouvelle-France qui fut surtout une Nouvelle-Normandie ? C'est le P. Daniel, le frère d'un héroïque marin dieppois, massacré en 1648 ; ce sont les Pères de Brébeuf et Lallemant, mis à mort l'année suivante par les Iroquois. Si les indigènes américains, lorsqu'ils reçoivent le baptême, déclarent avec une naïve fierté qu'ils sont devenus « semblables aux Normands » ; si les Sulpiciens, en 1637, s'adressent tout naturellement à l'archevêque de Rouen afin d'en obtenir les pouvoirs nécessaires à l'exercice de leur ministère au delà des mers ; si le premier évêque canadien, Montigny-Laval, est un ancien archidiacre d'Evreux, c'est que les nôtres ont tout donné pour répandre en ce pays la civilisation. Le Collège des Jésuites de notre cité apparaît à cette époque comme la pépinière par excellence des apôtres et des martyrs du Canada.

Il aura d'ailleurs bientôt un nouveau titre de gloire, ce vieux Collège. C'est là que grandit un autre pionnier. Bientôt Cavalier de la Salle, porté par son rêve tenace, va passer la

mer pour s'enfoncer à travers les neiges et des plaines désertes dans la direction du Mississipi. Mais cette Louisiane qu'il a offerte à la France, la France, en des jours troubles, l'abandonnera comme le Canada.

Nous venons, Messieurs, de parcourir d'immenses espaces dans la glorieuse compagnie de nos aïeux. Avez-vous remarqué ces curieuses coïncidences? L'empire colonial français d'aujourd'hui — à part l'Indo-Chine peut-être — est précisément formé par toutes les terres où les Normands d'autrefois ont abordé : Afrique du Nord, Afrique occidentale, Madagascar, Antilles et Guyane. Considérons aussi les qualités de l'Angleterre colonisatrice, si semblables à celles de nos aïeux. Il n'est pas jusqu'à l'Italie qui, en prenant pied en Tripolitaine, n'ait suivi, en même temps que celles de ses vieilles légions, les traces bien normandes du roi Roger de Sicile.

Tout ceci n'est pas l'effet du hasard. Ces découvertes, ces conquêtes ont été, en effet, le fruit naturel de l'intelligence de la race. Nous le comprendrons mieux si, après avoir fait en compagnie de nos chefs de guerre et de nos capitaines de nef le tour de l'Univers géographique, nous entreprenons maintenant le faire avec nos écrivains, nos savants et nos artistes le tour de l'Univers spirituel.

Victor Hugo a fait l'éloge de ce patois de Normandie d'où, à l'entendre, la langue française serait sortie « comme la fleur de sa racine ». Cette louange, pour magnifique qu'elle soit, est pourtant incomplète.

Ce n'est pas, en effet, la seule littérature d'*oil* qui a germé à l'ombre de l'étendard aux deux léopards passants. Par une rencontre unique dans l'histoire, les Normands « constructeurs d'empire », ont présidé à toute une fermentation

intellectuelle qui apparut, en Sicile et en Angleterre, comme une sorte de pré-renaissance.

Le lointain royaume méridional vit au cours du XII^e siècle briller cette lyrique sicilienne, à l'inspiration un peu factice et mièvre, mais qui eut le mérite d'être l'expression de la première en date des écoles italiennes. « Sous la domination normande, a dit Charles Diehl, la grande île méditerranéenne a connu pendant un siècle la civilisation la plus raffinée, la plus originale, la plus charmante qui se rencontre peut-être au moyen âge. »

Dès l'époque de Robert Guiscard et de Roger le grand-comte, un Normand d'illustre famille, Robert Crespin, essayait d'implanter en Sicile la langue normande. Des jongleurs popularisaient un peu plus tard à la Cour de Palerme les légendes galloises, précieusement recueillies par les conquérants de l'Angleterre. Respectueuse de toutes les traditions du pays, qu'elles fussent lombardes, grecques, arabes ou juives, la royauté normande fit enseigner dans les écoles les œuvres françaises. Peu à peu la légende de Tristan, celle du Graal et celle, si normande, de Roland furent adoptées dans l'Italie méridionale où elles furent peu à peu transformées suivant le génie de la langue de « si ». Sous le règne de Guillaume le Bon des trouvères italiens florissaient déjà à Palerme. Sous Frédéric II, fils de la Normande Constance, toute une lyrique amoureuse s'épanouit. Le roi lui-même et son fils Enzo ne dédaignent pas de rimer pour l'honneur des dames. Ce sont les premiers balbutiements d'une littérature à laquelle Dante, quelques années plus tard, imposera des règles sûres et des buts sublimes.

En Angleterre, les rois normands ont les mêmes soucis intellectuels que leurs cousins de Sicile. Henri I^{er} reçoit des

contemporains ce surnom de Beauclerc qui est exactement le même que celui de « *chierico grande* » appliqué par Dante à Frédéric II. A la cour de Henri II, époux de la spirituelle Eléonore de Guyenne, accourent même les troubadours célèbres, tels Bernard de Ventadour et Bertram de Born. Ces représentants du langage d'oc sont protégés et bien traités, ce qui est tout à l'honneur de l'éclectisme anglo-normand et d'autant plus remarquable que les rois de France, eux, n'auront de cesse qu'ils n'aient brutalement écrasé la civilisation méridionale et anéanti la littérature occitanienne.

Sous l'influence des Normands, amis des poètes et créateurs d'Universités, surgit toute une légion d'intelligences : chroniqueurs, conteurs naïfs des romans de la Table Ronde, philosophes et savants. Le célèbre Roger Bacon est l'élève des écoles d'Oxford, qu'a fondées Richard Cœur de Lion. Il en est de même d'Occam, l'adversaire des *réalistes*. Certes, poètes et prosateurs écrivent soit en latin, soit en français, et la langue anglaise ne portera ses premières œuvres qu'au XIV^e siècle, avec Mandeville et Chaucer. L'influence normande aura cependant, au cours de deux siècles, puissamment contribué à former le génie anglais.

Je viens de faire allusion aux romans de la Table Ronde. Le sauvetage par les trouvères normands des beaux poèmes celtiques qui risquaient de disparaître avec la race de ces Kymris que chaque invasion nouvelle faisait reculer toujours plus loin vers l'ouest est un des phénomènes les plus curieux que relate l'histoire des littératures.

Les premières œuvres de langue française avaient été des œuvres normandes : la *Vie de Saint Alexis*, vraisemblablement due à un chanoine de Rouen, Thibaut de Vernon, et cette *Chanson de Roland*, que toutes les déductions tendan-

cieuses de certains érudits n'empêcheront pas d'avoir été chantée, au moins sous une forme simplifiée, sur le champ de bataille d'Hastings. Voici maintenant que tout le cycle de Bretagne est apporté en hommage à la France par les trouvères normands. Grâce à eux, deviennent immortels Tristan et Iseult, le roi Arthur et les Chevaliers de la Table Ronde. Bientôt cette floraison poétique va s'étendre au delà des Alpes. Elle fera naître le baiser fatal sur les lèvres jointes de Paolo Malatesta et de Francesca da Rimini.

Cette primauté mystérieuse, la Normandie, à travers les siècles, la gardera jalousement. C'est du sol neustrien que surgiront souvent les initiateurs des principaux genres littéraires.

Si les Français n'ont point la tête épique, les Normands, eux, estiment, avec Thouroude, avec Wace, avec Benoît de Sainte-More et Alexandre de Bernay, que ceux qui ont, par leur vaillance, créé et vécu la plus universelle des gestes sont plus qualifiés que quiconque pour en narrer les gloires. Grâce à eux, l'histoire de nos ducs, répandue à travers le monde, ne pourra plus être ignorée. Les poètes des autres régions françaises exalteront ou critiqueront, suivant leur race ou leur tempérament, les noms de Richard le Vieil ou de Robert le Magnifique, mais ils seront dans l'obligation de les citer en raison de leur popularité.

Tandis que chantent les laisses épiques, l'histoire balbutie encore... Mais c'est une biographie normande que cette *Vie de Saint Thomas*, narrée vers 1173 par Garnier de Pont-Sainte-Maxence. Malheureusement, nos vieux chroniqueurs écrivent le plus souvent en latin, ce qui les place en marge de la littérature française. Mais leurs travaux sont si complets, si précis, si positifs, peut-on dire, en dépit de défauts com-

muns à leur époque, que notre Province est aujourd'hui celle dont les origines sont peut-être les mieux connues.

Notre race a aimé l'histoire, ce genre exact, et l'épopée, cette poésie un tantinet raisonneuse, à laquelle président des règles précises. De bonne heure aussi, elle s'est sentie attirée vers le dialogue théâtral, merveilleux procédé d'exposition des thèses les plus diverses. Sans remonter aux « Miracles » ni aux « Mistères », nous voyons la Comédie moderne apparaître dès le règne de Louis XI avec cette *Farce de Pathelin*, si pleine d'esprit normand, que de récents travaux ont permis d'attribuer avec une quasi certitude au bon moine de Lyre, Guillaume Alecis. La Tragédie classique, elle, comptera parmi ses précurseurs le curieux et héroïque aventurier falaisien Antoine de Montchrétien, en attendant que le génie de Pierre Corneille lui donne, ainsi qu'à la Comédie, sa forme définitive, et ouvre la voie à Racine et à Molière à la fois.

Je ne saurais énumérer ici, Messieurs, tous les genres littéraires pour vous montrer, même sommairement, le rôle que les nôtres ont joué dans leur évolution. Qu'il me suffise de rappeler l'influence de Malherbe sur la Poésie lyrique et sur la langue française en général. On a pu contester le génie poétique du paladin de la grammaire, mais on ne peut nier que par son esprit de logique et de clarté, notre Caennais n'apparaisse comme le type même de l'esprit normand.

Cet esprit, on nous l'a beaucoup reproché, depuis le *Roman de la Rose*, où de méchants soudoyers commis à la défense du *Jardin d'Amour* sont représentés comme nos compatriotes, jusqu'aux œuvres les plus contemporaines. Pour beaucoup, le nom Normand évoque l'idée de chicane et de mauvaise foi. Ce n'est pas flatteur, peut-être, en apparence,

mais c'est encore, au fond, une louange magnifique bien qu'involontaire qu'on décerne ainsi à la raisonneuse Neustrie.

Depuis la disparition de la Rome antique, nulle race peut-être n'a plus aimé de voir son droit établi sur des bases logiques et solides. Dès l'époque ducale, nos légistes possédaient un corps de doctrine parfaitement sûr, grâce auquel les princes normands pouvaient se proclamer orgueilleusement rois dans leur duché, comme les rois de France s'affirmaient empereurs en leur royaume. Nos institutions politiques étaient beaucoup plus simples et plus souples que celles de nos voisins de l'Ile-de-France, et si les historiens ont pu vanter nos « bâtisseurs d'Etats », l'œuvre de ceux-ci doit peut-être autant au caractère spécial de notre régime féodal qu'aux surprenants éclairs de leurs épées. Le droit privé marchait de pair avec le droit public. Lorsque Philippe-Auguste réunit à sa couronne la glorieuse terre que n'avait pas su défendre la couardise du roi Jean, la rédaction de la première partie, au moins, de notre *très ancien Coutumier* était chose faite : primitive assise d'une Somme juridique à laquelle nos aïeux se montrèrent si attachés qu'il arriva un jour à un chancelier de France de dire « qu'il serait plus facile de nous faire changer de religion que de jurisprudence ».

Ces qualités de sérieux et de logique que nos pères avaient acquises et maintenaient par la pratique du droit et l'audace qui les avait poussés aux lointaines aventures de mer se sont, de tout temps, retrouvées chez nos artistes. Le Couesnon a fait sagesse et non folie en plaçant le Mont-Saint-Michel en Normandie, puisque la Merveille, à l'appel de notre peuple, a surgi du rocher nu. Nos cathédrales, nos abbatales, avec l'originale hardiesse de leurs tours-lanternes, ne comptent-elles pas parmi les plus beaux cris d'amour que les hommes aient

poussés vers Dieu? Combien de nos vieux bâtisseurs auraient mérité cette épithète de « fou sublime » que Vauban décerna un jour à l'architecte ignoré du dôme merveilleux de Coutances?

Nos peintres possèdent les mêmes vertus. Depuis les miniaturistes anonymes jusqu'à Géricault et aux modernes, en passant par les toiles étranges de ce Nicolas Poussin dont la lumière tout italienne semble baigner des paysages presque normands, comme tout est clair dans les œuvres de nos compatriotes, comme tout y est limpide, solide et aisément traduisible!

Les esprits normands, si bien équilibrés, se sont, dans le passé, montrés accessibles à toutes les sciences. Dans ce domaine, mon incompetence ne me permet guère de citer que des noms et en premier lieu celui de ce savant universel, chanoine de Rouen et évêque de Lisieux, que fut Nicolas Oresme. Précurseur des plus nobles esprits de la Renaissance, Oresme disserta un peu, suivant la formule célèbre, « *de omni re scibili* ». Il traduisit les traités scientifiques d'Aristote, ce qui le rattache encore au moyen âge, mais bien avant Copernic, il énonça la théorie de la mobilité de la Terre, ce qui fait déjà de lui un homme moderne.

Toute une légion de Normands, acharnés à la poursuite du progrès, ont suivi les divers chemins scientifiques. Citons d'abord le nom prestigieux de Fontenelle. La Chimie s'honore d'un Descroizilles, la Physique d'un Fresnel, l'Art nautique d'un Descelliers, l'Astronomie d'un Laplace, l'Economie politique d'un Gueudeville et d'un Boisguillebert. La Médecine, glorieuse entre toutes les études neustriennes depuis les jours lointains de l'Ecole de Salerne, n'a cessé d'être en honneur chez nous et reflurit aujourd'hui encore avec un

éclat extraordinaire grâce aux travaux de notre éminent collègue M. le D^r Nicolle, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis.

Je ne veux pas pousser plus loin, Messieurs, mon essai de synthèse provinciale. J'ai voulu vous montrer comment, dans tous les domaines, l'intelligence normande avait, depuis mille ans, apporté son large tribut non seulement à la France, mais à d'autres nations. Il me reste à vous dire comment, assise sur la base inébranlable des qualités ethniques, une Renaissance provinciale me semble possible et désirable.

Nous nous plaignons souvent en France des inconvénients d'une administration trop centralisée. Ces inconvénients sont plus grands encore dans le domaine intellectuel. Ils frappent depuis quelques années l'esprit du public, aussi voyons-nous courir d'un bout à l'autre du territoire le mystérieux frisson d'un régionalisme auquel les Pouvoirs publics, trop imbus d'esprit parisien, ne semblent pas comprendre grand'chose, mais avec lequel il est souhaitable, dans l'intérêt général, qu'ils soient bientôt dans l'obligation de compter.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Etat s'est acharné à détruire l'âme provinciale. En Normandie, Louis XI a matérialisé cette attitude du pouvoir central lorsqu'il fit briser sur l'enclume l'anneau ducal, en pleine séance de l'Echiquier. Ses successeurs, bien que la fortune de leur Maison eût été, à plusieurs reprises, sauvée par les nôtres, ont poursuivi son œuvre et morcelé la Normandie soit par la création d'apanages, soit par l'institution des généralités. Aggravant encore cette mutilation, la Révolution a taillé dans le vieux duché cinq départements aux limites illogiques comme aux noms fantaisistes et qui n'eurent entre eux aucun lien administratif. La Normandie actuelle n'a plus d'autre unité que celles de

la Province ecclésiastique et du ressort de l'Académie de Caen.

Pourtant, de l'acharnement même mis par les pouvoirs successifs à briser l'unité normande est née une réaction salutaire. Dès le début du XIX^e siècle se sont constituées des sociétés dont le but était de recueillir et de mettre en lumière tous les documents écrits ou monumentaux concernant l'histoire de notre passé. Pendant plus de cent ans, une foule de savants aussi désintéressés que modestes a tenu allumée, malgré toutes les tempêtes, la petite flamme vacillante qu'était l'âme normande. Ils ont accumulé des matériaux considérables et sauvé tout ce qui pouvait l'être. Aujourd'hui, l'heure n'est plus très lointaine peut-être où d'autres ouvriers pourront achever ce que nos pères ont commencé : n'avons-nous pas entendu, il y a quelques mois, les premiers et significatifs craquements de l'édifice administratif, préludes de réformes qui deviendront de plus en plus nécessaires ?

Déjà, d'un bout à l'autre de la Province, les hommes se cherchent. C'est ainsi que les écrivains et les artistes normands se sont groupés et que nos Sociétés savantes se sont heureusement fédérées pour accroître leur influence et leur puissance de rayonnement. Tous sentent que dans un pays comme le nôtre, en un siècle de communications faciles où la pensée même traverse les espaces en un instant, certaines primautés de la capitale ont disparu et que rien ne justifie plus l'emprise tyrannique de Paris sur le génie français.

Paris doit demeurer le carrefour par excellence où se rencontreront, comme par le passé, les meilleurs esprits. Mais qu'il cesse d'être un joug, surtout à l'heure où des influences étrangères, trop souvent déformées d'ailleurs, pèsent de tout leur poids sur l'intelligence nationale. Nous avons besoin d'une véritable Renaissance et celle-ci sera l'œuvre, sans

doute, de la génération prochaine. Cette Renaissance ne peut venir que du sol même et des qualités des différentes races qui forment la Nation.

Aussi préconiserai-je, pour ma part, une large décentralisation de l'enseignement. Il est profondément regrettable, à mon sens, qu'une éducation absolument identique soit donnée aux jeunes cerveaux, qu'ils soient bourguignons ou bretons, béarnais ou champenois. A vouloir couler toutes les pensées, toutes les inspirations dans le même moule on n'obtient d'autre résultat qu'une médiocrité qui n'est pas toujours honnête et qu'une banalité qu'on pourrait aisément éviter. Pour bien montrer que ce péril n'est point chimérique, particulièrement en ce qui concerne les Beaux-Arts, je me permets, Messieurs, de vous inviter à considérer certains monuments récents édifiés dans notre ville même. Vous conviendrez sans doute que les auteurs de ces monuments ont complètement méconnu le cadre dans lequel ils devaient travailler et qu'on a tort lorsqu'on élève à Rouen, par exemple, des édifices qui seraient peut-être admissibles ou même souhaitables à Marseille ou à Nancy.

La décentralisation de l'enseignement supérieur devrait être complétée, je crois, par la diffusion d'un enseignement technique conçu dans le sens de notre activité provinciale. Je crois superflu d'insister ici sur la nécessité d'institutions artisanales très développées. Leurs élèves ne manqueraient pas chez nous d'excellents modèles leur permettant de suivre les règles d'un art probe, logique et sain.

Peut-être soulèvera-t-on cette objection : Si nous négligeons Paris, nous nous condamnons à vivre repliés sur nous-mêmes dans une ignorance complète de ce qui se passe ou se fait

ailleurs. Dans ces conditions, nos meilleurs esprits n'aboutiront qu'à la stérilité.

Je combattrai cette objection en en prenant directement le contre-pied. Non, je ne souhaite pas que nous nous enfermions comme en un vase clos entre l'Epte et le Couesnon. Je forme, au contraire, le vœu que nous nous efforcions de répandre par le monde le renom des lettres, des sciences et des arts normands et qu'en même temps nous entrions le plus possible en contact direct avec l'étranger. Si je vous ai montré tantôt les découvreurs normands acharnés à la recherche de mondes nouveaux, c'est précisément pour marquer les routes que les nôtres devraient suivre.

On a déjà soulevé en France la question de la création d'une Ecole coloniale. Je voudrais, pour ma part, que la ville désignée pour servir de siège à cette Ecole soit une ville normande. Où nos futurs pionniers des terres lointaines pourraient-ils être plus logiquement groupés que dans une province toute tendue vers le commerce d'outre-mer et qui a fourni au pays tant d'excellents coloniaux?

Il serait à souhaiter aussi que notre vieille Université de Caen, prenant désormais le titre d'Université de Normandie, rayonnât sur tous les pays qui ont avec nous des liens ethniques ou historiques. Combien il serait désirable que les maîtres et les étudiants de cette Université pussent, grâce à des organismes créés en Angleterre, en Italie, au Canada, aux pays scandinaves, aux Etats-Unis mêmes, entrer en rapports suivis avec les maîtres et les étudiants étrangers! Remarquons en passant que cette expansion d'une Université hors de nos frontières a des précédents et que des institutions françaises existent dans ces conditions à Florence, à Naples, à Madrid, ailleurs encore.

J'achève, Messieurs, ce discours déjà trop long et dont les considérations parfois ont pu vous paraître trop abstraites. Les temps vers lesquels nous allons seront certainement très différents de ceux que nous avons vécus jusqu'ici. Peu à peu, sans doute, les souhaits que nous formons pour la reconstitution au moins morale de la Province et pour que le nom normand reprenne une splendeur nouvelle se réaliseront. L'essai de synthèse que j'ai tenté aujourd'hui n'a pas eu d'autre but que de vous démontrer l'existence chez nous de tous les éléments d'une Renaissance particulière, très brillante, au sein de la Renaissance nationale que nous attendons. Mon seul souhait est de voir la Normandie à la tête de ce grand mouvement et notre race allumer le premier, le plus hautain flambeau. Puissent Rouen, cité-fleur de cette autre Toscane, et Caen, notre traditionnelle Athènes, apporter au futur édifice leurs pierres lumineuses! Il faut que la vieille Neustrie qu'on a longtemps crue morte se réveille enfin et qu'elle repousse loin d'elle la pierre renversée du tombeau.

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. RENÉ HERVAL

Par Mgr PRUDENT

MONSIEUR,

N'avez-vous pas quelque ennui à voir, presque à chaque fois qu'il s'agit de vous louer à Rouen, surgir le même personnage? Je me rappelle... Un jour, la *Revue catholique de Normandie* organisait, pour la province dont elle a pris le nom, un concours poétique; le secrétaire, M. Maurice d'Hartoy, a l'originale idée — mais il est romancier — de choisir, pour présider, un membre du Chapitre de Rouen (membre aussi de l'Académie, il faut le dire). Vous présentez votre très beau poème des *Conquêteurs* : il remporte le prix; celui qui présidait dut le vanter au public, et il en est resté fier. Quelque temps après, vous offriez ce poème à l'Académie avec plusieurs de vos autres ouvrages : elle demanda au même un rapport : ce ne put être qu'un éloge. Vous fûtes alors admis dans nos rangs. Récemment vous obteniez, entre vingt concurrents, notre prix Bouctot (poésie) : le même encore reçut mission de motiver publiquement notre choix. *Ecce iterum...* et de nouveau le voici... Du coup, s'il était à votre place, Rolf, votre ami, grand pourfendeur, encore barbare un peu, superstitieux par conséquent et non déjà éclairé par le regard de Poupe la chrétienne, du coup,

Rolf toucherait le fer de sa cuirasse. Vous, Monsieur, je le crains, vous vous contentez de trouver le sort bien monotone. Il m'impose à moi le regret — et c'est la raison de ce préambule — de ne plus savoir trouver de mots proportionnés à la circonstance et dignes de l'accueil que nous voulons vous faire.

Heureusement, vous entrez à l'Académie sous d'autres auspices. Vos deux premiers répondants seraient, si un monde meilleur ne les avait pris, l'un le vénérable chanoine Bourdon, qui fut glorieusement nôtre, l'autre..... grand journaliste, informé de tout par une lecture immense, maître exceptionnel de bon sens, que je ne sais quelle discrétion excessive arrêta toujours sur notre seuil, mais qui, grâce à Dieu, se survit au milieu de nous dans l'un de ses fils. Ne l'ai-je pas nommé? M. Joseph Lafond.

D'où Rouen vous possède-t-il, Monsieur, vous qui n'y avez point pris naissance? et comment, dès votre arrivée, MM. Bourdon et Lafond vous donnèrent-ils leur estime? Je le sais un peu de vous-même; au besoin, un troisième maître à penser, votre biographe — déjà! — M. Ernest d'Hauterive, m'en dirait davantage.

« Le hasard, a-t-il écrit dans la préface d'un de vos volumes, le hasard dont il ne s'est pas encore consolé, a fait naître René Herval sous le ciel gris du Nord, à Lille. » Vous y auriez passé, selon lui, une enfance « turbulente d'abord, studieuse ensuite »; ces deux adjectifs ne sont pas pour nous déplaire. Il continue : « Et toujours pendant qu'il regardait les grandes cheminées, en face des usines, dans le bruit des marteaux et des camions, le long des chemins noirs, René Herval rêvait de pommiers en fleurs, de sentiers perdus dans la verdure des talus, de prairies peuplées de riches troupeaux... C'était affaire d'atavisme. »

« Sa famille, en effet, était originaire de Normandie. » Sur les registres des paroisses Saint-Godard et Saint-Maclou se trouve souvent inscrit le nom d'Herval. « Son grand-père était né à Rouen, son père au Havre. » Un grand-oncle, pareillement né à Rouen, entré dans les ordres, fut vicaire à Saint-Vivien, puis passa à Notre-Dame du Havre, où il acquit une popularité telle qu'une rue de la paroisse a reçu officiellement et garde encore son nom. Fils et neveu de ces hommes, René Herval « aspira de bonne heure — je cite toujours M. d'Hauterive — à venir en Normandie. Trois ans de service militaire le retardent. Plus, la préparation de deux licences. Après quoi, sans enthousiasme, il s'inscrit au Barreau, « parti alimentaire », dit l'historien. La grande guerre éclate. Le voilà officier d'artillerie, puis en mission chez les Russes où, de ce qu'il a vu, il fait un livre. Il revient lors de l'armistice. Années de bravoure, années de sacrifice. Elles ont eu du moins pour René Herval cet avantage de rompre le fil qui l'attachait au Nord : il peut réaliser son rêve : habiter Rouen, »

Vous y apportiez, Monsieur, le goût d'écrire, et déjà vous aviez en portefeuille maints poèmes achevés, dans la tête maints projets en prose. Il ne manque plus que des amis pour vous accueillir. Vous ne connaissez personne? Oui! de nom et de réputation, un vénérable ecclésiastique dont votre père vous parla souvent pour l'avoir fréquenté tout jeune au Havre, pour l'avoir eu ensuite comme condisciple — je le fus moi-même — au Petit Séminaire du Mont-aux-Malades. Vous lui rendez visite. Il vous trouve de l'agrément, ses souvenirs d'adolescence lui remontent au cœur à votre nom; il loue votre père, célèbre votre oncle dont il a vu cent fois passer la soutane (je crois bien qu'elle était verdie) aux

environs des jetées havraises; vos travaux dont vous l'entretenez l'intéressent, il vous exhorte à les publier. « Publier? Vous en parlez à votre aise, Monsieur le Chanoine! Mais où? Mais comment? » — « Je vais de ce pas vous recommander au *Journal de Rouen*. » — Le bon chanoine prend son chapeau et court. Le *Journal de Rouen*, c'est M. Joseph Lafond. Vous vous présentez le lendemain. Bon, en la circonstance avisé non moins, il vous dit : « Envoyez-moi de la copie, je n'ai rien à refuser au chanoine Bourdon. » A partir de ce moment, des études de toute sorte, signées de vous, brèves, longues, toujours d'une coulée facile, se succédèrent, à intervalles variés, dans la feuille puissante où tant de maîtres, depuis 1762, se sont donné rendez-vous, où tant de jeunes peuvent se croire déjà des maîtres sitôt qu'ils y accèdent. Ce sont des articles, des chroniques sur tous sujets : italiens d'abord, car vous vous écriez volontiers, comme Musset, comme Byron : Italie! Italie!... normands ensuite, car c'est encore la Normandie que vous aimez dans la Toscane et la Sicile.

Entre temps vous composez des vers. Le savait-on alors autour de vous? La Bruyère constatait à son époque : « Quelques-uns se défendent d'aimer et de faire des vers, comme de deux faibles, l'un du cœur, l'autre de l'esprit. » La belle affaire! Et le moyen d'aimer sans se trahir! et d'être poète sans vouloir que quelqu'un le sache! Vous êtes poète : l'abbé Bourdon le sait : il vous révèle.

En ce temps-là, il fut un jour où toute la latinité célébrait le centenaire de Dante. Les Académiciens de Rouen voulurent à leur tour lui rendre hommage. L'un d'eux, décidèrent-ils, ferait son éloge : ils eurent l'honneur que Mgr du Bois de la Villerabel, membre de la Compagnie, grand admirateur de l'homme de doctrine autant que de poésie qu'était Dante,

s'offrit pour ce rôle; un autre lirait quelques pages de la *Divine Comédie*, l'épisode d'Hugolin, par exemple; un troisième, car fête sans chant, ce n'est pas fête, composerait une cantate à la gloire du héros. Cantate : donc musique, mais premièrement cantate : donc poème. Qui sera le poète? René Herval, puisque le musicien est libre de son choix et que le musicien est l'abbé Bourdon. Vos premiers vers connus, Monsieur, résonnèrent ainsi, enveloppés de quatuors vocaux et d'orchestre, sous les voûtes de cette admirable salle des Etats de l'Archevêché, que prêtait ce jour-là à l'Académie le successeur des d'Estoutteville et des La Rochefoucauld, applaudis par lui-même, par nous, par toute l'élite intellectuelle de nos concitoyens.

Vous pouviez, dès lors, forger secrètement l'épopée des *Conquêteurs*; méditer pour après la *Saga de Rolf*, autre épopée; assembler le recueil de poésies variées que certainement vous donnerez bientôt. Vous pouviez surtout, encore plus passionné d'histoire que de rythmes, mettre sur le chantier la série de volumes que vous avez pris à tâche d'écrire sur les principales villes de notre province; province chère dont le charme vous hante inlassablement et dont, vous venez de nous le dire, ô régionaliste à la fois antique et moderne, aussi positif qu'ami du rêve, vous voudriez voir se reconstituer l'unité. Vous pouviez publier dès ce moment : *Lisieux, cité normande*; *Dieppe, cité normande*, en attendant *Falaise, cité normande*, jusqu'à ce que viennent *Caen, cité normande*; *Bayeux et Coutances, cités normandes*, à coup sûr *Le Havre, cité normande*; enfin, pour clore le défilé, — défilé de châtelaines, en hennin celle-ci, en bonnet cauchois celle-là, en jupe de droguet cette troisième, en ciré de marin cette autre, en brocart et dentelle cette dernière, — pour clore ce défilé,

la reine, Rouen ; Rouen, capitale normande ; Rouen l'orgueilleuse, a dit fièrement l'un de nous ; qu'il me pardonne : j'aimerais autant, quant à moi, dire : Rouen la toute belle et la toute aimée.

Ces cités nombreuses, amies du gai savoir, dames de vaillance, dames de beauté, sont escortées dans vos livres de chevaliers servants qui ajoutent à leur séduction leur renommée propre. On voit passer au détour d'une page, leur tenant la main ou s'agitant dans leur ambiance, Rolf déjà nommé, Guillaume, Beauclerc, Nicolas Oresme, Orderic Vital, Cospéan, Ango, Duquesne — je cite au hasard — cent autres illustres, toute une légion, toute une armée. L'histoire de ceux-ci, l'histoire de celles-là n'est-elle pas la même histoire ! Ils revivent tout à coup, avec le prestige du temps passé et faisant sonner clair dans le nôtre leurs hauts faits, telle une clameur d'oliphant qui se serait indéfiniment prolongée. C'est une des raisons, Monsieur, de l'intérêt qu'offrent vos ouvrages.

Quelques figures pourtant en sont absentes ; soit que le cours des récits ne les y appelât point, soit qu'elles attendent, en des pages futures, leur place, à l'heure opportune. A coup sûr, par exemple, vous dresserez de pied en cap une image de Jeanne d'Arc lorsque vous publierez *Rouen, capitale normande*. Jusqu'ici vous avez pu la nommer à peine ; mais comme en prélude, vous voulez, profitant d'une occasion inespérée, qu'on honore dès maintenant ses précurseurs rouennais, martyrs comme elle, presque à la même époque, du patriotisme. Pourquoi ne pas graver demain, demandez-vous, leurs noms sur la pierre, au Vieux-Marché, dans le voisinage de sa statue prochaine ? Glorifier Alain Blanchart et ses vaillants, Ricarville et ses cent quatre, n'est-ce pas, puisqu'ils

tendirent au même but, chasser l'étranger, la glorifier elle-même? Cette idée vous obsède, elle prend corps sous votre plume en un article qui émeut ses lecteurs, suscite des questions d'ordre divers, surtout fait vibrer les amis passionnés de la Pucelle et de la Normandie au point que le plus haut prélat de chez nous vous écrit de prime saut pour vous en féliciter. Mieux encore — geste insolite, mais combien belle spontanéité d'âme — il lit à grande voix, ce matin-là, qui est un matin d'office solennel, votre article et sa propre lettre élogieuse, dans la chaire de sa métropole, mitre au front, crosse en main, en pleine fonction pontificale. A la bonne heure! L'opinion, du coup, est pleinement alertée. L'Académie, à son tour, fait sien votre vœu quelques semaines après. Les Amis des Monuments rouennais suivent. L'initiative que vous prîtes pouvait-elle trouver de plus nobles appuis?

Qu'en résultera-t-il au demeurant? Les promoteurs des heureuses modifications qui s'opèrent au Vieux-Marché — hélas, trop incomplètes encore au jugement de beaucoup — sont partis d'un autre point de vue. N'auraient-ils pas eu, en les voulant, cette conviction, respectable après tout, même si on la juge erronée, qu'honorée seule en cette place, Jeanne d'Arc, par cette solitude même, sera désignée au visiteur comme plus sacrée, transcendante à toute comparaison possible, idéale jusqu'à devoir apparaître l'Unique? Qu'elle soit, dans ce lieu, le météore devant lequel tous les astres s'effacent. Ceux qui pensèrent ainsi d'abord, vont-ils changer d'avis? Il serait vain de le prédire. *Adhuc sub judice lis est.* A vous, Monsieur, il restera du moins l'honneur d'avoir, par quelques lignes vibrantes, pleines d'histoire, fait lever des idées nouvelles, imposé des réflexions plus mûries, et avivé des senti-

ments, dont, quoi qu'il arrive, bénéficiera demain le culte de Jeanne.

Il convient sans doute maintenant que je recherche, en hâte, à quelles qualités est dû le succès de vos écrits. D'abord au savoir dont ils témoignent. On voit bien que la passion de la recherche, livresque ou non, ne vous est pas étrangère, que l'archéologie vous impose et que l'art vous plaît. Vous vous composez ainsi un butin; fonds tous les jours accru sur lequel vous jetez une forme soyeuse. Avez-vous entendu dire que d'aucuns, en ce dernier quart de siècle, croyaient faire figure d'autant plus haute d'érudits qu'ils affectaient de mal écrire? Vous, bien écrire est au contraire votre souci. On vous lirait avec moins de complaisance si vous n'étiez pas un bon ouvrier de littérature.

Mais quel mot viens-je de prononcer! Il a, je le sais, par la faute de fades noircisseurs de papier, un sens péjoratif trop répandu. Littérature : verbosité, emphase, imprécision, sentimentalisme, faux cliquetis, verroterie : du poncif sur du néant ou du mensonge. Si on ajoutait à cela le snobisme de certains auteurs, et même — avec du talent parfois — leur mercantilisme, alors, il faut en convenir, la littérature serait quelque chose d'insupportable. Louis de Mondadon, un successeur du P. Bouhours, je crois bien, dans le numéro des *Etudes* du 5 décembre, était appelé à juger une nouvelle vie romancée de La Fayette. Il lui était extrêmement sévère. L'auteur — il ne mérite pas que je le nomme — était celui qui, un peu auparavant, avait fait de Jeanne d'Arc une fille de ferme des plus grossières, mal embouchée, révoltante caricature. Son *La Fayette* est du même goût, paraît-il. Or, M. Delteil — son nom m'échappe, tant pis — friand de succès et peu délicat sur le choix des moyens, raconte Louis

de Mondadon, s'est rendu, vendeur bénévole, au comptoir de la librairie des Galeries La Fayette pour débiter en personne son volume. On n'est jamais mieux recommandé que par soi-même. Jadis, ajoute Mondadon, les artistes écrasaient de leur mépris, souvent injustifié, les calicots. Notre jeunesse, plus pratique, traite la littérature comme une marchandise : tant vaut l'aune. C'est 12 francs, Madame. Il conclut : « Qu'on ne vienne donc point après cela nous rebattre les oreilles des splendeurs de l'art pour l'art ni des droits sacrés du génie! »

A Rouen, vous le savez mieux que personne, Monsieur, on a de la littérature une opinion meilleure. On y croit de longue date qu'elle est — je cite ici Mgr Julien, l'éminent évêque d'Arras — « l'art de l'expression, dans le champ des idées, comme les autres arts, peinture, sculpture, musique, dans le champ de la vision et de l'audition. L'art de l'expression a pour but de rendre agréables à l'esprit, aux yeux ou à l'oreille, des images ou des sons, qui, scientifiquement présentés, nous éclairent, nous atteignent ou nous frappent sans nous émouvoir ». Or, enveloppés de littérature, ils remuent tout notre être en jetant sur la vérité de la beauté. Demandez donc à un Pierre Termier, si l'art d'écrire est indifférent à l'expression de la science. Résultat? Alors le Rouennais du vingtième siècle court, enthousiaste, sur les pas de Corneille comme faisait son ancêtre du XVII^e. Alors, il consent que l'auteur de *Salammbô*, celui des *Contes de la Bécasse*, celui de *Melænis*, quoiqu'ils n'aient produit que des œuvres d'imagination, genre dit autrefois secondaire, aient à leur suite une foule de scoliastes et quelques idolâtres. Alors, à l'étranger venu surtout pour admirer les monuments et les industries de sa ville et qui fait, au sortir de la gare, ses

premiers pas dans la rue Jeanne-d'Arc, il ne dédaigne pas de faire voir, — parce qu'ils sont sur le chemin, oui, mais aussi parce qu'il veut faire partager une admiration sincère, — les bustes tout frais d'écrivains tout récents : Jean Revel et Maupassant dans ce square; Bérat près de l'étang parce que l'univers entier chante toujours sa chanson de la Normandie; Bouilhet et Flaubert sur cette petite place à côté; et s'il pousse un peu plus loin, Verhaëren, Rouennais par sa mort sinon par son existence. Les littérateurs de marque pullulent à Rouen jusqu'en nos jours, pense à ce moment l'étranger. Et si par hasard il ne comprend guère, s'il rechigne : pour le replonger dans le positif et lui rendre l'équilibre des affaires qu'il aime, on a cette chance de pouvoir lui montrer, à l'extrémité ouest de la rue Thiers qu'il parcourt maintenant... quelle autre statue? Pouyer-Quertier...

Pourtant, Monsieur, c'est le jour de le confesser ce me semble : il est tels et tels de nos beaux auteurs que les générations d'aujourd'hui perdent un peu trop de vue. Laissez-moi vous en désigner un pour lequel un ressaut de gloire serait un acte de justice. Il n'est ni romancier, ni conteur, ni dramaturge. Il est... j'ose à peine prononcer le mot, car il effarouche les âmes papillonnantes, il est exégète. Exégète! Il lit de l'hébreu! « Il sait du grec, ma sœur! » En ce genre, il a déjoué plus d'une fois l'érudition allemande, et, chez nous, surpassé Renan même. Il n'a pas comme celui-ci les images chatoyantes et les caresses du style : il a davantage la solidité, la forte architecture, si j'ose dire. Surtout ce style sobre, alerte, volontairement dépouillé, qui ne se regarde pas avec complaisance, est admirablement adéquat au sujet; sujet grave, le plus grave dont puissent s'occuper des hommes. Ses œuvres forment six volumes : comme par la qualité, elles

comptent donc par l'étendue. — Et elles ont du renom? me demandez-vous. — La principale a atteint, en ses deux formats in-8° et in-12, le cent deuxième mille exemplaire; deux autres nées postérieurement, le quarantième mille chacune. — Ecrivain notable évidemment. Il reçut quels hommages? — Je réponds : Il fut simple, il vécut caché, il ne poursuivit jamais de titres et fut réfractaire à toute réclame. En outre le sérieux profond de ses thèmes, la plus divine histoire pourtant... vous me comprenez? Il y a littérature légère et littérature austère : ce n'est pas celle-ci d'ordinaire qu'on met sur le pavois!... — Et vous le nommez? — L'abbé Constant Fouard, auteur de la *Vie de Jésus*, la plus remarquable qui soit — à peine excepterai-je les deux admirables récents volumes de Léonce de Grandmaison, plus au fait de l'érudition présente, toujours en progrès, mais qui sont moins un récit qu'une ample et splendide démonstration apologétique. — Mais que demandez-vous pour cet homme? — Rien, sinon dans les esprits, je veux dire dans la hiérarchie littéraire rouennaise actuelle, la place à laquelle je crois qu'il a droit, laquelle est au tout premier rang. Les bustes au soleil ne sont pas faits aujourd'hui pour ce genre d'auteurs, je le sais bien. On n'y prétend pas pour eux du reste. Mais il est des noms de littérateurs moindres qu'on fait lire pour les perpétuer à des carrefours de rues, et il en est d'autres qui illuminent de leurs clartés des frontons de salles d'études publiques ou des frises de bibliothèques. De cet hommage peu prétentieux, le nom de Constant Fouard (un jour peut-être d'autres suivraient : ceux de Paul Allard, si l'on veut, et de deux ou trois égaux) ne doit pas être jugé moins digne. Utopie? Je ne veux pas le croire. En tout cas, ce n'est pas le petit-neveu du personnage qui a prénommé là-bas au bord

des flots la rue Herval, Herval prêtre, père des pauvres (un abbé Bazire du littoral, plus chanceux que le nôtre trop oublié), mais écrivain aussi à ses heures et membre de la Société d'Études diverses du Havre, ce n'est pas celui-là qui trouvera mon sentiment étrange. Il sait bien que plus que jamais, en notre temps de merveilles matérielles, d'industries prodigieuses et d'évolutions qui effraient les timides — je devrais peut-être dire les sages — il convient d'élever haut, parce qu'elle contribuera toujours à ennoblir la race, cette éternelle dispensatrice de beauté, quand elle est digne de son nom, la littérature.

A vous et à moi, Monsieur, si nous y travaillons, l'Académie, je m'en persuade, ne sera jamais contraire.

RAPPORT

SUR LES

PRIX PELLECAT, COURTONNE-LENEPVEU, DE LA REINTY ET BOUCTOT (Arts)

Par M. Ed. DELABARRE

PRIX PELLECAT

« Deux prix de 1.000 francs chacun seront décernés à deux jeunes gens de Rouen, ou du département, jugés avoir le plus de mérite et qu'il est utile d'encourager dans leur carrière. »

MESSIEURS,

Appelé cette année, par votre faveur, à vous présenter un rapport sur différents prix, permettez-moi de remonter un an en arrière et de vous rappeler qu'en rapportant les prix Pellecat de 1927, dont l'un était attribué à un professeur de piano, aveugle, je vous disais :

« Pour vivre, Henri Deschamps donne des leçons de piano et d'harmonie. Ses élèves, par leurs progrès et leur talent même parfois, témoignent de l'excellence de son enseignement... et cependant, alors que tout autre, avec les qualités qu'il possède, obtiendrait plus de succès, le nombre de ses élèves bien qu'augmentant peu à peu n'est pas ce qu'il devrait être.

« Allez donc vaincre le préjugé stupide qui fait de l'aveugle un malheureux incapable par son infirmité de s'élever au niveau de ceux dont les yeux sont ouverts! Pourtant, parmi ses élèves, Henri Deschamps compte ce jeune prodige rouennais dont toute la presse, y compris celle des Etats-Unis, a parlé, dont certains journaux ont reproduit les traits, Bernard Hauvel, âgé de huit ans, aveugle comme son maître.

« Cela ne suffit donc pas?

« Ecoutez ce qu'en dit M^e Hie, notre confrère, le distingué critique d'art musical du *Journal de Rouen*, à la suite d'une soirée de la Tribune libre donnée naguère sous le signe printemps :

« Le printemps de la vie, nous l'acclamons en la personne
 « de ce petit aveugle de huit ans (il en a dix aujourd'hui),
 « Bernard Hauvel, pianiste prodige, qui déjà interprète avec
 « intelligence et habileté les maîtres de la musique. Il joue
 « tout un répertoire : la *Rêverie* et une *Ballade* de Lack;
 « le *Coucou* de Daquin, dont il souligne spirituellement l'ap-
 « pel; le *Gai Laboureur* de Schumann; une valse de Mozart
 « et même le *Forgeron harmonieux* de Haëndel. »

« Pouvais-je me dispenser d'associer le jeune talent de l'élève à celui du maître? non certes, l'un complète l'autre!

« Une amitié touchante et une confiance réciproque les unissent.

« Bernard Hauvel adore son maître.

« Es-tu content? bon maître », répète-t-il sans cesse. »

« — Oui, alors je suis content. »

« Assoiffés d'art, le maître et l'élève, au cours des leçons, s'élancent éperdûment ensemble à travers des fièvres d'harmonies, entraînés par cet idéal pur, dégagé de nos pâles

visions humaines que seuls peuvent atteindre ceux pour qui le ciel s'est révélé et s'est ouvert tout grand en cessant de les éblouir... »

Je ne prévoyais pas alors, Messieurs, en écrivant ces lignes, qu'elles constitueraient le fond même du rapport que j'ai l'honneur de vous présenter cette année.

Que pourrais-je y ajouter? En exaltant le maître par l'élève, j'exaltais alors l'élève!

La cécité développe vraiment chez ceux qui en sont atteints — et Hauvel, hélas, l'est de naissance — des sensibilités particulières. Il a compris, m'étant laissé entraîner à prononcer son éloge, que le rapport sur un prix qui lui serait attribué était fait d'avance; pourquoi dès lors n'aurait-il pas naturellement sollicité votre bienveillance, puisque celle-ci devait cette année s'étendre sur lui?

Il a misé sur elle, il a gagné. Bernard Hauvel, venez chercher votre prix.

*
**

Vous avez décerné, Messieurs, un second prix Pellecat, cette année, à Marcel Lemonnier, élève de notre confrère M. Ruel à l'Ecole régionale d'Architecture de Rouen.

Marcel Lemonnier est né le 4 juin 1906 à Falaise. Après seulement une année de préparation spéciale, il fut admis élève en titre à l'Ecole le 26 juillet 1926.

Trois mois après, le 30 octobre, Lemonnier obtenait sa première récompense, une mention en géométrie descriptive.

Depuis, de nombreux succès vinrent consacrer son travail.

Sa feuille de valeurs à l'Ecole annonce : une mention en statique et résistance des matériaux, des mentions en stéréotomie, en perspective, en législation du bâtiment, en physique,

chimie et géologie, deux mentions en éléments analytiques d'architecture, trois sur projets rendus, une en dessin d'ornement, en dessin d'après l'antique, en modelage, en histoire d'architecture et archéologie.

Cette nomenclature ne signifie peut-être pas grand'chose dans l'esprit de ceux qui ne sont pas initiés au fonctionnement et au travail de l'Ecole d'Architecture. Cependant, quand on songe que chaque mention remportée est l'indice d'une distinction spéciale dans un concours entre cinq ou six cents élèves appartenant aux quelques écoles créées en France comme annexes de l'Ecole de Paris, y compris ceux de Paris; que ces concours sont jugés à Paris sous le voile de l'anonymat par le même jury; que ce jury est très difficile et distribue avec parcimonie ses récompenses, on demeure vraiment étonné des résultats qu'a obtenus Lemonnier depuis son admission à l'Ecole.

Cependant, si l'Ecole ouvre aux élèves ses ateliers tous les jours de 8 heures du matin à 8 heures du soir, Lemonnier ne peut malheureusement bénéficier autant qu'il le voudrait de l'avantage de l'enseignement en commun qui y est donné.

Hélas, il faut vivre!

Pour être étudiant, aujourd'hui, il faudrait être renté.

Jadis encore, avec peu de chose, l'étudiant pouvait se tirer d'affaire... oh, sans luxe, évidemment! La nourriture était bon marché, une chambre modeste ne coûtait pas cher et l'étoffe des habits étant solide, pouvait en dépit de la mode durer. Quant à l'éclairage et au chauffage, l'école les fournissait.

Mais aujourd'hui! les doléances quotidiennes entendues me dispensent de tout commentaire.

Aussi, pour assurer son existence, Lemonnier doit travailler.

Ses connaissances spéciales trouvent quelque profit dans les agences d'architectes qu'il fréquente et c'est à ses heures de liberté et à son repos qu'il demande le temps nécessaire à ses études.

Le portrait de Lemonnier ne serait pas complet si je ne vous apportais de lui une troisième expression.

Lemonnier aime les voyages.

En des temps où les voyages sont onéreux, n'allez pas supposer que notre lauréat fera des folies avec les 1.000 francs que vous lui attribuez. Oh non, rassurez-vous.

D'abord, Lemonnier voyage le plus économiquement possible, à bicyclette, et puis après tout il voyage pour apprendre.

Il est allé déjà deux fois en Belgique et en Hollande et, s'il a choisi de préférence ces régions, c'est qu'il a instinctivement compris que là seulement se trouve le secret de la pensée de nos grands primitifs, dont la Bourgogne a consacré le talent. Mais c'est aussi que des affinités de tempérament l'inclinaient naturellement vers un milieu toujours embrumé, où tout ce qui a une forme et se dessine passe immédiatement dans le domaine du rêve et de la poésie.

Quelle source de ravissements pour un artiste!

Actuellement, Lemonnier fait son service militaire comme élève officier à Saint-Cyr.

Loin de pouvoir travailler pour mettre quelque argent de côté, les maigres économies d'hier vont inévitablement se dissiper peu à peu..., il faut bien quelquefois améliorer l'ordinaire.

Comme votre encouragement de ce soir, Messieurs, sera le bienvenu dans quelque temps, lorsque rendu à ses chères

études, Lemonnier pourra, disposant grâce à lui de plus de temps, remporter à l'École de nouveaux succès.

Ce sera, Lemonnier, le titre de reconnaissance le meilleur que vous pourrez alors offrir à la mémoire du généreux M. Pellecat, au nom de qui nous sommes heureux de vous réserver l'un de ses deux prix annuels, pour encourager vos études et vous permettre, cher ami, de les poursuivre avec autant de succès qu'à leur début.

*

**

PRIX COURTONNE-LENEPVEU

Ce prix de 1.000 francs a été fondé par l'Académie, sur les arrérages provenant de dons faits par M^{lle} Lenepveu sur la succession Courtonne et en mémoire également de M. Courtonne qui a légué à l'Académie une remarquable collection de sculptures sur bois et boiseries du moyen âge et de la Renaissance. Ce prix sera attribué désormais tous les trois ans à un archéologue, à un architecte ou à un musicien.

Nous le remettons cette année pour la première fois et nos suffrages se sont portés sur M. Riden, archéologue.

M. Riden habite Forges-les-Eaux; il a réservé une grande partie de son temps, au cours de sa vie, à réunir des documents sur l'archéologie de Neufchâtel et de toute la région du Pays de Bray.

Sa documentation comporte des estampes, des cartes postales, de nombreuses photographies qu'il a extraites d'une très belle collection de clichés établie par son ami M. Coupel, de Neufchâtel, enfin, ce qui est plus précieux encore, de très nombreux dessins, croquis et reconstitutions que M. Riden a faits lui-même.

M. Riden, on le sait parce qu'il s'est inscrit aux expositions des Beaux-Arts de notre ville, est artiste peintre; aussi ses relevés, ses croquis, ses compositions présentent-ils à la fois un caractère de précision et de pittoresque que ses qualités de peintre et d'archéologue savent admirablement concilier.

Aussi, ceux que le passé du Pays de Bray intéresse trouveront-ils dans les nombreux documents que M. Riden a classés et réunis dans six volumes in-quarto tous les éléments nécessaires à leurs recherches.

Pourquoi l'exemple donné par M. Riden n'est-il pas suivi dans toutes les grandes cités, dans toutes les régions?

Soucieux de répandre partout les intéressants documents (la plupart inédits) qu'il avait recueillis, M. Riden songea, en 1907, à les publier dans une revue d'histoire locale qu'il créa, la *Galerie brayonne illustrée*, dont un seul fascicule parut!

Les frais d'édition furent tels que la publication dut être abandonnée!

Avec un tel souci de n'être pas seul à profiter des avantages de sa collection, M. Riden allait-il, après une aussi malheureuse expérience, faute de ne pouvoir mieux faire, se la réserver désormais exclusivement ou à quelques intimes ou curieux qu'elle pourrait intéresser?

Ce serait bien mal le connaître. M. Riden est un collectionneur, mais c'est aussi, nous l'avons dit, un artiste!

Un collectionneur, ordinairement, rassemble plutôt les éléments d'une collection pour lui-même. Incontestablement, il obéit à des impressions égoïstes, quand il se dit : « Seul je possède cela », quand montrant les pièces qui composent sa collection, il se réjouit des sentiments d'envie qu'elles peuvent éveiller chez les autres.

Comme artiste, M. Riden ne peut avoir de tels sentiments, car le propre de l'art est d'aimer confier et partager ses joies et ses émotions.

Lorsqu'un artiste travaille, il travaille pour les autres, il est désintéressé.

Aussi, admirez ce geste!

Le but que poursuivait M. Riden en créant la revue brayonne, avait échoué, il pouvait, conduit par le même souci, léguer sa collection à une société, à une bibliothèque et se réserver en la conservant d'en jouir jusqu'à sa mort.

Mais n'était-ce pas priver immédiatement ceux à qui pouvaient être utiles des documents qu'elle contenait?

Alors, simplement, avec un rare désintéressement, M. Riden rassembla un jour tout ce qu'il possédait et, la Commission départementale des Antiquités lui paraissant la plus qualifiée à assurer la conservation de sa collection, il lui en fit hommage de son vivant!

Tous les efforts de toute une vie, tant d'abnégation, Messieurs, méritaient une sanction; vous l'avez parfaitement compris en faisant de M. Riden le premier titulaire du prix Courtonne-Lenepveu.

Il est des jours où l'office de rapporteur présente de réels avantages, c'est quand il est votre interprète, Messieurs, pour adresser vos félicitations à de tels lauréats.

*

**

PRIX DE LA REINTY

« L'Académie décernera un prix de 500 francs à l'auteur du meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un

travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles, présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle. »

Ce prix n'ayant pas été attribué en 1922, l'Académie disposait cette année de 1.000 francs qu'elle a divisés également entre M. André Kopp et M. Gazin.

Le plaisir d'adresser des compliments au mérite n'est pas le seul privilège dont bénéficient les rapporteurs de prix. Ceux-ci, en étudiant les travaux présentés par les concurrents, en tirent parfois de réels profits.

Ce fut mon cas, lorsque je m'attachai à la lecture du travail que vous présenta sur notre colonie M. André Kopp, ancien directeur de la station agronomique de la Guadeloupe. Son étude extrêmement documentée est, en effet, féconde en enseignements.

Après nous avoir décrit la situation, l'ossature, la nature du sol, le caractère et l'aspect des îles qui composent notre colonie, nous avoir fixés sur leur climat, M. Kopp, dans un très complet et bel exposé, nous présente toute la végétation de chacune de ces îles, suivant la nature, l'attitude ou l'exposition des terrains.

Partant de cette description, M. Kopp, très ingénieusement, en arrive à diviser nos Antilles en un certain nombre de régions naturelles ayant chacune leur caractère propre.

Tout cet intéressant programme n'eût cependant pas été complet si M. Kopp n'avait consacré un chapitre à la population des Antilles et à son habitation.

Et nous avons appris que si les Caraïbes tendent à disparaître et à se confondre avec l'élément noir, le plus nombreux quoique généralement métissé à divers degrés, si parmi

ces races s'est glissé il y a une cinquantaine d'années un fort contingent de travailleurs de souche dravidienne remplissant aux Antilles surtout la profession de bouviers, profession qui leur convient excellemment à cause de leur douceur et de leur patience à l'égard du bétail, la race blanche de là-bas doit nous intéresser plus particulièrement puisque, paraît-il, elle a ses origines en Normandie et en Bretagne.

Après ces très documentées descriptions, l'auteur aborde l'objet principal de son étude : l'évolution agricole des îles.

Successivement, leur passé, leur présent et leur avenir possible nous sont présentés sous une forme attachante à la lecture.

Loin de nous apporter seulement des énumérations de productions par secteurs régionaux et par époques, M. Kopp nous montre d'une manière vivante la culture aux Antilles se transformant suivant les avantages immédiats des producteurs, compte tenu, naturellement, des conditions primordiales qu'imposent la nature des terres, leur exposition et leur climat.

Ah! Messieurs, j'avoue que si j'ai lu et même relu avec le plus vif intérêt cette partie de la savante étude de M. Kopp, c'est que j'étais manifestement conquis par elle.

J'aurais aimé à mon tour vous faire goûter le charme qu'elle procure, mais je ne le puis, hélas, faute de temps. Ne m'a-t-on pas accordé seulement le sacrifice d'une vingtaine de vos minutes environ pour rapporter sur six prix!

Pourtant, je ne puis vraiment pas vous dissimuler une impression pénible qui se dégage de mes lectures, c'est celle de l'incohérence évidente et de l'incapacité absolue de notre Administration aux Antilles.

J'ajouterai même (mais je m'empresse de déclarer que

ceci est une opinion essentiellement personnelle) que si on ne remédie pas avant peu à la situation déplorable dans laquelle se débat notre colonie à côté des autres Antilles appartenant à d'autres ou à peu près, le défaut d'organisation et la politique (ce mot renferme toutes les malfaisances que vous pouvez concevoir) auront tôt fait, par la ruine et le dégoût qu'elles amèneront, de nous conduire à la dépossession d'un bien que nous ne savons pas exploiter.

Ce sont les conclusions que je crois de mon devoir d'apporter ce soir à vos méditations, Messieurs.

Je résume mes raisons. Les Antilles ont un sol des plus absorbants en certains endroits, incapable donc de conserver l'humidité ou l'eau des pluies. Or, bien que l'arrosage des terres soit capital au point de vue agricole, aucune politique de l'eau n'existe là-bas et la sécheresse y est parfois désastreuse. Une sage réglementation des différents genres de cultures permettrait, tout en tirant un excellent parti du sol, d'assurer en même temps une nourriture au moins suffisante à la population.

Rien n'est fait dans ce sens.

On plante et on cultive au petit bonheur, si bien que les produits alimentaires les plus immédiatement nécessaires viennent parfois à manquer, semant la désolation, faute de prévisions, dans des régions entières, et l'abandon de ces régions pour d'autres moins malheureuses amène nécessairement un défaut de main-d'œuvre, autre cause de ruines nouvelles et de définitifs découragements.

Les producteurs, complètement abandonnés à eux-mêmes, sans recevoir jamais aucun conseil, sont incapables de décisions sages, établies suivant une économie générale dont ils tireraient personnellement et tous ensemble le plus grand profit.

Ils ne peuvent assurer l'hygiène des plantations, organiser la lutte contre leurs ennemis.

A défaut d'une organisation sociale bien établie, les colons ne peuvent prendre aucune disposition en prévision d'un rendement éloigné trop aléatoire... De quoi sera fait demain? Si bien que les plantations en souffrent et s'anémient de plus en plus.

Les forêts elles-mêmes subissent le contre-coup de l'inexistence d'une réglementation nécessaire. Dès lors, le déboisement s'effectue sans méthode, sans le moindre souci de ses conséquences.

Là-bas, nul ne se préoccupe de la surveillance, du tracé raisonné et de l'entretien des chemins, si bien que l'exploitation intruse dans la politique! Pourtant, me sera-t-il interdit, jour où elles ne le seront plus.

Aucune organisation ne préside aux transports extérieurs pour assurer aux producteurs des débouchés qu'ils seraient au moins en droit d'espérer.

Parlerai-je de l'inapplication des lois aux Antilles, parlerai-je des protections dues à la politique, parlerai-je des encouragements donnés, encore plus que chez nous, à la paresse? Qu'il me suffise de dire que dans notre colonie, le maraudage est développé presque à la hauteur d'une institution..., en faut-il davantage pour ruiner un pays?

Notre règlement intérieur défend à l'Académie toute intrusion dans la politique! Pourtant, me sera-t-il interdit, après ce sombre et trop court exposé, de vous dire que les pêcheurs en eau trouble ont beau jeu là-bas, étant donnée la situation, pour monter les esprits.

Aussi, le communisme tend-il à se développer de plus en plus aux Antilles.

Actuellement, les travailleurs ou soi-disant tels, réclament pour eux des terres (et ils sont fondés à en réclamer puisque le désert s'agrandit de plus en plus sur les terres cultivées).

Las de servir sur la terre d'autrui, ils prétendent semer pour eux-mêmes, tout juste pour leurs besoins immédiats, sans préoccupation aucune des intérêts généraux.

Quand nous en serons-là... Messieurs, je vous laisse le soin de conclure vous-mêmes, puisque la politique nous est ici interdite!

Dans sa demande pour le prix de La Reinty, M. Kopp écrivait à notre secrétaire de la Classe des Sciences : « Comme vous connaissez mieux que moi le genre de travaux ordinairement présentés pour cette fondation, je vous prie d'annuler ma demande si le désir qu'elle formule au cas où à la lecture mon travail vous paraîtrait trop maigre pour pouvoir être mis en ligne. »

Monsieur Kopp, en vous attribuant l'un de ses prix, l'Académie vous a répondu.

*

**

Un autre prix de La Reinty a été réservé à M. Gazin, professeur au Lycée Schœlcher, archiviste colonial à Fort-de-France.

M. Gazin nous a adressé un volume in-16 de 375 pages, intitulé : *Eléments de Bibliographie générale méthodique et historique de la Martinique*.

Ce travail extrêmement précieux donne des indications complètes sur tout ce qui a été écrit concernant les sciences maritimes, les sciences physiques et naturelles, l'histoire, les visites et les voyages, la littérature, la presse, les sciences

sociales, juridiques, administratives, médicales, économiques, agricoles et la religion de notre colonie.

Pour établir cet ouvrage, l'auteur a relevé les titres de plus de cinq mille ouvrages et la mention faite de chacun d'eux comporte : le titre, le nom de l'auteur, la date et le lieu d'impression, enfin, toutes les indications utiles pour retrouver chacun de ces ouvrages en librairie s'ils sont encore en vente ou dans les bibliothèques.

Enfin, M. Gazin, comme dans tout catalogue bien fait, accompagne chaque ouvrage d'une courte indication de quelques lignes précisant son caractère, l'esprit qui l'anime et le but poursuivi.

Pouvait-on mieux répondre d'avance aux désirs de tous ceux que l'avenir de la Martinique intéresse ?

Aussi, l'Académie ne devait pas refuser à M. Gazin la distinction qu'il espérait d'elle et qu'elle est heureuse de lui attribuer en couronnant son beau travail.

*
**

PRIX BOUCTOT

(BEAUX-ARTS)

« L'Académie décernera un prix de 500 francs à une œuvre de peinture, sculpture, architecture ou gravure, dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie, et de préférence à une œuvre qui aura figuré soit à une Exposition rouennaise, soit aux Salons de Paris. »

Je crains, hélas, d'avoir dépassé le temps qui m'avait été réservé au cours de cette séance et je dois encore vous parler de M. Foucher, statuaire, titulaire cette année du prix Bouctot.

Je vous présente mes regrets, Messieurs, pour tant d'indiscrétion et je m'excuse également auprès de M. Foucher, car sa si sympathique personnalité eût mérité mieux, certes, que les trop courts instants que je pourrai lui consacrer.

Il est vrai pourtant, Messieurs, que vous le connaissez tous, et ce sera pour moi un léger adoucissement à mes regrets.

Tous, en effet, vous appréciez l'étendue de ses connaissances archéologiques, son talent, sa conscience professionnelle et brochant sur le tout l'excellence de son cœur et sa grande modestie. Il vous est à ce point sympathique que lorsque son nom fut prononcé pour lui attribuer le prix Bouctot, vos suffrages, sans hésitation aucune, se portèrent immédiatement et naturellement sur lui.

Cependant, en prononçant ce soir le nom de Auguste Foucher, je ne puis me défendre d'associer par la pensée au fils que nous récompensons le nom de son père, Jean-Baptiste Foucher, qui fut également un artiste de premier ordre; notre lauréat, j'en demeure convaincu, sera sensible au pieux souvenir que nous évoquons, puisque la distinction que nous lui accordons nous permet en même temps de rendre à la mémoire de son père, ainsi qu'à son talent, l'hommage qui leur est dû.

M. Auguste Foucher est né à Rouen le 28 août 1860. C'est, vous le voyez, une belle carrière que vous récompensez. Elle fut féconde.

Quoique élève de son père, M. Foucher suivit d'abord les cours de notre Ecole des Beaux-Arts à Sainte-Marie, au temps de la direction Morin.

Puis le jeune sculpteur partit à Paris à l'Ecole des Arts décoratifs où il entra dans l'atelier d'Aimée Millet et de Charles Gautier de 1882 à 1885.

De retour à Rouen, il collabora avec son père à la restauration de tous nos monuments historiques, de telle façon que le talent du père et celui de l'élève se sont inscrits sur tous les fleurons, gables, chapiteaux, galeries, en un mot sur toutes les sculptures qui sur nos superbes monuments ont remplacé celles que le temps et les intempéries avaient consumées.

Toutefois, l'activité d'Auguste Foucher ne devait pas se limiter seulement aux restaurations des monuments anciens de notre ville.

Les Monuments historiques l'ayant remarqué particulièrement l'appelèrent à la restauration des monuments de Caen, d'Eu, de Dieppe, de Caudebec-en-Caux.

Toute notre région monumentale, en somme, a fait appel à son talent, à ses connaissances archéologiques, à la délicatesse de son exécution.

Egalement dans les constructions modernes il apporta le concours de son talent, notamment à l'exécution des travaux de l'Hôtel Menier, de l'Hôtel Parent, tous deux à Paris; à ceux du Château de Schilde dans la province d'Anvers, de Suzanne et de Maricourt dans la Somme, de Montlevêque dans l'Oise, de Bournet dans le Doubs, enfin à Rouen au Théâtre-des-Arts, au Musée-Bibliothèque, à l'Hôtel de la Poste, et j'en passe.

Comme statuaire, M. Foucher s'est distingué dans le monument de Mgr Loth; dans les monuments aux Morts de la Grande Guerre de Monville, de Veules, de Bonsecours.

On lui doit les bustes d'Eugène Dutuit, de Carlet et Buquet à Bourg-Achard, de Durécu à l'Hospice de Darnétal.

Qui ne connaît pas sa statue du *Qui vive?* au monument du Château Robert, ses maquettes du Vieux-Marché, des

fontaines de Lisieux, de Saint-Maclou, de l'ancienne fontaine Renaissance de la place de la Pucelle?

M. Foucher, enfin, a obtenu à l'Exposition de 1889 une médaille de la Ville, une grande médaille de vermeil à l'Exposition municipale de 1891, et en 1895 une grande médaille pour le groupe du *Char d'Apollon* destiné à l'Hôtel Menier, à Paris.

En 1889, M. Foucher obtenait un premier prix pour son rapport comme délégué ouvrier à l'Exposition universelle.

Son talent et sa conscience professionnelle furent enfin consacrés par le Gouvernement qui le fit officier d'Académie en 1923.

Je vous ai parlé, Messieurs, plusieurs fois, au cours de ce rapport, de la conscience professionnelle de votre lauréat.

Je ne saurais mieux faire, pour vous en donner la mesure, que de vous mettre au courant d'un fait que vous ignorez certainement, car la modestie de M. Foucher en a toujours gardé le secret.

L'anecdote que je vais vous conter remonte au temps où l'ordre avait été donné à l'artiste de supprimer les deux ailes de l'autel du XVII^e siècle de Notre-Dame de Pitié, à la Cathédrale.

En même temps, on lui avait prescrit de gratter et de piquer à l'outil les deux anges qui surmontent l'autel et même, ce qui ne manquera pas de vous surprendre, le groupe de Notre-Dame de Pitié que l'on croyait alors sans valeur.

Gratter et piquer l'épiderme d'une sculpture, c'est lui ravir du même coup sa beauté et sa valeur. N'est-ce pas, en effet, la mince couche extérieure de la sculpture qui garde jalouse et conserve les caresses de l'artiste et n'y a-t-il pas immédiatement derrière elle sinon un bloc quelconque de

pierre ou de marbre, tout au plus un épannelage de l'œuvre!

Déjà les deux ailes de l'autel étaient tombées, les deux anges du fronton avaient été grattés et M. Foucher, à juste titre, se lamentait de la tâche qu'on lui faisait accomplir, sa conscience artistique se révoltait.

Pourtant, quand il fallut se résoudre à attaquer le groupe de Notre-Dame de Pitié, ses yeux s'attachèrent plus spécialement à son examen.

Cet examen lui révéla l'intérêt incontestable que présentaient quelques-unes de ses lignes, puis celui de certains détails.

Peu à peu, l'attention du sculpteur d'abord intéressée se fit admirative.

Notre Dame, sans doute émue après tant d'années d'indifférence, daigna alors, à travers sa grande pitié, sourire un instant aux yeux qui la découvraient et elle leur apparut belle.

Non, vraiment, il était impossible de gratter ou de piquer ce groupe, il fallait avec patience écaler l'enduit qui le recouvrait, progressivement, lentement, au besoin avec des spatules de bois pour ne pas risquer de rayer la sculpture sous les enduits.

« Mais je n'ai pas de crédits suffisants, pensait mélancoliquement M. Foucher, ce travail sera long, on ne me le paiera pas! »

Puis, après réflexion : « Ma foi, qu'importe, l'œuvre paraît en valoir la peine, j'en fais le sacrifice. »

Et consciencieusement, avec d'infinies précautions, l'artiste se mit à l'œuvre.

Derrière la grande toile tendue qui le dissimulait, M. Foucher, lentement, poursuivait sa tâche.

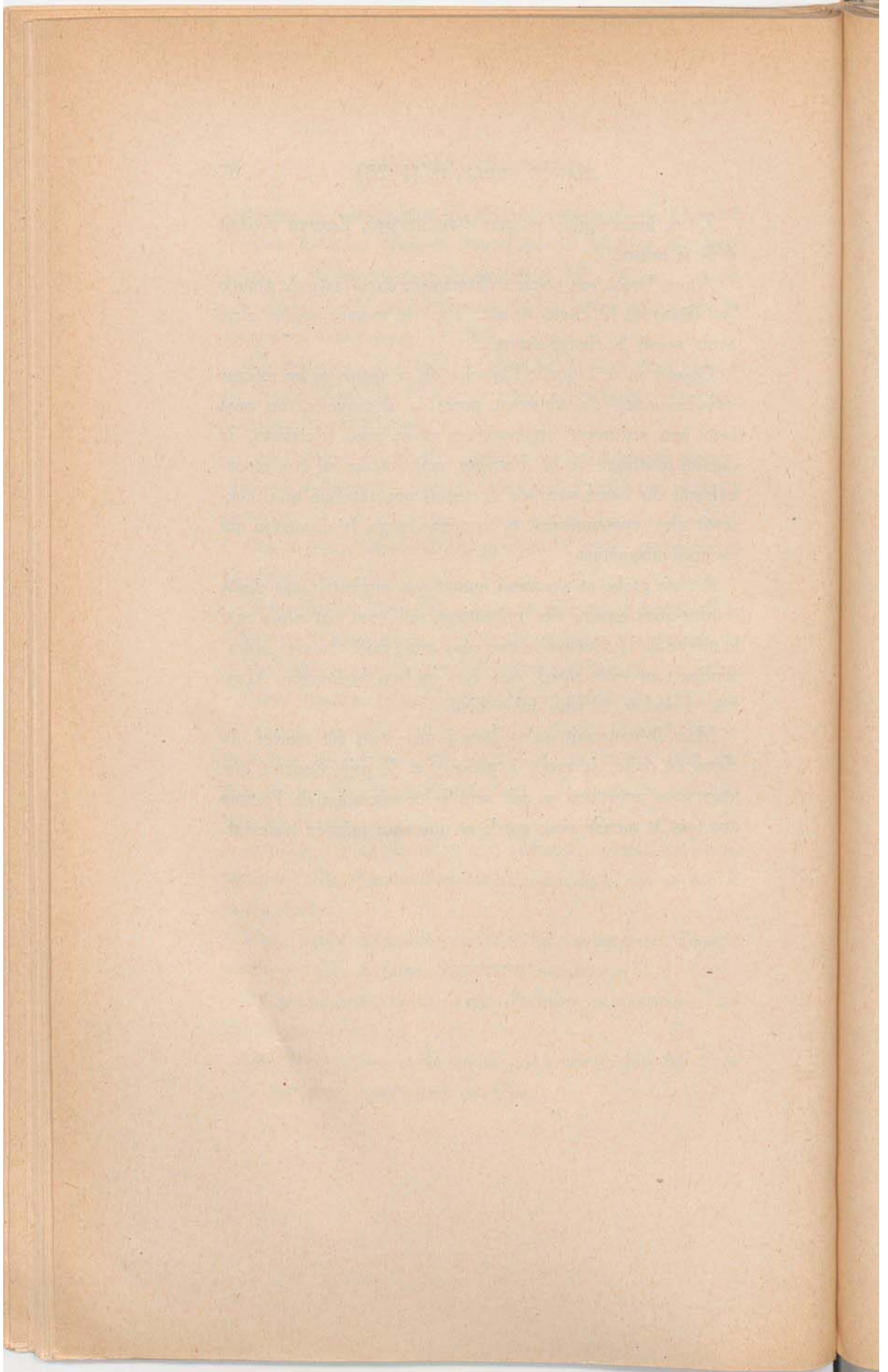
Deux jours après, un bras était nettoyé, l'œuvre révélait déjà sa beauté.

Alors, lorsqu'une partie suffisamment importante du groupe fut dégagée, la chose se sut. Tout le monde voulut alors avoir sauvé le chef-d'œuvre!

Quand on se rappelle l'histoire de ce temps et les mérites que beaucoup s'attribuèrent après la découverte, on peut bien non seulement applaudir, n'est-ce pas, Messieurs, la dignité artistique de M. Foucher, mais encore lui être reconnaissant du lourd sacrifice de temps non rétribué qu'il consentit alors spontanément et en même temps la discrétion qui les accompagnèrent.

Artiste probe et accompli autant que modeste, sans doute souriez-vous encore des prétentions qui vous ont alors ravi le mérite de la découverte que vous aviez faite. Souriez, allez, souriez tout votre saoul, vous êtes un bon philosophe, Monsieur Foucher, et vous faites bien.

Mais il convenait qu'un jour justice vous fût rendue; la chose est faite, je crois, à présent, et le prix Bouctot que nous vous remettons ce soir sera la consécration de l'estime que tout le monde vous garde et que vous méritez vraiment.



RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. Jean des VIGNES-ROUGES

MESSIEURS,

Je ne redirai pas les excuses classiques du romancier qui, par la grâce d'une Académie, se trouve amené à lire un rapport sur les prix de vertu.

Cet exercice littéraire peut donner prétexte, j'en conviens, à de charmantes virtuosités verbales, nous en avons eu souvent la preuve parmi nous. Mais depuis tant d'années qu'il y a des Académies et des écrivains qui s'étonnent avec humilité et esprit de parler de la vertu, peut-être est-il plus neuf de vous dire tout simplement qu'en établissant ce rapport la surprise a été chez moi infiniment moins forte que l'admiration.

Quelle émotion, en effet, Messieurs, ne se dégage-t-elle pas de la lecture de ces dossiers qui racontent humblement, en des phrases parfois bien gauches, les plus beaux actes de dévouement. Pour moi qui, professionnellement, ait l'habitude de dépouiller des documents où se voit une autre face de l'humanité, je ne pouvais m'empêcher de tressaillir en maniant ces lettres qui attestent que la générosité et la noblesse habitent encore tant d'âmes. Et si un sentiment doit animer votre modeste porte-parole d'aujourd'hui, c'est bien celui de la confusion quand il constate l'impuissance de la littérature à célébrer comme il convient des vertus qui s'élèvent si haut au-dessus des phrases les plus éloquentes.

Votre Commission, Messieurs, a décidé de décerner le prix Boulet-Lemoine à M^{lle} Céline Ballon, de Bolbec.

Dans l'esprit de son fondateur, ce prix doit reconnaître le dévouement d'une personne s'étant dévouée à ses parents jusqu'à leur mort.

Il a paru à votre Commission que parmi tant de candidats dont les mérites sont grands, les titres de M^{lle} Ballon s'imposaient.

Il suffit pour caractériser son acte de dévouement de quelques mots.

Le père de M^{lle} Ballon est mort à quatre-vingt-sept ans, il était à moitié paralysé depuis seize ans; sa mère est morte à soixante-dix-huit ans, elle était cardiaque et incapable de travailler.

C'était une famille ouvrière pauvre, je ramasse exprès la situation dans un schéma presque brutal... Tous ceux qui ont l'expérience de la vie se rendent compte immédiatement de ce qu'il peut y avoir de tragique quotidien dans cette famille qui, à chaque instant, risque de sombrer dans la plus noire détresse.

Et cependant elle ne sombre pas; pendant seize années, elle échappe à la misère. Qui a fait ce miracle : M^{lle} Céline Ballon. Restée seule, après la mort d'un frère décédé de la tuberculose à vingt-sept ans..., Céline Ballon trouva tout naturel de consacrer sa vie à ses parents.

Ah! Messieurs, c'est vite dit ces mots : « Sacrifier sa vie à ses parents », mais pour comprendre toute la lourde et poignante signification qu'ils peuvent prendre, il faut songer à cette jeune fille qui a pourtant le droit au bonheur, elle aussi, mais qui, héroïquement, se refuse toute distraction,

tout plaisir, parce que ses parents vivent avec ses gains de couturière.

Et ce dévouement dure seize années. Que de semaines de patience, que de jours d'abnégation, que d'heures d'angoisse inexprimées, que de moments douloureux cela représente! Pas besoin de surexciter notre imagination pour voir se dérouler dans notre esprit, comme le film le plus sobre et le plus pathétique, l'existence de Céline Ballon.

Des romanciers écrivent la vie mouvementée des grands personnages. Quel est celui qui nous montrera dans tous ses humbles détails le long drame de la vie d'une Céline Ballon?

Car les années se sont écoulées. M^{lle} Ballon n'est plus une jeune fille. Aujourd'hui, elle est malade du surmenage qu'elle s'est imposé. Et si nous nous laissons aller à notre émotion, vers quelles pensées ne nous entraînerait-elle pas?...

Mais refoulons-les. J'ai employé tout à l'heure le mot d'héroïsme. Ce n'est pas ici par vaine emphase. Comme le soldat au combat, M^{lle} Ballon a lutté courageusement sur le champ de bataille où le malheur la défait. Elle a été victorieuse. Saluons en elle le triomphe de la volonté douce et patiente. L'exemple de la vie de Céline Ballon est salubre, car il augmente le patrimoine moral de toute l'humanité, et à ce titre, elle a droit à notre respectueuse admiration.

Ces paroles d'admiration, elles nous viennent tout naturellement sur les lèvres quand nous examinons les raisons qui ont décidé votre Commission à donner un prix Rouland à M^{lle} Germaine Jullien.

En 1923, cette jeune fille perdit à deux mois d'intervalle son père et sa mère et resta l'unique fille d'une famille de

neuf enfants dont quatre étaient âgés respectivement de douze, onze, sept et quatre ans.

Germaine Jullien avait alors à peine dix-huit ans...

Ne songeant qu'au salut commun, elle aussi renonça à tout désir de s'amuser et, courageusement, prit la direction de la famille. Avec le modeste salaire de ceux de ses frères qui travaillaient, elle résolut le difficile problème de faire marcher la maison, malgré la maladie de plusieurs de ses frères.

Et cette mère de famille improvisée réussit parfaitement dans son rôle; active et intelligente, elle s'occupe de la cuisine, du raccommodage, de l'envoi à l'école des jeunes garçons. Tous ses voisins sont dans l'admiration.

L'Académie est heureuse de se joindre à eux en décernant à M^{lle} Jullien un des prix Rouland.

Un autre prix Rouland de la même importance est attribué à M^{lle} Marie Tanay qui, en 1900, après avoir perdu son père, s'est trouvée l'aînée d'une famille de neuf enfants. Avec un parfait dévouement, Marie Tanay s'est consacrée à la lourde tâche d'aider sa mère à élever cette nombreuse famille. Aujourd'hui, M^{lle} Tanay vit seule avec sa mère âgée de soixante et onze ans.

Elle a montré combien chez elle le sentiment de famille était élevé... L'Académie, en lui décernant un des prix Rouland, entend proclamer son admiration pour la noble façon dont M^{lle} Marie Tanay a compris son devoir de sœur aînée.

Le prix La Reinty est attribué, cette année-ci, de par la volonté de son fondateur, à une personne du pays de Caux, qui s'est distinguée par ses vertus et son dévouement à sa famille.

Il a paru à votre Commission que M^{lle} Marie Colombel méritait de recevoir cet hommage.

En effet, Marie Colombel appartient à une famille de six enfants, dont le père est décédé en 1915. Là encore le difficile problème d'élever les jeunes enfants se posait. Marie Colombel ne recula pas devant son devoir, et pendant de longues années elle se dévoua pour aider sa mère. Cette tâche fraternelle, elle l'a accomplie avec tant de zèle et de soin, que depuis longtemps elle a recueilli dans son village l'estime et l'admiration de tous.

Le prix La Reinty, qui lui est décerné aujourd'hui, signifie que l'Académie reconnaît et s'incline devant les qualités morales de M^{lle} Marie Colombel.

Le prix Dumanoir, 800 francs, réservé à l'auteur d'une belle action, nous a valu le plaisir d'examiner le dossier de plusieurs personnes qui se sont distinguées en plusieurs occasions. L'Académie aurait voulu pouvoir récompenser tous ces braves gens, mais un choix s'imposait et il a paru à votre Commission qu'en l'absence de faits suffisamment caractérisés et présentant les conditions nécessaires à la récompense, il convenait de décerner le prix Dumanoir à cette admirable institution que sont les Petites Sœurs des Pauvres.

Nous n'avons pas à dire quelle est la haute portée morale et sociale de cette œuvre d'inspiration si chrétienne. Tout le monde sait que les Petites Sœurs apparaissent dans notre société moderne comme un sublime et permanent exemple de charité et de dévouement. Les Petites Sœurs des Pauvres démontrent quotidiennement que, dans la brutale mêlée des appétits et des égoïsmes d'aujourd'hui, il est encore des âmes qui, dédaignant les joies de ce monde, savent se pencher avec désintéressement sur les misères d'autrui, parce qu'un pur idéal les anime.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1928

REPORT

TRAVEL OF F. W. WILSON

TO THE

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1928

par M. le chanoine JOUEN
Secrétaire de la Classe des Lettres et Arts.

CONSTITUTION DU BUREAU

Dans la séance du 23 décembre 1927, M. Gascard fut élu président et M. Lafosse, vice-président pour l'exercice 1928. Sur l'invitation de M. Allinne, président sortant, ils prirent immédiatement place au fauteuil. Dans la première séance de l'année, le 13 janvier 1929, le Bureau fut complété par la réélection de M. Georges de Beaurepaire, comme archiviste, et de M. Henri Labrosse, comme trésorier, MM. Régnier et Jouen continuant à remplir les fonctions de secrétaires.

Dans son allocution inaugurale, M. le Président affirma sa volonté de donner plus de vie à la section des Sciences.

ACADÉMICIENS NOUVEAUX

Il tint parole, car, au cours de l'année furent élus membres résidants : sur rapport de M. le D^r Boucher, M. le D^r Halipré, directeur de l'École de Médecine et Phar-

macie de Rouen; sur rapport de M. Gascard, M. Lenouvel, agrégé de l'Université, docteur ès sciences, directeur de l'École préparatoire à l'Enseignement supérieur des Sciences et des Lettres. De plus, dans la dernière séance de l'année, M. le commandant Quenedey présenta un rapport sur l'œuvre de M. Naud, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chargé du réseau routier.

Dans la classe des Lettres et Arts, les nouveaux membres résidants élus au cours de l'année furent : sur les rapports de Mgr Prudent, M. le chanoine Lesergeant, archiprêtre de la Cathédrale, et M. René Herval, poète, critique d'art et historien; sur le rapport de Jean des Vignes-Rouges, M. René Fauchois, auteur dramatique, critique d'art et romancier.

L'Académie a, de plus, élu comme membres correspondants : sur rapport de M. Paulme, M. Charles Prentout, professeur d'histoire de Normandie à l'Université de Caen; sur rapport de M. Paul-Louis Robert, M. Robert Duquesne, conservateur du fonds Canel à Pont-Audemer; sur rapport de M. Allinne, MM. d'Allemagne, critique d'art, et Georges Poulain, conservateur de la Bibliothèque de Vernon.

Le 22 juin, l'Académie décerna par acclamation le titre de membre correspondant au général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, que des liens de famille rattachent à Rouen.

Huit jours après, à la suite de deux rapports présentés par M. le chanoine Jouen, elle s'agrégeait, à titre de correspondants étrangers, Sir Theodore Cook, M. A. F. S. A., auteur d'une remarquable *History of Rouen* et d'un volume admirablement illustré : *Twenty-five Great Houses of France*,

et M. Pierre-Georges Roy, l'éminent archiviste de la Province de Québec (Canada).

ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS

Les deuils de l'Académie ont été, cette année encore, nombreux et particulièrement pénibles : quatre membres résidents et deux membres correspondants.

Dans la séance du 13 janvier, M. le Président annonçait la mort de l'illustre peintre Albert Lebourg, dont M. Henri Paulm̄e aimait à nous entretenir, dont l'Académie suivait avec fierté, la célébrité grandissante, avec tristesse, les infirmités croissantes.

Le 22 mai mourait M. le chanoine Bourdon, ex-directeur et supérieur de la Maîtrise Saint-Evode, compositeur de grand talent, membre résident depuis quarante-deux ans. Dans la séance du 25 mai, M. le Président, avant de lever la séance en signe de deuil, donna lecture de l'hommage rendu au chanoine Bourdon par notre collègue M. Henri Hie, critique d'art musical du *Journal de Rouen*.

Le 1^{er} octobre s'éteignait, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, M. Henri Vermont, président-fondateur de « l'Emulation chrétienne », membre du Conseil supérieur de la Mutualité où son autorité était grande : il était membre résident de l'Académie depuis 1903.

Huit jours avant, le 22 septembre, disparaissait brutalement, frappé par une mort subite, un de nos plus jeunes membres, M. Henri Bourguin, romancier et nouvelliste normand, bon ouvrier des lettres auxquelles, après les fatigues d'une vie professionnelle très remplie, il consacrait ses veilles,

au détriment de sa santé. Son élection (27 mai 1927), sa réception (26 novembre) furent de grandes joies pour cet homme modeste, probe et consciencieux.

Le 3 novembre, nous apprîmes avec stupeur la mort de notre vice-président, M. Henri Lafosse, industriel, ancien président du Tribunal de Commerce de Rouen, maire de La Vaupalière, commandeur de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand. Nous admirions tous sa pénétrante intelligence, son coup d'œil très sûr en affaires, sa puissante culture générale, son dévouement au bien sous ses formes les plus hautes, son souci du mieux-être de la classe ouvrière. Sa mort, survenue à la veille du jour où nous comptions l'élever à la présidence de notre Compagnie, n'en a été que plus vivement ressentie par nous qui trouvions en cet idéaliste réalisateur des qualités trop rarement unies.

L'Académie a perdu aussi en 1928 deux de ses membres correspondants : M. Ferdinand Sanlaville, savant jurisconsulte, qui voulut témoigner de son attachement à notre Compagnie en lui faisant certains legs mobiliers, et M. le D^r Dufour, de Fécamp, créateur de la Goutte de Lait, et, à cause de cela, connu et estimé dans la France entière. Il affectionnait l'Académie aux séances de laquelle, pendant sa mobilisation à Rouen, il se plaisait à assister.

HOMMAGES A NOS MORTS

Le souvenir de nos morts nous fut particulièrement présent au jour du service que l'Académie, fidèle à ses plus anciennes traditions, fait célébrer chaque année à la Cathédrale pour

ses membres et ses bienfaiteurs décédés. Ce service eut lieu le vendredi 20 avril : le chanoine Jouen dit la messe, Mgr Prudent donna l'absoute et M. Albert Dupré tint l'orgue.

Comme hommages particuliers à certains de nos morts, je signalerai les souscriptions accordées par l'Académie pour les monuments de Georges Dubosc, de Jean Revel, du chanoine Bourdon et du D^r Dufour.

Une place à part doit être faite à la commémoration du centenaire de la naissance de Charles de Robillard de Beaurepaire, né le 24 mars 1828.

L'initiative de cette commémoration est due à M. Le Cacheux, digne continuateur, aux Archives départementales, de Charles de Beaurepaire. L'Académie accueillit avec joie l'idée et le projet de notre collègue. Le 24 mars, une messe fut célébrée à Saint-Godard en présence de Mgr l'Archevêque. Le chanoine Jouen, secrétaire de la classe des Lettres, y prononça une courte allocution. A 14 heures, une délégation de l'Académie se rendit au cimetière de Bon-Secours sur la tombe de celui dont on honorait la naissance. Le soir, à 17 heures, l'Académie tint une séance solennelle où furent lues les adresses des nombreuses Sociétés savantes auxquelles Charles de Beaurepaire avait appartenu, et M. Le Cacheux, en une étude simple et forte, fit revivre la personne et l'œuvre du parfait honnête homme et du savant éminent que fut Charles de Beaurepaire. Avec raison, vous avez voulu qu'au *Précis* de cette année figurassent les hommages rendus alors à celui qui fut une de nos gloires les plus pures, témoignant ainsi et de votre reconnaissante admiration pour lui et de votre affectueuse sympathie pour celui de ses fils qui continue parmi nous ses traditions de science et de bonté. Cet hommage

sera complété par la publication dans le même *Précis* d'un supplément à la Bibliographie de Charles de Beaurepaire.

HOMMAGES AUX VIVANTS

De nos collègues vivants, le plus fêté par vous en 1928 fut le Rouennais Charles Nicolle, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis. En 1927, il avait reçu le prix Osiris et nous nous en étions grandement réjouis et enorgueillis. En 1928, il a reçu le prix Nobel. Des fêtes grandioses furent célébrées à Tunis pour commémorer ses vingt-cinq ans de séjour en Afrique mineure, fêtes au cours desquelles lui fut offerte une médaille d'or. MM. Gascard et Edouard Delabarre représentèrent à ces fêtes l'Académie qui avait souscrit une contribution à la médaille d'or commémorative. Auparavant, en la séance du 23 mars, M. Charles Nicolle avait été des nôtres, et je résumerai plus loin la conférence qu'alors il nous fit.

Nos félicitations sont allées aussi, très cordiales, à M. Albert Faroult, élu président de la Chambre de Commerce de Rouen; à MM. Perrée et Paul-Louis Robert, promus officiers de l'Instruction publique; à Mgr l'Archevêque, élevé à la dignité de Grand Officier de l'Ordre du Saint-Sépulcre; à M. Guey, qui a reçu la croix de Chevalier de l'Ordre du Danebrog de Danemark.

Venons-en maintenant aux travaux de l'Académie.

*
**

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Il est une tâche qui revient chaque année, mais dont l'Académie est toujours fière de s'acquitter : l'étude des

dossiers présentés pour l'obtention des divers Prix mis à la disposition de l'Académie par d'intelligents et généreux donateurs.

Le travail préparatoire est fait par les Commissions que désigne, dès le début de l'année, le président en exercice. M. Gascard a facilité leur tâche en en réduisant le nombre. Au lieu, en effet, d'établir une commission pour chaque prix, il a constitué d'abord trois grandes commissions : 1^o une des Sciences, du ressort de laquelle sont toutes les affaires concernant les prix Houzeau, Gossier (Sciences) et Bouctot (Sciences) ; 2^o une commission des Lettres et Arts à laquelle ressortissent les prix Pellecat, La Reinty (Lettres), Gossier (Lettres et Arts), Bouctot (Lettres et Arts) ; 3^o une commission des prix de Vertu devant s'occuper des prix Boulet-Lemoine, Dumanoir, Octave Rouland et La Reinty (Bonne Action).

Les membres de la première furent : MM. Deschamps, Perrée, Féron, Caille, Quenedey ; ceux de la seconde, MM. Samuel Frère, le D^r Boucher, Paulme, Ruel, Guey, Jean Lafond, H. Hie, Delabarre, P.-L. Robert ; ceux de la troisième, M^{me} Colette Yver, Mgr Prudent, MM. Paulme, Deschamps, Le Cacheux, Jean des Vignes-Rouges, Jean Lafond.

De ces commissions, comme de toutes les autres, les membres du Bureau font partie de droit.

MM. Allinne, Samuel Frère, Chirol, Paulme, Perrée, Faroult, Le Cacheux, Féron et Quenedey ont constitué la commission du *Précis* ; MM. Samuel Frère, le chanoine Bourdon, A. Dupré, H. Hie, Paulme, Manchon, P.-L. Robert et Mgr Prudent, celle de la fondation Guérault ; MM. Dupré, le commandant Quenedey, Allinne, Paulme,

Chirol, Faroult, Le Cacheux et le D^r Cauchois, celle de la fondation Braquehais-Verdrel.

TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES

La lutte contre les campagnols

Au précepte, M. le président Gascard ajouta l'exemple et, dans la séance du 20 janvier, fit sur les engrais agricoles une communication dont le résumé sera inséré au *Précis*.

Le 27 janvier, M. Régnier, secrétaire de la classe des Sciences, exposa les recherches biologiques qu'il poursuit en son laboratoire sur les campagnols, en vue de faciliter leur destruction méthodique.

Il présenta un campagnol vivant, donna un aperçu rapide de la biologie de ce rongeur, l'un des ravageurs les plus redoutables pour l'agriculture, tant par la variété des plantes qu'il attaque que par son extrême fécondité : on peut estimer qu'il ne faut pas plus de trois années pour déclencher sur toute une région une invasion de campagnols, chaque couple contenant en puissance une invasion qui se produira dès que les conditions de développement deviendront favorables.

Si denses que soient les groupements de campagnols des champs, ils ne sont pas, comme on pourrait le croire, la manifestation d'une tendance à la vie en société, mais la conséquence d'une situation créée par les circonstances. Pendant la période de reproduction, les couples cherchent au contraire à vivre isolés, défendant jalousement le nid souterrain où ils passent la plus grande partie de la journée. Dès que les petits sont en état de se reproduire (soit au bout de neuf à dix semaines), ils s'en séparent et créent une nouvelle famille, tandis que les petits s'isolent à leur tour par couple. La vie

sociale ne commence guère qu'après la moisson : il n'est pas rare alors de trouver dans les nids des groupements de dix à quinze campagnols. La dispersion ne recommence qu'en février.

De ces observations biologiques découle l'organisation même de la lutte : c'est une question d'opportunité et de méthode.

M. Régnier indique alors les procédés à employer pour détruire ces rongeurs et les résultats que peuvent donner, dans des conditions diverses d'application, la chasse, les gaz, les appâts empoisonnés, le virus.

Il donne des détails sur la méthode de fabrication intensive du virus, mise au point par son laboratoire, et termine en conseillant la combinaison des divers traitements qui, appliqués à bon escient, permettront de vaincre l'un des ravageurs les plus nuisibles à notre culture.

Séance cinématographique

Le samedi 25 février a eu lieu, en la salle du Cinéma Beauvoisine, une séance de cinématographie. Là fut projeté le film de M. Grimoin-Sanson, membre correspondant. Ce film, que l'auteur a intitulé *Histoire du Cinéma par le Cinéma*, a été établi par notre collègue à la demande du directeur du Conservatoire des Arts et Métiers et a été projeté en présence du Président de la République, lors de l'Exposition rétrospective du Cinéma. Puis notre collègue M. Régnier a présenté le film tourné sur ses indications pour faire connaître les mœurs des campagnols et les moyens scientifiques de les détruire. M. le Président avait présenté, puis remercia les deux orateurs qui avaient décrit avec précision les objets et les scènes filmés.

Le typhus exanthématique et la fièvre récurrente

Le 23 mars, le D^r Charles Nicolle, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, fait une causerie où il explique dans quel esprit et avec quelle méthode il a commencé et poursuivi ses recherches sur deux maladies jadis terribles : le typhus exanthématique et la fièvre récurrente.

Il fait d'abord l'histoire du typhus, maladie aussi vieille que l'humanité. Parmi les nombreux textes qu'il cite, signalons une page de Lepecq de la Clôture, où le célèbre médecin décrit, sous le nom de « pourpre », le typhus exanthématique faisant au XVII^e siècle des ravages à Rouen. Disparu de France depuis 1814, le typhus réapparaît dans les pays non civilisés et dans les périodes de guerre. La misère et l'encombrement sont parmi ses conditions supposées causantes, mais en réalité favorisantes.

Quinze jours après son arrivée à Tunis, le D^r Nicolle en découvre des foyers en de nombreux douars de l'Afrique mineure. Ces douars, isolés en hiver, se rapprochent au printemps du voisinage des villes. Or, il constata qu'au printemps et en été, la maladie se développe dans les villes, surtout dans les hôtels, les banques, les hôpitaux, partout où passent les indigènes des douars. Ces constatations allaient contre l'idée reçue que la maladie n'était pas contagieuse et devait être attribuée uniquement à l'air confiné.

Le D^r Nicolle fait une seconde constatation : à l'hôpital de Tunis où chaque année sont amenés des typhiques, ceux-là seuls sont atteints dans l'hôpital qui touchent aux vêtements que portaient les malades à leur arrivée : une fois dans les salles, une fois débarrassés de leurs vêtements, lavés, savonnés, rasés, les malades n'étaient plus contagieux. Donc, l'agent de

contagion était quelque chose d'étranger au corps du malade, ce ne pouvait être que l'insecte si répandu sur le corps et dans les vêtements de l'Arabe : le pou.

Il fallait apporter une démonstration expérimentale à ces conjectures. L'expérience sur l'homme n'était pas possible; on essaya sur le cobaye qui se montra réfractaire. On essaya ensuite sur le singe; le D^r Nicolle décrit longuement les séries d'expériences qu'il fit. Elles aboutirent à ces conclusions : Le microbe — toujours inconnu — du typhus pullule dans les crottes du pou. Le pou dépose ses crottes sur la peau de l'Arabe. L'Arabe se gratte la peau, les yeux. En se grattant, il écrase les crottes du pou, il s'érafle la peau et fait ainsi pénétrer le microbe dans son sang et dans ses yeux.

La lutte contre le typhus devient donc la lutte contre le pou.

Autrefois, le typhus causait chaque année des centaines de morts; actuellement, il n'en cause aucune. Au début de la grande guerre, des cas de typhus furent constatés chez certains de nos soldats. Tous étaient en contact avec des soldats arabes, porteurs de poux infectés et infecteurs. A la demande du D^r Nicolle, on sépara absolument des Africains les contingents européens, et nos soldats, qui pourtant étaient couverts de poux, furent à l'abri de toute épidémie.

Le D^r Nicolle explique ensuite comment un animal infecté peut, après guérison, sans manifester aucun symptôme, même en gardant une température normale, conserver le virus du typhus et le communiquer à des individus sains qui deviendront malades. Il expose aussi comment le sérum du sang d'un malade guéri a des propriétés préventives au point qu'injecté, il immunise. (Ce procédé est maintenant employé dans les épidémies de rougeole.)

Le D^r Nicolle parle ensuite de la fièvre récurrente. Alors

qu'on ne connaît pas le microbe du typhus, quoiqu'on puisse le reproduire, on connaît depuis 1875 le microbe de la fièvre récurrente. Ce microbe est enfermé dans le système circulatoire du pou et par conséquent il ne peut être communiqué à l'homme que par l'écrasement du pou, libérant le sang de l'insecte et le microbe véhiculé par ce sang. Ce microbe ne vit pas sur tous les poux; il ne se développe que sur des poux qui ont vécu sur des porcs.

Le port de Rouen

Dans la séance du 11 mars, M. Perrée, avec la compétence que lui a acquise le maniement quotidien des statistiques du port de Rouen, nous entretient, avec documents et chiffres à l'appui, des relations de ce port avec les pays du Nord exportateurs de bois, de résine, de pâtes à papier, de pavés, etc., et avec l'Algérie, exportatrice de vins, d'alfa, de fruits et de minerais.

La méléagrinculture

Le 29 juin, M. Régnier présente une valve de *Meleagrina Martensis Dunlca* (huître perlière du Japon), contenant une perle japonaise en formation, il montre ensuite deux perles japonaises isolées et une perle de culture baroque. Le tout vient de lui être envoyé pour les collections du Muséum de Rouen par M. Pohl, correspondant à Paris du méléagrinculteur japonais bien connu, M. Mikimoto.

Cette présentation amène M. Régnier à parler de la formation des perles fines et de la méléagrinculture, dont le développement intéresse nos possessions d'Extrême-Orient, et tout particulièrement l'Indo-Chine.

Une distinction doit d'abord être faite entre la perle dite

japonaise ou demi-perle produite par l'introduction d'un corps étranger dans la coquille huître, perle de peu de valeur, et la perle, dite perle fine ou perle complète, formée, dit M. le professeur Boutan, « aux dépens de l'épithélium palléal externe, sous l'excitation d'un corps étranger, — parasite ou autre — ce corps déterminant la formation d'un sac perlier constitué aux dépens de l'épithélium palléal externe du mollusque perlin ».

Il y a donc communauté d'origine de la perle fine avec la nacre et la demi-perle puisque, comme elles, la perle fine « dérive d'une sécrétion de l'épithélium externe du manteau ». Guidé par ces observations, M. Mikimoto parvint, il y a quelques années, à déterminer dans des méléagrines cultivées la formation de perles complètes dont la qualité, la solidité, l'orient ne le cèdent en rien aux perles fines sauvages. Pour cela, il constitue un sac perlier et le greffe dans l'épithélium palléal d'une méléagrine : en six à sept ans se produit ainsi une perle complète de culture. Le sac perlier est formé par un lambeau d'épithélium d'une méléagrine sacrifiée, entourant un petit noyau de la nacre. La perle de culture est donc le résultat d'une réaction de la méléagrine greffée, réaction due à l'introduction dans les tissus sous-épithéliaux d'un corps étranger. L'opération, assez délicate, s'effectue maintenant dans des conditions satisfaisantes puisqu'on parvient à faire réussir 25 0/0 des greffes.

Craignant un avilissement du prix des perles, les grands joailliers ont fait rechercher les moyens de distinguer les perles de culture des perles sauvages : expertises par radiographie, étude comparative de la densité. Des derniers jugements rendus, il résulte que les perles de culture doivent être vendues comme telles et non comme perles fines. Pour

les biologistes, cultivées ou accidentelles, les perles résultent d'une même cause. Du reste, étant donné qu'on trouve des perles fines à noyau central, comme sont toujours les perles cultivées, et comme ces dernières rivalisent de beauté avec les autres, on ne s'explique pas pourquoi les perles de culture ne trouveraient pas la même faveur que les perles sauvages. Le danger d'avilissement est moindre qu'on ne pourrait le craindre, car la méléagrinculture est onéreuse, la formation des perles est longue et délicate. Il serait donc à souhaiter que le Ministère des Colonies encourageât cette culture dans nos possessions pour éviter à notre pays d'être tributaire de l'étranger.

Souvenirs d'Afrique

Le 18 mars, M. Delabarre dit ses impressions de voyage en Tunisie, et tout spécialement raconte les magnifiques manifestations auxquelles a donné lieu la commémoration des vingt-cinq ans de présence à Tunis de notre illustre compatriote, le D^r Charles Nicolle, directeur de l'Institut Pasteur à Tunis.

TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES

Dans la séance du 20 janvier, M. Labrosse lit deux fables en vers, composées par notre vénéré collègue M. Deleau. Ces fables sont intitulées : *Le Lièvre et le Jonc*, *Belette et Vulpian*.

Le 16 mars, M. G.-A. Prévost lit un mémoire sur « l'Ascension des familles en Haute-Normandie aux XVI^e et XVII^e siècles ». On trouvera ce très intéressant mémoire dans le *Précis* de 1928; ainsi que deux notes de M. Féron, l'une

sur « le Séjour à Bellefond dans une communauté rouennaise d'une ancienne religieuse de Port-Royal », l'autre sur « Mathieu Pascal », La première fut communiquée à l'Académie dans la séance du 20 avril, l'autre dans celle du 4 mai. On trouvera aussi dans le *Précis* une note de M. le D^r Boucher sur « les Ecossais en France au temps de Jeanne d'Arc », une remarquable étude de M. Georges de Beau-repaire sur « le Contrôle de la librairie à Rouen à la fin du XVII^e siècle », étude qui fut lue dans les séances des 6 et 20 juillet.

Satires académiques

Dans la séance du 16 mars, M. Labrosse parla des satires, brocards, épigrammes auxquels les académies, à toute époque, ont été en butte.

Ludovic Lalanne, ancien élève de l'École des Chartes, qui fut directeur de l'Athénœum français et sous-bibliothécaire de l'Institut, a consacré à ce sujet un long chapitre de ses « Curiosités littéraires ». M. Labrosse en lit quelques passages relatifs à l'Académie française.

Puis il présente un exemplaire de « l'Académiade », poème en deux chants, composé en 1837 par Charles Richard, archiviste de la ville de Rouen, devenu, en 1848, sous-préfet de Châteaudun, puis de Morlaix et, en 1851, préfet du Finistère. Dans son « Académiade », Charles Richard raille, sans trop de méchanceté et souvent avec esprit, notre Compagnie. Celle-ci ne lui en garda pas rancune car, deux ans plus tard, elle l'accueillait dans ses rangs et même lui confiait la charge de secrétaire pour la classe des Lettres.

L'exemplaire de « l'Académiade », dont M. Labrosse

lit de nombreux et amusants extraits, est accompagné d'une lithographie satirique représentant onze académiciens portant chacun sur son dos une des lettres du titre du poème. Cette lithographie manque souvent aux exemplaires qui, de temps à autre, se rencontrent chez les bouquinistes.

Les Actes des Héros

Le 27 avril, M. Jean des Vignes-Rouges donne à l'Académie la primeur du premier chapitre d'un livre consacré par lui aux héros de la grande guerre. Il a composé ce livre d'après de multiples documents de première main. Les faits, habilement groupés, sont analysés avec soin, et l'auteur en dégage les principes qui ont inspiré « les Actes des Héros », les mobiles qui les ont déterminés, les leçons qui en découlent.

La Bataille de Mortemer

Le 25 mai, M. le D^r Boucher fait sur la bataille de Mortemer (1055) l'intéressante communication dont voici le résumé :

Huit ans après la victoire des Dunes, remportée par le jeune duc Guillaume le Bâtard sur les seigneurs normands du Bessin et de l'Avranchin, Henri I^{er} de France envahit la Normandie et se dirige vers Rouen. L'armée normande, dont le service d'éclaireurs était habilement fait, surprit un matin l'armée royale. Les chevaliers français résistent à l'attaque jusqu'à l'heure du midi. Le D^r Boucher s'applique à établir que le centre de la lutte a été Brémule, près Ecouis, et que, par conséquent, le Mortemer qui a donné son nom à la bataille est Mortemer-en-Lyons, et non, comme on l'a soutenu, Mortemer, près Neufchâtel, aux sources de l'Eaulne.

TRAVAUX DE LA CLASSE DES ARTS

La chapelle du lycée d'Avignon

Le 13 janvier, M. le D^r Coutan fait une communication verbale sur la chapelle d'Avignon, et exprime le désir que l'Académie donne son appui à une pétition qui demande la conservation de ce monument. Rouen, qui a réussi à sauver la chapelle de son lycée, se doit de contribuer à protéger la sœur de celle-ci, la chapelle du lycée d'Avignon. M. le Président s'associe à la pensée de M. le D^r Coutan, et un vote favorable est émis par les membres présents qui apposent leur signature au bas du texte de la pétition. Dans la séance du 30 mars, M. le D^r Coutan fit une description complète de cette chapelle.

L'Art de construire une Eglise moderne

Le 3 février, M. Chirol lit une conférence faite par lui sur l'art de construire une église moderne, sur le choix du terrain qui doit être vaste pour permettre l'établissement de nombreuses annexes, sur la détermination des plans qui doivent faciliter la vision de l'autel et de la chaire, et réserver des emplacements commodes et non encombrants aux confessionnaux et aux fonts baptismaux, sur l'agencement du mobilier, etc.

L'Œuvre d'Abaquesne

Le 10 février, M. Guey présente à l'Académie les photographies de carreaux émaillés, provenant du pavage de la grande salle du château d'Ecouen. Ces carreaux ont été

fabriqués par Abaquesne, à Rouen, de 1562 à 1565, sont extrêmement intéressants pour l'histoire des origines de la fabrication rouennaise. M. Guey s'efforce ainsi de réunir des documents graphiques concernant l'œuvre d'Abaquesne qui, mieux que Palissy, mérite le titre de premier émailleur de France.

Vitraux du XIV^e siècle

Le 24 février, M. Jean Lafond attire l'attention sur une série de vitraux consacrée à l'histoire de saint Louis. Les vitraux datent du premier quart du XIV^e siècle, c'est-à-dire de l'époque même de la canonisation du grand roi. Ils ont été placés, on ne sait quand, aux fenêtres de la chapelle de la Vierge *retro chorum* de l'église abbatiale de Fécamp. Nous attendons avec impatience l'étude complète de ces vitraux et de leur iconographie.

Notes de M. Coutil

Le 23 mars, après l'admirable conférence du D^r Nicolle, M. Léon Coutil, membre correspondant, communique trois notes sur les vases aux figures humaines et les bobines de Glozel, sur les fouilles faites par des savants suédois autour de l'église de Vendel et sur le théâtre romain d'Andelius.

L'Eglise Saint-Sauveur de Rouen

Le 30 mars, M. le D^r Coutan entretint l'Académie de l'Eglise Saint-Sauveur de Rouen, à l'occasion des fouilles qui ont été faites sur la place du Vieux-Marché. Il en situe l'emplacement exact et en fait une description détaillée, d'après les dessins de Pigeon qui en donnent une idée assez précise.

Il pense qu'elle appartient au début du style flamboyant, qu'elle avait un porche, que devant ce porche se dressait un calvaire, que d'énormes contreforts flanquaient l'église et, qu'enfin, sur le côté nord, existait une balustrade.

Le Musée de Rouen

Le 20 avril, M. Paulme communiqua à l'Académie les bonnes feuilles d'une étude sur le Musée municipal de Rouen, peinture, sculpture, céramique et arts décoratifs. En cette étude, destinée au *Figaro artistique*, M. Paulme fait l'histoire de l'édifice qui abrite les riches collections de la Ville de Rouen, résume les critiques que mérite cet édifice, dit l'excellent parti qu'a su en tirer notre collègue M. Guey, loue le souci qu'a ce dernier de remettre les chefs-d'œuvre dont il a la garde dans un cadre artistique qui les fasse revivre.

Vitraux de Saint-Etienne de Beauvais

Dans la séance du 1^{er} juin, M. Jean Lafond commence la lecture d'une étude consacrée aux vitraux de l'église Saint-Etienne de Beauvais.

La gravure à l'eau-forte

Dans celle du 15 juin, M. Manchon expose les procédés employés par les graveurs à l'eau-forte. Il énumère et décrit d'abord les nombreux instruments dont se sert le graveur pour ses opérations : le vernissage de la plaque, l'enfumage, le calque, la morsure par l'acide, le séchage, les reprises pour l'obtention des traits insuffisamment mordus, puis les opérations du tirage : encrage, mise sous presse, obtention du pre-

mier état, retroussage, remise sous presse pour le deuxième état, corrections, accentuation de certains traits, tracés à la pointe sèche, etc.

CONCLUSION

L'année 1928 a été pour l'Académie une année féconde. Souhaitons que plus souvent ses membres s'imposent le travail de rédiger par écrit leurs communications et que les nouveaux élus ne tardent pas trop à prendre séance.

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR LES COMPTES DE L'ANNÉE 1928

A. — ACADÉMIE

RECETTES :

Coupons	2.028 fr. 95	
Intérêts de dépôts	1.446	97
Subvention municipale	1.200	»
Cotisations.	1.464	60
Participation des Fondations aux frais d'adminis- tration	6.106	20
Vente du <i>Précis</i>	700	»
	<hr/>	
	12.946 fr. 72	
Remboursement d'une Foncière 1879.	498	17
Avoir en caisse au 1 ^{er} janvier	16.168	94
	<hr/>	
	29.613 fr. 83	

DÉPENSES :

<i>Précis</i> de 1927	5.459 fr. 25	
Impressions diverses	1.019	75
Consortium des Sociétés savantes	1.130	30
Frais de banque et de notaire.	1.813	40
Entretien (éclairage, chauffage, frot- tage, mobilier).	1.321	70
Assurances.	21	40
Gratifications et rémunérations	277	»
Service funèbre annuel.	165	»
Souscriptions.	750	»
Intérêts du dépôt de Caumont	13	15
Enquêtes sur familles nombreuses.	1.900	»
Timbres et divers	527	20
	<hr/>	
	14.398 fr. 15	
Achat de 350 francs 5 % 1926 (prix Courtonne-Lenepveu).	6.370 fr. »	
	<hr/>	
	20.768 fr. 15	20.768 15
	<hr/>	
EXCÉDENT des recettes		8.845 fr. 68

B. — FONDATIONS

FONDATIONS	RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENTS
Bouctot	500 fr. »	500 fr. »	» fr. »
Boulet-Lemoine	1.000 »	1.000 »	» »
Courtonne-Lenepveu .	1.000 »	1.000 »	» »
Dumanoir	800 »	800 »	» »
Gossier	700 »	» »	700 »
Guérout	5.360 »	5.260 »	100 »
Houzeau	452 »	» »	452 »
La Reinty	2.160 »	1.660 »	500 »
Pellecat	2.000 »	2.000 »	» »
Rouland	630 »	630 »	» »
Assises de Caumont ..	363 68	» »	363 68
Braquehais-Verdrel ..	52.356 20	51.356 20	1.000 »
Rousselin-Mayer	2.055 40	» »	2.055 40
	<u>69.377 fr. 28</u>	<u>64.206 fr. 20</u>	<u>5.171 fr. 08</u>

c. — BILAN (au 31 décembre 1928)

ACTIF :

Caisse d'épargne		2.600 fr. 64
Banque de France		2 10
Caisse du Trésorier {	Bons du Trésor. 5.000 fr. »	11.414 02
{	Espèces 6.414 02	
		<u>14.016 fr. 76</u>

PASSIF :

Disponibilités des Fondations	5.171 fr. 08
Disponibilités de l'Académie	8.845 68
	<u>14.016 fr. 76</u>
	<u>14.016 fr. 76</u>

L'Académie a approuvé ces comptes dans sa séance du 15 mars 1929.

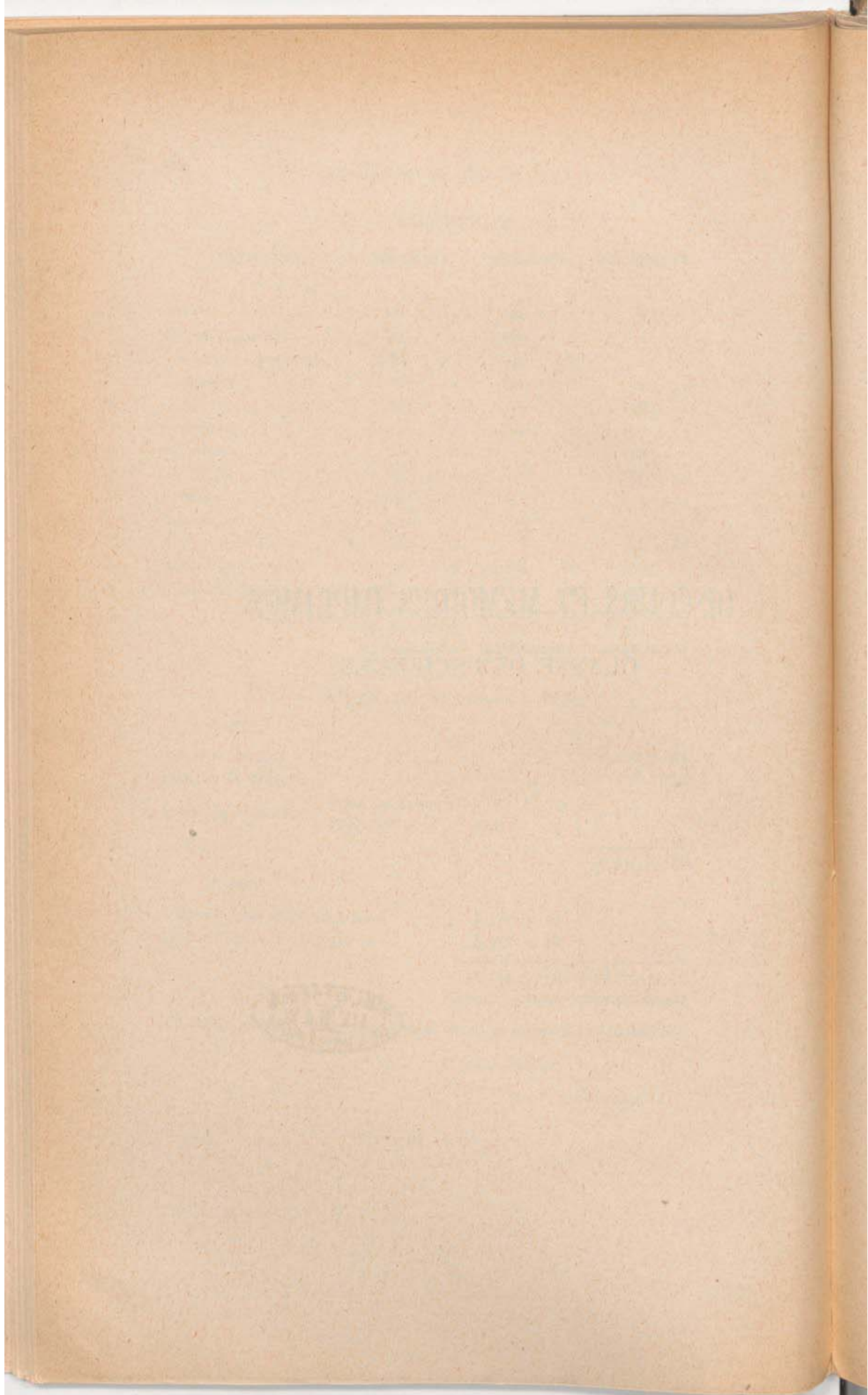
Le Trésorier,

Henri LABROSSE.

DISCOURS ET MÉMOIRES IMPRIMÉS

CLASSE DES SCIENCES





LE PHOSPHATE D'AMMONIAQUE COMME ENGRAIS

Par M. A. GASCARD

L'agriculteur doit restituer au sol les éléments qui lui sont enlevés par les récoltes et le bétail. Dans ce but, il utilise, à côté des engrais naturels insuffisants, des produits chimiques que l'industrie lui livre, entre autres le superphosphate de chaux et le sulfate d'ammoniaque, qui fournissent au sol deux des éléments les plus importants, le phosphore et l'azote.

Le phosphate de chaux naturel, que l'on rencontre en gisements importants, comme ceux de Gafsa, est trop lentement assimilé par les végétaux, aussi l'industrie le transforme-t-elle en superphosphate. L'opération consiste à traiter par l'acide sulfurique le phosphate pulvérisé. Ce phosphate naturel neutre, insoluble, abandonne à l'acide sulfurique deux de ses trois atomes de calcium et devient le phosphate acide de calcium, soluble. Le sulfate qui a pris naissance ne présente aucun intérêt, il reste incorporé au phosphate acide, ce mélange est le superphosphate industriel, dont le titre en acide phosphorique est de 13 0/0 environ.

La préparation du superphosphate absorbe, en France, un million de tonnes d'acide sulfurique (d'une valeur de trois cent millions de francs), c'est-à-dire les deux tiers de la quantité totale de cet acide fabriqué chaque année.

L'industrie des superphosphates est en effet très développée dans notre pays, notamment à Rouen. Certaines usines

ne produisent l'acide sulfurique que pour fabriquer des superphosphates, dont une partie est destinée à l'exportation.

D'autre part, le sulfate d'ammoniaque est obtenu en recevant dans l'acide sulfurique l'ammoniaque qui provient de différentes sources (eaux vannes, distillation de la houille, synthèse). La production et la consommation du sulfate d'ammoniaque augmentent tous les ans en France; cependant, la production reste inférieure à la consommation, elle absorbe à peu près cent mille tonnes d'acide sulfurique par an.

Une méthode nouvelle, utilisée en Allemagne, supprime l'emploi de l'acide sulfurique dans l'industrie des engrais, en voici le principe : Du phosphate naturel, on extrait le phosphore par un procédé connu, on chauffe dans un four électrique le phosphate avec du coke et du sable; la silice prend le calcium, qui s'écoule à l'état de silicate fondu; le charbon s'empare de l'oxygène de l'acide phosphorique, donnant un mélange de vapeur de phosphore et d'oxyde de carbone, d'où le phosphore est séparé par condensation.

L'oxyde de carbone, transformé en gaz carbonique par la vapeur d'eau à haute température, fournit de l'hydrogène.

Le phosphore sert à produire l'acide phosphorique à l'aide de deux réactions : d'une part, l'action de l'air, qui procure l'azote comme résidu; de l'autre, l'action de la vapeur d'eau, qui produit l'hydrogène.

L'azote et l'hydrogène combinés fournissent l'ammoniaque en quantité convenable pour saturer l'acide phosphorique obtenu. Le phosphate d'ammoniaque, ainsi réalisé, est le nouvel engrais qui remplace à la fois le superphosphate de chaux et le sulfate d'ammoniaque.

De ces diverses réactions, une seule est nouvelle, l'action du phosphore sur la vapeur d'eau. Elle exige une température

de 900°, l'acide phosphorique attaque alors la lave de Volvic, qui constitue les parois de la chambre où se fait l'opération.

Un ingénieur américain, Liljenroth, a étudié l'action du phosphore sur l'eau; dans trois brevets (1921-24), il signale des catalyseurs qui, en abaissant la température de la réaction, la rendent pratique. En même temps, par l'introduction d'une quantité d'air convenable, il réalise simultanément les deux réactions productrices d'azote et d'hydrogène.

Le trust des fabricants allemands de produits chimiques I. G. (Interesse Gemeinschaft Farbenindustrie Actien Gesellschaft) a fait l'acquisition des licences de ces brevets, pour l'Europe, et a réalisé le cycle décrit ci-dessus.

Le phosphore est préparé à Pisteritz et transformé en phosphate à Leuna. La production était de 100 tonnes de phosphore par jour à la fin de l'année 1927.

Cent tonnes de phosphore donnent 450 tonnes de phosphate d'ammoniaque, correspondant à 1.500 tonnes de superphosphate et 430 tonnes de sulfate d'ammoniaque.

Une tonne de phosphate d'ammoniaque renferme, en effet, les quantités d'acide phosphorique et d'ammoniaque contenues dans 3,5 tonnes de superphosphate et 1 tonne de sulfate. Les frais de transport se trouvent donc réduits dans la proportion de 4,5 à 1.

Le prix du phosphate de chaux naturel est trois fois le prix d'avant guerre, tandis que celui de l'acide sulfurique a été multiplié par 9.

Le phosphate d'ammoniaque se prête à la préparation d'engrais composés très en vogue actuellement; on peut, en effet, le mélanger au nitrate de potassium, au nitrate d'am-

moniaque, à l'urée, au phosphate de potassium, réalisant ainsi des engrais ne renfermant pas de matière inerte.

L'industrie de l'acide sulfurique se trouve donc, de ce fait, menacée d'une crise semblable à celle qu'elle a connue lors de la disparition du procédé Leblanc, concurrencé par la méthode Solvay, dans la fabrication de la soude.

Mais la routine, la difficulté d'épandage d'un engrais très concentré, les intérêts en jeu reculeront sans doute cette crise et donneront peut-être à l'industrie de l'acide sulfurique le temps de trouver d'autres débouchés, comme la fabrication des superphosphates est venue se substituer peu à peu à celle de la soude. L'industrie chimique offre souvent de ces surprises.

LA DÉMOGRAPHIE DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Par M. le D^r ANDRÉ CAUCHOIS

DISCOURS DE RÉCEPTION

(Séance publique du 25 juin 1926)

MESSIEURS,

Le vent répand les feuilles...
Ainsi les races des hommes (1).

Combien de grandes civilisations ont brillé sur le monde d'un éclat qui semblait définitif et sont disparues sans même laisser de traces, comme, aux yeux des Chaldéens et de nos astronomes, certaines constellations!

Qu'une fourmilière, comme la France, soit un jour habitée par des hôtes d'un autre visage, l'événement, « vu de Mars ou de Sirius », sera de minime importance. Que la race française ou normande doive être bientôt rangée, par l'Histoire, à côté des crânes des cavernes, si nous voulons voir là l'implacable nécessité d'un phénomène cosmique inéluctable, il ne reste qu'à nous draper d'une stoïque indifférence et à tourner d'un doigt léger la dernière page d'un beau livre.

(1) *Iliade*, VI, 147 : « Le vent répand les feuilles à terre. Et la forêt féconde en produit de nouvelles, quand vient la saison

Certains en ont pris leur parti, et, résignés devant l'évolution fatale d'un peuple qui aurait accompli son cycle vital, ils songent à régler la succession, ouverte déjà sur une vaste échelle.

Il leur suffit que la France, faute de pouvoir encore se faire respecter, soit capable au moins de se faire des amis, qu'elle devienne, à la tête d'une population remplie d'étrangers, une « nation de cadres », comme ils disent, sans savoir qui sera encadré... Un jour, à notre foyer, nous constaterons qu'on ne parle plus la langue maternelle. Et l'on cherchera bientôt, dans un coin de bourgade reculée, dernier vestige de notre grandeur passée, quelque rare survivant qui puisse montrer ce que fut la race française, son type physique, son esprit, son âme, enfin, et tout ce qui la fit aimer.

Messieurs, si je me permets de tracer une peinture aussi sombre, c'est que j'ai conscience de n'exagérer qu'à peine un tableau déjà réalisé dans certains points du territoire, et c'est aussi, j'en ai la conviction, que tout espoir n'est pas perdu. Nous n'aurions qu'à pleurer sur les ruines de Jérusalem, si le mal n'était en grande partie volontaire, donc réparable. Le problème prend, en effet, un autre aspect, d'un point de vue plus subjectif et du fond de la conscience humaine. Alors nous étreint comme la honte d'un vaste suicide. Plus haut que

du printemps. De même naissent et meurent les générations des hommes. » Ainsi chantait Homère.

Et Marc Aurèle d'ajouter (*Pensées*, X-34) : « Feuilles mortes aussi, tes enfants et ceux qui se transmettront ta gloire posthume : le vent les a abattues et la forêt en pousse d'autres à leur place. »

Malgré leurs poètes et leurs philosophes, Athènes et Rome sont tombées. A leur place sont d'autres hommes et d'autres civilisations.

le souci du naturaliste préoccupé de la survivance d'une espèce intéressante, au-dessus même des intérêts collectifs de la solidarité nationale, s'élève le devoir magnifique de l'appel à la vie et le grand précepte qui rayonna sur l'humanité, dès l'aube de son histoire : « *Croissez et remplissez la terre* » (1).

Mais l'homme, seul dans la nature, peut échapper à la loi suprême de l'universelle fécondité, qui régit tous les êtres vivants. Seul, il peut se détourner des splendeurs de l'instinct et des exigences de l'espèce.

Si la race française vaut ou non la peine d'être conservée, si notre nation a mérité ou non de vivre les derniers jours de son histoire, s'il nous appartient enfin d'interrompre la chaîne lointaine de nos destinées, et si nous avons le droit d'en décider nous-mêmes et de consommer notre perte, en refusant de transmettre ce qui nous fut légué à travers les siècles : avec le don grandiose de la vie, la somme de nos hérédités de race ; c'est ce que je me refuse à examiner. Il est des sentiments qu'on ne discute pas plus que des axiomes.

Y a-t-il un devoir de procréer ? C'est ce que tout le monde n'entend pas pareillement. Et je ne suis pas sûr que cela fut jamais clairement enseigné..., peut-être parce qu'il est des vérités trop évidentes, comme les lois non écrites, qui reposent sous la garde de l'instinct, au plus intime de nous-mêmes.

« Être ou ne pas être » ; « croître ou disparaître ». Dilemmes angoissants pour les uns, indifférents pour les autres. Réalité du mal et utilité de la lutte : c'est la question préalable, base de tout le problème et prémisse de toute action, qui mériterait peut-être d'être discutée et que pourtant je n'aborderai point.

(1) *Genèse*, I-22 : *Crescite, replete terram, replete aquas maris avesque multiplicentur super terram.*

Si c'est un honneur que la Vie et la Fécondité, et si c'est un bonheur que la Famille, malheur à qui ne l'a pas compris, et pitié à qui cela ne fut pas donné!

Messieurs, en venant ici, vous avez eu sans doute le sentiment que vous n'échapperiez pas, ce soir, à l'obligation d'entendre parler de familles nombreuses. Il y a des instruments qui ne peuvent rendre qu'un son, toujours le même. Et je consens à être de ceux-là. Mais il y a pire; vous sentez qu'il va nous falloir faire un peu de statistique, et c'est une besogne sévère. Aurait-on le talent de dire agréablement des choses désagréables, le problème de la dépopulation est une étude amère et fastidieuse, faite de notions qui passent pour banales avant d'être bien connues et dont on a la satiété avant d'en prendre le goût; connaissances pourtant si nécessaires aujourd'hui, qu'on devrait les enseigner à la jeunesse.

Des maîtres illustres, dont je veux évoquer ici la mémoire, tels que P. Bureau et J. Bertillon entre autres, se sont dévoués à cette tâche ingrate et auraient pu douter d'un pays qui restait sourd aux avertissements, qui lapidait ses prophètes et massacrait les porteurs de mauvaises nouvelles...

S'il était vrai, pourtant, que la France va mourir!... Est-ce que nous ne voudrions pas, toute affaire cessante, appeler à son chevet les médecins de la race, tous les hommes capables d'apporter quelque lumière au diagnostic de son mal, tous les hommes aussi, et surtout, incapables de désespérer d'une si chère malade?

Il m'a semblé permis, Messieurs, de vous convier à cette tâche et je m'y sens encouragé par le bienveillant appel de votre Compagnie, trop heureux de parler devant une Société indulgente et avertie, où je retrouve et salue nombre d'anciens,

dont les œuvres et les exemples ont orienté ma jeunesse, amicalement, et, je puis même dire, paternellement.

C'est une véritable joie qu'il me soit donné d'être reçu ce soir à la fois par deux hommes (1) dont l'amitié me fut chère et qui symbolisent pour moi tout un programme de vie : amitié qui peut-être a parlé trop haut et contribua sans doute à accueillir ici un disciple et un condisciple.

Celui qui me tend la main sur ce seuil, homme d'œuvres et poète, fut à mes yeux le maître éducateur, dont on peut apprendre le goût et le zèle de l'apostolat social. Il m'autoriserà sans doute à me réclamer quelquefois de son esprit.

Sous d'aussi aimables auspices, nous allons donc essayer de pénétrer l'âme de cette région, en évoquant par des chiffres sa figure intime et psychologique, et tenter de réaliser un essai de démographie individuelle, puis familiale de la Seine-Inférieure et un peu, en même temps, de la France.

J'aurai le regret d'effleurer trop légèrement un grave sujet, qui eût mérité qu'on y apportât les conclusions de toute une vie d'études et d'observations, plutôt qu'une ébauche, qui sera du moins comme une préface, appelant d'autres travaux et d'autres travailleurs.

A l'heure même des révélations que va nous apporter le dénombrement de 1926 (2), il n'était peut-être pas inutile de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'état démographique de notre région, afin de prendre conscience, ici, chez nous, de

(1) MM. P. Chirol, président, et Ed. Montier.

(2) Les résultats du dénombrement, de mars 1926 n'étaient pas encore connus lorsque fut présenté ce travail. Le retard apporté à la publication présente a permis de combler cette lacune. (V. p. 206, note 1.)

la gravité et de la nature du problème de la Population (1) posé devant toute la France, et de comprendre, l'une par l'autre, la petite et la grande patrie.

ASPECT GÉOGRAPHIQUE

Sans exagérer le déterminisme géographique, dans un problème où la volonté de l'homme a une si large part, nous pouvons néanmoins constater en cette région l'influence manifeste de l'habitat et du milieu physique sur le développement de la population. De même, nous aurons à relever, d'une manière plus générale, l'influence sur la volonté humaine des facteurs économiques et des conditions matérielles d'existence qui, sans être l'explication entière de nos décisions, auront du moins souventes fois pesé gravement sur elles, comme des causes déterminantes.

C'est une grande loi que, pour tout être vivant, le secret de son développement est de rencontrer un milieu favorable. Comme on voit dans la plaine les troupeaux se grouper par îlots, là où l'herbe est plus grasse et la source plus fraîche, de même les humains, tels les moindres insectes ou micro-organismes, se développent et prolifèrent où ils trouvent subsistance.

Pour nous rappeler les splendides ressources de ce pays et comprendre, par suite, les raisons de sa géographie humaine et de son histoire démographique, il nous faut survoler, en pensée, l'ensemble de ses terres, avant de pénétrer dans les foyers et si possible dans les consciences. Que voyons-nous?

La mer, cette richesse immense. Un grand fleuve, ce « chemin qui marche ». Cent trente kilomètres de ports en

(1) Problème dont on a pu dire qu'il est « non le plus grave, mais le seul », puisqu'il domine tous les autres. (Ch. RICHET.)

activité, ou de falaises entièrement cultivées. Sur une longueur presque égale, des méandres argentés s'allongent et s'attardent à plaisir en cette vallée de Seine, large et verdoyante. Plus loin, de vastes plaines forment un grand damier multicolore : ce sont les terres de grande culture du plateau de Caux. A l'est, une large région plus boisée, mais riche de gras pâturages : c'est le Bray, une suite interminable de bosquets et d'herbages. Argiles du Bray, limons du Caux ; ces terres d'aspect et d'âge si différents, portent, nous le verrons, des populations profondément dissemblables aussi (v. page 120).

Enfin, aux extrémités du département, sur le fleuve, les deux énormes masses, noires de monde et de bâtiments, que sont Rouen et Le Havre.

Dans l'ensemble, tout est exploité et tout est riche, plus ou moins. Vallées riantes et industrielles, plateaux agricoles, nombreuses petites villes : pas de place perdue, pas de pays vraiment pauvre.

Terre fertile par excellence, merveilleusement dotée par la Nature, cette contrée jouit aussi, pour le trafic, d'une situation privilégiée. Elle possède, avec son estuaire et ses importantes voies ferrées, une des grandes routes mondiales. Adossée à Paris, elle est une porte du continent ouverte sur le monde.

S'il est pour des individus privilégiés une prolificité naturelle, les pays, aussi, ont leur destinée. Le nôtre était voué à une population luxuriante, comme sa flore et sa faune. Et nous verrons sans étonnement combien il fut largement peuplé, à l'envi recherché par les étrangers et doué d'une fécondité autochtone incomparable.

Mais aussi nous apprendrons à connaître quelle lourde responsabilité est celle du riche qui gaspille et où sont les coupables de cette dilapidation de notre trésor vital.

On dit : la France se dépeuple. Il faut distinguer. Pour la Seine-Inférieure, comme pour toute la France, il est des régions entières vouées à la mort et, dans chaque région, des parties plus ou moins importantes restées saines au milieu de la décomposition générale. C'est dire qu'il existe, juxtaposées, des races qui se laissent aller à la décrépitude et, au milieu d'elles, des familles et des groupes de familles qui ont gardé le sens de la vie et de la fécondité.

POPULATION

Ce paradis verdoyant, qu'est la Seine-Inférieure, remporte donc un triomphe facile, quant au chiffre de population, sur de petits pays montagneux comme les Alpes et la Lozère. Et, même parmi les départements les plus peuplés, elle a toujours occupé l'un des premiers rangs, le troisième en 1876, le sixième et le septième en 1921 et 1926 (Fig. 1 et 2) (1).

Pour trouver l'équivalent de notre petite patrie de 880.000 âmes, il faut réunir les sept départements les moins peuplés, à peu près la Guyenne et la Gascogne.

Si l'on prend, au contraire, les sept départements les plus peuplés, ils forment à eux seuls, dans la région du Nord, une population supérieure à celle des quarante-cinq départements les moins peuplés : plus de la moitié de tout le territoire (§ 1) (1).

Et l'on est en droit de se demander si la Seine-Inférieure, en face de tous ces départements minuscules du Midi, a sur les

(1) Le lecteur est prié, pour toutes les références indiquées (paragraphes et figures), de se reporter à un ouvrage plus complet comprenant les documents et commentaires, figures et graphiques utiles à l'intelligence de ce texte ou venant à l'appui.

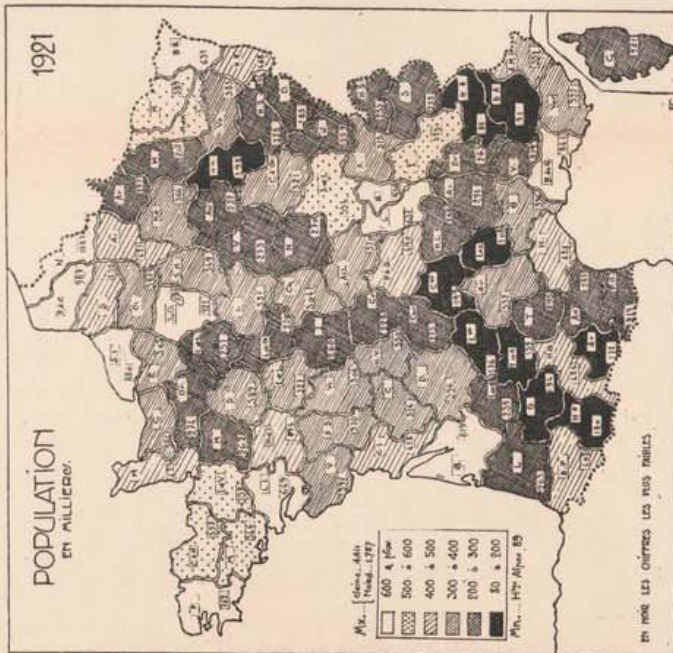
On trouvera cet ouvrage (imp. Lainé) aux bureaux de « la Famille nombreuse de Normandie » : 6, rue de Crosne.

1862

Date	Particulars	Balance
Jan 1	To Balance	100.00
Jan 15	By Cash	50.00
Jan 20	To Cash	25.00
Jan 25	By Cash	15.00
Jan 30	To Cash	10.00
Feb 5	By Cash	5.00
Feb 10	To Cash	5.00
Feb 15	By Cash	5.00
Feb 20	To Cash	5.00
Feb 25	By Cash	5.00
Feb 30	To Cash	5.00

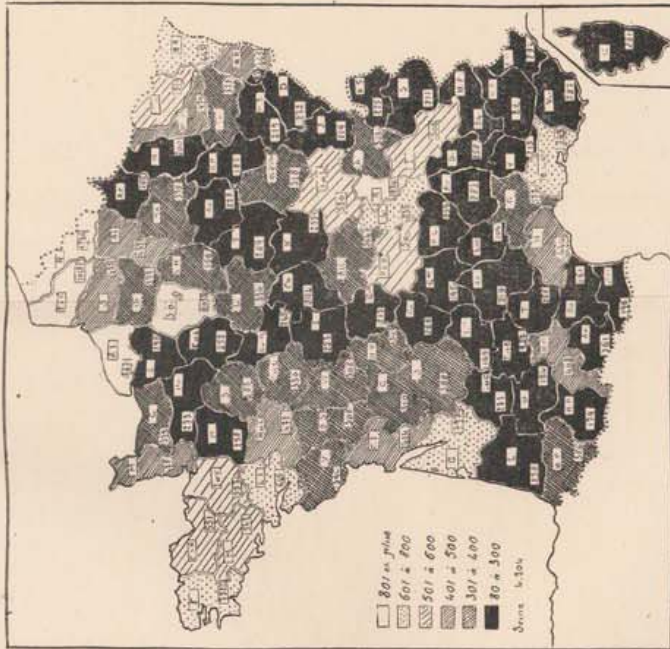
Total

CENTRES DE DÉPOPULATION
1921

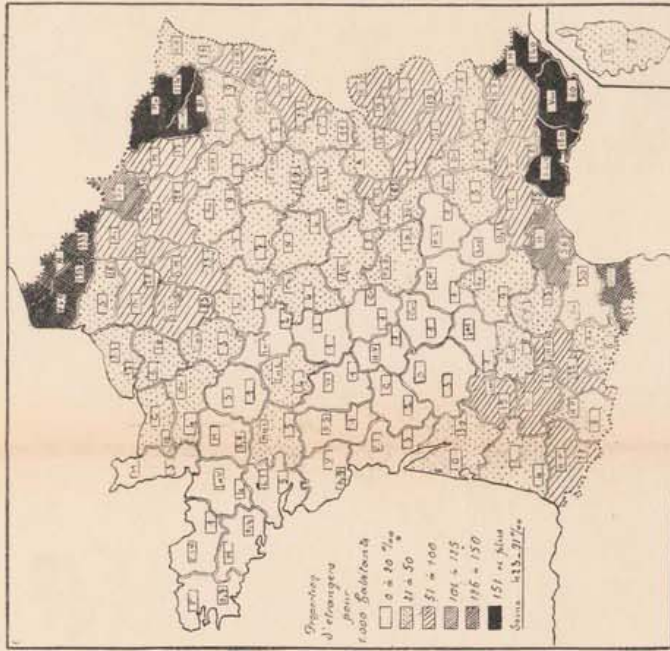


Population en milliers.
En noir les milieux les plus faibles.

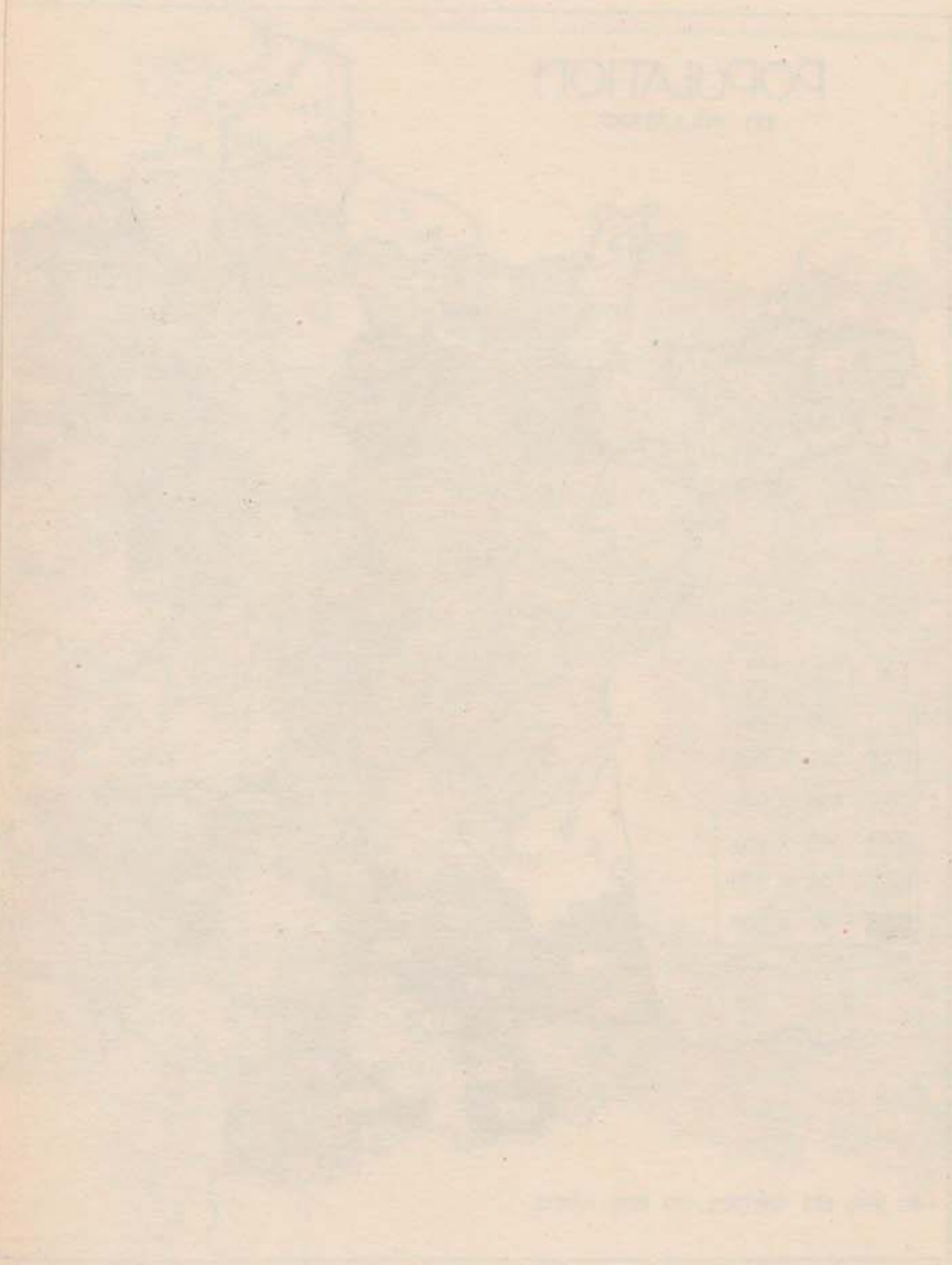
POPULATION FRANÇAISE
1923



POPULATION ÉTRANGÈRE
1925



THE HISTORY OF THE
COUNTY OF MIDDLESEX

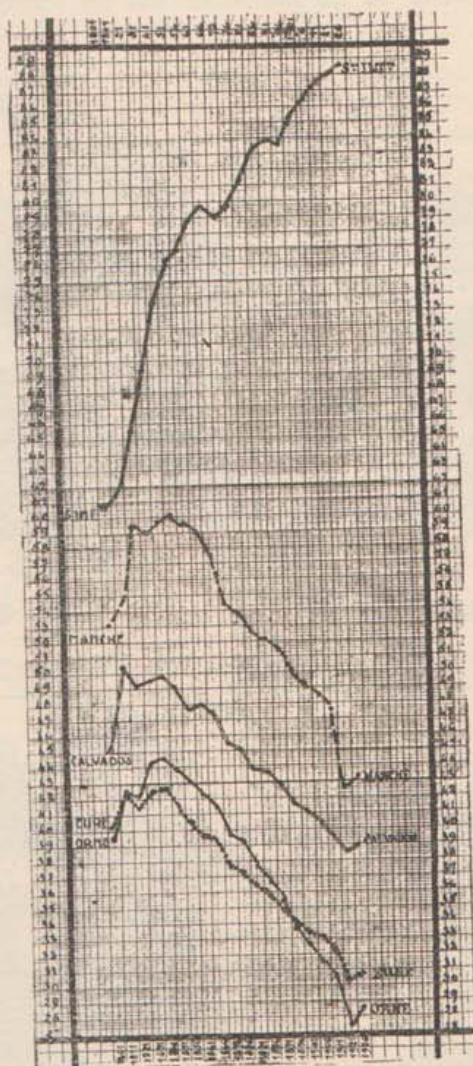


POPULATION
IN 1801

BY JOHN GARDNER

LONDON: PRINTED BY J. JOHNSON, ST. PAULS CHURCH-YARD, 1801.

MOUVEMENT DE LA POPULATION
DANS LES DÉPARTEMENTS NORMANDS



En milliers,
depuis 1801.

La perte totale pour chaque département mesurée depuis son chiffre maximum (en 1851 pour la Manche et en 1841 pour les trois autres) jusqu'en 1921, a été :

Pour le Calvados	111.468	(22 0/0)
— l'Eure	122.621	(28 »)
— l'Orne	167.258	(37 »)
— la Manche	175.370	(29 »)

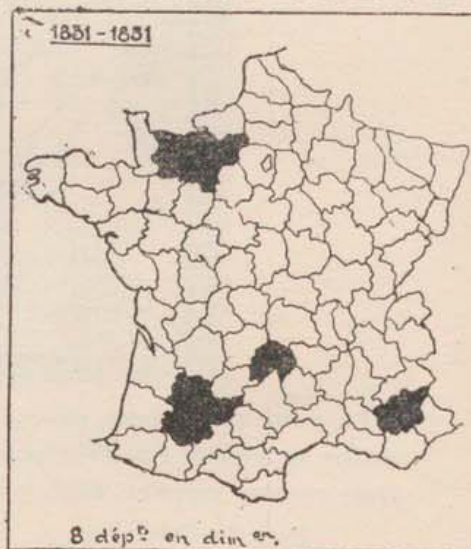
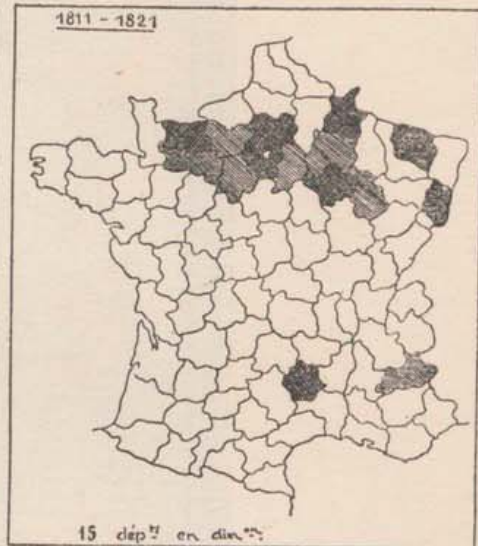
La Seine-Inférieure, depuis 1801, a gagné 270.828 jusqu'en 1921 et 275.456 en 1926.

MARCHE DE LA DÉPOPULATION EN FRANCE

I



II

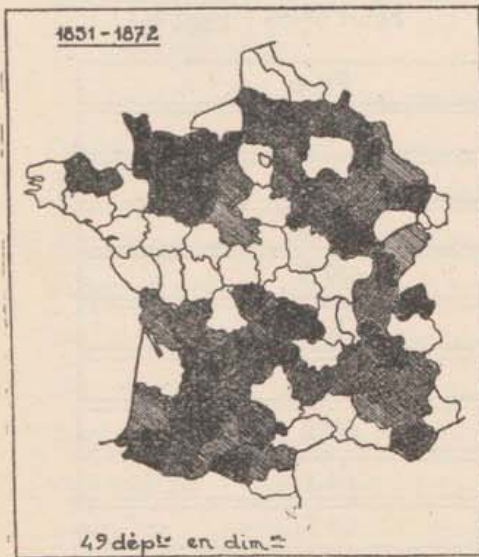


III

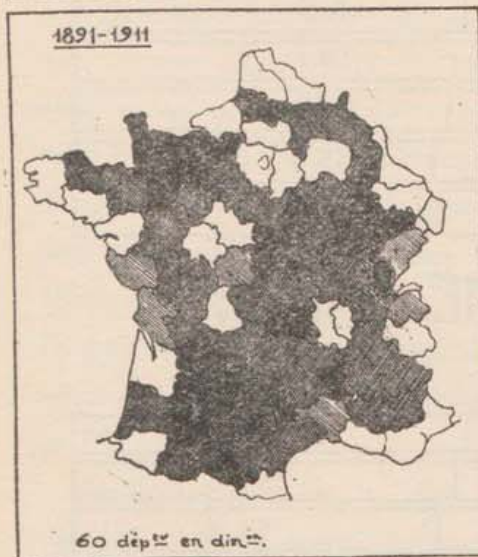
IV

Départements dont la population a diminué. Début de la crise.

V



VI



■ au-dessous de 6.000 ■ 6.000 à 20.000 ■ 20.000 et plus

VII

VIII

Extension des départements dont la population diminue. Finalement, tous les départements sont en diminution, sauf huit qui possèdent des grandes villes et des étrangers.

FRANCE

Population Urbaine

Rurale (moins de 2.000 hab)

1846	24.4	75.6
1851	25.5	74.5
1856	27.3	72.7
1861	28.9	71.1
1866	30.5	69.5
1872	31.1	68.9
1876	32.5	67.5
1881	34.8	65.2
1886	35.9	64.1
1891	37.4	62.6
1896	39.1	60.9
1901	40.9	59.1
1906	42.1	57.9
1911	44.2	55.8
1921	46.3	53.7

SEINE - INF RE

Population Urbaine

Rurale

1846	38.4	61.5
1856	40.7	59.3
1866	43.2	56.7
1872	45.5	54.4
1881	51.1	48.9
1911	60.3	39.7
1921	64.1	35.9

Surpopulation urbaine,

destinées politiques de la France une part d'influence proportionnée à son importance numérique en enfants, en conscrits et en contribuables.

Une telle disproportion ne date pas d'hier et n'est pas le fait du hasard. C'est à l'aube du XIX^e siècle qu'apparut le début de la dépopulation, précisément en Normandie et autour de la Garonne (§ 2). On peut suivre, sur une série de cartes des départements en diminution (Fig. 4 et 5), comme une tache livide de gangrène, qui va s'étendre et se propager par une marche envahissante en cinq centres grandissants, au point qu'en 1921 il n'y a plus que huit départements qui augmentent. Encore doit-on douter s'il s'agit toujours d'éléments bien français? (V. Fig. 3 et § 6.)

Précisons ce qui s'est passé en Normandie. Si l'on remonte aux origines (Fig. 4 et 5), on voit que dès 1821 il y avait eu un premier fléchissement pour le Calvados, l'Eure et l'Orne. En 1831, la Manche à son tour faiblissait, seule de toute la France. Dès ce moment, l'accroissement diminue dans ces quatre départements normands, qui, à partir de 1851-1856, font une tache définitive de déficit. En tête de la marche à la dépopulation, ils s'en vont tombant rapidement jusqu'en 1921, où la chute se ralentit, pour s'arrêter en 1926.

Au total, quel est le bilan de cette course à l'abîme? On lit, dans un travail présenté à l'Académie de Rouen par Barbier de la Serre (1), que de 1801 à 1851 les cinq départements de l'ancienne province avaient augmenté de 318.872, tandis que de 1851 à 1901 ils avaient diminué de 292.547.

(1) BARBIER DE LA SERRE, 1903 : *A propos du Recensement de 1901*.

Semblable constatation est faite par Charles Gide en 1914 (1). On la retrouve dans Paul Bureau en 1920 (2) : « La Normandie, en cinquante années (1861 à 1911), a perdu plus de 300.000 habitants, c'est-à-dire une population égale à celle de tout le département de l'Orne. Elle perd tous les vingt ans l'équivalent d'un département. »

Aujourd'hui, on peut dire qu'en soixante-dix ans (de 1851 à 1921), la Normandie, au total, a perdu 440.000 habitants. Plus exactement, ses quatre départements, autres que la Seine-Inférieure, ont perdu ensemble 500.000 âmes, 28 0/0 de leur effectif : la valeur actuelle des deux départements de l'Eure et de l'Orne réunis; tandis que la Seine-Inférieure, au contraire, continuait à augmenter, mais seulement de 90.000 habitants dans le même temps, et de 275.000 depuis 1801 jusqu'à nos jours. (V. § 3.)

Si, au milieu de la débâcle, notre département de la Seine-Inférieure a fait si bonne contenance et s'est maintenu jusqu'alors parmi les rares départements qui augmentaient, il n'est pas très difficile de savoir pourquoi. Il suffit de voir quelle fut l'attitude des arrondissements en Seine-Inférieure pendant la marche de la dépopulation. Ce fut un tableau analogue à celui de la Normandie.

De 1801 à 1836, tous les arrondissements augmentent normalement. A partir de 1836, l'arrondissement d'Yvetot qui, pendant trente-cinq ans, avait encore augmenté, donne le signal de la diminution.

Au recensement suivant, en 1841, c'est l'arrondissement de Neufchâtel qui cède, pendant que celui de Dieppe reste plus ou moins stationnaire.

(1) Ch. GIDE, 1914 : *La France sans Enfants*.

(2) P. BUREAU, 1920 : *Indiscipline des Mœurs* (p. 186).

Pour chacun de ces trois arrondissements ruraux, la faillite dès lors est définitive : Ils iront désormais en diminuant chaque année jusqu'à nos jours, tandis que les deux arrondissements urbains augmenteront.

Depuis le début de leur diminution, ils ont perdu ensemble 90.469 habitants, dont 63.411 rien que dans l'arrondissement d'Yvetot, c'est-à-dire pour ce dernier presque la totalité de son chiffre de 1836.

Aujourd'hui encore, les cantons qui se dépeuplent sont toujours les mêmes (Fig. 8 et 9). Au nombre de trente-trois sur quarante-cinq en 1921, ce sont surtout Aumale, Ourville, Fauville, Saint-Valery, Doudeville, Bacqueville, Cany, Valmont. C'est tout l'arrondissement de Neufchâtel (4,8 0/0) et plus encore celui d'Yvetot (11,3 0/0) ; en somme, toutes les campagnes. Seuls augmentent les villes ou les abords des villes, grandes ou petites, notamment les cantons de Grand-Couronne, Sotteville, Duclair, Montivilliers qui montrent un accroissement d'activité industrielle (Fig. 10, 11). C'est ce qui se passe dans toute la France (§ 5).

Un grand fait domine donc, au cours de ce siècle, notre démographie locale et toute notre histoire sociale contemporaine : c'est le dépeuplement des régions rurales et l'accroissement des grands centres urbains. La population urbaine qui n'était en 1846 que le quart de la France, avant l'établissement des chemins de fer (1), en forme aujourd'hui presque la moitié. En Seine-Inférieure, elle était alors un peu plus du tiers, elle en est à présent les deux tiers (Fig. 7).

Si donc notre département reste remarquable par sa population au sein de la France, et plus encore au milieu de toute

(1) Chemin de fer de Paris à Rouen : 1843 ; Rouen au Havre : 1847 ; Rouen à Dieppe : 1848.

la région environnante, c'est évidemment surtout en raison de ses deux grandes villes de 123 et de 163 mille habitants, seuls points surpeuplés, quand tout le reste de la Seine-Inférieure et de la Normandie est uniformément dépeuplé. C'est à ce point que l'ensemble de Rouen et du Havre forme maintenant en habitants le tiers du département entier, la Seine-Inférieure étant elle-même les deux tiers de toute la Normandie (Tableau page 109).

Quelle est la cause d'un changement si considérable?

Est-ce à dire, comme certains l'imaginent, que la vitalité soit meilleure à la ville qu'à la campagne. Serait-ce une forme de progrès bienfaisant? Et faut-il admettre que là où s'intensifie la vie urbaine et s'accroît l'activité industrielle, là aussi augmenteraient à la fois la santé et la fécondité? On verra plus loin qu'il n'en est rien, bien au contraire.

En présence de deux phénomènes inverses et simultanés, inflation des villes et déflation des campagnes, l'idée s'impose de les rapprocher et d'expliquer simplement l'un par l'autre. Il saute aux yeux que les grandes différences observées de part et d'autre ne sauraient trouver une explication suffisante dans un accroissement ou une diminution intrinsèques sur place : diminution réelle dans nos campagnes, invraisemblable à ce point; augmentation réelle dans les villes, plus impossible encore à ce degré. Le total de la population augmentant, s'il n'y a pas un apport extraordinaire de l'extérieur, il est clair que la différence en moins d'un côté, doit être imputée à une différence en plus de l'autre côté et le vide rural attribué à l'aspiration urbaine.

Dans cette répartition si profondément inégale d'une population de plus en plus clairsemée et décimée, d'une part, dans nos cantons agricoles, et, d'autre part, de jour en jour plus

ramassée et agglutinée, autour des deux centres d'activité industrielle toujours plus intense de deux des plus grands ports de France, il faut voir, plus que l'effet lointain d'une fatalité géographique, plus aussi que le jeu d'une nécessité économique. Car on ne saurait admettre que nos paysans soient contraints par la misère et la faim à désertier aujourd'hui des régions qui suffisaient à nourrir les générations des siècles passés. Mais un appétit nouveau les pousse vers une autre forme de vie, une autre conception du bien-être.

Il faut reconnaître ici le jeu d'une orientation nouvelle, d'une prédilection devenue générale, qui ont réalisé un vaste mouvement d'abandon délibéré des campagnes et d'afflux en masse vers le gouffre des grandes villes.

Mais le problème qui se pose est de démêler dans quelle mesure cet exode rural indubitable peut expliquer l'importance des changements de population observés, s'il s'agit seulement d'un déplacement, ou bien d'une diminution réelle des valeurs, ou plutôt des deux à la fois. La balance des décès et naissances pourra seule nous donner la clef du problème.

Au préalable, l'étude de la densité va nous permettre de reprendre et d'examiner de plus près ce mouvement à peine indiqué ici et de donner de ces mêmes phénomènes une mesure plus précise et plus saisissante, en même temps qu'elle nous fera entrevoir la possibilité d'autres facteurs plus graves d'une dépopulation plus réelle.

DENSITÉ

La Seine-Inférieure a une densité élevée : 139 habitants au kilomètre carré, presque double de celle de la France (71 en 1921), à peine supérieure à celle des nations environnantes (§ 7).

Au milieu des départements voisins (Fig. 12), qui ont pourtant même superficie, la Seine-Inférieure est, en densité, triple de l'Orne et presque de l'Eure, double de la Manche, du Calvados et de l'Oise (§ 8).

Ce chiffre d'ensemble mérite encore d'être dégagé d'une apparence trompeuse; car, dans le détail, nos cinq arrondissements sont extrêmement inégaux. Ceux de Dieppe et d'Yvetot ont à peine plus que la Manche. Celui de Neufchâtel n'est pas supérieur à l'Orne, à l'Eure ou au Lot-et-Garonne.

De ces trois arrondissements ruraux, les deux premiers sont quatre fois, et le troisième six fois plus faibles que les deux autres arrondissements urbains. Seuls Rouen et Le Havre ont une densité très élevée et sont analogues au Nord (310), et aux environs des très grandes villes.

Plus en détail encore, cinq cantons en 1921 (Fig. 17), en outre de Rouen et du Havre, possèdent des villes qui ont plus de 300 et sept cantons ont des villes de plus de 100 habitants, au kilomètre carré. Sur la carte, ils reproduisent exactement la distribution des centres industriels. Vingt-deux cantons sur quarante-cinq ont plus de 75 habitants par kilomètre carré, c'est-à-dire que la moitié du département, même dans des contrées exclusivement rurales, comme Valmont, Offranville et Bacqueville, a une densité supérieure à la moyenne de la France.

En revanche, douze cantons, presque tous autour de Neufchâtel, ont moins de 50, comme la Serbie (48) et l'Espagne (42). Deux enfin, Argueil (27) et Londinières (31), malgré leurs campagnes admirablement fertiles, sont au niveau des Landes (28) ou du Cantal (34), de la Lettonie (28), et de l'Albanie (30), régions de montagnes ou de marécages, inhabitables et improductives.

Mais ce qui doit plutôt retenir notre attention, c'est l'évolution de la densité qui, en France et chez nous, raconte, là encore, l'histoire de notre dépopulation, ou plus exactement l'expansion de nos populations urbaines et la décadence des rurales.

En 1801, sauf quelques rares départements, tous étaient en augmentation. A cette époque, il n'y avait en France que trois villes de 100.000 habitants.

Dès l'an 1821 (§ 9), commence la chute que nous savons. Et vers 1856, on aperçoit la prédominance de l'élément urbain dans dix-sept départements, dont la Seine-Inférieure. En sorte, que de 1891 à 1921 (Fig. 13), il n'y a que vingt et un départements qui augmentent encore de densité, et de 1911 à 1921, il n'y en a plus que huit seulement (p. 124). Et cela grâce aux très grandes villes qui sont maintenant au nombre de quatorze en 1921, de seize en 1926.

Dans toute la Normandie, l'évolution fut tout à fait remarquable (Fig. 14). Pendant la première moitié du XIX^e siècle (1801 à 1851), presque tous les arrondissements de l'ancienne province augmentaient régulièrement et assez également. Puis, tout à coup, dans la deuxième moitié, entre 1851 et 1901, presque tous diminuent au bénéfice des grandes villes.

L'histoire de la densité des cinq arrondissements de la Seine-Inférieure jusqu'à leur suppression est très suggestive et résume parfaitement les caractères de notre évolution.

Depuis 1801 jusqu'à 1921 (Fig. 15 et 16), les deux arrondissements urbains sont en constante augmentation; au total, Rouen, 100 0/0; Le Havre, 170 0/0.

Au contraire, les trois arrondissements ruraux d'Yvetot, Neufchâtel et Dieppe sont en diminution depuis 1836, 1841 et 1861 respectivement. Pour celui d'Yvetot seul, la chute

s'est produite vertigineuse et avec un accroissement de vitesse presque mathématique. En soixante ans, en effet, de 1861 à 1921, il accusait une perte presque égale à l'augmentation de Rouen, c'est-à-dire de 50 0/0. Dans le même temps, la densité du Havre avait doublé, tandis que Dieppe et Neufchâtel ne perdaient que 8 0/0. Au total, même ces deux derniers, depuis le début du siècle, sont restés presque stationnaires.

L'arrondissement d'Yvetot est celui de toute la France dont la densité a le plus diminué. Celui de Rouen est l'un de ceux qui ont la plus forte densité (tableau, pp. 125 et 126).

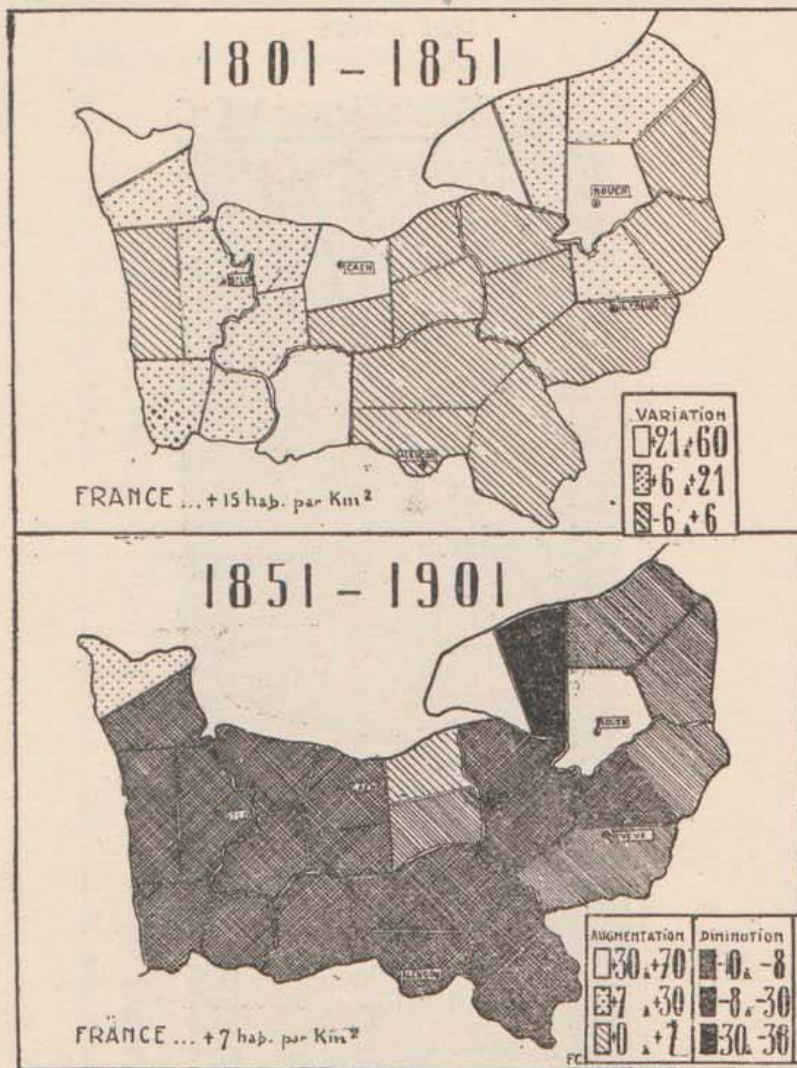
Il est impossible, d'autre part, de n'être pas frappé de la faiblesse de densité extrême et ancienne de tout l'arrondissement de Neufchâtel, qui était généralement, jusqu'en 1921, moitié de celle d'Yvetot.

Pour expliquer un pareil vide de la Seine-Inférieure orientale, on ne saurait invoquer l'importance des espaces inutilisables : les bois sont aujourd'hui défrichés, les herbages parfaitement irrigués et plus fertiles que partout ailleurs. Cette contrée n'est pas à ce point déshabitée par l'exode, qui est moindre qu'autour d'Yvetot. S'agirait-il de dépopulation vraie ? Et quelle est la raison de cette différence ancienne et légendaire entre ces deux régions rurales et voisines ?

De façon schématique, la route de Rouen à Dieppe, ou mieux la voie ferrée de Paris à la mer qui l'accompagne dans la vallée, coupe le département en deux parties équivalentes en superficie, mais fort inégales en densité. A l'ouest, c'est le plateau calcaire du Pays de Caux ; à l'est, c'est l'érosion jurassique du Pays de Bray. « La densité va diminuant d'ouest en est à mesure que le limon devient moins épais » (1). Ces deux régions offrent des caractères ethniques

(1) SION : *Les Paysans de la Normandie orientale.*

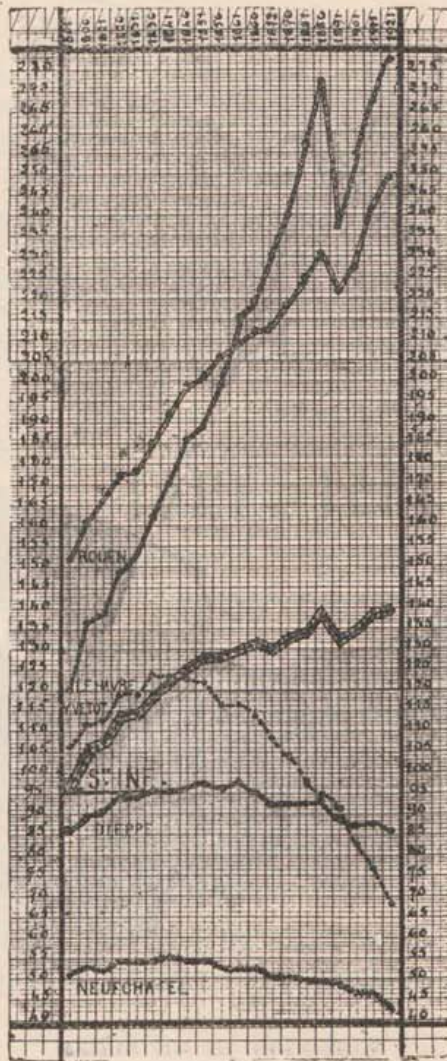
DENSITÉ DANS LES ARRONDISSEMENTS



VARIATION EN UN SIÈCLE
DE LA DENSITÉ PAR ARRONDISSEMENTS EN NORMANDIE
De 1801 à 1901

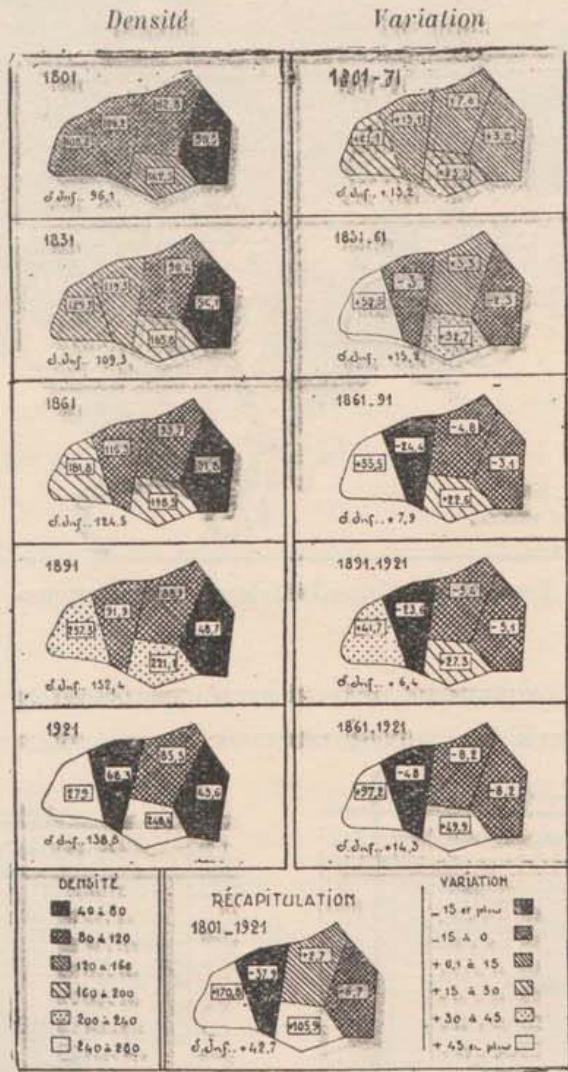
Pendant la première moitié du siècle, presque tous les arrondissements augmentent. Dans la deuxième moitié, presque tous diminuent, au bénéfice des grandes villes.

COURBE DE LA DENSITÉ
DANS LES CINQ ARRONDISSEMENTS DE LA SEINE-INFÉRIEURE
1801 à 1921

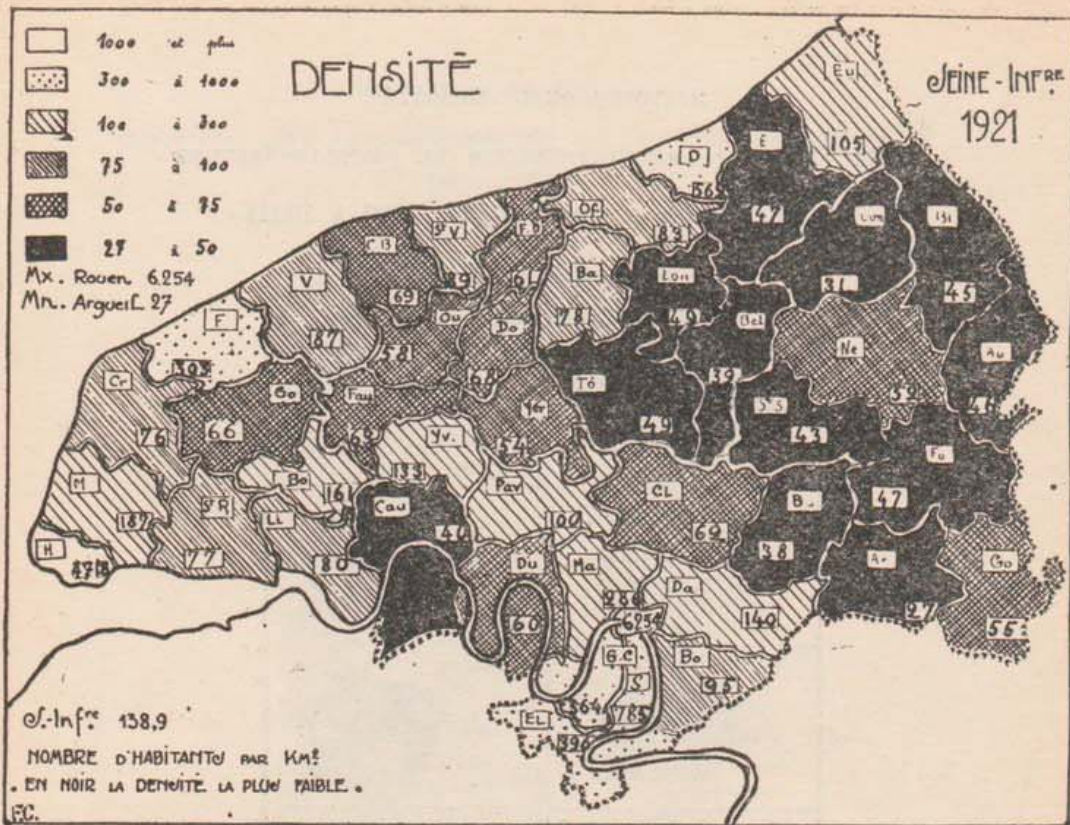


Seuls les deux arrondissements urbains sont en ascension, celui du Havre surtout. Yvetot présente la chute la plus rapide.

HISTOIRE DE LA DENSITÉ
DANS LES CINQ ARRONDISSEMENTS DE SEINE-INFÉRIEURE
JUSQU'A LEUR SUPPRESSION (de 1801 à 1921)

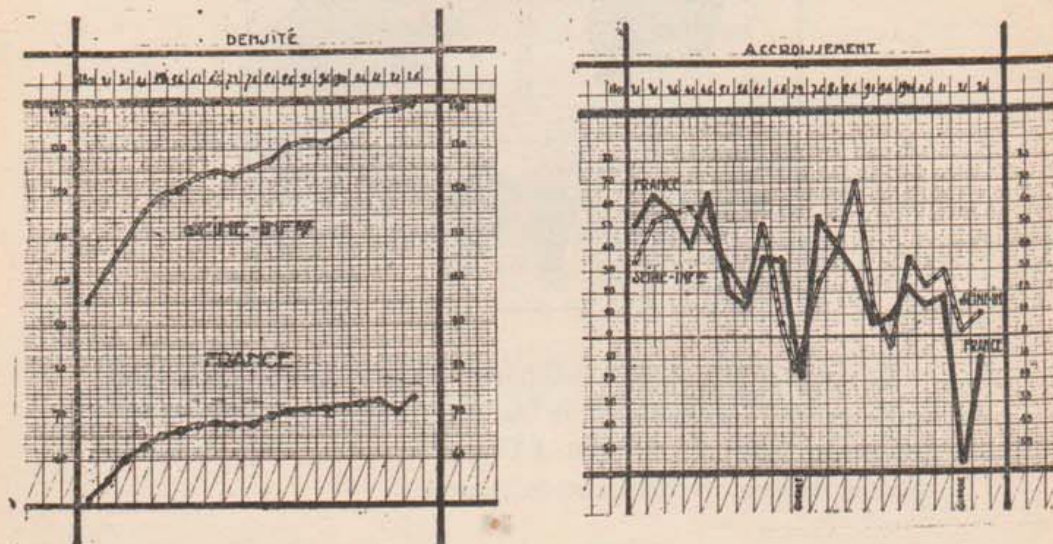


En noir les plus faibles densités. On voit à gauche l'immuable faiblesse de l'arrondissement de Neufchâtel, à droite l'affaiblissement constant de celui d'Yvetot, des deux côtés la densification de ceux du Havre et de Rouen.



Densité en Seine-Inférieure par cantons.

COURBES DE DENSITÉ ET D'ACCROISSEMENT
POUR LA SEINE-INFÉRIEURE ET LA FRANCE



Malgré une densité croissante, la Seine-Inférieure, et plus encore la France entière, ont un accroissement de plus en plus faible.

profondément dissemblables. D'un côté, beaucoup de gros villages disséminés dans la plaine, avec des noms et des suffixes d'origine scandinave, comme Yvetot, Bolbec, Harfleur, et d'innombrables fermes encadrées de talus et de fossés comme des camps. Là l'homme creuse le sol pour lui confier le blé et, de ses mains, arrache le lin ou le colza.

De l'autre côté, ce sont, parmi quelques bouquets boisés, de petites communes plus rares, dont la toponymie abonde en désinences romaines, comme Neufchâtel, Aliermont, Neuville, et de vastes exploitations, très écartées, où l'on élève de riches troupeaux.

En un siècle, la densité du Caux, pays plus proprement normand et pays de culture, a diminué de 30 0/0; celle du Bray, pays gallo-romain et pays d'élevage, a perdu seulement 8 0/0 (1). Mais pendant qu'elle pouvait tomber de 113 à 78 pour le premier, elle évoluait, pour le second, entre les chiffres minimes de 53 à 49.

Donc, le Caux, qui fut d'ancienne date abondamment pourvu d'habitants, se dépeuple aujourd'hui rapidement, tandis que le Bray est dépeuplé depuis longtemps. Celui-là, plus pauvre, plus actif, plus dense, s'en va chercher fortune ailleurs; c'est avant tout un dépeuplement de cause superficielle. Celui-ci, plus riche, est comme en léthargie et se laisse mourir: c'est la dépopulation de cause profonde. L'un perd un sang abondant par la saignée de l'émigration, l'autre se dessèche par anémie pernicieuse, c'est-à-dire, nous l'apprendrons plus loin, par le suicide lent d'une sous-natalité systématique.

En face des ruines de ces contrées agricoles, il faut consi-

(1) Chiffres de Sion (*op. cit.*).

dérer l'édification des deux immenses régions urbaines qui vont grossissant et s'élargissant et qui, elles, souffrent, au contraire, d'une densité excessive. Apparemment florissantes, mais pléthoriques, gorgées d'apports étrangers, privées d'air et de lumière, elles sont trop riches et responsables, en outre, d'absorber le meilleur de notre jeune sang.

Entre les deux villes, enfin, une petite place reste aux propres « hôtes de l'estuaire », au long de la vallée de la Seine. Ils sont riches et vivent de la récolte des fruits et primeurs de leurs vergers. Ces rives se distinguent des plaines par une faible densité. Elles semblent vouées à l'envahissement de l'industrie, qui s'y installe de plus en plus. Partout, en somme, c'est la lutte des plateaux et des vallées, des fermes et des usines.

D'ores et déjà, plusieurs conclusions s'offrent à l'esprit. C'est d'abord la leçon des campagnes : la supériorité de la culture sur l'élevage, les bienfaits du travail, même ardu, et les abus de la vie facile. Elles nous enseignent hautement que ce n'est pas la richesse qui fait la force et la vitalité d'une race.

C'est ensuite, pour la population rurale, ce danger, ce problème : les grandes exploitations agricoles et la raréfaction de la main-d'œuvre. Si le paysan déserte la terre, c'est, en général, nous l'avons vu, par désaffection ; mais parfois aussi, c'est la terre qui chasse le paysan ou qui ne sait pas le retenir. Les trop grandes entreprises et le machinisme nuisent à la petite et moyenne propriété rurale si favorable à la famille. En face, c'est l'autre danger : l'attraction des villes et l'attrait du travail industriel. C'est un grand mal moderne. L'usine, du moins jusqu'ici, est le Minotaure qui dévore les familles. On sait ce que valent moralement l'entassement de la vie urbaine

et l'atmosphère du travail collectif. Nous étudierons plus loin la valeur respective des populations urbaines et rurales, ce que deviennent le type physique et la santé des grandes agglomérations et ce qu'est en ville la productivité nette des ménages. Le travail en usine des femmes et des enfants, comme tout ce qui détourne de la vie au foyer, ruine la famille, dont il brise l'unité. Industrie et dépopulation datent de la même époque et marchent de pair. Partout, en France, on les retrouve étroitement parallèles.

L'évolution moderne vers les grandes entreprises, qu'elles soient agricoles ou industrielles, se révèle défavorable à la population, soit qu'elles réduisent la main-d'œuvre et achèvent de vider les campagnes, soit qu'elles l'accaparent et aggravent l'encombrement des cités populaires, dressant finalement l'une contre l'autre la France agricole et la France industrielle. Dans l'intérêt de la famille, elles nous font regretter le travail personnel de l'artisan, les métiers à domicile, l'atelier familial, toujours plus propices à la morale et à la fécondité. La France ne doit pas oublier que labourage et pastourage restent, comme au temps de Sully, les mamelles du pays, et qu'il existe, maintenant encore, de grandes maisons terriennes, commerciales ou industrielles, qui rappellent les forces féodales dont il fallut jadis abaisser la puissance et qui, aujourd'hui, gênent l'essor de la famille urbaine et paysanne.

Puis, c'est aussi le vaste problème général des grands mouvements migratoires, devenus de nos jours plus faciles et partant plus importants et plus complexes qu'autrefois. Toute la vallée de la Seine, avec ses bords fleuris, est victime de sa richesse naturelle et de l'attrait qu'elle exerce. Terre d'alluvions et d'invasions, elle fut toujours le théâtre d'infiltrations fameuses : celtiques, romaines ou proprement normandes. De même,

aujourd'hui, se continue de l'est, du midi et du nord, l'apport d'éléments belges ou polonais, italiens ou africains, britanniques ou scandinaves (§ 6).

Cette immigration étrangère, propre à tous les pays frontières, à tous les grands ports, et aux campagnes dépeuplées, si importante qu'elle soit chez nous, n'y prend cependant pas le caractère de péril national et d'invasion pacifique que l'on rencontre en d'autres régions du Midi, qui ne peuvent lui opposer une densité comme la nôtre, et, en somme, la Seine-Inférieure compte relativement peu d'étrangers.

En revanche, nous assistons à une émigration plus proche et plus active de Bretons, Picards, Bas-Normands ou Cauchois qui constituent un courant continu vers nos villes de Seine-Inférieure, de Seine, Seine-et-Oise, et cela depuis très longtemps. Autrefois, il n'était d'émigrants que mus par la nécessité. Ils ne quittaient que pour un temps des pays pauvres et surpeuplés (plus encore, toutefois, en Bretagne et en Auvergne que chez nous), et si nos « aoûteux », naguère, se mettaient en route par familles entières, c'était seulement pour le temps de la moisson. Aujourd'hui, ils laissent déserts derrière eux des champs fertiles qui les nourrissaient hier, pour s'en aller vers l'usine et sans esprit de retour.

Comment appeler du même nom et regarder du même oeil l'émigration forte, lointaine et courageuse, qu'elle fût provisoire ou définitive, qui forma les colons d'une race assez vaillante et féconde autrefois pour aller peupler le monde, et cette émigration de faiblesse qui, pour un moindre effort, abandonne le sol paternel et se laisse glisser à la vallée prochaine, du village au bourg et du bourg à la ville, où s'éteint la race!

Il est à peine utile de démontrer qu'il s'agit chez nous de

cet exode rural de faiblesse. Il suffit de jeter les yeux sur une carte de densité pour observer par toute la France, et en grand comme en petit, l'opposition des deux types de population qui s'affrontent de plus en plus. Et ce seul rapprochement a la valeur d'une démonstration : partout les zones de concentration répondent à un centre urbain plus ou moins élargi et sont entourées de zones désertiques de raréfaction rurales, d'importance correspondante.

Mieux encore, les courbes et cartes du déplacement de la densité offrent une conclusion éclatante qui ressort de l'opposition même des chiffres. Les départements et les arrondissements qui se vident les premiers et le plus profondément sont toujours les ruraux et toujours au profit des unités urbaines voisines. Et ceci tue cela.

Paris absorbe ainsi la majorité des émigrants de Normandie et partage avec Rouen et Le Havre la responsabilité du vide fait jusqu'à des centaines de kilomètres à la ronde. De même, sur une plus petite échelle, nous avons en Seine-Inférieure six communes de 15.000 habitants entourées de campagnes désolées.

En Normandie, et plus encore en Seine-Inférieure, l'exode rural fut précoce et intense. Au Pays de Caux surtout, c'est un véritable fléau. Si l'arrondissement d'Yvetot est de toute la France celui qui a le plus perdu de 1861 à 1921, c'est par émigration. Si nos arrondissements urbains sont parmi ceux qui ont le plus augmenté, c'est par immigration.

Et maintenant, ce mouvement d'exode indiscutable peut-il expliquer tout le problème de la population en Seine-Inférieure? Il nous reste à faire la part de cette perte apparente due à l'émigration et celle qui revient à un déficit réel.

L'exode rural, nous dira-t-on, est commun à bien d'autres

pays, qu'il n'a pas tués. Il sévit partout et plus gravement que chez nous. Pourquoi toutes les nations qui entourent la France ont-elles une densité si nettement supérieure, sans avoir sa dépopulation? Pourquoi, de même et surtout, avons-nous une densité tellement inférieure à des régions toutes proches comme la Belgique et l'Alsace, qui restent si prospères? Il faut en convenir, tandis qu'en d'autres pays l'exode rural s'accorde avec une prospérité croissante et une productivité presque intacte; en France, au contraire, il s'accompagne d'une grave diminution de notre taux d'accroissement, cinq à dix fois plus faible de 1901 à 1911 que pour les grandes nations voisines. Si notre densité a encore une marche croissante, le rythme de l'accroissement s'est progressivement ralenti depuis 1801 et même est devenu négatif en 1921 (Fig. 19). Et la Seine-Inférieure participe à la même descente, quoique plus lentement.

L'exode n'est donc pas la cause unique du dépeuplement de nos campagnes. En est-il même la principale? Qui dit densité ne dit pas prolifération et vitalité. Témoin l'exemple de tant de grandes villes meurtrières. Inversement, de nombreux pays à faible densité, tels que la Lozère ou le Canada, jouissent de la plus belle fécondité. Or, la première a une densité décroissante par émigration; le second, pays d'immigration s'il en fut, et en plein accroissement, n'a encore qu'une densité infime de 1 habitant par kilomètre carré.

Est-ce que le Pays de Caux, qui a commencé avec la fécondité du Canada, avec lequel il a bien quelque parenté, et pour cause, n'est pas en train de finir comme la Lozère, qui joint aussi au maximum de naissances et de familles nombreuses le maximum de dépeuplement par émigration?

Mais chez nous, en outre, à cette extraordinaire émi-

gration s'ajoute une autre caractéristique : une diminution de vitalité, dont l'exode masque les effets en même temps qu'il les aggrave.

Et nous verrons par la suite que cette moindre production en hommes est due à la fois à une mortalité navrante et à une natalité en baisse. Car l'abondance apparente de nos grands centres cache une pauvreté croissante en existences humaines.

Débouchés précieux, ces deux grands ports, qui font notre orgueil, sont aussi de vastes foyers de morbidité et d'immoralité. Ils sont pour nous à la fois une richesse et un fardeau.

Leur présence explique les traits essentiels de notre démographie qui comporte un grand enseignement. C'est que, pour prospérer vraiment, il ne suffit pas de posséder les meilleures conditions de progrès matériel et tous les avantages physiques et économiques. Il faut aussi des éléments suffisants de santé physique et morale.

L'humanité, dès son origine, a toujours cherché à mieux vivre. C'est un besoin naturel et légitime qu'on appelle le progrès. Mais les deux grandes lois du travail et de la fécondité sont de celles dont la transgression est un jour vengée par la nature même, qui se défend; et l'Homme ne peut rencontrer de bonheur vrai et durable, s'il va à l'encontre de ses fins naturelles et providentielles.

EXCÉDENT

Le moyen de reconnaître ce qui, dans le mouvement de la population, est dû, non pas à de simples mouvements superficiels et migratoires, mais à un changement réel et profond de population, c'est-à-dire de distinguer les conditions

extrinsèques de peuplement d'une terre et les qualités intrinsèques de vitalité d'une race, c'est l'examen de l'excédent des naissances sur les décès : simple balance entre gains et pertes, mais procédé commode pour résumer le bilan d'une situation démographique.

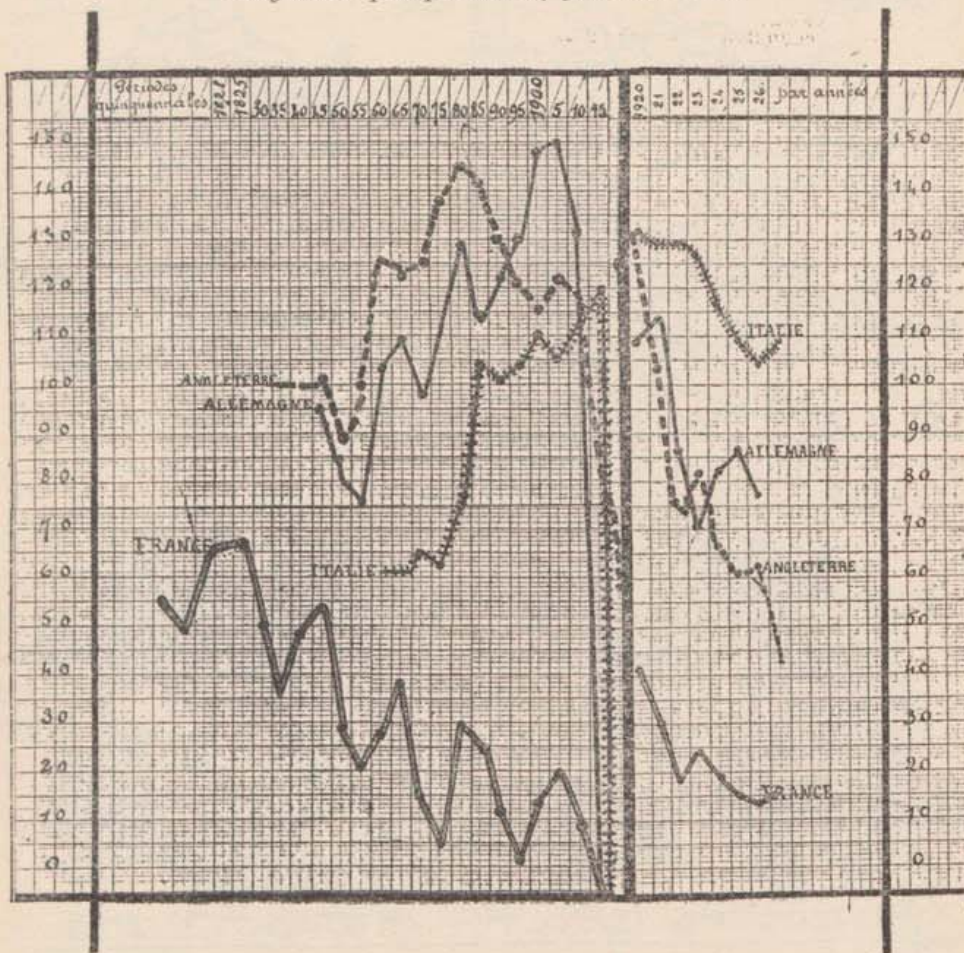
La Seine-Inférieure, en dépit de sa densité élevée et croissante, n'a pourtant qu'un excédent de naissances en réalité peu important. En raison de son excessive mortalité, mal compensée par une natalité pourtant abondante, cet excédent n'est que de 43 pour 10.000 en 1925 (§ 13, Fig. 24) et se tient, malgré cette médiocrité, fort au-dessus de la moyenne de la France entière, qui n'est que de 15 pour 10.000, moyenne très inférieure à celle de toutes les nations voisines (page 135).

La France est de tous les pays d'Europe, et peut-être du monde entier, celui qui s'accroît le moins depuis un siècle. Et de plus, la courbe de son taux d'excédent a été continuellement descendante pendant tout le XIX^e siècle, tandis que celles des puissances voisines étaient jusqu'à la fin du siècle fortement ascendantes (Fig. 20). Il est vrai que l'Angleterre depuis 1880, l'Allemagne depuis 1905 et l'Italie depuis 1920 ont maintenant, comme nous, une courbe décroissante, mais qui se maintient à un niveau très supérieur au nôtre, en sorte que l'Allemagne a encore pour l'année 1925 un bénéfice de 500.000 naissances et nous de 60.000 seulement (§ 12).

Si cette situation de la France, comparée à celle de l'Europe, est tristement éloquente, en revanche celle de la Seine-Inférieure, au milieu de la France, devient relativement avantageuse du fait de l'excédent infime de presque tous les autres départements (§ 13, Fig. 22 à 25).

EXCÉDENT ANNUEL MOYEN DES NAISSANCES SUR LES DÉCÈS
 POUR LA FRANCE, L'ANGLETERRE, L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE

Moyennes quinquennales, puis annuelles



Périodes quinquennales de 1821 à 1921 et dernières années.
 Proportion pour 10.000 habitants.

D'après la moyenne des cinq dernières années, ces trois grandes nations augmentent encore, bon an mal an, de 300, 400 et 500.000 habitants respectivement, soit au total 1.200.000 par an et nous de 85.000 à peine. Réunies, elles nous imposent donc chaque année une défaite de plus d'un million d'hommes. Peut-on se réjouir parce que la perte chez nous et l'avantage en face auraient pu être plus considérables encore? Et si l'on se rappelle que notre territoire est plus grand que chacun des autres, plus grand même que celui de l'Angleterre et de l'Italie réunies, peut-on s'étonner de voir frémir ceux qui chez nous ont des enfants?

EXCÉDENT DE DÉCÈS

I



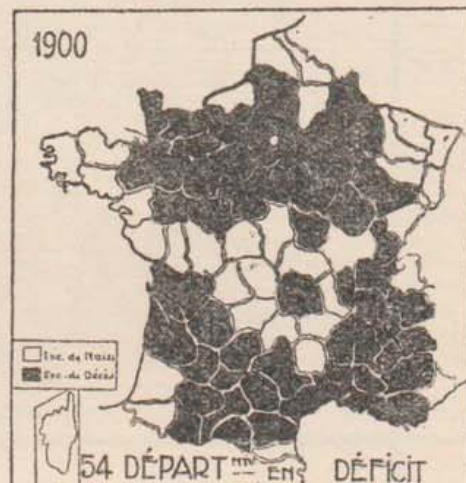
II



III



IV

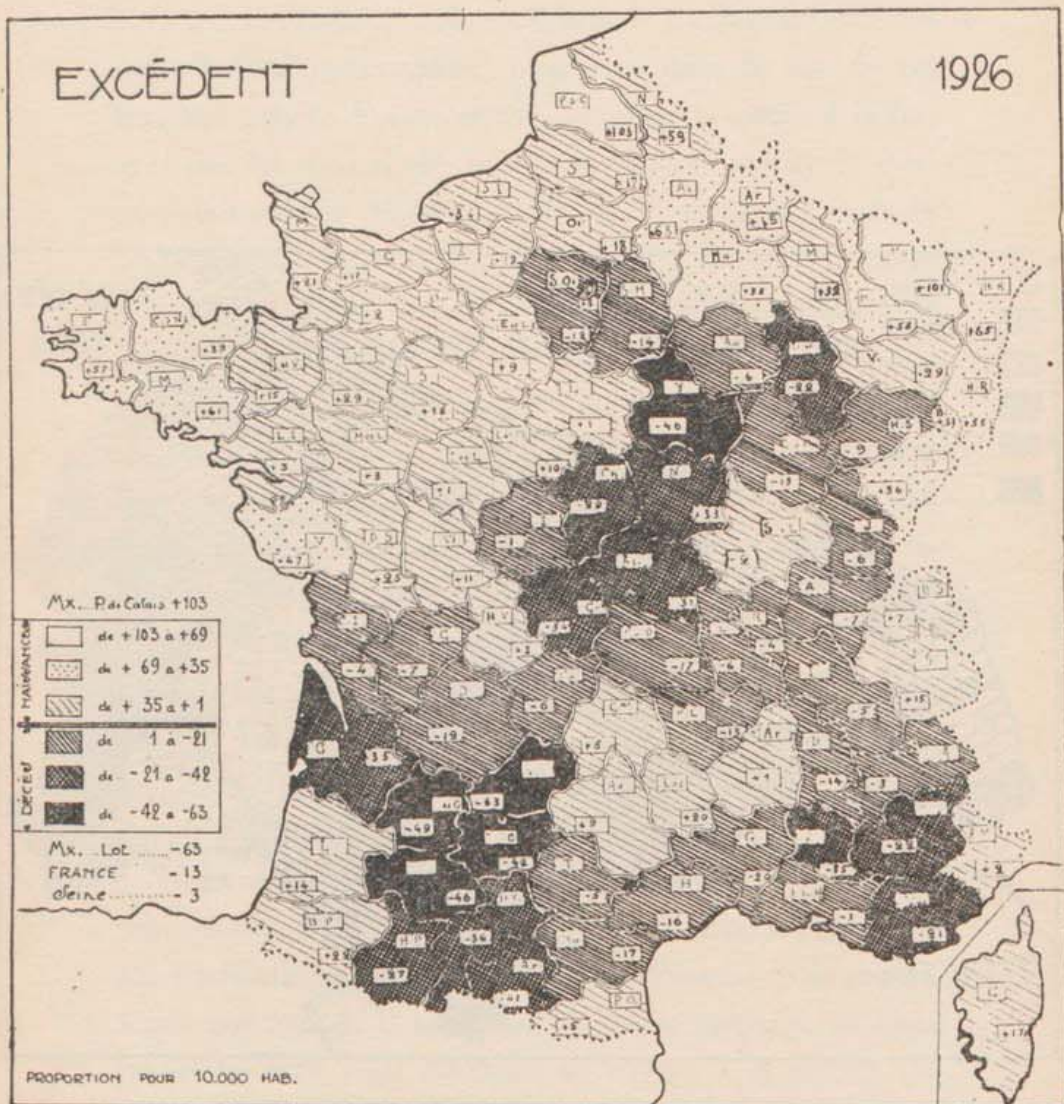


Extension des départements en excédent de décès.

En 1907, même distribution : 19.892 décès en excédent, 58 déficits. Les départements de Bordeaux, Lyon et Toulouse perdent ensemble 10.000 habitants par excédent de décès. Les quatre départements normands déficitaires en perdent 6.000.

En 1911, année de grand deuil et de mortalité infantile, encore une de celles où la France entière fut en déficit total ; ce fut notre maximum d'excédent de décès : le nombre des déficitaires atteignit le chiffre de 66, dont 29 eurent au moins 30 décès pour 10.000, 20 plus de 40 décès et 9 plus de 50 décès en excédent. Les groupes traditionnels, plus chargés que jamais,

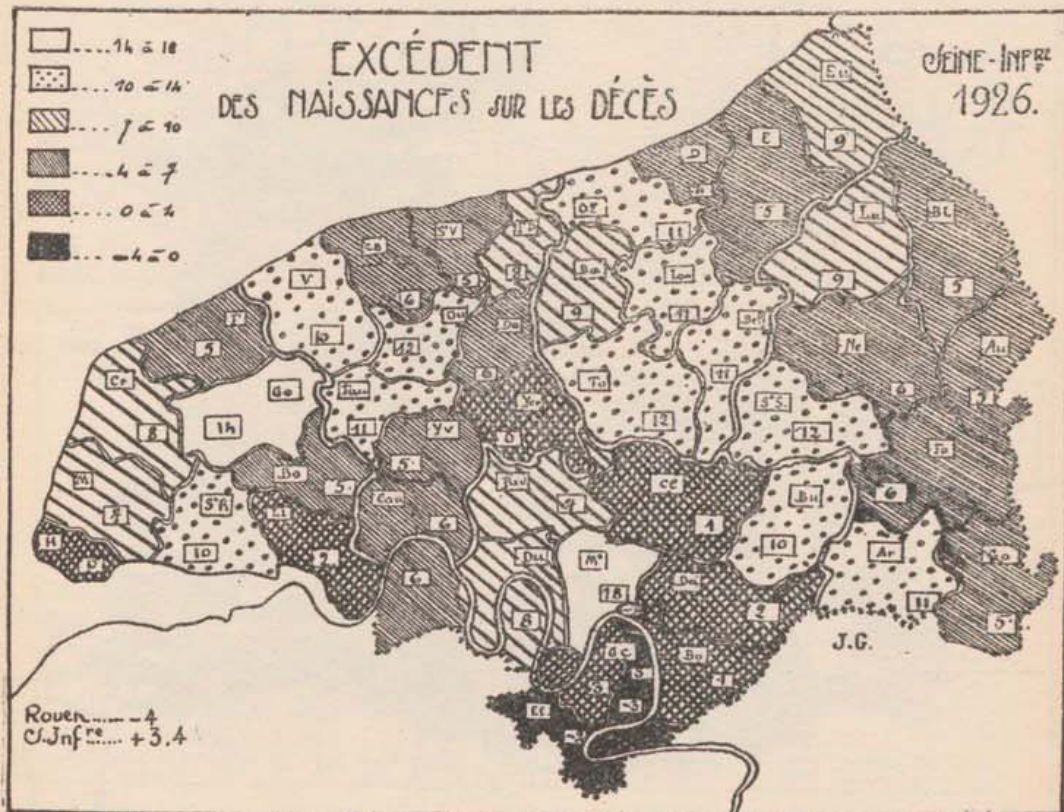
EXCÉDENT DE NAISSANCES OU DE DÉCÈS



41 départements en déficit.

En 1926, les neuf meilleurs départements, y compris la Seine-Inférieure, ont ensemble un excédent (52.805) supérieur à l'excédent total de la France (52.768). Ce sont : Pas-de-Calais (13.304), Nord (11.720), Moselle, Bas-Rhin, Finistère, Morbihan, Meurthe-et-Moselle, *Seine-Inférieure* et Aisne. Les autres excédents positifs contrebalancent seulement les négatifs.

La Seine-Inférieure a 3.091, soit + 34 pour 10.000.



Excédent en Seine-Inférieure par cantons. Proportions pour 1.000 habitants.

Si jamais moyenne fut la résultante de composants extrêmes radicalement dissemblables, c'est bien dans le cas de cet excédent pour la France entière, car il est constitué à la fois avec des éléments d'une admirable vitalité, comme le Pas-de-Calais qui, en 1924 et 1925, a un excédent positif de 143 naissances pour 10.000 habitants et d'autres terriblement désastreux, comme le Gers, qui a un excédent négatif de 57 décès pour 10.000, soit une différence de 200 à zéro.

D'un côté, dix départements du Nord, de l'Est et de l'Ouest, y compris la Seine-Inférieure, suffisent à procurer notre excédent total de 60.000 naissances françaises. Ce sont les « départements sauveurs » (Fig. 24 note). Et de l'autre côté, quarante-quatre départements, tout le Midi et presque tout le Centre, nous apportent un excédent de décès. Dix d'entre eux descendent au delà de 33 décès pour 10.000 habitants. Ce sont les « départements tombeaux », qui, depuis un demi-siècle, ont « plus de cercueils que de berceaux ».

Nous avons suivi précédemment, par étapes, l'histoire des départements déficitaires comme chiffre de population, histoire qui traduisait surtout, entre autres modifications, les mouvements migratoires. Il nous faut de même connaître un autre aspect de cette page d'histoire de France : la marche des départements en excédent de décès (§ 13, Fig. 21).

Bien avant l'ère de la faillite avérée et définitive, qui marqua le milieu du XIX^e siècle, dès les premières années de cette période, nos courbes d'excédent esquissaient des défaillances passagères et accidentelles, conséquences d'un mal préparé de longue date. Sauf en des années de catastrophes nationales, rares étaient alors les départements en déficit. Cela dura encore pendant près d'un demi-siècle. Mais par la suite, on

apprit chaque année, même sans causes générales appréciables, la défection d'un nombre progressif d'unités, signal d'une déroute qui devait s'aggraver et se propager jusqu'à nos jours.

Le déficit s'affirma rapidement en quatre points primitifs :

Le groupe du Sud-Ouest : Guyenne-Gascogne ; le groupe du Centre : Bourgogne, Champagne ; le groupe du Sud-Est : Provence ; le groupe de l'Ouest : Maine, Bretagne, Normandie ; groupes d'importance et de signification différentes, nous le verrons.

Les sept départements en deuil du début font sur la carte des taches sombres qui vont s'élargir et devenir confluentes. Leur nombre est de quarante-six en 1909 et de soixante-six en 1911.

En 1925, quarante-quatre départements, la moitié de la France, ont encore plus de décès que de naissances (Fig. 24).

En tête, les départements les plus profondément dépeuplés, toujours les mêmes, sont ces départements du Sud-Ouest tristement fameux : Gers, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gironde, etc., qui ont perdu plus du quart de leur effectif et où le maximum de déficit est descendu à 10 décès pour 6 naissances (Lot 1911).

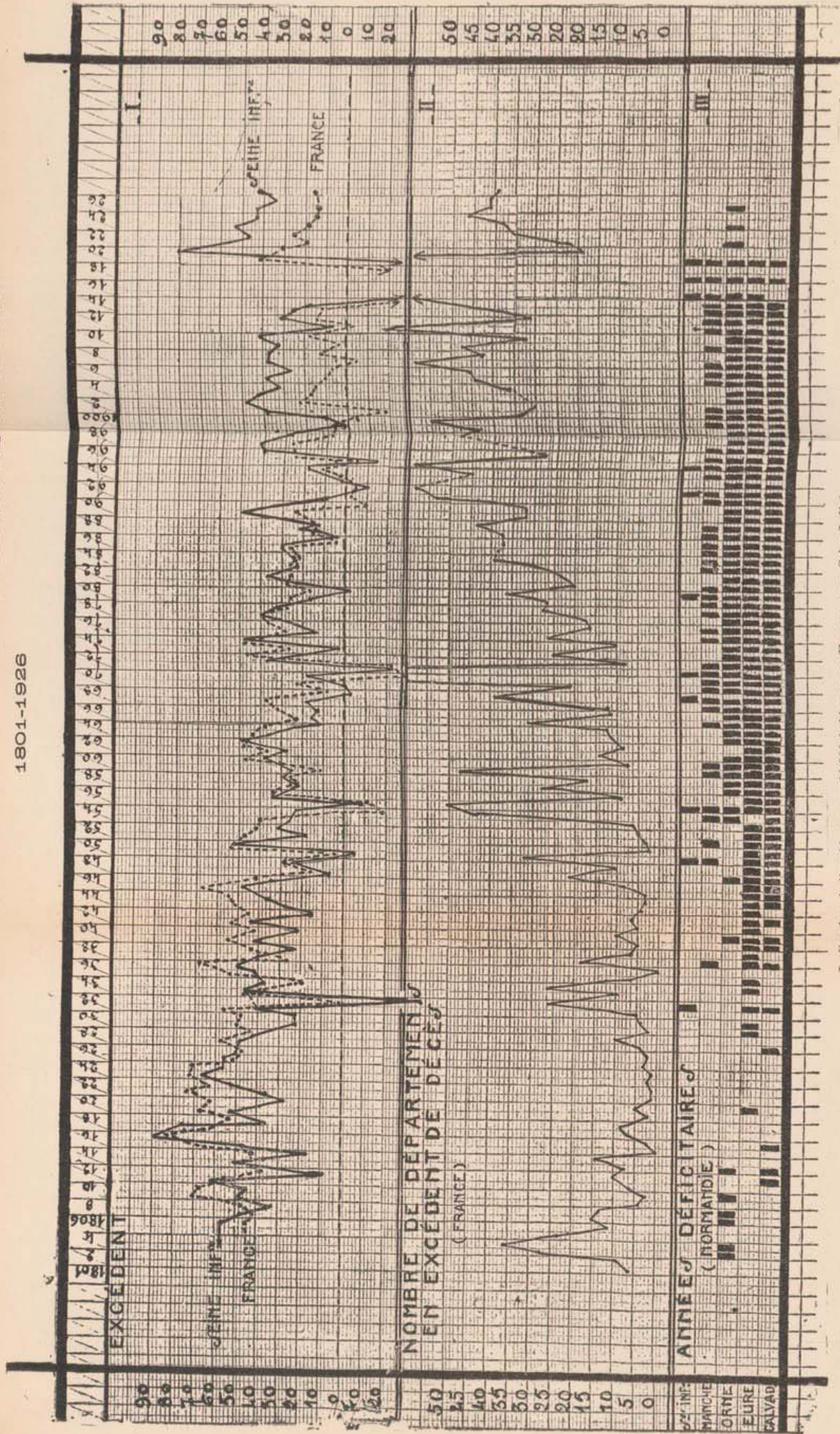
Au contraire, le maximum d'excédent est pour le Pas-de-Calais, la Moselle et l'Aisne.

Aujourd'hui, la chute se ralentit. La Normandie surtout, qui était à l'origine de la débâcle (§ 14), a quitté le nombre des départements déficitaires et donne des signes d'un relèvement général.

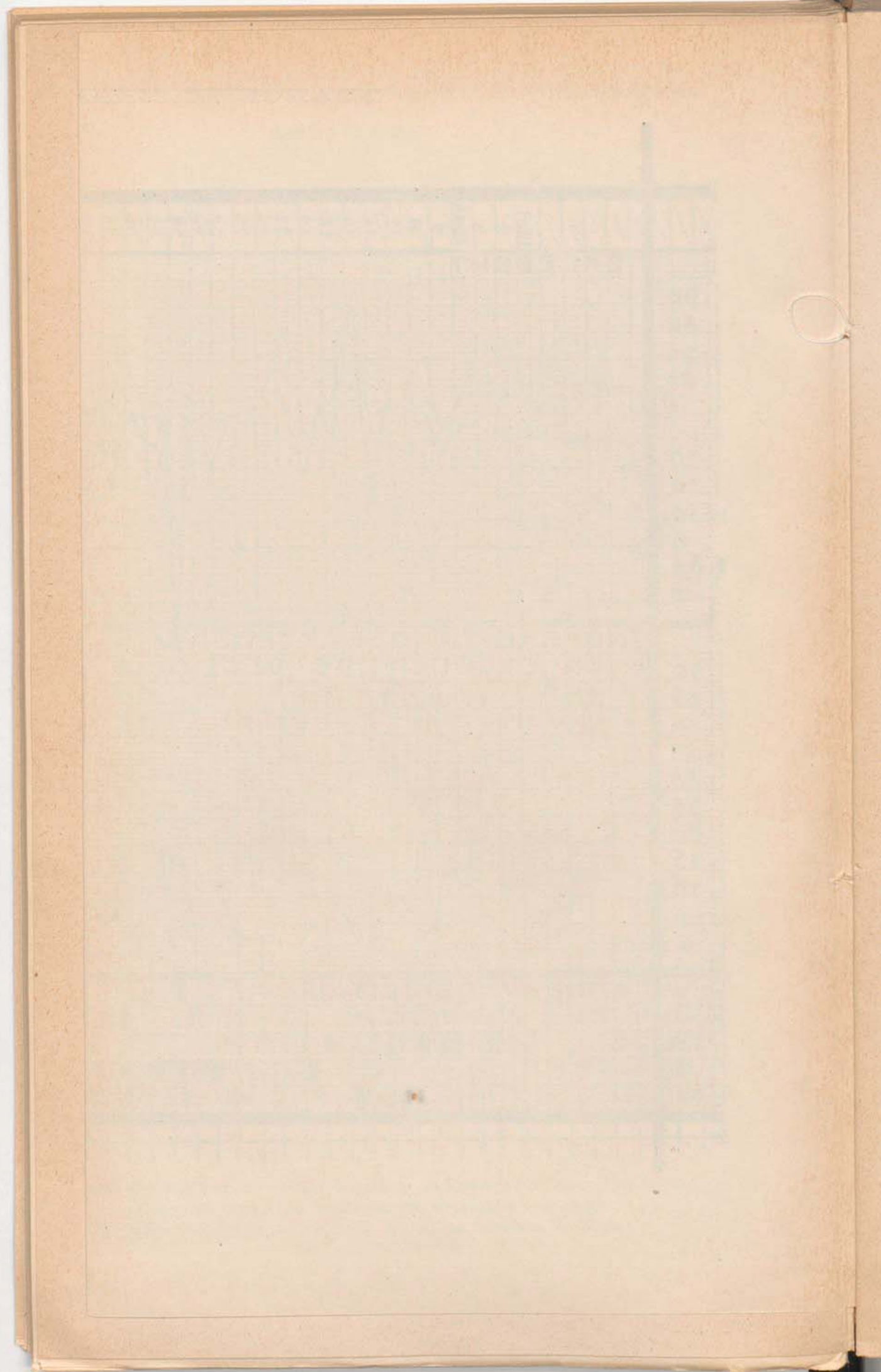
Seule de la Normandie, la Seine-Inférieure, considérée du moins en totalité, a toujours échappé au désastre. Elle s'est maintenue en excédent positif, sauf à de rares exceptions,

FRANCE ET DÉPARTEMENTS. — Excédent de Naissances ou de Décès

1801-1926



I. Courbes de l'excédent pour 10,000 habitants en France et en Seine-Inférieure.
 II. Courbe du nombre annuel des départements en excédent de décès.
 III. Années où les départements normands ont eu un excédent de décès.



comme pendant la guerre de 1914 (Fig. 26). Et sa courbe, depuis vingt-cinq ans, reste constamment supérieure à celle de la France. Aujourd'hui, après la forte réaction de l'après-guerre qui exagère le mouvement de descente, elle revient à sa moyenne d'avant guerre.

Considérée dans ses éléments, la Seine-Inférieure nous montre une disproportion très remarquable entre ses arrondissements, celui de Rouen restant très inférieur aux quatre autres (§ 15, Fig. 27 et 28). Ainsi, ce fameux arrondissement de Rouen, dont la population, nous l'avons vu, s'était si fort accrue au détriment de tous les autres alentour, est celui qui a par lui-même la moindre vitalité. L'explication de cette différence va se trouver dans le détail des cantons, où l'on voit que les arrondissements gardant un bon excédent ont des cantons surtout ruraux, qui fournissent un taux pouvant aller jusqu'à 100 et 170 pour 10.000 en 1921, tandis que les cantons urbains ou industriels de la banlieue de Rouen descendent à + 10 pour 10.000 et même, en 1925, à — 14 et — 44 pour 10.000.

En effet, en 1921 (Fig. 29), tous les cantons de Seine-Inférieure sans exception avaient un excédent de naissances, surtout marqué pour les cantons des arrondissements de Dieppe et du Havre, dont les meilleurs, essentiellement agricoles, étaient Goderville, Longueville, Valmont (169, 157, 145 pour 10.000).

Les années suivantes, trois cantons ont un excédent de décès; tous les autres ont encore des excédents de naissances, dont les meilleurs jusqu'à 130 et 120 pour 10.000 à Goderville et Tôtes, puis Londinières et Offranville, à 110 pour 10.000.

Si l'on se rappelle que presque tous ont un fort déficit de

population, on comprend maintenant que le dépeuplement de nos campagnes de Seine-Inférieure est dû bien moins à une diminution réelle qu'à l'exode rural, que l'on peut ainsi calculer exactement (§ 17) et qui a été chez nous un signal sinistre de dislocation et le facteur, sinon essentiel, en tout cas précoce, de la dépopulation.

Notamment les cantons du Pays de Caux, tels que Ourville, Fauville, Doudeville et Valmont, parmi ceux qui se dépeuplent le plus, ont un très bon excédent avec une excellente natalité. Ruches fécondes, mais pas pour elles-mêmes : *sic vos, non vobis*.

Les cantons les plus faibles sont Rouen, Sotteville et Elbeuf qui ont encore en 1921 un léger excédent positif, mais seulement de 1 ou 1/2 pour 10.000. Et depuis lors, ils ont des excédents de décès, qui vont jusqu'à — 44, — 27 et — 16 pour 10.000. On peut en conclure que l'afflux vers les grands centres urbains entraîne une diminution de la vitalité, et cela nous le verrons, tant par élévation des décès que par baisse des naissances. Donc, par l'exode rural, notre source vitale la meilleure s'en va se répandre et se perdre au loin. Et, en outre, on voit, par la diminution générale de l'excédent, qu'elle tend à se tarir aussi sur place.

Non seulement les essaims s'envolent en pure perte, mais la ruche elle-même est en train de s'épuiser.

MORTALITÉ

La démographie de la Seine-Inférieure présente un aspect très particulier du fait de la mortalité qui, d'habitude, n'est pas le facteur principal du problème de la population, mais prend ici une importance exceptionnelle.

D'une manière constante, depuis le milieu du siècle dernier, tous les départements de Normandie et du Maine sont régulièrement les premiers à tenir le triste record des décès en France (Fig. 31-33) ; caractère d'autant plus remarquable que la mortalité générale de notre pays passe pour être déjà des plus élevée entre tous les pays d'Europe (§ 19). Ainsi de tous les groupes de dépopulation en France, celui de la Normandie est le seul, où le mal soit dû, pour une très grande part, à une mortalité excessive qui, par bonheur, est en diminution, ces dernières années.

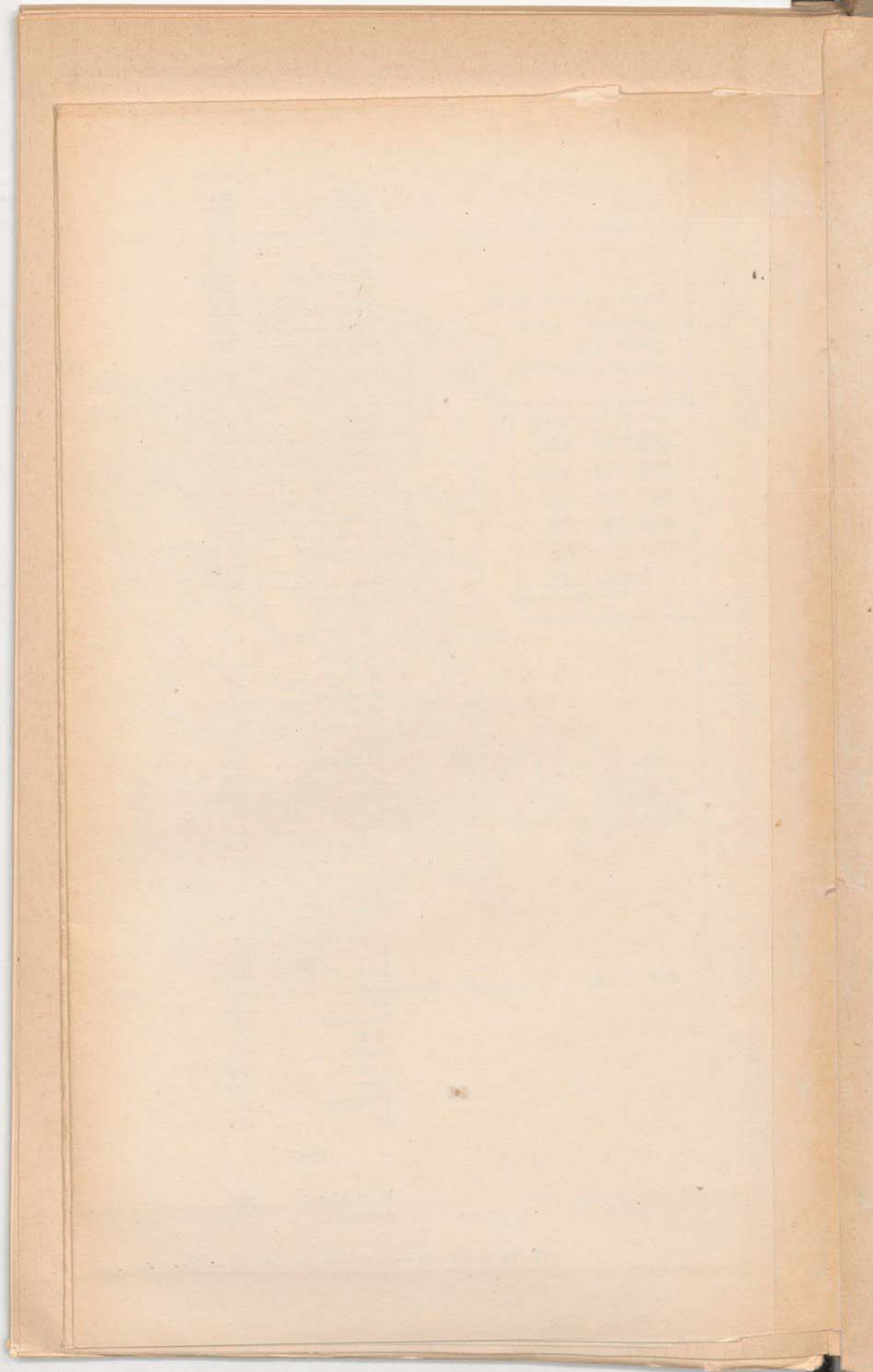
Historiquement, la Seine-Inférieure a participé aux mêmes mouvements que la France entière où, pendant tout le siècle dernier, la mortalité a subi des secousses d'ordre politique ou épidémiologique, qui ont laissé leur trace dans les courbes (Fig. 55 et 56, § 2). Mais alors que, dans toute la France, et malgré les graves crises traversées, la mortalité, ou du moins sa proportion par habitants, diminuait progressivement (Tableau page 168) de 280 pour 10.000 en 1801 à 175 en 1921 et en 1925 ; en Seine-Inférieure, au contraire, où primitivement, elle avait été fort au-dessous de la moyenne, on la vit s'élever au début du siècle, précisément lorsque l'exode commença à sévir. Elle dépassa la moyenne de la France, pendant la décade 1821-1830. Puis, brusquement, pendant celle de 1861-1870, quand l'exode battit son plein, elle bondit de 240 à 270, la France restant à 220, et garda cet écart jusqu'en 1900, où, l'exode venant à se ralentir, elle se rapprocha peu à peu de la moyenne. Et, de nos jours, elle lui est encore légèrement supérieure (de 175 à 185). Coïncidence à noter : dans les autres départements normands, ce fut la même évolution.

D'une manière plus générale, il semblerait que réellement

la Normandie fût caractérisée par une grande morbidité. Elle tient la tête à la fois pour la mortalité infantile, la tuberculose, le cancer, la syphilis et l'alcoolisme. Elle a beaucoup d'aveugles. La durée moyenne de la vie y est plus courte qu'en France : elle a peu de vieillards. Et ses conscrits sont notés comme plus faibles qu'autrefois (§§ 21, 22, 23, 26).

Pourquoi ce lourd tribut à la maladie et à la mort? C'est une énigme. Pourquoi surtout cette élévation de mortalité dans toute la Normandie, précisément au milieu du XIX^e siècle, au moment même où l'exode a sévi si intense pendant toute cette période? On comprend bien ce changement en Seine-Inférieure, par le fait qu'elle est devenue ainsi une région de forte densité urbaine et industrielle : chacun sait, en effet, que la mortalité la moins élevée appartient toujours, et chez nous comme ailleurs, à la population rurale. Et l'on peut remarquer aussi que dans toutes les parties de la France où les communes sont moins denses et plus rares, c'est-à-dire dans le Centre, les Pyrénées et sur les bords de l'Atlantique, la mortalité est aussi très peu élevée. Or, la Seine-Inférieure compte parmi les départements où les agglomérations communales sont plus nombreuses et plus importantes. Il en résulte tout naturellement que la durée de la vie est plus longue dans nos campagnes qu'à la ville (§ 26). Et, en effet, le taux maximum de mortalité, malgré une courbe générale descendante, se retrouve, de 1921 à 1926, dans les arrondissements urbains (Fig. 34) et toujours avec le même ordre : Rouen, Dieppe, Le Havre, ainsi que dans les cantons urbains, qui sont généralement : Rouen, Dieppe, Elbeuf, Sotteville, Le Havre, Neufchâtel, Saint-Valery, etc. (Tableau p. 173, Fig. 35, 36).

Malheureusement, nos paysans qui menaient jadis, loin des grands centres insalubres, une vie modeste et saine, ont



eu trop sous leurs yeux, par des déplacements plus faciles, la tentation des villes agitées, où l'on vit et se dépense plus largement, mais où l'on meurt également plus vite, en gaspillant davantage sa santé. Et l'exode vers la vie urbaine et industrielle a été une grande cause, en Normandie, de l'élévation à la fois réelle et apparente (§ 24) de la mortalité. Élévation apparente, en effet, car on peut se demander comment cette explication, valable pour nos arrondissements urbains, le serait pour les autres et pour le reste de la Normandie, pays agricole par excellence. C'est que l'émigration rurale non seulement aggrave réellement l'insalubrité des villes, mais aussi majore artificiellement le taux de mortalité par habitants, en déplaçant l'âge moyen des régions tant urbaines que rurales : augmentant la proportion des enfants dans les villes et des vieillards dans les campagnes. En sorte que l'exode agit à la fois sur le pays d'immigration, en le chargeant d'une plus lourde mortalité infantile et un peu aussi sur le pays d'émigration, en le privant de son meilleur élément de vitalité, les adultes. Et cela nous explique pourquoi, en effet, nous voyons figurer au tableau de forte mortalité quelques cantons ruraux connus pour leur belle natalité et qui ont gardé, de ce fait, une forte proportion d'enfants et de décès d'enfants, tels que Cany, Yerville, Fontaine-le-Dun, Valmont.

Toutefois, il reste encore ceci, que les pays étrangers ont une plus forte densité et plus de très grandes villes, sans le payer d'une pareille rançon de mortalité et que l'émigration fut plus importante en beaucoup d'autres régions de France, qui n'ont cependant pas subi la même dépréciation de leur vitalité.

Et cela nous oblige à rechercher une autre cause de morbidité réelle de la Normandie.

Ce qui influe toujours le plus sur les taux de mortalité

générale, malheureusement pour les pays prolifiques, c'est la part qui revient aux décès d'enfants disparus dans leur première année. Et en Seine-Inférieure, la place que tient la mortalité infantile dans la mortalité générale a toujours été et est encore beaucoup plus importante que pour l'ensemble de la France et de l'Europe (§ 23).

Malgré une amélioration actuelle, plus considérable encore en Seine-Inférieure que dans toute la France, ce département a toujours eu une proportion étonnante de décès d'enfants qui, par toutes les méthodes de classement, le place au premier rang de la France entière. Celle-ci, par contre, est au milieu de l'Europe dans un rang moyen conforme à sa position géographique. En effet, la mortalité infantile vraie, c'est-à-dire par rapport aux naissances, est plus élevée en France que dans les pays du nord tels que : Angleterre, Danemark, Suède, Finlande, Pays-Bas. Et elle est, en revanche, toujours moins élevée qu'en Italie, Allemagne, Espagne, Hongrie, Roumanie, etc. Du reste, elle est partout en diminution et autant chez nous qu'ailleurs (§ 23, page 184).

En France, les départements les plus éprouvés sont naturellement ceux qui possèdent les plus grandes villes, et la Seine-Inférieure, du seul fait de la présence de grands centres, est nécessairement vouée à une très forte mortalité infantile. Rouen est la ville de France où périt le plus d'enfants, déclarait déjà le D^r Cerné, il y a quarante ans (1). C'est encore vrai aujourd'hui. Malgré un taux très nettement dégressif (v. courbe Fig. 39), la ville de Rouen a régulièrement le premier ou le deuxième rang parmi toutes les grandes villes de France pour les décès de moins d'un an et, par suite, pour

(1) *Normandie médicale*, avril 1891.

la mortalité générale (pages 175, 185). Et la ville du Havre suit de très près.

Une autre cause, aussi, est le grand nombre de ses naissances illégitimes, qui comportent, on le sait, deux fois plus de décès que les autres (§ 23 D).

Mais il faut expliquer cette mortalité infantile elle-même et son taux si élevé dans tout le reste de la Normandie et dire comment chacune de ses deux grandes villes est si pitoyablement au-dessus de toutes les autres villes semblables. Le développement de la puériculture, les courbes le démontrent, a produit chez nous comme partout d'excellents résultats et semble avoir donné sa mesure autant qu'ailleurs. Notre infériorité est certainement due, comme pour la mortalité et la morbidité générales de toute la Normandie, à une cause commune, inaccessible celle-là à la puériculture et à la médecine, et que nous allons trouver dans un caractère spécial de la région.

En effet, il est une seule explication d'ensemble plausible et suffisante : c'est l'alcoolisme, véritable spécialité de la Normandie, où l'on consomme le plus d'alcool de toute la France et où l'on possède le maximum de débits par têtes d'habitants; spécialité qui tient sous sa dépendance tous les facteurs de morbidité, prépare et aggrave toutes les maladies et, plus qu'aucune autre, la tuberculose. Le propre de cette intoxication est de se faire sentir à distance sur des générations successives, où elle produit toutes sortes de tares et de dystrophies héréditaires. De même que l'alcool passe dans le sang, dans le lait, dans le placenta, de même en quelque sorte, il semble aussi par ses effets passer dans la race qu'il étiole et abâtardit. L'alcoolique, sa vie durant, jouit quelquefois et apparemment d'une sorte d'impunité; mais il tue sa

descendance plus tôt et plus sûrement que lui-même. Et c'est au berceau que sont frappées ses victimes innocentes, par une main anonyme, sous le masque de la méningite et de la phtisie, ou avec un nom d'emprunt tel que l'athrepsie, l'entérite, l'épilepsie.

On dit trop facilement : l'alcool n'empêche pas de procréer, bien au contraire. C'est malheureusement un peu vrai : Bacchus et Vénus se tendent souvent la main, au moins pour quelque temps. De plus, le grand malheur c'est que, les méfaits du poison étant tardifs, je le répète, et longtemps méconnus, les sources de la vie sont empoisonnées bien avant que d'être taries. Et la famille nombreuse expiera par des hécatombes incroyables d'enfants (v. plus loin, page 143). Mais la Normandie est la terre préférée de l'alcool. Et nul ne touchera à son *privilège* de s'empoisonner à bon marché. Un des graves reproches qu'on ait le droit de faire à la France est son inertie vis-à-vis des abus de l'alcool.

Une autre culpabilité, très grave également, réside dans le fléau voisin et connexe du taudis, où nous avons encore de tristes prérogatives. En Seine-Inférieure, la moitié des ménages habitent dans une ou deux pièces. En 1911, dernière date des statistiques officielles, la ville du Havre était la deuxième parmi les dix plus grandes villes de France pour l'insuffisance de ses logements. A Rouen, en 1911 également, et d'après les statistiques, la moitié des habitants vivent dans des logis classés comme insuffisants, ou surpeuplés. Parmi eux, 75 0/0 sont des ménages de sept personnes. C'est ainsi que se trouvent logées les familles nombreuses, gardiennes de la race (1). En chiffres ronds, 9.000 ménages ont une seule pièce, 10.000 en

(1) Voir : Rapport sur le Logement des Familles nombreuses à Rouen, D^r A. Cauchois : II^e Congrès de la Natalité, à Rouen ; et *Normandie médicale* (nov. 1920).

ont deux. Avec une densité urbaine telle que la nôtre, il faudrait supposer, comme en d'autres villes aussi peuplées mais moins insalubres, des mesures rigoureuses d'hygiène de l'habitation, un bon plan d'extension, des moyens de transport faciles en banlieue, mesures qu'on ne saurait négliger sans encourir la responsabilité de laisser se précipiter des foules entières dans l'abîme, comme les moutons de Panurge.

Comment s'étonner, ensuite, que la Seine-Inférieure et Le Havre aient le premier rang pour la tuberculose, dont la courbe à Rouen reste stationnaire, alors qu'elle diminue en d'autres grandes villes comme Paris et Lyon. C'est qu'elle est, pour ainsi dire, cultivée dans les meilleures conditions par le taudis, l'alcool et aussi par l'exode même; car on sait le danger de la tuberculose chez les ruraux qui s'y montrent plus réceptifs que les vieilles souches urbaines.

Au total, c'est l'exode et l'alcoolisme combinés, qui ont été les deux principaux facteurs de morbidité et de dépopulation, dominant et déterminant tous les autres. Or, ils ne doivent être considérés, ni l'un ni l'autre, comme inévitables en soi.

Mais est-il encore temps d'agir? Le mal est maintenant si extraordinairement répandu et si ancien dans les familles, les conséquences en sont tellement complexes et graves avec l'extension formidable de la tuberculose, qu'il a imprimé à la longue une influence profonde sur la vitalité et la robusticité de certaines lignées. Et la question se pose: y a-t-il une dégénérescence de la race? Question à laquelle on n'oserait pas répondre par la négative. Nous avons des chiffres sur la taille des jeunes conscrits. Mais qu'est devenu le type physique de nos jeunes femmes? Ni à la ville, ni même à la campagne, il ne semble en prospérité.

Il est vrai que le goût du jour a maquillé la femme moderne en phthisique ou toxicomane. Aujourd'hui, la plus malade

semble la plus belle. Une mode stupide a mis en honneur cet air de morbidité prétuberculeuse, qui était réservé autrefois à la vieille fille britannique et a banni de nos yeux désenchantés jusqu'au symbole même de la fécondité. Et l'on se demande parfois, sous le voile menteur des fards multicolores, si ce n'est pas la mort elle-même, comme détachée d'un des piliers de notre danse macabre, qui marche par nos rues avec des airs de fête.

Si c'était une simple question de bon goût, nous aurions celui de nous incliner. Mais c'est une grave question de santé physique et aussi morale. L'état d'esprit du malingre et du débile n'est pas celui du bien portant. On voit s'infiltrer dans notre race une mentalité qui n'est pas celle des peuples vigoureux. L'aversion des méthodes fortes, le développement de la sentimentalité apitoyée sur toutes les faiblesses, la peur de souffrir, la terreur des maladies, la crainte de l'effort, la peur de se gêner, le goût de jouir sont les symptômes incommensurables d'un affaiblissement parallèle et réciproque des tempéraments et des caractères. Plus grave que la dépopulation même est cette incapacité de vivre vigoureusement.

Il y a maintenant dans notre société contemporaine une classe importante de sujets affaiblis et dégénérés qui, mentalement, sont incapables d'envisager des charges, un effort, une responsabilité. Physiquement, ils sont peu doués. Sans être réellement inféconds, ils ont une aptitude restreinte à la fécondité. Dégénérés physiques et mentaux, s'ils ont un enfant, ils en sont préoccupés au point de donner cette impression évidente que jamais on ne pourrait en attendre davantage.

Si une femme a dit : « Je ne veux pas d'enfants », c'est que, mentalement ou moralement, comme on voudra, elle n'est pas normale. C'est un être ou bien dépourvu du sens

moral le plus naturel, ou bien profondément dégénéré. Ici, pas de remède. Primes ou encouragements n'y pourraient rien. Il ne reste qu'à se retourner du côté où résident des possibilités et des indices de fécondité.

Mais ici se présente un problème troublant, celui de la grande mortalité dans les familles nombreuses, et cette objection : de nos jours, la famille nombreuse est-elle possible physiquement et économiquement ? On serait tenté de répondre qu'il en existe bel et bien, un peu partout ; et que cela s'appelle démontrer le mouvement en marchant. Mais à côté de celles qui survivent, et admirablement, on ne voit pas assez celles qui avortent de façon lamentable.

On n'a pas été sans remarquer que tous les pays à forte natalité et à famille nombreuse, tels que l'Inde, le Japon et le Canada, la Bretagne et la Lozère, le pays de Caux, le Portel et tant d'autres, invariablement portent le poids d'une très lourde mortalité.

Et aussitôt de conclure à l'infériorité générique et inévitable et au défaut d'hygiène des milieux prolifiques, tous soi-disant arriérés et mal tenus, souvent attachés à des traditions superstitieuses et réfractaires à tout progrès, y compris celui de la procréation consciente et limitée. De là, l'idée de l'impossibilité actuelle de la famille nombreuse, l'apologie de la restriction et le sophisme du « peu et bien », comme si par nature la quantité s'opposait à la qualité et comme si le choix, au contraire, ne postulait le nombre.

Ce qui, cependant, donne du poids à cette thèse, c'est qu'elle contient une part de vérité indéniable : le parallélisme des courbes de natalité avec celles de mortalité générale et infantile.

De mortalité générale : parce que, naturellement, de plus

nombreuses naissances fournissent davantage de décès d'enfants (§§ 19, 24). Mais alors il y a là une véritable illusion. De mortalité infantile vraie : ce qui s'explique en partie par le mécanisme bien connu du remplaçant et du ravisé, par lequel les décès d'enfant influencent réellement et directement la natalité.

Il reste exact que beaucoup de nos montagnards et paysans sont réellement peu instruits et peu soigneux et qu'au sein de la Nature ils demeurent aussi dédaigneux des progrès de l'hygiène qu'ignorants des procédés néo-malthusiens. On ne peut toutefois oublier que ce sont ces êtres frustes, mais vigoureux, qui ont fait la force de la France à une époque où la mortalité infantile, roche tarpéienne naturelle, marchait de pair avec une prospérité générale de la race et qu'aujourd'hui encore le Pas-de-Calais, notre meilleur département, malgré une terrible mortalité infantile, garde un excédent de naissances considérable, tandis qu'ailleurs, où très heureusement la mortalité infantile est vraiment en diminution, la race elle-même est en voie de disparition.

Allant plus loin, on pourrait prétendre que la philosophie de certaines races, exagérément pétries de progrès matériels, incline plus que d'autres à la crainte de la mort, — et aussi des naissances ; — tandis qu'une autre formation d'esprit, plus forte, concourt moins à empêcher de mourir qu'à respecter la vie qui vient.

Nous faudra-t-il choisir : ou survivre, en déplorant ce massacre d'innocents, ou nous éteindre, en proclamant le triomphe de l'hygiène ? Non, certes, il n'y a pas antinomie irréductible ; car sous ces faits se cachent une anomalie et un scandale qui devraient disparaître. Il est incontestable qu'on rencontre chez les familles nombreuses, du moins en leur état actuel et très réellement (après toutes les corrections de chiffres

nécessaires), une mortalité d'enfants vraiment effroyable et inadmissible, puisqu'à Rouen il meurt un enfant sur quatre dans les familles nombreuses de la ville, un sur trois parmi celles qui fréquentent les hôpitaux (1).

Mais cela ne signifie pas que dans ces familles les mères aient moins de sollicitude ou moins d'intelligence pour le soin de leurs enfants, ou qu'elles vivent dans une sorte d'état sauvage. Cela veut dire seulement qu'elles vivent dans un état de pauvreté inouï et immérité, créé ou aggravé par la concurrence et l'abandon, apanages modernes de la famille populaire féconde, logeant dans des taudis indignes d'une civilisation, dont on n'a pas le droit d'être fier, tant que subsistent de pareils spectacles. Pour conclure, en un mot : la mortalité infantile est un mal social.

En dehors de l'illusion qui montre plus de décès d'enfants là où ils naissent plus nombreux, il n'y a pas de mortalité spécialement afférente à la famille nombreuse : mais il y a pour elle une misère spéciale. Donc, à la question posée on peut répondre : physiquement, la famille nombreuse serait parfaitement possible ; économiquement, elle est devenue très difficile.

Il s'agit donc d'un mal en quelque sorte artificiel et qu'on pourrait parfaitement guérir, ou atténuer si on voulait..., si notre société voulait vraiment sauvegarder le cheptel humain qui lui échappe..., si elle voulait surtout respecter chez tous le droit à la vie et ne pas refuser, à tant d'êtres qui ont déjà vu la lumière, ne pas refuser, dis-je, par ladrerie ou indifférence, la joie, un jour, de vivre et de penser.

(1) *Statistiques de la Ligue des Familles nombreuses et des Hôpitaux* (Congrès d'Hygiène sociale de Rouen (1923), et *Normandie médicale* (1926). Voir note, p. 170.

NATALITÉ

Continuant à procéder par ordre d'intérêt pathogénique, dans l'étude des causes de cette maladie qu'on appelle l'oliganthropie, et qu'on appellerait mieux l'oligogénie (1), nous arrivons à l'examen de la Natalité, qui présente une importance capitale, renfermant généralement la principale origine de ce mal et constituant le chapitre dont tous les autres dépendent.

Il est plus facile de l'influencer que la mortalité et elle peut varier dans des proportions plus notables. Car de même qu'individuellement on peut empêcher de naître plus facilement qu'empêcher de mourir, socialement aussi, on peut faire naître avec une marge très étendue et prolongée et l'on ne peut empêcher de mourir que dans une mesure très limitée et provisoire. On ne supprime pas un décès, on le retarde; tandis que retarder une naissance, c'est la supprimer.

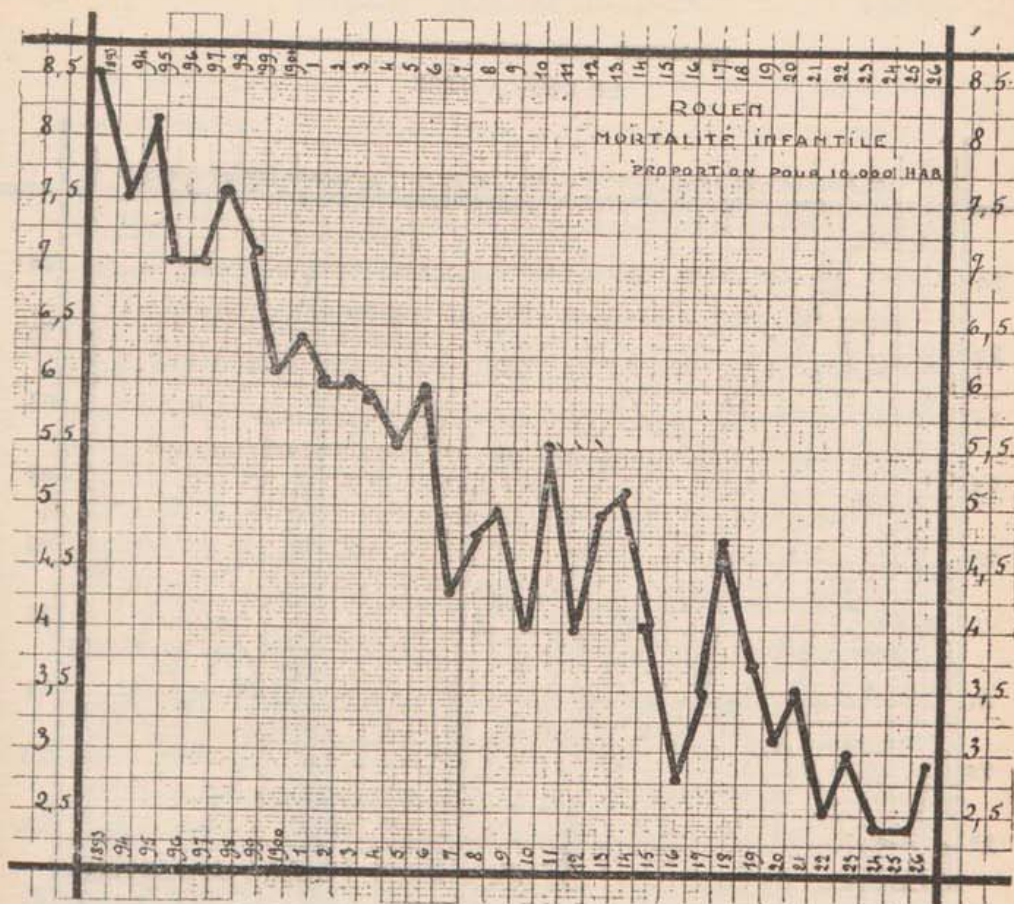
Notre destinée est de multiplier le nombre des vies humaines sans pouvoir reculer beaucoup le terme de chacune. C'est une nécessité que les hommes aperçoivent plus ou moins, selon leur tournure d'esprit. Aussi bien, dans la conduite de leur vie, que dans les principes des campagnes de repopulation, on rencontre les deux tendances différentes.

Les uns attachent surtout du prix à la prolongation de l'existence individuelle, estimant, non sans raison d'ailleurs, qu'il est d'autant moins négligeable de sauver des vies humaines qu'elles sont aujourd'hui plus précieuses que jamais.

D'autres songent surtout à procurer la vie, convaincus de la plus grande valeur d'une seule naissance nouvelle, avec tout ce qu'en germe elle contient d'espérances, par rapport à

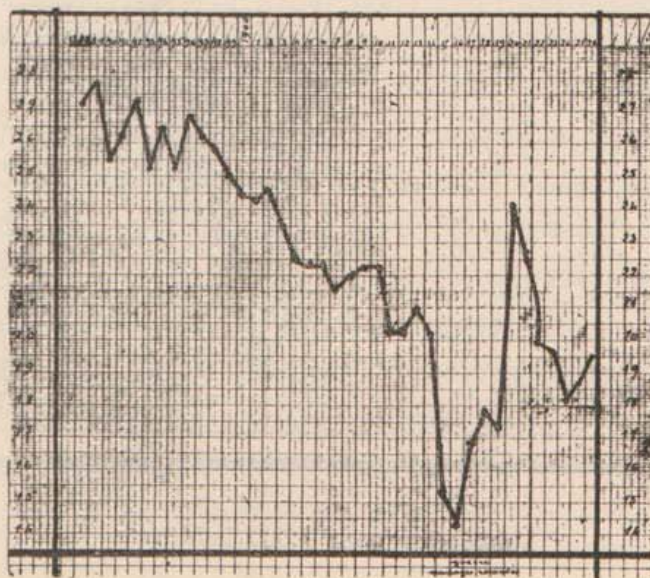
(1) D^r Pinard.

ROUEN. — MORTALITÉ INFANTILE



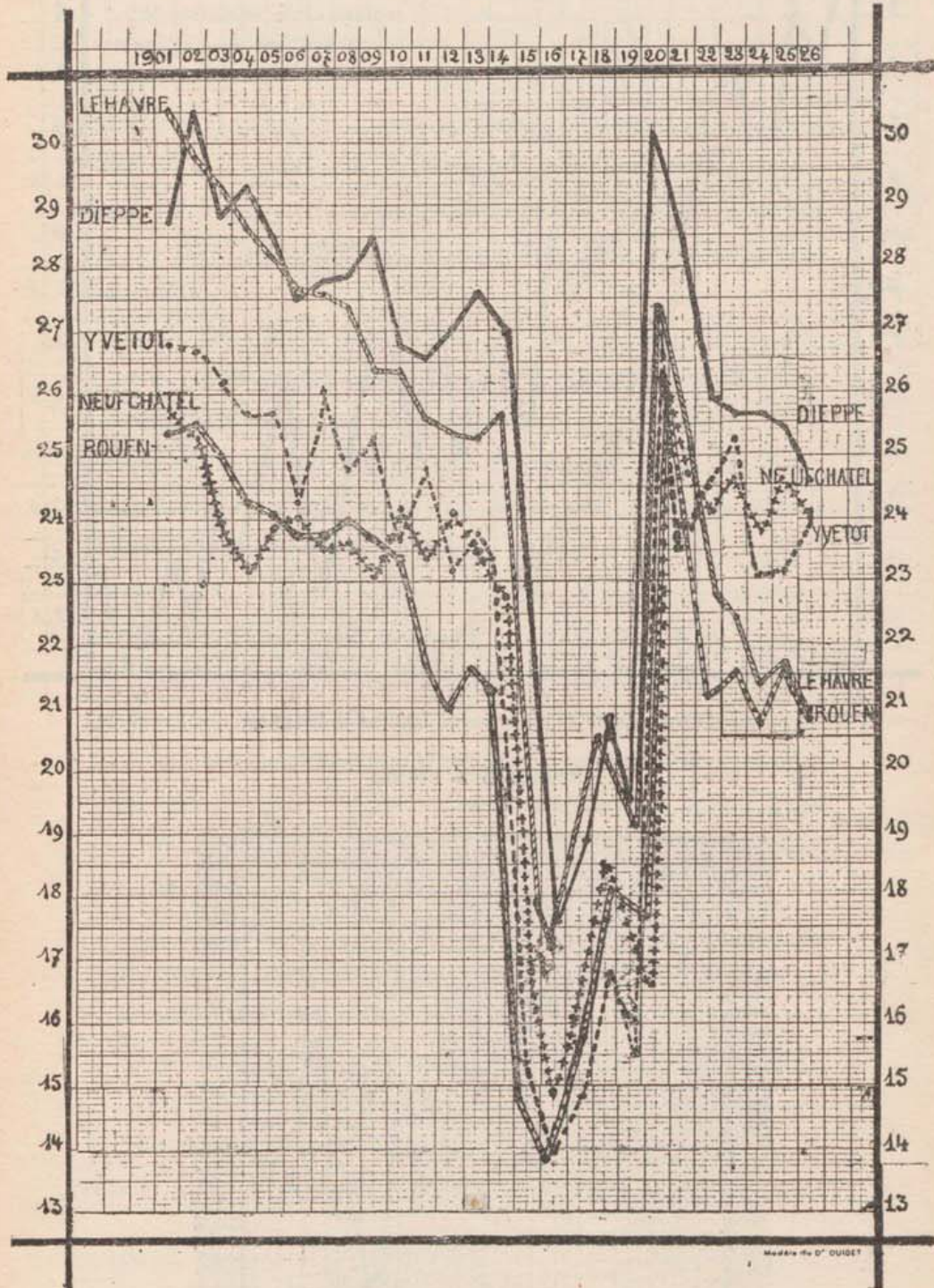
Décès de 0 à 1 an pour 10.000 habitants.

NATALITÉ A ROUEN



Proportion pour 1.000 habitants.

NATALITÉ PAR ARRONDISSEMENTS
DE 1901 A 1906



Proportion pour 1.000 habitants.

un décès simplement retardé, et pénétrés de la contingence des individus, destinés seulement à se passer de main en main l'éternel flambeau.

Ces deux préoccupations, d'ordre si différent, ne sont d'ailleurs nullement exclusives l'une de l'autre : elles doivent être poursuivies simultanément par des mesures appropriées, mais qui garderont, comme leurs fins elles-mêmes, un intérêt très inégal. Car en France, par comparaison avec d'autres taux plus heureux de l'Europe, si nous avons 300.000 décès en trop, c'est 600.000 naissances que nous avons en moins. (§ 29.)

D'aussi loin que puissent partir des statistiques sérieuses, c'est-à-dire du début du XIX^e siècle jusqu'à ces dernières années, la France n'a cessé de voir tomber son taux de natalité, d'une chute régulière, rapide et sans rémission, présentant au monde invariablement la plus faible natalité qui fût. (Fig. 55, §§ 29-30, pages 204, 205.)

Pendant que la France moyenne s'abandonnait à cette chute vertigineuse, tombant entre 1814 et 1914 de 340 à 170 naissances pour 10.000 habitants, soit une diminution de moitié en cent ans, la Seine-Inférieure, par contraste, se maintenait à peu près stationnaire et à des taux élevés, oscillant en général autour de 290. (Fig. 56, § 33, pages 209, 210.) D'une manière tout à fait semblable à ce que nous avons vu pour la mortalité, la Seine-Inférieure, qui décidément a des caractères très saillants à tous égards, est encore pour la natalité aux premiers rangs des départements (Fig. 42 à 50.) Elle offre donc ce contraste frappant de la pire mortalité jointe à la meilleure natalité; car elle renferme à la fois les plus heureux éléments de fécondité dans ses campagnes et les plus regrettables facteurs de morbidité dans ses villes. C'est bien le fait d'un riche qui gaspille.

Même depuis 1880, en dépit d'une baisse légère vers 280, puis 240, elle reste cependant, jusqu'à la guerre, régulièrement classée quatrième ou cinquième après les meilleurs départements, tels que Finistère, Pas-de-Calais, Morbihan. Au deuxième rang pendant la guerre, elle se trouve ensuite repoussée au septième, puis au douzième en 1925, par l'accession, au palmarès, de plusieurs départements libérés. (Fig. 50.) En même temps, fait remarquable, toute la Normandie, qui demeurait loin derrière elle depuis l'origine des statistiques, se relève aujourd'hui pour se ranger tout près d'elle : la Manche un peu au-dessus ; le Calvados, au même niveau, avec 220 ; l'Orne et l'Eure restant à 200. En effet, à l'encontre de ce qu'on avait observé pour les décès, où ces quatre départements avaient comme partie liée avec la Seine-Inférieure, tous profondément et solidairement ravagés par une désolante mortalité ; au contraire, sur le terrain de la natalité, ils étaient restés séparés d'elle dès le XVIII^e siècle, et à des taux très inférieurs, jusqu'à la guerre, où tout à coup se manifeste ce curieux relèvement. Le groupe normand de dépopulation est donc en train de se réhabiliter par une amélioration parallèle de sa natalité et de sa mortalité, et le département de la Seine-Inférieure tend à glisser peu à peu, quand tout remonte autour de lui.

Ainsi se trouve modifié, après la guerre, le tableau de la natalité en France. Depuis le début jusqu'à la fin de cette douloureuse histoire de notre faillite natalitaire, nous pouvions retrouver, sur les cartes, la même marche des départements défaillants (Fig. 42 et 43), décrite à propos de la dépopulation et de l'excédent des décès ; ce qui prouve donc que la grande cause du déficit total est bien dans la pauc natalité. Le premier et principal groupe était celui de la

Garonne, ensuite celui de l'Aube et du Centre, puis de la Normandie rurale et de la Touraine. Beaucoup plus tard apparaissait celui du Rhône. Ces groupes, comme par une contagion implacable, se sont élargis au point d'atteindre finalement tous les départements, dont aucun n'a échappé complètement à la maladie. Aujourd'hui, la situation se trouve comme éclaircie en faveur de toutes les populations frontières et industrielles de l'Est et du Nord et de toutes les régions côtières et maritimes de Bretagne et de Normandie, qui assurent presque seules l'entretien de la race, tandis que tout le sud de la France, la Garonne, le Rhône et jusqu'à la Loire, persévère uniformément dans la décadence, comme s'il y avait désormais deux nations françaises, avec des différences nettement tranchées entre le mort et le vif.

La Seine-Inférieure, ainsi jugée par comparaison, semble donc faire bonne figure. Mais, à un examen plus détaillé, une opposition analogue va se retrouver dans l'analyse des éléments constitutants de ce département. (Fig. 51, 52, 53.)

En Seine-Inférieure, c'est le pays de Caux qui, de tradition, a toujours eu la meilleure natalité. Et c'est encore lui, aujourd'hui, qui offre le maximum de fécondité. Mais ses taux sont en baisse et le rapprochent maintenant de certains cantons du pays de Bray.

Depuis 1901, la chute de la natalité a suivi dans les cinq arrondissements une marche concordante : plus rapide pour celui de Rouen et surtout du Havre, moins rapide et même tendant à s'arrêter pour celui de Neufchâtel; en sorte qu'aujourd'hui l'ordre est le suivant : les trois ruraux d'abord, Dieppe, Neufchâtel et Yvetot, avec une moyenne de 25 et 24 pour 1.000, et, beaucoup plus loin, Le Havre et

Rouen, avec 20. Encore ces derniers sont-ils composés de cantons d'une valeur très inégale.

Dans la période 1922-1926, les cantons de la plus forte natalité sont Goderville (28), Neufchâtel, Tôtes, Fontainele-Dun, Dieppe, Fauville, Argueil, Ourville, Bellencombres, Saint-Saëns, tous appartenant aux arrondissements ruraux. (§ 36, Tableau page 217.)

Les cantons de plus faible natalité sont, au contraire, dans les régions urbaines ou industrielles, et presque tous aux abords de Rouen. Ce sont surtout : Darnétal, Sotteville, Rouen, Aumale, Boos, Grand-Couronne, Elbeuf, Le Havre, etc.

Ce serait une erreur de s'en tenir, pour juger, à ces notions relatives de rang. Les taux les plus bas (16,11 à Darnétal, en 1925) sont encore supérieurs à ceux d'un grand nombre de départements français. Et les plus élevés (30,86 à Tôtes, en 1925), sont à la hauteur du maximum de la France entière, la même année (Pas-de-Calais, 31,6).

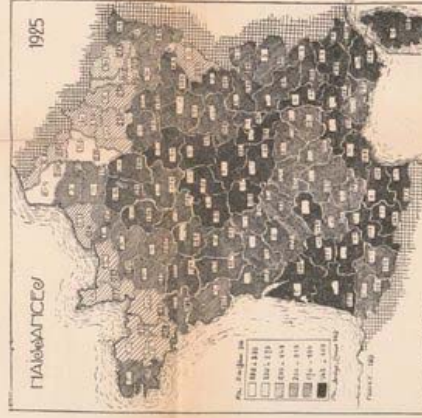
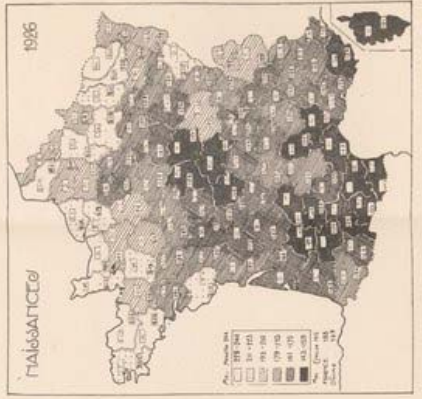
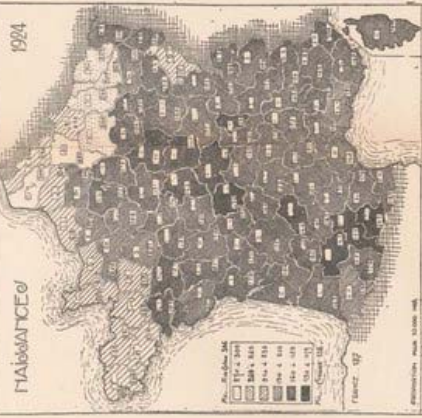
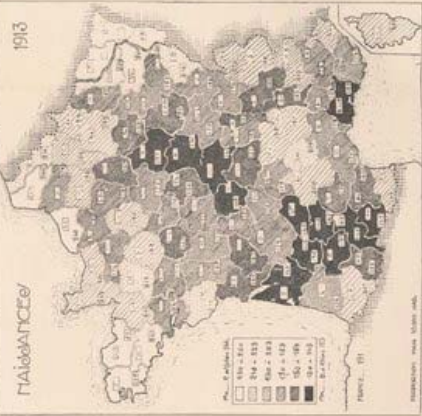
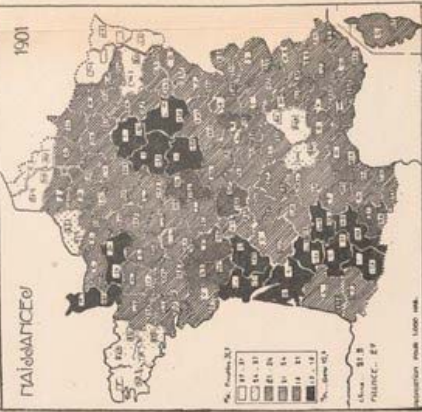
Mais il faut songer qu'autrefois, vers 1880 et 1890, nos cantons ruraux et les ports de la côte avaient une natalité de 36 à 38. Tous, sans exception, ont décliné, surtout dans les régions urbaines et industrielles.

La courbe de natalité depuis vingt-cinq ans est donc régulièrement descendante pour l'ensemble du département, pour chaque arrondissement et surtout pour nos deux grandes villes, comme elle l'est, toutes proportions gardées, pour l'ensemble de la France.

La Seine-Inférieure a baissé de 28 à 23 0/00. Ses arrondissements, qui oscillaient de 25 à 30, sont aujourd'hui entre 20 et 25. La ville de Rouen, en quarante années, a vu sa

LA NATALITE EN FRANCE PAR DEPARTEMENTS

Proportion pour 10.000 habitants



LA MORTALITE EN FRANCE

(NOMBRE D'EVANESCES PAR 10.000 HABITANTS)

Pour la lecture de ce graphique tableau d'ensemble de la mortalité, il est bon de rappeler que, dans les départements où la mortalité est le plus élevée, on se rend généralement compte que les décès sont le plus nombreux entre 5 et 15 ans, et que les décès sont le plus nombreux entre 15 et 25 ans. Chaque carte doit donc être consultée notamment et surtout conjointement de comparer entre eux les départements d'une même année.

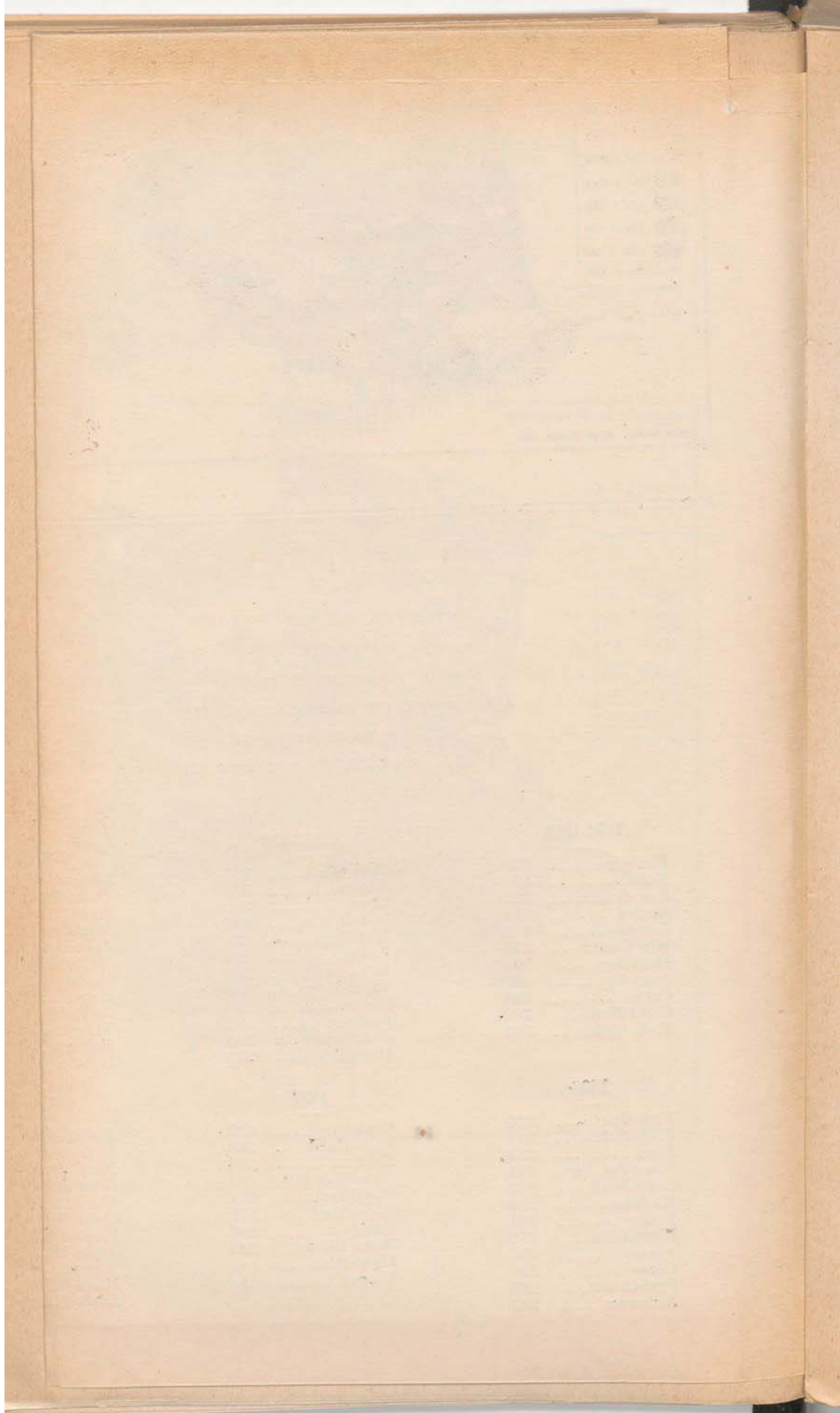
PROPORTIONS LES MOINS ELEVEES

1931	1925	1927
Cher	131	147
Indre	131	147
Loiret	131	147
Mayenne	131	147
Meuse	131	147
Normandie	131	147
Orne	131	147
Seine-et-Marne	131	147
Yonne	131	147
Alsace	131	147
Charente	131	147
Creuse	131	147
Deux-Sèvres	131	147
Finistère	131	147
Haute-Vienne	131	147
Indre-et-Loire	131	147
Lot	131	147
Lot-et-Garonne	131	147
Mayenne	131	147
Meuse	131	147
Normandie	131	147
Orne	131	147
Seine-et-Marne	131	147
Yonne	131	147

DEPARTEMENTS FRANÇAIS
PAR 10.000 HABITANTS (1)

1871-1880	1881-1890	1891-1900	1901	1907	1910	1913	1923	1924	1925	1926	1927
Finistère	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Ille-et-Vilaine	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Loiret	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Mayenne	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Meuse	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Normandie	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Orne	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Seine-et-Marne	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Yonne	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Alsace	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Charente	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Creuse	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Deux-Sèvres	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Finistère	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Haute-Vienne	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Indre-et-Loire	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Lot	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Lot-et-Garonne	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Mayenne	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Meuse	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Normandie	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Orne	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Seine-et-Marne	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271
Yonne	250	255	257	267	269	270	271	271	271	271	271

(1) On remarquera que la Seine-Inférieure, depuis 1881, est toujours classée dans les premiers départements : deuxième au moins, deuxième au plus.



natalité baisser régulièrement de 28 à 18 0/00. (Voir courbe 54.)

Il est certain que ces taux de natalité de toute la Seine-Inférieure sont bien au-dessous, non seulement de ce qu'ils étaient il y a peu de temps encore, mais surtout de ce qu'ils devraient être dans un pays si bien doté et si prospère.

Conclusion : ce département modèle, qui se distinguait de si longue date au milieu de tout son entourage et se classait parmi les meilleurs de toute la France, est lui-même en baisse aujourd'hui. D'ailleurs, les tout premiers départements eux-mêmes et aussi ceux qui, actuellement, se relèvent un peu, comme en Normandie, sont encore bien au-dessous de leur ancienne fécondité. C'est donc, en dépit des valeurs relatives de classement dans le degré de gravité de la faillite, c'est donc, pour la France entière, un véritable désastre général.

Il suffisait du reste de jeter les yeux sur les chiffres de natalité d'Europe pour apercevoir tout de suite que la France est atteinte depuis très longtemps, et bien plus gravement que les autres nations, d'une sorte de maladie qui la décime profondément. Quel est exactement le ver qui la ronge et d'où est-il venu? Quelles sont les causes profondes de cette pauc natalité française? C'est ce qu'il conviendrait de découvrir.

*
**

On assure, généralement, que ce n'est pas un mal physique, ni davantage, dit-on, une difficulté purement économique : la France a toujours passé pour être saine et riche autant qu'aucun pays du monde.

On aurait tort cependant, nous l'avons vu déjà, d'écarter trop vite l'hypothèse d'une certaine dégénérescence chez tant

de gens plus ou moins inféconds réellement, ou psychologiquement inaptes à donner la vie, par une sorte d'impuissance morbide à envisager l'existence avec la force et la confiance en soi qu'ont les peuples et les sujets vigoureux. Ce que très justement on a appelé « la peur de vivre », peut n'être pas toujours une faiblesse morale, mais une déficience mentale, voisine des aboulies, des psychasthénies et autres formes de dépression psychique, qu'on rencontre habituellement chez les dégénérés; sans parler des psychoses qui, inversement, sont entretenues par la phobie de l'enfant. A un certain degré, avoir de la répugnance pour le mariage, les enfants, la vie de famille et pour l'effort que cela suppose, c'est n'être pas cérébralement normal; c'est être dégénéré.

Quant au problème économique, il est très diversement interprété, et l'on entend déclarer avec une égale conviction qu'avoir des enfants, c'est uniquement, ou ce n'est pas du tout une question d'argent. On est dans les deux cas trop exclusif. Car les deux thèses peuvent se vérifier l'une et l'autre dans les faits. Nous avons souvent relevé dans le passé la prolificité des milieux pauvres par opposition à l'infécondité des riches, notamment au pays de Caux, comme en Lozère et en Bretagne. Mais ce facteur de l'ambiance matérielle n'agit ainsi que dans la mesure où il vient renforcer un état moral déjà fortement établi : chez les pauvres, en stimulant un besoin préexistant de travail et de lutte favorable à l'esprit de famille; chez les riches, en favorisant une disposition à la vie facile et à la jouissance immédiate, inconciliables avec cet esprit de famille.

Très souvent aujourd'hui, c'est en sens inverse que l'argent exerce son influence. Il est facile de dire : c'est uniquement un problème moral et les enfants ne s'achètent pas. C'est

en effet avant tout un problème moral. Car la condition primordiale pour accepter une existence et des charges toujours sérieuses, c'est d'avoir un moral ou une morale propices. Mais c'est toujours aussi, « subsidiairement », un gros problème financier, négligeable seulement pour ceux, s'il en est, que n'atteignent pas les questions d'argent : soit, aux deux points extrêmes de l'échelle, ceux qui privés de tout n'auraient plus rien à perdre et ceux qu'une très puissante fortune empêcherait de sentir le poids d'une famille nombreuse, soit plutôt ceux qui portent au-dessus de tout un puissant idéal : fût-il très simple comme la passion des enfants, le goût inné des joies domestiques, la tradition ancestrale des grandes familles, peut-être le rêve ambitieux d'une postérité capable de succès, ou plus haut, la notion d'un devoir patriotique ou religieux, qui commande impérieusement.

Dans nos mœurs contemporaines, on constate malheureusement que les difficultés financières interviennent en général d'une manière déterminante dans le sens de la restriction, sans doute parce qu'elles agissent sur des caractères insuffisamment trempés pour mépriser les contingences pécuniaires et sur des esprits très pratiques, peu disposés à risquer, dans une aventure, apparue comme plus ou moins héroïque, de compromettre leurs projets d'ascension sociale. Mais à ceux-là, et ils sont légion, qu'on leur rende quelque prospérité matérielle, ou seulement un minimum de possibilités financières et nous les verrons en grand nombre faire moins d'obstacle à leur fécondité. N'est-ce pas le cas des régions libérées et du Nord ? Et n'est-ce pas aujourd'hui un fait très répandu que « là où pousse un pain, naît un enfant » ? (1)

(1) RAGEOT, *Natalité*.

Il faut reconnaître qu'à notre époque la lutte est peut-être plus dure que jamais sur ce terrain économique, pour tous d'abord, mais plus encore pour les familles nombreuses, en raison même de la concurrence créée par le nombre de plus en plus grand de ceux qui se sont exonérés des charges familiales. Et cela souligne une antithèse.

Toutes réserves faites pour les infortunés qui, contre leur gré, n'ont pu se constituer une famille féconde et pour les sujets d'élite, religieux, savants, explorateurs, qui ont sacrifié ces joies à la poursuite d'un idéal élevé, ou d'une œuvre hautement productive, à part ces cas exceptionnels, une antithèse aiguë s'élève chaque jour plus générale et plus criante entre les citoyens pourvoyeurs de vie, donc de richesse, et les inféconds, les improductifs, les inutiles, exclusivement occupés à se nourrir eux seuls : véritables parasites dont la fragile quiétude est payée par le labeur des autres. C'est dire quels redressements appelle aujourd'hui une telle inégalité sociale.

Pour beaucoup de personnes, il n'existe à la fécondité aucune impossibilité, ni pathologique, ni économique. Et leur responsabilité est entière. On dit alors tout simplement : la restriction de la natalité, c'est le fait inévitable de la civilisation. Il faudrait s'entendre sur ce mot. Si l'on comprend par là l'essor vers le bien-être individuel à tout prix ; en ville, la vie confortable, dans l'émulation du luxe et de la prodigalité ; à l'atelier, dans la promiscuité des théoriciens du moindre effort ; partout dans la séduction des propagandes néo-malthusiennes ; enfin et surtout l'émancipation de toute contrainte morale : alors le fait est exact et l'affirmation irréfutable. Mais ce progrès matériel est un faux progrès, une civilisation incomplète et vicieuse, ou viciée par ceux qui, au lieu de servir la science, la font servir à leurs fins égoïstes,

et placent le progrès dans le plaisir sans frein; fût-il au prix de pratiques contre nature, contre la famille, contre la morale.

Non, la fécondité n'est pas incompatible avec la civilisation. Et en fait, on soutiendra difficilement que le Nord et le Pas-de-Calais, avec leur belle fécondité, soient moins civilisés que des départements inféconds comme l'Yonne et le Gers?

Et, cependant, il y a ceci de vrai dans la thèse de la civilisation stérilisante, que s'il est un fait contemporain nouveau, un progrès moderne indéniable, c'est la diffusion des connaissances. Or, pour la masse, si étonnant que cela paraisse, c'est une acquisition relativement nouvelle, qu'on peut aisément et qu'on doit éviter de procréer. Par quels procédés commodes? Une propagande abominable s'est chargée de cette instruction infâme.

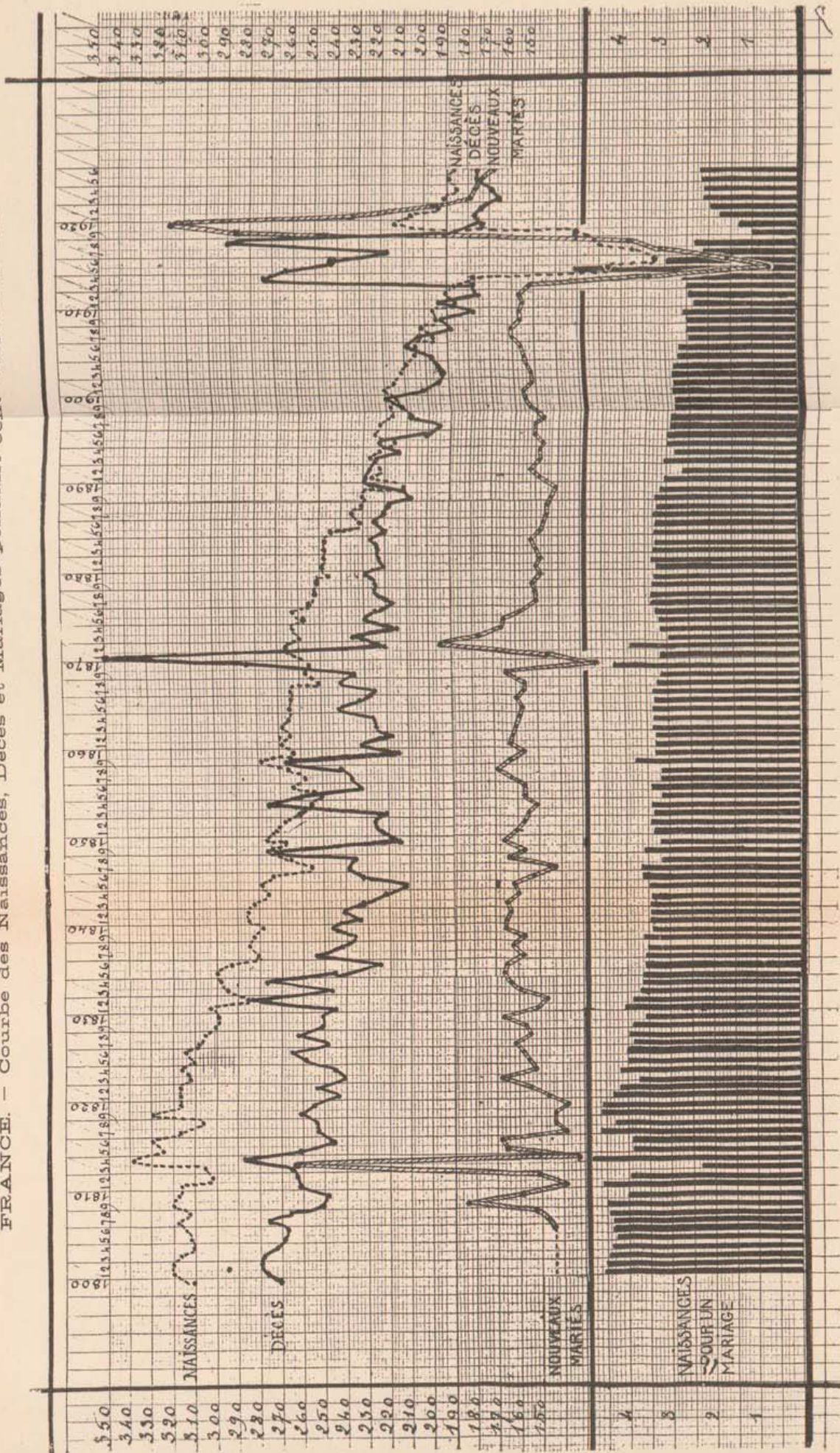
Si l'on interroge les anciens, il est sûr qu'au bon vieux temps, les enfants, dans bien des familles, venaient tout naturellement comme l'automne et ses fruits, sans contrôle ni contrainte. Aujourd'hui, cet abandon confiant est exceptionnel. C'est l'âge de la procréation consciente. Et les intentions d'un chacun se manifestent clairement dans l'un ou l'autre sens. Parmi toutes les révolutions dont notre époque fut le théâtre, doit certainement prendre place celle qui a enlevé à l'instinct universel, pour la confier à la raison individuelle, la perpétuité de l'espèce. Progrès incontestable, qui donne conscience à l'homme de ses responsabilités. Progrès redoutable, si le nouveau maître de la race est esclave de son égoïsme; si, instruit des moyens de satisfaire cyniquement ses appétits, il est ignorant des voies par lesquelles il est permis de goûter un bonheur suave et durable dans l'accomplissement des devoirs les plus naturels.

Par quel funeste courant d'idées et depuis quelle date déjà lointaine, toute une époque a-t-elle pu être imprégnée de cette volonté générale de restriction, en un siècle de progrès, d'abondance et de prospérité; à ce point que toutes les classes en furent partout obsédées et que même, en un temps, toutes les autorités civiles ou religieuses firent plus ou moins écho aux doctrines de prudence? Pour trouver l'origine de ce mal français préparé de longue date, il faudrait remonter, au delà des statistiques, dans le domaine des bouleversements philosophiques et sociaux, chercher dans les idées et les mœurs de la bourgeoisie de Louis-Philippe et, plus loin que la Révolution, dans celles de la noblesse sous Louis XV et jusqu'au grand siècle. Laissons aux historiens et aux moralistes le soin de répartir les culpabilités dans cette vaste histoire de l'émancipation des esprits, où la France a donné au monde l'exemple d'une expérience peut-être hâtive et incomplète : l'homme n'ayant pas pris conscience de tous ses devoirs en même temps que de ses droits.

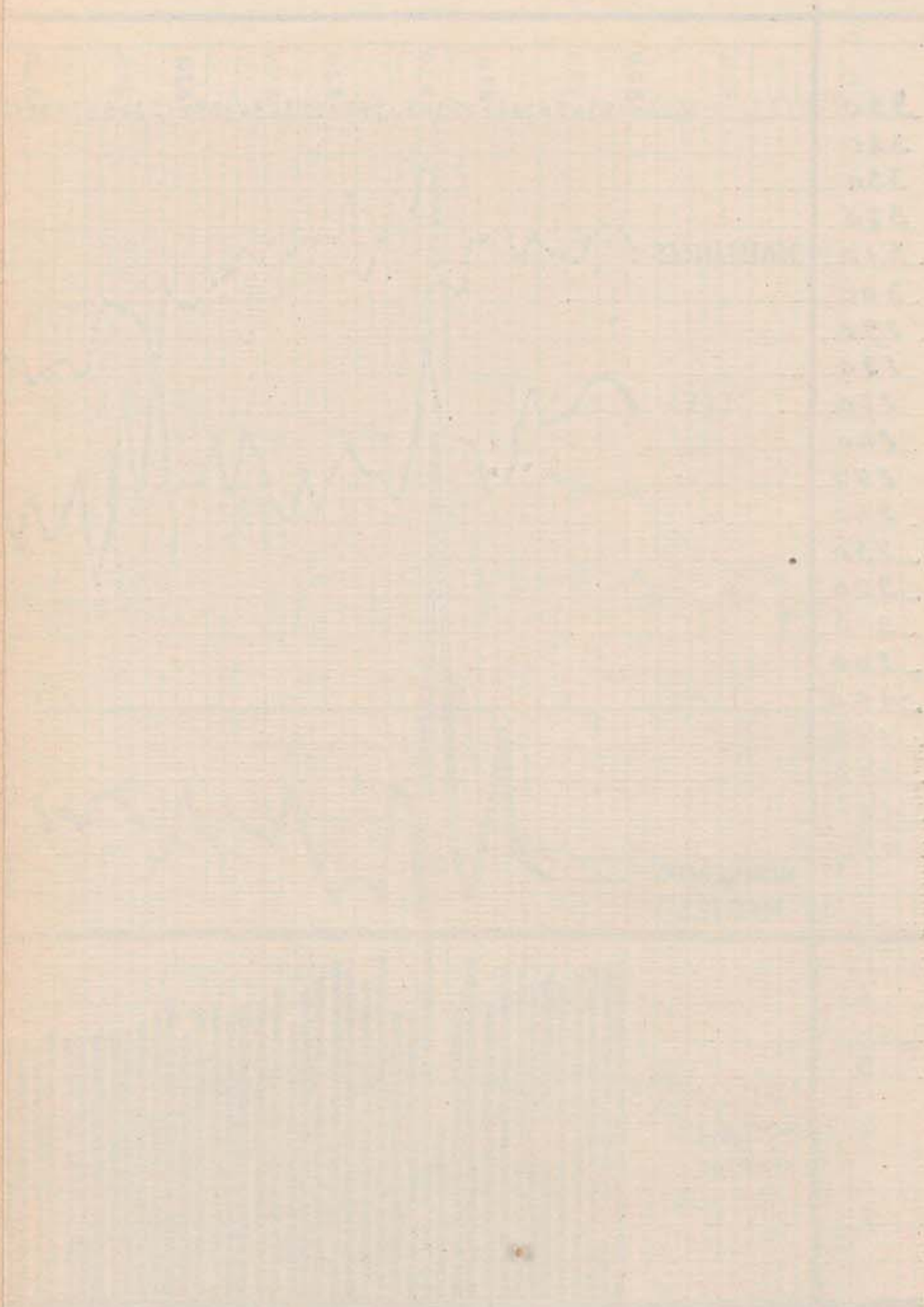
Toujours est-il qu'en notre région on constate, dans les familles, que toutes, à une même époque, se sont montrées moins fécondes. Et tous les écrits et témoignages d'alors nous révèlent ce souci de limitation outrancière des ménages et de méfiance féroce envers ceux qui ne s'y conformaient point.

On impute quelquefois à Malthus, ce pieux doctrinaire de la continence, ce théoricien visionnaire et pessimiste de la surpopulation du globe, l'immense vague anti-nataliste qui passe sur l'Europe. Sans doute, ses avertissements prophétiques, démentis et un peu oubliés aujourd'hui, ont été volontiers accueillis dans un monde trop prêt à comprendre que la limitation des naissances était non seulement chose permise, mais fort recommandable. Si ces idées pernicieuses ont pu trouver du crédit

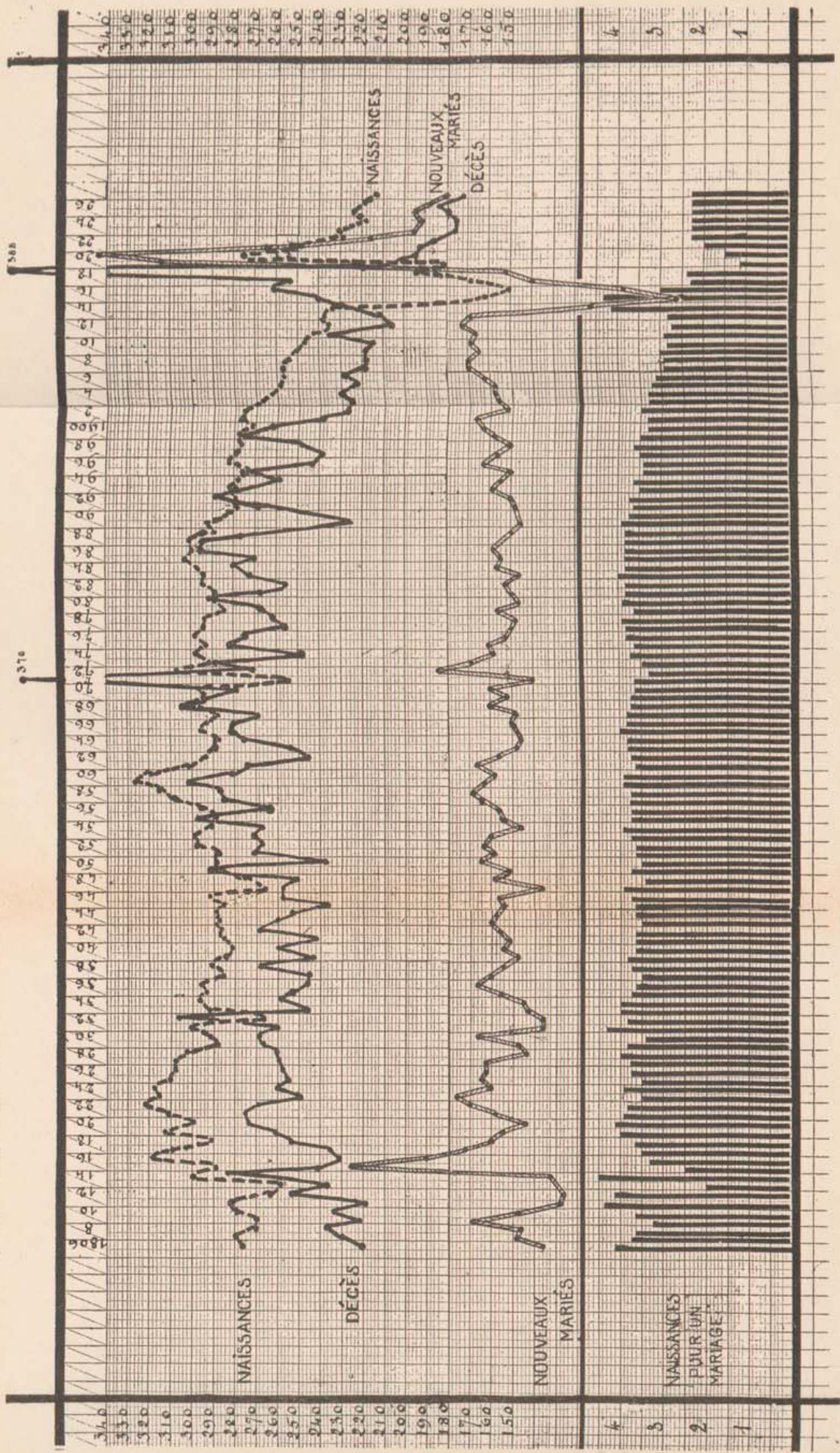
FRANCE. — Courbe des Naissances, Décès et Mariages pendant cent vingt-cinq ans



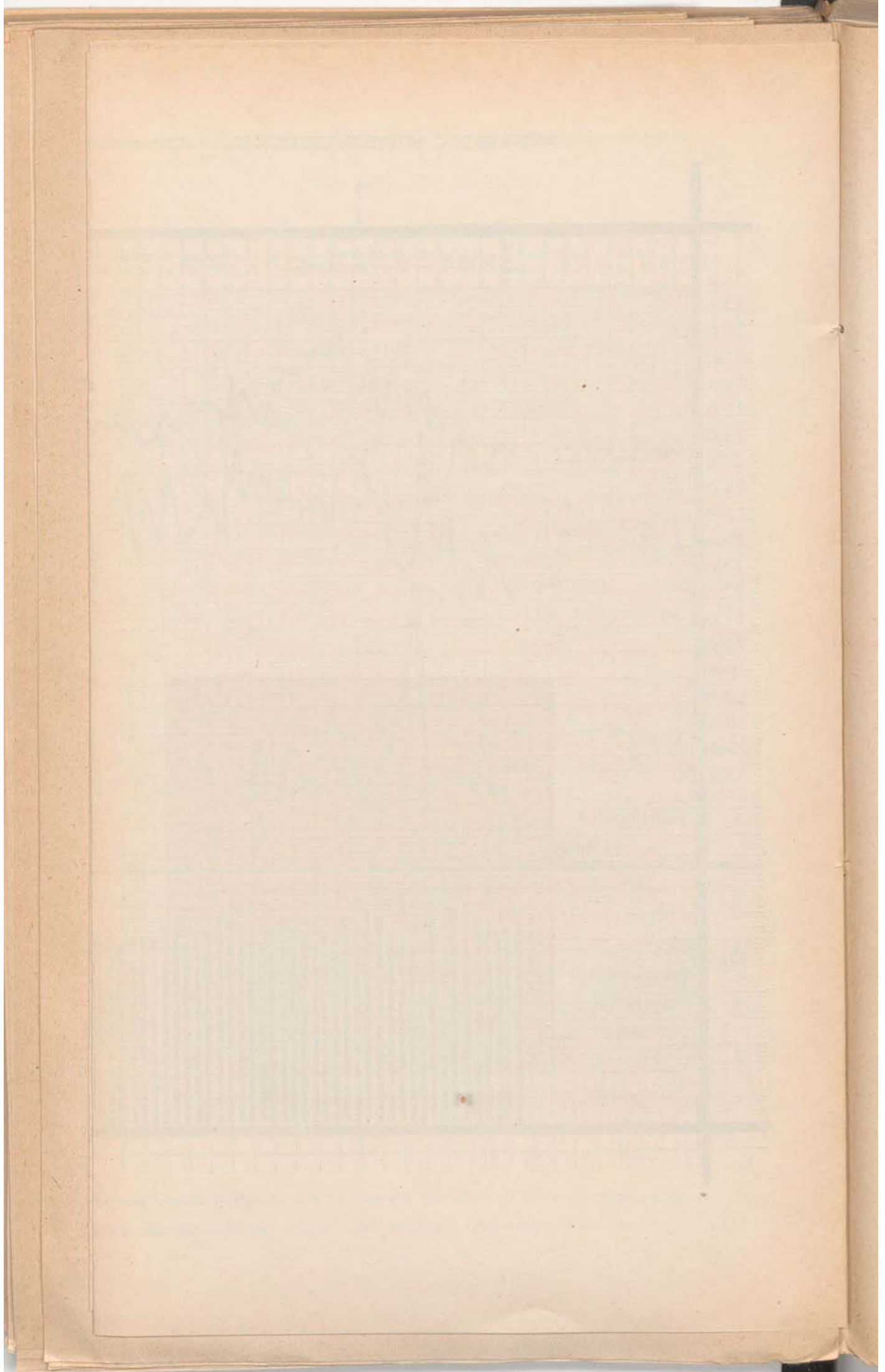
Proportions annuelles pour 10,000 habitants des naissances, des décès et des nouveaux mariés.
 Nombre de naissances vivantes par rapport aux mariages contractés dans l'année.



SEINE-INFÉRIEURE. — Courbe des Naissances, Décès et Mariages pendant cent vingt ans



Proportions annuelles pour 10,000 habitants des naissances, des décès et des nouveaux mariés.
 Nombre de naissances vivantes par rapport aux mariages contractés dans l'année.



alors, il est permis de penser que, derrière les théories mises en avant par les milieux qui donnaient alors le ton, se cachaient des préoccupations plus immédiates et moins élevées.

Et, de nos jours, ce n'est pas, que l'on sache, la terreur de surpeupler la terre qui hante les consciences, mais plutôt, on l'avoue, la peur de souffrir quelques heures, ou de se gêner pour longtemps et de diminuer quelques frivoles plaisirs.

Il nous faudra étudier les conditions de développement de la famille, rechercher dans quels milieux et sous quelles influences s'épanouit la fécondité, pour comprendre que, mises à part les considérations secondaires de santé, de fortune ou autres, le facteur essentiel et indispensable à l'accroissement de la population réside dans un état d'esprit de confiance, dont la fécondité est l'expression et la mesure, état d'esprit de confiance qui prend des formes et des degrés divers, selon le tempérament, les caractères, les idées : confiance en soi de l'être qui a notion de sa valeur, — confiance mutuelle des époux assez unis pour se reposer à jamais l'un sur l'autre, quoi qu'il arrive, — confiance en son temps chez le citoyen s'il est sûr d'évoluer dans une atmosphère de sympathie et de s'abriter sous une politique de sécurité générale et de protection de la famille, — confiance en Dieu, pour l'homme qui a le bonheur de croire au devoir et à la récompense et de penser que toujours, selon le traditionnel dicton populaire, « là où naît un enfant, la Providence met un pain ».

ÉTAT FAMILIAL

Jusqu'ici nous avons envisagé des méthodes qui sont les plus courantes, mais en quelque sorte superficielles : population et densité; excédent, mortalité et natalité.

Ce sont là vues de géographes, d'administrateurs, ou d'hygiénistes, occupés seulement du nombre, ou de la vitalité des individus actuels. C'est tout l'horizon d'un général soucieux de ses effectifs immédiats. Ces notions sont insuffisantes au sociologue et au moraliste pour apprécier la valeur d'avenir de notre capital humain, établir des sondages sur nos sources de vie compromises et parvenir aux causes profondes d'un mal, qui, mieux connu peut-être, n'eût pas été sans remède.

Il nous faut pénétrer d'esprit familial les statistiques usuelles et introduire dans nos recherches la notion de valeur familiale, où gît en puissance l'avenir de la race (§ 38).

Rapporter un chiffre de population et de densité à telles limites de territoire, fussent-elles nationales, est une vue contingente et relative. Confondre indistinctement, avec les valeurs d'avenir, toutes les non-valeurs, célibataires, divorcés, faux-ménages et inféconds, tous les apports d'étrangers et de déracinés, cela est essentiellement factice et trompeur. Car, en définitive, il n'y a de densité utile que familiale et de natalité stable que dans le cadre de la famille profondément et solidement fondée.

L'unité dans la forêt n'est pas la feuille, multitude éphémère et volage, c'est la souche qui tient au sol, c'est l'arbre même, symbole puissant de nos ramifications généalogiques. La famille est l'unité sociale responsable, à qui il faut demander raison de la prospérité d'un peuple.

Quittant donc ces méthodes sommaires qui envisageaient la population sous un aspect grégaire, dénombrant les individus comme des têtes de bétail, essayons de saisir le problème sous un angle plus humain, plus familial. Considérant la fécondité dans les limites de la dignité familiale, nous nous élèverons à une conception supérieure du problème, hors

de laquelle l'action de certains naturalistes et hygiénistes, apôtres de l'union libre et partisans de l'égale valeur de toute maternité quelle qu'elle soit, ressemble un peu trop à une vaste entreprise d'élevage et de reproduction, d'ailleurs décevante et illusoire. Et nous atteindrons à la hauteur des plus nobles sentiments de la nature humaine, où l'idée familiale grandit l'homme au-dessus de lui-même, en lui montrant dans toute sa force la continuité de son œuvre et sa pérennité (1).

En effet, sous l'emprise féroce de l'égoïsme universel qui domine et conduit les individus, la notion de famille est la première lueur d'altruisme qui brille dans la nuit de nos intérêts humains ; parce qu'à l'instinct de jouissance immédiate et personnelle, elle substitue la notion de durée et le besoin de prévoyance pour autrui. La famille est le premier pas vers les horizons de solidarité et d'abnégation.

Et plus son empreinte est profonde, plus s'affirme et s'élargit cette habitude d'esprit et de vie, où l'individu s'efface devant l'intérêt collectif et tend à s'oublier devant ses semblables.

Là est l'essence de la vie familiale, la condition de son développement et sa vertu de rayonnement. Là est aussi la base de l'ordre nécessaire à la société et la mesure de la valeur morale d'un peuple. On ne sera donc pas étonné de constater des variations étroitement parallèles de ces deux facteurs dans un pays : générosité et fécondité familiale.

C'est en vain que les mœurs et la littérature de toute une époque ont essayé d'enlever à la famille le prestige du véri-

(1) « La famille est un complément de nous-mêmes, plus grand que nous-mêmes, existant avant nous et nous survivant avec ce qu'il y a de meilleur de nous... » (LAMARTINE, *Lectures pour tous*, p. 198.)

table amour. Sauvage ou civilisé, l'homme a toujours compris et senti qu'au-dessus du plaisir d'une rencontre, au-dessus d'un éclair de jouissance, il y a l'amour fidèle, et ce qui en est la plus complète expression, l'amour fécond, l'amour créateur.

Le goût de la vie de famille, l'amour des enfants, le développement large de la vie, seules joies permises aux pauvres gens, voilà pourtant les voies modestes de grandeur et de prospérité, qu'une certaine société en France tend à oublier. C'est pourquoi il convient que nous recherchions quel est en notre région l'état de ce trésor, la famille : l'état de la nuptialité d'abord, puis de la fécondité nuptiale. Où sont les familles? Où sont les familles nombreuses?

Un mot d'abord des célibataires! A l'encontre des animaux, dont bien peu vivent en couple, l'homme, lui, à l'état naturel, vit en famille et au milieu de tous les siens. Nombre de nos contemporains semblent ignorer que le célibataire est une anomalie contre nature, un parasite aussi dangereux pour la richesse nationale que redoutable pour l'ordre familial. Car il n'est pas bon que l'homme soit seul : pour lui... mais surtout pour les autres. Responsable ou non de son célibat, mais allégé en tout cas des charges normales, il devrait, au lieu d'être encouragé par le fisc, être taxé lourdement et même, citoyen mineur, être plus ou moins écarté des fonctions publiques (1).

Comme nos pères, les Northmen, qui vivaient, dit-on, en célibataires, lorsque, débarquant sur ces bords séducteurs, ils

(1) Tout au moins devrait-on le mettre à sa juste place au moyen de l'institution du vote familial, préconisé déjà par Lamartine.

Lire le livre de Rossignol, inspecteur d'Académie : *Un Pays de Célibataires et de Fils uniques* (1896), où il dénonce le « vieux-garçonisme » de certains milieux.

y furent retenus par les charmes puissants d'une riche nature, trop de leurs descendants, de nos jours, vivent ainsi..., en conquérants de passage, mais sans fonder de dynastie. Au moins, nos blonds ancêtres, en s'unissant aux filles brunes de ce pays, laissèrent-ils après eux une lignée et un nom. Et l'œil bleu du Viking s'est fixé pour toujours dans une race qui fut peut-être la plus féconde de France.

Il y a en Seine-Inférieure un tiers d'adultes célibataires. Je sais bien que depuis longtemps on y compte une forte proportion de sujets jeunes, surtout du sexe masculin, et peu de vieillards (§ 39).

Je sais aussi qu'il s'agit surtout de célibataires femmes et âgées et que, sur le nombre, une bonne part revient aux couvents de femmes. Heureuses, si elles croient pouvoir compenser, par de plus hauts services, les grands devoirs de la maternité! De même, les voiles de veuves font chez nous, comme en Bretagne et plus qu'ailleurs, un cortège tristement lugubre. Cela n'est pas dû seulement à la guerre. Longtemps avant, nous portions déjà ce signe de deuil, dû en partie sans doute, comme en Bretagne, à nos marins, mais certainement aussi, et bien plus, à un autre faucheur d'hommes jeunes : j'ai nommé l'alcool, qui porte une large culpabilité dans la trop grande proportion de femmes, qui sont restées chez nous veuves, ou vieilles filles.

Les pertes les plus irréparables de la guerre ne sont pas dans les tombes sans nombre, que nous avons creusées au champ d'honneur; mais bien dans les foyers qui n'ont pu se fonder et dans les berceaux qu'on n'a plus vu paraître (1).

(1) La guerre européenne nous a fait perdre 1.500.000 hommes et nous a privés d'un nombre presque égal de naissances. (F. BOVERAT, *Une Politique gouvernementale de Natalité.*)

C'est périr doublement que périr sans descendance. Au moins, les survivants ont-ils compris quel est désormais leur devoir devant la race décimée?...

MARIAGES

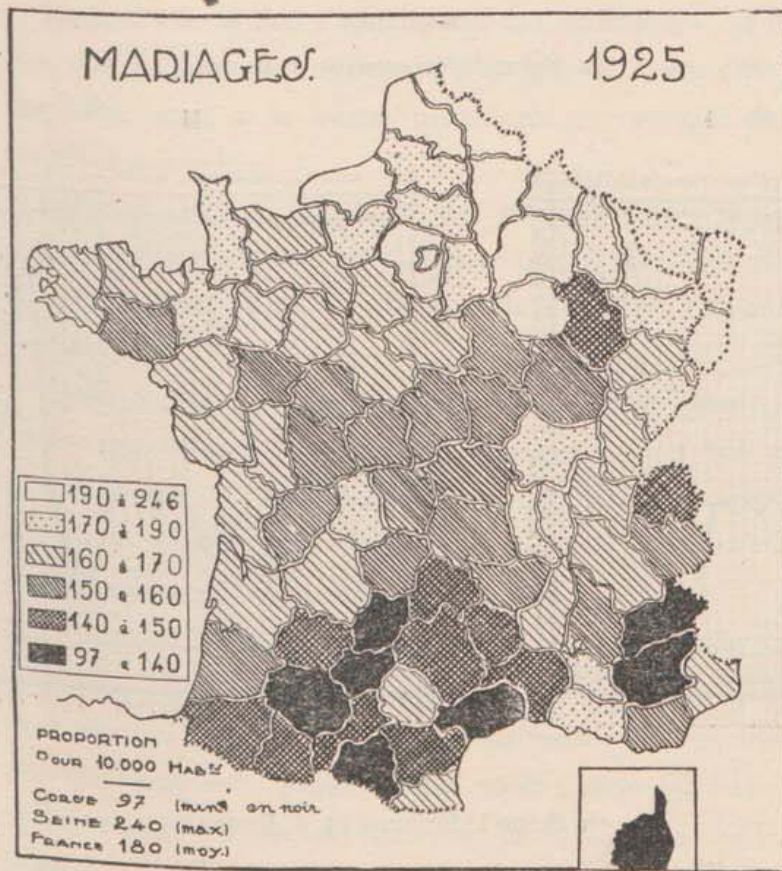
Pourtant on se marie, et de plus en plus. Il y a peu de pays, où la nuptialité soit plus élevée qu'en France (v. § 42 et fig. 55). Et peu de nos départements dépassent sur ce point la Seine-Inférieure, qui occupe généralement parmi eux le deuxième ou quatrième rang, devancée seulement par la Seine, le Nord, le Pas-de-Calais, et, ces derniers temps, les pays dévastés, comme si, sur la place même du sacrifice, le devoir s'était mieux fait comprendre.

Quand on voit la carte des mariages en France (Fig. 59), il est frappant de remarquer la grande inégalité qui oppose le Nord au Midi, rappelant assez bien la Neustrie et la Gascogne de la France carolingienne. L'opposition est criante et nous n'avons pas fini de la rencontrer (1). Et pourtant c'est le Midi qui régit la France, parle haut, fournit les ministres. On observera, sans doute, qu'il y a là une question d'âge plus élevé des populations méridionales. C'est donc ou le célibat, ou la sénilité qui font la loi en France.

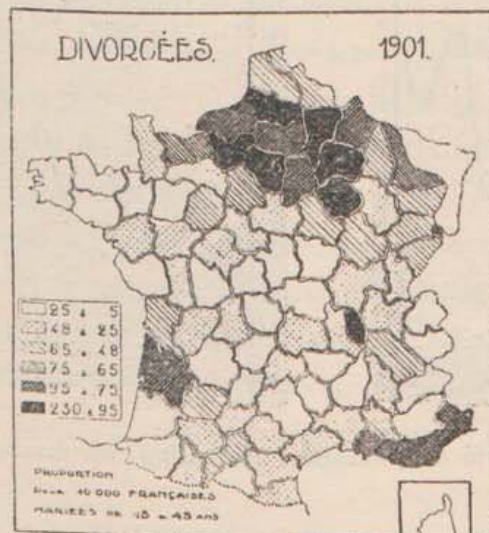
Le taux des mariages en Seine-Inférieure est, comme dans l'ensemble de la France, très légèrement ascendant, et cela dans tous les arrondissements. Il est douteux qu'il le soit assez cependant, eu égard à l'âge plus jeune de la population, surtout dans les villes remplies par l'immigration, où cependant, comme à Rouen, la courbe est sensiblement horizontale (Fig. 60).

(1) Voir plus haut : Natalité; et plus loin : Nombre d'enfants par famille.

ÉTAT FAMILIAL



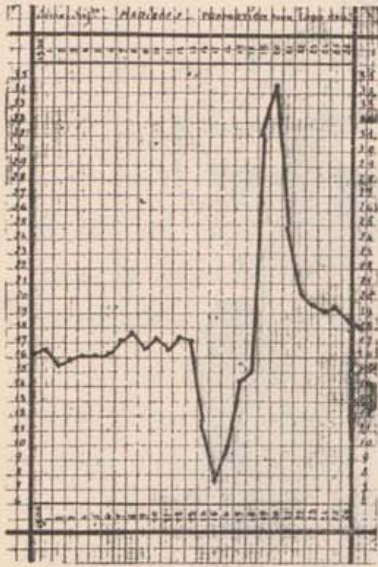
Mariages par rapport à la totalité des habitants.



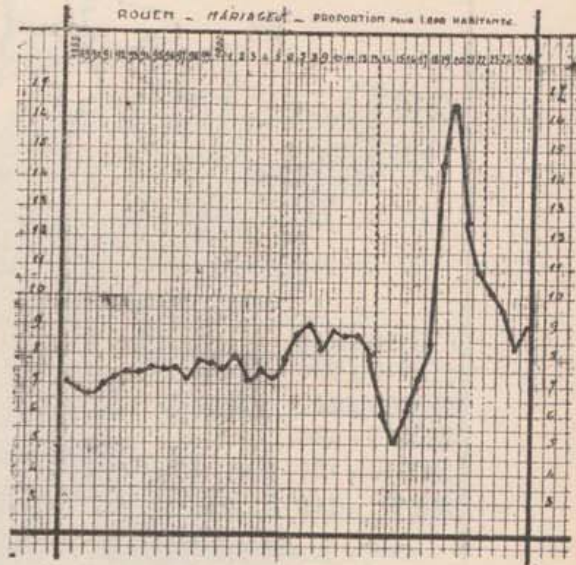
Etat matrimonial. — Répartition des divorces.

MARIAGES
en Seine-Inférieure et à Rouen

I

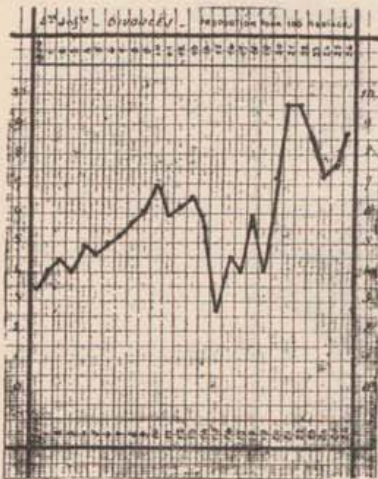


II

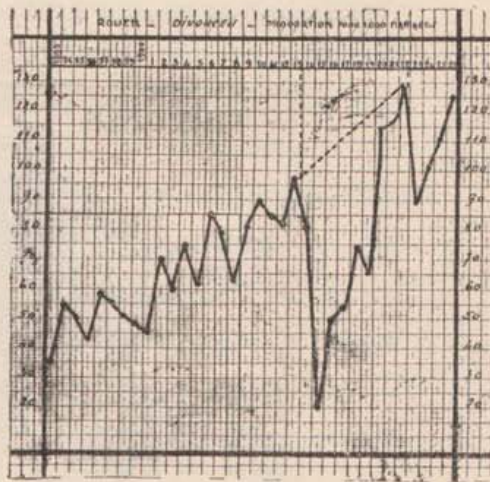


DIVORCES
en Seine-Inférieure et à Rouen

III



IV



Stabilité des mariages. Ascension des divorces.

En tout cas, si l'on s'en rapporte aux statistiques, on peut dire que le déficit des naissances n'est pas dû à une crise de nuptialité, mais à la baisse progressive et continue de la fécondité nuptiale.

Malheureusement, ce chiffre des mariages nous renseigne mal sur l'état familial vrai. La condition primordiale d'une bonne fécondité, c'est la solidité et la durée du lien matrimonial.

Les enfants ne viennent nombreux que là où règne entre époux une confiance absolue et à longue portée. Réciproquement aussi, l'enfant stabilise l'amour conjugal. Et, de nos jours, c'est souvent par là que commence le mal : pas d'enfant, pas de bonne entente.

A Rouen (Fig. 60), sur cent mariages, dix sont suivis de divorce. Et l'augmentation est constante, comme pour toute la France, où la Seine-Inférieure est encore aux premières places : quatrième, avant comme après guerre (§ 43).

La répartition des divorces sur la carte (Fig. 57) est assez éloquente par sa concentration autour de la Ville-Lumière, dont le rayonnement est éclatant sur toute la région du Nord. Inversement, et en dehors des autres grandes agglomérations comme Lyon, Bordeaux, Marseille, Lille, il semblerait que le divorce fût inconnu du reste de la France, dans la mesure où l'on s'éloigne de la civilisation et de la moralité des grandes villes.

On constate d'ailleurs le développement du divorce, là où circulent plus intensément les gens de passage, célibataires ou étrangers, qui ne sont pas retenus eux-mêmes par la vie familiale. La mobilité plus grande qui caractérise notre siècle en général n'est-elle pas aussi une cause d'instabilité des ménages?

Mœurs et théories modernes vont au libéralisme, pour ne pas dire au libertinage et à la liberté du vice, en face de la carence de la répression.

Or, précisément, la vie réelle se joue librement, loin des chiffres officiels qui prétendent l'observer. Souvent, notre Etat civil n'est qu'une façade derrière laquelle se meut tout un monde immense qui se dérobe aux « formalités officielles » et, du même coup, à nos observations statistiques. On se marie plus légèrement que jamais, quand on se marie; et l'on ne prend pas toujours la peine de divorcer. Une proportion incalculable de mariages apparents nous achemine au régime de l'union libre.

Il s'agit de savoir si nous nous orienterons toujours vers cette vie en troupeau, où l'enfant, quand il existe, étant à tout le monde, n'est à personne, moralement abandonné.

Dans cette vie moderne, il n'y a plus de place pour l'enfant. Et la conséquence est simple... Elle est dans la courbe énigmatique des naissances illégitimes dont le nombre, à Rouen surtout, va diminuant; il ne faut ni s'en étonner, ni s'en réjouir. On en voit trop bien la raison. Un moindre mal est remplacé par un pire, qui est l'avortement. Encore un mal incalculable! Si l'on voulait donner un chiffre approximatif des avortements, on serait taxé de folie... (§ 45).

Mais laissons ce monde bruyant et ce demi-monde dévoyé, qui ne représentent pas plus la France que les pantins de notre théâtre, et revenons à une société plus saine, et plus modeste aussi, qui fait la France de demain, revenons à cette oasis, la famille féconde; à cet espoir, les enfants (1).

(1) Nous aurions besoin de faire mieux connaître les auteurs qui, dans les arts et la littérature, ont célébré la famille. C'est ce qu'a entrepris de faire M. Albert Chérel dans *la Famille française* (4 vol); *Rendons nos Foyers heureux*.

NOMBRE D'ENFANTS PAR FAMILLE

Colbert demandait, pour juger un homme, combien il avait d'enfants. Et Napoléon, de même, appréciait la femme à cette seule valeur. Tous deux avaient une politique nataliste. Colbert, il est vrai, était père de huit enfants, et Napoléon sortait d'une famille de treize.

Si cette mesure, bien que pouvant prêter parfois à de singulières injustices, a paru valable à de tels hommes pour apprécier les individus, combien plus a-t-elle de valeur réelle, quand il s'agit de comprendre une époque ou une région, et sous la loi des grands nombres! Et la formule allemande qui juge et stigmatise notre nation par « le système français des deux enfants » est malheureusement justifiée.

Donner ainsi une idée d'ensemble de la forme des familles dans chaque milieu, en déterminant non pas encore le type dominant, que nous verrons plus loin, mais le type moyen, c'est introduire déjà dans l'étude une note psychologique fort suggestive.

Il n'est que trop éloquent, par exemple, de répéter (1) que, sous François I^{er}, on comptait en moyenne sept enfants par famille, sous Louis XIV cinq, en 1789 quatre, en 1870 trois, en 1914 deux.

Objectivement, ce simple chiffre parle mieux qu'un coefficient de natalité ou d'excédent, souvent incompris du public non initié: c'est l'expression même du langage courant, qu'en Bretagne on a trois enfants par famille, pendant qu'à Paris on en a moitié moins.

(1) Etienne LAMY : *La Flamme qui ne doit pas s'éteindre*, p. 23.

Subjectivement, ce chiffre est un état d'âme qui, fixé dans les mœurs du plus grand nombre, tend à gagner tous les esprits. C'est ce nombre moyen qui circule en quelque sorte dans les rues, quand les familles se répandent en public. C'est cette résultante, ce type moyen de famille, qui exerce l'influence puissante et fascinatrice de l'exemple et qui finalement s'incruste dans les habitudes de tous, parce qu'il s'est imposé à la docilité attentive et simiesque des foules devant la mode, cette forme inconsciente et mystérieuse d'un mimétisme humain, immanent et irrésistible.

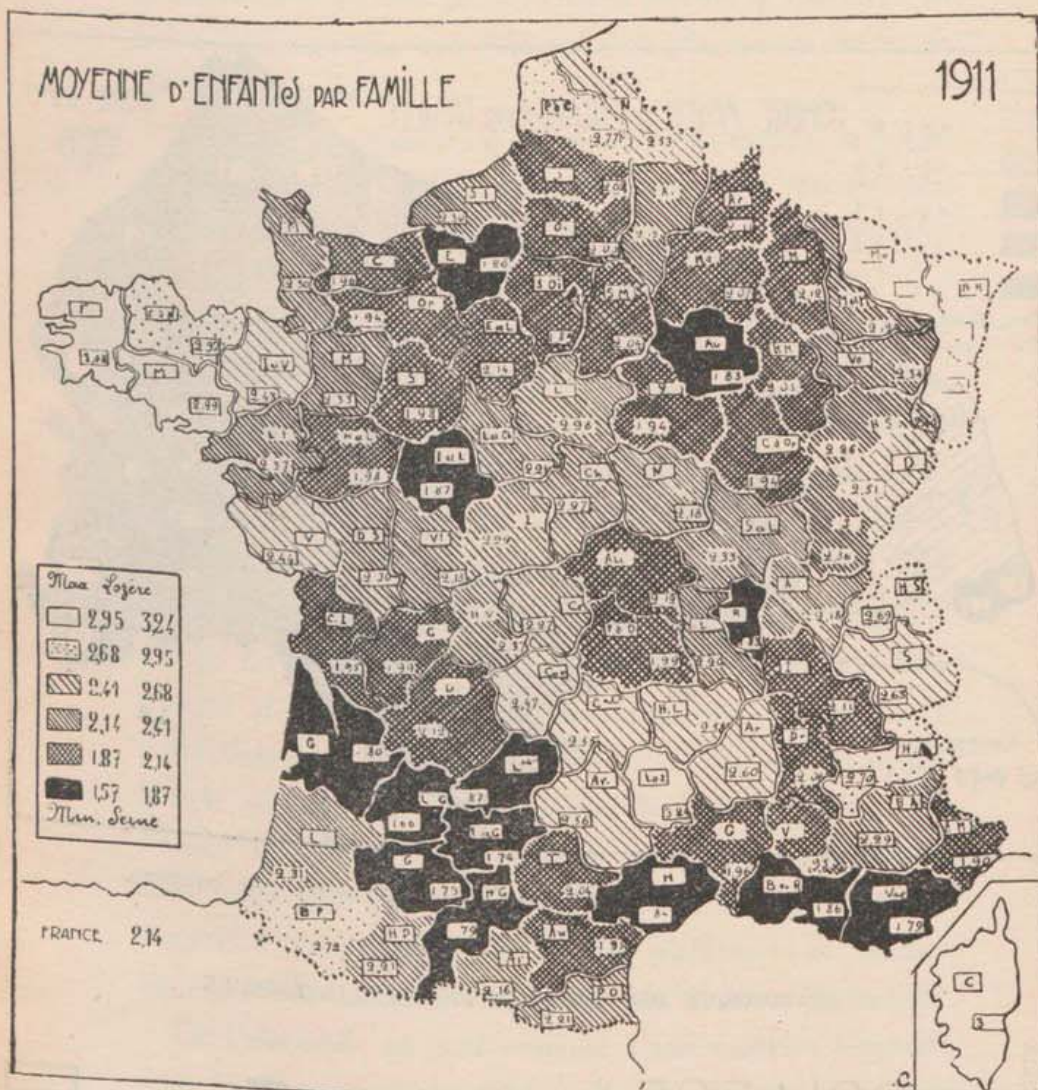
D'après cette méthode claire et commode pour évaluer globalement la densité familiale d'un milieu en enfants (Fig. 61), on peut dire qu'en Seine-Inférieure cette densité de la famille est de 2,3 : le Français moyen ayant exactement 2,14 en 1911. Le minimum est de 1,57 dans la Seine. Après elle, les départements aux taux les plus bas appartiennent surtout à la région du Midi, où la moyenne d'enfants est descendue dans le Lot-et-Garonne à 1,66 par famille.

Inversement, on trouve, en tête de liste, la Lozère avec 3 enfants $\frac{1}{4}$ par famille, puis le Finistère, la Corse, le Morbihan, les Côtes-du-Nord, le Pas-de-Calais.

L'écart entre les extrêmes est donc considérable, allant de 157 à 324 enfants vivants pour 100 familles, c'est-à-dire variant plus que du simple au double.

D'un côté, dix-sept départements ont moins de 2 enfants par famille. De l'autre, trois seulement dépassent 3 enfants. Ne perdons pas de vue qu'une différence d'un enfant en plus ou en moins, qui à un œil peu exercé paraîtrait minime pour une seule famille, représente, si on la généralise à toutes les familles d'un département comme le nôtre, une différence de 250.000 enfants et que la différence entre les proportions

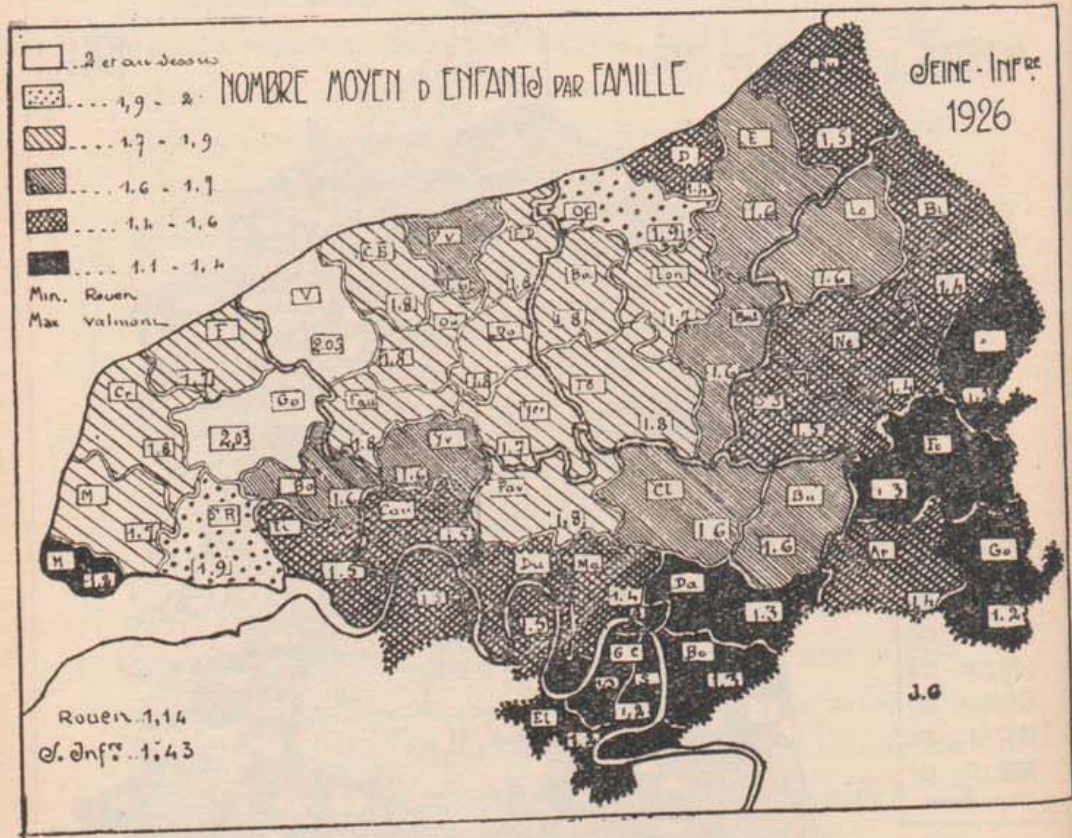
MOYENNE D'ENFANTS POUR 100 FAMILLES EN 1911



Les plus élevées : Lozère, 324 — Finistère, 302 — Corse, 300 — Morbihan, 299 — Côtes-du-Nord, 292 — Pas-de-Calais, 277 — Basses-Pyrénées, 272 — Alpes-Maritimes, 270 — Haute-Savoie, 269 — Savoie, 263 — 28^e SEINE-INFÉRIEURE, 230.

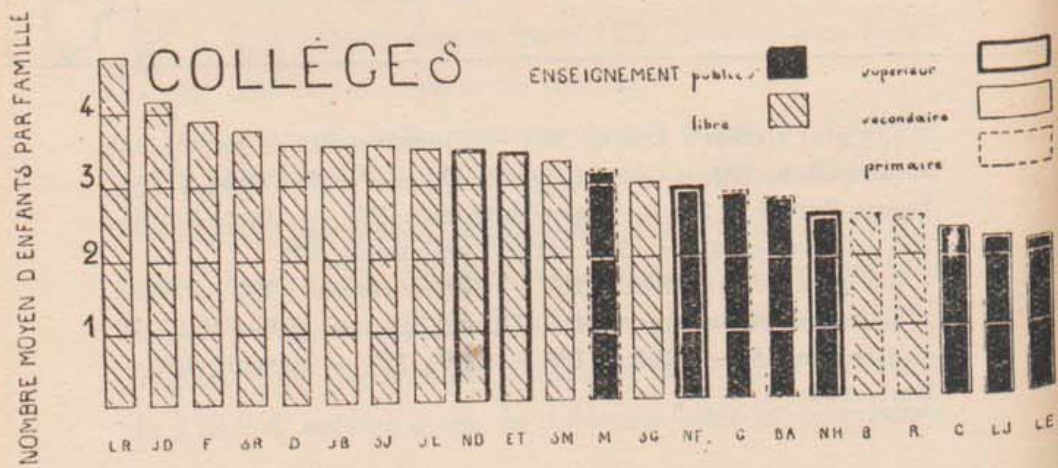
Les plus faibles : Seine, 157 — Lot-et-Garonne, 166 — Gers, 173 — Tarn-et-Garonne, 174 — Haute-Garonne, 179 — Var, 179 — Gironde, 180 — Rhône, 183 — Aube, 183 — Hérault, 184 — Eure, 186.

MOYENNE D'ENFANTS PAR FAMILLE



Moyenne d'enfants par famille en Seine-Inférieure, par cantons.

STATISTIQUE DES COLLÈGES EN SEINE-INFÉRIEURE



extrêmes de 1 1/2 ou de 3 1/4 par famille se traduirait en Seine-Inférieure par une différence, en plus ou en moins, de 500.000 enfants.

Si notre département n'a qu'un rang très moyen, le vingthuitième avec 2,30 (1), cela tient surtout à ce qu'interviennent à la fois ici et sa puissante natalité et son excessive mortalité.

Nous n'avons malheureusement aucune statistique familiale officielle depuis 1911. Pour suppléer à cette insuffisance de documents sur les périodes contemporaines et pour avoir des détails sur la Seine-Inférieure, il a fallu rechercher la formule familiale de ce département dans des milieux divers et par voie d'enquête.

L'une, entre autres, qui a fourni des données d'un grand intérêt, est due à la complaisance des directeurs d'établissements d'enseignement de Seine-Inférieure. L'enquête a porté dans tous les milieux scolaires, sur les enfants actuellement vivants, dans les familles de tous les élèves, de l'année 1925-1926. La moyenne par famille a été établie dans vingt-deux collèges ou écoles de toutes sortes, représentant 4.000 familles et 12.000 enfants. Les chiffres extrêmes vont de 2,1 à 4,8, ce qui fait un écart énorme (2).

De l'ensemble, on peut conclure à une moindre fécondité dans les éléments de la classe moyenne, du petit commerce et dans les milieux urbains, ainsi qu'à une certaine action favorable de la fortune et plus encore de l'influence religieuse (§ 48 et Fig. 63).

(1) Exactement comme la Manche.

(2) Il va sans dire que ces chiffres ne sauraient nullement être comparés avec les précédents, pour cette raison majeure qu'ils ne comportent pas les ménages sans enfant, ni les familles en dehors de l'âge scolaire.

La comparaison entre collèges d'Etat et collèges libres a donné pour les premiers $2 \frac{1}{2}$, pour les seconds $3 \frac{1}{2}$.

Cette enquête était nécessairement trop limitée. Fort heureusement, nous avons eu la bonne fortune ⁽¹⁾ de pouvoir dépouiller les feuilles de recensement de toute la Seine-Inférieure pour 1921 et 1926 (§ 49).

Par ce système, la moyenne d'enfants présents au domicile familial et qu'il convient, par conséquent, de ne pas comparer encore aux chiffres précédents, serait, en Seine-Inférieure, en 1921 de 1,55 et en 1926 de 1,43 (Fig. 64 et 65).

Les chiffres les plus faibles, en 1921, appartiennent aux cantons de Rouen, d'Elbeuf et de Neufchâtel, puis Sotteville, Gournay, Aumale, Argueil, etc., qui ont un minimum de 1,25. Il en est de même à peu près en 1926, avec un minimum de 1,14.

Les meilleurs cantons sont, en 1921 et 1926, Valmont et Goderville, avec maximum de 2,20, puis 2,05, et tous les cantons alentour, les plus ruraux et les plus moraux, appartenant aux arrondissements d'Yvetot surtout et un peu de Dieppe et du Havre.

D'une façon générale, en 1921, les cantons de médiocre moyenne sont tous en bordure orientale ou méridionale. Ce sont, d'une part, les quinze cantons dont Neufchâtel est le centre et qui, cependant, en 1926, tendent à se relever, et, d'autre part, les six ou sept qui entourent la capitale normande.

Pour qui connaît l'état d'esprit de ces deux régions : l'une agricole et riche, l'autre industrielle et prospère, ces chiffres

(1) Grâce à l'amabilité de M. Le Cacheux, archiviste départemental.

et cette énumération parlent d'eux-mêmes. C'est du reste le même esprit et le même état familial que dans l'Oise et l'Eure dont ils sont le prolongement chez nous.

Au contraire, on peut à tous égards leur opposer le pays de Caux qui, fidèle à la polyculture, moins riche et plus religieux, reste la source presque intacte d'une antique fécondité.

CATÉGORIES DE FAMILLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS

Abordons enfin, Messieurs, une méthode plus complexe et moins répandue, mais extrêmement saisissante et vivante.

Après l'aperçu précédent qui résumait d'une manière globale les caractères familiaux de chaque milieu, il convient d'en donner, pour ainsi dire, le détail et l'explication, et pour cela d'apprécier, non plus par une moyenne, qui avait le tort de rapprocher et de confondre injustement les types de famille les plus différents, mais, par un classement des valeurs diverses de fécondité, d'apprécier, dis-je, et de découvrir où sont les familles infécondes et où sont les familles nombreuses.

Il n'est pas du tout accessoire, ni indifférent de donner ce détail, puisque des milieux qui ont la même moyenne d'enfants, du moins en 1911, comme la Seine-Inférieure, la Manche et les Landes, par exemple, présentent des proportions de leurs catégories de familles totalement différentes, voire des formules familiales diamétralement opposées par certains de leurs éléments constitutifs (Fig. 69, 89).

Il y a donc des pays à fils uniques comme l'Eure, à familles moyennes comme les Landes, ou à familles nombreuses comme la Lozère. En les classant, nous aurons le

moyen de fixer par des chiffres la physionomie morale d'un milieu démographique, de comprendre son esprit et, dans une certaine mesure, de prévoir son avenir.

Avec cette statistique des familles, qui répond à un besoin social nouveau, créé par la pullulation progressive des familles restreintes, nous allons serrer de plus près cette évolution moderne de l'esprit familial, qui est à la base du problème de la dépopulation.

On voudrait pouvoir tirer d'un tel exposé des conclusions pratiques, établir parmi les catégories de familles quelle est la proportion en soi la plus heureuse et la plus favorable à l'intérêt général, quel a pu être le facteur variable, donc responsable, quel pourrait être enfin l'élément influençable et sauveur.

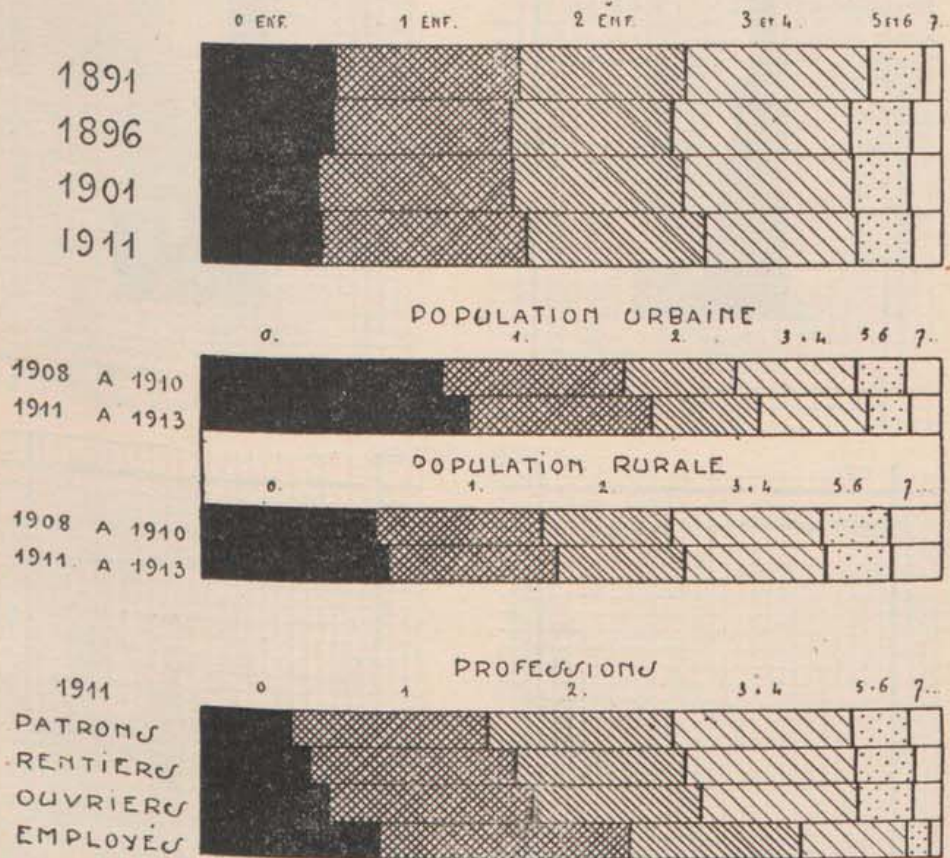
Etudes ébauchées, problèmes à peine posés, mais combien gros de conclusions, s'ils nous permettent d'entrevoir, mieux que tout autrement, « le vrai visage de la France », c'est-à-dire de la France qui survivra demain.

La formule familiale complète de chaque région varie peu d'un recensement à l'autre. Nous ne retiendrons qu'une indication d'ordre historique. On aurait pu présumer que, dans la baisse de la natalité, seraient atteintes d'abord et surtout les familles les plus chargées. Or, il n'en a rien été; au contraire, de 1896 à 1911, ce sont les familles moyennes qui ont fléchi. L'accroissement partiel de la population a été dû surtout à l'extension de quelques familles restreintes et aux familles très nombreuses; comme si les intentions apparaissaient plus déterminées désormais et les deux attitudes plus nettement opposées (Fig. 74, § 51).

CATÉGORIES DE FAMILLES
 SELON LE NOMBRE D'ENFANTS VIVANTS
 (proportion pour 100 familles)

FRANCE ENTIÈRE

PAR ANNÉES



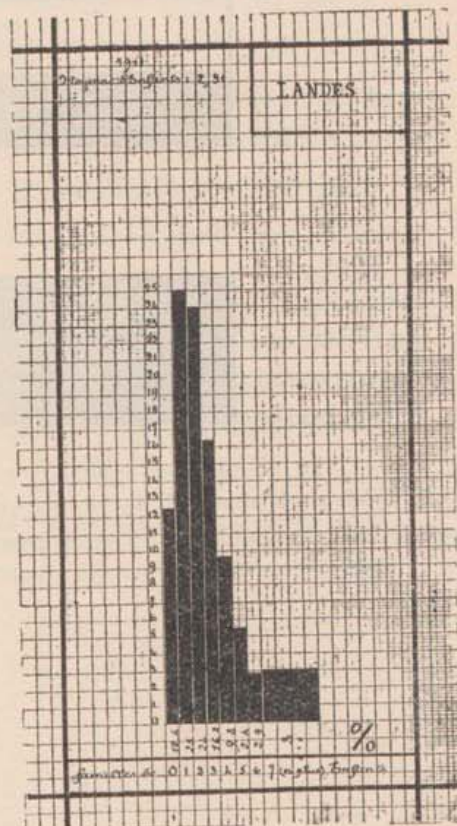
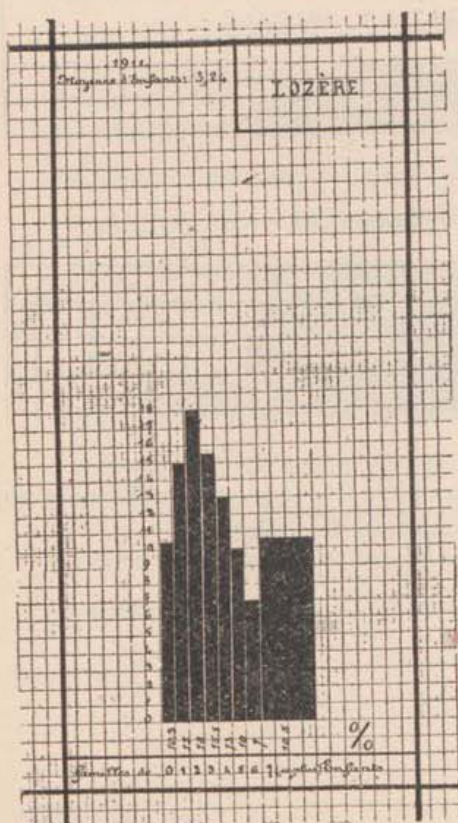
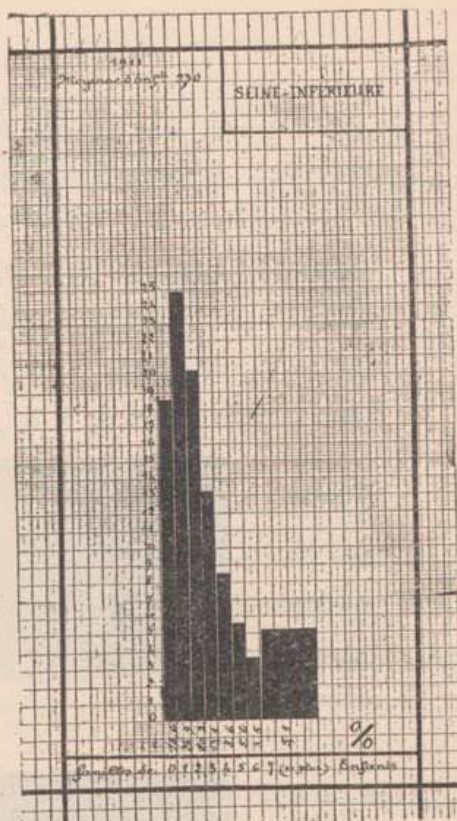
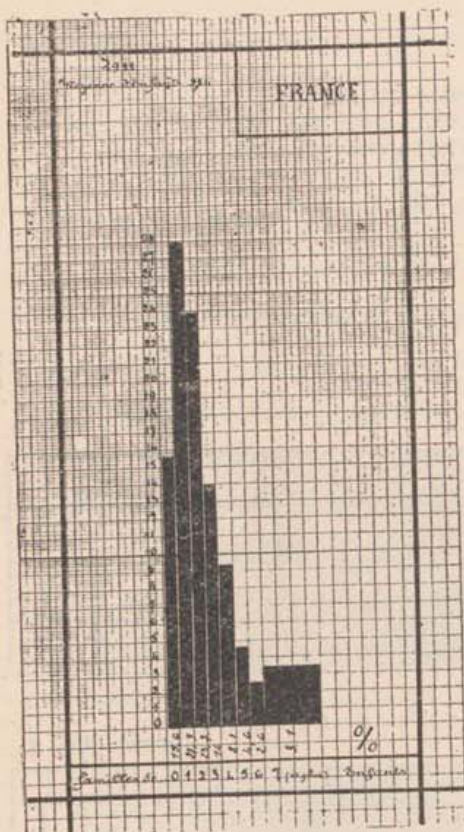
Graphique horizontal de la formule familiale résumée, permettant de rapprocher et de comparer un plus grand nombre de formules.

CATÉGORIES DE FAMILLES
SUIVANT LE NOMBRE D'ENFANTS VIVANTS

I

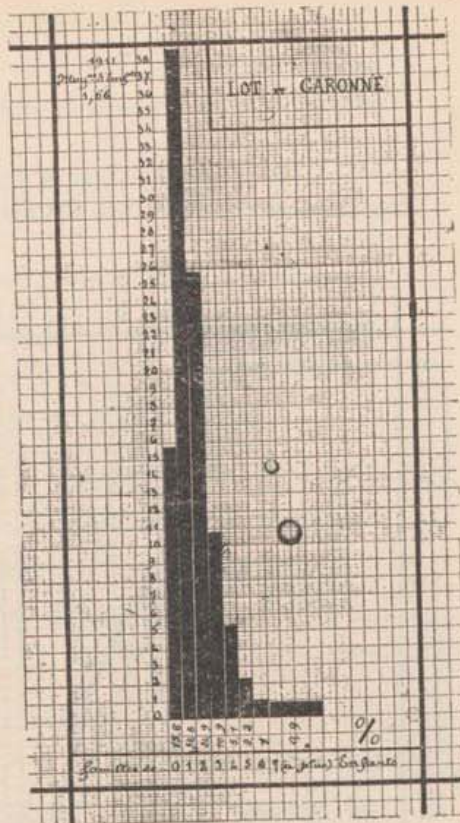
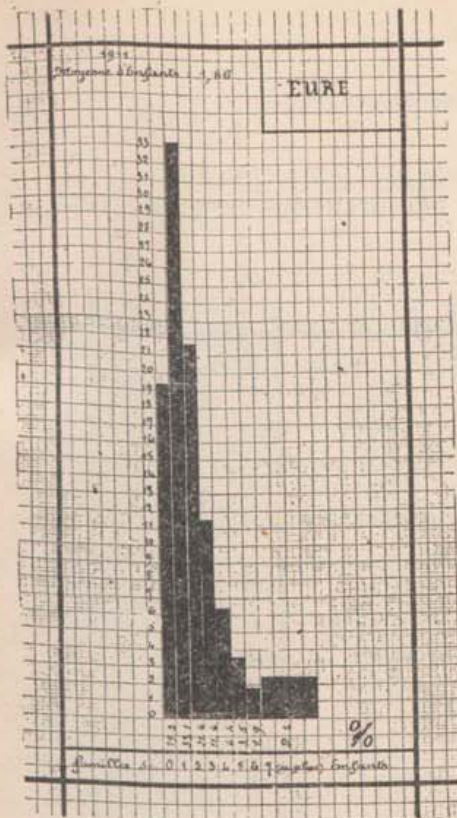
1911

II



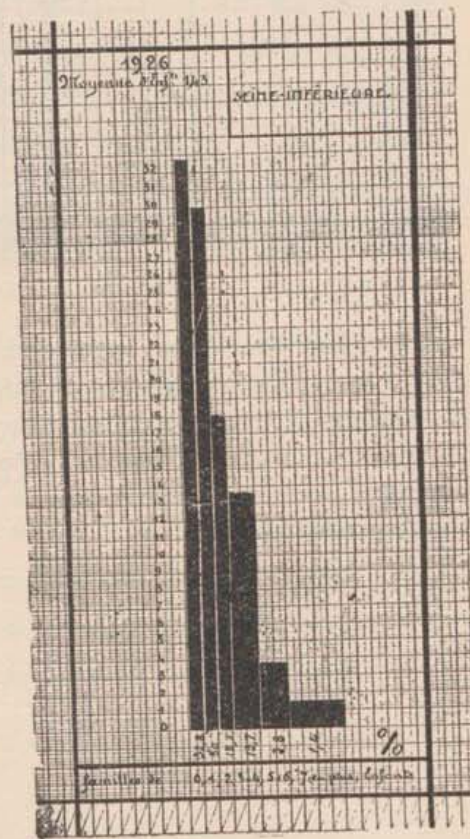
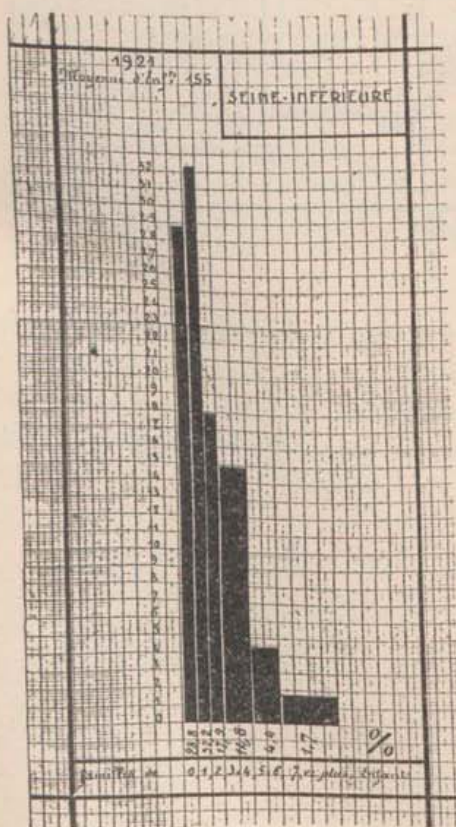
III

IV



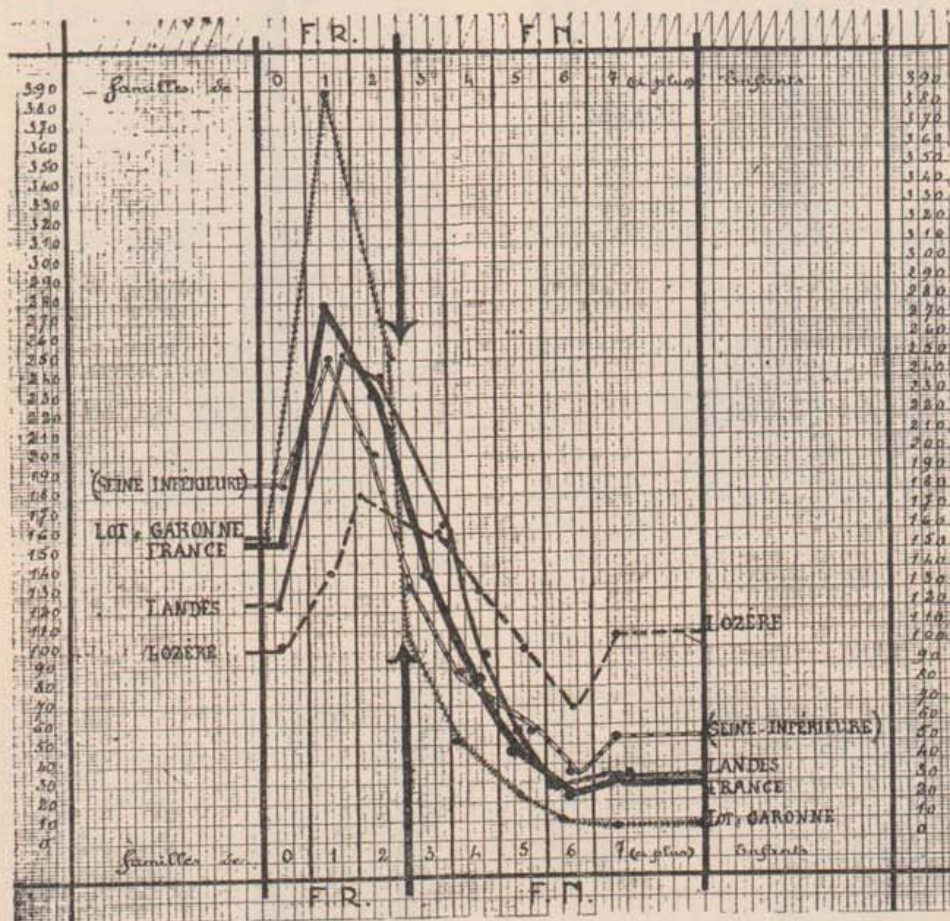
Deux mauvais départements : Eure et Lot-et-Garonne.

1921 et 1926



Statistique personnelle des enfants présents, en Seine-Inférieure.

COURBES COMPARÉES DE PLUSIEURS DÉPARTEMENTS-TYPES EN 1911



Croisement des courbes entre deux et trois enfants et renversement complet dans le rang des départements, sauf de la Seine-Inférieure. La Lozère, qui a la meilleure courbe, est en bas pour les premières catégories et en tête pour les dernières. Le Lot-et-Garonne offre la moins bonne courbe, faisant un angle très aigu avec les familles d'un enfant et retombant tout en bas avec les familles nombreuses.

FAMILLES SANS ENFANT VIVANT

Si nous examinons la répartition géographique des diverses catégories de familles, nous apercevons qu'elles peuvent revêtir chacune, plus ou moins, une signification propre et représenter un peu un état d'esprit spécial.

Il en est ainsi nettement dans la classe des familles sans enfant, qui prend un sens à part, ne répondant pas au même ordre de causes que les autres catégories, parce que retenant et soulignant tout un mélange de causes diverses d'infécondité. Elle mérite de nous arrêter, car notre département offre sur ce terrain une position particulière, avec sa proportion de 187 pour 1.000, contre 157 pour la France et 97 pour le Morbihan (Fig. 77-79). Dérogeant à son rang élevé de bonne fécondité, où d'ordinaire il fraye avec les plus renommés, il descend ici au niveau des pires, parmi lesquels tous les départements normands. Attitude paradoxale, puisque normalement, à forte proportion de familles fécondes, doit correspondre toujours une faible proportion de familles infécondes.

Pour trouver l'explication du phénomène, il faut considérer où prédominent les familles sans enfants, dans les autres départements. C'est tout le bassin de la Seine et tous les bords du Rhône; tandis qu'au contraire, en sont indemnes tout le Centre et tout l'Atlantique. Ce n'est plus l'aspect habituel d'une carte de fécondité en France; on croirait avoir sous les yeux une carte de mortalité.

En effet, cette catégorie de familles sans enfants survivants est constituée avant tout en fonction de la mortalité, surtout de la mortalité infantile et de la stérilité. Ne contient-elle pas tous les cas cruels de décès d'enfants uniques,

puis les cas plus navrants, et combien fréquents dans le peuple, de ces familles, qui auraient été très nombreuses, mais où aucun enfant n'a survécu (1), et aussi les cas de veuvage prématuré?

Une preuve qu'il s'agit surtout ici de mortalité, c'est que la proportion des familles sans enfant a suivi la courbe de la mortalité qui a baissé de 1901 à 1911, un peu pour toute la France et considérablement pour la Seine-Inférieure et toute la Normandie.

Voilà pourquoi nous retrouvons réunis sur la carte, en une longue tache, les départements normands et voisins : Eure et Seine-Inférieure en tête, au quatrième et au cinquième rang de toute la France, parmi ceux qui ont le plus de familles sans enfant; et c'est pourquoi nous remarquons aussi, avec eux, ceux des plus grandes villes : Paris, Marseille, Nice et Lyon, où sévissent les deux fléaux, les plus dévastateurs, parfois criminels tous deux : avortement et mortalité infantile. A mesure que l'importance des communes augmente, le nombre de familles sans enfant s'élève. A Paris, le quart des ménages n'a pas d'enfant vivant.

La tache inverse, qui marque en regard les départements ayant le moins de familles sans enfant, est aussi instructive. D'abord, elle oppose à toute la Normandie, toute la Bretagne, ce qui ne nous étonne pas, car cette province est vraiment exemplaire sur toute la ligne; mais aussi presque

(1) Dans la statistique de la Ligue des Familles nombreuses de Rouen, sur tous les enfants nés il y a un quart de décédés. Il y en a un tiers parmi les familles des malades de l'Hôpital-Sanatorium et des femmes accouchant à la Maternité de Rouen. Pour la France, en 1906, cette proportion est de 26 décès pour 100 enfants.

toute la Gascogne, ce qui est un paradoxe inverse du nôtre. Voilà une région tristement célèbre pour sa dépopulation et sa restriction systématique. Or, ici, au contraire, elle est exempte de familles infécondes. C'est que la Garonne a une bonne santé. Elle a peu de décès d'enfants : en vérité, c'est parce qu'elle n'a pour ainsi dire plus d'enfants. Mais aussi, il faut bien le dire, elle ne boit pas de calvados. Elle a du vin et du cognac. Elle en vend et elle en vit ; mais sans en abuser, comme la Normandie qui en meurt. La Gascogne n'est pas stérile : « Ce sont les Cadets de Gascogne ». Et ses qualités génésiques auraient pu étonner la France... « si la Garonne avait voulu ». Mais riche, saine et bien vivante, la Garonne n'a pas voulu. A l'encontre des Normands, qui ont bon esprit, mais mauvaise santé, des Bretons qui ont à la fois une bonne santé physique et morale, les Gascons gardent la responsabilité pleine et entière de leurs familles restreintes, certes, mais point stériles. (V. note 54 et fig. 78.)

La classe des sans-enfants s'explique non seulement par le facteur mortalité infantile, mais aussi, dans une certaine proportion, par les cas de stérilité absolue, très importante en Normandie. Cette part est-elle plus large que celle de la restriction voulue et féroce, où fonctionne avec rigueur tout l'arsenal néo-malthusien, y compris l'avortement, ce crime ? On ne sait. L'infécondité naturelle et non voulue est profondément triste et respectable, dans la plupart des cas. Il faut toutefois signaler ceux où l'on peut découvrir une responsabilité lointaine et indirecte : erreurs de jeunesse, maladies négligées, mariages tardifs et surtout maternité différée au début ; autant de causes éloignées, ouvrant la porte aux affections gynécologiques, ou vénériennes et partant à la stérilité acquise. Innombrables sont les cas mitigés, où les victimes

ont d'abord été des coupables. Et nul ne saurait dire, pas même le médecin, l'importance de cette sorte d'infécondité le plus souvent inavouée. Notons qu'il peut s'agir aussi bien de stérilité masculine, plus fréquente, en notre région du moins, que ne le disent les livres de médecine, écrits, cela se voit, par des hommes. Relevons aussi ce fait que le nombre des cas d'infécondité s'élève avec l'âge des époux au mariage et aussi avec la différence d'âge entre eux, ce qui a de l'importance à notre époque d'après guerre (voir § 54 B).

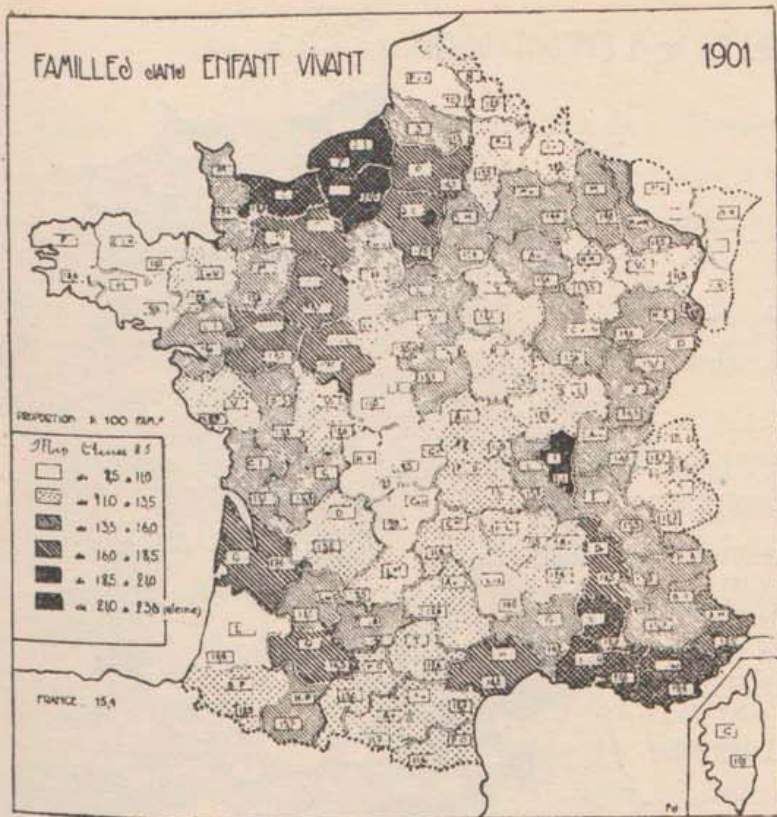
De toute façon, nous sommes dans le domaine de la pathologie, qui décidément domine cette catégorie et permet de dire que morbidité et stérilité forment essentiellement un caractère normand, dont le piètre privilège ne peut s'expliquer, il faut le répéter, que par l'alcool, responsable de tant de dégénérescence chez les progéniteurs.

Dans sa composition, la Seine-Inférieure présente une répartition des familles sans enfant très tranchée (Fig. 80 et 81). Les cantons qui en ont le moins sont presque tous vers le Pays de Caux : Fauville, Valmont, Goderville, en 1921 ; Offranville, Saint-Romain, Tôtes, en 1926. Ceux qui en ont le plus sont tous vers le Pays de Bray : Argueil, Aumale, Forges, Gournay, Blangy, Neufchâtel, en 1921, et Rouen, en 1926, atteignent la proportion énorme de 37,7 0/0 de ces ménages privés d'enfant (1). On est saisi d'une profonde pitié pour ces ménages au nombre de 110.000 en France (2), condamnés presque inévitablement à cet « égoïsme à deux », à ce tête-à-tête, *solus cum sola*, toute la

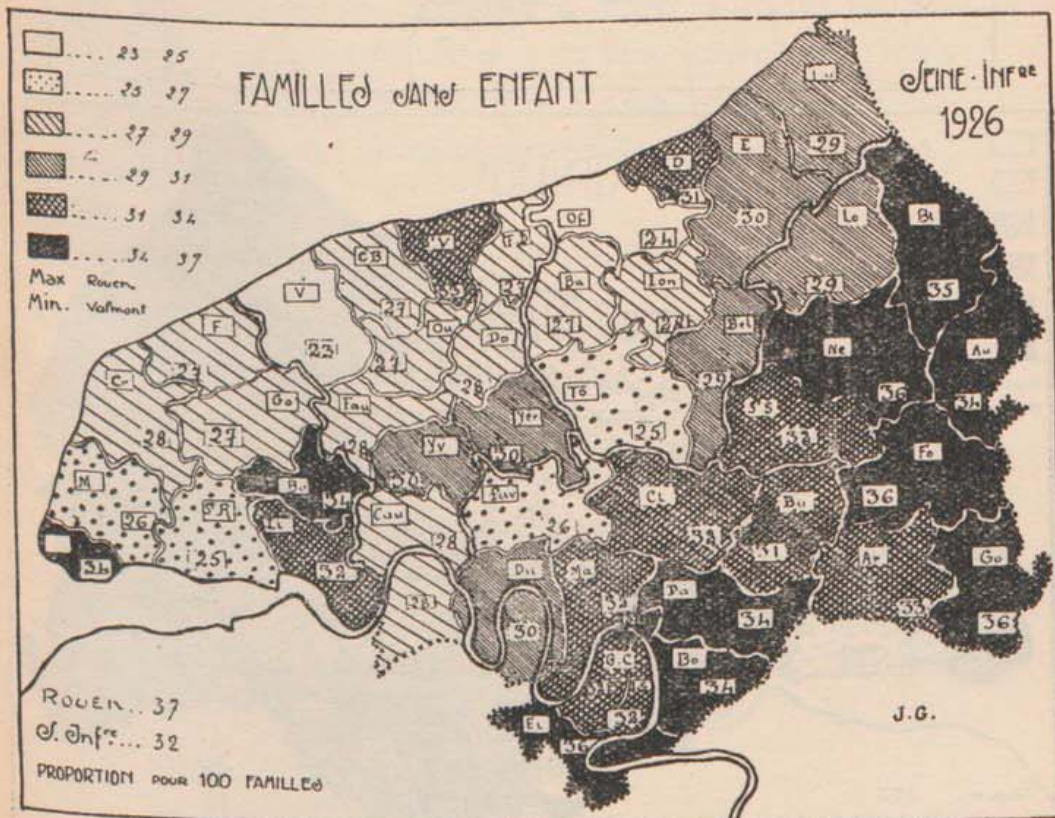
(1) A leur domicile.

(2) En 1906, en France (statistique de tous les enfants nés), nombre de familles sans enfant : 114.613.

LA FRANCE DES FAMILLES STÉRILES

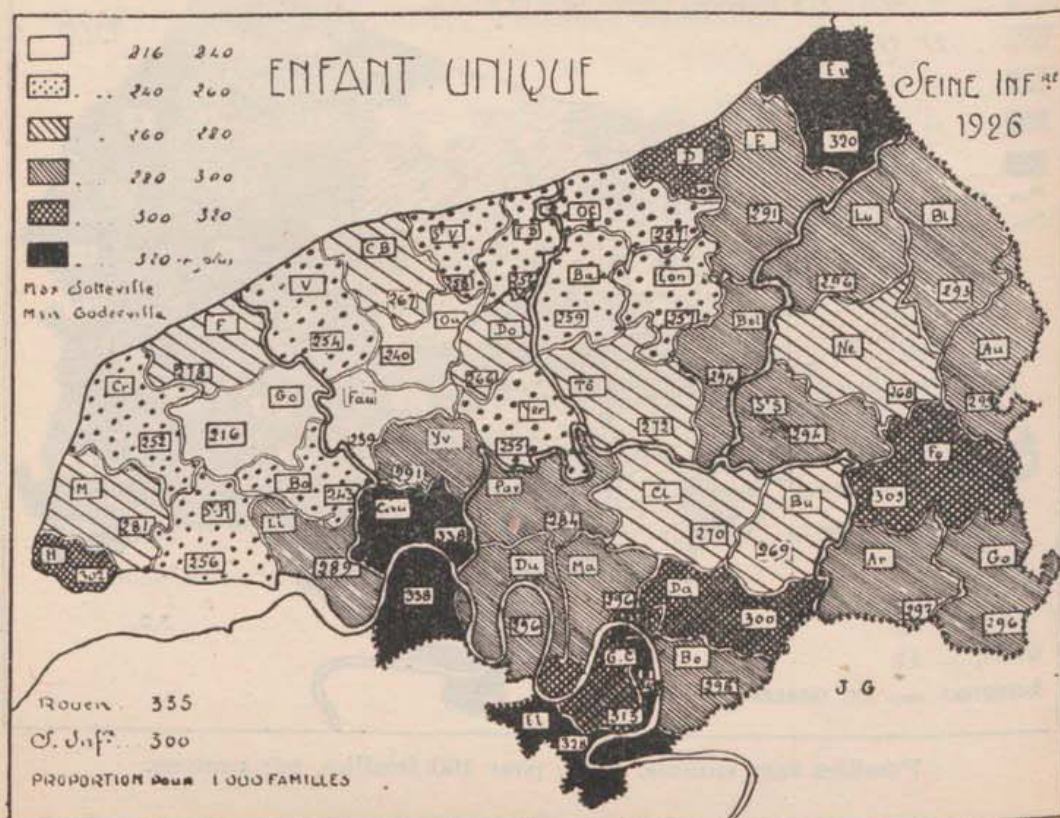
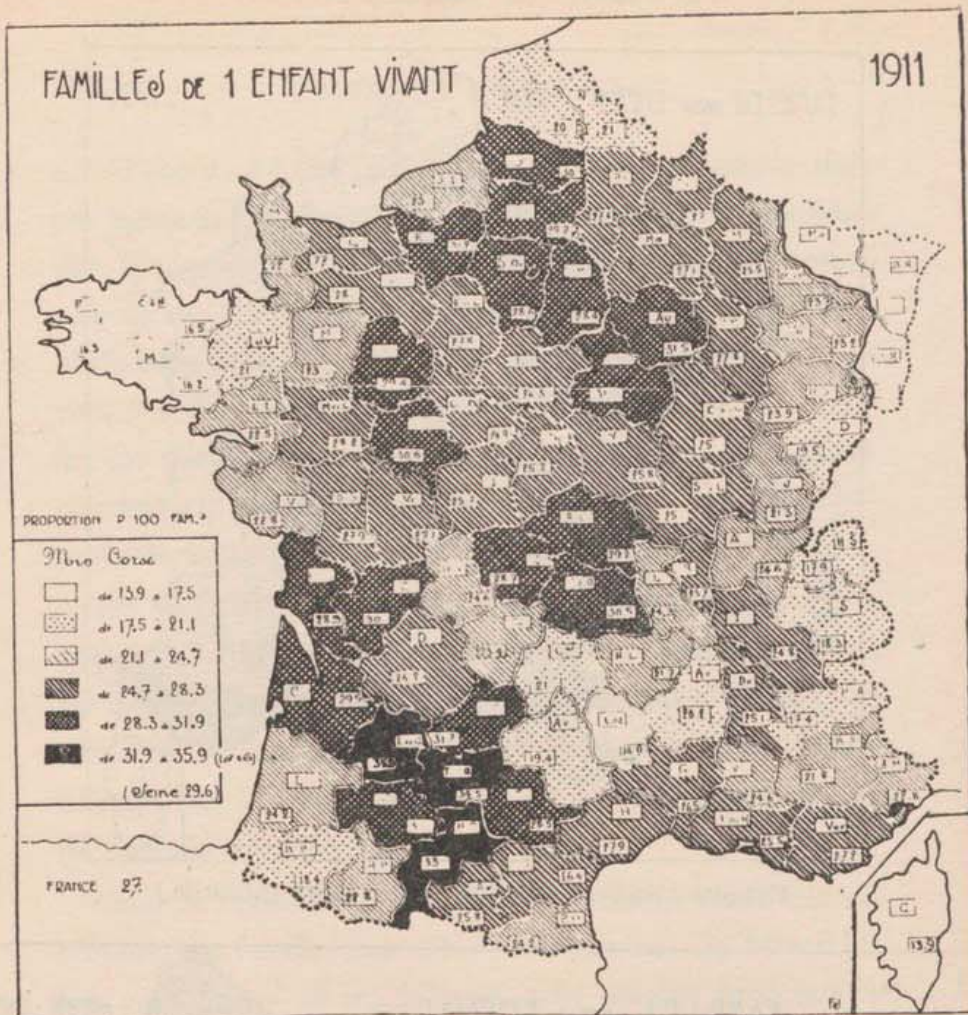


Enfants vivants. (Stérilité et mortalité infantile.)



Familles sans enfants. Prop. pour 100 familles, par cantons.

LA FRANCE DES ENFANTS UNIQUES



vie jusqu'à la fin, à cette sorte d'association de célibataires, réduits à envier chez les autres les caresses et les rires d'enfants et à vieillir dans la tristesse et la solitude, accablés peut-être même par la réprobation publique.

De même qu'au roman et au théâtre, l'enfant a disparu. Ou bien « Madame ne veut pas d'enfant », ou bien le ménage est atteint de tares physiques irrémédiables.

Au printemps de 1916, au milieu de Verdun en ruines, celui qui s'aventurait parmi les pierres de cette nécropole, pouvait découvrir, restée à sa place, une savoureuse enseigne de rôtisserie : un coq chantant, avec l'épigraphe superbe : *Gallus semper paratus*. L'orgueil du gallinacé n'était pas seulement, on peut le penser, d'ordre culinaire... Mais alors on se demande si, sur nos ruines mal relevées, règne et domine encore une faculté constructive tellement triomphante et sereine, si les « nuits de Paris » compensent encore ce que nous appelons nos victoires et si le coq gaulois est toujours prêt à faire tout son devoir..., ou bien, au contraire, s'il n'y avait pas chez le chanteclair de Verdun, au lieu d'une bonne gauloiserie, une mauvaise gasconnade.

FAMILLES D'UN ENFANT

On connaît trop la misère de l'enfant unique pour qu'il ne soit pas cruel d'insister : victime innocente, dont les parents eux-mêmes ne sont pas toujours des coupables. Bornons-nous à dire ou abondent et végètent ces petits déshérités, qui attendent un héritage et dont l'un d'eux, un jour, a prétendu amèrement qu'on ferait mieux de les tuer tous au berceau.

Numériquement, c'est la catégorie la plus achalandée : elle représente en France 10.770.000 familles et 27 0/0 de

l'ensemble. Et l'écart entre les départements extrêmes va de 15 à 38,8 0/0.

En Seine-Inférieure, le tableau prolongé de « Monsieur, Madame et Bébé » n'est pas tellement répandu. Il y en a 56.694, soit 24 0/0. C'est beaucoup encore, mais moins qu'on pouvait attendre, eu égard au grand nombre des familles sans enfant.

Si elle était atteinte surtout de stérilité voulue, systématique et générale, la Seine-Inférieure aurait non seulement une très forte proportion de sans enfants, mais à la fois d'un enfant, comme l'Eure, ou comme l'Aube. Il n'en est rien : au sixième rang, tout près de l'Eure pour la précédente catégorie, elle est pour celle-ci au vingt-deuxième avec la Manche, quand l'Eure garde le sixième rang des plus mauvais départements. Ce décalage est instructif et montre que l'examen de ces deux catégories permet, comme avec deux réactifs différents, d'analyser des caractères distincts.

Au reste, on pourra voir que l'examen de la carte des enfants uniques est assez typique (v. Fig. 82). Ce ne sont plus en France les larges taches insensiblement fondues propres aux phénomènes de morbidité, mais des colonies isolées, les mêmes d'ailleurs que nous avons appris à connaître sur d'autres cartes, où se révélait l'influence d'une mentalité localisée. Cette carte des fils uniques reproduit étrangement, en effet, celle de la natalité. Et, mieux encore, elle donne une idée très exacte de ce que sera celle des familles nombreuses ; elles sont presque superposables, si ce n'est que les valeurs sont inversées.

Les départements à fils uniques méritent d'être cités. « C'est toute la Gascogne » : Lot-et-Garonne, Gironde,

Tarn-et-Garonne, Gers, Haute-Garonne, etc. Ceux qui en sont exempts sont la Lozère, la Corse et la Bretagne, etc.

Cela permet de dire que pour juger une région, un milieu, la mesure de l'enfant unique est caractéristique.

Nous pouvons donc déjà noter l'aspect familial de la France, en fixant ce tableau typique qu'on n'aura pas à retoucher par la suite.

Nous avons, ainsi, trois groupes de restriction : *groupe normand*, qui encercle et exclut la Seine-Inférieure, ou plutôt le Pays de Caux; *groupe bourguignon*, Aube, Yonne, etc.; *groupe gascon*, qui tout de suite reprend impérieusement son rôle néfaste avec l'enfant unique.

Au contraire, ceux qui redoutent l'enfant unique et, nous le verrons, pratiquent la famille nombreuse, forment six groupes, dont trois au Nord, composés en partie de marins, et trois au Midi, de montagnards.

Les trois premiers sont : les Flandres (Nord, Pas-de-Calais), le Pays de Caux, la Bretagne;

Les trois autres sont : pyrénéen, auvergnat, alpin.

En Seine-Inférieure (v. cartes 83-84 B), les meilleurs cantons, c'est-à-dire ayant le moins d'enfants uniques, sont : Valmont, Offranville, Saint-Romain, Fontaine-le-Dun, Gourderville, Ourville, Bolbec, Criquetot.

A l'opposé, nous avons Elbeuf, Sotteville, Saint-Saëns, Grand-Couronne, Neufchâtel, Caudebec. Ils varient entre 25 1/2 à Valmont et 35 0/0 à Elbeuf. Nous verrons par la suite que ce sont toujours les mêmes qu'on retrouve tenant, les uns, l'apanage des familles nombreuses; les autres, le fief de l'enfant unique.

FAMILLES DE DEUX ENFANTS

La famille de deux enfants est psychologiquement très symptomatique de restriction volontaire; c'est la formule empoisonnée : « Fille et garçon, partage de roi »; ou bien : « Mieux vaut le couple que la douzaine ». C'est le petit horizon qui répond à la petite maison, au petit budget et au petit idéal d'une foule d'employés et de fonctionnaires et aussi de petits bourgeois, très petits.

Numériquement, c'est la catégorie la plus importante après celle des enfants uniques; c'est le rêve réalisé par 23 0/0 des ménages français, ainsi bornés dans leur ambition familiale : système bien français, hélas! (1).

De ces familles, ou manquées à cause des décès, ou étriquées volontairement, nous avons très peu en Seine-Inférieure, par rapport au reste de la France, où nous sommes, avec 20 0/0, le sixième département parmi les premiers de ceux qui en ont le moins, tels la Corse, la Lozère, le Finistère, tandis que ceux qui en ont le plus sont, naturellement, tous du Midi (§ 56). Les proportions extrêmes varient de 17,5 0/0 pour la Corse, à 29 0/0 pour l'Aude et l'Hérault.

Entre les cantons de Seine-Inférieure, la variation est seulement de 15 à 20 0/0, et la répartition n'est guère caractéristique. Ces familles abondent dans les centres populeux de grandes et petites villes. Elles sont plus rares dans les arrondissements ruraux de Neufchâtel et de Dieppe.

Laissons ce type de famille déficitaire si lamentablement répandu et d'une manière assez uniforme, ce qui signifie qu'il y a partout de la restriction.

(1) Réserve faite pour les ménages jeunes encore.

*
**

Nous pouvons nous résumer un instant maintenant et jeter un coup d'œil d'ensemble sur les trois catégories précédentes.

Il y a, en somme, quatre types de courbes : La première et la meilleure, est celle du type Lozère, Bretagne, qui reste en bonne place sur toute la ligne. La pire, type Lot-et-Garonne, Yonne, a le maximum de un et deux, mais toujours peu de sans-enfant. C'est la restriction sans morbidité. Entre les deux, on peut distinguer deux positions intermédiaires : le type Landes, par exemple, très peu de sans-enfant, peu de un, beaucoup de deux ; c'est la famille physiquement saine, mais peu nombreuse, et enfin le type Seine-Inférieure qui, lui, est tout à fait spécial. On le retrouve, mais moins marqué, dans les départements voisins : Eure, Oise, Calvados et Orne. Cette position très exceptionnelle de la Seine-Inférieure consiste à avoir un maximum de zéro enfant, relativement peu de un, peu de deux. Par rapport aux autres départements, elle a le premier rang pour les sans-enfant et presque le dernier pour les deux enfants. Cette courbe paradoxale de la Seine-Inférieure signifie, nous l'avons dit, grave mortalité et stérilité, puis relèvement rapide vers les familles nombreuses. Ce département, par rapport aux autres, serait excellent sans sa morbidité.

La distinction de ces trois catégories de familles désignées comme déficitaires est donc parfaitement défendable, puisqu'elles ont régulièrement en tête, avec le maximum, tous les mauvais départements, type Gers, Tarn-et-Garonne, et en queue, avec le minimum, tous les bons, type Lozère, Bretagne ; tandis que tout d'un coup, à partir du troisième enfant, l'ordre sera renversé. Après volte-face, on aura en haut tous les bons et en bas tous les mauvais. (Voir Fig. 72 et 89.)

C'est bien ici qu'est le pivot de la balance, dont un plateau penche vers le déficit et l'autre monte vers le bénéfice. On est donc parfaitement en droit de classer les familles et de les traiter pratiquement, selon qu'elles ont ou n'ont pas trois enfants au moins.

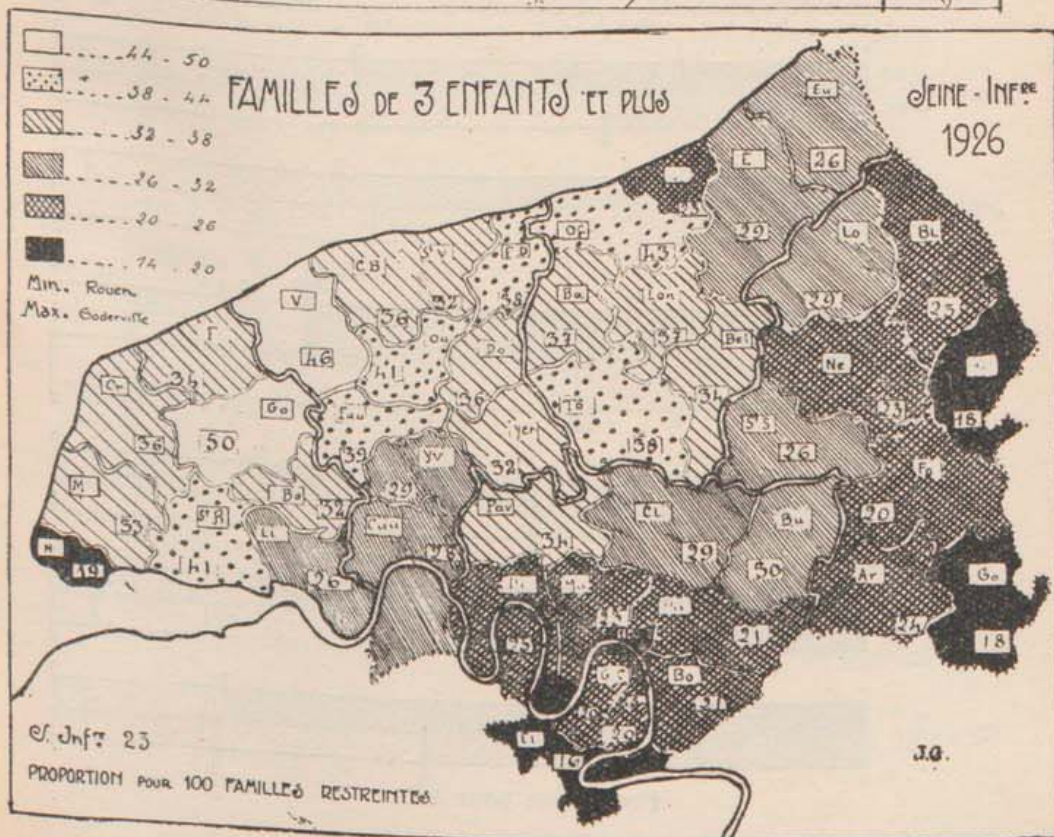
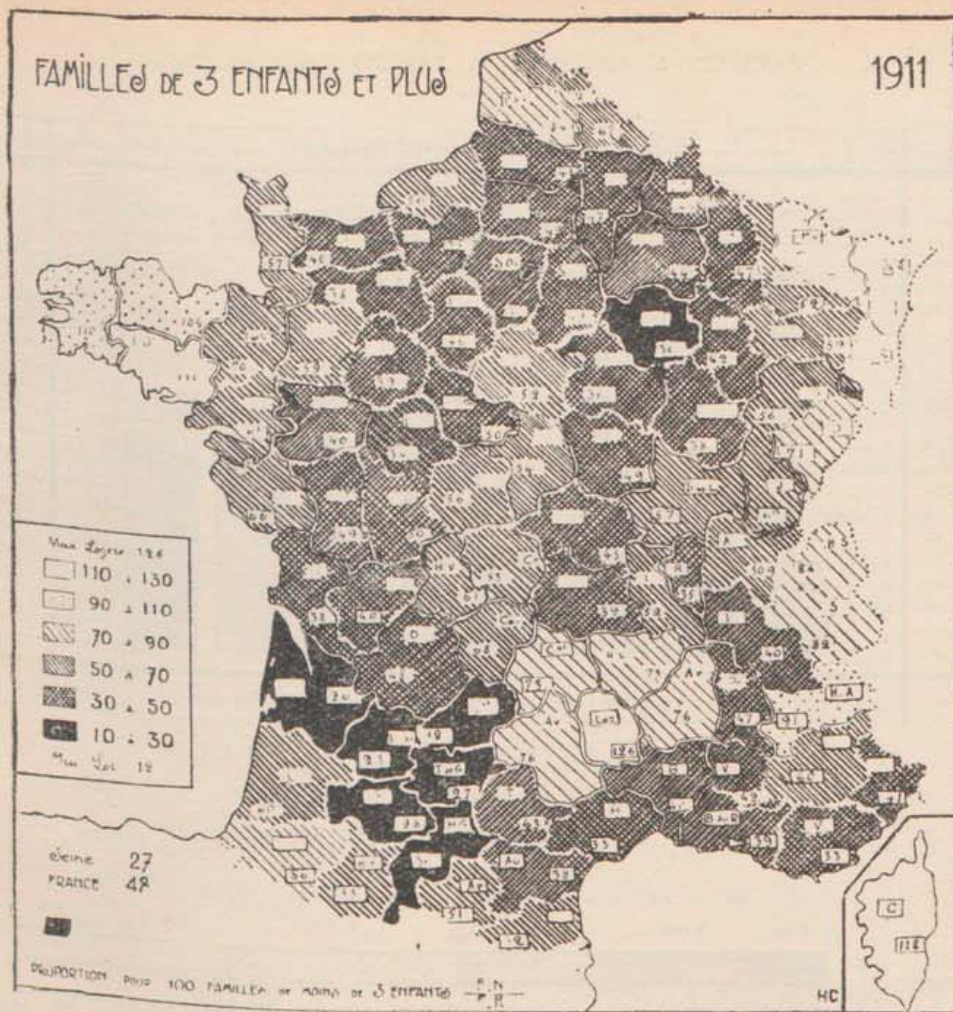
Au-dessous de cette limite sont les familles débitrices envers la société, donc parasites. Au delà, sont les familles qui, plus ou moins, concourent à l'entretien ou à l'accroissement de la race : nous avons hâte de les aborder maintenant.

FAMILLE RESTREINTE OU FAMILLE NOMBREUSE ?

(MOINS DE TROIS OU TROIS ET PLUS)

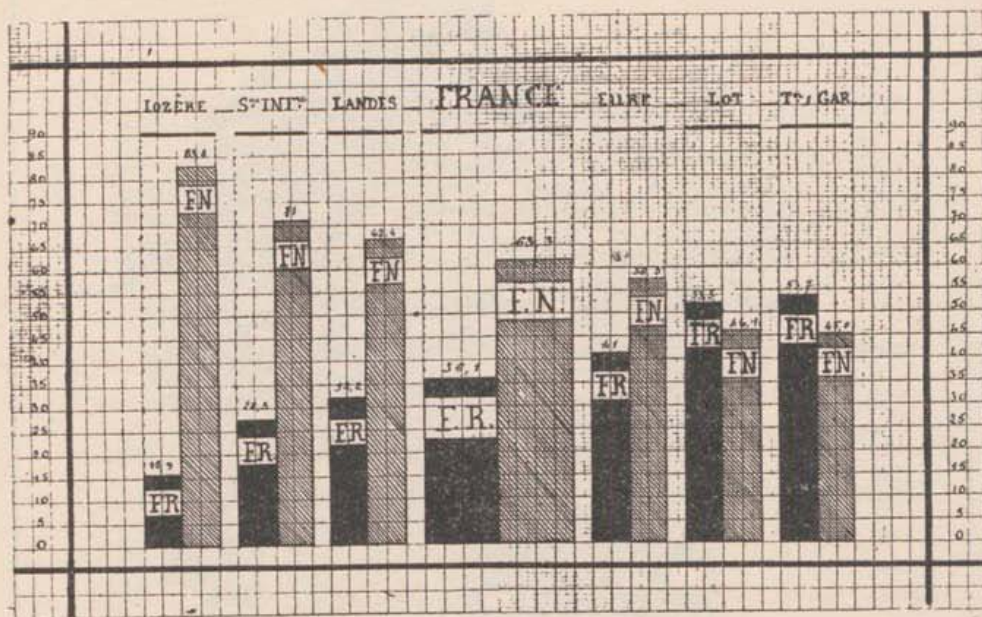
Avant de faire les distinctions nécessaires entre groupes de familles moyennes, nombreuses et très nombreuses, nous allons pouvoir nous arrêter pour comparer globalement les catégories qui précèdent et celles qui vont suivre; distinction légitime, puisque, nous le savons déjà, ce point marque comme la crête entre deux versants opposés, qui se partagent les deux courants d'idées et d'habitudes représentés par les familles restreintes et les autres, dites nombreuses.

Constatons d'abord que pour l'ensemble de la France, (en 1911), les familles de trois enfants et au-dessus ne représentent que le tiers des familles, mais que leurs enfants forment les deux tiers de tous les enfants (63,3 0/0). Ce sont donc bien elles qui font la France de demain. Pour consacrer cette distinction et souligner ce que donnent, en enfants, ces deux catégories dans divers départements (voir graphiques 88-89), disons que, pour le Tarn-et-Garonne, les enfants de familles restreintes sont en majorité, soit



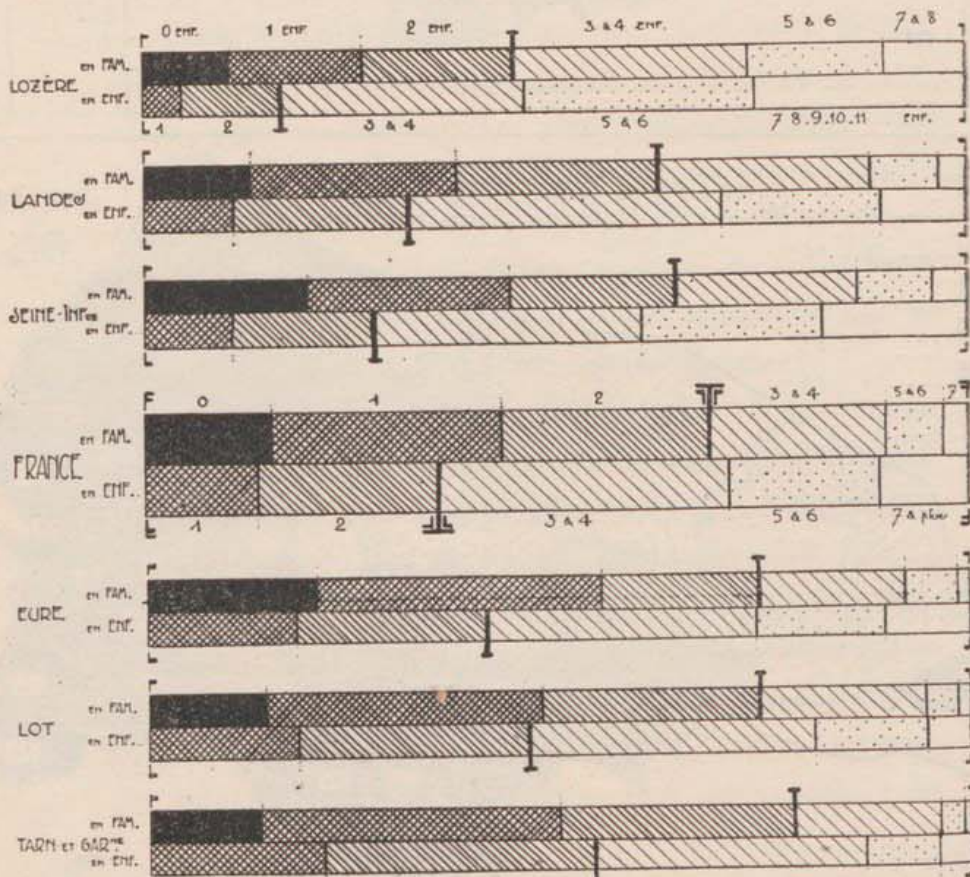
Proportion par cantons des familles de 3 enfants au moins, pour 100 familles de moins de 3.

FAMILLES NOMBREUSES ET FAMILLES RESTREINTES



Proportion d'enfants pour 100.

CATÉGORIES DE FAMILLES CALCULÉES EN FAMILLES ET EN ENFANTS



Proportion pour 100.

54 0/0; tandis que pour la Lozère, les enfants de familles nombreuses forment 84 0/0 des enfants. En Seine-Inférieure, de même, les enfants des familles de moins de trois enfants sont aux autres dans la proportion de 28 à 72 0/0.

La carte de France (Fig. 85) qui fixe pour 1911 le rapport entre ces deux groupes opposés de familles que, pour la commodité, on peut appeler familles *nombreuses* (trois enfants et plus) et familles *restreintes* (moins de trois enfants), résume et synthétise parfaitement les qualités familiales des départements, mettant en valeur les groupes de familles fécondes de Lozère et Bretagne, Alpes, Savoie, Basses-Pyrénées, Pas-de-Calais, et les groupes les plus stériles que dominant la Garonne et l'Aube. La Seine-Inférieure, malgré ses familles nombreuses et à cause de ses familles sans enfants, n'a que le trentième rang (§ 57 B et D.)

La carte des cantons de Seine-Inférieure n'est pas moins caractéristique en 1921 et en 1926. On ne saurait opposer plus vigoureusement la fécondité du Pays de Caux à la stérilité du Pays de Bray et des environs de Rouen. Nous retrouvons en tête Valmont avec 35,5 0/0 (enfants présents), puis Goderville, Offranville, Fontaine-le-Dun, Saint-Romain, Criquetot, Ourville (30 0/0), Bacqueville, Fauville, Cany, Yerville (29 0/0). Au contraire, le minimum des familles nombreuses se trouve à Rouen, Elbeuf avec 14,8, puis à Gournay, Sotteville, Forges, Neufchâtel, Aumale, Argueil, Grand-Couronne, Darnétal, Boos, Blangy et Dieppe, 20 0/0. En 1926, c'est le même ordre, les extrêmes variant entre 14 0/0 à Rouen et 50 0/0 à Goderville.

Après transcription en nombre d'enfants, les 35,5 de familles nombreuses de Valmont deviennent 72,7 0/0 d'en-

fants de familles nombreuses ⁽¹⁾, les 18,5 0/0 de Neufchâtel seulement 47,8 0/0. (V. § 57 E, F, Fig. 86-87.)

En résumé constatons, une fois de plus, qu'il y a en Seine-Inférieure une région est et sud comprenant toutes les campagnes autour du Bray et toutes les agglomérations urbaines autour de Rouen, où s'accumulent tous les symptômes de dépopulation volontaire.

*

**

TROIS ET QUATRE

Après cette halte sur le point culminant, qui nous a permis d'embrasser d'un coup d'œil les deux aspects si différents des familles de moins de trois enfants et de trois et plus, il nous faut maintenant suivre ces dernières pour en détacher d'abord le groupe des familles de trois et quatre enfants, qui présente des caractères un peu particuliers.

Ici commence, comme à une frontière, une autre conception de la vie, on serait tenté de dire une autre morale. Ce n'est pas, toutefois, que la famille de trois ou quatre enfants soit la famille normale, comme on l'a dit très imprudemment, et que certains, naïvement, voudraient voir généralisée. La famille normale, c'est-à-dire conforme aux vœux de la Nature, serait plutôt, à tout prendre, celle où n'a jamais joué aucune restriction.

La famille de trois enfants, qu'on a pris l'habitude de mettre au rang de famille nombreuse, par un artifice de langage et une convention libérale, parce qu'en notre pays et à

(1) Notons qu'il ne peut y avoir de double emploi puisqu'il s'agit d'enfants présents.

notre époque elle suppose déjà un certain état d'esprit et comporte des difficultés que la société a le devoir de reconnaître, la famille de trois enfants, dis-je, n'est, en réalité, qu'une famille moyenne, ou plutôt ce que devrait être notre famille moyenne, comme elle l'est en fait dans nos très bons départements seulement (1).

Elle représente un élément modéré de restriction relative, non plus en raison de principes absolus, mais souvent de difficultés économiques. C'est le fait de ces situations moyennes, où il faut arriver coûte que coûte, et où par un calcul très serré, on lutte dans la peur ou de se déclasser, ou de ne pas accéder à la situation enviée. On trouve là le groupe intéressant des gens qui réfléchissent, mais trop, ou plutôt pas assez, victimes de l'esprit moderne, qui prétend tout prévoir et éviter tous les risques.

Ce sont des raisonneurs de ce genre, qui avaient découvert, un jour, que le plan de la création était mauvais, et prédit la pénurie de subsistances pour une humanité surabondante; comme si l'on pouvait calculer et la puissance inévitable des éléments de destruction vitale et les possibilités de ressources insoupçonnées, que l'homme peut apporter lui-même par son génie et son travail.

Pratiquement, l'erreur de notre époque est de développer l'esprit de calcul et de prévoyance individualiste, à l'exclusion de l'esprit de famille et de faire passer, avant le devoir de la procréation et le goût de l'enfant, une foule de fins très secondaires de confortable, d'élégance, de tenue, de rang, que sais-je? On inscrit aux frais généraux tout ce qui est

(1) Corse, Lozère et Finistère : trois enfants par famille moyenne, en 1911.

souhaitable pour la toilette, l'alimentation, les voyages, peut-être même la maladie; mais on n'a pas prévu ce risque énorme et désastreux de l'enfant, qui bouleverse tout. On voudrait ne rien supprimer des habitudes qu'on s'est créées. Et l'on croirait déchoir en s'abaissant à certaines besognes de ménage, que d'autres savent accomplir avec amour. Ce mauvais esprit de calcul nous perd : quand on commence à compter, et à compter sans l'enfant, si les moyens sont limités, c'est la limitation des enfants et sans limites; car, s'il y a toujours des raisons de s'arrêter dans la voie de la fécondité, il n'y en a jamais dans la voie de la prudence. « Manque d'argent », dit-on, c'est le mal traditionnel et universel. Non, c'est soif d'argent et de bien-être qu'il faut dire, et moindre appétit des joies de la famille. On n'aime pas assez les enfants. On aime l'enfant, objet de luxe peut-être, mais non pas les enfants, pour eux-mêmes. Quand une mère a vraiment le goût des enfants, elle est insatiable : tout autre plaisir s'évanouit, toutes les craintes disparaissent : ennuis de la grossesse, douleurs de l'enfantement. Que dis-je? Pour la femme bien née, le bonheur de la maternité ne se paie jamais trop cher, parce qu'elle aime avec passion l'obsédante et fatigante tyrannie de ses petits. Et elle voit revenir avec une vraie joie ces menus tracassés et ces soins très obscurs et très grands de la maternité, dont sont cruellement privées les femmes qui n'ont pu jamais avoir un enfant. Au contraire, partout où s'introduit un autre but trop étroitement convoité, une ambition exagérée (carrière, relations), une passion dominante (auto, toilette, spectacles), un goût de luxe (bonne chère, tenue de maison), un amour démesuré (fut-ce d'un premier enfant princièrement élevé), aussitôt une économie féroce et sordide s'élève

qui tue l'enfant à venir. N'est-ce pas le cas, dans nombre de situations moyennes, où l'on vit bourgeoisement en jetant de la poudre aux yeux?

En général, la considération trop prochaine des intérêts matériels apparaît comme un obstacle au développement de la famille nombreuse.

Un fait statistique est certain ⁽¹⁾ : en Seine-Inférieure, comme en France, les employés ont beaucoup moins de familles nombreuses que les ouvriers; les surveillants et contre-mâîtres moins que les ouvriers. D'autre part, les patrons et rentiers en ont un peu plus que les ouvriers. (V. p. 274.)

La famille nombreuse pousse donc et s'épanouit plus librement dans les positions extrêmes, où l'on regarde moins à l'argent, parce que chez les pauvres, vivant au jour le jour dans la plus grande simplicité, un enfant de plus n'apporte pas beaucoup plus de gêne et parce que dans les milieux aisés, pourvu qu'on vive assez simplement, l'enfant ne transforme pas très considérablement la situation. Malheureusement, c'est la minorité.

Le type actuel du Français est ce petit fonctionnaire, emprisonné dans des possibilités de vie étroites et inextensibles, et qui doit, sur un traitement fixe, régler toute son ambition familiale. Aussi, quand on rencontre une famille de plus de trois enfants dans ces milieux, on peut saluer : il y a là un haut idéal moral et des trésors d'abnégation.

Ah! si l'on publiait et si on lisait des budgets comparés de famille ⁽²⁾, comme cela serait édifiant et instructif! On

(1) En 1911 toujours. (V. Fig. 74.)

(2) Lire : DASSONVILLE, *Leçons de Vie*, et aussi A. Cauchois, *La Famille nombreuse de Normandie* (avril 1927).

trouverait en chiffres les deux mentalités. Car, remarquons-le, à situation budgétaire égale, certains sont arrêtés dès le deuxième enfant par des considérations économiques, qui n'empêchent pas certains autres de fonder une famille nombreuse. C'est donc bien un état d'esprit, ou de crainte, ou de confiance; il y a les calculateurs timides et ceux que rien n'arrête.

La famille nombreuse vraie est à ceux qui l'acceptent, pour ainsi dire, les yeux fermés, à ceux qui ont pris le large d'emblée, remettant à plus tard de voir comment se tirer d'affaire, à ceux qui ont établi une famille d'abord et un budget ensuite, la famille étant jugée de première nécessité et le reste plus ou moins de superflu.

Il faut choisir entre les deux conceptions : ou bien revenir à cette prétendue barbarie des générations fortes et prospères qui ne calculaient pas, qui ne discutaient pas avec le devoir; ou disparaître dans la décadence d'une civilisation toute matérielle et dépourvue de frein moral.

Le mal est dans l'absence d'une éducation forte et d'un idéal élevé. Et la faute incombe aux éducateurs et aux exemples donnés par eux. Presque tout ce qui a autorité en France n'a pas d'enfants.

Une autre faute est à la société, qui méconnaît la valeur de ses familles nombreuses et ses devoirs envers elles, prospères ou malheureuses. A l'état normal, c'est-à-dire mieux réparties et en plus grand nombre, les familles fécondes ne devraient pas avoir besoin d'aide. Mais, aujourd'hui, le grand nombre des familles restreintes a créé pour les autres un état de redoutable concurrence. Et sans doute l'enfant coûte très cher. Ceux-là le savent, et ont le droit de le dire, qui péniblement se sont limités au strict indispensable, dont

le minimum, pourtant, ne peut être abaissé indéfiniment, ou sont tombés au-dessous du nécessaire. Et je ne crains pas d'affirmer qu'il y a aujourd'hui, dans la France logicienne et démocratique du XX^e siècle, des familles nombreuses, admirables à tous égards, où rarement l'on mange à son appétit et où d'habitude, en fin de semaine, on ne mange pour ainsi dire pas.

Ici, la société est responsable, surtout d'avoir laissé tomber des familles les plus belles, les plus précieuses et les plus rares, précisément parce qu'elles avaient noblement fait leur devoir. Il y a pour la nourriture, le logement, j'ajouterai, en certain cas, l'enseignement, cet autre pain, un minimum de besoins essentiels, auxquels la famille normale, honnête et laborieuse devrait pouvoir faire face toujours.

Et le plus grave en l'occurrence, c'est la répercussion d'un tel exemple sur l'entourage et sur les enfants mêmes parfois, qui n'ayant connu de la famille nombreuse que la grande misère, en garderont à jamais la crainte et l'horreur.

Le chef de famille, même très sérieux, n'a pas toujours rencontré l'appui qui lui est dû, ni surtout une saine compréhension du devoir social chez les autorités patronales ou publiques (1). Des cruautés, des évictions s'ajoutent aux difficultés quotidiennes. Il y a des logements, des métiers, des régions, où la famille nombreuse ne peut pas vivre. Et c'est cela qui devrait cesser, si un sentiment de justice, animant l'opinion publique, la dressait contre des abus inexcusables. Et le père de famille de secouer de ses pieds la poussière d'un sol ingrat qui n'a pas su le retenir, de prendre son

(1) Le principe du sursalaire familial est loin d'être généralisé.

bâton pour chercher sa vie ailleurs, avec les siens. C'est l'éternelle histoire de l'exode vers les villes, où l'on a des allocations familiales et où autre chose attire, croyons-le bien, que le bruit du cinéma, comme on prétend, et les lueurs dans le ciel des nuits de fête, mais l'espoir d'un travail régulier et rémunérateur. Hélas! parfois il advient qu'on retrouve la famille dans un taudis, ou à l'hôpital.

Je le sais, même de nos jours, il arrive aussi que ceux qui ont des familles nombreuses et qu'on appelle des imprévoyants, des fous, sont justement ceux-là qui réussissent, en vertu même de cette hardiesse et de leur confiance traditionnelle en la Providence, ou en leur bonne étoile. Car la famille a de prodigieux secrets pour décupler le courage du travailleur et l'essor de sa productivité. Si ce n'est pas toujours le succès, c'est au moins la fierté de l'effort accompli. Et les enfants, sans doute, achèveront l'ascension méritée.

Les pères de familles nombreuses, pour rangés et laborieux qu'ils soient généralement, héroïques même parfois et par nécessité, n'ont pas été très souvent, que l'on sache, glorifiés comme des hommes célèbres et encore moins comme des saints. Ils restent cachés parmi les modestes, avec les puissantes leçons de vie qu'on en eût pu tirer. Mais, en revanche, chacun sait la multitude des grands hommes et des grands saints qui furent élevés par des pères et mères de famille nombreuse (§ 64).

*
**

Je me suis laissé entraîner, avec complaisance, à dire ce qu'on peut penser de la combinaison des familles moyennes opposée à l'idéal des familles nombreuses. Il est temps de revenir à ce qu'en disent les statistiques.

Les familles moyennes de trois et de quatre enfants se rencontrent moins fréquemment que les familles restreintes et plus que les familles vraiment nombreuses; mais dans des proportions qui peuvent varier considérablement, selon les pays.

En France, il y en a 22 0/0. L'écart va seulement de 14 1/2 0/0 à Paris à 30 1/2 en Corse.

La Seine-Inférieure, avec 21,8 0/0, se distingue ici par une proportion relativement minime de familles moyennes. En général, cependant, en France parmi les départements, comme en Seine-Inférieure parmi les cantons, ce sont les meilleures régions qui en ont la plus forte proportion. On peut du reste vérifier que les pays qui n'ont pas visé plus haut que la famille moyenne sont bientôt descendus en-dessous et ont périclité. Pareille constatation peut se faire pour des départements comme les Landes, l'Indre et l'Isère.

Si nous examinons le cas des Landes, comparé à la Seine-Inférieure, qui en est la contre-partie, ces deux départements sont égaux et moyens comme chiffre d'enfants par famille (2,30), mais ils sont, pour toutes les catégories, aux antipodes l'un de l'autre, se rencontrant seulement au croisement, sur les familles d'un enfant, dont ils ont le même chiffre; la Seine-Inférieure ayant à l'inverse des Landes, beaucoup de familles sans enfants, peu de familles moyennes et beaucoup de familles nombreuses. Quelle est la meilleure formule? Le type Landes, qui signifie sans doute fécondité naturelle tempérée par une prudente restriction, est-il défendable?

La population et la densité des Landes, sol pauvre primitivement, représente le quart de la Seine-Inférieure. Mais la densité augmente en Seine-Inférieure (+ 64) et diminue dans les Landes (— 36), où a sévi, depuis 1856, un exode

fantastique (1). Indice plus grave, la natalité a un taux élevé en Seine-Inférieure et très faible chez les Landais.

En revanche, les Landes s'opposent radicalement à la Seine-Inférieure par deux caractères très favorables, dus à l'absence des grandes villes : on y trouve un minimum de divorces et chez nous un maximum. Elles ont une très faible mortalité, au point qu'elles représentent, là aussi, le minimum de la France et nous le maximum.

Et cependant, en 1911, leur nombre d'enfants est en très forte diminution, de 20 0/0, quand la Seine-Inférieure est en augmentation (§ 47. Fig. 62, 66, 69). Et aujourd'hui, en 1925 et 1926, épilogue décisif, l'excédent actuel des naissances sur les décès est bien plus élevé en Seine-Inférieure (+ 43 et + 34) que dans les Landes (+ 3 et + 14) (2).

Le cas des Landes ressemble à celui d'un département qui fait bonne contenance par sa bonne santé et sa grande prospérité matérielle actuelle, mais qui, victime de sa décadence morale, de la restriction et d'une folle émigration, s'en va rejoindre sans doute les départements-tombeaux, ses voisins.

Et l'on est en droit de se demander si cette formule de familles moyennes prédominantes n'est pas un stade intermédiaire d'un milieu anormal, en voie de régression, une forme de passage vers la dégénérescence. On déserte d'abord la famille nombreuse, en se portant vers la famille moyenne, qu'on délaisse ensuite, pour s'adonner aux familles restreintes.

(1) D'après Turquan (*Bull. des Comm. des Tr. historiques et scientifiques*), les Landes et la Seine-Inférieure, de 1876 à 1881, sont les deux départements, après le Nord, où l'exode rural fut le plus intense.

(2) En 1927, les Landes n'ont plus qu'un excédent presque nul de 14 individus. La Seine-Inférieure en a 3.788, soit 42 pour 10.000.

Nous pourrions ainsi reconstituer par degrés toute la série de formules successives de dépopulation volontaire. La courbe la meilleure sur un diagramme vertical est celle qui tend le plus à la rectitude, type Lozère, Bretagne. On peut la retrouver à Cany et à Valmont. La plus mauvaise, au contraire, fait une pointe sur les familles restreintes, comme dans l'Eure et l'Orne et nos cantons autour de Neufchâtel. (Fig. 72.)

En Seine-Inférieure, comme dans le Nord, on a très peu de familles moyennes. On ne trouve parmi ses cantons que ceux de Fécamp et de Doudeville qui se rapprocheraient de cette tendance.

D'autres départements autour de nous, comme l'Eure et l'Oise, n'ont même plus de familles moyennes et moins encore de familles nombreuses. On retrouve leur formule dans des cantons comme Eu, Blangy, Forges, Duclair.

LA THÈSE DES FAMILLES MOYENNES

Donner les familles moyennes comme système idéal est donc, pour la collectivité comme pour les ménages, une pauvre formule. En souhaiter la généralisation dans le but soi-disant de mieux égaliser les charges des citoyens et, par ce moyen, d'éviter à l'Etat ce luxe ruineux des familles trop fécondes, aux particuliers ce caprice d'un autre âge, devenu de nos jours impossible, c'est là une vue de l'esprit purement fantaisiste, qu'il faut ramener au contact des faits.

Que la famille nombreuse ne soit plus de notre époque, ce n'est que trop vrai, mais en partie seulement : elle existe encore puisque, dit-on, elle est gênante et fait trop parler d'elle. Jadis on en parlait moins, quand elle était moins rare.

Qu'elle soit nécessairement surchargée par les impôts

excessifs qui, indirectement, retombent toujours sur elle, qui consomme le plus, c'est non moins certain et regrettable, mais pas davantage irrémédiable.

Mais on ne voit pas bien en quoi elle serait moins désirable que la famille de médiocre développement, ni surtout comment on pourrait transformer radicalement les intentions des gens, inciter les timides et les malades à procréer, ou ralentir l'ardeur des plus hardis et des plus féconds.

Qui oserait empêcher jamais cette splendide folie des mères qui ont la « passion des enfants », et comment les décourager de répandre sans mesure la vie et la fécondité? Et de quel droit dissuader les pères, qui en ont l'ambition, d'acquiescer ces satisfactions si légitimes et ces richesses incomparables que sont, en définitive, les enfants nombreux, sous prétexte qu'ils sont trop pauvres actuellement? (1)

Le rêve égalitaire et puéril des trois enfants obligatoires serait donc à renvoyer au pays d'utopie (ou d'outre-mer), avec toutes les chimères de ce genre, qui méconnaissent l'inégalité des aptitudes et des caractères; sauf à en retenir que tout citoyen devrait donner trois enfants au moins au pays, ou bien compenser pécuniairement. Il n'y aurait pas lieu de s'arrêter à l'objection, si cet esprit, à la fois simpliste et paradoxal, n'avait inspiré des méthodes d'action du même goût. On rencontre, tous les jours, des théoriciens pour soutenir qu'au lieu d'encourager des familles trop nombreuses et trop misérables, qu'on pourrait laisser à leur bon génie, il serait de sage tactique et de rendement meilleur, de favoriser surtout les familles qui commencent et développer ainsi de préférence les familles moyennes.

(1) Comme on y tendrait en Amérique et en Angleterre.

Je ne suis pas de ceux qui croient que, par des mesures d'aide et d'encouragement aux ménages insuffisants, on pourrait aisément convertir les inféconds, éviter les familles trop prolifiques et relever ainsi le niveau moyen. Il faut, au contraire, aider chacun dans la mesure des efforts qu'il fait et des espérances qu'il donne et compter sur tous selon leurs moyens. Que l'Etat aplanisse les petites difficultés, que peuvent rencontrer les jeunes ménages appelés peut-être à prospérer un jour, soit. Mais que surtout il évite les obstacles insurmontables à ceux qui se sont montrés psychologiquement plus accessibles et physiquement plus aptes à une grande fécondité.

Que penser d'une société qui, trop pitoyable, négligerait ses élites pour réserver exclusivement sa sollicitude et ses plus grandes largesses aux moindres valeurs sociales, aux seuls débilés, idiots, infirmes et incurables et à tous les gens tombés, vicieux ou incapables, qui doivent relever seulement de la charité publique, mais non pas bénéficier des mesures d'honneur et d'encouragement, que réclame la justice envers les familles nombreuses?

Le degré de fécondité familiale dépend aujourd'hui avant tout d'un état d'esprit anciennement établi, conscient et profond. L'opinion de chacun est clairement et nettement arrêtée à l'avance, on pourrait dire dès le seuil de la mairie, au même degré qu'une profession de foi religieuse ou politique. Nous en avons la preuve dans l'examen des cartes démographiques, où ces intentions apparaissent aussi déterminées et immuables que des qualités climatiques, ou des caractères ethnologiques.

Pour relever la moyenne de la famille, la tactique la plus directe, la plus fructueuse, est donc de s'adresser tout simplement là où préexiste une tendance favorable, à l'élément

qui a donné déjà des indices de fécondité et ne demande qu'à en fournir de nouvelles preuves, pourvu que les difficultés ne soient pas surhumaines.

En outre, indirectement, le moyen de relever le courage des autres et, peu à peu, de changer leur état d'esprit, c'est de leur montrer l'exemple des familles fécondes, non pas abandonnées à leurs propres ressources et à leurs difficultés héroïquement supportées, mais au contraire aidées, fêtées, honorées, heureuses et finalement enviées.

Pour obtenir une moyenne de trois enfants, il est nécessaire qu'il y ait des familles très nombreuses. Et précisément parce que toujours il y aura, chez certains, des déceptions ou des défections, il est nécessaire que chez d'autres il y ait des familles très fécondes.

Voilà pourquoi s'est élevé dans ce pays, sous l'empire d'un besoin profond et avec l'approbation générale, un mouvement qui a consenti à mettre à l'ordre du jour et à afficher, pour ainsi dire, la famille nombreuse, par nature et par tradition plus discrète. Parce que c'était une nécessité vitale, il a fallu susciter la fierté collective des familles nombreuses, éveiller des solidarités nouvelles, fonder, sur la litière des anciennes petites aumônes accordées aux plus malheureux, un droit nouveau pour tous, attaché à une noble et nécessaire fonction sociale, réclamer de l'État, tout d'abord sourd à ces conceptions, une charte nouvelle pour une classe nouvelle, enfin soulever la sympathie de tous et associer à cette œuvre salvatrice quiconque se montre conscient et du péril national et des exigences nouvelles de la justice distributive. Quel avenir est réservé à cette poussée d'opinion quelque peu révolutionnaire, mais génératrice de concorde et de paix sociale? Autant demander si la France doit survivre et si elle a choisi : disparaître, ou protéger ses familles nombreuses.

CINQ ENFANTS

La France, à partir du cinquième enfant, offre aux mères, qui en sont dignes, la Médaille de la Famille française, en témoignage de respect et de reconnaissance. Pour nous, les familiaux, en effet, c'est là que commence la famille nombreuse. Il n'y en a en France que 7 0/0, en Seine-Inférieure 9 0/0.

En d'autres pays et en d'autres temps, cela ne représenterait qu'une famille moyenne ordinaire. Mais c'est déjà une vraie famille, surtout si les enfants sont rapprochés.

Il est évident que cinq enfants, espacés dans la durée normale de la vie active, cela comporte sans doute des charges accumulées très appréciables, mais aussi un temps de répit, qui suppose généralement, dans les intentions des procréateurs, un certain degré de modération et de discernement.

Il n'est pas douteux que, pour estimer justement la densité d'une famille en enfants, il serait élémentaire, même pour les premiers, de tenir compte de la durée du mariage et de l'âge des parents. Et la pratique courante manque encore de notions faciles pour faire les corrections nécessaires et pour établir rapidement une sorte de coefficient de fécondité, ou de productivité de la famille.

Cinq enfants, cela semble déjà très beau. C'est la table bien garnie (1), c'est de la vraie vie familiale. Mais songe-t-on à ce qui reste de fruits à un arbre plein d'espérances,

(1) *Filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ.*
(Ps. 127, v. 23.)

La France attend des enfants
Qui rient autour de sa table

(*Étincelles du Foyer*, de Pierre LESTIENNE, père de seize enfants, dont deux morts pour la France.)

quand ont passé les mauvais temps? Combien sur les cinq contribueront à l'accroissement final de la famille? Et combien de familles ont eu cinq enfants, dont il n'a subsisté presque rien! Pasteur lui-même eut la douleur, sur cinq enfants, d'en perdre trois. Si l'on tient compte non seulement des décès et des absences, mais aussi des enfants mal doués, ou malades, ou qui ne donnent pas une pleine satisfaction, cinq enfants, c'est encore un effectif fragile, pour assurer la plénitude des joies familiales et les garanties d'éducation, de solidarité et de rayonnement de la famille nombreuse.

Avec cinq enfants, à titre définitif, on n'a pas connu les vraies difficultés de la famille nombreuse, ni, partant, toutes ses qualités. On dit volontiers que pour se lancer dans l'aventure d'une famille vraiment nombreuse, il faut ou un grand idéal, ou d'une folle hardiesse. Si c'est là une bonne définition de la famille nombreuse, celle de cinq enfants comporte-t-elle ce fol esprit d'entreprise et cette confiance aveugle?

Le plus souvent, c'est le fait encore des personnes dites raisonnables et modérées, ennemies de l'exagération et qui savent où elles vont. Souvent, dans ces ménages, il plane un sentiment de prudence et de crainte.

Depuis le temps où il était de bon ton de propager les idées de restriction, nous vivons sur d'étranges préjugés, quant aux dangers et inconvénients de la fécondité. Les médecins ont contribué, sans le vouloir, avec leurs légitimes soucis d'hygiène et d'asepsie, à effrayer l'opinion publique, qui oublie que les grossesses ne sont pas des maladies et que la parturition est un risque infiniment moindre aujourd'hui que l'automobile (§ 59). Bien au contraire, de même que financièrement le nombre d'enfants diminue les ressources d'abord et les augmente ensuite, comme stimulant du travail

et comme capital vivant, de même, la maternité normalement ne tarde pas à constituer un accroissement de force en suractivant les fonctions. C'est aussi pour les âmes élevées un temps magnifique d'ascension morale.

Les craintifs racontent que l'enfant enlaidit la mère, alors que, selon l'expression de Rageot (1), il épanouit sa beauté à vingt-cinq ans, la conserve à trente-cinq et la rajeunit après quarante : opinion confirmée par les physiologistes.

Les ignorants s'imaginent que l'affection se divise en se répartissant, alors que se multiplie la capacité de sentir et d'aimer.

La famille nombreuse réalise une amplification de la vie, non seulement en raison des occasions multipliées qu'elle apporte de vivre intensément à tous égards, mais par le fait d'une augmentation réelle de nos facultés d'agir, de vivre et de sentir.

La sagesse ici est au-dessus de l'arithmétique; elle n'est autre que la docilité attentive au plan de la Nature.

Certaines mères généreuses et sensibles aiment à penser avec fierté que leurs enfants sont fils de leur volonté et qu'ils pourront le savoir un jour (2). Pour d'autres, ils auront été les fils de la crainte et peut-être ils sauront qu'ils ont été redoutés, évités soigneusement et accueillis à regret, comme un accident fâcheux, une défaillance.

C'est une poétique pensée de prétendre que c'est « du plus haut effort d'amour volontaire que sont nés les héros » (3).

(1) *Natalité.*

(2) Ses fils se lèveront et la diront bienheureuse. (*Proverbes*, XXXI, 28.)

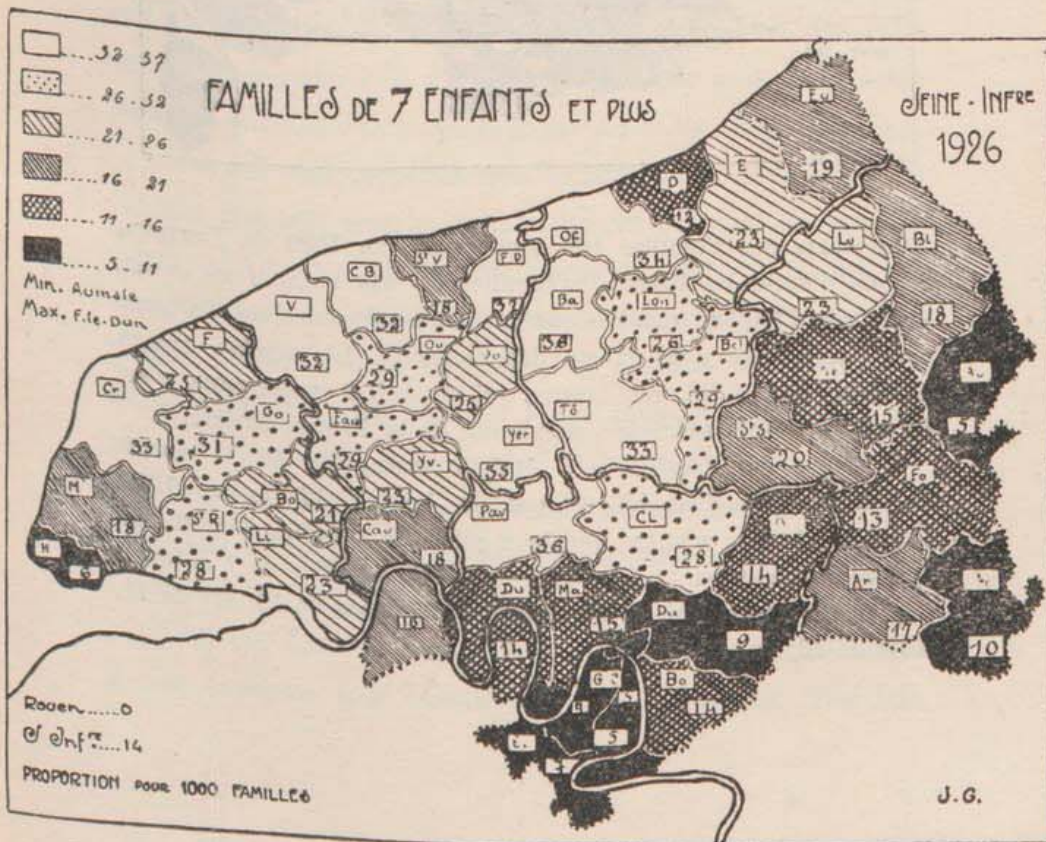
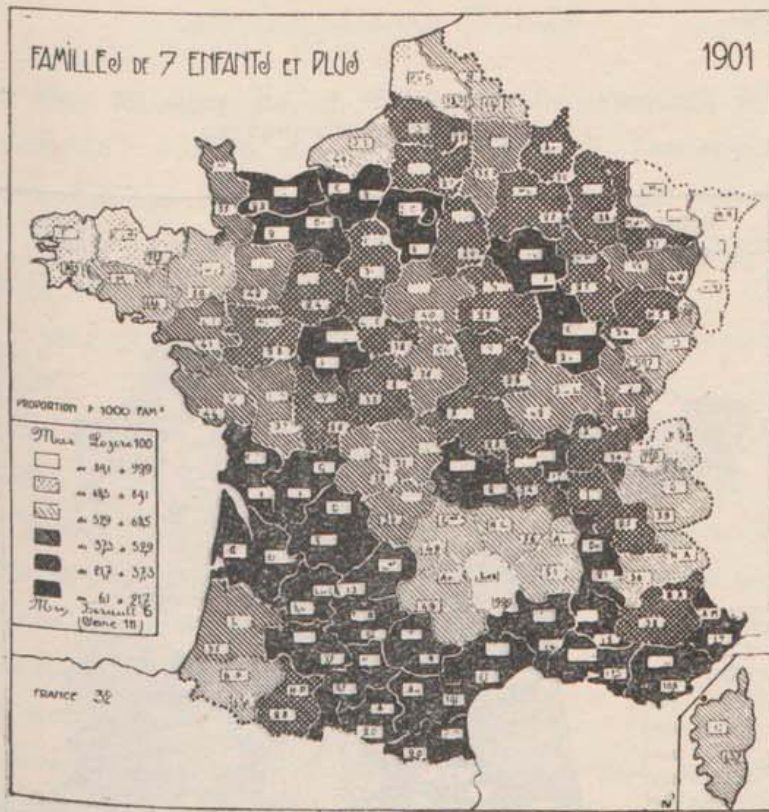
(3) P. Wagner (*Jeunesse*).

SEPT ENFANTS ET PLUS

Si l'on hésitait encore à appeler « familles nombreuses » les précédentes catégories, qui ne paraissent riches d'enfants que par la pauvreté des autres familles, au moins, à partir de sept enfants, il n'y a plus de discussion. Mais, décidément, cette notion de famille méritant l'épithète de « nombreuse » ne peut être que subjective et provisoire. Et l'on ne saurait la définir, répétons-le, par un chiffre univoque, sans tenir compte des conditions ambiantes de milieu social, de fortune, de santé, de logement et des différences d'âge surtout, entre les enfants. Pour reprendre un critérium facile, on peut dire que psychologiquement la famille nombreuse est celle qui a connu, avec les joies et la plénitude d'une vie toujours plus intense, les difficultés croissantes aussi et les fatigues, disons même, le désarroi et l'angoisse de certains jours. Or, à partir de sept enfants, peu de familles échappent à cette définition, aux avantages comme aux inconvénients qu'elle évoque.

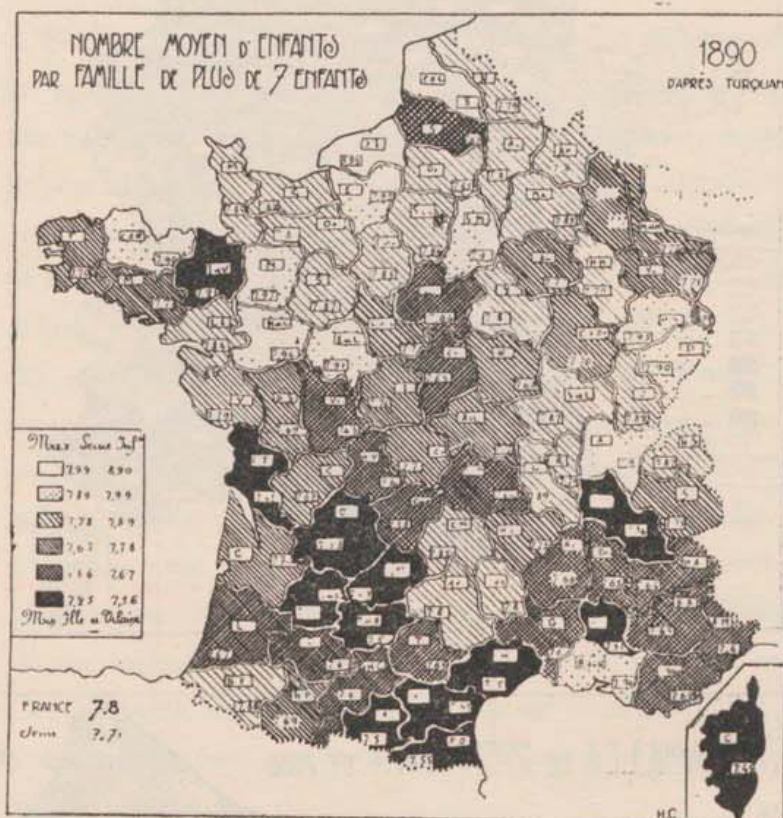
Ce qui est le plus remarquable dans la répartition de ces familles vraiment nombreuses de sept enfants et plus, ce n'est pas de retrouver, d'un côté, en tête la même douzaine des bons départements et, de l'autre côté, tous les départements du Midi et la Seine, c'est plutôt de noter l'écart considérable entre les extrêmes, puisque la proportion de ces familles nombreuses est, pour les premiers départements, de 7, 8 et 10 pour 100 familles, et pour les derniers, 7, 8 et 10 pour 1.000. Cette différence de 1 à 10 0/0 et davantage se reproduit constamment dans chacune des catégories au delà de sept enfants. Il y a donc dix fois plus de familles nombreuses dans tel département

LES GRANDES FAMILLES



Familles de 7 enfants. Proportion pour 1.000 familles et par cantons.

FAMILLES TRÈS NOMBREUSES



La carte des Familles très nombreuses en 1890 de Turquan, établie d'après les listes des familles de sept enfants au moins, exemptes d'impôts, montre que la Seine-Inférieure est de beaucoup supérieure aux autres départements. Le nombre moyen d'enfants par famille nombreuse, qui est de 7,8 en moyenne, y est de 8,9 en Seine-Inférieure, maximum de la France entière.

Il s'agit des familles qui étaient exemptées de la contribution personnelle-mobilière par la loi du 17 juillet 1899. Cette statistique montre que le nombre de familles décroît mathématiquement par catégories : pour 100 familles de 7 enfants, il y en a cinquante de 8, vingt-cinq de 9, douze de 10, six de 11, trois de 12, une de 13.

que dans tel autre. Et, en chiffres absolus d'enfants, cela signifie qu'il y a des départements, comme le Tarn-et-Garonne, dont les familles nombreuses fournissent un conscrit par famille, quand d'autres, comme la Lozère, en donnent dix (§ 60).

Il en était ainsi en 1901 et 1911. Que serait-ce aujourd'hui?

En 1911, pour ces mêmes catégories, la Seine-Inférieure occupe le treizième rang en France, avec une proportion de 51 pour 1.000, au lieu de 49 en 1901. Elle est, avec les départements normands et voisins, parmi ceux où cette proportion a le plus augmenté, au lieu que pour la France entière les familles nombreuses, à partir de sept enfants, sont en diminution (32 à 31 0/00) (Fig. 90, 91).

Entre cantons de Seine-Inférieure, c'est presque le même écart entre les extrêmes : 6 à 48 pour 1.000 entre Rouen et Caux. Et c'est la même répartition fatidique et définitive entre les campagnes du Pays de Caux d'une part, et, d'autre part, les milieux urbains et le Pays de Bray (Fig. 92, 93).

C'est une règle générale que les milieux les plus riches en familles fécondes sont les mêmes qui ont le moins de familles stériles. Et ceci n'est pas un simple truisme; car il est des exceptions, et la Seine-Inférieure en est une, présentant ce double caractère d'un maximum de familles nombreuses et aussi de familles sans enfants. Nous avons vu pourquoi s'allie en Normandie la fécondité et la morbidité. La Seine-Inférieure, accablée par sa mortalité, surtout dans les grandes villes, est rachetée par les familles nombreuses du Pays de Caux.

Avec ces familles de sept enfants et plus, nous accédons à une catégorie très caractéristique, à un milieu cette fois

bien homogène, qui n'est plus mélangé, ni des familles trop jeunes encore, ou indécises, ni de ces ménages mitigés de désir et de crainte. Ici, la famille a rompu les attaches d'un intérêt trop immédiat, pour se laisser conduire *au large*, loin des bords enchanteurs et stériles de la richesse toujours amollissante et souvent mauvaise conseillère, sous le souffle puissant de la grande loi qui, « renvoyant les riches à leur inanité » (1), comble des seuls vrais biens ceux qui surent les désirer.

Les milieux qui possèdent le plus de ces familles de sept enfants, ont aussi, — et la Seine-Inférieure est du nombre, — extrêmement peu de familles d'un enfant. Aussi est-ce une tout autre école que celle de l'enfant unique. On ne trouvera pas là ce petit prodige, qui trop souvent est chaudement couvé et pieusement adoré, étroitement surveillé et soigné, éperdument gâté dans la satisfaction immédiate de tous ses caprices, élevé dans la crainte puérile et fétichiste de l'eau froide et des courants d'air, inévitablement douillet, coquet, vaniteux, égocentriste, puis bourré de leçons et gavé de fortifiants, enfin grandi, avant l'âge, en camarade de ses parents aveuglés, idole indiscutée, solitaire et incomparable et voué finalement, — le malheureux, — à toutes les déceptions cruelles que lui infligeront bientôt les vrais contacts avec la vie.

Dans les familles d'en face, que voyons-nous ? Des enfants plus simples, plus jeunes, moins exigeants, moins poussés, moins surfaits. C'est l'école inverse d'une sévérité, qui n'exclut pas la tendresse, l'école du sacrifice, qui fait apprécier les moindres plaisirs ; c'est la culture de l'esprit d'initiative

(1) *Divites dimisit inanes.* (LUC, I, 53.)

et l'habitude du self-government, dans le respect d'une ferme autorité; c'est l'éducation mutuelle spontanée entre enfants, qui forme les caractères, enseigne la solidarité, atténue l'instinct féroce de la propriété personnelle, c'est même la coéducation des sexes, en ce qu'elle a de meilleur, qui prépare si naturellement au respect des autres et de soi-même, c'est la si douce et si durable amitié fraternelle, qui survit à tout et qui assure à la famille, quoiqu'il arrive, cette cohésion en dépit des séparations, cette pérennité par delà les dislocations et les vides, telles que plus tard l'entraide familiale reste le lien sacré, qui maintient aux parents comme aux enfants, même éloignés, cette impression de sécurité que procurait à tous l'asile familial.

Une telle famille nombreuse a ses avantages et ses inconvénients, objectera-t-on. C'est une vie trop active, bruyante et étourdissante, qui demanderait souvent moins de hâte et moins d'à peu près. Mais c'est la joie de la vie intense, la grande vie physique et sentimentale.

On dit encore : la famille nombreuse est un centre : elle tend par son intimité à vivre trop sur elle-même et à s'éloigner du reste du monde. Elle est, en effet, sa propre attraction; elle a ses fêtes, ses ressources à elle, pour toutes sortes d'entreprises, jeux, promenades, musique, comédies, lectures en commun. C'est sa force; et elle est, ainsi, préservée des attractions moins désirables et des influences qui dispersent et qui dissolvent.

Autre reproche : la famille nombreuse réserve aux siens une somme plus grande de douleurs, de séparations et de deuils. C'est vrai. Non seulement elle offre plus d'occasions de souffrance, mais elle développe et intensifie la faculté de sentir et d'aimer, donc de souffrir, si c'est encore souffrir

que souffrir quand on aime (1). En regard, il faut reconnaître les joies intenses et les douces émotions des grands événements familiaux.

Enfin, dira-t-on, c'est, pour les jeunes, un trop dur apprentissage de la famille, qui risque de les détourner d'avoir, un jour, tant d'enfants. En effet, ceux pour qui la vie fut trop dure, en gardent une blessure à jamais douloureuse. Mais ceux-là sont-ils si nombreux, à qui furent refusées complètement ces joies même les plus simples, mais aussi les plus pures, les seules qui restent encore même aux plus malheureux? Et ne voit-on pas souvent, en dépit des misères traversées, le goût et le culte de la famille se perpétuer avec le souvenir touchant des beautés que l'on savait trouver même au très pauvre foyer de la chère famille? Sans doute ceux qui, sans la connaître, jugent de loin la famille nombreuse, n'aperçoivent d'abord que cet aspect extérieur de gêne, de bousculade, de présentation imparfaite. Mais souvent ses détracteurs sont, ou simplement jaloux quelquefois, ou plutôt ignorants des joies, des ressources éducatives et de la psychologie de la famille féconde, qui, généralement pleine d'entrain et de gaieté, montre nécessairement moins de frivole recherche, mais se révèle plus simple, plus austère et plus forte, école où chacun, tout naturellement, aura chance d'être sinon plus élégamment vêtu, du moins moralement mieux formé et mieux taillé pour la lutte (2).

S'il est vrai qu'élever des enfants, c'est leur apprendre à souffrir quand il le faut, sans se plaindre, et à vivre forte-

(1) *Ubi amatur non laboratur, aut si laboratur, labor amatur* (saint Augustin).

(2) L'esprit est plus que le corps, et le corps plus que le vêtement.

ment, la famille nombreuse est la meilleure préparation à la vie. Plus social, enfin, sera l'enfant habitué à rester à sa juste place, à comprendre la gêne autour de soi et à se gêner lui-même pour les autres.

LES GRANDES FAMILLES DIX ENFANTS ET PLUS

Nous ne saurions terminer cette étude sans distinguer spécialement et saluer d'un hommage particulier les familles les plus nombreuses. Nous le devons d'autant mieux que notre département de Seine-Inférieure, malgré ses faiblesses, garde cette caractéristique des plus honorables : il a le prix d'honneur des familles très nombreuses (Fig. 96).

Montant de rang régulièrement à mesure qu'on s'élève dans les catégories les plus riches d'enfants, il atteint finalement la première place parmi les plus grandes familles.

Dans un résumé de toutes les catégories les plus nombreuses établi en 1890 (1), c'est la Seine-Inférieure qui occupe le premier rang pour le nombre moyen d'enfants par famille de plus de sept enfants. En 1906, elle a, avec la Lozère et le Finistère, le maximum des familles de dix enfants et plus. C'est avec le Pas-de-Calais et la Lozère, qu'elle partage, en 1901, l'honneur des familles de onze enfants.

Pour les familles de quinze enfants, elle est en tête avec le Doubs, comme proportion, avec le Nord, comme nombre absolu : la Seine-Inférieure avait, à cette époque, vingt-neuf familles de quinze enfants (§ 63).

(1) Par TURQUAN, Fig. 94.

En face, au contraire, dans vingt-deux départements, le quart de la France, il n'y a pas une seule famille de quinze enfants; seize départements n'en possèdent qu'un exemplaire. Neuf autres n'en ont que deux.

Donc, pour quarante-sept départements, plus de la moitié de la France, on ne trouve que trente-quatre de ces grandes familles, alors qu'il y en a quatre-vingt-quatorze dans le Nord, la Seine-Inférieure et le Pas-de-Calais réunis.

Ne mériterions-nous pas de savoir si, aujourd'hui encore, nous possédons cette parure et cette primauté ? (1)

Les grandes familles sont évidemment le prix d'une bonne santé physique et morale au plus haut degré. Car la maternité suppose la jeunesse, — cette santé. Et souvent elle entretient la santé, — cette jeunesse : beauté souveraine de tous les êtres vivants. C'est dans ce monde qu'on peut retrouver certains ménages exceptionnels, qui acceptent encore simplement le rythme normal de la Nature et n'ont d'autre modèle que l'universel et incessant retour des nids et des floraisons. Ce sont eux qu'avec Péguy on peut appeler « les grands aventuriers des temps modernes ». Ils sont rares aujourd'hui, par opposition à tant d'autres, qui ne comptent pour donner la vie que sur les décisions d'une méthode rationnelle et sur les instants de faiblesse... : vaste contagion de perversion sexuelle collective ! Et l'on ne peut que s'incliner devant une conception si simple et si généreuse. Elle a ses héroïnes et parfois ses martyres. Car si donner la vie, c'est toujours donner de soi sans se reprendre et sans compter, pour ces mères cou-

(1) Notre statistique de 1921-1926 en Seine-Inférieure portant sur les enfants présents ne peut retenir les familles très nombreuses.

rageuses, c'est quelquefois le don total de soi. Heureusement, le fait est plus rare qu'on ne croirait, réservé à la grande misère, et cette grande multiparité est généralement compatible avec une surprenante longévité.

Il faut placer encore ici une doctrine, tout autre dans son inspiration, mais voisine dans ses résultats : je veux parler de la restriction honnête, ou « moral restraint » préconisée par les malthusiens chrétiens, prêchant la limitation par les moyens licites; restriction sévère en principe, mais en fait nécessairement temporaire. On ne saurait trop respecter, non pas leur grand souci de limitation, qui est sans doute en soi peu chrétien, mais ce bel idéal de génération consciente tempérée par la seule abstention, qui est en somme la règle de vie conjugale de beaucoup de chrétiens modernes, prudents et éclairés, même les plus désireux d'une grande famille. Mais ces fidèles sont sans doute assez rares. En fait, on peut admirer que les pessimistes si craintifs d'une postérité excessive, mais qui, respectueux de la loi morale, ont mis en pratique rigoureusement cette abstention prévoyante, ont généralement réussi, tout comme les plus optimistes, à édifier des familles très nombreuses.

Quelle que soit la règle de vie adoptée, abandon confiant aux lois de la Nature, ou simple résignation à la loi conjugale, ou qu'il s'agisse de ces mères admirables qui n'entendent pas subir des maternités imposées, mais les ont elles-mêmes généreusement désirées, estimant que c'est à la femme qu'il appartient d'accepter et de réclamer de telles charges, c'est à toutes ces mères que revient l'honneur des grandes familles. Et c'est peu de la Médaille d'Or de la Famille française, pour traduire assez hautement la reconnaissance et l'admiration que nous devons à ces nobles femmes,

vouées à une longue existence de soins de tous les instants, parfois pénibles, mais toujours tendres et souriants. Car elles sont à nos yeux la plus fidèle expression de l'amour idéal et complet : elles sont l'espérance forte et radieuse et « la foi incarnée » (1).

Ce sont précisément ces foyers qui connaissent et célèbrent le mieux l'agrément et le charme de la famille très nombreuse (2), ceux aussi où règne l'union la plus forte et la plus sereine. Car la maternité resserre et embellit les liens conjugaux, développe et nourrit l'amour des époux, en le teintant d'une note attendrie de gratitude mutuelle. Ces ménages sont fidèles parce que féconds, féconds parce que fidèles. On a trop oublié que la solidité du lien conjugal est en fonction de la fécondité qu'assume la femme forte et généreuse et de l'autorité qu'elle reconnaît à l'homme.

Et ce n'est que sur une étroite collaboration des parents que peut s'édifier cette juste autorité du père cordialement acceptée, autorité qu'on ne rencontre plus guère aujourd'hui, sinon dans les foyers peuplés. Car, en dehors des familles nombreuses, le chef de famille est un roi sans sujets, un prêtre sans fidèles, et toute la vie de famille, ses coutumes et ses fêtes, ont perdu leur ampleur, ou sont vides de sens. Tout cela, tout ce bonheur et tout ce prestige, ce sont les mères qui le tiennent en leurs mains. Ce sont les mères qui font l'autorité du père, comme ce sont elles qui font le charme du foyer, la solidité de la famille, c'est-à-dire l'ordre dans la société.

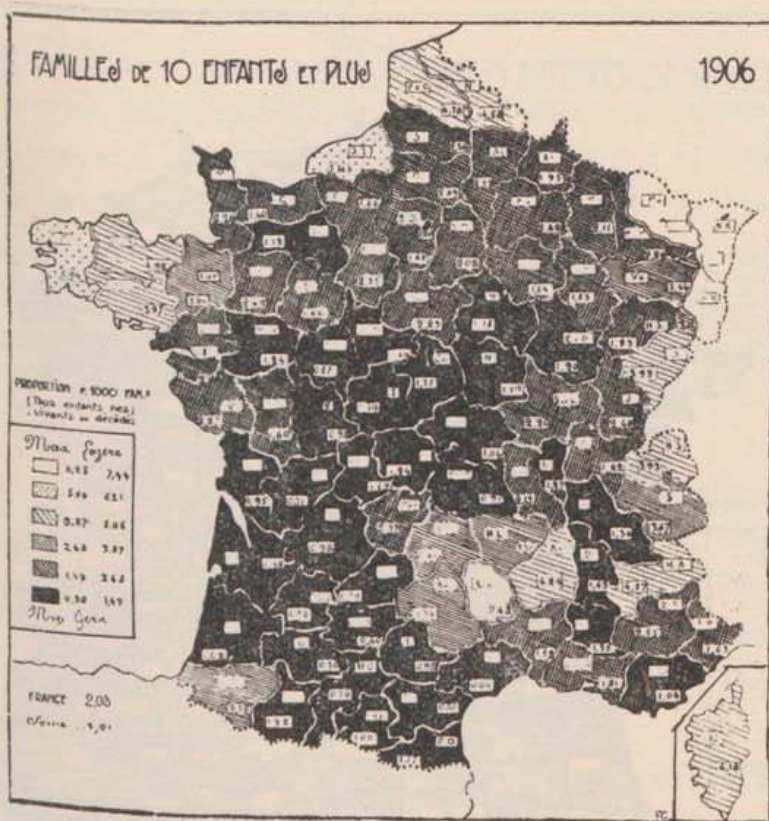
(1) HAURY.

(2) « Il me vient un orgueil de nos dix têtes blondes »
(P. LESTIENNE; seize enfants.)

« Environné d'enfants, soutiens de ma puissance,
Il ne manque à mon front que le bandeau royal. »

(RACINE; huit enfants.)

DIX ENFANTS ET PLUS

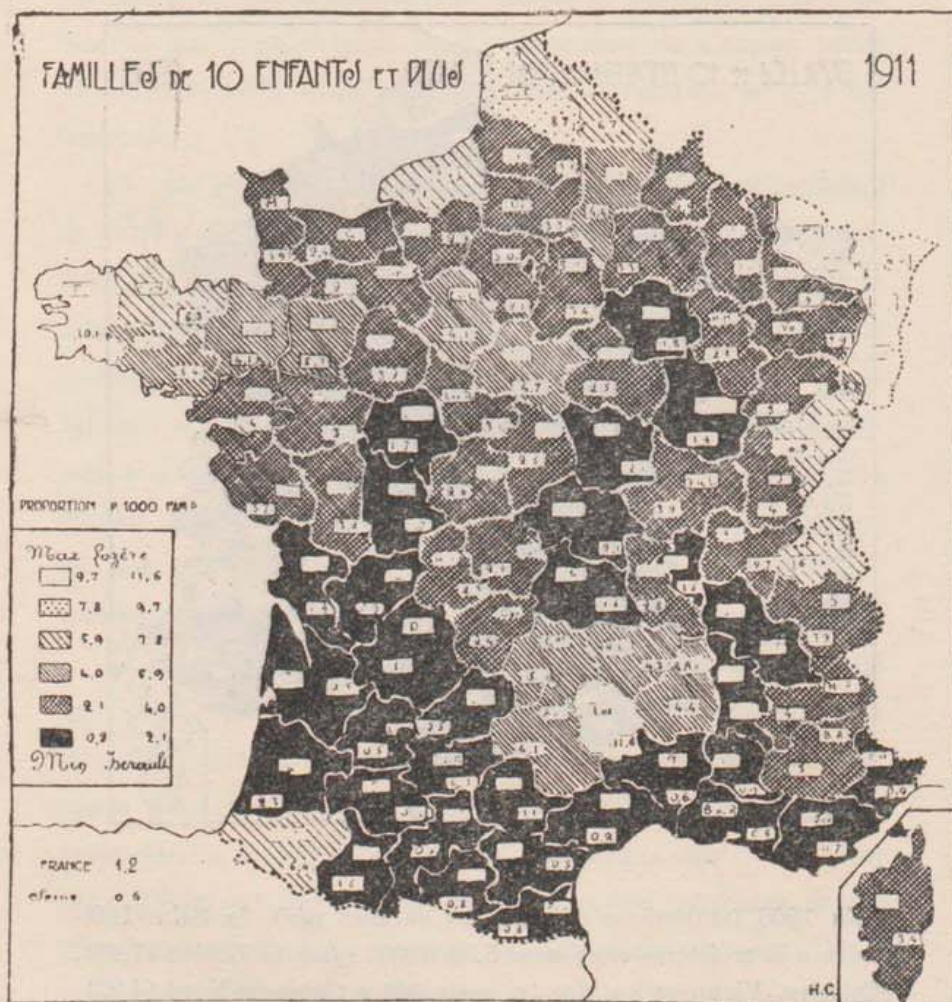


En 1906 (statistique de tous les enfants nés), la Seine-Inférieure a le troisième rang avec 5,36 0/00, après la Lozère (7,48), Finistère. Viennent ensuite (v. carte 95) : Côtes-du-Nord (4,92), Pas-de-Calais, Hautes-Alpes, Nord (4,52), Ardèche.

En 1911 (ou plutôt en 1901, car en 1911 on a repris et maintenu les mêmes proportions qu'en 1901), la Seine-Inférieure a le quatrième rang (v. tableau), avec 7 familles de 10 enfants pour 1.000 familles ayant déclaré leur nombre d'enfants.

— 28 départements n'ont pas de familles de 10 enfants. Les plus dépourvus (Hérault, Tarn-et-Garonne, en ont 2 pour 10.000 familles, les plus favorisés en ont au moins une pour 100 (Lozère, Finistère).

FAMILLES TRÈS NOMBREUSES



La Seine-Inférieure a le quatrième rang.

En 1911, on comptait seulement 28 familles de 10 enfants au moins dans le Gers. L'Orne en avait 179, le Calvados 276, l'Eure 298, la Manche 412 et la Seine-Inférieure 1.260. On pouvait en trouver 2.225 dans le Pas-de-Calais et 3.269 dans le Nord. Pour la France entière, c'était 12.970 familles de dix enfants vivants.

Il y a donc encore des familles nombreuses !

Voilà pourquoi on a pu dire que « ce sont les mères qui font la fortune des Nations » (1).

Mais on a perdu le sens de la vie, comme « on a perdu la vraie notion de l'amour » (2). Il nous faut rapprendre à vivre et à aimer pleinement, à aimer la vie et à la donner. Et pour tout dire, il faut retrouver dans la vraie vie de famille tout le secret du bonheur que l'homme peut goûter ici-bas. On connaît l'histoire de ce pauvre homme, à qui l'on reprochait de vouloir tuer sa femme et de courir à la ruine et à la misère, lorsqu'il eut son quinzième enfant : celui-ci devait être Benjamin Franklin.

On sait aussi l'aventure héroïque du fameux Boucher de Boucherville, qui parti de cette région même (3), comme tant d'autres gentilshommes d'alors, s'en alla fonder le Canada français, dont il fut gouverneur, avec ses quinze enfants. Mais c'était sous Henri IV... Aujourd'hui, c'est la France qu'on vient coloniser.

Etienne Lamy a pu accomplir un pieux pèlerinage auprès de quarante-cinq familles françaises de dix-huit enfants. Ne serait-ce pas là le dernier bataillon carré avec les dernières cartouches d'une race qui se défend et ne veut pas mourir et qui peut se redresser par la famille nombreuse, mieux connue et mieux appréciée.

Concluons, Messieurs : Il faut des familles nombreuses et très nombreuses ; car les autres ne peuvent éclore, subsister et s'épanouir que dans l'atmosphère vivifiante des plus grandes familles, à leur ombre et à leur contact.

(1) ISAAC.

(2) Ed. MONTIER.

(3) Boucher de Boucherville, de Mortagne (Orne). (Ch. de RIBBE, *les Familles et la Société en France avant la Révolution.*)

Et j'ai conscience personnellement que nombre de familles très fécondes n'ont dû elles-mêmes de pouvoir s'édifier peu à peu et de persévérer encore, que grâce à l'exemple persuasif et contagieux et à la vision fortifiante d'autres familles plus nombreuses et plus belles, — plus pauvres aussi peut-être — et ainsi plus dignes de susciter l'admiration.

C'est également un véritable caractère de famille transmissible et héréditaire, qu'il convient de soutenir et propager. Recherchez l'histoire généalogique des familles réduites, où sont transmises les traditions de prudence, et voyez ce qu'elles ont donné et si elles ont subsisté longtemps. On constate, dans les groupes de familles nombreuses, à quel point étonnant peut jouer l'hérédité surtout maternelle. Et je connais ici une famille, originaire du Pays de Caux, où depuis trois siècles, de père en fils, on a toujours eu une moyenne de huit enfants : *a progenie in progenies...*

Tradition de fécondité, voilà bien, au lieu de la lueur incertaine et fugitive que jettent les familles éphémères, voilà bien la flamme sacrée qu'il nous faut, à l'appel de nos morts, raviver et entretenir, flamme vivace et durable qui brille, au milieu du tableau le plus sombre, sur les destinées de la race (1).

(1) Quand fut prononcé le discours qui précède, il était accompagné d'une présentation de cartes en couleurs et de graphiques, destinés à soulager le texte et à en aider la compréhension.

Ces documents, dont une partie seulement a pu être reproduite ici, on les trouvera, accompagnés de commentaires, dans la « DÉMOGRAPHIE DE LA SEINE-INFÉRIEURE, contribution à l'étude comparée de la dépopulation en France, essai d'une démographie familiale », aux bureaux de « la Famille nombreuse de Normandie », 6, rue de Crosne, à Rouen.

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. LE D^r CAUCHOIS

Par M. EDWARD MONTIER

MONSIEUR,

En effet, il convient, ici, que je vous appelle Monsieur.

Notre aimable Président, qui ne vous connaît pas moins que moi, n'a pu se dérober à l'obligation du vocable traditionnel et je serais malavisé en n'essayant pas sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, à suivre son exemple d'impeccable correction, et c'est pourquoi je dois tout d'abord le remercier lui-même avec la même cérémonie d'avoir voulu, par délicatesse, renoncer en ma faveur au plaisir qu'il aurait pris à vous parler plus longuement et à m'excuser par là même, auprès de ce public choisi, de l'avoir privé du régal de sa parole où mousse tout naturellement l'esprit, pour ne lui laisser que l'insuffisant condiment de mon verbe, d'une pâte au trop pauvre levain.

L'intime trinité de compagnonnage apostolique que nous formons depuis un quart de siècle sous les humbles poutrelles d'un collègue populaire, doit à l'illustration de plus augustes collègues de l'auréoler, sous ces aristocratiques lambris d'un hôtel parlementaire, au moins des reflets d'une somptuosité qui lui gardera autant que possible quelque peu de la sérénité olympienne.

Si notre Compagnie, en tenant à restaurer, ce soir, la tradition, jusqu'à nous faire ressortir un habit qui semblait avoir vécu, vous paraît ouvrir pompeusement ses trois portiques, et nous oblige, vous à ne vous y présenter qu'avec une certaine gravité, et moi-même à ne vous y recevoir qu'avec un non moins impassible appareil, vous ne serez pas longtemps à découvrir qu'il est tout de même ici, une de ces portes dérobées par lesquelles Horace invitait son ami Torquatus à s'esquiver des contraintes de la vie romaine pour s'en venir boire, sans façon, une coupe de vin de la Sabine, en faussant politesse à des clients importuns.

Atria servantem postico falle clientem.

Si nous étions à l'Académie française, j'essaierais peut-être d'imiter le spirituel badinage auquel se livrent en pareille occurrence les Immortels parisiens devant un confrère trop intime, et qu'il sied de paraître tout à la fois, connaître en l'ignorant.

Je vous dirais, avec l'un d'entre eux, Monsieur : Je crois même que nous nous tutoyons... ; mais à quoi bon tant de précautions, puisque beaucoup n'en doutent point et que tous les trois nous en sommes sûrs.

Si, pourtant, je dois remercier notre Compagnie de l'honneur qu'elle a bien voulu me laisser de répondre en son nom à votre discours, il convient, sans doute, que je ne dissimule point les raisons de cette gratitude, et que se soulève au moins un peu le voile d'un passé, qui excuse ma présente réponse, s'il ne la justifie pas tout à fait.

LA DÉMOGRAPHIE

Vous venez de nous entretenir, Monsieur, d'une grave question, en un langage non moins grave.

La démographie, telle que vous l'entendez, et que vous venez de nous la présenter, n'est pas seulement une science technique. Vous ne faites pas de simples statistiques en curieux, vous ne présentez pas seulement des chiffres et des tableaux, et ce n'est pas pour renouveler le geste de Salomon que vous nous offrez des quarts ou des moitiés d'enfants à distraire et écarteler entre des familles trop économes de vitalité.

Aussi bien, sur ce seul terrain de la statistique et des transpositions de moyennes ne saurais-je peut-être pas très bien vous suivre. Mais vous ne vous contentez pas de constater, vous interprétez; et ainsi les chiffres que vous présentez prennent une éloquence singulière, une éloquence tragique : ils éveillent notre conscience, ils inquiètent notre patriotisme, ils édifient mieux notre religion, ils sont générateurs, eux aussi, de réflexions nombreuses et de viriles résolutions. C'est de la science morale, c'est de la science politique, c'est de la science sociale. Vous sentez bien que, pour un pays, ce sont moins les individus que les familles qui comptent, puisque aussi bien, ce sont les familles seules qui maintiendront en progrès les naissances d'individus. Chaque individu est donc observé, noté, classé, par vous, en fonction de la famille; cette famille elle-même en fonction de son milieu, de sa classe sociale, de sa profession.

Alors vos chiffres ne sont plus seulement des signes morts : ils prennent une vie intense, une parole qui retentit, ils donnent de grandes et de terribles leçons et ils amènent aux conclusions grandioses qu'en aurait tirées Bossuet lui-même; soit qu'ils élèvent la natalité dans un pays, en lui communiquant un peu de la toute puissance de l'auteur même de la vie, soit qu'ils l'abaissent et ne laissent à ce pays que sa

propre faiblesse, ils crient aux chefs des Etats modernes, comme déjà le prophète par la voix de l'Aigle de Meaux criait aux Princes de l'ancien régime :

« Et maintenant, comprenez, ô rois, arbitres du monde, instruisez-vous, enfin. »

Présentée sur un tel angle et menée sur un tel plan, la démographie, en général, et surtout la démographie familiale, en même temps qu'elle fait réfléchir tous ceux, aux yeux desquels elle étale ses chiffres, donne de celui qui l'a ainsi conçue une haute et grande idée; elle indique une belle conscience et de généreux soucis, elle témoigne d'un sens et d'un culte de la vie qui incline tout d'abord au respect.

Certes, vous n'avez point, Monsieur, la prétention de vous faire un piédestal de la hauteur des idées mêmes, à la défense et à la propagation desquelles vous usez votre vie et il n'est peut-être pas de journée que vous ayez plus redoutée que celle-ci. Si l'on pouvait faire applaudir à vos thèses, sans parler de votre personne, vous en seriez sans doute satisfait; mais, sans doute aussi, vous en seriez satisfait tout seul. Résignez-vous : son propre idéal entraîne et illumine celui qui le sert; le vexillaire le plus obscur s'éclaire au reflet du drapeau qu'il porte.

LES ORIGINES

Aussi bien, toute œuvre, de quelque nature qu'elle soit, s'explique un peu par le tempérament, l'éducation, le milieu de son auteur. Elle est l'épanouissement d'une personnalité dont les éléments se cachent, mais peuvent être retrouvés dans l'ancestralité, la culture et l'ambiance.

Ce sens, cet amour enthousiaste et grave tout ensemble, ce culte mystique de la famille, et de la famille nombreuse, dont

l'éloge et le nom même revient en refrain dans le moindre de vos discours, cette mentalité, pour employer un mot qui n'est pas des meilleurs, n'est pas seulement le résultat de vos observations, vous l'aviez déjà pour ainsi dire dans le sang, avant même de la sucer avec le lait.

Vous êtes, votre nom même le trahirait assez, d'une terre dont on pourrait dire, comme Virgile de l'antique et robuste Italie :

Salut, mère auguste des moissons,
Salut, mère bienfaitrice des héros.

Les enfants, pendant des siècles, y ont poussé dru comme les blés, vigoureux et trapus comme des chênes, avec la blancheur des primevères d'avril au talus des fermes, avec, aux joues, l'incarnat des trèfles, et dans les yeux le pâle bleuté de la mer ou du lin.

Or, si, d'une part, de vieux navigateurs dieppois, prolifiques et sains, ont pu vous donner ce que, dit-on, sait donner aux siens la déesse née de la mousse des flots, d'autre part, le charpentier de Vascœuil, en pleine opulence terrienne, n'a pas été sans doute étranger à cette robustesse tassée, à cette solide cabrure qui est une des caractéristiques de la race cauchoise et recèle peut-être le secret de sa persistante fécondité.

Né d'une vie vigoureuse, vous avez, tout jeune, largement, sainement souri à la vie, et s'il m'est permis, puisque j'ai dit que nous nous connaissons un peu, d'évoquer un souvenir personnel, je me remémore ce soir, devant votre personnage momentanément compassé, un autre soir où, pour la première fois, je vous aperçus. Voilà trente ans passés. C'était un soir de Noël, déjà un soir de nativité.

Ce soir-là, sur l'invitation des prêtres qui vous ont appris

que la vie est la lumière des hommes, j'avais mené à l'Institution Join-Lambert, à Boisguillaume, les premiers de ces enfants qui, dès lors et en compensation, m'étaient déjà nés, non de la volonté de la chair, mais de Dieu même.

L'aimable supérieur de votre collège leur avait ménagé, avec des gâteaux et des oranges, l'agrément d'une matinée récréative, dont vos camarades et vous, écoliers encore, faisiez les frais avec entrain.

Et je vous vois apparaître, sur la scène, le visage épanoui, tout rouge d'aise, costumé en parrain... cauchois, et chantant avec un entrain qu'en d'autres circonstances on eût pu qualifié d'endiablé,

Oui, je suis parrain, parrain d'une cloche,

et tout en lançant les couplets, vous sembliez du geste tirer la corde et sonner à grande volée, comme d'avance, toute une série de baptêmes entrevus.

A votre ton, à votre allure, au mouvement allègre des jambes, des bras, du front, on sentait comme sourdre et monter déjà en vous la conscience, la fierté, l'ivresse de la vie!

Que de choses qui n'étaient pas alors,
Et que de choses qui ne sont plus!

Mais vous ne preniez pas, au collège de votre adolescence, le seul amour des cloches de baptême, vous y preniez la doctrine de vie, le sentiment de la dignité de la procréation humaine en collaboration avec Dieu, le scrupule d'entretenir, de développer cette vie et de la propager au tableau des noces bibliques et des paternités patriarcales, et peut-être songiez-vous déjà que la couronne des douze tribus n'était pas le monopole de Jacob.

Les humanités classiques ne vous avaient pas entraîné

dans un idéalisme inconsistant, dans cette espèce de vaporisation de la pensée et des sentiments, dans les régions éthérées de l'impalpable. Votre inclination pour Molière et sa franche allure est révélatrice à cet égard de l'heureux équilibre en vous, de la chair et de l'esprit. Vous n'avez jamais oublié Frère Corps, comme aurait dit le Poverello d'Assise; mais d'autre part, la médecine, à laquelle vous alliez vous livrer, ne devait pas vous faire oublier l'âme.

En étudiant dans le corps humain les sources mystérieuses de la vie, vous avez vite senti que ces sources, descendues de la vie éternelle, y rejaillissent à leur tour de génération en génération.

Externe des hôpitaux de Paris, interne des hôpitaux de Rouen, honoré, pour votre labeur scrupuleux jusqu'à la minutie, de la médaille d'or, aide d'anatomie, prosecteur, chef de clinique à l'École de Médecine avant d'être enfin médecin des hôpitaux, à votre tour, à mesure que vous avanciez dans la science de la vie physique, plus vous découvriez une raison de la respecter en l'admirant.

Tout jeune, dans vos excursions d'herboriste, vous aimiez à saisir dans la moindre fleurette des champs, dont je crois que vous avez encore le culte attendri, cette parcelle de divin que la vie met en elles et vous vous penchiez sur leur corolle en laquelle se faisait, au souffle de la brise, leur mystérieux et pudique amour.

A l'hôpital même, où tant de tares défigurent l'œuvre divine, la vie, loin de se matérialiser à vos yeux, et de perdre quelque chose de sa grandeur initiale et de sa persistante majesté, vous apparaissait au moins comme le rachat des fautes, quand elle ne pouvait plus être le couronnement de

la vertu, et c'était d'un sanctuaire quand même, fût-il profané, qu'apparaissait pour vous tout enfant venant en ce monde.

Et votre vie personnelle devait être tout entière un hymne ininterrompu à la vie.

En effet, nul ne semble avoir plus profondément compris et admiré, nul ne semble mieux reprendre pour son compte, enseigner avec conviction, propager infatigablement, et amplifier même avec luxuriance l'hymne ardent, ébloui, enthousiaste, tout ravi d'aise et d'admiration, du poète latin Lucrèce, chantant au seuil du *de Natura rerum*, l'irrésistible vénusté de l'universelle et intarissable Génésie, la vénusté des énergies fécondantes qui, même à leur insu, peuplent et font pulluler, au gré salutaire de la vie, les océans, les terres et les cieux.

*Alma Venus, cœli subter labentia signa,
Quæ mare navigerum, quæ terras frugiferentes
Concelebras, per te quoniam genus omne animantum
Concepitur, visitque exortum lumina solis...,
Quæ quoniam rerum naturam sola gubernas,
Nec sine te quicquam dias in luminis oras
Exoritur, neque fit lætum neque amabile quicquam.*

Cet hymne si ample, qui semble charrier, de vers en vers, la vie épandue à larges flots, vous lui faites volontiers écho, non seulement dans ce qu'on pourrait appeler bien exactement vos œuvres vives, mais jusque dans vos œuvres écrites. Vous faites, en effet, comme tous ceux qui sentent vivement, la théorie de votre sentiment, vous prenez conscience de votre instinct et il devient une foi, vous l'élevez à la hauteur d'une philosophie, pour mieux dire, vous en dégagez, pour le mieux comprendre et pour le mieux aimer, ce qu'il contient de vraiment divin.

Ce sens si profond de la beauté toute divine de la fécondité

vous fait admirer sans réserve et allègrement, sans l'ombre de cette pudibonderie qui souvent n'est après tout qu'une perversité, les manifestations de cette fécondité, les indices qui la révèlent, les élans qui la provoquent, et nous venons de voir que vous en voulez un peu aux femmes dont la principale gloire est d'être des sanctuaires de vie, et la beauté quasi normale, une quasi perpétuelle gestation, d'avoir, par des modes ineptes, je veux dire aussi inadaptées, raclé, écrasé, supprimé de leur profil ou de leur contour, les lignes révélatrices de cette gloire acceptée et de cette particulière beauté.

Hélas! Monsieur, les femmes ne sont pas seules responsables : certains hommes leur laissent croire qu'elles sont belles ainsi! La platitude est réciproque. Conseillez-leur donc à tous de relire l'aimable Xénophon.

Xénophon, en effet, dans les *Economiques*, fait converser avec Socrate un jeune agriculteur athénien, Ischomaque. Celui-ci lui parle de sa femme.

La jeune M^{me} Ischomaque, un beau jour, a imaginé de se mettre sur la figure du rouge et du blanc. Ah! c'était pour plaire à son mari; qui ne sait que si la plupart des femmes font quelques folies, c'est toujours pour plaire à leur mari?

Mais Ischomaque a fait observer à sa femme, avec un esprit déjà français, puisqu'il est athénien : « Ma chérie, me recevrais-tu plus aimablement dans tes bras si, au lieu de te donner un corps sain, fortifié par l'exercice, et d'une belle carnation, je me présentais à toi frotté de vermillon, les yeux peints, te faisant illusion et te donnant, au lieu de ma personne, du vermillon à voir et à caresser. »

Et M^{me} Ischomaque, avec cette admirable inconséquence féminine, de répondre étourdiment : « Oh! certes, j'aimerais mieux te caresser toi-même que de caresser du vermillon. »

« Alors, reprit Ischomaque, tu dois sentir que moi non plus, je ne préfère pas le fard à tes réelles couleurs. »

La jeune Athénienne comprit, paraît-il. Faut-il ajouter encore pour les Françaises : *Et nunc, intelligite.*

Puissiez-vous, du moins, Monsieur, avoir réappris à quelques-unes le vrai secret de leur beauté, l'interminable source de leurs charmes, en les ramenant à la conception même de leur mission, comme de leur gloire.

Aussi bien, comme Lucrèce encore, vous pourriez, en épigramme à vos écrits, inscrire aussi ce vers qui fait suite à ceux que je rappelais tout à l'heure :

Tę sociam studeo scribundis versibus esse.

C'est de toi, ô fécondité sainte, que je m'applique à faire la compagne de mes livres.

L'ÉCRIVAIN

En effet, Monsieur, vous avez la bonne fortune de n'être pas seulement un penseur armé d'une philosophie solide et coordonnée, vous êtes, tout à la fois, un écrivain et un réalisateur.

C'est à vous que peut convenir cette phrase si flatteuse que Pline le Jeune écrivait autrefois à son ami l'historien Tacite, à propos de Pline l'Ancien, savant et écrivain lui-même, sur lequel le maître de l'Histoire romaine demandait quelques détails :

« Heureux, à coup sûr, ceux à qui, par la faveur des dieux, il est donné de faire des choses dignes d'être écrites, ou d'écrire des choses dignes d'être lues; mais tout à fait bien-

heureux, ceux à qui l'un et l'autre don a pu être accordé. »

Je le sais bien, Monsieur, comme tous ceux dont les écrits veulent avant tout être des actions, vous ne vous souciez point de renom littéraire.

Cependant, votre œuvre écrite comporte d'abord toute une partie forcément technique et médicale, c'est la partie scientifique; sans que vous veuillez en convenir, elle n'a pas été sans contribuer à vous ouvrir les portes d'une Compagnie qui se pique d'être aussi des Sciences et qui, depuis l'illustre Lecat, a toujours eu et garde encore en son sein des confrères en Esculape.

Vos études sur l'aorte, sur la veine porte, sur la plèvre, vos travaux de médecine générale et de chirurgie de guerre, tels que ceux sur le traitement des fractures de l'humérus, suffisent à révéler votre savoir, autant que votre conscience professionnelle.

Mais il y a toute une autre partie de votre œuvre écrite, qui touche plus directement à votre action sociale comme : *La Protection de l'Enfance et l'Assistance aux Malades*, étude très neuve à l'époque, présentée en avril 1910, au Congrès des Œuvres catholiques du Diocèse de Rouen. C'est, après la guerre, une série de rapports, articles ou discours de propagande, qui se succèdent sans interruption et qu'on retrouve en partie dans la presse locale ou dans cette vaillante feuille mensuelle, qui depuis avril 1922, est l'organe de votre apostolat : *La Famille nombreuse de Normandie*. On ne peut en citer que les principaux : *Le Logement des Familles nombreuses*, rapport magistral, au II^e Congrès national de la Natalité, tenu à Rouen en 1920, rapport si documenté et si émouvant qu'il fit le tour de la grande presse et fut l'origine du mouvement dans notre région en faveur

de la construction pour les grandes familles; *les Familles nombreuses et la Natalité*, claire et vigoureuse mise au point de doctrine, à propos de primes à la natalité; *la Natalité et l'Hygiène devant le Problème de la Dépopulation*, éclatante déclaration de principes, en un discours éloquent donné au Cirque de Rouen, à la fin d'un Congrès d'Hygiène sociale; *la Politique des Familles nombreuses, en face de l'Opinion*, un véritable discours-programme du mouvement nataliste; *les Fondements d'une Politique familiale*, discours vibrant prononcé aux Etats généraux de la Famille, en mai 1923, à Rouen. Et ce sont les Congrès nationaux ou régionaux de la Natalité et des Familles nombreuses : *La Démographie normande*, à Lisieux et *du Département de l'Eure*, à Bernay; encore *les Taudis*; *le Vote familial*; *l'Encouragement national aux Familles nombreuses*; des proclamations de foi réitérées, telles que *Ce que nous avons fait*; *la Volonté des Familles nombreuses*; *Assistance ou Péréquation*; *Ce que nous sommes et ce que nous voulons être!* Et tant d'autres articles ou discours de combat : *Les Associations familiales*, une longue et retentissante polémique sur la place des familles nombreuses dans la Nation et dans le mouvement familial; *la Réforme de l'Enseignement*, un important manifeste au nom de la Fédération nationale des Familles nombreuses au Congrès de la Natalité de Paris.

Tous ces articles et tous ces discours portent bien la marque de leur auteur; cette empreinte est très accentuée. Votre voix même semble mordre du ton dans l'idée : votre manière est tout à la fois chaleureuse de conviction, impérieuse d'allure, boutant l'objection. Vous ne procédez point par molle et fuyante insinuation, et votre geste n'est point celui de Fénelon, nouant ses phrases « négligemment, mais avec grâce », comme

il souhaitait que les jeunes filles nouassent leurs cheveux, du temps qu'elles en avaient.

Vous, vous ne vous perdez point en circonlocutions, vous ne vous dispensez pas de conclure. Vous exposez avec ampleur, vous réclamez avec insistance, vous ponctuez avec vigueur, et vous terminez sur un ordre du jour catégorique.

Et toutes les circonstances vous sont bonnes, toutes les occasions vous fournissent une occasion. Saint Paul, non plus, n'avait point peur de prêcher la saine doctrine « *opportune et importune* », disait-il, et ce n'est pas devant un seul aréopage que vous aussi vous exposez la doctrine de vie et le culte de Dieu redevenu pour beaucoup le Dieu inconnu, et cela malgré les sourires entendus des sceptiques qui, semblables aux vieux sénateurs d'Athènes, ne croient plus à la vie éternelle commençant ici-bas.

Vous, vous y croyez et vous y faites croire, et tel de nos aimables poètes, en chantant *Notre Cathédrale*, ne vous a-t-il pas dédié, très justement, le poème sur le dernier verset du *Credo* : « *Vitam æternam.* »

Vous avez donc le premier bonheur de Pline l'Ancien ; de vous on peut dire : *Scripsit legenda.*

L'HOMME D'ACTION

Vous avez aussi le second. *Fecit scribenda.* Vous avez fait une œuvre qui mérite d'être écrite. J'entends votre œuvre des familles nombreuses. Il y a, en effet, une harmonie entre votre idéal et votre action. Si vous parlez de repopulation et de familles nombreuses, on peut dire que vous prêchez d'exemple, et comme dit Corneille :

Les exemples vivants sont d'un autre pouvoir.

Vous êtes, à tous égards, un *réalisateur*; d'aucuns disent que vous seriez même quelque peu cocardier, et en vous entendant citer la devise de Verdun, je pensais que ce *Gallus semper paratus* pourrait bien, grâce à la souplesse hardie du latin, se traduire d'autre manière, et que ce n'est peut-être pas pour rien que *coq* et *gaulois* se dénomment du même terme.

Au Congrès normand de l'*Hygiène sociale et de la Maternité*, tenu à Rouen les 26-27 juillet 1921 pour les représentants des institutions sociales et mutualistes des cinq départements normands, vous avez raconté la fondation et le développement de la Ligue des Familles nombreuses, dont vous êtes le président convaincu.

Cette Ligue, fondée en 1912, comptait, dès 1921, mille cent soixante familles, de chacune au moins trois enfants. Son action avait commencé modestement, à obtenir des réductions auprès des commerçants rouennais et à lutter contre le taudis. A cet égard, vous avez instauré une enquête qui pré-ludait à celle que mena, l'automne dernier, sur un plus vaste plan, la Section rouennaise de la *Jeune République*. La vôtre portait déjà sur quatre cents logements, et signalait que cent trente étaient inhabitables. La mortalité infantile totale y montait à 23 0/0 des enfants, et les décès s'y produisaient surtout dans la première année.

La Ligue a pris depuis d'importantes proportions; elle ne cesse, par votre voix, de faire entendre des revendications aussi énergiques que précises, et elle commence à avoir prise sur l'opinion; il faudra que les Pouvoirs suivent.

Mais vous avez vous-même senti qu'il y a une mystérieuse solidarité entre toutes les choses d'ici-bas et que certaines carences apparentes y sont providentielles. Il se faut entr'aider,

c'est la loi de nature, et pour cette aide, on a souvent besoin d'un plus petit ou d'un moins heureux que soi.

Dieu dispense, avec discernement, il faut le croire, la fécondité aux uns et demande à d'autres d'en accepter le sacrifice. Car les familles nombreuses, qui sont une force, ne sauraient peut-être pas, malgré leur nombre et sans doute à cause de ce nombre même, se suffire seules. En effet, si les animaux ont simplement des petits qu'il leur suffit de mettre bas, les hommes ont des enfants qu'ils ont le devoir d'élever très haut, et l'œuvre est complexe et délicate et longue, et le père et la mère, souvent, ne sauraient seuls y satisfaire.

Il faut donc venir à l'aide des familles nombreuses, et qui donc pourra surtout venir à leur aide, sinon celles qui sont moins chargées d'enfants ou à qui le ciel n'en a point donné.

C'est le devoir de celles-ci, assurément; mais c'est aussi le besoin des autres qui, par suite, ne sauraient dédaigner leurs auxiliaires indispensables. La loi de solidarité ne joue utilement que sous l'action de la charité, et l'amour, dans son expression la plus élevée, c'est le sacrifice de soi, non seulement aux siens, mais aux autres.

Vous le savez mieux que quiconque, Monsieur, même si vous ne jugez pas utile de le répéter sans cesse, et là encore, votre génie réalisateur a compris la complexité de la collaboration universelle, et vous avez puissamment contribué à créer une autre Ligue, alliée de la première : l'*Aide aux Familles nombreuses*.

Je n'ai pas à dire ici les inévitables tâtonnements, les tractations liminaires qui ont marqué le début de cette institution nouvelle. Fallait-il maintenir deux associations distinctes? Fallait-il les fusionner tout à fait? Les deux systèmes offraient des avantages et des inconvénients.

Ce qui paraissait indispensable, c'était assurer l'unité de direction, et voilà pourquoi le lien le plus intime fut établi par l'*Union pour les Familles nombreuses*.

Grâce à cette Union, on évitait que les familles nombreuses arrêtaient la sympathie qu'elles méritent par une attitude qui eût paru quelque peu dédaigneuse des autres, et, d'autre part, que les familles sans ou avec peu d'enfants se sentissent injustement écrasées sous le chant triomphal et indiscrètement claironné aux échos endoloris de leur cœur.

Vous n'auriez pas été l'homme sensible, le praticien averti et le chrétien charitable que vous êtes, si vous n'aviez pas saisi cette nécessité d'appeler à l'aide non en îlotes, mais en collaborateurs spirituels, tous ceux qui ont assez l'amour des enfants pour aimer ceux des autres.

Aussi bien, l'Académie, en vous ouvrant ses portes, a entendu s'associer directement, elle-même, à votre apostolat social.

Alma mater, elle aussi, sinon *alma Venus*, elle a reçu naguère, de la volonté suprême d'une noble femme demeurée elle-même sans enfants, M^{me} Braquehais-Verdrel, un riche héritage destiné à venir en aide aux familles nombreuses. Tout en se réservant, ainsi qu'il convient, la dispensation du trésor qui lui a été confié sans étroites conditions, elle a pensé qu'elle ne pouvait mieux s'éclairer, en des choix toujours délicats, qu'en accueillant dans son sein l'homme qui, par sa compétence et son titre de Président des Familles nombreuses, la pouvait mieux guider aux plus beaux nids d'enfants.

Avec vous, les familles nombreuses entrent donc un peu plus dans ces salons d'allure aristocratique qui s'appellent des Académies. Je ne sais ce qu'en aurait pensé ce célibataire

endurci qui avait de la cervelle à la place du cœur, et qui s'appelait Fontenelle, quand il collaborait aux statuts de notre Compagnie, ni cet aimable sage de Cideville, l'ami du vieux garçon Voltaire.

CORNEILLE, PÈRE DE FAMILLE NOMBREUSE

Mais je suis certain, et cela doit vous suffire, que Pierre Corneille, du haut de son portrait, va vous accueillir, en notre salon, d'un sourire satisfait. Il aimait, en effet, les efforts d'une vertu peu commune, il tendait la volonté de ses héros aux tâches les plus difficiles, il avait l'enthousiasme de la piété et la bonne verdeur du cœur, il était Normand, comme vous, et, comme vous, de famille traditionnellement nombreuse.

Nul ne songea, sans doute, en son temps, à l'en féliciter : pareille couronne n'était pas rare et, par lui, saint Louis, avec ses onze fleurs de lis, la transmettait à Racine, aux jolis cygnes blancs. Mais Corneille, maître de grandeur d'âme en son théâtre, pouvait s'appliquer à lui-même le vers de don Diègue, comme nous vous l'appliquons :

Les exemples vivants sont d'un autre pouvoir.

Permettez donc que, pour vous introduire tout à fait, je m'efface devant cet illustre patron, petit-fils, fils et père de famille nombreuse.

La famille de Corneille, vous le savez, est de bonne et authentique race normande, originaire de Conches, en ce pays de l'Eure... qui, depuis!...

Pierre Corneille, l'aïeul du poète, qui devait mourir en 1588, avait eu de sa femme, Barbe Houel, huit enfants : une fille, Jeanne, qui se fit religieuse; Pierre, né en 1592, et qui épousa, le 9 juin 1602, Marthe Le Pesant, dont il

devait avoir, le 6 juin 1606, un premier fils Pierre, le grand Corneille; Antoine, né en 1577, et qui fut curé de Sainte-Marie-des-Champs, aux portes d'Yvetot; les restes de l'église subsistent encore, et on peut y évoquer la silhouette de notre tragique, servant la messe à son oncle, en clergeot cauchois; une autre fille, Barbe, en 1580; Guillaume, en 1581; Richard, en 1582; Françoise, en 1583, enfin, François, en 1585 : ce dernier, chef de la branche dont sortit Marie Corneille, mariée et dotée par Voltaire en 1764. Voilà pour l'aïeul.

Pierre Corneille, le père du poète, continuateur de son père, eut à son tour sept enfants; Pierre, l'aîné, le poète, le glorieux, l'immortel; Marie, née le 4 novembre 1609, mariée en 1634, au sieur Ballain; Antoine, né le 11 juillet 1611, qui fut sous-prieur au Mont-aux-Malades, lauréat, plus favorisé que son illustre frère, aux Palinods de Rouen, et curé de Fréville, où, dans l'église, une plaque rappelle son passage; Madeleine, née en 1618; Marthe, en 1623, future mère de Fontenelle; Thomas, de dix-neuf ans plus jeune que son aîné, venu au monde en 1625, et qui lui demeura toujours fidèlement attaché; une seconde Madeleine, née en 1629 et morte en 1635.

Fils et frère de famille nombreuse, Pierre Corneille est lui-même père d'une nombreuse famille de sept enfants. Les fils de son esprit, qui naissaient en même temps, ont fait tort aux fils de son sang. Ceux-ci méritent cependant de n'être point oubliés et n'est-il pas juste pour la gloire de Corneille lui-même, comme pour votre propre satisfaction, que ce soit eux qui vous reçoivent ici, ce soir, avec leur illustre frère.

Voici d'abord une fille, l'aînée, Marie, née le 10 janvier 1642, entre *Cinna* et *Polyeucte*, mariée en premières

noces à Queneband, de Baons-le-Comte, sieur de Buat, et, après la mort de celui-ci, à de Farcy, par qui elle devait être l'arrière-aïeule de Charlotte Corday.

Et voici deux militaires, dans le grand et fastueux costume de capitaine de cavalerie de Sa Majesté. Si vous avez vu, à Versailles, un portrait peint par Jean de Reyn, l'ami et le collaborateur de Van Dyck, vous reconnaissez l'aîné, Pierre aussi, Pierre IV, car les familles nombreuses ont le culte des noms, ce sont des familles royales, Pierre, fils aîné de Corneille, le voilà, avec son grand air, l'ovale du visage allongé, le teint bruni, le teint de la famille observerait notre collègue Georges Dubosc, qui connaît tout ce monde-là comme s'il avait vécu avec eux, le front découvert, les sourcils bien arqués, un épi à droite, la paupière large recouvrant le globe de l'œil à l'iris brun, et ce grand nez normand, un peu aquilin, renflé et bulbeux au bout, qui se relie à la courbe du front par un grand plan; l'équipement du beau cavalier coûte cher à Corneille, qui s'en plaint un peu au roi, en bon père de chez nous, ménager de son bien. Le beau cavalier, nommé vers la fin de sa carrière gentilhomme ordinaire du roi, a épousé entre temps la fille modeste d'un marchand de Paris, que son nom du moins vous fera sympathique, Marie Cochois; il en aura un fils qui, après la mort de ses parents en 1698, sera élevé par le grand-oncle Thomas et la petite-tante Madeleine.

Auprès du capitaine Pierre, un autre militaire, dont j'attendrai, pour vous le nommer, que M. Dubosc ait déniché le nom; mais, que soit-il au baptême, par le sang il est Corneille; en 1661, il était page chez la duchesse de Nemours, puis lieutenant de cavalerie; il a été blessé au siège de Douai, et ramené chez son père, à Paris, sur une civière de paille.

Vous avez vu de ces retours, Monsieur, vous qui avez voulu rester aux armées jusqu'au bout de la guerre. Ce fut grand émoi et Pierre Corneille vécut pour lui-même les heures du vieil Horace, et sut se raidir comme lui contre la douleur.

Aussi bien en fût-il un instant distrait par une de ces interventions malencontreuses dont la police, toujours pleine de malice, comme dit la chanson, ne semble pas près de perdre le secret, et il se vit dresser procès-verbal par la Maréchaussée, pour avoir, dans son trouble paternel, laissé traîner sur le pavé de la rue quelques brins de paille, rougis du sang de son fils héroïque. Il convient, pour l'honneur de la justice assise, d'ajouter, d'après Robinet, que le grand tragique ne paya point trop cher cette paille si noblement ensanglantée.

Quelques années après, en 1674, l'année que naissait Surena, ce fils anonyme de Corneille était tué au siège de Grave.

Le poète n'avait pas menti quand il écrivait à Louis XIV qu'il avait

Deux fils dans ton armée et dont l'unique emploi
Est d'y porter du sang à répandre pour toi!

A côté des deux brillants militaires, un peu à l'écart, un adolescent, Charles, le filleul du Père de la Rue, l'ancien maître demeuré l'ami du père; il a déjà l'attitude mélancolique et comme le front voilé des Marcellus, qui n'ont été que prêtés à la terre : il mourra à quatorze ans; mais le jésuite, son parrain, le chantera en délicieux vers latins, comme Virgile savait pleurer les jeunes morts. Il me permet, ce soir, de l'évoquer encore avec ses yeux très doux et la jolie grâce de son front :

Et dulces oculi et formosa gratia frontis,

tout le portrait d'ailleurs de son père au même âge.

Un quatrième garçon, Thomas, en rabat et petit collet; par vocation ou, comme on disait alors, pour décharger la famille, pour l'une et l'autre cause sans doute harmonisées, il est entré dans les ordres; et il a enfin obtenu du roi, après maintes réclamations précises, et non sans une insistance un peu aigre de son père qui, en bon Normand, tient que parole vaut un écrit, l'abbaye d'Aigue-Vive, en Touraine, dans les ruines de laquelle semble errer encore son ombre énigmatique.

Aux côtés de Marie, l'aînée, et des quatre garçons, voici encore deux filles, religieuses toutes deux.

Marguerite, sœur dominicaine, au faubourg Cauchoise, dont le couvent, fondé par Elisabeth de Vendôme, s'élevait entre la rue Saint-André et la rue Crevier. Dès 1663, Marguerite, qui avait été élevée dans ce couvent, lui appartenait comme religieuse; son père l'avait dotée sur la terre de Petit-Couronne. Par trois fois, elle fut élue supérieure de la communauté.

Quant à l'autre, Madeleine, elle a survécu de beaucoup à ses frères et sœurs, pour ne mourir qu'en 1738, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Elle pourrait prendre place parmi certaines infirmières sociales que vous connaissez. Dès l'âge de dix-huit ans, elle avait voulu laisser le monde: mais la santé précaire de sa mère, Marie de Lampérière l'y retint pour la soigner. Après la mort de celle-ci, en 1794, ce fut l'oncle Thomas, retiré aux Andelys, et cet enfant de son frère Pierre resté orphelin.

Sacrifiée et religieuse dans le monde, c'est une figure bien touchante que cette Madeleine Corneille, qui sut mettre la charité et le dévouement familiaux au-dessus même des attraits d'une vocation plus mystique.

C'est seulement après la mort de l'oncle Thomas, en

1707, que Madeleine, à soixante-deux ans, revint à Rouen, et, libre enfin, entra chez les Bénédictines, alors installées rue Morand; elle y fit profession en 1718 seulement et, paralysée en 1734, elle s'y traîna encore quatre années et y décéda pieusement, obscurément, en 1738, emportant avec elle, sans orgueil et sans regret, le dernier exemple vivant du grand poète normand.

Ainsi donc, Monsieur, en entrant ce soir dans notre Compagnie, sous l'égide d'une double et affectueuse amitié, ceint de la couronne bénie de vos oliviers nouveaux, vous qui pourriez dire, en transposant quelque peu le vers de Voltaire :

J'ai déjà dix enfants, c'est mon plus bel ouvrage,

vous trouverez encore pour vous accueillir trois générations d'une famille aussi nombreuse qu'elle est illustre.

Avec ses filles et ses fils, voici sur le seuil Pierre Corneille lui-même, petit-fils et fils d'une famille aux multiples rameaux.

Il vous enveloppe de son sourire et de sa gloire, comme de leur jeunesse et de leur piété.

Il vous suffirait, par son gracieux cortège et par son patronage imposant, à gagner ici à votre idéal et à vos labeurs, s'ils n'étaient déjà appréciés de tous, la sympathie, l'intérêt, le respect et une admiration qui, pour se faire en quelques-uns plus attendrie, et comme voilée d'un regret, sans jalousie d'ailleurs, doit et veut vous être et vous sera, ce soir, j'en suis sûr, par sa mélancolie même, comme un hommage encore plus sincère.

DISCOURS ET MÉMOIRES IMPRIMÉS

CLASSE DES BELLES-LETTRES

LIBRARY OF THE
CLASSE DE LA LITTÉRATURE

L'ASCENSION DES FAMILLES

EN HAUTE-NORMANDIE

AUX XVI^e, XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

Par M. G.-A. PREVOST

Il y a longtemps que l'on a signalé l'élévation de quelques familles sous l'ancien régime, favoris des rois, cas exceptionnels de ceux qui étaient doués du génie des affaires, de ceux qui s'enrichissaient, plus ou moins honnêtement, dans le maniement des deniers publics (maltôtiers, traitants, partisans). Enfin, les heureux : La Bruyère a dit : « Quelqu'un les a conduits à la source d'un fleuve, ou le hasard seul les y a fait rencontrer ; on leur a dit : Voulez-vous de l'eau ? Puissez, et ils ont puisé. »

On peut aller plus loin, et prouver, par une justification et avec une précision scientifiques, que, sans protections, sans talents, sans aptitudes spéciales, on pouvait, normalement, s'élever ou élever sa famille jusqu'à la noblesse. J'ai emprunté quelques exemples aux trois derniers siècles de l'ancien régime, me restreignant à la seule Haute-Normandie. Après avoir longtemps hésité à cause du très grand nombre de cas venus à ma connaissance, j'ai suivi quelques familles, prises dans les conditions les plus variées : à la ville ou à la campagne, dans le commerce des villes ou des gros bourgs, dans le labour des champs, dans de petits offices ruraux, dans

les régisseurs ou fermiers d'abbayes ou de grands fiefs. Les sources, elles sont diverses, inventaires d'archives, travaux des Sociétés savantes et, aussi, deux manuscrits de la Bibliothèque nationale (1), dont l'un, sorte d'anecdotier à la Tallemant des Réaux, légèrement médisant, est, toutefois, bien informé, car, parfois, il a subi avec succès l'épreuve du contrôle avec des documents authentiques.

Commencerai-je cette revue par la famille des Le Gendre de Collandres, et classerai-je son auteur parmi les doués extraordinairement, Samuel Bernard, par exemple, ou parmi le commun des mortels ? Thomas Le Gendre, né protestant, avait amassé de grandes richesses, on parlait de quatre ou cinq millions ; il jouissait, d'ailleurs, d'un grand renom d'honnêteté et s'était acquis une estime universelle ; anobli après sa conversion, il fut successivement membre du conseil du commerce..., inspecteur général du commerce, etc...

Il voulut avoir une habitation digne de sa grande fortune et de la haute situation qu'il s'était acquise. On lit dans *l'Histoire de Rouen* :

« Vers l'an 1680, un très riche marchand de Rouen, nommé Le Gendre, fit bâtir une fort belle maison de plaisance sur la paroisse de Saint-Paul, tout proche et au-dessous des deux chemins qui se partagent, l'un pour aller à Notre-Dame de Bon-Secours et l'autre qui conduit au Port-Saint-Ouen. Quand elle fut bâtie, il jugea à propos d'y faire faire des jets d'eau... ; pour y parvenir, il fit faire deux voûtes ou souterrains taillés au ciseau dans cette côte [la côte Sainte-

(1) Bibliothèque nationale, département des manuscrits, fonds français, n° 32309. — Même provenance ; même fonds, n° 32318. (Ces deux manuscrits seront désignés : B. N., fr., 32309, et B. N., fr., 32318.)

Catherine], les quelles passent sous les deux chemins nommez ci-dessus..., ce qui produit des eaux suffisamment pour ces jets d'eau. J'ai mis ceci dans cette Histoire (continue l'auteur), pour que la postérité sçache la raison pour la quelle on a fait ces deux sôterrains, si la succession des tems qui détruit toute chose, changeoit de face cet endroit. »

Une savante notice lui a été consacrée par M. Garetta dans le *Bulletin de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure*, ainsi qu'à sa nombreuse postérité. Des jugements divers portés sur Thomas Le Gendre, il y a intérêt à rapprocher l'opinion du premier président du parlement de Normandie, Claude Pellot qui, dans ses notes sur les personnages et les choses de la province, écrivait : « Legendre, françois, fils d'hollandois, riche, a du crédit, fait beaucoup d'affaires, gendre de M. Scot, plus heureux qu'habile ».

Saint-Simon qui, ailleurs, l'avait dit : « riche, honnête et fameux marchand de Rouen », revient dans un autre endroit sur la curieuse histoire d'un de ses fils.

Du comptoir de leur père, appuyés de ses quatre à cinq millions, ils brûlent les étapes, prennent l'épée, arrivent aux plus hauts grades; leur ambition ne connaît plus de bornes; seulement, l'un d'eux éprouvera une légère mortification : « Colandre [nom qu'il portait], lieutenant aux gardes qui s'était distingué partout où il s'était trouvé, et dont la figure intéressait les dames, eut l'agrément d'un régiment et traita de celui de la Reine-infanterie; mais le roi arrêta le marché et trouva que Colandre, fils de Le Gendre, riche négociant de Rouen, n'était pas fait pour être colonel de régiments de cette sorte. » Il prit, toutefois, sa revanche du côté des

dames, moins difficiles que le roi; car on a dit qu'il était l'amant de la duchesse de Bouillon (1).

Sortons donc des cas exceptionnels.

Saluons d'abord le premier président Groulart; il est fils d'un marchand de Dieppe; il a un frère, Nicolas, qui est marchand; il épouse la fille d'un marchand de Rouen, Nicolas Guiffard. Son mérite seul en fait un grand magistrat, un écrivain, un célèbre homme politique (2).

Le président à mortier Hallé d'Orgeville (1674), « assez habile, honneste et qui ne manque pas d'esprit et est fort accommodé », était fils d'un riche marchand, sieur de Cantelou, Amfreville, Vateport, qui se fit secrétaire du roi, fut greffier des états généraux en 1614, dont le père était épicier près Notre-Dame de la Ronde. D'après une généalogie qui m'a été gracieusement communiquée, il se disait issu d'une

(1) *Bulletin de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. XVI. Rouen, 1913, in-8°, pp. 47-54. *Histoire de la Ville de Rouen* [par DU SOUILLET], Rouen, Du Souillet, 1731, in-4°, première partie, p. 167.

Notes du premier président Pellot sur la Normandie, publiées par la Société de l'Histoire de Normandie. Rouen, Lestringant; Paris, Auguste Picard, 1915, in-8°, p. 130.

Mémoires du duc de Saint-Simon, édition de Boislisle, t. X, pp. 96-98, et édition Chéruef, 13 vol. in-12, t. XI, p. 323.

Journal de Barbier, t. I^{er}, p. 127.

(2) *Revue de la Normandie*, année 1868, p. 543.

Bibliothèque municipale de Rouen, manuscrit Y 5. V^o Guiffard.

Il est vraisemblable que la mère du premier président Groulart était protestante. On lit dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale : « Une riche marchande de Dieppe qu'on appeloit madame Hélène, fut la mère de Claude Groulart, sieur de la Cour. Ce fut elle qui, ayant eu des ouvriers de Luneray et qui, leur donnant à travailler chez eux dans la paroisse, introduisit à Luneray la religion protestante qui a fait tant de progrès. »

B. N., fr., 32309, p. 423.

famille, marchande également, qui avait un beau titre d'honneur à son actif « Barthélemy Hallé, fameux marchand de Rouen, anobli par François premier pour avoir répondu de la rançon de sa majesté en Espagne lorsqu'il y fust emmené de Pavie prisonnier de guerre » (1).

Monte, pareillement, très vite, la famille de Georges Langlois, bourgeois de Rouen, sieur de Canteleu, anobli en 1577, en payant 600 livres tournois. On ne dit pas ce qu'il était. Dès 1585, nous voyons Messire Nicolas Langlois, chevalier, seigneur de Motteville, conseiller du roi en son conseil d'état et premier président de la chambre des comptes de Normandie. Cette haute charge reste dans la famille jusqu'en 1692. Elle compte ensuite des présidents à mortier au parlement. Mais la vanité gagne les Langlois; ils obtiennent des lettres de changement de leur nom en celui de Motteville; ils renient leur anoblissement de 1577. « Du Souillet, dit l'auteur d'un manuscrit déjà cité, ayant mis cet anoblissement dans son Histoire de Rouen, on luy a fait retirer, quoy qu'il soit bien marqué dans quatre ou cinq manuscrits que j'ay veus, et on luy a fait mettre un carton où il est dit que Georges Langlois, sieur de Canteleu, se fit confirmer dans sa noblesse en 1577. » C'est un membre de cette famille qui, vers le milieu du XVII^e siècle, fit construire, à Canteleu, un splendide château, mutilé et en partie démoli à la fin du XVIII^e siècle (2).

(1) B. N., fr., 32318, pp. 59, 60, 150. — *Notes du P. P. Pellot*, p. 66. — Généalogie manuscrite, dressée vers 1700 (titres de propriété du château de la Brosse à Saint-Ouen-de-Thouberville).

(2) L'un d'eux accable de ses dédains, comme étant d'une naissance au-dessous de la sienne, la femme qu'il a épousée, dont la famille le valait bien.

B. N., fr., 32318, pp. 583, 730. — *Bulletin monumental*, année 1889 : « Le château de Canteleu et ses propriétaires. »

Jean Diel, en 1590, puis son fils, en 1614, furent successivement premiers présidents de la cour des aides, le second, ensuite, conseiller d'état et ambassadeur à Venise. Ils étaient d'une famille originaire de Dieppe et d'Arques, enrichie par le commerce maritime. Il paraît qu'ils se sont alors entés sur la famille de MM. Diel de Crasville et en ont pris les armes; et ceux-ci, qui se sont « veus dans l'estat le plus bas, se sont fait honneur d'avoir les autres pour parents » (1).

Jean de Bonshoms, conseiller au parlement, en 1543, était fils d'autre Jean, bourgeois marchand de Rouen et d'une fille de David Le Prevost, sieur de Couronne. Comme il avait prêté à son beau-père de l'argent que celui-ci ne pouvait lui rendre, il devint ainsi seigneur de Couronne. Ces Le Prevost étaient, du reste, poursuivis par la malchance. Quelque quatre-vingts ans auparavant, dans la seconde moitié du XV^e siècle, un Jean Le Prevost avait acheté la seigneurie de Petit-Couronne; il vint s'y fixer avec sa femme; mais ne voilà-t-il pas que les paroissiens le chicanent comme n'étant pas noble et l'assoient à la taille! Il proteste; obtient un désistement de ses vassaux, mais le procureur général de la cour des aides intervient, les habitants reprennent l'instance... incidents divers; et l'instance durait encore en 1491! (2)

Je rencontre comme conseiller au parlement, en 1682, Marc-Antoine de Languedor, sieur de Bois-le-Vicomte;

(1) B. N., fr., 32318, pp. 459, 460.

(2) *Revue de la Normandie*, année 1868, p. 543. — Spécialement sur les difficultés des Le Prevost avec les habitants de Petit-Couronne, Bibliothèque de Rouen, manuscrit Y 25, v^o *Bonshoms*. — Archives départementales de la Seine-Inférieure, Registre des expéditions de la cour des aides, 18 janvier 1491.

puis, en 1741, Pierre-Marc-Antoine de Languedor, marquis de Bec-Thomas, président à mortier; or, à propos du premier, l'auteur d'un des manuscrits de la Bibliothèque nationale dit « qu'il estoit fils de Marc-Antoine de Languedor, marchand de poisson sallé à Rouen et petit-fils de M. Languedor, maître des ouvrages de la ville ». Confirmant et précisant encore ce dire, un des manuscrits Bigot, à la Bibliothèque de Rouen, apprend, en ces termes, comment il est devenu marchand de poisson salé : « Pierre Languedor, domestique de N... Toutain, marchand de poisson, épousa, après la mort de son maître, sa veuve Judith Le Carpentier; il fut échevin; son fils achète une charge de secrétaire du roi et un des enfants de ce dernier est conseiller au parlement. Avant de porter pour armoiries « trois estoiles, ils portaient trois testes de chérubin d'or » (1).

Jusqu'à ce dernier exemple, nous n'avons guère rencontré que le terme de *marchand*, vague, imprécis et très large; ceux qui suivent établiront plus solidement encore que toutes sortes de métiers ou professions donnaient accès à la haute robe.

« M. Guenet, maître-cordonnier à Rouen, estant devenu riche par le commerce des souliers qu'il envoya à l'Amérique, ne s'occupa plus que des envois de cette marchandise. Tous-saint Guenet, son fils, continua le même commerce, et devint très riche; il acheta, en 1680, une charge de secrétaire du roi, puis la terre de Franqueville; en 1691, le fils de ce dernier devenait conseiller au parlement » (2).

Richard Hébert, conseiller à la cour des aides, puis pro-

(1) B. N., fr., 32318, p. 212. — Bibliothèque de Rouen, manuscrit Y 25, v^o Languedor.

(2) B. N., fr., 32309, p. 426. — Bibliothèque de Rouen, Y 25, v^o Guenet.

cureur général aux comptes et père d'un conseiller au parlement en 1659, était fils de « Jean Hébert, drappier rue Malpalu » (1).

Estienne Petit, conseiller au parlement, en 1666, était fils d'un marchand d'ardoises auprès de Saint-Vincent. Était-ce son élévation qui l'avait grisé, le premier président Pellot fait suivre son nom de ce seul mot « *débauché* » ? (2)

Henry Henriques, sieur de Reneville (1672) « bon conseiller, habile », dit, au contraire, le premier président, était issu de « négocians » espagnols établis à Rouen (3).

Dans ses notes sur les principaux habitants du Havre il écrit : « Grenier, s^r de Cauville, correspondant de la compagnie des Indes-orientales, a esté marchand, s'est fait noble, a 150 mille livres de biens, ne se mesle plus du commerce ».

David-François Grenier de Cauville, sans doute son fils, est président aux requêtes en 1673 ; il est « habile et hardy, sçait le palais » (4).

Henry Coignard, sieur du Petit-Camp, conseiller au parlement, en 1679, était fils de M. Coignard, secrétaire du roi et vinaigrier en cette ville et d'Elisabeth de la Rive, fille d'un mercier de la rue grand-pont, au coin de la rue Potard (5). Descendaient pareillement de vinaigriers, malgré leurs prétentions, les Scott de la Mésangère (6).

(1) B. N., fr., 32318, pp. 197, 490.

(2) B. N., fr., 32318, p. 201. — *Notes du P. P. Pellot*, p. 82.

(3) B. N., fr., 32318, p. 204. — *Notes du P. P. Pellot*, p. 91.

(4) B. N., fr., 32318, p. 204. — *Notes du P. P. Pellot*, pp. 88, 192.

(5) B. N., fr., 32318, 410, 209.

(6) Un Jacques Scott était encore vinaigrier quand il acquit en 1642, à Rouen, une maison rue de la grosse-horloge, n^o 115

Le célèbre économiste Pierre Le Pesant de Boisguilbert, descendait, au troisième degré, de Charles Le Pesant, maître des comptes, qui était fils d'un teinturier près le pont de Robec; le manuscrit de la Bibliothèque nationale qui nous l'apprend, parlant d'un autre Le Pesant, secrétaire du roi, dit : « Il avoit esté teinturier à Rouen, comme plusieurs autres de sa famille, mais, comme cela avait été plus récent, ses descendants l'ont désavoué. » Nicolas Le Pesant de Boisguilbert entre au parlement en 1675. « Il sçavoit servir ses amis et amies », dit le manuscrit (1).

Fils ou petit-fils de François Mouret, bourgeois de Rouen, marchand de morue (tout comme les Languedor dont nous avons parlé), anobli en 1644, Nicolas Mouret, sieur du Pont, est, en 1700, président aux requêtes du parlement (2).

Voici plus surprenant encore : en 1618, Louis Paulmier, sieur de la Bucaille, est conseiller aux requêtes. Or, s'il n'y a pas d'erreur dans ma copie de la Recherche de la noblesse de La Galissonnière, il serait fils de Pierre Paulmier, *cabaretier d'Alençon*, anobli en 1608 par lettres confirmatives de celles de septembre 1584 (3).

et 117; il devint, ensuite, seigneur de Trianel et de Fumechon, tandis qu'un autre Scott formait la branche de la Mésangère. (*Revue de la Normandie*, 1868, p. 651.)

(1) B. N., fr., 32318, pp. 608, 203 et *passim*. « Charles Lepesant, fils de Lepesant, teinturier près le pont Robec, épouse Marie Dufour. » — P. 614 : « Pierre Le Pesant, sieur de la Beause, premier pourveu d'une charge, fils de Pierre Le Pesant, secrétaire du roy, et de Marguerite de Colombel, morte en 1614. »

(2) Bibliothèque de Rouen, manuscrit Y 21, v° Mouret. — Nicolas, fils du marchand de morue, est conseiller-maître à la cour des comptes. (*Notes du P. P. Pellot*, p. 104.)

(3) Copie manuscrite, moderne, de la Recherche de la Noblesse de La Galissonnière, Election de Rouen, v° Paulmier.

Même dans les paroisses rurales, le petit commerce peut servir de premier échelon à une famille pour monter jusqu'à de hautes positions. Tel est le cas de celle de Jean-Jacques Angot, sieur de la Mothe, conseiller au parlement, s'il faut ajouter foi au dire que je trouve dans le manuscrit souvent cité : « ...Les médisants racontent qu'au prône d'une des paroisses dont un de MM. Ango de la Motte-Lezeau était seigneur, le curé dit : Vous êtes d'autant plus obligés, mes chers frères, de prier pour luy, vous luy avés de grandes obligations pour vous mesme, pour vos pères et pour vos grands-pères. Les sieurs comme luy vous ont toujours protégés, chéris et favorisés; quelques uns de vous doivent se souvenir que le grand-père de nostre seigneur vous vendait ses guêtres, frocs, sabots dont vous aviez besoin toujours à quelques sols moins qu'à tout autre » (1). Le vaudevilliste, académicien, marquis Robert de Flers était, de son estoc, un Angot de la Motte-Lezeau.

La haute robe, la noblesse, exerçaient sur les familles du commerce une fascination irrésistible. L'intendant de Toulouse dit, dans le mémoire envoyé pour l'instruction du duc de Bourgogne : « Le séjour du parlement et les privilèges du capitoulat éloignent les esprits du commerce; la plupart des enfants aimant mieux suivre la profession des nobles ou entrer dans les charges que continuer le trafic de leurs pères. » D'après celui de Bourges, pour la même raison, les habitants se sont extrêmement refroidis sur le commerce (2).

(1) B. N., fr., 32309, p. 57.

(2) Etat de la France..., extrait des Mémoires dressés par les intendans par ordre du roi Louis XIV..., par M. le comte de Boulainvilliers, édition de Londres, 1752, in-12, t. VIII, p. 459; et t. VI, p. 239.

Enfin, pour en revenir à Rouen, le roi, dans l'édit de création du conseil supérieur à Rouen, déclare qu'il y fallait un tribunal moins nombreux que le parlement et qui ne pût ouvrir une nouvelle carrière à l'ambition des familles commerçantes (1).

A la campagne aussi, petits propriétaires, riches laboureurs, comme dit La Fontaine, intendants et régisseurs de grands fiefs ou d'abbayes posaient les premiers jalons de l'élévation de leurs descendants.

En 1561, honorable homme Guillaume Le Roy, laboureur et marchand, demeurant en la paroisse de Bourdainville-la-chaussée, achète, moyennant 9.000 livres tournois, le fief, terre et seigneurie du dit Bourdainville, quart de fief de haubert. Il meurt quelques années plus tard. Son fils, nommé aussi Guillaume, est garde du corps, et, bien vite, il tranche du grand seigneur; son orgueil le grise et voilà ce que nous apprenons : Deux paroissiens de Bourdainville portent contre lui, devant le chapitre de la cathédrale, la plainte suivante : Le dit Le Roy avait fait placer, dans le chœur de l'église, un vaste banc pour lui et les siens; le long des murs, une ceinture de noir avec ses armoiries; un cercueil haut élevé sur la sépulture de son père, aussi avec ses armoiries. Il n'y avait plus moyen, pour les prêtres, de porter chapes ni d'aller et venir dans le chœur... Le garde du corps répond : « La représentation de la sépulture n'est pas là pour y demeurer à jamais; c'est un honneur qui se fait aux corps des défunts seigneurs, pour y demeurer an et jour seulement, et, si tost que l'anniversaire du bout de l'an est fait on retire ceste représentation et on couvre le lieu de quelque représentation

(1) Académie de Rouen (années 1887-1888), p. 356.

honneste. » Les paroissiens répliquent : « Son père n'était pas descendu des seigneurs de Bourdainville, avoit toujours esté roturier et homme du tiers-estat, payant taille, jusqu'à environ deux ans avant son décès qu'il avoit achapté unes lettres d'anoblissement, lequel anoblissement ne puist transir en la personne du dit Guillaume Le Roy son fils, comme le roy l'a voullu et déclaré par son édit à l'instance des estats généraulx du pays de Normandie. Il avoit voullu, depuis quatorze ou quinze ans, usurper la pluspart du chœur par un grand banc pour y asseoir sa femme, sa mère et chambrière; et encore, par une plus grande arrogance, avoit fait faire un autre grand siège à l'entrée du dit chœur au devant du pupitre pour premièrement y faire une station et, de là, aller prendre siège dans le dit banc comme l'évesque diocésain..., tellement que tous les paroissiens étoient contraincts de se tenir debout pour voir la sainte hostie à l'élévation. Le cercueil avoit trois pieds et plus de largeur sur la nef, sur neuf pieds de longueur. Autrefois il n'y avoit aucun banc, siège ny séance pour les femmes des seigneurs; il n'y avoit d'autres sièges que ceux qui étoient le long des parois pour la séance des hommes... » (1). — La Bruyère a dit : « Sylvain, de ses deniers, a acquis de la naissance et un autre nom; il est seigneur de la paroisse où ses ayeux payaient la taille. » Vous vous trompez, ô La Bruyère, c'est Sylvain en personne qui a acquis la terre où lui-même, tout comme ses aïeux, a payé la taille.

De même, aussi, était d'origine rurale la famille de Messire Jean-Baptiste Boivin, chevalier, seigneur de

(1) *Inventaire des Archives départementales de la Seine-Inférieure*, par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire, série G, 4244.

Bonnetot, d'abord conseiller au parlement, en 1665, puis premier président de la chambre des comptes. Il eut un fils, le marquis de Bacqueville, qui, « ayant épousé une fille de la famille de l'amiral de Coligny, a eu tout le temps de réfléchir sur la comédie de Georges Dandin », dit l'un des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Saint-Simon, parlant de cette marquise de Bacqueville, dit que, « comme elle n'avait rien, on l'avait mariée à ce Bacqueville qui était riche mais le néant. Son nom est Boyvin; son père, qui s'appelait Bonnetot, d'une avarice sordide, était premier président de la chambre des comptes de Rouen, dont le père étoit un fermier laboureur en son jeune temps, qui s'étoit enrichi dans le commerce des blés ». Je dois dire, cependant, qu'il semble que Saint-Simon a dû sauter une génération (1).

Tout comme les Boivin, on voit d'abord les Rocque poindre à la campagne. Dès le commencement du xv^e siècle, on les trouve bien établis et possédant des immeubles à Varengueville. Dans les premières années du xvi^e siècle, deux d'entre eux viennent s'établir à Rouen et y exercent la profession de marchands. On a suivi l'intéressante histoire d'une branche de cette famille qui achète la seigneurie du Genetay. Elle fait bâtir, à Rouen, le gentil petit manoir dit château Saint-Filleul ou de la Motte; mais, bientôt, par suite de son faste, de son luxe, de sa vanité, cette branche retombe. D'autres, au contraire, continueront de s'enrichir et de s'élever. Un Rocque achète la seigneurie de Varengueville, obéissant à une attraction assez fréquente vers son pays d'origine, et

(1) B. N., fr., 32318, pp. 584-585. — Saint-Simon, éd. Chéruel, t. VII, p. 68; t. XI, p. 254. — *Notes du P. P. Pellot*, p. 81.

son fils sera conseiller au parlement de Normandie en 1596. Pierre Rocque de Varengewille, petit-fils d'un vinaigrier de la rue Potard, est, en 1647, lieutenant général au bailliage et siège présidial. Un contemporain de ce dernier exerce de hautes fonctions à Paris, et il marie une de ses filles au maréchal de Villars. Saint-Simon, relatant ce mariage, dira : « Varengewille s'appeloit Rocq, étoit de Normandie et moins que rien. » Il remarque que la maréchale était « belle et de fort grand air » ; et, ailleurs, il ajoute que son mari « en étoit également amoureux et jaloux ; il lui avoit donné pour duègne une de ses sœurs ; les ridicules furent grands et les précautions pas toujours heureuses » (1).

Nous pouvons suivre, dès ses commencements, la famille Briffault de Brécy.

En 1525, Etienne Briffault prend à loyer des prés à Quevillon. En 1577, Pierre Briffault, laboureur à Boscherville, fait un échange de terres avec honorable homme Jean Briffault, receveur de l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, qui est, en même temps, receveur fermier de la terre et seigneurie de Bardouville ; car le seigneur de Bardouville vend, le 4 avril 1581, à son receveur, qualifié receveur général de l'abbaye de Boscherville, le fief de Brécy, par le prix de 1.166 écus. Détail intéressant, de ce prix sera déduite la somme de 333 écus et un tiers d'un sol que le seigneur de Bardouville devait à son intendant. En 1594, Pierre Briffault est greffier hérédital en la table de marbre. François, en 1631, est procureur du roi au bailliage de

(1) Académie de Rouen (1875-1876), *le Château de la Motte en la Vallée d'Yonville*. — A. FLOQUET, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. V, p. 178. — SAINT-SIMON, t. II, pp. 326-327, 446.

Rouen, seigneur de Brécy, Bellestre et Breteuil. Il donne à l'église, ou à la confrairie de Saint-Georges de Boscherville, des ornements divers. Un autre François, chanoine de Rouen, ancien maître de la confrairie, donne, en 1626, la croix de pierre du cimetière de la paroisse (1).

Entre autres exemples, je dirai encore, sans détails, qu'Adrien Dandasne, sieur de Tourville, conseiller aux requêtes, en 1618, était fils d'un receveur de l'abbaye de Fécamp (2); que les Le Marchand de Saint-Manvieux, anoblis en la personne d'un premier avocat-général à la cour des aides, venaient d'un receveur de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen (3).

Un Le Capelain avait été receveur de l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville et y avait été inhumé près la porte du cloître. Or, lors de la recherche de la noblesse par La Galissonnière, Louis Le Cappelain de la Berquerie, demeurant à Saint-Martin-de-Boscherville, se prévalait d'une charge de secrétaire du roi. On lui objecta, il est vrai, que ce n'était pas une charge de secrétaire du roi, maison et couronne de France, mais d'audiencier ou contrôleur en la chancellerie, n'y signant que les expéditions de la dite chancellerie; il n'en résulte pas moins que sa famille s'était enrichie et aspirait à la noblesse (4).

(1) Titres de propriété du château de Bardouville. — Inventaire imprimé du Chartrier du Château de la Rivière-Bourdet. — Archives départementales de la Seine-Inférieure, G, 8554.

(2) B. N., fr., 32309, v° Dandasne.

(3) Revue nobiliaire, nouvelle série, t. I. Paris, Dumoulin, 1865, in-8°, p. 270.

(4) Recherche de La Galissonnière, élection de Rouen, v° *Le Cappelain*. — *Les environs de Rouen...*, par MM. H. Allais, Beauconsin, Ch. de Beaurepaire... Rouen, Augé, 1890, in-4°, p. 171.

Je m'arrête, car j'ai hâte de signaler une autre carrière qui s'ouvrait à l'ambition des fils de la bourgeoisie, le service militaire, le brevet d'officier. Combien de fois n'a-t-on pas dit et écrit que, sous l'ancien régime, le rang d'officier était le privilège exclusif de la noblesse, que le roturier ne pouvait accéder qu'au grade de sous-officier! Erreur, ou négation volontaire de la vérité. N'a-t-on donc pas lu le *Bourgeois gentilhomme*? N'y entend-on donc pas la réponse de Cléonte à M. Jourdain qui lui demande s'il est gentilhomme : « Je suis né, sans doute, de parents qui ont tenu des charges honorables; je me suis acquis, dans les armes, l'honneur de six ans de service...; et je vous dirai, franchement, que je ne suis pas gentilhomme. » Ouvrons un recueil d'édits royaux. Un édit d'Henri IV statue qu'après vingt ans de service comme capitaine, lieutenant ou enseigne, l'officier jouira des exemptions des nobles...; que, retiré du service, il pourra obtenir des lettres royales lui conservant les mêmes privilèges sa vie durant (1). D'un édit de novembre 1750 (2), il ressort que le non-noble pouvait accéder au haut grade d'officier général, puisque, par l'article 3^e, sa majesté dit vouloir qu'à l'avenir le grade d'officier général confère la noblesse de droit à ceux qui y parviendraient. Beaucoup de lettres d'noblesse vantent les services militaires des « pères, ayeux ou collatéraux du bénéficiaire ».

Cette démonstration de la facilité d'élévation des familles est aussi aisée pour la basse-Normandie que pour la haute;

(1) L.-N. CHÉRIN, *Abrégé chronologique d'édits, déclarations sur le fait de noblesse*. Paris, 1788, in-12, pp. 83-84. — CHÉRUEL, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*. Paris, 1855, in-12, t. II, p. 859.

(2) CHÉRIN, *Abrégé chronologique...*, pp. 364-367.

aussi aisée pour le XV^e siècle que pour les suivants. Ainsi, outre de curieux exemples individuels, nous rencontrons cette étrange charte des francs-fiefs, de novembre 1470, spéciale à la Normandie, par laquelle Louis XI, ayant besoin d'argent, anoblit, moyennant une taxe modique, tous les non-nobles qui y possédaient des fiefs réunissant certaines qualités (1). Combien étaient-ils ? Plus de huit cents, dit le P. Ménestrier dans son *Traité des diverses espèces de Noblesse*. Je sais que, de ce nombre, il faut déduire quelques familles de noblesse certaine qui auront préféré le paiement de la taxe à la preuve, parfois peu facile, de leur état de nobles. Cette déduction faite, le nombre des anoblis ainsi n'en demeure pas moins très considérable. Mais je sens éclater, de toutes parts, le cadre étroit dans lequel j'entendais me renfermer.

Revenant aux dernières années de l'ancien régime, je rencontre, en 1769, le conseiller au parlement Jean-Louis-Aimé Gressent. Il est de la classe moyenne ; son père et son grand-père ont exercé, à Neufchâtel, des charges judiciaires de second ordre. Sa mère lui conseille de faire comme eux. Il s'y refuse et préfère acheter une charge de conseiller aux requêtes au parlement, au prix de 4.500 livres ; il lui en coûte 9.000 livres de provisions et de réception. Il a expliqué sincèrement un des motifs de sa détermination : « Je ne suis pas né gentilhomme, et mon amour-propre a toujours souffert de voir qu'un malôtru, dont le père avoit été secrétaire du roi, avoit tous les avantages de noblesse que je n'avois

(1) Abbé P.-F. LEBEURIER, *Etat des anoblis en Normandie de 1545 à 1661...*, Evreux, 1866, in-8°, préface, p. v. — *Histoire sommaire de Normandie* par le s^r de Masseville. Rouen, 1698, in-12, t. IV, p. 293.

pas... » (1). C'était là une respectable ambition. Seulement, une foule d'autres, jaloux, envieux, avait, au contraire, la haine de la noblesse. Quel plus caractéristique exemple que la fameuse M^{me} Roland? Elle reçoit une blessure d'amour-propre dans la maison d'un grand seigneur; et on lit dans ses Mémoires : « Encore quelques jours et je détesterai si fort ces gens-là que je ne saurai plus que faire de ma haine! » Attendez, cependant; dédaigneuse et vaniteuse autant que haineuse, elle se moque de la plupart de ses prétendants. A propos d'une de ces demandes en mariage, elle dira qu'elle n'épouserait jamais quelqu'un du commerce...; qu'elle méprisait les gens du commerce qui ne font fortune qu'en surfaisant beaucoup et en rançonnant le pauvre ouvrier (2). Ce sont ces gens comme elle qui ont fait dire à Napoléon I^{er} : « Qui a fait la Révolution? — La vanité; la liberté n'a été que le prétexte! » Cette cause morale, la vanité, qui, d'après Sainte-Beuve (3), fut alors si puissante dans la haine irréconciliable et l'insurrection de la bourgeoisie excitée par les demi-philosophes, est démêlée et exposée par Rivarol avec une vraie supériorité et une verve implacable : « Qui le croirait? Ce ne sont ni les impôts, ni les lettres de cachet, ni tous les autres abus de l'autorité; ce ne sont ni les vexations des intendants, ni les rigueurs ruineuses de la justice qui ont le plus irrité la

(1) Académie de Rouen (1887-1888), pp. 345-346.

(2) TAINE, *L'Ancien régime*, p. 418. — *La Révolution*, t. II, p. 30.

Sainte-Beuve a dit excellemment que M^{me} Roland « ne pardonnait pas à la société la place inférieure qu'elle y avait longtemps occupée. C'est, continue-t-il, l'histoire de Jean-Jacques et de tant d'autres qui valaient moins que lui ». (*Nouveaux Lundis*, t. VIII, p. 221.)

(3) *Causeries du Lundi*, t. V, pp. 58-59, où est reproduit le jugement de Rivarol.

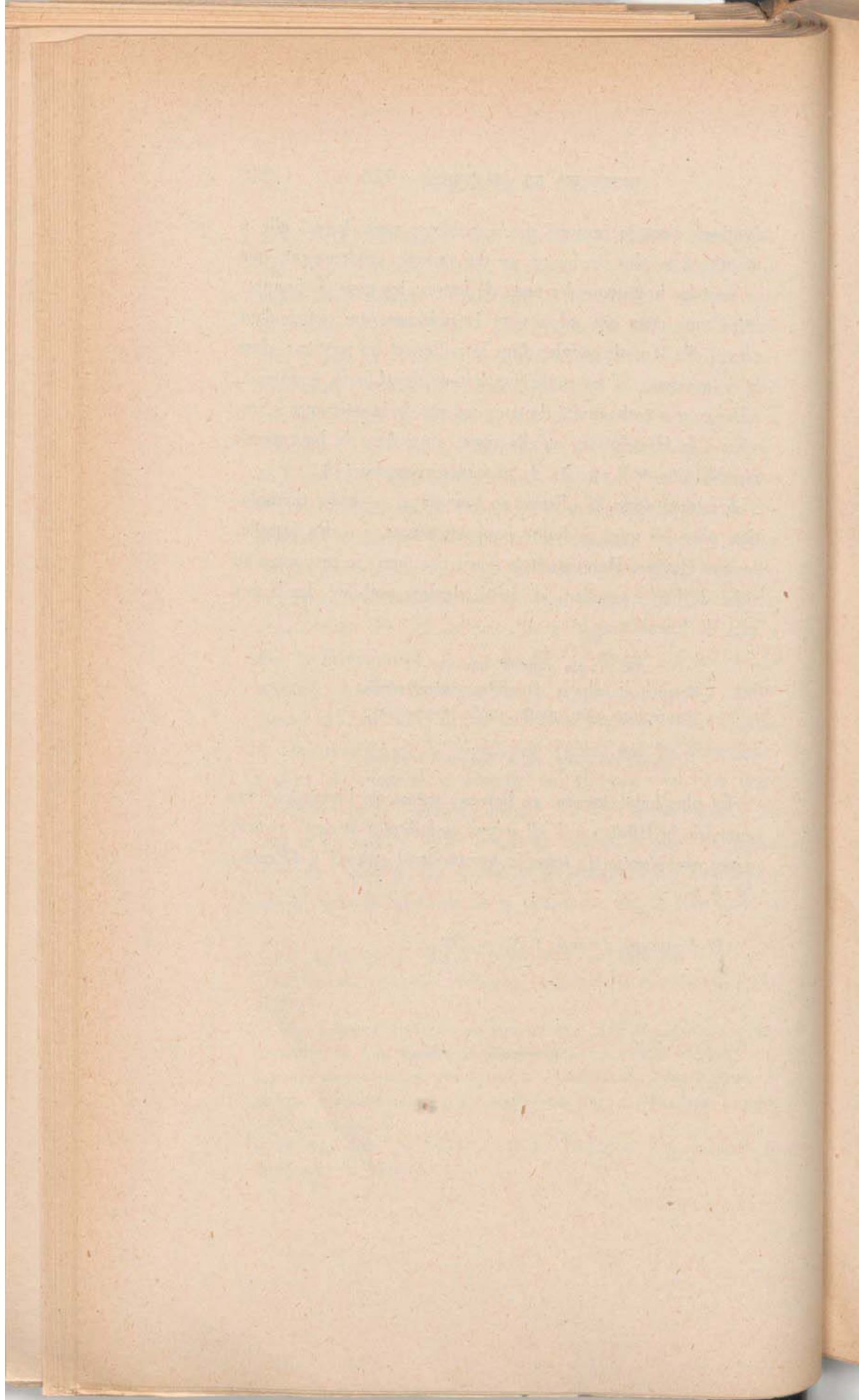
Nation; c'est le préjugé de la noblesse pour lequel elle a manifesté le plus de haine; ce qui prouve, évidemment, que ce sont les bourgeois, les gens de lettres, les gens de finance, enfin tous ceux qui jalousaient la noblesse, qui ont soulevé contre elle le petit peuple, dans les villes, et les paysans, dans les campagnes. » Le malicieux auteur des *Lundis* remarque, ailleurs, que cette vanité de tenir compte de la naissance a survécu à la Révolution, qu'elle règne aussi dans la bourgeoisie républicaine et il en cite de piquants exemples (1).

De tout temps, d'ailleurs, en tous pays, — objet d'émulation pour les uns, de haine pour les autres, — des familles se sont élevées. Remontant le cours des âges, je rencontre au sujet de leur ascension, et, aussi, de leur mobilité, les beaux vers de Lucrèce :

*Sic rerum summa novatur
Semper et inter se mortales mutua vivunt;
Augescunt aliae gentes, aliae minuuntur;
.....
Et quasi cursores, vitae lampada tradunt.*

Et plus haut, encore, au berceau même de l'humanité, ces mots de la Bible : « *Vidi servos ambulantes in equis et principes ambulantes de terra in terram sicut servos!* » (*Eccles.*, X. 7.)

(1) *Nouveaux Lundis*, t. X, p. 242.



LE CONTROLE DE LA LIBRAIRIE A ROUEN

A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

Par M. GEORGES DE BEAUREPAIRE

A la fin du XVIII^e siècle, l'imprimerie et la librairie rouennaises n'étaient pas soumises, à proprement parler, à une réglementation spéciale. Il y avait bien un règlement de la Communauté des Libraires et Imprimeurs, mais ils n'auraient pu s'affranchir du règlement arrêté en Conseil du Roi, Sa Majesté y étant, le 28 février 1723.

Cela est si vrai que dans un certain nombre de lettres de M. de Miromesnil, notamment dans une lettre adressée au chancelier de Lamoignon, nous voyons le Premier Président faire un certain nombre de citations et des renvois de pagination que nous avons aussitôt retrouvés dans le *Code de la Librairie* publié, en 1744, par Saugrain, syndic de la Communauté parisienne.

C'est qu'en effet l'arrêt du 28 février 1723 fut, par un autre arrêt du Conseil d'Etat du 24 mars 1744, rendu commun à toutes les villes du royaume où se faisait un commerce de livres et dans celles où se trouvaient des imprimeries.

Nous n'aurons donc pas à fixer des règles propres à la ville de Rouen, mais à rechercher comment, dans notre ville, s'exerçaient la police et le contrôle de l'imprimerie. Pour ce faire, nous emprunterons presque tous les éléments de cette modeste communication à la correspondance du Premier Pré-

sident de Miromesnil (1). M. Le Cacheux, notre aimable et savant archiviste, a retrouvé, dans le fonds du Parlement, deux liasses abondantes qu'il a bien voulu nous signaler et qui sont relatives à la matière qui nous intéresse.

Et d'abord rappelons que les imprimeurs devaient avoir une instruction au-dessus de la moyenne : ils ne pouvaient être reçus maîtres et même ne pouvaient être admis à faire apprentissage, pour parvenir à la maîtrise, s'ils n'étaient congrus en langue latine et ne savaient lire le grec ; aussi, à Paris, étaient-ils censés et réputés du corps et des suppôts de l'Université, distingués et séparés des arts mécaniques. Dès lors, ils jouissaient de tous les droits, prérogatives et privilèges attribués à l'Université et se trouvaient exempts des impositions qui pouvaient grever les arts et métiers.

Le 9 février 1764, Miromesnil écrit à M. le Vice-Chancelier et à M. de Sartines pour leur rappeler que jusqu'ici les libraires et imprimeurs de Rouen ont joui des mêmes prérogatives et privilèges que ceux de Paris. Cependant, « ils sont sur le point de se pourvoir au Conseil pour obtenir des lettres patentes, confirmatives d'anciennes lettres que le roy Henri IV leur avoit accordées en 1603, et auxquelles l'on a cherché à donner atteinte cette année en voulant les obliger à monter la garde, ainsi que les autres bourgeois non exempts », et M. de Miromesnil d'ajouter : « Permettez-moy de vous demander vos bontés pour cette communauté qui a besoin d'être encouragée et de vous prier de faire expédier leur affaire le plus promptement qu'il vous sera possible. » Au

(1) Archives de la Seine-Inférieure, série B, Parlement. Correspondance de Miromesnil ; Affaires de librairie et d'imprimerie, 1759-1765 et 1765-1767.

reste, il semble que les imprimeurs de Paris fussent vraiment dans une situation privilégiée par rapport à ceux des provinces. Nous verrons fréquemment le Premier Président défendre les imprimeurs de Rouen qui, de leur côté, se trouvent en butte aux vexations des imprimeurs parisiens et se plaignent de leurs exigences.

Le 11 juillet 1764, M. de Sartines, lieutenant général de police, chargé par le Vice-Chancelier des détails de la librairie pour tout le royaume, adressait à M. de Miromesnil un questionnaire imprimé, en le priant d'y répondre et en lui demandant d'y joindre ses observations personnelles. Le tableau et le mémoire qu'y joignit le Premier Président du Parlement nous feront connaître très exactement quelle était, à cette date, la situation des libraires et des imprimeurs rouennais. Sans entrer dans tous les détails qui nous sont fournis par ces documents particulièrement intéressants, nous noterons qu'il y avait alors à Rouen dix-huit libraires et deux veuves de libraires. Quant au nombre des imprimeurs, il est alors fixé à dix, soit neuf imprimeurs et la veuve du sieur Besogne.

Le nombre des imprimeurs rouennais avait été réduit à dix-huit en 1704; à douze, par arrêt du Conseil du 31 mars 1739; enfin à dix, par arrêt du Conseil du 12 mai 1759.

Il y avait communauté et chambre syndicale des libraires et imprimeurs. Les officiers, comprenant un syndic et trois adjoints, étaient élus par la Communauté en l'hôtel et en présence du Premier Président. Quant au contrôle, il s'exerçait par les visites que faisaient ensemble les syndic et adjoints qui devaient remettre à M. de Miromesnil un procès-verbal de ce qu'ils avaient trouvé sous presse.

De plus, le Premier Président faisait procéder, de temps à autre, à des visites extraordinaires dans les imprimeries, soit par son secrétaire, soit par M. l'abbé Ruellon, chanoine de Notre-Dame, qui lui rendaient compte également de ce qu'ils avaient trouvé.

Quant à la visite des livres qui viennent du dehors, elle se fait en l'hôtel de M. le Premier Président, en sa présence ou celle de son secrétaire et les syndic et adjoints se trouvent à cette visite qui se fait ordinairement le mardi et le vendredi de chaque semaine. En ce qui concerne le commerce de la librairie, le tableau nous apprend qu'il est très borné à Rouen. Le fort du commerce sont les livres de piété, quelques nouveautés, des livres classiques et de droit et de la Bibliothèque bleue. La moitié du commerce se fait par échange, c'est-à-dire que près de la moitié des livres imprimés dans cette ville passent à Lyon, Toulouse, Avignon, Bordeaux et autres villes tant de France que de l'étranger, et en échange, il revient aux libraires de Rouen des livres imprimés dans ces différentes villes. Le reste des éditions faites à Rouen est distribué par détail dans les villes où il n'y a point d'imprimerie ou aux libraires de Rouen qui les débitent dans leur détail.

A la question : « Quel usage fait-on des livres prohibés ou contrefaits que l'on doit saisir ? » la réponse est la suivante : « L'usage que M. le Premier Président a toujours pratiqué, lorsqu'il s'est trouvé dans quelque balle de librairie des livres prohibés, a été d'en donner avis à M. le Chancelier et sur ses ordres de les mettre au pilon, de les brûler ou de les renvoyer à l'étranger si ils en venoient, en prenant toutes les précautions nécessaires pour s'assurer de leur retour. Quant aux livres contrefaits, il ne s'en fait pas, à beaucoup

près, autant que les libraires de Paris s'efforcent de le faire croire, ou, s'il s'en fait, ils doivent s'en imputer la faute parce que l'on ignore souvent à Rouen si le privilège d'un livre qui est expiré il y a dix ans est ou n'est pas renouvelé. « Si M. le Premier Président étoit informé que l'on contrefait quelque livre pour lequel il existât un privilège, il en informeroit M. le Vice-Chancelier et prendroit ses ordres au sujet, soit pour faire poursuivre les délinquants en police, à la requête de celui qui auroit le privilège, soit pour le faire punir ainsi que l'ordonneroit M. le Vice-Chancelier. »

Aux observations relatives à la réputation et aux facultés des libraires, nous lisons : « Il n'y a à Rouen que deux libraires qui ne sont point imprimeurs qui aient quelque réputation, ce sont les s^{rs} P^{re} Machuel et P^{re} Le Boucher ; le premier passe pour être riche et l'autre pour être à son aise. Plusieurs imprimeurs qui font aussi le commerce de la librairie paroissent jouir d'une fortune fort honnête... Quant à ceux qui ne font uniquement que la librairie, ils paroissent avoir bien de la peine à vivre ; les uns subsistent du commerce de papeterie, les autres vendent des livres qu'ils achettent de hazard aux ventes, ou chez leurs confrères, ou chez les imprimeurs de la ville et sur vingt libraires qui ne sont point imprimeurs, il n'y en a pas cinq auxquels il soit adressé un ballot de livres, par an, venant de dehors.

« La plupart des libraires de Rouen sont gens sans éducation qui à peine sçavent lire, il seroit à souhaiter qu'on les examinât un peu plus scrupuleusement avant de les munir de l'arrêt du Conseil en vertu duquel ils exercent leur profession et qu'on ne reçut que des gens de lettres pour que cette communauté acquit un nouveau lustre. Il seroit peut-être nécessaire de réduire le nombre des libraires à dix et celui

des imprimeurs à six, ce qui formeroit seize libraires qui seroient encore plus que suffisans pour la ville de Rouen : mais si le Roy prenoit ce parti, il conviendrait de prendre des mesures pour ne pas comprendre dans la suppression ceux des Imprimeurs ou Libraires qui seroient seuls en état d'acheter les fonds des autres. »

Et si maintenant, de la colonne des libraires, nous passons à celle qui est réservée aux imprimeurs, nous trouvons d'abord la liste de leurs noms, avec leur lieu de naissance, leur âge et la date de l'arrêt du Conseil qui permit leur établissement. Nous laisserons de côté le nombre et la qualité des fontes, mais nous noterons que le nombre total des compagnons étoit de quatre-vingt-neuf, qu'il y avoit trente-neuf presses en tout dans les imprimeries de Rouen, les sieurs Le Boullenger, Seyer, Lallemand et Oursel en possédant chacun cinq.

Si nous voulons connaître les ouvrages auxquels ces imprimeries étoient employées, nous trouvons les indications suivantes :

« L'imprimerie du s^r Le Boullenger est employée à faire des missels, des antifonaires, des arrêts et les états pour les bureaux des fermes, ce qui procure un travail considérable.

« Celle du s^r Seyer est employée à faire des livres pour apprendre à lire aux enfans, aux livres que M^r l'Archevêque fait imprimer pour l'usage du diocèse et à la Bibliothèque bleue, cette imprimerie est fort occupée.

« Celles des s^{rs} Dumesnil, Ferrand, Viret et la veuve Besogne sont occupées principalement par les ouvrages du Palais et des Tribunaux et par les livres qui se font avec permission. Celle du s^r Machuel est occupée à ces mêmes ouvrages. Il imprime de plus une feuille hebdomadaire inti-

tulée : « *Affiches et avis divers de la Haute et Basse-Normandie* ».

« Celle du s^r Lallemand est fort occupée de livres classiques ou d'imprimés qui se font avec permission.

« Celle du s^r Oursel n'est plus aussi occupée qu'elle l'a été cy-devant, il a éprouvé des malheurs qui luy ont fait retrancher la plus grande partie de son commerce, de sorte qu'il ne s'occupe plus à présent que de livres pour apprendre à lire aux enfans et de quelques heures à l'usage du diocèse. »

Enfin, les dernières observations sont relatives à la réputation et aux facultés des dits imprimeurs. « Le s^r Lallemand est celuy des imprimeurs de Rouen dont la réputation est le mieux établie; il paroît fort à son aïse et commerce avec les principales villes du royaume, son imprimerie est très bonne.

« Le s^r Seyer est le plus occupé et le plus fortuné après le s^r Lallemand et son commerce est fort étendu.

« Le s^r Le Boullenger tient le 3^e rang, mais il ne fait aucune sorte de commerce au dehors, il est borné à la ville de Rouen. C'est celui qui a les plus beaux caractères.

« Le s^r Laurent Dumesnil fait un commerce assez étendu avec les principales villes du Royaume, l'Allemagne et un peu avec la Hollande. Ses caractères sont fort bons.

« Les s^{rs} Ferrand, Machuel, Viret, Jacques Dumesnil et Oursel ne font aucune sorte de commerce au dehors, ils travaillent pour les libraires de Rouen et leur commerce y est concentré, leur fortune paroît fort bornée; l'imprimerie de Jacques Dumesnil est fort bonne.

« La veuve Besogne fait très peu de commerce au dehors, mais c'est la boutique de librairie détaillante la mieux assortie, quoiqu'elle ne passe pas pour être riche. Son imprimerie est neuve. »

A ces renseignements officiels, M. de Miromesnil joignit, pour M. de Sartines, un très long et fort intéressant mémoire qui porte la date du 8 août 1764. Dans ces douze pages in-folio, d'une écriture très fine, nous ne prendrons que les passages principaux, ceux qui ont trait à la police de l'imprimerie.

« J'ai l'honneur, écrit le Premier Président, de vous envoyer les éclaircissemens sur les questions proposées dans les imprimés que vous m'avez adressés; je n'ai pas cru devoir y insérer mes observations sur les abus en fait de librairie qui peuvent se commettre à Rouen et sur les moyens de les réprimer et d'établir une meilleure administration en ce genre, parce que j'ay pensé que vous ne seriez pas fâché que je traitasse ces objets dans une lettre de vous à moy. »

Et d'abord, Miromesnil rappelle ce qu'il a fait pour l'imprimerie rouennaise :

« Lorsque je suis arrivé à Rouen, les imprimeries n'étaient pas, à beaucoup près, aussi en état qu'elles le sont à présent; privés de l'avantage des privilèges, les imprimeurs ne voioient qu'avec regret la multitude de ceux dont jouissent les imprimeurs de Paris; les entraves que ceux-cy avoient mis au commerce de la librairie à Rouen avoient annéanti l'émulation de nos imprimeurs, ils n'emploioient plus que des caractères usés et de mauvais papier pour faire d'anciens livres oubliés, et dont le peu de débit achevoit de les décourager. J'ay fait ce que j'ay pu pour remettre cette espèce de commerce en vigueur, et pour faire renaître l'émulation. Insensiblement, les vieux caractères ont disparus, on a employé de plus beau papier et les ouvrages qui sortent actuellement de dessous la presse sont assez bien exécutés. »

Puis il se plaint de la jalousie des imprimeurs parisiens.

Ces derniers « n'ont vu qu'avec une peine mêlée de crainte cette espèce de succès; ils ont cru se mettre à l'abry des suites qu'il pouvoit avoir en augmentant le nombre de leurs privilèges, ils en ont obtenu pour des ouvrages d'un moment et de très peu de conséquence, ils en ont inondé la province et les ont vendu au poids de l'or. J'ay encore actuellement sous les yeux une brochure en quatre parties très petites, que l'on vend 6 l. t. aux libraires de province et que nos imprimeurs vendroient 40 s. au public; encore avouent-ils qu'ils y gagneroient fort honnêtement...

« La facilité avec laquelle les imprimeurs de Paris augmentent le nombre de leurs privilèges et le prix exorbitant qu'ils mettent à leurs livres, en restreignant cette branche de commerce en province dans des bornes fort étroites, ont pour ainsi dire forcé ceux qui le font à contrefaire les livres nouveaux qui n'étoient pas revêtus de privilèges et, comme ils sont en très petit nombre, ils ont été obligé d'imprimer d'autres livres dont les privilèges avoient 15 ou 20 ans de datte et quelquefois davantage, et c'est cet article surtout qui a excité plusieurs fois les clameurs des libraires de Paris. »

Et alors le Premier Président rappelle l'arrêt du Conseil du 27 février 1665 qui, tout en défendant les mauvais livres, avait eu pour objet d'occuper les imprimeurs des provinces en leur permettant d'imprimer les anciennes éditions dont les privilèges étaient expirés, sous la seule réserve de demander l'agrément du juge royal. Cet arrêt défendait même de solliciter aucunes lettres de privilège pour les impressions d'auteurs anciens, à moins qu'il n'y eût augmentation ou correction considérables, et Miromesnil, lui-même, se conformant aux dispositions de cet arrêt, permit l'impression de certains livres anciens dont les privilèges étaient expirés. « Les

imprimeurs de Paris, écrit-il, s'en sont plaint a M. de Malesherbes qui me marca, au mois de mars 1758, que l'on avoit imprimé à Rouen un livre pour lequel il y avoit un privilège renouvelé. J'ignorois avoir donné lieu à ces plaintes parce que le privilège du livre dont on m'avoit montré l'exemplaire portoit une date fort ancienne. J'eus recours aux réglemens, je trouvai que l'arrêt du Conseil de 1665 dont les libraires de Paris ont eu le secret de soustraire les principales dispositions dans leur Code, et dont on me représenta un exemplaire qui a été signifié à la requête des libraires de Paris et qui, par conséquent, n'est point altéré, je trouvai que cet arrêt assujétissoit ceux qui obtiennent des continuations de privilèges à les faire signifier aux chambres syndicales de Rouen, Lyon, Toulouse et Bordeaux, et je marquai à M. de Malesherbes que dès que les imprimeurs de Paris ne remplissoient pas cette formalité, ils ne devoient pas trouver mauvais que ceux de Rouen exécutassent la disposition du même arrêt qui leur permet d'imprimer les auteurs anciens dont les privilèges sont expirés.

« Je vous observerai, Monsieur, que M. l'abbé Bignon, bibliothécaire du Roy, auquel M^r le Chancelier Daguesseau avoit confié la Direction générale de la librairie et imprimerie dans tout le royaume, ainsi qu'elle est aujourd'huy entre vos mains, pensoit que le véritable moyen d'empescher les abus et surtout celui des contrefactions, étoit de laisser au commerce de la librairie une liberté honneste et de faire exécuter exactement l'arrêt du Conseil de 1665. »

Et Miromesnil d'ajouter : « Il n'est pas possible que je seache à Rouen quels sont les livres pour lesquels le Roy accorde de nouveaux privilèges si l'on ne m'en informe..., d'autant mieux que par l'arrêt de 1665 il est fait défenses

d'obtenir des rénovations de privilèges. » Aussi le Premier Président continua-t-il — cela lui paraissait nécessaire pour la restauration de l'imprimerie à Rouen — de permettre l'impression des anciens livres dont les privilèges étaient expirés. De là des plaintes continuelles des imprimeurs parisiens pour de prétendues contrefaçons, de là, dit-il, « l'immensité des privilèges qu'ils ont obtenu depuis, pour des ouvrages qui n'en valent pas la peine. Je puis cependant vous assurer qu'il ne se fait pas de contrefaçons repréhensibles à Rouen ou que s'il s'en fait, elles sont très rares et que je les ai ignoré jusqu'à présent... »

Puis, rappelant les abus sans nombre qui se commettent à Paris, il continue : « Quant à moi, je n'ai trouvé d'autre moyen de faire vivre les libraires de Rouen et d'éviter les abus que celui de me conformer à l'arrêt du Conseil de 1665 non tel qu'il est dans le Code imprimé où les libraires de Paris l'ont tronqué, mais tel qu'il a été signifié en 1665 à leur requeste à toutes les chambres syndicales du Royaume. »

Comme on le voit, de Miromesnil défend nos imprimeurs rouennais et se montre assez sévère pour ceux de Paris.

Il y avait, paraît-il, encore une catégorie de livres que l'on faisait à Rouen comme ailleurs et qui augmentait l'indisposition des libraires de Paris. « Ce sont, dit le Premier Président, les livres qui paroissent sous le titre d'impression étrangère et qui sont imprimés à Paris avec permission tacite. Il est rare, je l'avoue, que ces livres ne soient pas contrefaits, mais comme ils ne sont pas ouvertement avoués par le Gouvernement et qu'il les tolère à Paris, je crois qu'il n'est pas plus dangereux de les tolérer en province et d'y en permettre l'impression.

« ...J'ai toujours permis ces sortes d'impressions pourvu

que j'en fusse averty et que j'eusse pu faire examiner les livres avant d'en tolérer l'impression. »

Au sentiment de M. de Miromesnil, les abus les plus considérables qui pouvaient, en fait de librairie, se commettre à Rouen provenaient de l'introduction furtive des livres défendus et de l'impression qu'on en pouvait faire ensuite dans les imprimeries de la ville pour les envoyer au dehors. Il estimait d'ailleurs que s'il s'en détaillait quelques-uns, cela était fort rare et très secret.

Quant à l'introduction en France de ces ouvrages prohibés, il ne croyait pas qu'il fût plus facile d'y remédier à Rouen qu'à Paris.

Il est bon de rappeler, à ce propos, qu'en vertu du règlement arrêté au Conseil d'Etat le 28 février 1723, les livres venant de l'étranger ne pouvaient entrer dans le royaume que par certaines villes, entre autres Rouen. Cette disposition n'était que la reproduction d'arrêts antérieurs du Conseil d'Etat du 11 juin 1710 et du 19 juin 1717. Ils ordonnaient que les livres entrant notamment à Rouen devaient être visités par les syndics de la Communauté et un catalogue exact en devait être adressé chaque semaine à M. le Chancelier pour être par lui décidé ce qui conviendrait : permission, vente, débit, confiscation ou suppression.

A la suite de remontrances adressées au Conseil privé du Roi par la Communauté des Imprimeurs et Libraires de Rouen, il avait même été ordonné, le 8 mars 1721, « que tous ceux qui feront passer debout par ladite ville de Rouen, des balles, ballots ou paquets de livres seront tenus de rapporter l'acquit à caution déchargé au dos de la remise qui en aura été faite entre les mains des syndics de la Communauté des Imprimeurs des lieux de leur destination et de

le représenter aux syndic et gardes de la Communauté de Rouen dans le mois de la date de l'acquit à caution ».

C'est qu'en effet les imprimeurs de Rouen avaient affirmé dans leurs remontrances que l'exactitude des visites était éludée, soit par des marchands, soit par des particuliers de notre ville. Les uns ou les autres faisaient venir des livres de l'étranger sous prétexte de les acheter pour leur compte ou par commission et ensuite ils les revendaient à leur profit.

« Souvent même, ils supposoient passer debout pour Paris et, au lieu d'en rapporter l'acquit à caution, ils répandoient et distribuoiient les livres en fraude dont la plupart étoient contrefaits et parmi lesquels pouvoient se trouver des ouvrages contraires à l'Etat ou à la Religion. »

D'ailleurs, Miromesnil estimait que sur ce point un contrôle efficace était bien difficile :

« Quant à l'introduction, je ne crois pas, dit-il, qu'il soit plus aisé d'y remédier qu'à Paris; on a icy les mêmes ressources et les mêmes facilités à peu près. La librairie qui vient de Hollande pour Rouen ne peut sortir du vaisseau que pour être déposée à la Romaine et être ensuite conduite chez moy où elle est visitée avec la plus grande exactitude, mais rien n'empêche que les vaisseaux ne mettent à terre, à une lieue de Rouen, les livres qu'on peut avoir recommandé au capitaine et de les introduire ensuite par parties, par les différentes portes de la ville. Ce même inconvénient existe pour Paris, l'on ne visite point icy la librairie qui est destinée pour cette ville, on l'y envoie par eau avec acquit à caution. Rien n'empêche qu'on ne change cette marchandise en route ou qu'elle ne soit déposée dans quelque entrepôt dans les environs de Paris, et quoique les acquits à caution reviennent exactement déchargés par les officiers de la Chambre syndicale, plusieurs

libraires de Rouen sont persuadés que tous les ballots ne vont pas jusqu'à Paris et que ceux qui en rapportent les acquits à caution n'en sont redevables souvent qu'à la complaisance des syndic et adjoints en exercice de la Communauté des Libraires de Paris. »

Et alors M. de Miromesnil, à titre d'exemple, raconte qu'un libraire de Rouen l'a assuré que se trouvant en Hollande il avait vu faire une balle contenant six cents exemplaires d'un livre très défendu, cette balle était adressée directement par mer à un libraire de Paris; or, on ne pouvait imaginer qu'elle eût été visitée par la Chambre syndicale, car alors elle eût été sûrement arrêtée. Il était donc certain qu'elle avait été mise en secret dans quelque entrepôt. Pour remédier à pareil abus, le Premier Président estimait que la seule voie serait d'obliger toute la librairie venant de l'étranger par Rouen à une visite dans ce port, après quoi elle serait plombée et la vérification du plomb à Paris dispenserait de la visite de la Chambre syndicale. En réalité, c'était rejeter tout contrôle des libraires parisiens et soumettre aux magistrats rouennais toute la librairie destinée à la capitale. Aussi Miromesnil ajoutait : « Je sens bien que cette méthode ne plairait pas aux libraires de Paris, mais elle n'en seroit pas moins utile pour empêcher l'introduction de quantité de livres prohibés. »

Miromesnil estimait encore que Paris présentait — au point de vue de la fraude — une autre commodité que Rouen. « Les libraires, écrit-il, trouvent trop facilement accès chez les princes, chez les ambassadeurs ou autres personnes de considération, ils se servent de leurs noms pour se faire adresser des balle^s entières de librairie que par égard l'on ne visite pas, et qui ne sont pas moins introduites chez les

libraires pour lesquels ils sont originairement destinés. Ces livres refluent ensuite par la voie des messageries dans les villes de province, ces sortes de voitures ne sont pas conduites à la Romaine pour y être visitées et il est aisé alors aux particuliers d'aller retirer les livres qu'on leur adresse par ces voitures sans être visités. »

Dès 1757, le Premier Président avait fait son possible pour fermer cette voie à la fraude; il avait même prié M. de Malesherbes de l'aider à remédier à tant d'abus. Ce dernier voulut bien en parler aux fermiers généraux qui répondirent par un mémoire aux observations qui leur étaient présentées. Toutes les précautions que l'on pourrait prendre à cet égard seraient inutiles tant elles rencontreraient de difficultés.

« En supposant que l'on pût introduire aucuns livres à Rouen par terre et par les messageries, on déchargeroit ces livres avant l'entrée de la ville; il ne s'en répandroit pas moins dans les environs d'où on les feroit entrer en ville de cent manières différentes. » Au surplus, « la visite de toutes les messageries à la Douane de Rouen gesneroit beaucoup le public, exciteroit les plaintes du commerce, et ne produiroit pas la sûreté et l'avantage qu'on se proposoit pour la librairie ».

Déjà, paraît-il, « M. de Pontcarré avoit voulu forcer les maîtres des messageries à faire conduire chez lui les malles et paquets qui pouvoient contenir de la librairie, mais les clameurs publiques et les rumeurs que l'exécution de ses ordres avoit excitées lui avoient fait abandonner ce projet, fort peu de temps après qu'il l'eût formé, par ce qu'il en avoit trouvé les conséquences trop dangereuses ».

Aux observations que lui avait soumises Miromesnil, M. de Malesherbes avait répondu, le 19 juin 1758, que « les

précautions que l'on pourroit prendre sur cet objet étoient presque impossibles ». Aussi les choses restèrent en l'état, mais il était évident que si rouliers et messagers par terre n'étaient pas tenus de faire visiter les malles et les ballots dont ils étaient chargés, il serait toujours facile d'introduire à Rouen des livres prohibés.

Après les livres prohibés se présente la question des livres contrefaits. M. de Miromesnil reconnaît tout d'abord qu'il serait à souhaiter pour les libraires de Paris qu'on pût les empêcher, mais plusieurs raisons le portent à croire qu'on peut les tolérer jusqu'à un certain point.

En effet, les imprimeurs parisiens mettent leurs livres à un prix très élevé. Les Avignonnais, les Suisses, les Liégeois en prennent une partie et, se contentant d'un bénéfice très honnête, s'empressent de contrefaire les ouvrages qu'on leur a envoyés. Les imitations sont parfaites à ce point que si à l'entrée du royaume les visiteurs paraissent se douter qu'il y a contrefaçon on leur prouve que ce sont des ouvrages rentrant en France après avoir été envoyés à l'étranger par des libraires de Paris. On laisse alors passer ces livres et bientôt ils circulent dans tout le royaume, se vendant bien meilleur marché qu'à Paris, nouveau motif pour les faire venir de l'étranger.

Miromesnil ajoutait que « s'il étoit possible d'empêcher absolument la circulation de cette sorte de marchandise, le commerce de la librairie seroit entièrement concentré dans Paris et les libraires de province n'en feroient aucun. Ils ne seroient à proprement parler que les croupiers de ceux de Paris, et ceux-ci seroient encore bien plus sûrs d'opérer leur ruine quand ils le voudraient... »

Après avoir observé de nouveau que certaines contrefaçons

sont si bien imitées qu'en les arrêtant on risque de commettre une injustice, le Premier Président continue : « Je conviens que la plupart des libraires de province n'ont chez eux que des livres contrefaits, et qu'il y en a eu plusieurs qui pour en avoir été trouvés munis ont été punis comme s'ils en avoient été les auteurs, mais est-il juste de les leur saisir et de les punir ? On en a enlevé chez lesquels on a trouvé des livres de contrefaçons, on les a mis à la Bastille et on leur a fait payer des amendes, après avoir confisqué leurs livres, quoiqu'ils ne les eussent pas fait et qu'ils les eussent achetés. Je crois, Monsieur, que vous trouverés, ainsi que moy, que cette conduite étoit trop rigoureuse. »

Au surplus, Miromesnil ne croyait pas qu'il se fit à Rouen des contrefaçons, ou s'il s'en fait, cela est bien rare. « Je ne répondrais pas que les imprimeurs n'en fissent faire au dehors et qu'ils ne les fissent entrer par la voie des messageries. » Quant aux mauvais livres, il assure à M. de Sartines « qu'il ne s'en imprime presque point à Rouen mais on les imprime à Paris, tant que l'on veut, et les imprimeurs, libraires et colporteurs de Paris trouvent aisément les moyens de les envoyer en province ».

Il est un point qui intéresse plus particulièrement le contrôle de l'imprimerie. Il a trait aux visites; aussi nous paraît-il intéressant de ne pas résumer les observations que le Premier Président soumet à cet égard au Lieutenant général de police. Elles nous feront connaître d'une façon précise comment s'exerçait son contrôle et ce que lui-même pensait de son efficacité :

« Je fais faire des visites assez fréquentes dans les imprimeries, elles se font ordinairement par les syndic et adjoints qui me rapportent un procès-verbal de ce qu'ils ont trouvé

sous presse. Je vous avouerai, Monsieur, que je n'ai pas grande confiance dans ces sortes de visites et que je ne crois pas qu'il soit jamais possible de découvrir aucune fraude par cette voie, il suffit qu'un des syndic et adjoints soit ami d'un imprimeur pour qu'il le prévienne du jour des visites, celui-cy avertit ses confrères et il est aisé alors de rendre cette démarche inutile. Quand je supposerais même les gardes assez intègres pour ne pas prévenir leurs confrères, dès qu'ils sont entrés dans une imprimerie les gens chez lesquels ils sont en visite se font une espèce de devoir de prévenir les autres. »

« Pour remédier au peu de fruit que l'on doit naturellement attendre de ces sortes de visites, j'en fais faire d'extraordinaires de tems à autre par un chanoine de la cathédrale auquel M. de Pontcarré avait confiance ou par mon secrétaire, mais les imprimeurs ont encore le secret de rendre ces visites illusoires en avertissant leurs ouvriers de se tenir sur leurs gardes, par des signaux dont ils conviennent avec eux, ou par des sonnettes placées dans différentes parties de leurs maisons qui ont vraisemblablement une indication convenue et particulière, de sorte que quand les visiteurs sont parvenus au laboratoire, qui ordinairement est au dernier étage, on a eu le tems de démonter les presses, d'en substituer d'autres et de cacher ce qui pourroit être fait contre les réglemens.

« Mais quand même il arriveroit que ces visiteurs pussent trouver quelqu'imprimeurs en contravention, il n'en seroit pas moins difficile de parvenir à faire punir les délinquans par les voies juridiques, parce que ces visiteurs n'ont aucun caractère pour dresser procès-verbal des contraventions ou au moins pour donner assez de force à ceux qu'ils dresseroient pour que le juge les considérât comme des actes judiciaires. Ils sont commis par moy à ces visites et je ne peux pas leur

donner plus de pouvoirs que je n'en ai moi-même. Le seul titre qui m'autorise à exercer cette partie d'administration consiste en une lettre particulière que M. le Chancelier m'a écrite le 27 août 1757, par laquelle il me prie de me charger de veiller aux abus de l'imprimerie et au commerce des livres dans la ville de Rouen, ainsi qu'en avoit été chargé M. de Pontcarré par feu M. Daguesseau. Vous voiez, Monsieur, que mes pouvoirs ne sont point assez étendus pour maintenir l'ordre et qu'il conviendrait d'établir à Rouen, par un arrêt du Conseil, un Inspecteur pour l'exécution des Règlements, pour les visites et pour poursuivre soit au Conseil de Chancellerie, soit au siège de police, suivant l'exigence des cas, la punition de toutes les contraventions qui auroient été constatées par ces procès-verbaux. »

M. de Miromesnil rappelle alors qu'en 1759 il avait rédigé, pour la création d'un inspecteur de la librairie à Rouen, un projet d'arrêt du Conseil qu'il avait adressé à M. de Malesherbes. Le Chancelier l'approuva, mais il crut devoir attendre, pour le proposer, le Règlement général qu'il méditait. A vrai dire, on ne savait sur quelle partie des deniers royaux on indemniserait cet inspecteur de ses peines. Et cependant — sans qu'on pût comprendre pourquoi il était plus difficile de procéder de cette façon à Rouen — M. de Malesherbes en avait établi un à Lyon, avec assignation sur les tailles. Pour résumer, M. de Miromesnil estimait que si l'on voulait maintenir le commerce de la librairie à Rouen, il fallait, à Paris, se montrer moins prodigue de privilèges, restreindre leur durée dans des bornes plus étroites, ne pas se montrer facile pour leur renouvellement, obliger ceux qui en obtiendraient à les faire inscrire sur les registres des Chambres syndicales de Rouen, Lyon, Toulouse et Bordeaux; au sur-

plus, s'en tenir aux dispositions de l'arrêt de Règlement de 1665.

Enfin, pour finir, un nouveau témoignage de la défiance qu'inspiraient au Premier Président les libraires de Paris : « Je finirai ma lettre par une dernière observation qui est que si M. le Vice-Chancelier et vous, Monsieur, étiez dans la disposition de refondre les règlements pour en donner de nouveaux, il seroit dangereux de déférer avec trop de complaisance aux avis et mémoires que les imprimeurs de Paris pourroient donner dans une pareille circonstance, et que je crois qu'il conviendrait, avant de les faire adopter tout à fait, d'en communiquer les dispositions aux principales Chambres syndicales du Royaume. Agir autrement, ce seroit mettre les imprimeurs et libraires des provinces à la discretion de ceux de Paris. »

Maintenant que nous avons fait connaître, par des documents soit officiels, soit confidentiels, quel était l'état de la librairie et de l'imprimerie à Rouen en cette année 1764, quels étaient les principes relatifs à leur contrôle, il serait intéressant de rechercher quelles applications en étaient faites dans la pratique.

Nous savons que les livres venant de l'étranger ne pouvaient entrer dans le royaume que par certaines villes où ils étaient visités. Pour notre région c'était Rouen et, si les ouvrages étaient destinés à Paris, ils ne pouvaient être expédiés que par eau.

Le 9 mars 1764, un M. Briasson, libraire à Paris, informe le Premier Président que des livres qui lui sont destinés ont été envoyés à Dieppe à l'adresse du receveur des tabacs. Il voudrait les diriger sur la capitale par voie de terre et, sans doute pour donner plus de poids à sa requête,

il ajoute que dans cette balle se trouvent des ouvrages sur le commerce destinés à M. de la Michodière, intendant. Quelques jours plus tard, Miromesnil lui répond qu'il est expressément défendu par les règlements d'envoyer par terre les livres pour Paris, qu'il les adresse à un commissionnaire à Rouen, et alors ils seront expédiés par eau avec acquit à caution.

Cependant cette règle n'allait pas sans quelques exception. Le 25 janvier 1763, le Premier Président autorise un sieur Bauche, libraire à Paris et adjoint en exercice, à faire passer par terre une balle de librairie qui vient de Hollande et se trouve à la Romaine, attendu l'impossibilité de la faire parvenir par eau d'ici longtemps.

Le célèbre chirurgien Lecat écrit de Londres à Miromesnil pour lui demander d'intervenir promptement auprès de la douane de Dieppe, afin de laisser passer plusieurs caisses de livres venant d'Angleterre et destinés à son usage personnel. La demande de Lecat est accueillie favorablement et, le 8 septembre 1767, Miromesnil écrit au directeur de la Romaine pour que ces caisses soient envoyées à Rouen sous son adresse.

En décembre 1760, Miromesnil sollicite du Chancelier un ordre pour que les livres composant la bibliothèque de M. et de M^{me} De Nagut soient exemptés de la visite réglementaire. Lamoignon de Malesherbes accède aux désirs qui lui sont exprimés, mais cependant il écrit :

« Un ordre tel que celui que vous désirez, Monsieur, peut avoir un grand inconvénient, c'est qu'il est aisé à des domestiques d'en abuser pour introduire d'autres livres que ceux de leur maître. Il est impossible de ne pas donner quelquefois de pareils ordres, parce qu'il y a des cas où il seroit

trop dur et trop gênant d'exiger scrupuleusement l'envoy et l'examen des livres à la douane et à la Chambre syndicale, mais je vous avoueray que je donne souvent ces dispenses moins par considération ou par amitié que par la connaissance que j'ay qu'on aura attention d'empêcher qu'on en abuse. »

Comme on le voit, en effet, un ensemble de livres ne pouvait, même à l'intérieur du pays, circuler librement.

En octobre 1761, un M. Duverdray, demeurant à Ecorchebeuf, demande à faire venir ses livres de Montivilliers à Rouen et à être dispensé de toute visite. La permission lui est donnée et Miromesnil ajoute même qu'il fera tout ce qui lui fera plaisir. En octobre 1762, Miromesnil s'adresse à M. de Malesherbes en faveur de M. de Raffetot, son ami et son voisin à la campagne. Ce dernier demandait à faire entrer librement à Paris une caisse de livres qu'il avait fait conduire de Paris à sa campagne où il avait passé tout l'été. Le Premier Président a la certitude en effet « qu'aucun mauvais livre ne se trouve dans ceux que M. de Raffetot se propose de renvoyer à Paris et ses domestiques ne pourront non plus abuser de cette permission ». Et cependant soyons bien persuadés que si nous avions l'inventaire de tous ces livres admis à circuler librement en cette fin du XVIII^e siècle, nous y trouverions bien des ouvrages prohibés ou contrefaits.

En principe, l'impression d'un factum, d'une requête ou d'un mémoire ne pouvait avoir lieu que si la pièce était signée d'un avocat inscrit au tableau ou d'un procureur. Le sieur Jacques Dumesnil, établi imprimeur à Rouen par arrêt du Conseil du 3 septembre 1753, dut, quelques années plus tard, connaître tous les risques que pouvait comporter sa profession. Dans la correspondance de Miromesnil se trouve copie d'une lettre adressée le 23 octobre 1760 à

M. de Folleville; le Premier Président, empressons-nous de le reconnaître, se multiplie pour défendre son administré :

« M. Simon, votre substitut, m'a fait part ce matin d'un arrêt du Parlement de Paris rendu, les chambres assemblées, qui décrète de prise de corps le s^r Dumesnil, pour avoir imprimé un écrit en forme de lettre dans lequel un accusé se plaint, peut-être avec un peu trop de sincérité, de ce que l'on n'apporte point au jugement de son affaire toute la diligence dont elle peut être susceptible. J'ai prié M. Simon de différer l'exécution de cet arrêt... pour concerter ensemble les moyens de secourir le s^r Dumesnil qui, je vous assure, est fort à plaindre. Dumesnil vous instruira du motif qui a engagé le Parlement de Paris à le traiter si rigoureusement. Il est certain que Dumesnil a été dans la bonne foy, qu'il s'est conformé aux réglemens de la librairie, qu'il n'a imprimé cette pièce qu'après avoir vu au bas la signature d'un procureur.

«Au surplus, il est décrété et il s'agit de le garantir au moins d'une longue captivité. N'est-il pas à propos qu'il se rende de lui-même dans les prisons de Paris, qu'il présente sa requête pour obtenir un élargissement provisoire, que nous écrivions vous et moi au Procureur général et à M. le Premier Président pour les engager à le retenir à Paris le moins possible ? » En terminant, Miromesnil déclare qu'il cherche à trouver un biais pour empêcher l'effet de l'arrêt rendu contre Dumesnil « afin que nous puissions de concert lui rendre service ». A mon grand regret, je ne saurais dire quelle était la gravité de l'injure faite à justice, ni quelle suite fut donnée aux démarches de Miromesnil; mais je suppose que le factum avait été considéré et traité comme un libelle diffamatoire.

En effet, on voit Miromesnil se contenter parfois d'un

simple avertissement, sans requérir l'application de l'article 111 du Code de la Librairie. Le 7 décembre 1761, il s'adresse à MM. les Gardes de la Communauté des libraires imprimeurs. « Je suis informé, Messieurs, que quelques membres de votre Communauté impriment des mémoires qui ne sont revêtus d'aucune signature... Les avertir de se conformer aux réglemens et de n'imprimer aucuns mémoires sans la signature d'un avocat ou d'un procureur. »

En ce qui concerne la vente des livres elle était réservée aux libraires. Un individu de Paris, se disant géographe, sollicite de Miromesnil l'autorisation de vendre publiquement aux enchères la bibliothèque d'un peintre rouennais nommé Piogé, et il ajoute : « L'illustre Académie qui s'élève chez vous n'en sera peut-être pas fâchée. » Le Premier Président ne se laisse pas toucher et oppose un refus formel conforme à l'article 115 du Règlement de 1723.

S'agit-il d'une vente de livres après décès ? On doit en fournir un catalogue pour supprimer ceux qui seraient contraires à la Religion, à l'Etat et aux mœurs. M. de Houssaye est mort au château d'Enneville. Miromesnil apprend que le procureur fiscal d'Enneville se propose de vendre indistinctement les livres de la bibliothèque; il écrit, le 20 mars 1761, à M. Aize, lieutenant général au Havre, pour voir le catalogue. Pour être complet, je dois ajouter que le lendemain M. Aize se préparait à partir pour le château d'Enneville, lorsqu'il apprit que la vente avait eu lieu...

Que penseraient nos bouquinistes modernes exposant leurs pauvres livres, soit au Clos Saint-Marc, soit sur le terre-plein de Saint-Laurent, si on leur rappelait les sanctions encourues par leurs prédécesseurs ?

En 1762, les nommés Anquetin et Lebourg sont installés

au Bel de la Vieille-Tour, proposant au public, chacun de leur côté, une grande quantité de livres, couverts tant en veau qu'en parchemin et papier. A la requête de la Communauté des Marchands Libraires, Imprimeurs et Relieurs de la Ville, deux sergents royaux se présentent pour opérer la saisie de ces livres. Lebourg et Anquetin s'y opposent et interpellent clameur de haro devant le Premier Président. Renvoi devant le Lieutenant général de Police du Bailliage, qui ordonne la continuation des poursuites et convertit le haro en action. La Communauté des Libraires, Imprimeurs demande la confiscation des livres à son profit, 500 livres d'intérêts contre chacun des contrevenants sans oublier la publication et l'affichage de la sentence à intervenir; car les règlements portés au Code de la Librairie font défense à toute personne sans qualité de faire le commerce des livres au Bel de la Vieille-Tour, sur les quais ou dans les rues. Trugard, le lieutenant général de police, rend enfin sa sentence le 26 février 1763. Défense à Anquetin et Lebourg de vendre dans le Bel de la Vieille-Tour, sous quelque prétexte que ce soit. Chacun des contrevenants est condamné en 20 sous d'amende envers le Roi et en 6 livres d'intérêts envers la Communauté des Libraires pour valoir confiscation des livres saisis qui, par grâce et sans tirer à conséquence, leur seront rendus. La condamnation était modérée, mais les droits de la Communauté étaient reconnus et de grands placards allaient être affichés par ses soins pour les rappeler, puisque c'était utile.

Au mois de septembre 1763, les ouvriers du sieur Lallemand profitent de l'absence de leur patron pour réclamer de ses représentants une augmentation de leurs salaires. Devant le refus qui leur est opposé, ils forment tumultueusement le

projet d'abandonner les travaux de son imprimerie. Miromesnil écrit aussitôt à M. Chellé, son secrétaire, qu'une pareille conduite mérite d'être réprimée, que le syndic doit inviter tous les membres de la Communauté à ne recevoir chez eux aucun des grévistes, soit à titre d'ouvrier, soit même à titre de garçon de boutique. Si un libraire reçoit un des mutins l'en informer, mais d'abord essayer de les faire rentrer chez le sieur Lallemand. Les mutins renoncèrent-ils à leurs prétentions ? c'est probable, car, d'un avis unanime, la Communauté décida qu'aucun maître imprimeur ne pourrait recevoir un ouvrier venant d'une autre imprimerie s'il ne présentait un billet de congé.

Le subdélégué général de l'Intendance s'intéresse à un nommé Mabire qui voudrait obtenir le privilège de relieur. La Communauté des Libraires s'y oppose et Miromesnil, se rangeant à cet avis, écrit le 12 novembre 1762 « qu'il ne saurait causer un préjudice à cette Communauté dont les charges sont considérables et au soulagement de laquelle il s'intéresse autant qu'il est possible; or, la reliure est pour eux un objet important ».

Nous pourrions multiplier les exemples et nous étendre sur les questions de tout genre que posait le contrôle de l'imprimerie et sur lesquelles Miromesnil devait donner son avis. Nous verrions Marmontel, préparant en 1761 une nouvelle édition de ses *Contes moraux*; en 1763, une *Poétique française*, demandant au Premier Président de le protéger contre les contrefaçons. « Un homme de lettres est à plaindre, dit-il, d'avoir de semblables précautions à prendre, mais il y est réduit quand il a besoin de recueillir le fruit de ses travaux. »

C'est le maréchal de Luxembourg qui s'intéresse beaucoup

à Rousseau et qui, par la voie de son secrétaire, fait remettre à Miromesnil par M. de Guillebon un exemplaire du livre sur *l'Education*. Il craint des contrefaçons que l'on soupçonne se préparer chez Machuel et la veuve Besogne. Miromesnil entre dans ces vues et donnera des ordres conformes à ces instructions..., d'autant plus facilement qu'un arrêt du Parlement vient de condamner le livre en question.

C'est la saisie, chez Ferrand ou la veuve Machuel, de livres prohibés qui sont mis au pilon. Ce sont des ouvrages envoyés de Rotterdam et qui, à la suite d'une inspection, ont été découverts. Il y a vingt-cinq exemplaires de *l'Eloge de l'Enfer*, les œuvres de Machiavel, la *Pétréade*. M. de Lamoignon avait ordonné la mise au pilon. M. de la Michodière s'intéresse au libraire de Lyon auquel ils sont destinés. Ce dernier fait remarquer que les œuvres de Machiavel sont répandues dans toutes les provinces; tous les magistrats ont toléré cet ouvrage. Quant à *l'Eloge de l'Enfer*, il entre à Paris librement. Bref, on décide de retourner ces ouvrages en Hollande, puisqu'ils ont été adressés de bonne foi. Comme le pensait Lamoignon, c'était, sans nul doute, les faire rentrer en France par une autre voie que Rouen.

Au mois d'avril 1761, le sieur Lucas, libraire, fait venir d'Allemagne une balle de livres. Pour échapper à la visite réglementaire, il contrefait la signature du syndic de la Communauté. Pas de visite et de plus un faux : au mois de juin, Lamoignon recommande de ne pas perdre de temps pour le faire condamner. Les gens du roi au bailliage adressent une plainte au lieutenant criminel, mais Lucas est fugitif.

Le 22 septembre 1762, à 5 h. 1/2 du matin, perquisition chez Machuel. On ne trouve aucun des ouvrages signalés par M. de Sartines, mais il y a des impressions sans privi-

lège, et quelques-unes sans permission. Trugard, lieutenant général de police, signale que Pierre Machuel occupe la plus grande partie de l'hôtel de Jumièges où il y a un grand nombre d'appartements et un jardin, le tout disposé assez favorablement... si on pouvait penser que des voisins fussent assez faciles pour se prêter au commerce de ce libraire. Machuel adresse une lettre de protestation à Miromesnil. « C'est donner, écrit-il, un libre cours à la librairie de Paris d'exercer sa jalousie envers des membres d'une Communauté que vous protégez. »

Assurément, Miromesnil s'intéressait de façon évidente à la prospérité de la Communauté et la défendait fréquemment. Le 2 avril 1761, il écrivait encore à Malesherbes : « L'avidité des libraires de Paris leur inspire toujours de la défiance ; ils prennent leurs craintes pour des certitudes et ils se plaignent souvent à tort des imprimeurs de Rouen », mais il se défiait tout particulièrement de Machuel. Un an plus tard, il écrivait au chancelier : « Il y a longtemps que je soupçonne un libraire de cette ville, J.-B. Machuel... J'oserais même assurer que j'ay quelque chose de plus que des doutes sur les contraventions de ce particulier, mais il m'a été impossible jusqu'à présent d'en interrompre le cours. » Ajouterons-nous que deux ans plus tard, Machuel, alors second adjoint du syndic de la Communauté, convaincu d'avoir vendu et distribué des livres contraires à la Religion et aux bonnes mœurs, fut, par arrêt du Conseil du Roi du 15 juillet 1764, destitué de sa qualité, condamné en 100 livres d'amende et que sa boutique fut fermée pendant trois mois.

Il arriva même que Miromesnil sollicita des sanctions plus rigoureuses. Cette fois, il s'agissait d'un autre Machuel, imprimeur, demeurant rue Neuve-Saint-Lô, et qui, nous

l'avons vu, publiait les *Annonces, Affiches et Avis divers de la Haute et Basse-Normandie*, feuille hebdomadaire étroitement apparentée au *Journal de Rouen*.

L'affaire qui donna naissance à toutes ces difficultés relevait du Tribunal de MM. les Maréchaux de France; Miromesnil déclarait qu'elle ne l'intéressait nullement, mais dans un factum publié à cette occasion, un conseiller au Parlement, M. d'Escaquelon, était traité, paraît-il, de la façon la plus indécente et son honneur était directement attaqué. Aussi, soucieux de la dignité de ses conseillers, le Premier Président s'empressa d'écrire au Vice-Chancelier, à M. Bertin et à M. de Sartines pour réclamer contre l'imprimeur et contre son prote une correction exemplaire. Miromesnil avait bien songé à les faire poursuivre devant le juge de police, mais, pour éviter un éclat, il préférait recourir à l'autorité du roi: « Un mois ou six semaines de Bastille seraient un exemple capable de les corriger et d'en imposer aux autres imprimeurs. » De Sartines s'empressa de répondre qu'il allait proposer au ministre de les punir. De son côté, M. Bertin écrit que la faute commise paraît du ressort des juges ordinaires; un ordre pour enfermer à la Bastille entraînerait des frais trop considérables. Il suffira, pense-t-il, de faire mettre ces deux particuliers en prison pour le temps que Miromesnil jugera convenable. Cependant, quelques jours plus tard, le 15 mars 1767, intervient une nouvelle lettre de Sartines. M. de Saint-Florentin lui a adressé les ordres du roi; il vient de les passer à M. de la Michodière pour faire amener au château de la Bastille, Machuel et Gallier, son prote.

« Que l'on profite de l'occasion, ajoute-t-il, pour faire une perquisition dans le magasin de cet imprimeur, suspect depuis

longtemps, et que l'on saisisse les livres prohibés qui s'y trouveront. » Je laisse de côté la correspondance de M. Le Noble, maître des comptes, qui, visiblement, s'intéresse au sort de Machuel, celle de M. de Saint-Seine, subdélégué de l'Intendant, qui, souffrant d'une fluxion dans la tête, ne peut venir s'entendre aussitôt avec Miromesnil et propose de procéder à l'arrestation des coupables dans la nuit du 20 mars. Je ne saurais dire exactement ce qui se passa, ni comment, mais voici ce que nous révèlent les pièces du dossier. Une perquisition rigoureuse eut lieu chez Machuel, on ne trouva ni l'imprimeur ni son prote qui, prudemment, s'étaient éloignés de Rouen. Aucune publication prohibée ne fut non plus découverte.

Seulement, on est étonné à bon droit, ce me semble, de trouver une lettre du prote fugitif. Du fond de sa retraite — qu'il ne révèle pas — il écrit à Miromesnil une longue lettre dans laquelle il fait appel à sa justice, à la sensibilité de son cœur : « Destiné par état à remplir la place de l'Être suprême, sous les yeux d'un prince jaloux du bonheur de ses sujets, respecté dans la province, aimé vous-même, tous les malheureux sont sûrs de trouver dans votre cœur des ressources. C'est sur ce fondement que du sein de l'infortune, j'ose lever vers vous les yeux afin que vous me tendiez une main secourable. Errant, fugitif, caché à tous les yeux, abandonné à moi-même, n'ayant d'autre ressource que mon innocence et votre justice, voilà mon état. »

D'un autre côté, la femme de Machuel, qui est au désespoir de la fuite de son mari et du fâcheux état dans lequel elle se trouve, fait le voyage de Paris pour tâcher de fléchir et le Lieutenant général de police et le Vice-Chancelier. M. Le Noble, maître des comptes, qui connaît évi-

demment la retraite de Machuel, informe Miromesnil que cet imprimeur, naturellement d'une mauvaise santé, est tombé malade dans l'endroit où il s'est retiré. Il demande grâce en sa faveur, grâce en faveur de Gallier dont la femme avec ses quatre petits enfants vit dans de cruelles alarmes. Enfin, écrit le Premier Président à M. de Sartines, « il m'a dit tout ce qui pouvait être capable de me toucher en faveur de ces malheureux et de m'engager à vous écrire en leur faveur, et je vous avoue qu'il a réussi... L'alarme que viennent d'avoir Machuel et son prote me paraît suffisante pour les engager à être plus circonspects dans leur conduite ». Gallier dut faire le voyage de Paris pour demander grâce lui-même. J'imagine que Machuel, à raison de son état de santé, en fut dispensé. M. de Sartines fit au prote une sévère réprimande puis le renvoya à Rouen; ainsi Miromesnil estimait que l'affaire serait entièrement finie. Je serais bien tenté de croire que par ce moyen le Premier Président avait donné à M. d'Escaquelon la réparation que ce conseiller exigeait.

J'ai déjà dit que Miromesnil s'était appliqué à favoriser l'imprimerie rouennaise; on pourrait ajouter qu'il ne s'intéressait pas moins aux auteurs régionaux. Pour terminer cette trop longue étude, qu'il me soit permis d'en fournir quelques preuves. En 1760, je le vois recommander au Chancelier une *Histoire générale de Normandie*, à laquelle travaille un religieux bénédictin, résidant en l'abbaye de Saint-Ouen.

L'année suivante, c'est un chanoine de Rouen dont il vante les mérites à M. de Malesherbes : « L'abbé Saas, membre de notre Académie, très savant, qui prépare un dictionnaire *l'Antimoréri*. Son génie est doux et pacifique, il ne touchera en rien aux généalogies, ne voulant avoir que des débats littéraires. » Il réclame pour cet ouvrage « un censeur rouen-

nais, car nous avons ici des personnes très capables ». Et puis il ajoute : « Je le désire d'autant plus que M. l'abbé Saas est un homme de mérite, que je l'aime beaucoup et que d'ailleurs je serois fort aise de faire valloir la librairie de notre province en procurant aux imprimeurs les moyens de faire des ouvrages utiles au public et de soutenir honorablement leur commerce. Les libraires de Paris qui voudroient seuls faire tout le commerce du Royaume n'approuveront pas mon projet, mais je ne doute pas que vous qui êtes le père commun de toute la race philographique vous ne vous portiez avec plaisir à faire du bien à tous vos enfants. »

Lamoignon de Malesherbes approuva le projet et envoya un bulletin de censure en blanc.

Le dernier exemple que je voudrais donner semble s'adresser plus particulièrement aux amateurs de droit normand. Il intéresse David Hoüard, avocat en Parlement, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, associé libre de l'Académie de Rouen, qui devait publier quelques années plus tard le *Dictionnaire analytique de la Coutume de Normandie*. Cette fois il s'agit de l'ouvrage qu'il consacra aux *Anciennes Loix des françois, conservées dans les coutumes angloises, recueillies par Littleton*. Si nous nous attardions à ne rien omettre, ce serait l'histoire complète de l'impression d'un ouvrage, car les premières lettres sont de 1760 et le privilège est de 1764.

Après avoir été retenu à Rouen par la députation pendant trois semaines, Hoüard rentre à Dieppe. Retenu par les deux audiences de chaque jour, il est accablé de travail, mais les vacances de Pâques et de Pentecôte lui ayant donné quelques loisirs, il envoie une partie de son travail au Premier Président, qui paraît s'y intéresser. A vrai dire, à partir de juin 1760, c'est un échange continuel de lettres entre Miro-

mesnil et MM. de Lamoignon, de Sartines, Gibert et Hoüard.

M. de Lamoignon, Premier Président de la Cour des Aydes, alors chargé du détail de la librairie, écrira « que les gens compétents auxquels il a soumis la préface de Hoüard estiment que son ouvrage est très important et se font déjà une très grande opinion du mérite de l'auteur ». Puis il va falloir s'entendre sur le choix d'un examinateur, car on désire obtenir un privilège. Ce sera M. Gibert, « personne connue dans la République des lettres ». Cet inspecteur général du domaine, ce censeur royal, trouve ce qu'il a lu rempli de vues nouvelles, de recherches curieuses sur notre ancien droit. Entre temps, c'est le Lieutenant général de police, M. de Sartines, qui est maintenant chargé du contrôle général de la librairie. C'est à peu près à cette date que la correspondance de Hoüard semble refléter quelque découragement. « Rentré dans l'administration de la ville, écrit-il à Miromesnil, à la veille d'avoir un douzième enfant, surchargé par mes voyages à Rouen de travail que j'aurais dû finir durant la vacance, convalescent depuis trois jours seulement, une seule chose peut me consoler de tous ces événements qui ne sont pas sans quelque amertume, c'est d'être assuré de votre protection. » Et, en effet, nouvelles lettres de recommandation du Premier Président qui répète que « Hoüard est un homme à talents qu'il estime beaucoup et qui s'est acquis par ses bonnes qualités l'estime de tous ses concitoyens ». Remerciements de Hoüard, qui n'est pas un moment sans réfléchir sur les marques réitérées de bienveillance dont Miromesnil veut bien l'honorer. Sa reconnaissance est d'autant plus vive que, le 10 juillet 1763, M. Gibert lui annonce qu'il est inscrit pour un privilège.

Il n'est pas étonnant que Hoüard ait tenu à dédier son

ouvrage à celui qui l'avait si constamment recommandé. Et cependant cet hommage ne reflétait qu'incomplètement sa pensée.

Le 6 décembre 1763 il écrivait à Miromesnil : « Monseigneur, Je n'ai été que l'écho de toute la province dans ce que j'ai dit à la fin de l'épître dédicatoire dont j'ai pris la liberté de vous adresser l'essay, mais dès que vous m'ordonnez de supprimer l'expression de sentiments si généralement répandus, je me bornerai à publier ceux dont je suis particulièrement animé et ce ne sera pas le moindre que l'étonnement où je suis de l'espèce d'excès — permettez-moi cette hardiesse — auquel vous portez la modestie. »

Le Premier Président se contenta de lui répondre : « Je sens tout le prix des sentiments que vous me marquez, mais vous ne devez pas être surpris que je me rende justice. »

Et maintenant, que conclure de toute cette correspondance administrative ? Je n'en ai donné que des extraits et cependant je n'oserais m'étendre davantage. L'imprimerie, chez nous, était sans conteste soumise à un régime de contrôle rigoureux, mais nous étions entourés de pays où le commerce des livres s'exerçait librement : en Suisse, en Hollande surtout... Était-ce l'attrait du fruit défendu, étaient-ce les premières manifestations de tendances libérales ? il est bien certain que les livres défendus ou contrefaits entraient chez nous facilement. Il n'y aurait qu'à consulter le catalogue d'une bibliothèque de cette époque pour en avoir l'assurance. En tout état de cause, Miromesnil nous paraît avoir toujours agi avec modération dans l'exercice de sa mission de contrôle.

Sans le moindre doute, il fit tout ce qui était en son pouvoir pour lutter contre les entreprises des imprimeurs parisiens et pour soutenir non seulement la Communauté rouennaise, mais aussi les auteurs de la province.

LE SECOURS ÉCOSSAIS AU TEMPS DE JEANNE D'ARC ⁽¹⁾

Par M. le D^r LOUIS BOUCHER

En prenant la parole devant l'assemblée d'élite qui m'entoure, dans cette belle cité si heureusement appelée l'Athènes du Nord, dont l'histoire fut jadis liée à celle de mon pays, permettez-moi d'abord d'évoquer le souvenir de vos deux reines, Marguerite de France, de la noble famille de Lorraine, et Marie Stuart, femme gracieuse et infortunée, dont la tragique destinée restera une des plus poignantes des annales de l'humanité.

Comment ne saluerais-je point avec reconnaissance votre grand Walter Scott, l'ami de notre jeunesse, qui nous a fait connaître et aimer l'Ecosse, au point de nous rendre familiers vos loochs environnés de montagnes escarpées, vos glens sauvages et ces vieux castels crénelés, où se sont déroulés tant de détails de votre vie nationale. Il vous plaît de penser qu'une Française fut la compagne de l'illustre conteur.

Enfin, le médecin qui a l'honneur de vous entretenir, ne saurait oublier votre célèbre chirurgien Lister, un précurseur des méthodes antiseptiques modernes, qui, le 11 avril 1884, lors du centenaire de votre Université, reçut notre illustre compatriote Pasteur.

(1) Conférence faite à Edimbourg à la Franco-Scottish Society, le 8 mai 1924.

Après cet hommage à vos gloires toujours radieuses dans le triple champ de l'histoire, de la littérature et de la science, je veux vous entretenir d'une femme sublime que vos aïeux ont honorée de son vivant et que l'Ecosse, unie avec la Normandie, a célébrée à Rouen, dans une véritable apothéose, le 13 mai 1923.

Au deuxième dimanche de mai, maintenant fête nationale, une délégation d'officiers de la grande guerre est venue s'associer à nos manifestations, de la façon la plus touchante.

C'étaient MM. les colonels Strutt, du Royal Scots; Connal, Royal Glasgow Yeomanry; Daly, 6th Highland Light Infantry; Menzies, *idem*; Spens, Cameronians; Wordie, Royal Army Service Corps, accompagnés des capitaines Bowes, Graham, Watson.

Ces vaillants combattants, ayant sur leurs uniformes les décorations britanniques et françaises, vous ont rapporté ce que fut la fête symbolique de notre vieille cité, le geste gracieux des jeunes filles déléguées par Domrémy, au milieu d'un cortège de Rouennaises, lançant des bouquets de fleurs et des couronnes dans la Seine, sombre et majestueux sépulcre de l'héroïne, où l'on avait jeté, à peine refroidies, les cendres de celle qui fut l'honneur de la race, l'exemple merveilleux de ce que peuvent le dévouement, l'énergie, le courage, élevés aux plus hauts sommets de l'idéal par la foi en Dieu.

Tout ce fleuve est sacré, car il est son tombeau !
Du sang de la Martyre éternellement teinte,
D'ici jusqu'à la mer toute la Seine est sainte

a pu écrire l'un de nos poètes (1).

(1) *Le Tombeau de Jeanne d'Arc*, par M. Auguste CORDIER. Orléans, H. Herluison, éditeur, 17, rue Jeanne-d'Arc.

Quelle était la situation de la France quand s'est manifestée l'intervention de Jeanne? Un roi fou, le peuple divisé en deux factions, les Armagnacs et les Bourguignons, l'ennemi occupant la moitié du territoire, l'héritier du trône hésitant, incertain du lendemain, conseillé en sens opposés par les seigneurs de son entourage.

Tout semblait perdu au point de vue du raisonnement humain, quand soudain surgit le secours inespéré d'une femme, d'un enfant du peuple, que rien ne semblait avoir préparée à cette tâche formidable de conduire des armées à la victoire.

Pauvre petite bergère!

*As true as truth simplicity
And simple as the infancy of truth (1).*

L'Écosse qui, depuis Charlemagne, avait souvent contracté avec la France des traités d'alliance, contribua à cette résurrection, ainsi que l'ont précisé dans ces derniers temps les travaux de votre compatriote André Lang, auteur de *The maid of France*, où il a nettement mis en lumière l'intervention de votre pays (2).

Et cependant l'Écosse, elle aussi, était bien cruellement éprouvée. Son roi, Jacques I^{er}, était prisonnier en Angleterre et attaché à la personne d'Henri V, qu'il devait suivre en France, assistant à son entrée triomphale à Paris, et au siège de villes défendues par des chefs écossais, impitoyablement massacrés lorsqu'ils étaient faits prisonniers.

Nous étudierons ce que furent ces chefs avant Jeanne d'Arc et au moment où parut la Pucelle.

(1) *Troilus and Cressida*, act. III, sc. II. SHAKESPEARE.

(2) *La Pucelle de France*. Collection Nelson, traduction par MM. le Dr Boucher et Edw. Clarke.

AVANT JEANNE D'ARC

Dès 1420, le roi Charles VI et le Dauphin avaient délégué le duc de Vendôme en Ecosse pour solliciter son assistance. Le duc d'Albany, régent, convoqua aussitôt les trois Etats qui décidèrent l'envoi de troupes en France, devant être transportées par les bateaux des rois de Castille et d'Aragon.

Cette armée comprenait quatre à cinq mille hommes (1). Elle débarqua en effet en février 1421 à La Rochelle, ayant à sa tête le comte Douglas de Buchan et John Stuart de Darnley, connétable d'Ecosse. Ces chefs avaient hâte d'en venir aux mains avec les Anglais, par suite de l'humiliation vivement ressentie de la captivité de leur roi.

Ayant rejoint les forces du Dauphin que commandaient le maréchal de La Fayette, le comte de Ventadour, le vicomte de Narbonne, Dunois, le Bouteiller, sénéchal de Berry, ils se dirigèrent vers l'Anjou où le duc de Clarence, frère d'Henri V, se trouvait, en l'absence de celui-ci, à la tête d'un gros contingent d'Anglais et de leurs alliés Bourguignons.

Homme d'un grand courage, mais qui n'avait pas les qualités d'un stratéliste, ce prince remplaça la manœuvre par une attaque personnelle, chargeant les Dauphinois avec l'élite de la noblesse et laissant, par une faute capitale, ses archers et son infanterie en arrière.

Tout d'abord, il fut arrêté au village de PetitBaugé (au-

(1) *Les Ecossais en France*, par Francisque MICHEL, t. I^{er}, p. 117. L'auteur estime six à sept mille hommes, chiffre qui paraît un peu exagéré, d'après les chroniques contemporaines. V. *Charles VII*, par DU FRESNE DE BEAUCOURT.

jourd'hui Fontaine-Guérin), par un chevalier français, Jean de La Croix, qui, voyant cette masse de cavalerie, était entré dans l'église, s'y était barricadé avec tout ce qu'il avait pu trouver à l'intérieur. Faisant pleuvoir du clocher toutes les pierres arrachées à la tour, il nécessitait un siège en règle. Le Duc passa outre et dut disputer le pont de la rivière le Couasnon aux archers de Hugh Kennevey, dont la résistance retarda son avance.

A Baugé (1), près de l'église et du cimetière, il se heurta aux états-majors écossais et français, sur lesquels il se rua avec son escorte. Mais il devint le point de mire de tous les combattants et, désigné aux regards par la couronne de pierreries qu'il portait à son casque, il tomba bientôt percé de coups. Tous ses nobles adversaires s'attribuèrent la victoire et l'honneur de lui avoir porté le coup fatal. Dans une telle lutte corps à corps, le Duc dut recevoir de nombreuses blessures, de tous les côtés à la fois.

Cependant, le gros de l'armée anglaise arrivait, mais à l'annonce de la perte de son chef, malgré une énergique résistance, la retraite fut ordonnée sous une poursuite très meurtrière qui lui coûta plus de deux mille morts et six cents prisonniers, parmi lesquels de nombreux seigneurs. Sans doute, le mérite de cette victoire fut attribué à Douglas, comte de Buchan, car c'est lui qui, le soir même, écrivit la lettre au Dauphin (2), dans laquelle il nous apprend que

(2) Baugé, village de Maine-et-Loire.

(2) V. cette belle lettre dans *Histoire de Charles VII*, par DU FRESNE DE BEAUCOURT, « Le Dauphin », tome I^{er}. Librairie de la Société bibliographique, 1881.

« ...Nous n'avions l'intention de combattre les ennemis lundi

la bataille eut lieu le samedi, veille du jour de Pâques, « une heure devant le soleil couchant ».

Cette lettre, accompagnée de l'envoi de la bannière du duc de Clarence, suggérait au régent (1) le judicieux conseil :

« Qu'il vous plaise de venir ici pour aller incontinent en Normandie », conseil qui ne fut pas suivi.

Après ce succès, auquel nos historiens n'attachent pas en général assez d'importance, le Dauphin créait le comte de Buchan connétable; John Stuart recevait la terre de Congres-

prochain pour ce que le Jour de Pâques était trop grande fête. Mais, Très hault et Puissant Prince et notre très redouté Seigneur, aujourd'hui sont venus devant cette ville vos diz ennemis et les nôtres, en bataille rangée, *une heure devant soleil couchant* et tantôt que nous avons sceu leur venue, sommes allés appertement sur eulx et là, merci Dieu! le champ est demouré pour vous et est tué le duc de Clarence et le comte de Quent. Le comte de Hauttiton est mon prisonnier et le comte de Sombrecet est aussi prins et finalement toute la fleur de vos diz ennemis et les nôtres sont que tuéz et que prins.....

« Et finalement qu'il vous plaise de venir ici pour aller incontinent en Normandie.

« Nous vous envoyons la bannière du duc de Clarence et est celui qui la portait mon prisonnier, car il a été pris par le gentilhomme de mon hôtel appelé Thomas Walen.

« Charles Le Bouteiller est mort en cette journée dont Dieu ait l'âme, lequel en son vivant était sénéchal de Berry.

« Qu'il vous plaise de votre Grâce et à notre requeste de donner ledit office comme ledit chevalier l'eut en son vivant, à votre serviteur et nostre cousin Thomas Seyton, lequel a grandement fait son devoir à ceste fois.

« Escript en cette ville de Baugé, la veille de Pâques à minuit.

« Votre très humble serviteur,

« Le comte de Douglas et Buchan. »

(2) Titre que le Dauphin avait pris dès 1418, après s'être emparé de Tours.

sault en Berry, le comte de Wigton, la seigneurie de Dunle-Roi; lord Vernon, Montreuil-Belloy en Poitou, etc.

C'est que cet heureux événement ranimait tous les espoirs. Après les cruelles défaites de Crécy, Poitiers et Azincourt, qui avaient creusé des vides considérables dans la noblesse, toute chance de s'affranchir de la domination anglaise semblait perdue.

A Tours, le régent donna des fêtes magnifiques où vainqueurs et vaincus furent reçus pendant que des tentatives étaient faites à Paris pour échanger le bâtard de Clarence, Thomas Beaufort, contre le duc d'Orléans et le comte Jean d'Angoulême, retenus en Angleterre depuis Azincourt.

Mais le roi Henri V ne voulut se prêter à aucune transaction. Il réunit une formidable armée pour l'époque et débarqua, le 10 juin 1421, à Calais, avec vingt-quatre mille archers, pour venger son frère dont il reconnaissait la fâcheuse témérité.

Il envahit la Beauce, comptant rencontrer les alliés franco-écossais qui, devant Alençon, avaient obligé une armée anglaise à battre en retraite et avaient pris quelques villes et châteaux avant de rentrer à Blois.

A Chartres, il entra en pénitent, pieds nus, dans la cathédrale par le portail royal, après quoi il poussa même une pointe jusqu'à Orléans sans rencontrer ses adversaires.

Une maladie ayant décimé ses troupes, il se retira sur Paris et investit la ville de Meaux le 6 octobre 1421.

Admirablement défendue par le bâtard de Vaurus, elle résista pendant sept mois et ne se rendit que le 2 mai 1422, à bout de vivres.

Henri V se montra particulièrement cruel pour les Écossais qui, dans les traité « de capitulation avec les Anglais,

Irlandais, Gallois », étaient placés sous la discrétion du Roi, et furent pour la plupart mis à mort. Le roi d'Ecosse dut assister à ces représailles dont il ressentit vivement la douleur, s'ajoutant à celle de sa captivité.

Cédant à sa haine contre les alliés victorieux de la France, le monarque s'attaqua même aux morts. C'est ainsi qu'il laissa piller, près de Meaux, le sanctuaire de saint Fiacre, un saint de famille royale écossaise. Au point de vue politique, c'était une faute grave, cette profanation soulevant contre lui le sentiment populaire. Aussi, comme il était tombé malade quelque temps après, les médecins consultés lui déclarèrent qu'il était atteint de la maladie de saint Fiacre, sorte de dysenterie hémorragique. A ces mots, le roi se serait écrié d'une voix lugubre : « Je ne puis aller nulle part sans trouver devant ma barbe des Ecossais morts ou vivants. »

Il sentait des ennemis irréductibles dans ces chefs écossais qui s'efforçaient de développer l'ardeur guerrière du régent de France.

Dès le mois de juin, le connétable d'Ecosse, Sir John Stuart de Darnley et le comte Buchan, étaient entrés en campagne. Ils avaient passé la Loire et s'étaient emparés de Cosne, Bléneau, Saint-Amand, Saint-Sauveur-en-Puisaye et menaçaient Auxerre (1).

Henri V voulut reprendre lui-même Cosne, et il s'avança avec des forces nombreuses pour repousser ces troupes auxquelles s'étaient joints des contingents français et lombards sous les ordres du maréchal de Lafayette, mais, par suite de l'aggravation de son état, il ne put poursuivre sa route, et les

(1) V. *Comptes d'Hémond Raguier, trésorier des guerres de Charles VII*, Francis MICHEL, tome I^{er}, p. 128.

généraux Bedford, Suffolk, Warwick eurent mission d'arrêter cette invasion de la Bourgogne.

Devant ces généraux expérimentés et une armée imposante, les troupes alliées abandonnèrent toutes leurs conquêtes, repassèrent la Loire et vinrent camper sous Sancerre, suivis de près par le gros de l'armée anglaise, quand l'un des premiers jours de septembre, celle-ci commença à battre en retraite, vivement poursuivie jusqu'à Cosne.

La cause de cet échec était l'annonce de la mort du roi Henri V, survenue le 31 août.

C'est seulement au commencement de juillet 1923 que sir John Stuart de Darnley reprit sa campagne contre la Bourgogne avec quelques chefs français qui se rendirent à Cravant, qu'assiégeait une troupe des armées de Charles VII.

Une fausse manœuvre provoqua une défaite où furent tués la plupart des vainqueurs de Baugé : William Hamilton, Thomas de Seytoun, John Pillott, Thomas Stonehampton et quelques seigneurs français, parmi lesquels Etienne de Chabannes et Guérin de Fontaine.

Le connétable et le comte de Ventadour ayant chacun perdu un œil furent faits prisonniers, ainsi que Xaintrailles, du Bellay, de Joyeuse et de la Brieune.

Peu de temps après, le connétable d'Ecosse, John Stuart, était échangé contre le comte de Toulangeon, chef des armées bourguignonnes, surpris dans une embuscade. Il dut contracter l'engagement de ne point reprendre les armes pendant un certain temps, car c'est à ce moment que se place son pèlerinage de Terre-Sainte.

Malgré le peu de soldats tués à Cravant, Charles VII, dans sa détresse, envoya Regnault de Chartres et Alain Chartier demander une aide nouvelle à Jacques I^{er}, d'Ecosse,

libéré après la mort d'Henri V par le traité d'York (10 septembre 1423) et rentré dans son royaume.

Ce souverain généreux accorda un secours aux ambassadeurs et il fut décidé qu'Archibald Douglas, beau-père du connétable Buchan, viendrait en France avec quelques milliers d'hommes.

Pour le remercier de ce secours inespéré, le roi de France créa ce dernier duc de Touraine, et, le 7 mai, il faisait son entrée dans Tours.

Suivant l'usage, des tapisseries étaient tendues devant les maisons et les rues jonchées de fleurs là où devait passer le cortège. L'archevêque, en camail rouge fourré d'hermine, les chanoines en chape, se rendirent solennellement au devant de leur nouveau suzerain, intronisé en présence de Louis de Bourbon, comte de Vendôme, grand chambellan de France.

La ville offrait les dons habituels : vins, fourrages, avoines pour les chevaux, etc., etc..., demandant en retour la conservation de ses franchises, ce que le chef écossais accepta de bonne grâce.

Après quelques semaines de repos, il se porta sur Châteaudun et fit sa jonction avec le duc d'Alençon, le comte d'Aumale, le vicomte de Narbonne et le maréchal de Lafayette.

Le 17 août 1424, ils se trouvèrent en présence des vainqueurs de Cravant avec une armée composée d'Écossais, de Lombards, d'Espagnols, de Bretons, où le commandement était difficile à exercer par suite de la rivalité des chefs et des divers langages.

Au lieu de s'appuyer sur la ville fortifiée de Verneuil, dont ils s'étaient emparés, ils s'avancèrent témérairement dans

la plaine sur l'avis d'Archibald Douglas et du connétable de Buchan, soutenus par le vicomte de Narbonne.

Malgré une admirable charge de La Hire, qui traversa le carré anglais sur l'aile gauche et une diversion des Lombards qui pillèrent le camp anglo-bourguignon, les alliés furent entourés et les rares survivants des vainqueurs de Baugé restèrent sur le terrain avec Archibald et son fils James, lord de Calderwood, Albert Lindsay, Thomas de Swinton, William de Seytoun, Robert Maxwell, etc...

Les corps d'Archibal, du connétable le comte de Buchan, furent transportés à Tours et inhumés au milieu du chœur de l'église cathédrale, sans pompe ni cérémonie, le 24 août (1).

Xaintrailles, La Hire, le sire de Rambures se retirèrent à Verneuil qui dut capituler le lendemain.

Après un tel désastre, Charles VII songea, dans un moment de désespoir, à se retirer « en Espagne ou en Ecosse, qui étaient de toute ancienneté frères d'armes ou alliés des roys de France » (2).

Cette fatale journée coupa court aux expéditions d'auxiliaires écossais en France (3).

Le principal des chefs que nous voyons diriger encore l'action de quelques troupes écossaises est le connétable John Stuart de Darnley, qui fut comblé de faveurs par Charles VII.

Déjà, le 26 mars 1422, il avait reçu en apanage la ville, terre, chastel et chastellerie d'Aubigny-sur-Nère, en Berry.

En janvier 1426, il obtint par lettres patentes le comté

(1) FR. MICHEL, *les Ecossais en France*. Tome I^{er}, p. 150, d'après Chalmel, hist. de Touraine.

(2) IDEM, *ibidem*, tome I^{er}, p. 151, d'après Pierre Sala.

(3) FR. MICHEL, tome I^{er}, p. 149.

d'Evreux, pour le récompenser « des très grandes charges de finance qu'il a eues pour notre secours et service et l'entretien de plusieurs chevaliers et escuyez et autres gens de guerre à grand coust et frais ».

Le 4 février, le roi lui permettait à lui et à ses descendants « de porter ses armes écartelées de France » (1). Aussi, le connétable d'Ecosse continue-t-il à se dévouer pour la France. En septembre 1426, il était avec le capitaine Wischart et une bonne compagnie de gens d'Escosse » devant le Mont-Saint-Michel.

Nous trouvons de tous côtés à cette époque des chefs écossais associés à l'infortune de la France et qui prennent part aux petits combats livrés sur les différents points du territoire.

Robert Pittiloch de Dundee guerroya dans le Midi. Un capitaine écossais Kennedey, en compagnie de La Hire et de l'abbé de Cercanciau, contribua à faire lever le siège de Montargis.

« Advisant une des entrées, La Hire et ses compagnons y entrèrent comme environ midi, les lances au poing, pendant que ceux du siège disaient ». On crie « à l'arme » et les Français et Escossais qui étaient avec les susdits abbé et Kennedey entrèrent ès logis « boutant le feu dedans et combattirent contre ceux qu'ils trouvaient » (3).

Un vaillant soldat écossais, Saulton de Mercadieu, « eut une lance par la bouche qui passa outre d'un demi-pied. Il

(1) Fr. MICHEL, *les Ecossais en France*, tome I^{er}, pp. 154, 155, 156.

(2) IDEM, *ibidem*, tome I^{er}, pp. 167, 168.

(3) *Chroniques de la Pucelle ou de Cousinot*, p. 245.

se déferra lui-même et la tira et ne cessa point partout de toujours combattre ».

Tous les ans, le 5 septembre, les habitants de Montargis, qui avaient pris part à la libération de leur ville, se rassemblaient à l'endroit où avait eu lieu cette attaque, suivie de la retraite de Warwick. Un monument, que l'on peut voir auprès de la gare, rappelle la levée du siège en 1427, la prise d'un étendard, qui fut brûlé en 1792 pour honorer la fraternité des peuples et détruire tous les emblèmes susceptibles d'y porter atteinte (1).

Dans toutes ces rencontres, beaucoup de beaux faits d'armes avaient lieu de part et d'autre, mais la guerre n'avancait point, les effectifs disséminés sur toute l'étendue du pays étant insuffisants pour arriver à une victoire définitive de l'un ou l'autre des adversaires.

C'est alors que les chefs anglais, victorieux à Cravant et à Verneuil, pensèrent terminer la campagne en assiégeant Orléans, ce qui aurait assuré le cours de la Loire et la pénétration vers le centre de la France. Dès le 12 octobre 1428, ils établirent autour de la ville des forteresses ou bastilles destinées à arrêter tous les approvisionnements et à affamer les Orléanais.

Mais de tels postes étaient clairsemés. A chaque instant ces troupes accompagnant des convois pénétraient dans la

(1) L'inscription porte 14 septembre 1427 : « Ce monument, érigé par souscription nationale, a été édifié en 1921 pour célébrer la mémoire des habitants de Montargis qui, en 1427, deux ans avant l'heureuse apparition de la Pucelle d'Orléans, infligèrent sous les murs de la ville un rententissant échec aux armées anglaises de Warwick.

« L'étendard de Warwick fut brûlé en 1792 en signe de la fraternité des nations. »

ville. Le 24 octobre, La Hire y faisait son entrée; le 5 janvier, l'amiral de Culant amenait cinq cents combattants qui défilèrent par la porte d'Orléans.

Le 11 février 1429, une partie de ces soldats partit d'Orléans en divers détachements avec La Hire que les Anglais, à cause de sa fougue et de son courage, avaient surnommé « La ire de Dieu ».

Dans son escorte se trouvaient le maréchal de Sainte-Sévère, le seigneur de Graille, Xaintrailles, Saulton de Mercadieu, Kennedey.

D'autre part, le connétable d'Ecosse, Jean Stuart, avait avec lui son frère William (1), Dunois, Guillaume d'Albret, seigneur d'Orval, Louis de Rochechouart, Jean Chabot.

Sachant la venue d'un convoi de ravitaillement pour les Anglais, commandé par sir John Falstalf, ils se rendaient au devant du comte de Clermont, délégué par le roi Charles VII, pour leur prêter main-forte et se joindre à eux.

Malheureusement, les soldats de l'escorte, voyant cette foule de cavaliers, s'abritèrent derrière les chariots qu'ils réunirent les uns aux autres, de manière à constituer une défense formidable. Le comte de Clermont avait défendu en séance du Conseil des Chefs d'attaquer avant son arrivée et de mettre pied à terre.

Quelques-uns, impatients, transgressèrent l'ordre donné et de leur propre initiative attaquèrent le retranchement établi près de Rouvray-Saint-Denys. Le connétable d'Ecosse voyant « qu'ils se tenaient ainsi serrez dans leur abri, et rangés sans montrer semblant *dyssir*, tant désirant de les vouloir assaillir despeça à toute force l'ordonnance qui avait été faite que nul ne descendit ».

(1) *Journal du Siège*, tome IV, pp. 94 à 102.

Quand les Anglais virent le petit nombre de ceux qui les attaquaient, ils « saillirent » hâtivement de leur parc et frappèrent dedans les Français, étant à pied, et les mirent en désarroi, les seigneurs démontés n'étant pas susceptibles d'offrir une sérieuse résistance.

Il y mourut de trois à quatre cents combattants français et écossais. En vain, La Hire tenta une charge avec les soixante à quatre-vingts cavaliers qui l'entouraient. Il ne put refouler les fantassins ennemis.

Dunois, blessé d'un trait au pied dès le commencement de l'action, avait pu être remonté sur son cheval, grâce à deux de ses archers, ce qui lui permit de s'échapper.

Les corps de Guillaume d'Albret, du connétable John Stuart et de son frère William, de Louis de Rochechouart, de Messire Jean Chabot furent rapportés à Orléans et mis en sépulture dans la grande église dite de Sainte-Croix.

Le connétable d'Écosse et, plus tard, sa femme furent déposés sous les dalles de la chapelle Notre-Dame-la-Blanche (1) et, par suite d'une fondation, un service eut lieu à leur mémoire jusqu'à la Révolution.

Telle fut la fin du connétable d'Écosse venu en France pour secourir nos armées, à cette fatale journée dite « des harengs ».

Malgré les diverses concessions à lui faites par Charles VII, les enfants de sir John durent demander au roi protection contre leurs créanciers, leur père ayant entretenu à ses frais pendant un long espace de temps un corps considérable de troupes et d'officiers, et les finances du Dauphin ne lui ayant

(1) Actuellement, la chapelle noire, derrière le maître-autel. *Les Trépassés du Siècle d'Orléans*, par M. le chanoine COCHARD, p. 242.

pas permis de récompenser suffisamment ou d'indemniser son vaillant allié (1).

Pendant que les seigneurs bataillaient sur toute l'étendue du territoire, préoccupés de beaux combats dont nous avons l'écho dans les récits des chroniques du temps, l'état de la France empirait. Les campagnes dévastées par les hommes d'armes de tous les partis offraient le spectacle de la misère, au point que dans plusieurs provinces la culture de la terre avait cessé. Des loups parcouraient par bandes des régions autrefois fertiles, si affamés « qu'ils entraient la nuit dans les bonnes villes et faisaient moult de divers dommages, passant souvent à la nage la rivière de Seine et autres » (2).

Le siège d'Orléans se poursuivait et la position des habitants devenaient de plus en plus critique par suite du resserrement du blocus.

Le grand effort de l'Ecosse s'était brisé à Cravant, à Verneuil et à la fatale Journée des Harengs. Néanmoins, c'est encore vers elle que se tournera Charles VII.

Son roi, Jacques I^{er}, le 17 juillet 1428, avait signé le traité de Perth, promettant le mariage de sa fille Marguerite avec le dauphin Louis et le secours d'une armée de six mille hommes.

« L'infortunée petite fiancée d'Ecosse n'arriva en France que sept ans plus tard, quand aux six mille hommes, on ne les vit jamais » (3).

C'est dans ces circonstances tragiques, le 23 février, onze jours après la « Journée des Harengs », que Jeanne quitta

(1) FR. MICHEL, *les Ecosseis en France*, tome I^{er}, p. 162.

(2) VALLET DE VIRIVILLE, *Histoire de Charles VII*, tome I^{er}, p. 280.

(3) ANDREW LANG, *la Pucelle de France*, p. 86.

Vaucouleurs pour Chinon, et ici commence à proprement parler la deuxième partie de notre étude.

JEANNE D'ARC ET LES ÉCOSSAIS

Ce résumé historique montre le rôle glorieux qu'avait tenu l'Écosse dans ces temps désolés. Il est certain que le peuple était au courant de tous ces pourparlers, ce qui explique la réponse de la Pucelle à Jean de Metz qui l'interrogeait : « Je dois être là-bas avant la mi-carême, *dussé-je user mes jambes jusqu'aux genoux!* Personne au monde, ni prince, ni fille du roi d'Écosse, ne peut recouvrer le royaume de France. Il n'y a pour notre roi, d'autre secours qu'en moi. »

Il n'y avait, en effet, plus d'autres secours à espérer après les désastres : il ne restait plus que quelques rares chefs écossais : Hugh Kennedey, qui commandait les archers qui tinrent en échec le duc de Clarence à Baugé au passage du Couasnon; Carmichael, échappé au désastre de Verneuil, évêque d'Orléans; Soulton de Mercadieu, le commandeur Nicholl de Giresme, de l'ordre de Malte, ainsi que quelques capitaines lombards.

Nous les retrouverons auprès de Jeanne d'Arc. Celle-ci, à peine arrivée à Chinon, était mise en observation par le roi, après la mémorable entrevue où elle lui révéla la légitimité de sa naissance. Tout d'abord logée dans la tour du Coudray, elle était confiée à l'épouse de Guillaume Bellier, lieutenant du vieux sire de Gancourt, dont l'un des pages, Louis de Coutes, fut attaché à la Pucelle.

Ce jeune homme descendait du côté maternel de la maison écossaise des Mercer (1). Au procès, il rappela que pendant

(1) Andrew LANG, *la Pucelle de France*. « Le Secret du Roi », p. 105.

son séjour à Chinon Jeanne avait reçu fréquemment des visites du roi et de hauts personnages (1). Quand elle se trouvait seule, « elle passait de longues heures à genoux dans l'attitude de la prière, murmurant des paroles qu'il ne comprenait point, et versant d'abondantes larmes qui inondaient ses joues ».

Le 28 mars 1429, Jeanne était envoyée à Poitiers pour être examinée officiellement par l'Université, et Charles VII, dans le but sans doute de donner plus d'importance à la consultation qu'il sollicitait, se transporta dans cette ville avec sa garde écossaise.

Après treize longs jours, l'examen théologique et juridique terminé, l'avis favorable donné, Charles se préoccupa d'organiser le ravitaillement d'Orléans.

Le 20 avril, Jeanne d'Arc était nommée chef de guerre et Jean d'Aulon désigné comme son écuyer. A cette époque, elle avait choisi comme emblème de sa nouvelle dignité un panonceau blanc ou pennon sur lequel étaient peints un écu d'azur et une colombe dans son vol, avec les ailes étendues tenant dans le bec une banderole sur laquelle se lisaient ces mots : « De par le roy du ciel. »

On sait que le peintre écossais Hames ou Hamish Polwart, peintre officiel de Charles VII, dessina ce premier écusson qui fut suivi d'un drapeau fait d'une toile résistante en bougran, tissu dont on se servait tantôt comme doublure pour donner du corps aux étoffes, tantôt comme tissu principal (2).

Un des côtés de la bande était fixé à la hampe sur laquelle

(1) QUICHERAT, Procès, tome III, p. 95, déposition de Coutes.

(2) GARSONNIN, *Essai de reconstitution de l'étendard de Jeanne d'Arc*. Orléans, 1909.

étaient rivées deux tiges de fer, de façon à présenter deux pointes. Sur un semis de fleurs de lis était figuré le Christ, assis sur un arc-en-ciel et étendant sa main droite pour bénir et de la gauche soutenant le globe du monde. A ses côtés deux anges prosternés lui offraient chacun une fleur de lis. A droite, près de la hampe, étaient inscrits les noms de Jésus, Maria (1).

Le revers était semé de fleurs de lis.

Tel était cet étendard dont la Pucelle disait : « Je l'aime quarante fois mieux que mon épée. »

Il est certain que Jeanne d'Arc eut une autre bannière qu'elle avait fait confectionner pour grouper tous ces hommes appartenant à des bandes de routiers, de pillards qu'elle transforma peu à peu en soldats chrétiens. Jésus en croix, la Vierge et saint Jean étaient la caractéristique de cet emblème uniquement religieux (2).

Ces quelques détails permettent de se rendre compte du laborieux travail que dut exécuter le peintre écossais pendant le temps relativement court du séjour de la Pucelle à Tours.

En tout cas, elle lui fut profondément reconnaissante d'avoir convenablement traduit sa pensée, et plus tard nous la voyons intervenir près de la ville de Tours, lui demandant de donner à Héliette, fille de l'artiste, une somme de cent écus pour son trousseau.

Le malheur des temps ne permit pas à la cité fort éprouvée de payer la somme, mais les conseillers de la ville fournirent

(1) QUICHERAT, *Procès de Condamnation*, I, p. 342.

(2) P. AYROLES, *Grand et Petit Estendard*, tome IV, p. 365. GARSONNIN, *ouv. cité*, p. 19. WALLON, les « Enseignes de Jeanne d'Arc », dans *Jeanne d'Arc*. Firmin Didot, p. 65.

le vin pour les noces et se firent représenter par l'un d'eux à la cérémonie (1).

Le peintre écossais James Polwart reçut du trésorier du roi 25 livres tournois pour ces différents travaux (2), somme très élevée pour l'époque. L'armure de Jeanne d'Arc fut faite également à Tours, dans les ateliers de Colas de Montbazou. Elle eut plusieurs épées, l'une donnée par Baudricourt, les autres par Charles VII (3), mais celle avec laquelle elle se mit en campagne fut trouvée derrière l'autel de l'église de Fierbois.

Les origines de ce sanctuaire étaient reportées à l'année où Charles-Martel avait repoussé les Sarrasins et une de leurs bandes avait été exterminée dans la forêt de Fierbois. Là aurait été élevée en l'honneur de sainte Catherine une chapelle où le vainqueur avait déposé son épée.

Le maréchal de France, Jean Le Maingre, dit Boucicault, y avait établi, en 1415, une aumônerie. De nombreux guerriers avaient, à l'exemple de Charles-Martel, déposé leurs armes dans ce lieu qui était le but de nombreux pèlerinages des soldats français et écossais. L'historien André Lang rapporte tout au long l'histoire d'un soldat écossais, Michel Hamilton, capturé comme pillard, puis pendu par les villageois et délivré par le curé de l'endroit, qui vint couper la corde (4). M. Baird Smith, de Glasgow, dans son étude *le Testament du Gentil Scossois*, a reproduit quelques faits confirmatifs.

(1) Andrew LANG, ouv. cité, p. 270.

(2) QUICHERAT, *Procès*, tome V, p. 158.

(3) C'est probablement une de celles-là, peut-être celle qui fut prise à Compiègne, qui est conservée au Musée de Dijon.

(4) Abbé BOURASSÉ, *Notre-Dame-de-Fierbois*.

L'armée qui devait secourir Orléans partit de Blois le 27 avril 1429. Elle campa le soir à Villeny, sur la rive gauche de la Loire, et par un grand détour au midi de la ville assiégée, elle arriva le 28 à Checy. L'entrée à Orléans eut lieu le 29, dans l'après-midi.

Le 4 mai, à la nuit, un premier assaut était donné à la bastille Saint-Loup. Jeanne, qui n'avait pas été prévenue (1), fut réveillée par ses voix et appela à la hâte son écuyer d'Aulon qui l'aida à revêtir son armure et de Coutes lui passa son étendard par la fenêtre de l'hôtel de l'Annonciade. C'est alors qu'elle l'apostropha en ces termes : « Ah! sanglant garçon, vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu. »

L'arrivée de la jeune guerrière stimula les courages qui commençaient à défaillir et la bastille fut enlevée.

Au jeudi 5 mai, qui fut le jour de l'Ascension, le journal du siège nous apprend qu'un conseil fut tenu où prirent part la Pucelle, le bâtard d'Orléans, le maréchal de Sainte-Sévère et un capitaine écossais, Hugues Canédé ou Kennedy (2).

Les capitaines, avec la Pucelle, passèrent la rivière entre Saint-Loup et la Tour-Neuve, malgré l'ordre de Gaucourt, si bien que Jeanne dut faire ouvrir la porte de Bourgogne avec l'appui de la foule. La sortie comprenait environ quatre mille combattants.

(1) *Procès*, tome III, p. 70. Déposition de Coutes.

(2) Dans un article des dépenses de la ville de Tours, 1429-1430, est signalé l'entretien en fourrages fournis à Canédé, écossais, capitaine de gens d'armes et de trait dudit pays d'Ecosse, lequel avait esté et séjourné ceste ville de Tours à bien 800 chevaux. *Les Ecosais en France*, Fr. MICHEL, p. 170.

Les chefs anglais ayant renoncé à défendre le petit poste de Saint-Jean-le-Blanc, y mirent le feu et les assaillants se portèrent sur le bastion fortifié des Augustins, qui commandait et épaulait les tourelles.

Une première tentative échoua et les fuyards refluèrent en désordre vers la Loire et l'Île aux Toiles où se trouvait le passage.

L'énergique intervention de La Hire et de la Pucelle ramena les combattants vers la bastille des Augustins, qui fut prise cette fois, mais Jeanne, blessée au pied par une chausse-trappe, dut rentrer dans Orléans.

Elle était préoccupée et anxieuse à la pensée que les Anglais pourraient exécuter une attaque de nuit contre les forces laissées de l'autre côté du fleuve et composée d'hommes exténués et réjouis. (Andrew LANG, « les Victoires à Orléans », *la Pucelle de France*, p. 153.)

Inquiète, elle était debout de bonne heure le 7 mai, mais elle faillit être empêchée par la répugnance des seigneurs et des capitaines à donner l'attaque aux tourelles (v. déposition du page Louis de Coutes) (1). Elle sortit la première par l'accord et consentement des bourgeois, et elle traversa la Loire en bateau.

Les assaillants étaient abondamment pourvus d'armes. Parmi eux se trouvaient les mercenaires espagnols et lombards échappés de Verneuil et de Cravant, les milices de Gien, de Montargis et de Château-Renard, les arbalétriers écossais avec un capitaine Will. Hamilton (2), sous les ordres de

(1) QUICHERAT, *Procès*, tome IV, p. 227.

(2) Firmin MICHEL, p. 134, frère ou parent de celui qui avait été tué à Cravant.

Kennedey, « de sauvages montagnards de Lennox en tartan, guerriers à la chevelure inculte et de longues barbes, portant l'arc et la hache » (1), les étudiants orléanais, et les corps de métiers, armés de massues, maillets, guisarmes.

L'assaut échoua. Jeanne fut blessée d'une flèche qui lui traversa l'épaule.

Après un premier pansement, elle arracha le trait de sa blessure. Pendant ce temps, ses troupes, exténuées par une lutte sans résultat, se disposaient à se retirer et Dunois faisait même sonner la retraite. En entendant les trompettes, par un suprême effort, malgré une perte abondante de sang, elle se mit en prière dans une vigne et commanda à un soldat basque relevant du commandant de Villars de porter l'étendard jusqu'au fossé. D'Aulon, levant son bouclier pour éviter la grêle de flèches, la suivit. « La queue de la bannière touche-t-elle au mur ? » demanda Jeanne au soldat. Sur sa réponse affirmative, elle s'écria : « Entrez, tout est à vous ! »

Alors, la foule, sans se soucier des flèches et des boulets, se rua sur le mur. « Et oncques, dit un contemporain, on ne vit grouée d'oisillons eux parquer sur un buisson comme chacun monta contre ledit boulevard. »

Gladsdall, à la tête de ce qui restait des défenseurs de la bastille, se précipita vers les tourelles, mais un brûlot envoyé par les Orléanais avait mis le feu au pont, tandis que de la ville, au moyen d'une vieille gouttière sur laquelle un charpentier avait ajusté une poutre, un chevalier, Nicholl de Giresme, commandeur de l'ordre de Malte, s'avancait en armes pour prendre le fort à revers.

(1) Andrew LANG, *la Pucelle de France*, « la Prise des Tourelles ».

Quelques seigneurs suivirent et tous les défenseurs du boulevard et des tourelles furent tués, noyés ou pris.

En moins d'une semaine, l'intervention de Jeanne d'Arc avait délivré Orléans, et dans les trois attaques de Saint-Loup, des Augustins et des Tourelles, c'est grâce à son énergie et à son initiative personnelles que la retraite des assaillants fut changée chaque fois en victoire.

Dans la suite, beaucoup d'Écossais prirent sans doute part à la campagne de la Loire et à Patay, car au moment du sacre, on retrouve autour du roi Charles VII : Patrick d'Ohilby, le vicomte d'Angus, Christin de Chambers, Gilbert du Hays, Jean Wischart qui s'était illustré à la victoire du Mont-Saint-Michel, Wastre Lecque, le commandeur Nicholl de Giresme (1), Jehan Quot, Jehan de Lorze, Robert Houston et Michel Norvill. Ce dernier était peut-être l'envoyé du roi Jacques I^{er}. Entre les mains de l'un de ces seigneurs, Jeanne vit, à Paris, à Reims, une peinture qui la représentait tout armée, à genoux et offrant une lettre à son roi. Il est probable que cette peinture était de Hames Polwart, le peintre des étendards.

Après Reims, la campagne de l'Île-de-France tourna court par l'indolence du roi et le mauvais vouloir des chefs qui n'aidèrent point suffisamment la tentative de Jeanne d'Arc sur Paris qui, le 21 mars 1429, avait failli être enlevé par un subterfuge de soldats écossais (2). Le 21 septembre,

(1) D'après Francisque Michel, ce nom français lui venait d'une terre reçue en fief, et ce chevalier était d'origine écossaise. *Français en Écosse*, p. 173, note 3.

(2) A. LANG, *la Pucelle de France*, « Dernière Campagne de Jeanne d'Arc.

Charles VII était rentré à Gien, congédiant son armée, abandonnant tout l'effet moral de sa marche sur Reims.

Jeanne suivit le roi. Comblée d'honneurs, mais souffrant vivement en son grand cœur (1) de l'inaction à laquelle on la condamnait, on la vit à Jargeau, à Montfaucon, en Berry, on l'utilisa pour le siège de Saint-Pierre-le-Moutier, où elle emporta la place.

Elle fut moins heureuse à La Charité-sur-Loire et dut quitter le siège en abandonnant son artillerie.

Sur ces diverses opérations, nous n'avons point trouvé de renseignements relatifs aux auxiliaires écossais.

En février, elle était de retour au château de Sully, prisonnière de La Trémouille et des intrigants de la cour.

Charles VII s'étourdissait au milieu des fêtes. On imagine, en parcourant la vaste salle où les réceptions brillantes avaient lieu, combien douloureuse devait être l'attente de l'héroïne dans cette foule de courtisans, voyant sous ses yeux gaspiller un temps précieux, pendant que l'ennemi occupait son pays.

Les Écossais de la garde royale, partisans de l'offensive, n'aimaient point La Trémouille, qui avait négocié avec les Anglais la conservation de son château. (*La Pucelle de France*, p. 72. Andrew LANG.)

Peut-être c'étaient eux qui l'entretenaient des exploits exécutés à Lagny par leurs compatriotes, parmi lesquels se trouvait un Kennedy (2).

On aime à se figurer Jeanne dans ses courses matinales, se rendant à l'abbaye de Saint-Benoît où l'armée avait été

(1) Marius SEPET, *Jeanne d'Arc*, p. 299.

(2) Sans doute Gilbert Kennedy de Dunurre, comblé des faveurs de Charles VII et surnommé à son retour en Écosse : « *Come with the penny.* » *Les Écossais en France*, Francisque MICHEL, tome I^{er}, p. 168.

convoquée l'année précédente pour la marche triomphale du sacre, ou à la vieille église de Germigny-les-Près, datant des premiers siècles de l'Eglise de France, à Gien, à Orléans où, le 19 janvier, les bourgeois de la ville lui avaient offert un repas où figuraient des faisans et des perdrix.

C'est sans doute à ce moment qu'elle acheta une maison dans la ville.

L'inaction devait lui peser d'autant plus cruellement qu'elle avait le sentiment qu'elle ne durerait plus qu'un an, et ses voix le lui avaient annoncé. Dans les derniers jours de mars 1430, le 28, on a une lettre d'elle datée de Sully et adressée aux habitants de Reims pour leur promettre une prompte assistance, l'échec des négociations avec le duc de Bourgogne leur faisant redouter une vengeance de ce prince.

C'est peu après qu'elle quitta brusquement le château de La Trémouille avec une faible escorte pour se rendre dans la région de Paris, à Lagny, ville prise au retour du sacre et où se trouvait une petite garnison ayant pour chef Jean Lohré, son lieutenant Foucault, le capitaine écossais Kennedy et le chef lombard Baretta.

Jeanne connaissait ces vaillants soldats qui, à l'heure où le roi Charles VII avait abandonné toute action militaire, avaient eu le courage, au mois d'octobre précédent, pendant qu'elle se battait à Saint-Pierre-le-Moutier, d'aller en éclaireurs jusqu'à Louvre-en-Parisis. Ils avaient mis en déroute un capitaine anglo-bourguignon nommé Ferrières, osant même déployer l'étendard fleurdelysé aux portes de Saint-Denis et de Saint-Antoine.

Au moment où de tous côtés on ne faisait que parlementer et parler de trêves et de suspensions des hostilités, ces quelques chefs maintenaient courageusement l'objectif national qui était de chasser l'ennemi du pays.

Ils n'avaient guère en tout que trente-deux hommes d'armes, quarante-trois arbalétriers et vingt archers (1), soit, avec les écuyers et les soldats, environ cinq cents hommes.

Cette petite troupe représentait un des plus forts contingents de ce qui restait de l'armée d'Orléans.

Jeanne n'avait pas hésité, malgré les avis du roi et de La Trémouille, à apporter à ces braves le réconfort de sa présence.

Elle comptait que son nom et son action pourraient rallier les bonnes volontés.

Justement, les capitaines de Lagny (2) lui apprirent qu'une bande d'Anglo-Bourguignons, commandés par *Franquet d'Arras*, parcourait l'Ile-de-France en commettant toutes sortes de dégâts avec trois cents hommes environ.

Elle se mit en campagne avec eux et ne tarda pas, dans le voisinage même de Lagny, à rencontrer la colonne ennemie signalée par les éclaireurs.

Par deux fois elle chargea ces combattants sans réussir à les disperser. Mettant pied à terre, ils avaient établi des pieux constituant une formidable ligne de défense à l'exemple de ce que Falstaff avait fait à Rouvray-Saint-Denys, lors de la célèbre Journée des Harengs.

En présence d'une telle résistance, Jeanne pria Jean Foucault, le lieutenant de Lohré, d'aller chercher les couleuvrines et veuglaires de Lagny, se bornant à surveiller les adversaires qui, dans l'espoir d'une attaque contre leurs retranchements, leur laissant l'avantage de la position, attendaient une nouvelle charge.

(1) Andrew LANG, *la Pucelle de France*, p. 276.

(2) V. QUICHERAT, *Procès*, tome IV, p. 91; MONSTRELET, tome IV, p. 384.

Celle-ci n'eut pas lieu. Aussitôt les veuglaires et couleuvrines arrivées, elles furent mises en action contre le carré anglo-bourguignon, qui fut de suite défoncé.

Franquet d'Arras et ses compagnons ayant été obligés de se rendre, Jeanne livra le chef à la justice civile, qui le fit exécuter comme pillard.

Ce premier succès ne tardait pas à entraîner la libération de Meulan dont les habitants avaient profité d'une absence de la garnison anglaise pour chasser le poste insuffisant qu'elle avait laissé derrière elle. A la suite de cette révolte, la ville appela à son secours les capitaines de Lagny et le commandeur Nicholl de Giresme, dont nous avons vu l'héroïque intervention à l'assaut des Tourelles.

Ces événements ranimèrent les espoirs d'un certain nombre de seigneurs français qui vinrent prêter main-forte aux défenseurs de Lagny, et vers le milieu d'avril, Jeanne avait réuni autour d'elle un millier de cavaliers.

Avec Louis de Bourbon, comte de Vendôme, Poton le Bourguignon et deux à quatre mille hommes, on résolut d'attaquer Pont-l'Évêque, dont le pont sur l'Oise était un point stratégique de la plus haute importance, mais leur petite troupe fut repoussée.

N'ayant pu passer l'Aisne à Soissons, le 18 mai, les chefs et l'archevêque de Reims se dirigèrent sur Senlis, tandis que Jeanne et son escorte gagnèrent Crespy-en-Valois.

Le 23 mai, elle pénétrait dans Compiègne au soleil levant, après avoir trompé la vigilance de l'ennemi.

Ce même jour avait lieu la funeste sortie, vers 5 heures du soir. Si nous en croyons une chronique anglaise, à côté d'elle chargèrent des gentilhommes d'Ecosse dont beaucoup ne

revinrent pas (1). La petite troupe se trouva réduite à Jeanne, à d'Aulon et aux frères de la Pucelle. Entourée par toutes les forces ennemies, Bourguignons, Picards, Anglais, Jeanne fut jetée à bas de son cheval par un archer du sire de Wandonne.

La glorieuse épopée était terminée, le martyr allait commencer.

Y eut-il un Écossais qui suivit Jeanne jusqu'au bout? Francisque Michel écrit (2) :

« Un de ces étrangers suivit Jeanne dans toutes ses campagnes, et ne la quitta qu'après l'avoir vue dévorer par les flammes, à Rouen. Ce qu'il était alors, il nous le laisse ignorer, mais il est à croire que sur la fin de sa vie il était moine de l'abbaye de Dunfermline, en Écosse. Parlant d'un exemplaire du *Scotichronicon*, auquel par le commandement d'un des abbés il avait résolu de joindre la relation de plusieurs faits merveilleux dont il avait été témoin, il écrit :

« *Item*, dernièrement, d'une fille digne de mémoire qui fut
« cause de la récupération du royaume de France des mains
« de Henry tyran, roi d'Angleterre; laquelle j'ai veu et
« coyneu, et avec elle ay esté en ses questes et récupérations,
« et à sa vie suis toujours esté présent et à sa fin » (3).

Andrew Lang, dans les fouilles de l'ancienne abbaye, a découvert un anneau du XV^e siècle dont il voulut bien m'offrir la reproduction. L'historien écossais pensait que c'était peut-être une relique du moine de Dunfermline. D'ailleurs, par

(1) Andrew LANG, *la Pucelle de France*, p. 290.

(2) Francisque MICHEL, *les Français en Écosse*, tome I^{er}, p. 175.

(3) *The life and death of King James the first of Scotland*. Printed for the Maitland Club. 1827, in-4^o, préf., p. 28.

ses études et ses recherches savantes, par sa critique serrée, il mérite de prendre place au rang des défenseurs de Jeanne d'Arc. Il vengea sa mémoire des sceptiques et des railleurs qui, ne comprenant point la sublime grandeur du sacrifice, ne savent que s'attaquer à l'héroïsme ou donner des motifs futiles aux nobles actions.

Dans cette lutte formidable de la fin de la guerre de Cent ans, les Ecossais relevèrent nos courages après les désastres; eux-mêmes succombèrent les uns après les autres en défendant notre patrie. On les trouve, lors de cette sombre époque, avant Jeanne d'Arc, avec elle à Orléans, au sacre et à Compiègne.

Peut-être même Jeanne eut-elle la joie suprême au moment du bûcher de reconnaître l'ancien compagnon d'armes, le moine mystérieux dont nous ne savons l'existence que par les quelques lignes citées ci-dessus.

Espérons que quelque érudit retrouvera un jour, échappé à l'incendie et aux dévastations qui, à travers les siècles, se sont abattues sur les vieux châteaux de l'Ecosse, ce *liber pluscardus* qui nous est annoncé, et où celui qui se vante d'avoir été un compagnon d'armes de Jeanne d'Arc nous fournirait de nouveaux renseignements précis sur la vaillante guerrière.

Par la découverte de ce joyau inestimable, nos amis d'Ecosse compléteraient ainsi la connaissance que nous avons de l'aide qu'ils nous ont apportée au XV^e siècle, de même que dans la grande guerre, où tant des leurs sont venus combattre, mourir ou triompher à côté de nos soldats, renouvelant l'*Auld alliance* de leur pays avec le nôtre.

A PROPOS D'UNE LETTRE AUTOGRAPHE

DE

PIERRE MOULIN

Curé de Saint-Cande-le-Vieil de Rouen

Les hasards des catalogues m'ont mis entre les mains la lettre autographe suivante trouvée chez un libraire de Lisieux.

Une déchirure enlevait quelques mots du texte, mais celui-ci a pu facilement être reconstitué. Les parties ainsi rétablies sont reproduites en italiques.

Cette lettre, écrite au recto et verso d'une feuille in-4° simple, ne porte aucune suscription. Elle est adressée à un prélat et datée du 14 novembre 1716. D'après une annotation, d'écriture différente, portée au haut du recto, elle fut reçue le 16 du même mois.

Cet autographe a été remis à la Bibliothèque de Rouen où il est classé sous la cote ms. M 245.

Monseigneur,

J'apprends que deux chanoines de la cathédrale de Roüen dont l'un s'appelle De La Londe, et l'autre Cousté, neveu du pere Canadon iesuite, aiant connu les bontez de vostre Eminence pour la religieuse de Port-Royal, coururent promptement à bellefonds par ordre des iesuittes pour empescher la religieuse d'executer vos ordres, et mesme l'ont obligée d'escrire à vostre Eminence pour lui demander la permission de rester à Rouen.

Cest un tour des iesuittes qui debitent avec insolence qu'ils la retiendront, malgré tous les ordres, et qu'ils pourront bien trouver les moyens de l'arrester.

Ils n'ont pas honte de publier que ce seroit laisser aller cette fille dans le sein de l'hérésie. C'est ce qu'ils disent à tout le monde.

Ils ont poussé leur violence, iusqu'à faire ordonner par Monsieur l'archevesque de Roüen , aux dames nouvelles catholiques, de faire sortir de chez elle à sept heures du soir, la demoiselle qui estoit chargée de l'obédiance de vostre Eminence pour cette religieuse.

La religieuse de Port-Royal estoit dans une ioye parfaite quant elle connut vos ordres , mais le chagrin des bons peres n'a pu leurs permettre de la laisser parler à qui que ce soit ; en sorte que depuis le moment quelle ait vu l'obediance de vostre Eminence , personne n'a pu obtenir, de la voir ny de lui faire rendre aucunes lettres.

On scait qu'ils ne lui donnent aucunes liberté ; que leurs maison estant ruinée , et aiant fait banqueroute, la communauté n'est pas en estat de lui donner le nécessaire ; les religieuses ne veulent pas souffrir qu'on lui procure les soulagemens [un mot biffé] dont elle a besoin, ils profitent de tout ce qu'on lui envoie sans lui en faire aucune part.

Si vostre Eminence iugeoit à propos, d'ordonner absolument à cette religieuse de revenir dans son diocèse pour raisons à elle connues , elle tireroit cette fille de la dure captivité ou elle est , sans quelle soit en liberté de la faire connoitre par elle mesme.

il y a beaucoup de curez du diocèse de Rouen qui vont se retracter , il y en a plusieurs de la uille de Roüen.

i ai l'honneur d'estre avec un très profond respect

De vostre Eminence

Le très humble et très

Ce 14 9^{bre} 1716

obeissant serviteur

MOULIN,

c[hanoine] c[uré] de Saint Cande le uieil.

Pour quiconque est tant soit peu familiarisé avec Port-Royal, il était relativement facile d'identifier les divers personnages cités.

La lettre est incontestablement adressée à l'Archevêque de Paris, au cardinal de Noailles.

La religieuse en question est sœur Anne-Julie de Sainte Synclétique de Remicourt, ancienne sous-prieure de Port-Royal, alors âgée de plus de soixante-quinze ans. Elle avait fait profession en 1661, avait connu, au temps de sa jeunesse, ce que l'on a appelé la « persécution » du Formulaire, et plus tard celle de la bulle *Vineam Domini*, mais en 1716, date de notre document, elle était valétudinaire, et tant soit peu débile d'esprit.

On sait que quelques mois avant la destruction complète de Port-Royal, les religieuses — exactement le mardi 29 octobre 1709 — furent dispersées par lettres de cachet en divers monastères; la sœur Sainte Synclétique fut envoyée à Rouen, aux Bénédictines de Bellefond.

La personne descendue aux Nouvelles Catholiques, qui se chargea de transmettre l'obédience du cardinal, est M^{lle} de La Regnardière (Anne-Marie), dont la sœur, M^{me} de Gravelle, chez laquelle elle était descendue, avait un appartement dans la maison des Nouvelles Catholiques de Rouen. M^{lle} de La Regnardière, jusqu'au jour de la « dispersion », était demeurée près de trois ans à Port-Royal sous le nom de sœur Bénédicte.

Quant au signataire de la lettre, Pierre Moulin, chanoine curé de Saint-Cande-le-Vieil, qui dans son *post-scriptum* dissimule à peine sa joie de la résistance rencontrée par la bulle *Unigenitus* dans le diocèse, on retrouvera son nom... et

son *curriculum vitæ* dans la liste des Curés Appelants... que la Société d'Histoire de Normandie vient de publier (1).

L'intérêt de la lettre de Moulin réside surtout en ce fait qu'elle corrobore des Relations de Port-Royal que l'on pourrait *a priori* suspecter.

La sœur Sainte Synclétique ne pouvait guère, nous disent ces Relations, tomber plus mal qu'au Prieuré de Bellefond :

« La prieure [c'était alors Françoise-Magdelene Castel de Saint-Pierre, sœur du célèbre abbé de Saint-Pierre, grand ancêtre de la Société des Nations], la prieure, donc, et les religieuses prévenues à l'excès... ne pouvaient naturellement envisager de bon œil une religieuse de Port-Royal-des-Champs, aussi refusèrent-elles tout d'abord de la recevoir et il fallut que M. d'Aubigné, alors archevêque de Rouen, leur donnât des ordres exprès pour qu'elles consentissent à obéir aux lettres royales. »

Au demeurant, il ne semble pas cependant que l'ex-sous-prieure de Port-Royal ait été si rudement accueillie :

« Je suis céans bien traitée pour le corps — écrit-elle en mai 1710 à un ami des Arnauld — ... [mais] on est étrangement prévenu, surtout Madame l'Abbesse [entendez M^{me} la Prieure qui se faisait ainsi appeler] et Mademoiselle sa sœur qui est chargée de m'entretenir quelque temps... »

« J'ai vu deux fois le Prélat et autant son grand vicaire..., je l'avois demandé à Pâques pour le prier de m'accorder les Sacremens, ni l'un ni l'autre ne sont venus... »

(1) *Mélanges*, XI^e série. *Notes et documents sur la réception de la bulle Unigenitus dans le diocèse de Rouen* publiés par A. Féron.

En effet, plusieurs fois Mgr d'Aubigné était venu avec l'espoir de ramener la pauvre fille à l'obéissance, mais le souvenir du monastère des Champs était encore trop vivace... et le prélat s'en était allé répétant : Je lui ai remarqué une « tête quarrée », il ne sera pas aisé de la faire changer.

La quiétude de sœur Sainte Synclétique n'était cependant pas aussi parfaite que pouvait le croire le prélat.

« Il me vient quelquefois des terreurs dans l'esprit quand on me dit que je suis en péché mortel, que nous scandalisons tout le monde, écrit-elle au même ami de Port-Royal. En effet, je pense que tout le monde en ce pays-ci me condamne... Il est fâcheux que nous n'ayons point d'Evêques pour nous, comme au temps passé, mais, s'ils ne sont plus, ils ont été... »

« Donnez-moi un petit mot sur ces quatre articles : I^o le prétendu péché mortel; II^o le mépris prétendu de l'Eglise; III^o le scandale qu'on nous impute, [enfin] sur ce qu'il n'y a point d'Evêques pour nous. Je promets de supprimer l'écriture de la personne qui aura la charité [de m'écrire]. Si je reçois réponse, j'en rendrai grâce à Dieu un an durant. »

Et peu après la réponse arrivait suivie d'autres lettres de la religieuse captive.

Cette fois ce sont des plaintes contre Madame l'Abbesse et Mademoiselle sa sœur :

« C'est une chose horrible comme elles parlent de M. de Saint-Cyran et de M. Arnauld... »

Mais cette correspondance allait être subitement interrompue. On découvrit un Acte provisionnel contre toute

signature, rédigé par la sœur de Remicourt... Elle fut interrogée. Le mensonge était inconnu à Port-Royal; elle avoua tout. Une jeune religieuse de Bellefond faisait passer les lettres par le moyen de son frère. La sanction était inévitable. On ôta à l'ex-sous-prieure encre, plumes et papier, les visites du dehors furent rigoureusement interdites, l'exil devint une reclusion.

Néanmoins, sœur Sainte Synclétique s'obstinait dans la résistance.

Depuis près de cinq ans aucune nouvelle ne transperçait plus au dehors, lorsqu'en 1715, aux environs de Pâques, le bruit se répandit que la captive avait été admise aux sacrements.

Elle avait donc signé?

Le fait était incontestable... Cependant?... On avait imprimé un volume des rétractations primitivement obtenues, — on peut y lire, entre autres, la soumission de la sœur Agnès de Sainte Blandine Forget, religieuse converse envoyée au Premier Monastère de la Visitation — les actes plus récents étaient colportés, exhibés comme des trophées... Cette fois, on chuchota, mais aucun procès-verbal ne fut montré.

Que s'était-il donc passé?

Si l'on en croit les annalistes de Port-Royal, la pauvre vieille avait perdu l'esprit.

Avouons que l'examen des faits ultérieurs donne quelque vraisemblance à cette affirmation.

La sœur de Remicourt qui, lors de la bulle *Vineam Domini* envisageait froidement la destruction du monastère plutôt que de trahir sa conscience, cette sœur en laquelle M. d'Aubigné, en 1709, reconnaissait « une tête quarrée », avait alors soixante-quinze ans et, depuis le début de 1715,

aurait eu à subir — dit-on — une épreuve à laquelle de jeunes intelligences n'eussent peut-être pas mieux résisté : les religieuses de Bellefond, qui depuis cinq ans s'efforçaient d'amener sœur Sainte Synclétique à l'obéissance, au début de cette année, — si l'on en croit les bruits répandus, bruits cependant incompatibles avec cette autre affirmation qu'aucune nouvelle ne s'échappait au dehors — toutes les religieuses, du jour au lendemain, seraient devenues muettes à son égard ; paraissait-elle dans les jardins..., elles affectaient de la fuir comme une excommuniée...

Quoi qu'il en soit de cette pantomime, dans le courant de la Semaine Sainte, elle fit demander la mère Abbesse ; le samedi se confessa à M. Cousté et le lundi de Pâques, entre les mains de M. d'Aubigné, assisté de son secrétaire et de M. Bonnedame, sœur Anne-Julie de Sainte Synclétique de Remicourt signa le Formulaire.

La mort de Louis XIV, en septembre de cette même année, en un instant changea la face du royaume. Les lettres de cachet étaient révoquées, les prisons ouvertes et les exilés rappelés.

Des « amis » pensèrent que la bienveillance du Régent pourrait aller jusqu'aux religieuses de Port-Royal dispersées.

Leur maison des Champs était détruite, mais elles avaient jadis, pendant la guerre de Paris, donné asile aux religieuses de Notre-Dame-de-Liesse : Il était à présumer que ces filles ne leur refuseraient pas l'hospitalité...

Ce fut le cardinal de Noailles qui refusa. Il préconisait la réunion à Port-Royal de Paris, mais de cela les religieuses des Champs ne voulurent à aucun prix et l'on s'arrêta au simple rappel dans le diocèse de Paris..., laissant aux amis l'espoir d'une réunion ultérieure.

C'est en conséquence de cette faveur que l'année suivante on obtint le transfert de la sœur de Remicourt au monastère des religieuses chanoinesses de Picpus près Paris.

Le 5 novembre 1716, l'ex-sœur Bénédicte de Port-Royal M^{lle} de La Regnardière, ayant en mains une lettre de cachet ordonnant à l'Abbesse de Bellefond de laisser sortir sœur Synclétique, « sans faire à ce sujet aucun empêchement ni résistance », et pour celle-ci la permission royale et l'obédience du cardinal, se présentait au monastère. Elle s'était fait accompagner de témoins : Louis-Laurent Lescullier, garde du corps de Sa Majesté, et Romain Jacques, bourgeois de Rouen, auxquels se joignit peu après le frère aîné de Louis-Laurent Lescullier, Jacques Lescullier, avocat en la Cour.

Après une demi-heure d'attente, l'ancienne sous-prieure de Port-Royal descendit au parloir. Pendant trois ans elle avait vécu près de M^{lle} de La Regnardière..., elle ne la reconnut pas. Celle-ci lui annonça l'objet de sa visite; alors, vaguement, elle manifesta sa joie, dit même qu'elle aurait bien du plaisir de revoir des figures amies et, dolente, s'en alla préparer son départ.

Cependant, Madame l'Abbesse avait envoyé quérir les supérieurs... Une heure, deux heures passent; des conciliabules se tiennent à l'intérieur de la clôture. Lorsque la pauvre vieille revint au parloir, accompagnée cette fois de Madame l'Abbesse, de M. Cousté et d'une partie de la communauté, elle se mit à genoux... et ce fut pour déclarer qu'elle désirait finir ses jours à Bellefond.

Quelques jours plus tard, elle-même, « autant qu'elle a pu, attendu son grand âge », dit un document émanant de Bellefond, elle-même signera une déclaration en ce sens.

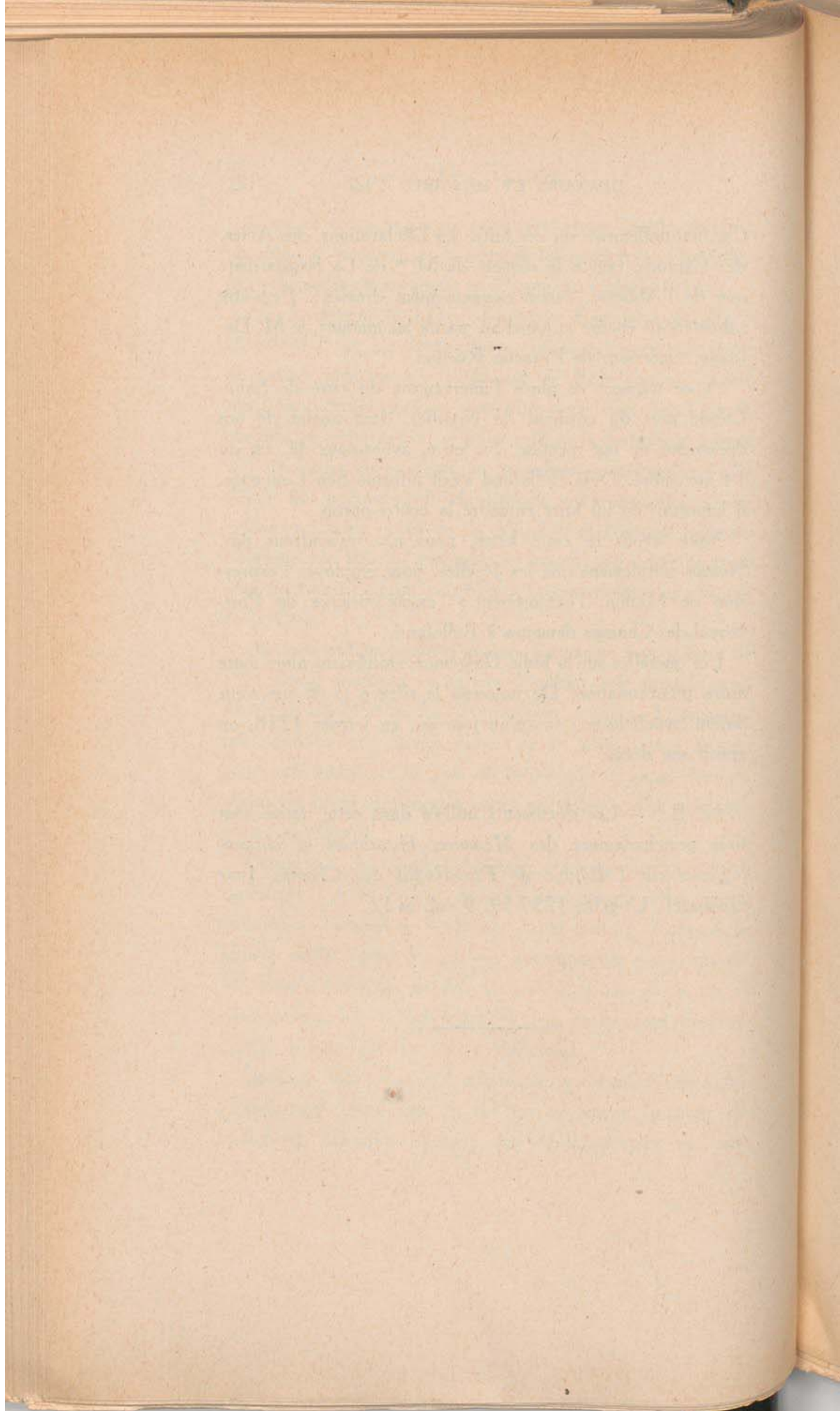
Car, naturellement, sur ces faits, des Déclarations, des Actes, des Exploits, tant à la requête de M^{lle} de La Regnardière que de l'Abbesse, furent soigneusement dressés... Peut-être subsistent-ils encore aujourd'hui parmi les minutes de M^e Defougy, successeur de François Ruellon.

A ce moment se place l'intervention du curé de Saint-Cande près du cardinal de Noailles, dont aucun de nos documents ne fait mention. Sa lettre, avons-nous dit, est du 14 novembre. Déjà Bellefond avait informé Son Eminence, il importait de lui faire entendre la contre-partie.

Nous avons lu cette lettre, nous n'y reviendrons pas. Notons simplement que les Jésuites, pour employer l'expression de Moulin, l'emportèrent : l'ex-sous-prieure de Port-Royal-des-Champs demeura à Bellefond.

Les querelles sur la bulle *Unigenitus* étouffaient alors toute autre préoccupation. De nouveau le silence se fit sur sœur Sainte Synclétique... jusqu'au jour où, en janvier 1718, on apprit son décès.

N. B. — Les documents utilisés dans cette notice sont tirés principalement des *Mémoires historiques et chronologiques sur l'Abbaye de Port-Royal des Champs* [par Guilbert], Utrecht, 1755-59, 9 vol. in-12.



HOMMAGES A NOS MORTS

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF TORONTO

NOTICE SUR M. VALIN

PAR M. GEORGES DE BEAUREPAIRE

L'Académie se fait un pieux devoir de conserver la mémoire de ses anciens membres. M. Valin, qui honora grandement notre Compagnie, a droit à la fidélité de notre souvenir; j'ajoute que, personnellement, il m'est doux de rendre à ce collègue de l'Ecole de Droit un hommage largement mérité.

La carrière de notre confrère fut presque tout entière consacrée à l'action, soit dans l'exercice de fonctions publiques très dignement occupées, soit au Palais où, pendant des années, fidèle aux traditions qu'il avait reçues, M. Valin exerça près la Cour d'Appel le ministère d'avoué. Vous ne serez pas étonnés que je ne m'attarde pas sur cette partie de la vie de notre confrère, encore qu'elle ait été fort utilement remplie.

Il me suffira de rappeler qu'au Palais son expérience des affaires, sa science du droit, la vivacité de son esprit, la sûreté de son jugement n'avaient pas tardé à lui donner une place de premier plan. Aussi, à plusieurs reprises, ses collègues le nommèrent-ils président de leur Chambre de Discipline et sa connaissance des questions professionnelles lui mérita la présidence de la « Conférence des Avoués des Cours d'Appel de Province ».

Au Conseil général de la Seine-Inférieure, M. Lucien Valin fut l'un des représentants les plus autorisés de la

ville de Rouen et, après avoir fait partie de l'Assemblée communale pendant une vingtaine d'années, il fut placé par la confiance de ses collègues à la tête de l'Administration municipale. Nommé maire de la Ville le 16 juillet 1914, il était à peine installé dans ses fonctions lorsque fut déclarée la guerre. Libéré par son âge de toute obligation militaire, sacrifiant ses intérêts professionnels et ses plus tendres affections, il quitta Rouen le 1^{er} août 1914 pour aller rejoindre son régiment, le 43^e d'Artillerie.

Ce sont là bien des titres à l'estime et à la reconnaissance publique, mais, au milieu de ses anciens confrères, je voudrais redire, avant tout, ce que fut M. Valin comme académicien, sans oublier le rôle joué par cet homme de réalisation dans les domaines divers qui nous sont familiers.

Dès que notre Compagnie connut l'*Etude sur le Duc de Normandie et sa Cour*, elle s'empressa d'accueillir un travailleur si profondément épris du passé glorieux de notre ville. Le 15 décembre 1910, lors de la séance publique annuelle, M. Lucien Valin prit séance parmi nous. Son discours de réception fut consacré aux origines de la commune de Rouen, et, dans une étude très serrée, il s'appliqua à fixer, de façon qui peut être discutée mais qui lui parut certaine, la date de son établissement en juin ou juillet 1171.

Les travaux qu'il nous communiqua depuis cette époque sont tous orientés vers l'étude approfondie, soit de nos anciennes institutions normandes, soit d'événements intéressant notre histoire régionale.

Ayant découvert au *British Museum* de curieux documents, il nous entretint un jour d'un long procès qui, à la fin du XII^e siècle et au commencement du XIII^e siècle, se déroula devant plusieurs juridictions normandes et anglaises.

Il s'agissait de biens situés sur les côtes de Normandie, mais qui étaient possédés par les chanoines du prieuré anglais de Merton, au diocèse de Winchester, et que revendiquaient l'évêque et le chapitre de la cathédrale de Bayeux. Grâce à sa connaissance du droit ancien, il nous fit assister aux débats portant sur les questions les plus variées et nous initia à la procédure du « requeuissant sur bref du duc », procédure introduite dans la législation normande vers 1150, agrémentant son étude d'intéressants détails sur les usages et les mœurs du temps.

L'année suivante, à la demande du Conseil municipal, M. Valin fut chargé de rédiger sur l'abjuration de Jeanne d'Arc un rapport qui constitue une véritable étude juridique. M. le comte de Maleyssie, estimant que l'abjuration n'avait pas eu lieu réellement, avait demandé à la Ville que fût rédigée en ce sens l'inscription placée sur la porte du jardin de Saint-Ouen. M. Valin ne crut pas que cette requête pût être favorablement accueillie. Pour notre confrère, l'abjuration, arrachée à Jeanne par force et menace, fut peut-être simulée, mais, s'il ne croyait pas qu'elle fût valable, cependant, il estimait qu'elle eut lieu matériellement. Aussi proposait-il que l'inscription fût seulement modifiée. Les conclusions de son rapport furent adoptées et, suivant l'avis de notre confrère, l'inscription porte aujourd'hui : « Ici, au cimetière de Saint-Ouen, le jeudi 24 mai 1431, Jeanne d'Arc subit l'odieuse épreuve dite de l'abjuration. » Si, à propos des communications faites à l'Académie, nous citons ce rapport rédigé pour le Conseil municipal, c'est que M. Valin avait tenu à nous en réserver la primeur et qu'il nous a paru intéressant de rappeler dans quelles conditions fut rédigée l'inscription placée par la Ville en 1913.

Ce sont encore des questions de droit qui occupent notre confrère lorsqu'il nous parle des « juridictions municipales aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles », lorsque sous le titre de *Saisie immobilière d'un Fief au XIII^e siècle*, il nous fait comprendre les expédients et les mille subterfuges d'une procédure dont le moindre défaut était de rendre les procès interminables. Une autre fois, il nous révèle de curieux documents relatifs aux moulins que faisaient tourner jadis les eaux du Robec ; ou bien encore ce sont des chartes apportant leur contribution à l'histoire du privilège de saint Romain. Dans l'une, il s'agit de faire valoir auprès de Philippe-Auguste les droits du Chapitre, droits auxquels ne pouvait porter atteinte la conquête de la Normandie. Dans l'autre, nous voyons un prisonnier libéré qui, pour témoigner sa reconnaissance, constitue des rentes au profit du Chapitre.

Je n'aurai garde d'oublier la savante communication qu'il nous fit d'un plumitif d'audience de la juridiction communale rouennaise datant de la seconde moitié du XIV^e siècle. Cette communication n'était en réalité que l'annonce d'un important travail qui, très heureusement et grâce à la précieuse collaboration de M. Labrosse, fut publié après la mort de notre confrère : *Le roule des plèts de héritage de la Mairie de Jehan Mustel, 1355-1356*. Rendant compte de ce travail (1), M. Génestal pourra écrire : « Combien de maires de grandes villes ont, au même point que M. Valin, l'amour et l'intelligence de l'histoire administrative de leur cité ? » Et il ajoutait : « Quelle perte pour l'histoire des institutions normandes que la disparition de L. Valin, enlevé dans la pleine

(1) *Bulletin bibliographique et critique d'Histoire de Normandie*, n° 1, juin 1925, p. 18.

force de son talent, alors que les notes accumulées par lui permettaient d'en attendre de nombreux et excellents travaux! Du moins, en disparaissant, laissa-t-il comme un testament et comme un encouragement, le premier volume d'une série de travaux. Et c'est l'honneur de la ville de Rouen, d'une municipalité intelligente et cultivée, que d'avoir créé cette collection de textes et d'études relatifs à son histoire. »

Bien qu'il fût mobilisé, M. Valin fut élu vice-président de notre Compagnie pendant trois années consécutives. L'Académie voulait ainsi marquer par un témoignage particulier l'estime qu'elle avait pour celui qui, dans les fatigues d'une longue et rude campagne, apportait une inlassable endurance et faisait preuve d'une confiance inébranlable.

Lorsqu'au mois d'avril 1918, le cardinal Dubois prit séance parmi nous, l'Académie, profitant d'une permission de détente, voulut que ce fût le capitaine Valin, revenu du front de Verdun, qui accueillit l'ancien évêque de cette ville martyre. Quels souvenirs et quels espoirs éveillait alors la présence de notre confrère dans cette grande salle de l'Hôtel de Ville où se pressait l'élite de la cité! Dans un discours plein d'érudition et vibrant de patriotisme, il se plut à évoquer la figure si complexe de Gautier le Magnifique, archevêque de Rouen, grand-justicier d'Angleterre. Quelques mois plus tard, suivant sa propre expression, le vent de la victoire faisait frissonner nos drapeaux et le capitaine Valin pouvait saluer l'intégrité de la patrie retrouvée par le retour de nos frères d'Alsace et de Lorraine.

Pendant plus de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à la date de l'armistice, notre confrère n'avait cessé de tenir la campagne, apportant dans ses fonctions de capitaine d'artillerie autant de promptitude et de clairvoyance dans la décision que

d'énergie dans l'exécution. Lorsqu'il revint parmi nous, il était chevalier de la Légion d'honneur et portait la Croix de Guerre, aussi ses confrères s'empressèrent-ils — non sans fierté — de l'appeler au fauteuil de la présidence.

Il eut alors la satisfaction d'appeler dans nos rangs le très distingué conservateur des Bibliothèques de la Ville, et tandis que M. Labrosse consacrait son discours au rôle social de ces établissements municipaux, M. Valin, répondant au récipiendaire, évoquait avec humour les souvenirs que l'installation primitive de la Bibliothèque avait laissés dans son esprit.

Ce fut encore lui qui représenta notre Compagnie à cette cérémonie solennelle du 11 juin 1919 où l'Académie de Metz devait fêter son centenaire et la reprise de sa vie officielle suspendue depuis 1871. Enfin, c'est à cette époque que se place le rapport que M. Valin déposa sur votre bureau et qu'il avait rédigé pour le Conseil municipal. S'il ne se montrait pas favorable alors à un nouvel aménagement de la place du Vieux-Marché, je suis convaincu qu'il se fût rallié au projet actuellement en cours d'exécution.

La dernière manifestation de son activité intellectuelle fut, pour ses confrères de l'Académie, le discours qu'il consacra à l'archevêque Eudes Rigaud et qu'il devait prononcer lorsque Mgr du Bois de la Villerabel prit séance parmi nous.

Surmené par de multiples occupations, M. Valin ne put assister ce jour-là à la séance solennelle qui se déroula à l'Archevêché. Dans la grande salle des Etats, gracieusement mise à la disposition de notre Compagnie, M. le chanoine Jouen donna lecture de l'étude largement ébauchée par notre confrère et qui devait être, hélas! le dernier témoignage de ses connaissances historiques.

En dehors des communications qu'il nous fit, comment ne pas évoquer le rôle joué par M. Valin dans la cité et qui relève la sûreté de son goût et son intelligence éclairée. Il est superflu de dire qu'il ne fut pas étranger à l'installation, dans la maison natale de Corneille, de l'importante collection due à la générosité de M. Pelay. Mieux que personne, il en avait compris la valeur et l'intérêt.

Nul n'ignore l'utile collaboration de nos deux confrères, M. Dubreuil et M. Paulme, mais le souvenir de M. Valin doit rester étroitement attaché à la fondation du Musée Le Secq des Tournelles. Comme le disait, en effet, M. Dubreuil dans un rapport présenté au Conseil municipal, dans la séance du 29 décembre 1920, M. Valin — malgré de pressantes sollicitations venues d'autre part — fut, auprès du généreux donateur, le bon avocat de la Ville et n'épargna aucune peine pour lui assurer la propriété de collections inestimables.

N'est-ce pas encore à M. Valin que nous devons le transfert à la Bibliothèque municipale des archives anciennes de l'Hôtel de Ville, et qui ne pourrait s'en féliciter aujourd'hui? Ne sont-ce pas là de précieux services rendus par son administration et que personne ne saurait oublier?

Vous me permettrez de rappeler encore un événement local qui nous apparaît aujourd'hui bien lointain et où devait germer la première idée d'une institution qui ne saurait m'être étrangère. Je veux parler des fêtes du Millénaire normand à la préparation desquelles notre confrère apporta toute son activité. Après tant d'événements tragiques, qui songe maintenant à l'éclat de ces manifestations régionales? Et cependant, deux magnifiques volumes demeurent, consacrés aux lettres, à l'archéologie, à l'histoire de la province. Au milieu des fêtes populaires, M. Valin avait voulu qu'un monument durable

fût élevé à la gloire du génie normand. N'est-ce pas lui qui, vraiment, fut le promoteur et l'organisateur d'un congrès fort remarqué et qui réunit nombre de savants de France et de l'étranger? Passionné pour l'étude de nos anciennes institutions, M. Valin voulut qu'une section fût consacrée au droit normand (1). Dans une notice destinée à honorer la mémoire de notre confrère, on me permettra bien de rappeler que surgit alors la première idée d'une Ecole de Droit. Tandis que, suivant son programme, certains juristes traitaient de notre ancien droit provincial, tandis qu'ils admiraient, sous sa direction, les monuments que nous ont légués les siècles passés, ils en vinrent à se préoccuper également de droit moderne.

A côté de sociétés savantes fort estimées, à côté d'établissements d'enseignement supérieur justement réputés, comment, se dirent-ils, la ville de Rouen ne possède-t-elle pas une Ecole de Droit? Pourquoi, dans la cité, le mouvement intellectuel ne marcherait-il pas de pair avec le mouvement économique? Et c'est ainsi qu'aux jours du Millénaire, parmi les travailleurs de la section de droit normand, se manifesta l'idée nouvelle. Tandis que notre confrère l'accueillait avec enthousiasme, le Conseil de l'Université prenait la résolution d'organiser à Rouen un centre d'études nouveau. Heureuse de voir des maîtres distingués étendre et partager leur enseignement, la Ville de Rouen, après un rapport présenté par M. Valin au Conseil municipal, dans la séance du 20 mars 1912, s'empressait de favoriser ces initiatives. Mais, au mois de décembre, les espérances que l'on avait conçues s'évanouirent tout à coup. Ceux qui poursuivaient la réa-

(1) Cf. J. TARDIF : *L'Histoire du Droit normand au Congrès du Millénaire normand*. « Nouvelle Revue historique de Droit français et étranger », 1911, p. 348.

lisation d'un projet dont on attendait les meilleurs résultats ne se tinrent pas pour battus et il apparut que par des voies différentes on pourrait atteindre un but sensiblement équivalent.

Esprit clair et précis, ne reculant devant aucun obstacle, sachant ce qu'il voulait et trouvant aussitôt le chemin qui conduit au but recherché, M. Valin fut la cheville ouvrière, on dirait aujourd'hui l'animateur de la combinaison nouvelle. Sous son impulsion, il est équitable de le rappeler, on constitua une société civile ayant pour objet la création d'une Ecole de Droit, conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1875. La Ville, estimant — comme elle n'a d'ailleurs cessé de le prouver — qu'elle se devait de ne rien négliger pour devenir de plus en plus un foyer de larges progrès intellectuels, le Département jugeant que l'ouverture de cette école présentait un avantage fort appréciable pour les étudiants de la région, s'empressèrent de lui apporter leur appui et leurs encouragements financiers. Et le 21 octobre 1913, sous la présidence de M. Moniez, recteur de l'Académie de Caen, eut lieu, dans l'Hôtel des Sociétés savantes, l'ouverture solennelle de l'Ecole libre de Droit.

La guerre surprit l'institution nouvelle à ses débuts. Si elle atteignit d'une façon toute particulière sa population scolaire, elle arracha M. Valin à des études qui lui étaient chères.

Ayant toujours ressenti un attrait particulier pour l'étude de nos anciennes institutions, il n'est pas étonnant que notre confrère se fût réservé, dans notre enseignement, le cours d'histoire du droit. Ce cours, il l'avait longuement travaillé, le remaniant fréquemment, et, lorsque les hostilités prirent fin, il s'empressa de reprendre un enseignement auquel il n'avait jamais cessé de s'intéresser. J'en puis fournir un

témoignage certain. Utilisant au cours de la campagne les repos successifs de sa section de munitions, il en profita pour étudier attentivement les *Coutumes de Beauvoisis*, de Philippe de Beaumanoir.

Aujourd'hui, l'Ecole libre de Droit a disparu, l'enseignement de la Faculté rayonne sur la région et présente trop d'avantages pour qu'il soit permis de regretter le passé. Ce n'est pas la première fois que j'évoque le rôle joué par M. Valin en cette occurrence, mais, dans une notice destinée à rendre hommage à sa mémoire, il eût été injuste de ne pas rappeler comment il avait ouvert la voie à l'Université normande.

Ancien maire de Rouen, ancien conseiller général, M. Valin eût poursuivi une carrière aussi brillante qu'utile si la maladie ne l'avait surpris en pleine vigueur.

Au sein de l'Académie, il laisse le souvenir d'une intelligence très cultivée, d'un esprit net, aux initiatives fécondes en résultats heureux, d'un érudit passionné pour l'histoire ancienne de sa province.

ALBERT LÉBOURG

Par M. GASTON-A. MANCHON

MESSIEURS,

Pour répondre à la demande que M. le Président a bien voulu me faire, je vais essayer de retracer rapidement la vie de notre très regretté collègue, Albert Lebourg, un des plus grands peintres de paysage de notre époque; et, comme, on se raconte mieux soi-même, c'est à des notes et des lettres du cher artiste que j'emprunterai une grande partie de ce qui va suivre.

Albert Lebourg est né le 1^{er} février 1849 à Montfort-sur-Risle, il y passa toute son enfance.

« Les souvenirs de mon enfance et de ma jeunesse, écrit-il en 1921, me reviennent aujourd'hui avec persistance; les paysages qui furent mes premières impressions vers ma dix-septième année, je les revois par la pensée.

« Dans la tristesse de mon état actuel, je rêve quelquefois de pouvoir les revoir. Si nous étions au temps des fées et qu'une de ces bonnes fées me redonnât la faculté de me mouvoir et de marcher, comme autrefois, il me semble que ce que j'aurais de plus à cœur, c'est de revoir ces beaux endroits qui firent la joie de ma jeunesse. Ils n'étaient pas loin de la maison paternelle. Montfort-sur-Risle, le cher pays qui m'a vu naître, était un pays magnifique pour un amant de la nature, pour un jeune amant comme moi qui avait

dans son cœur des trésors d'admiration et de respect enthousiaste. »

Le père de Lebourg était greffier de la justice de paix, il était également géomètre; sa mère, née Gueulette, était de Noyon, dans l'Oise; la famille Gueulette a donné deux hommes de lettres, l'un ne composa que quelques ouvrages légers et des chansons, l'autre a fait de nombreux articles pour la *Gazette des Beaux-Arts*, des études sur Prudhon, sur les peintres espagnols et un livre curieux : *les Ateliers de Peinture en 1864*.

« Noyon, Roye! s'écrie avec émotion Lebourg, pourquoi ces deux noms reviennent-ils toujours à ma pensée; de même que le souvenir de ceux et de celles qui ne sont plus revient obstinément nous hanter dans nos rêves ? C'est certainement parce que c'est dans ces deux pays que mes yeux d'enfant se sont trouvés éveillés le plus vivement au spectacle des choses extérieures et ont conservé une empreinte que le temps n'effacera pas. »

Lebourg venait souvent passer ses vacances chez un oncle qui habitait Roye. Il y avait autour de la maison un jardin plein de géraniums et de plantes grasses et il nous dit: « Plus tard, quand j'ai lu *la Faute de l'Abbé Mouret* et les descriptions du Paradon de Zola, ce jardin me revenait à la mémoire, comme une chose autrefois vue et aimée. C'était un lieu intime dont je ne me rappelle que la couleur rouge des géraniums et le vert-bouteille des plantes grasses. »

Qui sait si ces premières impressions de couleur n'ont pas mis dans le cerveau de l'enfant des germes qui devaient plus tard éclore chez l'homme et lui permettre de peindre les délicieuses harmonies qui font le charme des toiles de Lebourg.

Il a maintenant douze ans, jusque-là, il a suivi les cours de l'école communale, il va partir pour le lycée d'Evreux; les années qui vont venir ne ressembleront plus à celles qu'il a passées près de ses parents.

Pour une nature tendre, sensible et timide comme la sienne, la vie de collège est bien dure. Voici ce qu'il nous dit à ce sujet :

« Je n'étais pas un élève intelligent, ni à proprement parler un cancre, mais j'étais certainement un bon enfant travailleur et craintif. C'est en arrivant dans ce milieu de pension que je connus ce qu'étaient la méchanceté des hommes et leur injustice. »

En effet, en arrivant au lycée, il avait reçu sans aucun motif, sans mot dire, une gifle d'un camarade et en même temps le maître d'études lui appliquait pour cette seule raison une punition d'arrêts et un pensum.

« Ces deux faits, dit-il, ont compté dans ma vie d'enfant. »

Il travaille cependant, remporte quelques prix les deux premières années, mais au cours de la quatrième, cela ne va plus.

« Je ne comprenais plus rien du tout, dit-il, les langues n'étaient pas non plus accessibles à mon entendement; l'anglais, dont nous apprenions les éléments, ne pouvait m'entrer dans la tête. J'étais donc devenu un triste élève. Je n'avais pas ce qu'on appelle des moyens. Et pourtant, je travaillais, je voulais me rappeler, je voulais comprendre, mais évidemment je manquais de moyens. Même dans la musique, je n'avais pas de facilité. Je sortis donc du lycée à dix-sept ans avec une instruction tout à fait négligée, inapte à beaucoup de choses. »

Voici arrivée l'heure grave de choisir un état; Lebourg, qui a conscience de son infériorité, se sent une quantité négligeable, c'est lui-même qui le dit, il se sent même incapable d'être agent voyer, comme son père.

Comme il ne paraissait pas avoir du goût pour le commerce, on pensa à le faire entrer au chemin de fer.

Voilà le père et le fils qui partent pour Rouen, afin de faire une demande d'admission, mais en route, Lebourg dit à son père : « Ça ne me va qu'à moitié les chemins de fer. » Son père, qui était vraiment un brave homme, lui demande s'il n'y aurait pas quelque chose qui lui plairait et Lebourg de répondre : « J'aimerais à être architecte. »

« Tu veux être architecte, lui répondit son père, eh bien! va pour l'architecture. »

On chercha alors dans les environs de Montfort, mais aucun architecte ne voulait prendre d'élève; quand un hasard sauva la situation; on obtint d'un entrepreneur une lettre pour un M. Drouin, de Rouen, à la fois architecte et professeur de dessin linéaire à l'Ecole municipale, et aussi très artiste. Il consentit à prendre Lebourg comme élève et celui-ci ne se souvenait pas sans émotion et sans reconnaissance de l'accueil qu'il reçut de M. Drouin, qu'il considérait comme son premier maître et initiateur.

M. Drouin avait un atelier où il y avait un peu de tout; aux murs quelques tableaux et aussi de grands fusains, dont un, signé Victor Delamare, frappa le jeune élève; ce milieu artistique eut une grande influence sur la vocation de Lebourg.

Le maître, qui était un excellent homme, prit en affection son élève. « Ce ne fut pas pour moi le patron, ni même

le maître, dit Lebourg, mais un vieil ami dont l'amitié m'a été précieuse longtemps, jusqu'à la fin de ses jours. »

Victor Delamare, dont Lebourg avait remarqué le fusain dans l'atelier de M. Drouin, était venu justement s'installer à Montfort au moment où Lebourg avait quitté le collègue d'Evreux, et le jeune garçon s'était bien des fois planté avec admiration derrière le dos de l'artiste, qui avait eu l'amabilité de lui donner des explications sur son travail.

Dans une lettre de juillet 1921 à Bénédicte, Lebourg aime à rappeler ces jeunes années et l'impression inoubliable que lui produisit l'artiste rouennais.

« Les toutes premières impressions de l'enfance, dit-il, laissent certainement une impression indélébile qui influe sur l'existence des hommes. Aujourd'hui, on se préoccupe, à juste titre, de l'enfant et de ses premiers pas dans la vie, ce dont on ne s'occupait guère autrefois. Je me suis demandé bien souvent comment j'avais été amené à faire de la peinture. J'ai bien vite compris que c'était assurément l'amour de la nature, joint aussi à l'amour des tableaux, qui m'y avait conduit. C'était plus qu'il n'en fallait; l'amour de la nature y aurait seul suffi. »

Le destin arrange souvent bien les choses et il se trouva que M. Drouin était lié avec Victor Delamare et il trouva de la part de ce dernier l'accueil le plus sympathique.

« Ce n'est pas absolument des leçons de dessin que j'ai reçues de M. Delamare, nous dit Lebourg, ce n'est que des conseils et cela dans mes premiers débuts. Certainement, j'ai pu recevoir une influence par la vue de ses superbes dessins, si bien établis et si bien colorés, rien qu'avec du blanc et du noir. Mais ce n'a pu être qu'une influence. En somme, je n'ai pas eu de véritable maître. Je n'ai pas cherché

à suivre quelqu'un. M. Delamare n'a pu me montrer qu'une belle voie à suivre, et voilà tout. » Il ajoute ensuite : « Je n'ai guère fait que des tâtonnements en dessin, je ne suis jamais arrivé à me faire un métier qui me plaise absolument, il eût fallu que je vive au moins cent ans. Véritablement, je n'ai jamais trouvé ma voie dans l'expression de ce que je voyais par le dessin. »

Lebourg et Drouin deviennent de plus en plus amis ; l'élève prend même pension chez le maître, mais, loin de se perfectionner en architecture, Lebourg va l'abandonner peu à peu pour se donner à la peinture.

Il est bon de rappeler aussi un des premiers éducateurs du futur maître, Gustave Morin, car, près de rompre avec l'architecture, Lebourg suivait les cours de l'Ecole municipale de Peinture et de Dessin, dont Gustave Morin était le directeur, il fut un guide précieux pour le jeune élève.

Entouré de sympathies, de soins, de bons conseils, Lebourg se laisse aller peu à peu à son goût préféré, il abandonne ses compas et ses équerres et s'en va dessiner sur les bords de la Seine, il fait même quelques essais de peinture, et son père, qui redoutait tout d'abord qu'il devînt un peintre, se laisse peu à peu fléchir.

Nous voici en 1867 ; Lebourg a dix-huit ans, c'est l'année de la grande Exposition universelle, il va à Paris comme tout le monde, et il entre par hasard à l'exposition particulière que faisait Courbet, il la regarde avec intérêt, mais, comme il le dit : « Je n'étais pas en état de comprendre cette magnifique exhibition de belles toiles. »

Il revient à Montfort et nous dit comment il passa les trois années qui ont précédé la guerre.

« J'étais souvent, dans ce temps de ma jeunesse, à la

maison paternelle; je dessinais des chaumières, des vannes, des déversoirs de moulins, de vieilles portes d'anciennes abbayes; je recherchais ce qu'on était convenu d'appeler le pittoresque. Je ne comprenais pas encore la beauté du ciel; il ne m'a intéressé que plus tard. J'épelais, du reste, la beauté des choses. J'admirais un peu tout de confiance dans tout ce que je voyais, soit dans les musées, soit ailleurs. C'était peint, c'était dessiné, cela suffisait pour toute mon admiration. » Il nous dit encore, et cela peint bien son caractère :

« Je dois l'avouer, je vais toujours plutôt vers l'admiration que vers la critique des choses. La critique ne vient qu'après, quand elle vient. Mais j'ai conservé ce don, car je regarde cela plutôt comme un don. Ce qu'il y a de bien et de bon me frappe d'abord en premier chez les gens, comme dans les choses. Et j'en suis fort heureux. J'avais ce don dès mon jeune âge, je l'ai conservé dans ma vieillesse. On se moque souvent de moi, en disant : « Vous trouvez tout bien, mon ami, vous êtes trop indulgent. On vous appelle à ce propos un bénisseur. » Oui, c'est possible. On se trompe sans doute. Quelquefois, je me trompe, mais je suis heureux de me tromper. C'est peut-être une joie que je me donne à moi-même de me tromper ainsi. Il peut arriver que j'amplifie une qualité qui n'a pas une grande importance, mais, sans doute, elle existe tout de même et beaucoup ne savent pas la voir. Pourquoi me priverais-je de la joie de l'avoir découverte, cette qualité si minime soit-elle ? Il est bien rare que dans une œuvre quelconque, parfois secondaire, il n'y ait pas un coin, où il n'y ait un réveil d'intensité de choses vues, un moment où le cœur a battu, où l'œil a bien perçu, un éclair, en un mot, de la beauté des choses, une vibration

de l'intelligence humaine. Ce n'est pas à négliger. Il vaut mieux la souligner que la laisser échapper. Il vaut mieux avoir trop d'enthousiasme que trop de froideur. »

Nous voici en 1870, c'est la guerre, Lebourg est réformé, il passe ces heures douloureuses près des siens.

En 1872, un événement inespéré arrive. Le jeune peintre, car maintenant il peint pour tout de bon, avait déposé chez Legrip plusieurs études, espérant qu'elles tenteraient un acheteur.

Passe M. Laperlier, le célèbre collectionneur, il entre dans le magasin et voit une étude d'un des pavillons de l'ancien pont suspendu qui l'intéresse, il en demande le prix et le nom de l'auteur; puis, s'en allant, il ajoute: « Dites donc au peintre que s'il a d'autres études ou dessins, il me les apporte à Forges-les-Eaux, où je suis en traitement. Voici ma carte. »

Aussitôt averti, Lebourg part pour Forges avec des toiles et des dessins. M. Laperlier le reçoit avec cordialité et examine son bagage; on cause, le garçon l'intéresse, il s'informe de sa situation, de ses moyens d'existence, finalement il lui dit: « Voudriez-vous venir à Alger? Je vous offre une place de professeur de dessin à la Société des Beaux-Arts, dont je suis président, vous aurez 100 francs par mois pour quatre leçons par semaine que vous donnerez aux enfants des sociétaires; vous serez dans un beau pays, vous pourrez peindre des choses qui vous intéresseront. C'est tentant pour un jeune homme comme vous êtes. Est-ce convenu? Acceptez-vous? »

Lebourg n'avait pas oublié les termes de cette proposition ni sa réponse: « Moi, que l'avenir effrayait, dit-il, voir une petite situation, si modeste fût-elle, qui me tombait du ciel, il n'y avait pas à refuser pareille aubaine. Et avec cela, la

perspective de peindre des Arabes blancs, des maisons blanches, des caravanes de chameaux. C'était un rêve ».

Au mois d'octobre 1872, Lebourg partait pour Alger.

Il fut frappé dès son arrivée sur la côte d'Afrique.

« J'avais eu l'heureux hasard, nous dit-il, que notre bateau était arrivé devant les côtes au lever du soleil et les premiers rayons de lumière éclairaient déjà cette ville blanche des teintes de l'or ou des plus fines pierres précieuses. Le ciel avait ces tons aériens des belles matinées dans ce pays et au-dessous le bleu de l'eau, bleu d'azur profond, donnant cet accent étrange des flots qu'on ne trouve que dans la Méditerranée. Le décor soudainement apparu au réveil, donne une émotion qu'on ne peut ressentir qu'une fois dans la vie, la première fois qu'on le voit, c'est l'apparition d'un monde nouveau. »

Dès son arrivée, Lebourg, plein d'entrain, commence son professorat, et comme cela lui laissait pas mal de liberté, il peint la ville et le port qui lui fournissent des sujets inépuisables.

L'année se passe, les vacances arrivent et Lebourg revient en France; mais il est surtout attiré par Rouen, où il avait ébauché une petite idylle avec une jeune et charmante fille qu'il rêvait d'épouser, M^{lle} Marie Guilloux, fille d'un sculpteur ornemaniste de Rouen et sœur des deux statuaires Alphonse et Albert Guilloux.

Le mariage eut lieu le 27 septembre 1873.

Le jeune ménage, les vacances terminées, part pour Alger et Lebourg recommence à donner des leçons qui lui permettent de faire bouillir la marmite du modeste foyer. C'était le bonheur rêvé dans l'union, avec des journées laborieuses,

au milieu d'un pays merveilleux où les yeux du peintre étaient sans repos.

C'est alors que Lebourg fit ses toiles d'une facture large et très établies, avec une pâte épaisse et solide, qui disparaîtra plus tard ; mais, déjà, grâce à un Lyonnais, nommé Seignemartin, il avait abandonné les recettes de l'école avec ses dessous de bitume, pour peindre sur la toile vierge et à appliquer les blancs purs. Le beau ciel de l'Algérie avait fait le reste, ses yeux s'étaient dessillés.

Dix ans auparavant, le même phénomène s'était produit pour Monet, que ses parents avaient envoyé en Algérie pour faire son service militaire, espérant ainsi le contraindre à abandonner son goût pour la peinture.

Lebourg se laissait vivre sous le charme de l'admirable pays, mais il se demandait aussi fréquemment si ce charme dangereux ne le conduisait pas peu à peu à la torpeur inévitable de la vie provinciale, et si, Paris, Paris seul, avec l'émulation des expositions, le contact avec les camarades, ne serait pas plus profitable pour le développement de son art ; il était très hésitant, car c'était peut-être une folie d'abandonner sa position, bien modeste, il est vrai, pour se jeter dans l'inconnu. Lebourg, si timide, si facilement inquiet, prit cependant la bonne résolution, il donna sa démission et dit adieu à la belle ville d'Alger.

On était en 1877, la vie fut dure, le premier hiver parut rude au jeune ménage, on allait souvent à Montfort où Lebourg s'était remis à faire des dessins et à peindre. Mais il était bien dépaysé ; ses yeux, habitués à la lumière éclatante de l'Algérie, avaient du mal à se faire aux ciels gris et aux brumes enveloppantes de notre pays. Ce fut une période pénible, mais Lebourg redoubla d'énergie et bientôt il allait

commencer toute une série de toiles dans les environs de Paris, à Hondouville, dans l'Eure, à Rouen et à Elbeuf.

Cependant, il fallait vivre et pour cela vendre. Le peintre avait rapporté d'Alger une lettre d'introduction pour un nommé Portier, petit marchand de couleurs et même de tableaux, il va le voir et reçoit un excellent accueil. Portier, qui avait tout de suite remarqué ses études d'Algérie, en mit à sa devanture et en vendit.

Ce Portier va jouer désormais un rôle important dans la vie du jeune artiste. Lebourg ne tarissait pas de gratitude à l'égard de cet excellent homme.

« C'était, dit-il, une belle figure; il aimait la peinture et était d'une intégrité parfaite. Très modeste, il s'effaçait partout. Il se contentait dans ses affaires d'un gain médiocre et il rendit service à beaucoup d'artistes qui lui conservèrent leur amitié jusqu'à sa mort. »

Grâce à Portier, la vie de Lebourg va changer, il va pénétrer dans des milieux nouveaux qui exerceront sur son talent une influence décisive; il va aussi se trouver en rapport avec un monde d'amateurs et d'artistes. Comme on le voit, Lebourg était plongé dans une atmosphère nouvelle. Avec sa fine sensibilité, il en fut vite imprégné.

C'est à cette époque qu'il se trouva mêlé aux premières démonstrations des impressionnistes en exposant avec eux une *Mosquée à Alger*, mais trouvant qu'il lui manquait encore bien des connaissances, il entra à l'atelier de Jean-Paul Laurens, qu'il fréquenta tous les matins pendant deux ans et dont il rapporta de belles études de nus.

Lebourg a retrouvé à Paris les mêmes sympathies qui l'entouraient à Alger; son aimable caractère, sa bonté, lui font partout des amis, son talent se dégage chaque jour et lui

attire des amateurs. Le brave Portier aussi a droit à toutes ses bénédictions et c'est dans sa boutique qu'il formera des liens d'amitié dont la douceur se prolongera toute sa vie.

En 1884, il part pour l'Auvergne où il reviendra souvent et qu'il appelle « sa seconde patrie » ; il s'installe, avec sa jeune femme, d'abord à Clermont-Ferrand, ensuite à Pont-du-Château, qu'il préfère à Clermont et dont il rapportera de nombreuses toiles et études, entre autres celles qui lui permirent de faire la grande *Neige en Auvergne*, de la collection Depeaux.

Lebourg est désormais en pleine possession de son talent et les amateurs se pressent pour acheter ses tableaux.

De 1886 à 1895, notre peintre va porter son chevalet dans l'Ile-de-France, en Normandie, à Dieppe et à Rouen, en particulier. Il est installé à Puteaux et de là il rayonne aussi à Sèvres, Saint-Cloud, Bougival.

« A partir de cette époque, écrit-il à son ami Bénédicte, je me livre entièrement à l'étude du paysage, en faisant surtout des toiles de petites mesures et des choses faites directement et le plus rapidement possible.. »

L'hiver va être sa saison de prédilection. « Il y a de belles choses à faire par un temps froid, dit-il, la Seine charrie de gros glaçons, il y a des parties du fleuve prises. J'ai encore travaillé hier dehors, mais je prends de grandes précautions ». A quelque temps de là, il nous dira : « A propos de neige, j'ai ma foi pincé l'influenza, sans cela je courrais où il y en a. C'est que, voyez-vous, il faut prendre des précautions pour rester quelquefois quatre ou cinq heures sans bouger. »

Nous sommes en 1894, Lebourg, pour changer les sujets de ses tableaux, se prépare à faire une fugue, qui comptera

comme celle qu'il fit en Auvergne dix ans plus tôt. Il va partir pour la Hollande, quand un coup terrible le frappe : sa femme qui avait été tout entière mêlée à sa carrière de peintre, partageant ses rêves et ses déceptions, vient de lui être enlevée avec la « rapidité de la foudre » ; comme il l'écrit lui-même le 3 août 1894. Ce deuil laisse l'artiste dans un long accablement. « C'est un écroulement immense, plus rien, dit-il, des larmes jusqu'à la fin de la vie. » Il est perdu, désespéré. « La douleur et les chagrins, je les connais, écrira-t-il, j'y suis arrivé du coup en perdant ma femme. »

Pour essayer de se reprendre, il part pour La Haye avec un camarade de l'atelier Laurens, Mélicourt, né à Dieppe ; il passera ainsi deux années en Hollande, il rapportera d'admirables toiles de Rotterdam, de Dordrecht et d'Overskie.

« La Hollande m'a séduit beaucoup, écrit-il, j'aime ses ciels mouvementés, ses fleuves, ses canaux, je suis heureux d'y peindre, je m'y sens chez moi. Je suis dans un pays qui devrait être le mien. »

Il nous donne aussi des détails intéressants sur son travail : « Or, je me suis mis à l'aquarelle, au lavis, etc. J'y suis parti. C'est encore très mauvais, mais combien amusant et ma foi, c'est une façon de faire des dessins d'après lesquels on peut le mieux peindre. Et comme un bon pinceau à eau est une merveilleuse chose avec laquelle on fait un trait fin comme avec une plume et aussi une bonne plaque de couleur, bien large et bien pleine ! Et puis le seul, vous m'entendez bien, le seul moyen de dessin dans ce pays-ci, où tout est fugace et où le tableau se fait et se défait par le bateau qui passe et le nuage qui vole. Ne croyez pas pour cela que je vais rapporter des aquarelles. Non, des choses mau-

vaises, pour moi seulement, mais ça viendra peut-être meilleur », il ajoute, « ne dites pas que je me mets à l'aquarelle. Je n'en montrerai que quand je serai un peu plus satisfait. »

On les connaît ces aquarelles, ces choses mauvaises, elles ont la spontanéité, la fraîcheur et l'audace des aquarelles de Jongkind. Du reste, quand il était malade, un jour que nous lui montrions deux de ses aquarelles, dont une de Hollande, il s'écria : « Ah! je vois que j'aurais pu faire de belles choses. » Combien tristes, effroyablement tristes, devaient être alors les pensées du cher artiste.

De retour à Paris, Lebourg prépare sa première exposition particulière, elle comprenait cinquante-deux toiles, dont quarante-cinq consacrées à la Hollande, elle eut un vif succès.

En 1900, on ne sait à quelle occasion, il part pour Londres, mais il n'y séjourna pas longtemps, Il fut tout à fait séduit par les tableaux de Constable et surtout par les aquarelles de Turner, mais la ville ne lui plut guère et il revint bien vite à Paris.

En 1902, Lebourg part pour les bords du lac de Genève, il s'installe à Saint-Gingolph, où il vit dans la solitude la plus complète, soignant ses rhumatismes en buvant l'eau d'une source similaire à celle d'Evian. Il part un jour pour Sion, mais revient bien vite à Saint-Gingolph, pour terminer des tableaux et rentrer en France. « En somme, dit-il, tous ces pays qui nous épatent un peu, quand nous y passons, par un bel effet, ça n'est pas si riche que chez nous, dans notre Nord. »

En 1905, le peintre part pour les Eysies, aux grottes célèbres que le champ des morts de Glozel aurait voulu faire passer au second plan; mais c'est La Rochelle qui l'at-

tire. « Je veux voir des bateaux, des voiles sur un ciel, la mer », écrit-il, et il ajoute, quelques jours après : « Ne le dites pas, mais La Rochelle est merveilleux, probablement Venise un peu, je ne commence qu'à le comprendre; néanmoins, à mon arrivée, j'avais vu les Corot, mais les Corot à en crier. Ne le dites pas, tout le monde y viendrait, et, moi-même, je ne parlerai pas de cet émerveillement.

« Aujourd'hui, superbe temps gris et, en somme, c'est le temps qu'il faut ici, du gris avec un rayon de soleil. C'est une note que je n'ai guère eue jusqu'ici, mais c'est une ville admirablement belle, que tous les temps y sont beaux : Quelle couleur ! Que de temps perdu devant des choses et des pays qui ne sont pas faits pour être peints ! Je vois maintenant ce qui est bien du domaine de la peinture. Ici, pas de trous, une harmonie pleine, comme la Hollande, tous les tons passent sans heurt. C'est avec ça seulement qu'on peut faire de belles peintures ; Paris donne ça assez souvent, Rouen aussi, les bords de la mer, les fleuves.

« La Rochelle, c'est évidemment ce que j'aime le plus avec Honfleur. Honfleur encore avant, je crois, comme atmosphère, ici, comme arrangement.

« Pour dire le vrai, il n'y a qu'ici où je retrouve la vraie beauté de l'atmosphère inouïe de Corot. Quelle ville ! Mais comme il faudrait être fort pour rendre ça.

« C'est au-dessus de mon cerveau fatigué. » Il travaille, travaille : « Je n'aurai pas fait grand'chose de propre, ajoute-t-il, mais je me serai joliment amusé et c'est déjà quelque chose. J'aurais dû passer ma vie au milieu des choses changeantes ; ça m'aurait distrait. La vie aurait passé vite et j'aurais produit plus intéressant. »

Il part mécontent, toujours mécontent de lui. Et pourtant

quelles belles toiles et aussi quelles belles aquarelles il rapporta de La Rochelle!

En 1910, il s'installe à Chalou-Moulineux, en Seine-et-Oise, et il écrit : « Ici, voici que je redeviens bucolique, comme dans ma jeunesse, voici que je redeviens amoureux de la nature! Que ne suis-je toujours resté au sein de la nature! J'étais né pour cela; les villes et leur tumulte n'ont jamais fait mon bonheur. Que de temps perdu au milieu des belles sociétés et des pompes mondaines, où j'ai toujours fait la figure, d'un colimaçon égaré sur un tapis de velours! Ne pas avoir fait mieux sa vie! Ici, c'est la chaumière avec tout son peu de confort, mais c'est la liberté, ce sont les bons animaux qui vous entourent. Je préfère être ici qu'en face, comme on voit sur les devantures des marchands de vin qui entourent les cimetières, Et pourtant, en face, c'est les châteaux, c'est le lusque, comme dit Lecoq, ce sont les belles sociétés. Et bien! ça ne me tente pas, je me trouve mieux ici qu'en face. »

Après Moulineux, Lebourg part pour Neuville-sur-Ain, d'où il rapporte de délicieuses études et encore de belles aquarelles.

A travers ces diverses pérégrinations, Lebourg séjourne surtout à Paris et à Rouen, qui devient sa ville de prédilection; il vient de plus en plus souvent dans l'appartement du quai du Havre où habitent sa belle-sœur, M^{me} Lambin, qui deviendra M^{me} Lebourg en 1921, et sa fille.

« Hier matin, écrit-il, c'était absolument étourdissant de couleur, d'humidité. Cette ville où je viens souvent est admirable de puissance et de couleur. Je tâcherai de profiter de ma situation sur le quai pour faire des choses de tout matin avec bateaux, malheureusement ces sacrés vapeurs, tout beaux

qu'ils soient, manquent du pittoresque que je voudrais trouver. Je voudrais faire du balcon du quai du Havre un grand tableau!! et des masses d'impressions et de ciels. »

Je citerai encore ce fragment d'une belle lettre qu'il écrivit pendant l'hiver de 1910 : « Il pleut toujours, c'est décidément une période navrante, je suis allé à Oissel avant-hier par un temps assez beau, quoiqu'avec beaucoup de vent. Je dois dire que l'inondation était assez grandiose, sur un beau ciel nuageux; il y a un côté dramatique dans ces masses d'eau; j'ai fait deux impressions toutes différentes l'une de l'autre; je retrouverai peut-être avec plus de force l'âme de la nature, la sensation des impressions, la beauté des choses. Si je retrouve ce sentiment émoussé pendant des années par... je ne sais quoi... les chagrins de la vie sans doute, si je retrouve la joie de ressentir encore ses beautés, je peux encore espérer des bons moments pour ma vieillesse; ça me redonnera l'espoir du mieux, un peu de confiance en moi-même, un je ne sais quoi qui m'avait quitté depuis longtemps.

« ...Plus je vais, plus je vois le monde, plus je suis frappé par les sentiments égoïstes qui régissent les actions des hommes, mais aussi plus j'ai d'admiration pour les êtres comme il en est qui pensent aux souffrances des autres, qui tâchent de les atténuer, dans la mesure de leurs moyens; je les admire et les envie, et je suis persuadé qu'ils ont des joies infinies qui compensent les privations qu'ils peuvent s'imposer en se privant quelquefois des futilités de la vie qui sont pourtant peu de chose quand on les a.

« Que de gens qui pourraient être heureux et qui ne le sont pas parce qu'ils ne trouvent jamais le secret du bonheur! »

Les lignes qui précèdent donnent une idée bien complète de la grandeur des sentiments du cher artiste.

Nous arrivons à l'année terrible, — 1914 — Lebourg est à Paris, il y reste jusqu'au mois d'août, puis, sur les instances de son ami Paulin, il part pour Saint-Pair, près de Granville. Il travaille. « J'ai fait des dessins à côté d'ici, près d'une ferme où il y a des arbres magnifiques. Je me reprends à dessiner. C'est si beau le dessin des arbres. J'ai oublié là, pendant quelques heures, les angoisses de l'heure actuelle. Et Dieu sait si, pourtant, cela est facile à oublier. »

En 1915, Lebourg revient à Paris, pressé par un marchand de tableaux de la rue de la Boétie, il fait une exposition de ses œuvres, mais cela lui semble un non-sens. « Montrer de la peinture pendant tant de malheurs et de détresses, voir qu'on s'occupe de vous pendant que tant de gens pleurent ou souffrent, je m'en repentai tous les jours. Cela me semblait un défi aux malheurs de la patrie. »

En février 1918 s'ouvrit, chez Georges Petit, cette belle exposition qui eut tant de succès et qui résumait tout l'ensemble de l'œuvre du maître en deux cent soixante-neuf numéros; elle fit comprendre l'importance de Lebourg dans notre école de paysage, sa délicieuse sensibilité, son originalité si sympathique.

Gustave Geffroy, dans la préface du catalogue, fit ce portrait charmant de l'artiste :

« Qu'ils se hâtent (les visiteurs de cette exposition) vers ce peintre, et qu'ils apprennent à connaître un homme. Lebourg se révèle, en effet, derrière les voiles colorés de sa peinture. Il est là, présent, avec sa timidité, sa réserve, sa modestie charmante, sa hardiesse de forme et de couleur, sa magnificence joyeuse qui pare toutes choses des évaporations

fugitives de l'atmosphère. Cette peinture est une confidence et une affirmation, elle nous donne à connaître la délicatesse et la tendresse de l'homme qui sait la vie et se console par le rêve, en même temps qu'elle exprime tout le génie secret d'un grand artiste. »

Lors de cette exposition, à un critique qui trouvait la peinture du maître cotonneuse, le même Geffroy répondit nerveusement : « Il n'y a pas de coton, Monsieur, dans la soie de Lebourg. »

Rien de plus vrai.

Au moment où cette belle exposition prenait fin, la « Bertha » commençait son tir à longue portée, frappant au hasard sur les églises, les hôpitaux et les maternités. Lebourg se décide de nouveau à quitter Paris et il retourne en Auvergne, cette « seconde patrie » pleine de lointains et chers souvenirs.

La guerre finie, Lebourg se remet au travail, il va faire de belles toiles à Triel, à Hondouville; en 1920, il revient à Rouen, dans cet appartement du quai du Havre où il comptait faire tant d'études de ciels et du port, quand en septembre il est frappé par une première attaque qui immobilise tout un côté. Un mieux se produit cependant, il espère, il peut encore travailler un peu; c'est alors qu'il écrit pour son ami Bénédicte, qui préparait un livre sur lui, livre auquel j'ai fait de nombreux emprunts pour cette étude, des notes et des souvenirs des plus intéressants sur sa vie.

Le catalogue de son œuvre, que l'on fit alors, comprenait deux mille cent trente-sept numéros :

1.729	peintures à l'huile	de paysages;
11	—	de figures;
45	—	de fleurs;

51 études diverses ;
119 aquarelles ;
179 dessins.

En 1903, Lebourg avait reçu la croix de Chevalier de la Légion d'honneur ; en 1923, celle d'Officier. Hélas ! la terrible maladie suivait son cours, peu à peu la paralysie gagnait tout le corps et l'immobilité devint complète ; seuls les beaux yeux du peintre exprimeront jusqu'à la fin sa reconnaissance et toute son affection pour ceux qui l'approchent.

Le 6 janvier, le grand et délicieux peintre des brumes bleuâtres de la Seine, des moulins aux ailes brunes tournant dans les grands ciels de la Hollande, des neiges aux tonalités d'une finesse exquise mourait subitement.

C'était la fin d'un long martyre de plus de sept années.

Pendant cette terrible maladie, jamais une plainte, jamais un mot amer, car une des qualités distinctives du grand artiste fut la bonté, une excessive bonté. Il fut toujours bon pour les siens, pour ses amis, bon pour ses confrères pour lesquels il ne trouvait que des éloges à dire, bon pour les jeunes qu'il cherchait toujours à diriger et à encourager.

Pour terminer cette étude, malheureusement bien incomplète, je ne crois pas pouvoir faire mieux, Messieurs, que de citer quelques passages de l'allocution qui fut prononcée, par M. le chanoine Hamel, lors de ses obsèques :

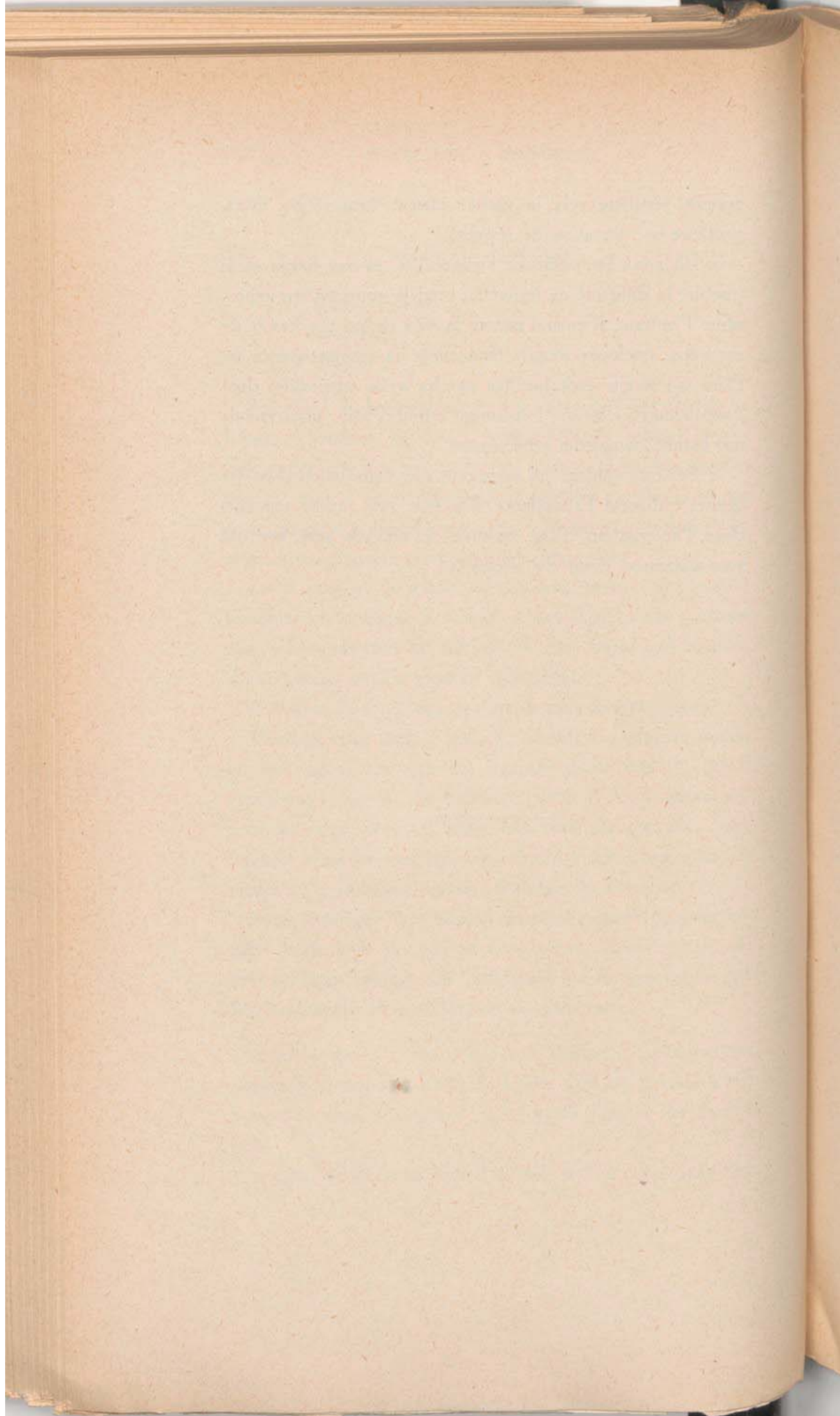
« Celui qui n'a pas connu son sourire, ne comprendra jamais pourquoi l'en s'attachait avec tant de passion à cet homme de bien. Ce sourire, il l'a gardé jusqu'à son dernier jour.

« Que d'autres, se sentant arrêtés tout à coup dans leur

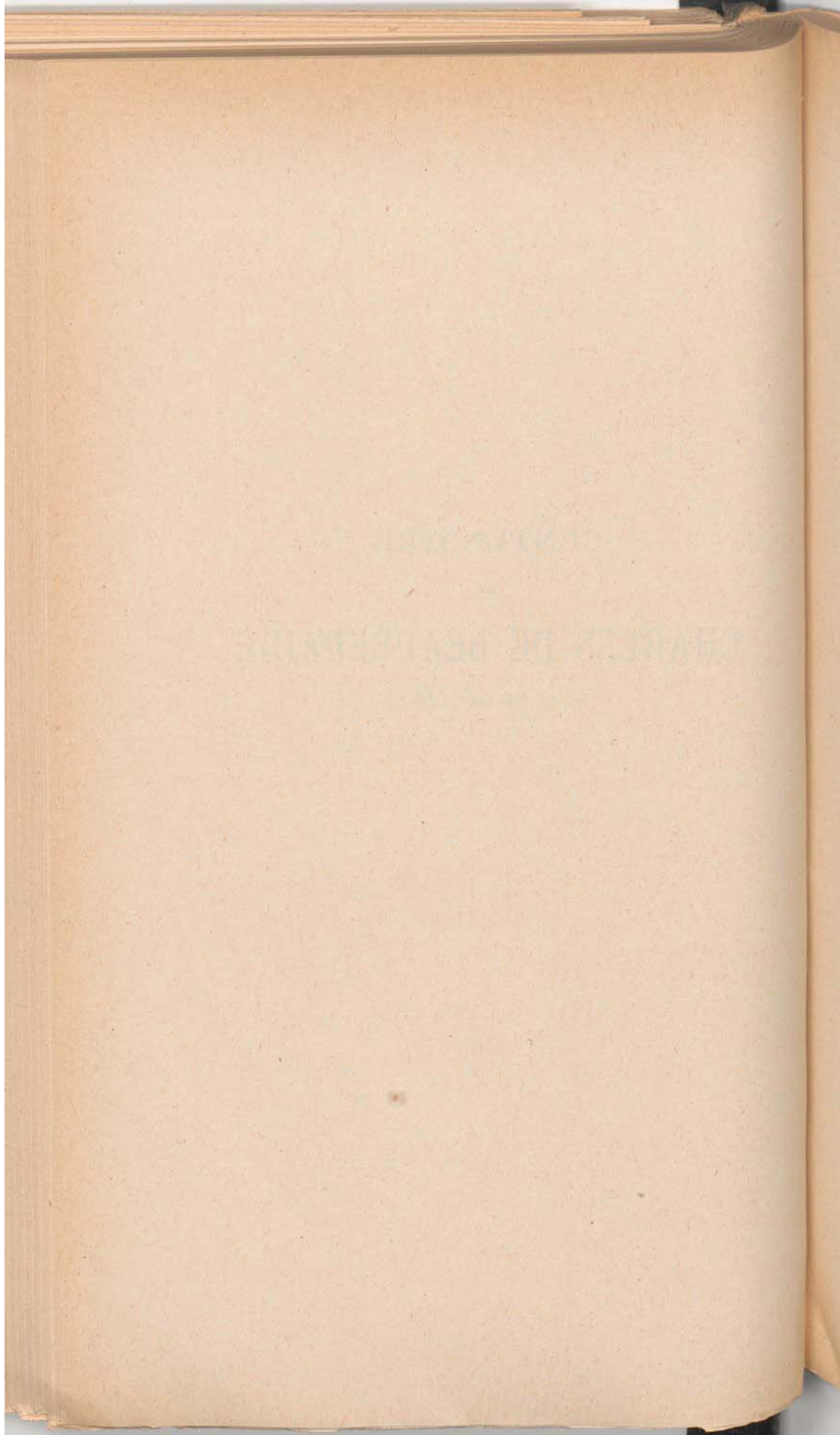
marche régulière vers la gloire, eussent éprouvé du dépit, peut-être une tentation de révolte!

« Eh non! La paralysie l'immobilise, sa vue baisse et se trouble, la difficulté de parler lui rend la conversation impossible. Pourtant, il entend encore la voix de ses proches et de ses amis; quelques soupirs témoignent sa reconnaissance (et Dieu sait si elle était justifiée par les soins admirables dont l'ont entouré celles qui le pleurent aujourd'hui), mais jamais une plainte, jamais un gémissement.

« Ses communions lui procurent une consolation dont les larmes trahissent l'abondance. On sent qu'il purifie son âme dans l'acceptation d'une épreuve de plus de sept ans qui nous paraissent durer des siècles. »



CENTENAIRE
DE
CHARLES DE BEAUREPAIRE
né le 24 mars 1828



CHARLES DE BEAUREPAIRE ⁽¹⁾

ALLOCUTION

Prononcée en l'église Saint-Godard de Rouen

le 24 mars 1928

Par M. le Chanoine JOUEN

Secrétaire de la classe des Lettres et Arts

MONSEIGNEUR (2),

MESSIEURS,

*Gratia Dei sum id quod sum et
gratia ejus in me vacua non fuit.*

La grâce de Dieu m'a fait ce que
je suis, mais aussi j'ai coopéré à cette
grâce et elle ne resta pas stérile en
moi.

(S. Paul, I Cor. xv, 10.)

Académicien à vingt-cinq ans, Charles de Beaurepaire fut pendant cinquante ans l'honneur et la gloire de notre Compagnie : assidu aux séances, il les animait de ses communications originales et documentées, des observations et des anecdotes que lui suggérait, à propos des travaux de ses collègues, sa connaissance approfondie de l'histoire générale, normande, rouennaise. Au cours de sa présidence, il fit entrer

(1) Voir plus haut, page 81.

(2) Mgr André de la Villerabel, archevêque de Rouen, membre de l'Académie.

en notre Compagnie un autre historien illustre dont nous déplorons la perte : l'abbé Vacandard.

Charles de Beaurepaire a donc bien des titres à notre reconnaissance et vous avez eu raison, mes chers Confrères, de vouloir commémorer comme il l'eût désiré, c'est-à-dire dans une intimité toute familiale, le centième anniversaire de sa naissance.

Comme ce grand savant, cet homme de bien fut un chrétien d'élite, sans peur ni reproche, il était juste que cet hommage commençât par une messe célébrée dans une des églises qui lui furent chères. Une église. Mais laquelle ? Saint-Gervais, l'église de ses joies familiales, de sa vie de labeur ardent, l'église dont il était fier d'être le fidèle marguillier comme Corneille le fut de l'église Saint-Sauveur (Vous n'avez pas oublié, cher Monsieur le Curé de Saint-Godard, qui alors étiez paroissien de Saint-Gervais, quelle édification furent pour votre adolescence la simplicité et la ferveur de sa piété!) — ou bien l'église Saint-Godard, l'église de sa vieillesse, de ses joies de grand-père en l'hôtel du Patriarche, l'église de sa mort (avec quelle émotion vous vous souvenez de tout cela, vous Monseigneur Jomard, qui étiez alors curé de Saint-Godard!)

L'Académie a choisi Saint-Godard, d'autant mieux qu'ici un fils aimé, cher lui aussi à notre Compagnie, continue dignement les traditions paternelles.

Merci à vous, Monseigneur l'Archevêque, de jeter sur cette cérémonie l'éclat de votre pontificat en la présidant comme archevêque de Rouen, alors que dans les circonstances ordinaires de notre vie vous voulez bien, par une délicatesse à laquelle nous sommes très sensibles, ne vous souvenir que de l'égalité académique.

*
**

Quels sentiments doivent nous animer en cet instant ? Ceux-là mêmes qui animeraient Charles de Beaurepaire si, au lieu de s'arrêter à quatre-vingts ans, sa vie s'était prolongée jusqu'à cent ; ceux-là mêmes qui sont les siens dans sa vie en Dieu, récompense de ses vertus. Il me semble l'entendre dire : Avec moi, mes enfants, avec moi, mes amis, remerciez Dieu de m'avoir aidé à devenir ce qu'Il voulait que je fusse ; remerciez-le pour tous les biens dont, Lui, « l'auteur de tout don excellent », Il m'a comblé.

*
**

Le premier de ces dons fut celui d'une famille d'élite. Qui dira jamais la noblesse de sentiments, la dignité de vie, l'austérité aimable, les traditions d'honneur, la foi ferme et éclairée de ces vieux foyers normands où grandirent un Cornille, un Barbey d'Aurevilly, un Léopold Delisle ? C'est en un de ces foyers que Charles de Beaurepaire et son frère Eugène se formèrent à la droiture, à l'amour du devoir, à toutes ces vertus qui firent de l'un et de l'autre des exemples parfaits de l'honnête homme, au sens intégral du mot.

Là, il puisa l'amour de la vieille France et ce fut l'origine de sa vocation d'historien. Il y fut fidèle ; il se passionna pour l'histoire de la grande et de la petite patrie et tout jeune s'orienta vers l'étude des institutions et des gloires françaises et normandes.

Avec son clair bon sens, il comprit les dangers des exagérations romantiques et que l'histoire devait être une science avant que d'être un art. Il se dirigea donc vers l'École des

Chartes, dont l'enseignement méthodique forme des savants loyaux et sincères, amis et serviteurs de la vérité avant tout, poussant la probité scientifique jusqu'au sacrifice de l'amour-propre et de la gloire personnelle.

Là, Dieu lui fit la grande grâce de lier son âme à une autre âme digne de la sienne : Léopold Delisle, son compatriote, son aîné de promotion, devint son ami. Depuis ils se sont avancés dans la vie, suivant le même chemin, émules sans être jamais rivaux, travailleurs infatigables, bons ouvriers de la même œuvre, s'aidant, se conseillant, s'éclairant mutuellement, mais sans confondre leurs tâches, sans aliéner leur personnalité.

La Providence qui réservait à Léopold Delisle la gloire d'être l'organisateur de la Bibliothèque nationale et de ses manuscrits, voulut que fût confiée à Charles de Beaurepaire le soin d'un des plus riches de nos dépôts d'archives provinciales, celui de la Seine-Inférieure et qu'il en restât, pendant plus d'un demi-siècle de labeur incessant et fécond, le gardien vigilant, l'organisateur sagace, le classificateur et le commentateur toujours sûrs.

La Providence lui réservait la douce joie de fonder à Rouen un foyer digne de celui où il avait grandi, avec une compagne aimable en qui vivaient la foi et la charité de Taillandier, l'ami, le collaborateur, sinon l'inspirateur d'Ozanam en l'œuvre admirable des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Quelle place tinrent au cœur de Charles de Beaurepaire son épouse et ses trois fils ! Avec quel soin il veilla à l'éducation de ces derniers ! Et aujourd'hui ces trois fils, dans les sociétés savantes qu'il dirigea ou fonda, dans le monde de l'érudition et de la charité, continuent ses tradi-

tions, auréolés de l'estime et de la vénération dont tous entouraient leur père.

Grâce à la fidélité avec laquelle il suivit sa vocation, grâce au souci constant qu'il eut de développer les dons d'intelligence et de cœur dont Dieu l'avait gratifié, Charles de Beaurepaire devint un grand savant, ou mieux un vrai savant : défiant de lui-même et des raisonnements de sa raison, connaissant et avouant les limites de sa science, la fragilité et l'incertitude de ses découvertes, déclarant que « c'est un effort au-dessus de notre puissance que d'essayer de comprendre les siècles passés et de nous en faire une idée juste », et cependant s'appliquant, d'un labeur opiniâtre et clairvoyant, à réaliser cet effort. Il y a réussi car, grâce à cet homme, qu'avec raison Georges Dubosc proclamait « notre maître à tous », nous connaissons mieux le moyen âge, ses écoles, ses abbayes, ses cathédrales, ses évêques, ses assemblées politiques, ses corporations, ses communes, les aspirations économiques et sociales de ses ouvriers, de ses laboureurs, de ses marchands, de ses clercs, de ses bourgeois et de ses nobles; nous comprenons mieux les passions qui agitaient Anglais, Bourguignons et Français autour de la prison de Jeanne d'Arc, celles qui troublaient nos ancêtres du XVI^e siècle, celles qui soulevaient d'espérances si vite déçues nos aïeux de 1789.

*
**

Grâces soient donc rendues à Dieu d'avoir dirigé et béni une si noble carrière! d'avoir aidé Charles de Beaurepaire à réaliser en lui et dans le sens le plus complet le *vir prudens* et *justus* de la Sainte Ecriture, l'homme fort dont la justice innerve toute la vie, commande tous les actes, le savant dont

la science est faite de sagesse, de probité, de courage civique, de compréhension des idées d'autrui, de bienveillance et de bonté.

Pour nous, Messieurs et chers Confrères, recueillons-nous un instant. En nous inclinant pieusement devant cette belle figure de chrétien et de savant, efforçons-nous d'imiter de notre mieux celui à qui nous payons avec joie un juste tribut de reconnaissance et d'admiration.

CHARLES DE BEAUREPAIRE

HISTORIEN NORMAND

DISCOURS

Prononcé à la séance solennelle du 24 mars 1928

Par M. LE CACHEUX

MESSIEURS,

Le grand savant dont la figure sereine plane invisible au-dessus de cette assistance d'élite appartient pendant plus d'un demi-siècle à notre Compagnie. Lorsqu'il y prit rang en 1853, celle-ci comptait encore parmi ses membres des témoins de sa réorganisation après la tourmente révolutionnaire, et ces témoins se reliaient eux-mêmes, par leur âge et leurs souvenirs, aux Académiciens du XVIII^e siècle. S'il est vrai qu'il existe entre les générations comme entre les individus une solidarité qui est le principe même de leur énergie, et si une institution pour rester jeune doit aller sans cesse chercher la sève à ses origines, Charles de Beaurepaire a personnifié longtemps parmi nous ce qui fait notre force, et l'hommage exceptionnel que reçoit aujourd'hui sa mémoire est avant tout un hommage rendu à nos traditions. Nous saluons d'abord en lui un doyen aimé et vénéré, et avec lui tous ces hommes de cœur et de talent qui ont su maintenir intact le patrimoine moral de notre Compagnie et, en gérants fidèles, nous le

transmettre, accru encore des fruits de leur travail et de leur expérience. Vous connaissez l'aimable définition que Fontenelle a donnée de l'Académicien : « Un homme d'esprit, qui doit vivre avec ses pareils, profiter de leurs lumières et leur communiquer les siennes. » M. de Beaurepaire a réalisé pendant cinquante-cinq ans la définition de Fontenelle, académicien lui-même, et de beaucoup d'esprit. Son assiduité à nos séances, les charges qu'il a remplies parmi nous avec tant de distinction, les nombreux travaux dont il a enrichi notre *Précis* lui assurent une place à part dans l'histoire de l'Académie. Ajouterai-je qu'il possédait au plus haut degré des qualités qui ne sont point, à proprement parler, académiques, mais sans lesquelles on ne conçoit guère qu'une société comme la nôtre puisse vivre et prospérer : le tact, la courtoisie, le respect inné des bienséances, cette fleur de politesse qui distingue l'honnête homme, au sens classique du mot, une grande tolérance à l'égard des opinions d'autrui, et cette réserve dans l'expression de ses propres jugements, fruit d'une modestie que nos devanciers étaient tentés de trouver excessive chez un homme qui jouissait auprès d'eux de tant d'autorité!...

Mais ces qualités, si rares qu'elles soient, ne suffiraient pas à expliquer l'éclat inusité de cette manifestation, d'un caractère si peu officiel, et à laquelle pourtant ont voulu s'associer, par leur présence ou par des adresses éloquentes, venues des points les plus divers de la province, tant d'hommes d'élite qu'anime un même sentiment, l'amour de la patrie normande et le culte pieux de toutes ses gloires. Avec nous ils ont voulu honorer en Charles de Beaurepaire un grand historien régional, un savant dont tous les travaux ont été consacrés à la Normandie et dont la vie tout entière s'est écoulée au service de ses compatriotes. Et quelle vie, Messieurs!... On

l'évoquait devant vous, ce matin, en des termes profondément émouvants... Pleine, harmonieuse, d'une simplicité presque austère et d'une dignité parfaite, ennemie du bruit et de la réclame, n'ayant d'autres mobiles que la pratique du devoir et la recherche consciencieuse de la vérité!... Admirablement ordonnée dans un cadre unique au monde et qui semblait fait pour elle — cette capitale vers laquelle convergent tous les souvenirs historiques de la province, séjour de rêve pour qui sait entendre les voix du passé — elle s'est déroulée sans heurts, sans défaillances jusqu'aux limites de l'extrême vieillesse. Le travail professionnel y occupe, comme il convient, la première place. Mais la fréquentation quotidienne de l'un des plus beaux dépôts d'archives de la France, une méthode d'investigation patiente et scrupuleuse, la continuité des vues et l'emploi judicieux des moindres loisirs ont permis à ce chercheur persévérant d'accumuler les matériaux les plus précieux et d'accomplir, en marge pour ainsi dire de sa tâche officielle, une œuvre immense, dont l'ampleur et la variété nous étonnent. Est-il, en effet, un point important d'histoire locale qu'il n'ait traité, le plus souvent avec bonheur? L'état des campagnes normandes à la fin du moyen âge, l'origine et le développement de nos institutions provinciales, l'instruction publique et le mouvement de la population, les grands événements dont la Normandie a été le théâtre sous la domination anglaise, et le plus dramatique de tous, le Procès de Jeanne d'Arc, l'esprit d'entreprise de nos négociants et les voyages d'exploration de nos marins, les écrivains illustres dans leurs rapports avec notre province; Corneille et sa famille, Pascal et l'affaire Saint-Ange, Voltaire et ses correspondants; Rouen surtout, mine inépuisable, avec ses églises, ses couvents, ses hôtels, ses corporations d'arts et métiers, son

industrie et son commerce, les premiers livres sortis des presses de ses imprimeurs, les innombrables travaux de ses artistes, sa vie pittoresque, ses usages particuliers, ses fêtes, notamment lors des visites des rois de France, tel est le vaste champ d'études dans lequel s'est exercée l'activité de M. de Beaurepaire. Il y a trouvé la matière d'ouvrages de longue haleine ou de petits mémoires précis, lumineux, qui tous peuvent être cités comme des modèles; car dans tous on reconnaît le savant jaloux de ne prendre la plume que pour renouveler un sujet, l'écrivain habile à mettre en œuvre ses découvertes d'archiviste, l'historien révélateur de la vie politique et privée chez nos pères, aux temps lointains des Etats et de la Charte aux Normands, le citoyen de la petite patrie, et de la grande, ayant au fond du cœur le sentiment provincial et le sentiment français, sans que ce patrimoine, qui vivifie tous ses écrits, nuise jamais à la clarté de ses vues ni à l'indépendance de son jugement.

Lorsque fut célébré ici même, en 1901, le cinquantième anniversaire de l'entrée de M. de Beaurepaire aux Archives de la Seine-Inférieure, une main pieuse déposa sur votre bureau le Répertoire bibliographique de ses travaux, qui comprenait alors cinq cent quarante-six articles. Complété après sa mort, il en compte aujourd'hui sept cent quinze. Une telle œuvre, en raison même de la diversité de ses objets et de la multiplicité de ses résultats, ne peut être analysée en détail. Elle a, d'ailleurs, été rappelée en termes excellents, et louée comme il convenait, au lendemain du décès de notre maître, par des hommes qui furent les témoins de sa vie et les confidents de ses pensées. L'un d'eux, son ancien condisciple sur les bancs de l'Ecole des Chartes, son ami le plus fidèle pendant soixante ans, Léopold Delisle, lui a consacré une notice

qui met en lumière l'importance de ses travaux et les traits caractéristiques de son talent. Dans deux discours prononcés, l'un au nom de l'Académie, l'autre à une assemblée générale de la Société de l'Histoire de Normandie, Mgr Loth, attentif à ne point séparer l'homme du savant, ne s'est pas contenté de replacer Charles de Beaurepaire dans son milieu et de tracer de lui un portrait inoubliable : il a énuméré ses ouvrages les plus marquants et fait ressortir d'un mot juste la valeur de chacun d'eux. Certains d'entre vous, Messieurs, ont été non moins éloquents dans l'expression de leurs regrets. Faut-il rappeler l'éloge, d'une touche si délicate et si nuancée, que M. Le Verdier fit de son ami dans le *Bulletin de la Société des Bibliophiles normands* ? Et je m'en voudrais d'omettre ce jeune normalien, porteur d'un nom cher à l'Académie, qui sut traduire en quelques pages exquises le sentiment de sa génération. Le deuil d'une famille était alors celui de la cité entière, et le concert d'éloges qui s'élevait de toutes parts, en même temps qu'il portait votre confrère au rang éminent dû à son mérite, donnait sur la qualité de ses travaux une appréciation motivée que la postérité retiendra. Je n'essaierai donc point de refaire, après tant d'autres et avec moins d'autorité, sous une forme qui ne pourrait être maintenant que banale et inférieure, un panégyrique qui ne s'impose plus, ayant déjà été si bien fait. Mais puisque, au bout de vingt ans, les services rendus par M. de Beaurepaire sont toujours présents à nos mémoires, puisque nous restons tributaires de son œuvre, l'une des plus belles dont puisse s'enorgueillir la Normandie, vous voudrez bien me permettre, Messieurs, d'évoquer un instant devant vous cette existence si bien remplie et d'indiquer la place que cette œuvre a tenue dans le travail historique de la seconde moitié du XIX^e siècle.

M. de Beaurepaire a-t-il éprouvé, dès sa jeunesse, pour les choses du passé, l'espèce d'attrait romantique qui jadis décida, dit-on, la vocation d'Augustin Thierry ? Je n'en sais rien, mais il était né dans un milieu tout à fait favorable à cette vocation. Cette jolie petite ville d'Avranches, toute chargée de souvenirs, semble faite pour être le berceau d'un érudit. Sur elle planait alors la tristesse d'une déchéance. Le Concordat lui avait enlevé un titre épiscopal qui remontait à l'origine de l'apostolat dans la Gaule romaine, et les yeux cherchaient en vain la vieille cathédrale de granit, la « belle Andrine », comme l'appelait le poète Jean de Vitel, debout jadis sur son promontoire élevé et sa chaîne de remparts, avec son clocher qui s'épanouissait si gracieusement dans les airs, ses deux grosses tours, un peu lourdes, il est vrai, mais qui dominaient avec tant de grandeur un des plus beaux spectacles du monde : le Mont-Saint-Michel et Tombelaine, aperçus dans le lointain, au milieu des grèves

Et les côtes nouant de Granville à Cancale
Autour du Mont divin leur ronde triomphale...

spectacle magnifique, et aussi évocation grandiose du passé, car le Mont tient à la plus vieille histoire de l'Occident, et sa vue seule est un enseignement pour les Avranchinois. Ceux-ci ont toujours gardé jalousement leurs traditions de ville lettrée. Au temps du Directoire, voulant obtenir l'École centrale du département, ils publiaient qu'à Avranches les esprits étaient plus affinés parce que l'air y était plus subtil. Ce qu'ils ne disaient pas, c'est que, sous l'ancien régime, des prélats savants, comme Robert Cenau et Daniel Huet, avaient entretenu chez eux le culte des belles-lettres et que le souvenir n'y était point perdu de l'école épiscopale illustrée

par Lanfranc. Une bibliothèque riche en manuscrits précieux, une société d'archéologie florissante maintiennent aujourd'hui encore ces traditions. Si Charles de Beaurepaire n'a pas connu la cathédrale où vint s'agenouiller Henri II, pour recevoir des mains des légats du pape l'absolution du meurtre de saint Thomas Becket, lui et son frère Eugène, le futur historien de la Révolution, ont certainement recueilli dans leur enfance, de la bouche même des témoins, le récit d'événements plus récents, tels que le passage de l'armée vendéenne, le siège de Granville, l'incendie de la prison d'Avranches par les Chouans venus pour enlever Destouches, et tous ces épisodes de guerre civile qui devaient prendre plus tard des couleurs si éclatantes dans les romans de Barbey d'Aurevilly. Et surtout les deux frères eurent la bonne fortune de recevoir au collège de leur ville natale les leçons d'un Valognais, disciple de Gerville, Edouard Le Héricher. Ce petit homme vif, entreprenant, autoritaire, passionné de botanique et d'histoire locale — et dont notre Compagnie a couronné jadis une mémoire de philologie comparée sur les langues normande, anglaise et française — joignait à une imagination de poète l'érudition quelque peu confuse d'un humaniste de la Renaissance. Il a passé sa vie à décrire les sites et les monuments de l'Avranchin, qu'il connaissait admirablement. Mais il a fait mieux : il a été un éveilleur d'intelligences, un très utile et très brillant professeur, et ses élèves ont gardé de lui un souvenir enthousiaste. « Son enseignement pratique, élevé et éminemment suggestif, — c'est Eugène de Beaurepaire qui parle — il ne le donnait pas seulement dans sa chaire. L'été il emmenait volontiers avec lui ses meilleurs élèves dans ses courses à travers la campagne à la recherche des plantes rares et des monuments. Tous les ans, il conduisait

une nombreuse bande d'écoliers au Mont-Saint-Michel, merveilleux musée architectural dont il connaissait tous les secrets et qui se prêtait aux plus profitables démonstrations... » Où, mieux qu'en un tel endroit et en compagnie d'un tel maître, un jeune homme bien doué aurait-il pu entendre le premier appel de l'histoire ? Pardonnons à Le Héricher ses étymologies fantaisistes, et que l'Académie soit excusée d'avoir encouragé son œuvre philologique, définie plus tard par Gaston Paris « une étrange *olla prodrida* » ; il a bien mérité de la Normandie puisque deux de nos meilleurs historiens régionaux, Eugène et Charles de Beaurepaire, ont reconnu qu'ils lui devaient, en partie du moins, leur vocation.

En 1847, Charles de Beaurepaire, venu à Paris pour y suivre les cours de la Faculté de Droit, subit avec succès l'examen d'entrée de l'Ecole des Chartes, tout récemment réorganisée. Une ordonnance du comte de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, signée par le roi Louis-Philippe le 31 décembre 1846, l'avait transférée des combles de la Bibliothèque royale au rez-de-chaussée du Palais des Archives, l'ancien hôtel Soubise. On y accédait par la porte de l'hôtel de Clisson, rue du Chaume, aujourd'hui rue des Archives, cette élégante porte du XIV^e siècle, dont le caractère convenait si bien à une école consacrée à l'étude du moyen âge. Le salon ovale des Soubise, décoré de lambris de bois ornés par les sculpteurs Lambert-Sigisbert Adam et Jean-Baptiste Lemoine de figures allégoriques des sciences et des arts, était devenu la salle des cours. La séance d'inauguration s'y tint le 5 mai 1847, les travaux d'aménagement commencés trop tard ayant reculé jusqu'à cette date la réouverture officielle de l'Ecole. Les élèves purent y entendre le ministre réclamer, entre autres services que la France attendait d'eux,

« celui d'attacher les esprits aux institutions présentes par la recherche de tout ce qu'il a fallu d'efforts, de combats pour les conquérir... » Moins d'un an après, la Révolution et les émeutes qui la suivirent devaient porter à ces institutions un rude assaut et provoquer en même temps chez cette jeunesse un curieux mouvement d'effervescence. Le 24 février 1848, la République était proclamée. Les élèves de l'Ecole des Chartes décidèrent d'aller offrir leurs hommages au Gouvernement provisoire. Ils se réunirent afin de rédiger une adresse. Deux projets furent présentés : l'un, dont l'auteur était Charles Tranchant, futur président de la Compagnie des Messageries maritimes et l'un des fondateurs avec Boutmy de l'Ecole libre des Sciences politiques, paraphrasait le verset *Deposuit potentes de sede*; il fut repoussé. On adopta l'autre, dont la phrase essentielle était : « Les élèves de l'Ecole des Chartes, après avoir, par leurs études, suivi dans le cours des siècles le développement progressif de la liberté française, viennent avec bonheur en saluer le couronnement définitif. » Le 8 mars, les élèves en corps se rendirent à l'Hôtel de Ville et présentèrent leur adresse à Buchez, adjoint du maire de Paris. Celui-ci leur répondit, au nom du Gouvernement provisoire, par un discours où, à leur grande surprise, il cita Joseph de Maistre. Il eût probablement fort bien accueilli le *Deposuit potentes de sede* de nos Livres saints. C'est là, j'imagine, la seule fois de sa vie que Charles de Beaurepaire prit part à une manifestation politique.

Au reste, malgré l'insuffisance et l'intermittence de l'enseignement, conséquence inévitable du changement de régime, le jeune étudiant ne laissa pas de profiter, pendant son séjour à l'Ecole, des leçons de maîtres illustres, au premier rang desquels il faut citer Benjamin Guérard et Jules Quicherat.

L'un professait l'histoire des institutions politiques et l'autre l'archéologie du moyen âge. Le cours de Guérard était solide, nourri, plein de vues générales, auxquelles il savait joindre les notions précises, la définition des termes techniques, le tout fondé sur une étude critique et détaillée des documents. Celui de Quicherat se distinguait par la belle ordonnance et l'enchaînement rigoureux des faits. C'était, au dire de tous ceux qui l'ont connu, un maître incomparable, et les nombreux archéologues qu'il a formés sont restés, pendant toute leur vie, sous le charme de son enseignement. De ces noms célèbres il convient de rapprocher celui d'Eugène de Rozière qui professait alors l'histoire du droit civil et canonique. Son enseignement dont la durée fut courte — à peine quatre ans, de 1847 à 1851 — a laissé peu de traces, mais il dut être néanmoins très fructueux, si l'on en juge par le nombre et la valeur des thèses de caractère juridique soutenues pendant cette période. Deux d'entre elles, en particulier, qui signalèrent la promotion du 25 novembre 1850, furent immédiatement imprimées dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, celle d'Henri d'Arbois de Jubainville, le futur maître des études celtiques, sur la minorité et ses effets dans la France coutumière au moyen âge, et celle de Charles de Beaurepaire sur l'asile religieux dans l'empire romain et la monarchie française. Cette dernière obtint une mention très honorable au Concours des Antiquités nationales, et son auteur sortit troisième de l'École, comme Delisle, l'année précédente. Quelques mois plus tard, la clairvoyance d'un homme qui jouissait d'un grand crédit dans les milieux scientifiques et politiques de la province, Auguste Le Prévost, lui faisait confier la direction des Archives de la Seine-Inférieure.

Ces modestes fonctions d'archiviste départemental que

M. de Beaurepaire a remplis pendant cinquante-quatre ans — vous savez tous, Messieurs, avec quelle conscience et quelle distinction — le fixèrent pour toujours en Normandie et le mirent, tout jeune encore, en contact avec le plus riche dépôt historique de cette province. Ce qui allait passer sous ses yeux, au cours de son travail de classement et d'inventaire, ce sont les chartiers de ces grandes abbayes normandes, Fécamp, Jumièges, Saint-Wandrille, Saint-Ouen de Rouen, dont l'histoire, antérieure même à la fondation du duché, a pris un nouvel éclat au temps des ducs et qui furent, pendant tout le moyen âge, d'incomparables foyers de vie intellectuelle et d'activité économique. Avec les fonds précieux de l'archevêché de Rouen, du Chapitre de la cathédrale, des officialités, des paroisses, il allait pénétrer jusqu'au cœur de l'administration d'un vaste diocèse, voir quels liens étroits ont toujours rattaché l'église métropolitaine à ses suffragantes et comprendre l'importance du rôle politique et social de nos archevêques. Les papiers des Domaines, de l'Intendance de Rouen, du Bureau des Finances, des Elections, des établissements d'instruction publique, la masse énorme des dossiers judiciaires accumulés dans les greffes des bailliages et des hautes justices seigneuriales, les titres de famille, les registres de tabellionage lui montreraient en plein fonctionnement ces institutions de l'ancienne France dont le cours de Guérard n'avait pu lui donner qu'une connaissance théorique. Et plus tard, lorsqu'il aurait parcouru ces magnifiques collections de documents que nous ont laissés les grands corps constitués de la province, Echiquier et Parlement, Cour des Aides, Chambre des Comptes, Etats provinciaux, c'est la Normandie elle-même qui lui apparaîtrait avec sa physionomie propre, une Normandie fière de ses origines, consciente de son individualité,

et — ce qui nous semble aujourd'hui un archaïsme bien lointain, tellement nos idées sur l'unité nationale diffèrent de celles de nos ancêtres — sachant concilier l'attachement le plus jaloux à ses libertés particulières avec le dévouement le plus fidèle à la couronne de France.

Ces fonds d'archives n'avaient pas souffert, autant qu'on aurait pu le craindre, de l'incurie des administrations qui s'étaient succédé dans le département pendant la première moitié du XIX^e siècle. Léopold Delisle, qui les avait explorés, les avait trouvés, nous dit-il, dans un état relativement satisfaisant. Mais aucun esprit de suite, aucune méthode n'avaient présidé jusqu'alors à leur classement, et ils restaient lettre close pour le public studieux qui commençait un peu partout à s'intéresser à l'histoire locale. Une tâche considérable s'offrait donc à l'activité de Charles de Beaurepaire : il s'y dévoua tout entier, uniquement préoccupé de mettre en ordre les collections confiées à sa garde, de les accroître et de faciliter la connaissance et l'emploi des inépuisables richesses qu'elles renferment. Neuf volumes d'inventaire, portant sur les séries C, D et G (administrations provinciales, instruction publique et clergé séculier), furent publiés de 1864 à 1903 : ils renferment l'analyse ou l'indication d'une foule de pièces anciennes et de genres très variés. Pendant ce temps, le dépôt s'enrichissait par de nombreuses réintégrations de documents. Le chartrier de l'abbaye de Valmont, découvert dans un grenier de la mairie de Cany, venait prendre sa place parmi les fonds des abbayes. L'Administration des Hospices de Rouen remettait à la Préfecture la partie ancienne des archives de l'Hôpital Général et de l'Hôtel-Dieu. En 1885, l'archiviste obtenait le versement à son dépôt des registres plumitifs d'audience de la juridiction consulaire de Rouen, conservés au

greffe du Tribunal de Commerce. Les archives anciennes du Tribunal de Dieppe lui avaient été abandonnées en 1879. Il retrouva également dans les communes qui furent chefs-lieux de districts un assez grand nombre de pièces des administrations révolutionnaires et put les annexer, comme elles devaient l'être, aux Archives du département. La plus belle conquête qu'il ait réalisée pour son dépôt a porté sur l'imposante collection des registres de l'Echiquier et du Parlement de Normandie, qui menaçaient de périr dans les caves et les combles du Palais de Justice, en compagnie du magnifique fonds du tabellionage de Rouen. C'est pour les recevoir que fut construit le bel immeuble en bordure du boulevard des Belges. La notoriété de Charles de Beaurepaire valut également à ses Archives de nombreux dons qu'il a consignés dans ses rapports annuels. Ceux-ci nous révèlent en outre l'activité dont il a fait preuve au cours de ses tournées d'inspection : il en profitait pour classer et analyser les pièces anciennes qu'il découvrait dans les archives communales, il signalait aux maires leur intérêt et indiquait les mesures propres à en assurer la conservation. Cette œuvre obscure, modeste, souvent incomprise du public quoiqu'éminemment utile, poursuivie sans bruit comme sans lassitude pendant de longues années, réquérait chez celui qui l'accomplissait l'amour du devoir et une aptitude assez rare au désintéressement. Ne justifie-t-elle pas l'éloge que décernait à votre confrère, au lendemain de sa mort, le chef actuel de l'Etat, alors ministre de l'Instruction publique, lorsqu'il saluait en lui « un travailleur infatigable » et « le modèle des archivistes » ?

N'eût-il été que le plus consciencieux et le plus obligeant des fonctionnaires, Charles de Beaurepaire aurait droit à

notre gratitude pour nous avoir révélé l'existence de sources historiques précieuses et les avoir mises si libéralement à notre disposition. Mais cet archiviste avait lui-même le goût de l'histoire et il ne pouvait vivre au milieu de toutes ces richesses sans être tenté de les utiliser pour ses études. Taine nous raconte que, dans la petite salle de travail des Archives nationales où il préparait ses ouvrages sur la Révolution, il était devenu presque le contemporain des hommes de cette époque : en suivant sur le papier jauni leurs vieilles écritures, il croyait les entendre parler tout haut. Dans le silence de ses Archives, M. de Beaurepaire n'avait qu'à prêter l'oreille pour entendre des voix lointaines étouffer les bruits du dehors et lui parler un langage qui lui était depuis longtemps familier. Elles le pressaient de prendre la plume pour combattre l'ignorance, dissiper les erreurs et les préjugés, apporter plus de lumière sur une question obscure ou controversée; et c'est pour répondre à leur appel qu'après avoir aidé les autres, il se mettait lui-même à la besogne et faisait œuvre d'historien.

A peine installé dans ses Archives, il montre le parti qu'il devait en tirer en envoyant à la Société des Antiquaires de Normandie un mémoire sur Jean Masselin, chanoine de Rouen, député du Chapitre aux Etats généraux de 1484. Cet homme avisé, très versé dans la politique, fut, avec Philippe Pot, seigneur de la Roche, représentant de la noblesse bourguignonne, l'orateur le plus écouté de cette assemblée, dont il a écrit le Journal, et c'est par ses discours énergiques que l'on peut le mieux se rendre compte de l'état misérable de notre province sous le règne de Louis XI. Lui aussi, comme son collègue bourguignon, et pour la première fois, soutint avec éloquence la théorie de la souveraineté du peuple, tout en la restreignant, d'ailleurs, — on ne l'a pas

assez dit, — aux périodes de minorité royale, où cette souveraineté ne cesse pas d'appartenir au roi en principe, mais en fait revient au peuple, qui en délègue aux Etats la tutelle et la procuration.

A ces Etats généraux de Tours, si célèbres dans l'histoire, et dont M. de Beaurepaire a été le premier à nous exposer le rôle d'une façon précise, la question s'était posée de savoir quelle partie de la Normandie, Cotentin ou Pays de Caux, était le plus écrasée par les tailles et méritait davantage un dégrèvement, et la balance avait penché en faveur du Cotentin. Il semble que notre maître ait voulu vérifier par lui-même le bien-fondé de cette préférence en recourant aux sources. Comme il advient souvent en pareil cas, ses recherches l'entraînèrent plus loin qu'il ne l'avait prévu, et elles donnèrent naissance à ce beau livre sur *l'Etat des Campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen âge*, livre qui se présente comme un modeste supplément à l'ouvrage classique de Léopold Delisle sur la condition des classes agricoles, comme un simple recueil de notes et de documents, mais qui nous offre en réalité le tableau le plus fidèle de la vie des campagnes normandes aux XIV^e et XV^e siècles. Par de nombreux exemples, puisés surtout dans les registres de tabellionage, source à peu près inexplorée jusqu'alors, l'auteur nous fait connaître la condition des personnes et le régime des terres, les différences d'emploi du bail à cens et du bail à rente, les genres de culture, les arbres à fruit, les boissons, les animaux employés dans l'agriculture, les rentes à vie, l'appauvrissement de la noblesse révélé par le passage d'un grand nombre de fiefs entre les mains des roturiers, l'affaiblissement de l'influence moralisatrice du clergé par suite du bail des cures, la désolation du pays

pendant l'occupation anglaise, les salaires des domestiques et des ouvriers, les prix de location de la terre, les prix de vente des animaux et des denrées. C'est, en somme, l'état matériel et moral des campagnes à la fin du moyen âge qu'il décrit méthodiquement. On a reproché à cet ouvrage, au point de vue de la composition, de n'être pas toujours assez synthétique, de se borner parfois à de simples constatations. Et sans doute l'auteur aurait pu, sans détriment sérieux pour l'histoire, resserrer çà et là le détail des preuves qu'il énumère ou transcrit pour chaque fait principal. Quelques vues plus générales eussent donné à son livre l'unité qui lui manque. Mais ce qu'il s'est proposé de faire, nous offrir un ensemble de faits exacts et bien choisis, il l'a éminemment réalisé. En le lisant on demeure presque stupéfait du nombre vraiment extraordinaire de textes consultés et mis en œuvre, et l'on est séduit par la lucidité de l'exposé, si complète que les conclusions se présentent pour ainsi dire d'elles-mêmes à l'esprit. Cet ouvrage, qui devrait être, a dit Léopold Delisle, dans toutes les bibliothèques normandes, est certainement l'un des meilleurs que nous possédions sur l'économie rurale en France avant la Révolution.

L'état de l'instruction publique dans l'ancien diocèse de Rouen a fait également l'objet des savantes recherches de M. de Beaurepaire. Les résultats de son enquête sont consignés dans trois petits volumes fort instructifs, où la matière est à peu près épuisée. Ce qu'il a voulu faire connaître, ce sont les établissements d'enseignement primaire et secondaire, comme nous dirions aujourd'hui. Pour l'époque postérieure au XII^e siècle, il a réuni et habilement groupé beaucoup de renseignements nouveaux, notamment sur les écoles rurales du moyen âge et sur les mesures qui furent prises au cours des

siècles modernes pour développer l'instruction dans les différentes classes de la société. On a plaisir à parcourir ces pages, d'une documentation si exacte et d'une lecture si attrayante, dans lesquelles il passe en revue le genre de vie des écoliers, la prospérité du collège de Rouen, dirigé par les Jésuites, les services qu'ont rendus les écoles gratuites des Frères, les communautés vouées à l'éducation des filles et les écoles professionnelles créées au XVIII^e siècle. L'ouvrage se termine par un état des maisons d'instruction publique en 1789, à la suite duquel on lit la lettre émue du préfet Beugnot, répondant au ministre Chaptal que le rétablissement des anciens collèges lui paraissait impossible.

Esprit très juridique, M. de Beaurepaire s'est toujours senti attiré vers l'étude du droit et des institutions, et c'est même dans cet ordre de recherches que ses travaux ont rendu à la science historique le plus de services. Nous lui devons une histoire précise de la Vicomté de l'Eau de Rouen, organisme à la fois judiciaire et financier, répondant à ce que l'on appelait ailleurs une prévôté : le vicomte de l'eau avait dans ses attributions la gérance du domaine ducal, principalement en ce qui touchait le commerce; il percevait les droits d'entrée sur les marchandises apportées à Rouen, soit par la Seine, soit par une des sept portes de la ville, les portes Cauchoise, Etoupée, Bouvreuil, Beauvoisine, la porte du Pont-Honfroi, la porte Saint-Ouen et celle du Pont-de-Seine; la connaissance des poids et mesures, la police des rivières lui appartenaient, et sa juridiction enfin s'exerçait, parfois très au loin, sur tous les transports par eau. Dans deux discours qu'il a prononcés ici-même, comme président de l'Académie, M. de Beaurepaire a également traité de deux questions fort importantes : il a étudié l'établissement

du service des Ponts et Chaussées dans la généralité de Rouen au XVIII^e siècle et il a montré quelles furent après les guerres anglaises les fonctions du grand sénéchal de Normandie, longtemps détenues par des membres de la famille de Brézé : la sénéchaussée était devenue une cour judiciaire d'appel jugeant par provision dans les intervalles des sessions de l'Echiquier.

Vous avez déjà pu voir, Messieurs, par l'énoncé de ces travaux, que les dispositions naturelles de votre confrère ne le portaient point à s'occuper indifféremment de toutes les époques de l'histoire. Il n'aimait guère celles où les documents demeurent encore trop isolés et concis, et où il faut remplacer les textes par des hypothèses : c'est pourquoi il n'a guère étudié le haut moyen âge, ni même la période anglo-normande, qui requiert la connaissance des sources anglaises et de fréquents séjours dans les riches dépôts d'archives d'outre-Manche. Sa prudence lui conseillait de marcher sur un terrain stable, et encore ne s'y avançait-il qu'avec précaution, lorsqu'il se sentait muni d'une documentation abondante et garanti, autant que possible, contre toutes chances d'erreur. « Sa probité historique et littéraire, a dit avec raison Mgr Loth, ne peut être comparée qu'à la sûreté de son érudition. » La période toutefois qui semble avoir eu ses préférences et dans laquelle il était, pour ainsi dire, comme chez lui, est celle qui s'étend du début du XIII^e siècle à la fin du XV^e, celle des guerres anglaises en particulier, au cours desquelles la Normandie, foulée par l'étranger, a pris conscience de son rôle historique et de la place qu'elle tenait dans l'unité française. Combien nous devons nous réjouir que M. de Beaurepaire ait orienté ses recherches de ce côté ! Les pages qu'il a écrites à ce sujet ont projeté beau-

coup de lumière sur des points obscurs ; il a comblé des lacunes et rectifié certains récits que des historiens modernes avaient trop légèrement acceptés. Trois comptes de Pierre Surreau, receveur général de Normandie, lui ont permis de tracer un tableau complet de l'administration anglaise pendant cette lamentable période de notre histoire. Son édition de la chronique de Pierre Cochon, notaire apostolique à Rouen, nous fait pénétrer à la même époque dans les milieux rouennais et nous montre les sentiments des gens du pays, surtout de la petite bourgeoisie, à l'égard des envahisseurs. Voici deux épisodes totalement ignorés jusqu'alors et qu'il nous révèle : ce sont, en 1418, les négociations, malheureusement restées stériles, que Robert de Braquemont, amiral de France, avait entamées avec les chefs du parti bourguignon pour arrêter les progrès de l'invasion anglaise après la prise de Harfleur : et c'est, en 1432, le hardi coup de main par lequel Ricarville s'empara du château de Rouen, succès éphémère que payèrent de leurs têtes l'audacieux partisan et ses cent quatre compagnons, décapités quelques semaines plus tard sur la place du Vieux-Marché. Et vous avez tous présents à l'esprit, j'en suis certain, ses beaux travaux sur Jeanne d'Arc, son mémoire si précis sur le lieu du supplice, ses recherches sur le procès de condamnation et sur les juges assesseurs, ses notes sur le cimetière de Saint-Ouen, sur la chapelle du château à l'époque où la sainte héroïne y était prisonnière, sur Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches, qui refusa de la condamner, sur Jean Lohier, célèbre canoniste, qui signala courageusement les vices de la procédure. Il faut savoir gré à Charles de Beaurepaire de nous avoir apporté sur ce drame émouvant tant de renseignements nouveaux : il a pris place ainsi parmi les meilleurs historiens de Jeanne

d'Arc et il a bien servi une cause qui était, dès le XV^e siècle, et qui l'est restée de nos jours, la cause même du patriotisme français.

Le patriotisme normand l'a également bien inspiré en l'amenant à s'occuper des Etats provinciaux. Ces assemblées délibérantes, issues de la fameuse Charte aux Normands et composées de représentants des trois ordres, clergé, noblesse et tiers-état, surent imposer au cours des siècles des limites à l'arbitraire royal et contribuèrent à maintenir les privilèges de la province. Réunis d'abord pour voter l'impôt, le lever et l'administrer, les Etats finirent par jouer un rôle économique et politique très important, surtout à partir du règne de Charles VII, où, d'extraordinaires qu'ils étaient, ils devinrent ordinaires et périodiques. Ils disparurent sous la minorité de Louis XIV, la royauté n'étant plus d'humeur à laisser discuter ses ordres ni à recevoir des remontrances. Mais les Normands ne cessèrent point de les regretter. « Rendez-nous, Sire, notre liberté précieuse, rendez-nous nos Etats », disait à Louis XV, en 1760, le Parlement de Rouen. Et en 1789, de nombreux cahiers de paroisses réclamaient encore leur rétablissement. M. de Beaurepaire a dressé un recueil complet de ces assemblées pendant l'occupation anglaise, époque où elles se bornèrent à voter, sous la pression du gouvernement d'Henri V et plus tard de celui du régent duc de Bedford, les écrasants subsides nécessités par la guerre, et où elles ne furent qu'un simulacre de représentation populaire, aussi impuissant à défendre les intérêts de la province qu'à assurer le progrès de la liberté politique. Il les a suivies sous le règne de Charles VII, qui, après le recouvrement de la Normandie, leur donna une consécration légale et une constitution définitive. Deux manuscrits de la Bibliothèque munici-

pale lui fournirent le texte des harangues prononcées par le président de Bauquemare aux Etats de 1566 à 1583, et les notes du président Groulart sur les sessions qu'il présida de 1586 à 1604. C'est alors que la Société de l'Histoire de Normandie eut l'heureuse idée de publier *in-extenso* les cahiers de ces assemblées depuis l'année 1567 : elle chargea notre confrère de ce travail. Aux procès-verbaux des séances et aux réponses faites par le conseil du roi, Charles de Beaurepaire ajouta une foule de notes et de pièces annexes puisées dans ses archives. Ainsi parurent successivement, de 1876 à 1888, huit beaux volumes contenant tous les actes des Etats depuis le règne de Charles IX jusqu'à l'année 1655, date à laquelle ils cessèrent d'être convoqués. Cette publication a servi de base à l'ouvrage définitif que vient de faire paraître l'éminent professeur d'histoire de Normandie à la Faculté de Caen, M. Prentout : ce dernier a bien voulu reconnaître dans sa préface qu'il n'aurait pu entreprendre d'écrire une histoire intégrale des Etats si M. de Beaurepaire ne lui avait fourni, pour la période du XVI^e au XVIII^e siècle, une matière fort abondante et excellemment choisie.

Lorsqu'on aborde une telle œuvre, il faut se résigner d'avance à être incomplet. Puis-je cependant passer sous silence l'action bienfaisante que notre maître a exercée sur toutes les sociétés savantes dont il faisait partie ? Il a été l'un des principaux fondateurs de la Société des Bibliophiles normands et de la Société de l'Histoire de Normandie, et leur président pendant de longues années. Il a porté un intérêt non moins vif à la Société des Amis des Monuments rouennais et à la Commission départementale des Antiquités. Il a travaillé aussi pour la Société rouennaise de Bibliophiles,

La présidence était pour lui une charge dont il remplissait avec scrupule toutes les obligations. Au premier rang de celles-ci il ne plaçait pas seulement le discours prononcé à l'assemblée générale — les seuls Bibliophiles normands ont eu la bonne fortune d'en entendre cinquante et un, qui sont une mine de renseignements curieux — à toutes les séances de sociétés auxquelles il assistait, il était prêt à faire une communication, et quand l'ordre du jour se trouvait épuisé un peu trop vite, on le voyait sortir de ses papiers une note intéressante, dont il ne donnait souvent que la substance, mais que plus tard il développait sous forme d'article ou de mémoire. Ainsi ont paru dans les Bulletins des Sociétés savantes et notamment dans celui de la Commission des Antiquités, avant d'être réunis en volumes, des travaux sur une infinité de sujets, concernant surtout la ville de Rouen, ses monuments et ses artistes, mais aussi d'autres communes de la Seine-Inférieure, qui possèdent des édifices dignes d'attention ou sur le territoire desquelles on a fait quelque découverte. De ces articles les uns ne sont que des documents, accompagnés d'un bref commentaire; mais d'autres atteignent l'ampleur de véritables mémoires, comme celui, consacré aux architectes de Rouen, du XIII^e siècle à la Révolution, qui a paru dans le *Bulletin des Amis des Monuments rouennais*. Tous sont extrêmement précieux pour les archéologues, qui peuvent ainsi contrôler par des textes de date certaine les résultats auxquels les a conduits l'étude directe des édifices.

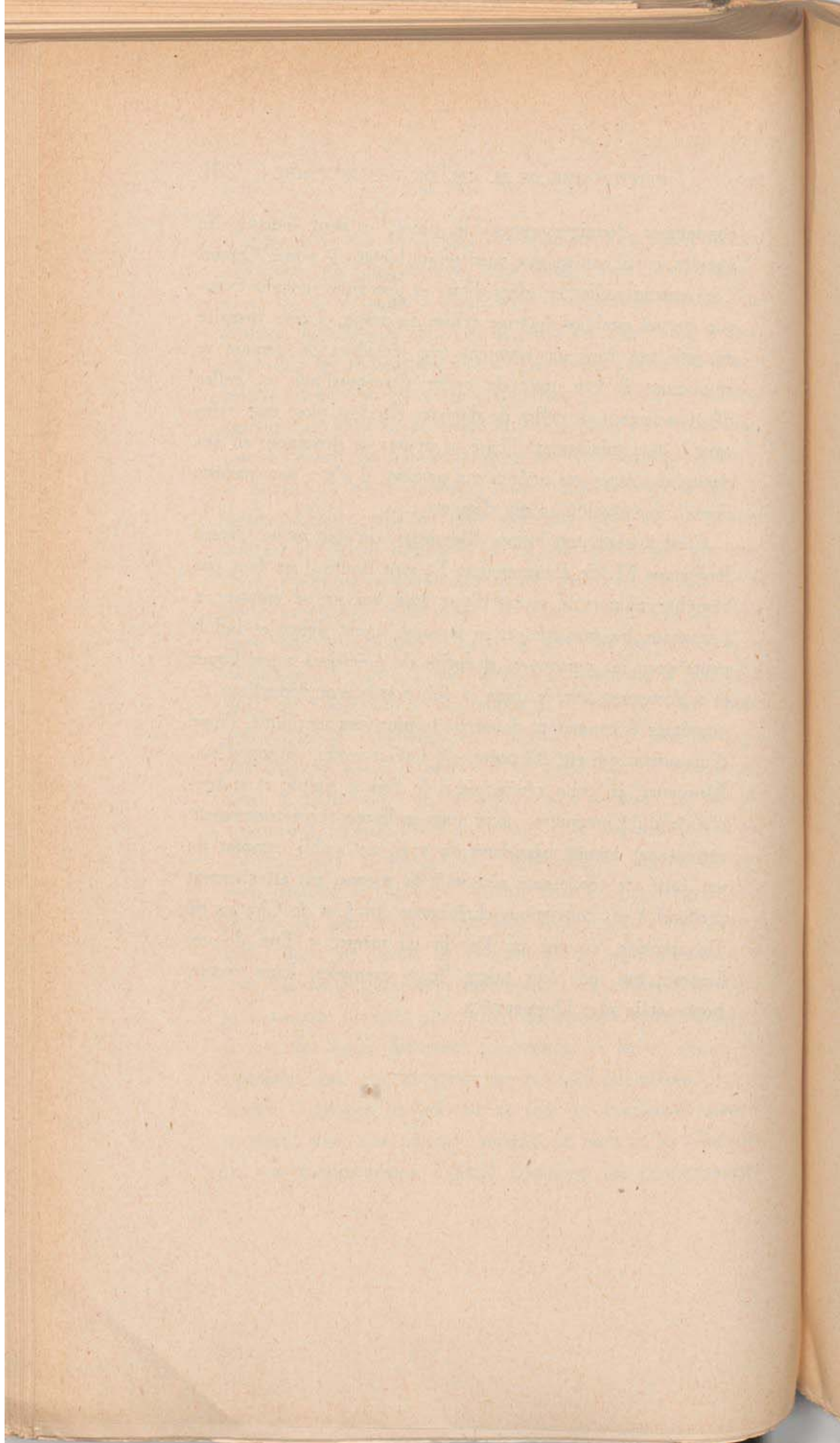
Si, par une hypothèse qui n'a rien d'absurde, Messieurs, le grand savant dont nous célébrons le centenaire vivait encore aujourd'hui, et s'il avait pu assister à cette cérémonie, l'hommage rendu à ses travaux, tout imparfait qu'il soit, eût certainement ému son âme délicate; mais il eût supporté

malaisément nos éloges, car il était, vous le savez, la modestie même. Je m'imagine que, se levant pour nous remercier, il aurait voulu reporter tout le mérite de son œuvre à ses anciens maîtres, à cette Ecole des Chartes dont il fut longtemps parmi nous la personnification vivante et à laquelle il avait voué une tendresse quasi filiale. Et cette opinion, pour être excessive, n'en aurait pas moins contenu une part importante de vérité. L'enseignement reçu à l'Hôtel Soubise avait contribué sans doute à développer en lui les fortes qualités qui font l'érudit : la défiance des opinions courantes, l'habitude de recourir aux sources originales, le discernement dans la recherche et l'interprétation des textes, la conscience et la précision. Ces qualités, certes, sont loin d'être l'apanage exclusif des chartistes, et il se peut même que beaucoup d'entre eux en soient dépourvus. Mais elles figurent au premier rang de celles que l'on s'efforce de leur inculquer. Le caractère le plus original et le plus bienfaisant de l'Ecole des Chartes — pardonnez-moi, Messieurs, de le rappeler en terminant — n'est-il pas, en effet, d'être avant tout une école de méthode, où ce qui s'apprend, c'est le moyen et la manière d'apprendre ? Aussi, parmi tous les élèves aux idées et aux tendances si diverses qui s'y sont formés, aucun n'a jamais senti peser sur son esprit même l'apparence d'un joug, et, de tous les régimes politiques qui se sont succédé depuis qu'elle existe, aucun n'a pu seulement songer à faire d'elle un instrument de règne. Ce trait distinctif apparaît dans un relief lumineux quand on constate que les périodes où elle a produit le plus d'érudits remarquables et originaux sont précisément celles où ses cours étaient le plus embryonnaires, et surtout où ses élèves ont le moins subi la contre-influence d'autres écoles, très différentes par le but et par l'esprit. S'étonner,

d'ailleurs, qu'elle ait produit des hommes distingués dans les disciplines les plus diverses, c'est oublier que, si l'enseignement qu'on y reçoit a pour objet l'étude de l'histoire de France, la méthode qu'on y acquiert est applicable à tous les ordres de recherches. Etablir des faits, c'est-à-dire n'admettre comme fait que ce qui est certain ou démontré, colliger ces faits, en fixer la succession et, s'il se peut, l'enchaînement, user à l'égard des faits historiques des procédés employés par le naturaliste ou le physicien dans l'observation des phénomènes naturels, telle est cette méthode, qui n'est en somme que de la logique appliquée. C'est, par excellence, une méthode d'affranchissement intellectuel, puisqu'en mettant l'étudiant en contact direct avec les sources premières de l'histoire, elle lui apprend d'abord à sortir de lui-même, à se soustraire à l'empire de ses idées les plus intimes, et que, plus tard, en l'obligeant à un laborieux et difficile effort pour entrer dans les sentiments des hommes de jadis, pour se faire une âme pareille à la leur, elle lui apprend, non plus seulement à s'affranchir de lui-même, mais à sortir du temps. L'historien regarde vivre ces hommes, si semblables à ceux d'aujourd'hui, et cependant si différents, si semblables par leurs passions et par leurs besoins, mais si complètement différents par leurs idées et par leurs jugements. Il voit se succéder dans les esprits les conceptions les plus opposées; il voit des âmes généreuses embrasser avec enthousiasme des opinions que d'autres plus tard regarderont comme odieuses; il voit des luttes follement passionnées se livrer autour de questions qui, par la suite, ne parviendront même plus à retenir l'attention de qui que ce soit; et il apprend ainsi à supporter avec une patience résignée le bruit et les clameurs de son propre temps. Quand il entend ses contemporains

condamner dédaigneusement le passé, il peut hausser les épaules, car il sait qu'eux aussi seront bientôt le passé. Quand il les entend railler les idées d'hier et proclamer comme évangile éternel quelque doctrine éclosée du matin, il peut prendre en pitié ces fous qui ignorent que les idées de demain se moqueront à leur tour de celles d'aujourd'hui, et celles d'après-demain de celles de demain. Et c'est alors que, relevant la tête, pleinement libéré, il pourra se demander si, au-dessus de toutes ces ombres qui passent, il n'y a pas quelque chose... ou Quelqu'un qui demeure...

C'est à cette conclusion, Messieurs, qu'était arrivé depuis longtemps M. de Beaurepaire. Et sans doute il ne faut pas chercher ailleurs le secret d'une âme qui sut se montrer si ferme sur les principes et si invariablement douce et indulgente pour les personnes, si éprise de précisions scientifiques et si fortement ancrée dans sa foi, portée aux déductions rigoureuses et cependant douée de la plus vive sensibilité, l'âme d'un savant qui eût été poète, s'il l'avait voulu. Aujourd'hui, Messieurs, en cette cérémonie à la fois si simple et si touchante du Centenaire, nous nous inclinons respectueusement devant cet amour passionné du vrai, cet oubli complet de soi, cette vie vouée sans réserve à la science, cet attachement profond à ses convictions chrétiennes qui font de Charles de Beaurepaire, comme on l'a dit ici même, « l'un de ces hommes qui, par leur talent, leurs exemples, leurs vertus, honorent le plus l'humanité ».



LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

dont les adresses en l'honneur de Charles de Beaurepaire

ont été lues

EN LA SÉANCE SOLENNELLE DU 24 MARS 1928

- Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure;
Société de l'Histoire de Normandie: M. P. LE VERDIER,
président;
Société des Antiquaires de Normandie: M. SAUVAGE,
secrétaire;
Faculté de Droit de Caen: M. NÉZARD, doyen;
Société d'Histoire du Droit normand: M. ASTOUL;
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen:
M. H. PRENTOUT, secrétaire;
Fédération historique de Normandie: M. H. PRENTOUT,
président;
Association normande pour le Progrès de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Arts: M. DE LONGUEMARE, directeur;
Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-
Lettres du Département de l'Eure: M. DOUCERAIN, secré-
taire;
Mairie d'Avranches: M. BRIAND, maire;
Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts
d'Avranches et de Mortain: M. DESCOQS, président;
Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire natu-
relle du Département de la Manche: M. le D^r LECLERC,
président;

Société nationale académique de Cherbourg : M. LEGRIN,
président ;

Association Barbey d'Aurevilly : M. LE CACHEUX,
président ;

Société des Bibliophiles normands : M. Jean LAFOND ;

Société rouennaise de Bibliophiles : M. GARRETA, vice-
président ;

Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie
de la Seine-Inférieure : M. Louis DESCHAMPS, président ;

Société des Amis des Monuments rouennais : M. ELOY,
vice-président ;

Société normande d'Etudes préhistoriques : M. ELOY,
président ;

Société des Architectes de la Seine-Inférieure et de
l'Eure : M. CHIROL, président ;

Société industrielle de Rouen : M. RENARD, président ;

Association mutuelle « La Propriété immobilière de
Rouen » : M. RENARD, président.

SUPPLÉMENT (1901-1908)

AU

RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE

DES TRAVAUX

DE

M. CHARLES DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE

Archiviste de la Seine-Inférieure

Membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

Par M. CH.-AUG. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE

En 1901, à l'occasion du cinquantenaire de M. Ch. de Beaurepaire aux fonctions d'archiviste du département de la Seine-Inférieure, nous avons, sur la demande de MM. le D^r Coutan, Héron, P. Le Verdier et l'abbé Tougard, publié le *Répertoire bibliographique* de ses travaux.

Depuis cette date, jusqu'à sa mort survenue en août 1908, M. Ch. de Beaurepaire a encore beaucoup publié et l'Académie de Rouen, à laquelle il était si profondément attaché, a pensé que pour marquer d'une manière durable la célébration du centenaire de sa naissance, il était utile de donner un supplément au *Répertoire* de 1901.

Il eût été intéressant de fournir, comme nous aurions dû le faire dans notre premier travail, une analyse suc-

cincte des sujets traités par M. Ch. de Beaurepaire dans les Rapports présentés au Conseil général sur les archives départementales de la Seine-Inférieure de 1878 à 1902. Mais cela eût encore augmenté ce travail déjà bien long.

Malgré ces lacunes et ces imperfections, ce supplément à la bibliographie rendra service, nous l'espérons, à tous ceux qui ont l'amour et le culte de notre vieille province.

Ch.-Aug. DE B.

1901-1908

1901.

547. Allocution prononcée par M. de Beaurepaire, lors de son cinquantenaire d'archiviste du département de la Seine-Inférieure.

Répertoire bibliographique des Travaux de M. Charles de Robillard de Beaurepaire, par Ch.-Aug. de Robillard de Beaurepaire. Rouen, Cagniard (Léon Gy, succ^r), in-8°, p. xi.

548. Les Candidats à l'Ecole de Dessin de Rouen, lors de la Création des Ecoles centrales dans la Seine-Inférieure (1796).

Les Amis des Monuments rouennais. Bulletin, 1900. Rouen, Lecerf, in-4°, pp. 133-143.

549. Discours prononcé dans la 75^e Assemblée générale de la Société des Bibliophiles normands, le 4 juillet 1901. (Les Antiquités et Singularités de la ville de Rouen de Taillepied, édités par M. l'abbé Tougard. — Eloge de M. Robert Langlois, comte d'Estaintot.)

Compte rendu de la séance de l'Assemblée générale du 4 juillet 1901. Petit in-4°, s. l. n. d., pp. 4-9.

550. Discours prononcé dans la 76^e Assemblée générale de la Société des Bibliophiles normands, le 19 décembre 1901. (MM. Léon-François Poret, marquis de Civille; Louis-Henri-Gabriel Mery de Bellegarde; Charles Verger; Raoul-Hippolyte-Edmond Rangeard de la Germonière.)

Compte rendu de la séance de l'Assemblée générale du 19 décembre 1901. Petit in-4°, s. l. n. d., pp. 4-14.

551. Recueil de Chartes concernant l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux, avec introduction, notes et tables.

Mélanges. Documents publiés et annotés par MM. Ch. de Beaurepaire, Paul Le Cacheux, A. Héron et Hippolyte Sauvage. Cinquième série. Rouen, Lestringant, in-8°, pp. 333-453. (*Société de l'Histoire de Normandie*.)

552. Notes sur François Bertaut.

La Normandie, revue mensuelle, historique, archéologique, littéraire, tome IX, octobre 1901, pp. 433-443.

553. Rapport de l'Archiviste du département (Fonds d'élections.— Fabrication des angelots dans les environs de Neufchâtel, etc.)

Conseil général du département de la Seine-Inférieure, 2^e session ordinaire de 1901. Rouen, Gy, in-4^o, pp. 338-346.

1902.

554. Blaise Pascal et sa famille à Rouen de 1640 à 1647, par Ch. de Beaurepaire. Rouen. Gy, in-8^o, 103 pp. (fac-similé.)

Extrait du *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, Année 1900-1901, pp. 211-311.

555. Entrée de Charles VIII à Rouen en 1485. Reproduction fac-similé d'un imprimé du temps, avec introduction et annexes. Rouen, Léon Gy, in-4^o, xxvi-32 pp.

Société des Bibliophiles normands.

556. Discours prononcé dans la 77^e Assemblée générale de la Société des Bibliophiles normands, 22 mai 1902. (Armand Gasté, Cinquantenaire de M. Léopold Delisle à la Bibliothèque de l'École des Chartes et à la Société de l'Histoire de France.)

Compte rendu de la séance de l'Assemblée générale du 22 mai 1902. Petit in-4^o, s. l. n. d., pp. 4-10.

557. Discours prononcé dans la 78^e Assemblée générale du 21 mai 1902. (M. François-Valentin Bouquet.)

Compte rendu de la séance de l'Assemblée générale du 18 décembre 1902. Petit in-4^o, s. l. n. d., pp. 4-10.

558. Etat des marchands de Rouen en 1567.

La Normandie, revue mensuelle, historique, archéologique, littéraire, tome X, juin 1902, pp. 241-258.

559. Notés sur les architectes de Rouen. Architectes du XIII^e siècle : Enguerran, Jean d'Andeli, Durand, Gautier de Saint-

Hilaire, Jean Davi, Richard de Hauville, etc. — Architectes du XIV^e siècle : Jean Camelin, Jean Marescot, Jean de Baïeux, Jean Périer, Guillaume de Baïeux, Aux-Tabours, Pierre Mallet, etc.

Les Amis des Monuments rouennais, Bulletin, année 1901. Rouen, Lecerf, in-4^o, pp. 75-96.

560. Rapport de l'Archiviste du département. (Recherches de M. Tourolle. — Travaux exécutés au château de Longueville. — Comté de Gournay. — Collégiale de Saint-Hildevert de Gournay. — Abbaye de Bellozanne, etc.)

Conseil général du département de la Seine-Inférieure, 2^e session, Rouen, Gy, in-4^o, pp. 344-353.

1903.

561. Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790 (Seine-Inférieure). Séries C et D, tome II. Rouen, Lecerf, in-4^o, 300 pp.

562. Etat général par fonds des archives départementales (Seine-Inférieure).

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, direction des Archives. Etat général par fonds des Archives départementales. Ancien régime et période révolutionnaire. Paris, Picard, in-4^o, 946 pp. (Seine-Inférieure, pp. 653-670.)

563. Rapport de l'Archiviste du département. (Renseignements sur le Collège de Rouen, 1779-1793. — Documents sur les Ursulines et la Providence de Rouen. — Contrats de fondation de Pierre Cochon et de Guillaume Manchon, notaire apostolique, etc. — Mauvais état des minutes du tabellionage antérieures à 1786.)

Conseil général du département de la Seine-Inférieure. 2^e session. Rouen, Gy, in-4^o, pp. (336)-(344).

564. Préface et notes sur trois chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de Rouen au XVII^e siècle. (Jean, Charles et Charles Le Huc.)

La Médecine et l'Art en Normandie, documents pour servir à l'histoire de la Médecine en Normandie, par MM. Ch. de Beaurepaire. P. Derocque, A. Halipré, René Hélot, C. Nicolle, G. Panel, P. Petit, A. Poussier, M. Trenel, avec préface de M. Ch. de Beaurepaire. Rouen, Lestringant, in-4^o, 119 pp. Préface 3 pp. Notes sur les trois chirurgiens, pp. 109-118. Ce travail avait paru auparavant dans la *Revue médicale de Normandie*,

565. Introduction (XIII pp.) à *La Normandie sous la monarchie absolue (Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI)*, par A. Legrelle. Braine-le-Comte, Zech et fils, in-8°, 395 pp.

566. Lettres de Cideville à Descamps, 1747-1775.

La Normandie, revue mensuelle, historique, octobre, pp. 401-413; novembre, pp. 448-459.

567. Discours prononcé dans la 79^e Assemblée générale de la Société des Bibliophiles normands, 11 juin 1903. (MM. Claude-Stephen Le Paulmier et Léonce de Glanville. *Le variable discours de la vie humaine, nouvellement traduit du latin en rithme françoise* de Guillaume Haudent.)

Compte rendu de la séance de l'Assemblée générale du 17 décembre 1903. Petit in-4°, s. l. n. d., pp. 4-10.

568. Discours prononcé dans la 80^e Assemblée générale de la Société des Bibliophiles normands, 17 décembre 1903. (MM. A. Héron et le marquis des Roys d'Eschandelys.)

Compte rendu de la séance de l'Assemblée générale du 17 décembre 1903. Petit in-4°, s. l. n. d., pp. 4-10.

569. Pouillés de la province de Rouen, publiés par M. Auguste Longnon, membre de l'Institut, Daupeley-Gouverneur, in-8°, 22 pp.

Extrait de : *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome LXIV, pp. 596-617.

570. Notice sur l'Oratoire de Rouen. Rouen, Gy, in-8°, 31 pp.

Extrait de : *Précis analytique des travaux de l'Académie . . . de Rouen, pendant l'année 1901-1902*, pp. 201-229.

571. Notes sur les architectes de Rouen : Jenson Salvart, Jean Roussel, Alexandre et Colin de Berneval. Première moitié du xv^e siècle. (Planches).

Les Amis des Monuments rouennais. Bulletin, 1902. Lecert, in-4°, pp. 66-93.

Les documents relatifs à Alexandre de Berneval ont été reproduits dans : *A french purchase of english alabaster in 1414; two documents transcribed by M. Charles de Beaupaire with an introductory note by John Bilson, F. S. A. London. Harrison . . . 1907, 6 pp. Reprinted from the archaeological journal, vol. LXIV . . .*

572. Note sur l'hôtel de l'Ecu d'Orléans. (Le poète Mathurin Régnier mourut dans cet hôtel.)

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, tome XII, 1900-1902. Rouen, Léon Gy, in-8°, pp. 190-192, et aussi : *Nouveaux Mélanges historiques et archéologiques*, pp. 354-356.

573. Note sur Coulomb et Mosselman.

Ibidem, pp. 202 et 203, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 356 et 357.

574. Des images de majesté.

Ibidem, pp. 203-206, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 357-360.

575. Ecrivains et enlumineurs : *Contrat d'allouement pour le métier d'enlumineur, janvier 1394*; — *Ecrivain enlumineur loué à l'année par un seigneur anglais, mars 1420*; — *Travaux d'enlumineur et d'écrivain d'après un compte de trésorier de l'archevêque de Rouen, de la fin du XV^e siècle*; — *Fourniture d'un missel à l'église de Manneville-la-Goupil par les chanoines gras décimateurs de cette paroisse*; — *Extraits de compte de Saint-Nicolas de Rouen, mentionnant des travaux d'écrivains et d'enlumineurs, XV^e siècle*.

Ibidem, pp. 206-211, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 360-366.

576. Deux anciennes épitaphes relatives à la famille Erquemhout.

Ibidem, pp. 212 et 213, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 366-368.

577. Extraits des comptes de la confrérie des merciers établie en l'église Saint-Jean de Rouen : œuvres d'art, images, ornements d'église, sermons.

Ibidem, pp. 217-222, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 368-373.

578. Les anciennes hôtelleries de Rouen.

Ibidem, pp. 231-258, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 291-318.

579. Notice sur la fontaine du chapitre (de la cathédrale de Rouen). Planche.

Ibidem, pp. 265-288, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 319-342.

580. Notes sur les Antonins de Rouen.

Ibidem, pp. 318-325, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, avec titre : Notice sur les Antonins de Rouen, pp. 343-351.

581. Devis de contretables à la fin du XVIII^e siècle : contretable dans la chapelle Saint-Eloi à la cathédrale de Rouen et dans l'église de Bellefont à Rouen.

Ibidem, pp. 326-328, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, sous le titre : Anciennes contretables, pp. 351-353.

582. Notice sur le château de Longueville.

Ibidem, pp. 343-354, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 419-430.

583. Tombeau d'Anne Rychault (dans l'église des Cordeliers de Rouen).

Ibidem, pp. 366 et 367, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 373-375.

584. Manoir de Pierre Corneille au Petit-Couronne. (Valeur relativement importante de cette propriété.)

Ibidem, pp. 368 et 369, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 375 et 376.

585. Statues à l'entrée du Palais de Justice de Rouen.

Ibidem, p. 369, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 376 et 377.

586. Château du Bellay.

Ibidem, p. 370, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 377 et 378.

587. Maison avec lanterne devant une image de la Sainte-Vierge (à Rouen).

Ibidem, pp. 370 et 371, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 378 et 379.

588. Cloches de l'abbaye de Fécamp.

Ibidem, pp. 372 et 373, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 379 et 380.

589. Sceaux de la commune de Rouen.

Ibidem, pp. 385 et 386, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, p. 381.

590. Crucifix de la cathédrale de Rouen.

Ibidem, pp. 386 et 387, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, p. 382.

591. Ornaments liturgiques et décorations d'autels des églises de Gonnetot et d'Angerville-la-Martel.

Ibidem, pp. 387-392, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 382-387.

592. Notes sur les brigandines.

Ibidem, pp. 407-409, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 387-389.

593. Contrat de fondation à l'église Saint-Maclou de Rouen (1527).

Ibidem, pp. 409-412, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 387-393.

594. Notes sur les jetons de la Chambre ecclésiastique.

Ibidem, pp. 412 et 413, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, p. 393.

595. A propos d'armoiries du prince de Conti posées aux portes de l'église des Pénitents d'Ingouville.

Ibidem, pp. 425-428, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 393-397.

596. Notice sur les anciennes couvertures des maisons de Rouen.

Ibidem, pp. 429-449, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 397-418.

597. Note sur l'emplacement du couvent des Cordeliers de Rouen.

Ibidem, pp. 460-487, et aussi : *Nouveaux Mélanges*, pp. 430-458.

1904.

598. Notice sur la Chartreuse de Saint-Julien (Petit-Quevilly), composée d'après les comptes de cette communauté. Rouen, Léon Gy, in-8°, 35 pp.

Extrait de : *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 1902-1903*, pp. 337-367.

599. Le patriotisme en Normandie pendant l'occupation anglaise. Discours prononcé à la séance publique de la Société des Antiquaires de Normandie, le 29 janvier 1903. Caen, Henri Delesques, in-8°, 52 pp.

Extrait de : *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXVIII, pp. 97-146.

600. Nouveaux mélanges historiques et archéologiques concer-

nant le département de la Seine-Inférieure et plus spécialement la ville de Rouen. Rouen, Léon Gy, in-8°, 464 pp. avec planches.

Dans ce volume figurent les nos 489 531 et 534-546 du *Répertoire bibliographique*, 1901.

601. Notes sur les architectes de Rouen : Jean Richier, les Pontifs, Jacques Le Roux, Guillaume Duval, Pierre Le Signerre et autres, seconde moitié du xv^e siècle.

Les Amis des Monuments rouennais. Bulletin, année 1903. Rouen, Lecerf fils, in-4°, pp. 47-77.

602. Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de Normandie, le 25 juillet 1901. (Publications de la Société : *Correspondance de Miromesnil*, publiée par M. Pierre Le Verdier. — MM. Edmond Meyer; Robert Langlois comte d'Estaintot; le comte Amédée de Bourmont; le duc de Broglie, etc.)

Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie, tome IX, années 1900-1904, pp. 169-177.

603. Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de Normandie, le 10 juillet 1902. (Remerciements à M. le chanoine Porée, président d'honneur, et éloge de ses travaux, notamment sur l'abbaye du Bec.)

Ibidem, pp. 286-292.

604. Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de Normandie, 19 juillet 1903. (MM. André Huet, de Glanville, le marquis de Beaucourt, F. Bouquet, etc.)

Ibidem, pp. 357-366. (La partie du discours relative à M. F. Bouquet a été reproduite dans : Notice, discours et articles biographiques sur M. F. Bouquet. Rouen, Léon Gy, in-8°, 59 pp. Cf. pp. 18-22.)

605. Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de Normandie, 23 juin 1904. (MM. Ch. Legay et Alexandre Héron.)

Ibidem, pp. 422-433. (La partie du discours relative à M. A. Héron, suivie de la bibliographie de ses travaux par son gendre, le Dr Panel, a été tirée à part sous le titre : Notice sur M. Alexandre Héron, par Ch. de Beaurepaire, président de la Société de l'Histoire de Normandie Rouen,

Léon Gy, in-8°, 21 pp. Il existe de cette notice un autre tirage à part dans : *Allocutions et notices sur Pierre-Alexandre Héron, professeur de lettres, 1829-1903.*)

606. Arrêt du Parlement au sujet de voies de fait reprochées à un gentilhomme du pays de Caux. Note préliminaire.

Ibidem, pp. 4-9.

606¹. Expulsion des Irlandais, 1606. Note préliminaire.

Ibidem, pp. 42-44.

607. Méfaits imputés à d'Auberville, bailli de Caen, 1563. Note préliminaire.

Ibidem, pp. 92-96.

608. Arrêt du Parlement de Normandie prescrivant les mesures à prendre pour assurer la sécurité à l'intérieur de la ville de Rouen (28 avril 1563). Note préliminaire.

Ibidem, pp. 218-221.

608¹. Licenciement des archers royaux, 1483. Note préliminaire.

Ibidem, pp. 298-300.

608². Sentence du lieutenant général et bailli de Rouen à l'occasion de cas de peste à Saint-Etienne-du-Rouvray (1644).

Ibidem, pp. 350-352.

609. Triste état du prieuré de Longueville, 1516. Note préliminaire.

Ibidem, pp. 377-380.

610. Discours prononcé dans la 81^e Assemblée générale de la Société des Bibliophiles normands, 19 mai 1904. (Inventaire en 1484 de la bibliothèque de Jean Briselance, chapelain de la cathédrale, et état des livres vendus après le décès, en mai 1486, de Louis Blosset, doyen du chapitre de Rouen.)

Compte rendu de la séance de l'Assemblée générale du 19 mai 1904.
Petit in-4°, pp. 4-16.

611. Discours prononcé dans la 82^e Assemblée générale de la Société des Bibliophiles normands, 22 décembre 1904. (Recueil de documents scolaires réunis par M. P. Le Verdier. — Invitation faite le 25 juin 1641 au chapitre de Rouen par deux jésuites aux thèses de leurs écoliers. — Thèse au collège de Rouen (xviii^e siècle). — Composition d'une imprimerie à Rouen en 1628. — Prix de l'impression du livre *Le Portrait de Jésus*, par Pierre de Grouchy (1634). — Décharge obtenue, 15 janvier 1633, par Pierre Corneille, ancien maître des Eaux et Forêts, de la pension payée par lui pour son fils Antoine Corneille. — Eloge de la publication de M. G.-A. Prévost : *Des Conseillers du Parlement de Normandie*, de Baptiste Le Chandelier.)

Compte rendu de la séance de l'Assemblée générale du 22 décembre 1904. Petit in-4^o, pp. 4-12.

612. Bibliographie normande. *La Normandie sous la monarchie absolue (Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI)*, par A. Lestrangle. Rouen. A. Lestringant, 1903.

La Normandie, revue mensuelle, historique, mai 1904, pp. 157-160.

613. Rapport de l'archiviste du département. (Prieuré de Sausseuse, Séminaire Saint-Louis à Rouen. — Classement des registres du tabellionage aux Archives de la Seine-Inférieure. — Abbaye de Montivilliers.)

Conseil général du département de la Seine-Inférieure, 2^e session ordinaire de 1904. Rouen, Gy, in-4^o (336) (344).

1905.

614. Les Architectes de Rouen dans la première moitié du xvi^e siècle : Rouland Le Roux, Jean Le Roux, Simon Vitecoq, Pierre Delorme, Pierre Gringoire, Pierre Toustain, etc.

Les Amis des Monuments rouennais. Bulletin, 1904. Rouen, Lecerf, in-4^o, pp. 119-153.

615. Discours prononcé dans la 83^e Assemblée générale de la Société des Bibliophiles normands, 11 mai 1905. (*Eloges en vers latins des Présidents et Conseillers du Parlement de Rouen*, par Baptiste

Le Chandelier, édités par M. G.-A. Prévost. — *Eloges des Conseillers dans Recherches et antiquités de la province de Neustrie, et dans : les Epithètes et figures de MM. du Parlement de Rouen, composés par Nicolas Osber ou Auber, avocat du roi à Carentan.*)

Compte rendu de la séance de l'Assemblée générale du 11 mai 1905.
Petit in-4^o, s. l. n. d., pp. 4-11.

616. Discours prononcé dans la 84^e Assemblée générale de la Société des Bibliophiles normands, 21 décembre 1905. (Publications de la Société : *Le Pont l'Evêque*, de H. Le Cordier, édité par M. Le Verdier ; — *Almanach de la Nation normande, de l'Université de Paris*, etc. — Ode de la *Félicité*, par M. de Bétancourt, secrétaire de l'Académie de Rouen ; — Fondation à Rouen de l'Escadre de la *Félicité* (1745). — *Compte rendu*... pp. 4-9.

617. Quelques notes, notamment celle relative au conseiller Le Lieur dans : *Recueil des présidents, conseillers et autres officiers de l'échiquier et parlement de Normandie*, par Bigot de Monville, 1499 à 1550, publié par M. G.-A. Prévost.

Société de l'Histoire de Normandie.

618. Notes historiques sur les Médecins de Rouen. (Médecins antérieurs au xv^e siècle.)

La Normandie, revue mensuelle, historique, archéologique, littéraire, in-8^o, janvier, pp. 1-8.

Notes historiques sur les Médecins de Rouen dans la première moitié du xv^e siècle.

La Normandie, mars, pp. 57-64.

Notes historiques sur les Médecins de Rouen dans la seconde moitié du xv^e siècle.

La Normandie, avril, pp. 81-90.

Notes historiques sur les Médecins de Rouen dans la première moitié du xvi^e siècle.

La Normandie, novembre, pp. 249-257.

Notes historiques sur les Médecins de Rouen dans la seconde moitié du xvi^e siècle.

La Normandie, décembre, pp. 273-282.

619. Deux comptes du scelleur de l'évêché de Coutances, du 1^{er} janvier 1439 au 1^{er} juillet suivant et du 25 décembre de la même année au 18 juin 1440, suivis d'un compte des dépenses faites par les religieuses de Fécamp en vue de l'élection, comme abbé de leur monastère, de Guillaume de Duremont, plus tard évêque de Coutances, avec introduction et notes.

Le Livre de Comptes de Thomas du Marest, curé de Saint-Nicolas de Coutances (1397-1433), publié par Paul Le Cacheux, suivi de *Pièces du XV^e siècle relatives au diocèse et aux Evêques de Coutances*, par Ch. de Beaurepaire, pp. 164-261. Société de l'Histoire de Normandie.

620. Notes sur le peintre Saint-Ygny. Rouen, Léon Gy, in-8°, 23 pp.

Extrait de : *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 1903-1904*, pp. 200-223.

1906.

621. Les Architectes de Rouen de 1550 à 1650 : Jean Alexandre, Thomas Brière, Pierre De la Rue, Jacques et Henri Gosset, Pierre et Abraham Hardouyn, Pasquet, Le Genevois, Jean Vanier, etc.

Les Amis des Monuments rouennais. Bulletin, année 1905. Rouen, Lecert, in-4°, pp. 81-104.

622. Note sur un manoir situé au hameau du Fay, près d'Yvetot. (Planches.)

L'Architecture et la Construction dans l'Ouest, publication mensuelle de la Société des Architectes de la Seine-Inférieure et de l'Eure. Rouen, in-4°, juin 1906, pp. 66-69. (Ce numéro exceptionnel est entièrement consacré à Pierre Corneille.)

623. Notes historiques sur les Médecins de Rouen dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

La Normandie, mars, pp. 49-60.

623¹. Notes historiques sur les Médecins de Rouen dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

La Normandie, mars, pp. 49-60.

623². Notes historiques sur les Médecins de Rouen dans la première moitié du XVII^e siècle.

La Normandie, novembre, pp. 229-236.

624. Discours prononcé à la 85^e Assemblée générale de la Société des Bibliophiles normands, 7 juin 1906. (M. Pierre Godard, marquis de Belbeuf. — *Josephus de Antiquitatibus*, volume enluminé pour le cardinal d'Amboise. — Procuration donnée par Marie Liébault à son mari M^e Adrien Chappellain, conseiller du Roi, auditeur de ses Comptes en Normandie. — Jean Halbout de la Becquetière. — Jean Puget, sieur de la Serre, conseiller du Roi en tous ses Conseils, historiographe du Roi. — Pierre Gouye, savant jésuite. — Preuve par des actes de catholicité que les grands personnages tenaient à honneur, dans l'ancien régime, à être parrains d'enfants de modeste condition. — Famille Raffy.)

Compte rendu de la séance de l'Assemblée générale du 7 juin 1906. Petit in-4^o, pp. 4-14.

625. — Allocution prononcée à la 86^e Assemblée générale de la Société des Bibliophiles normands, 20 décembre 1906. (Programmes de représentations théâtrales. — *Somme rurale*, de Jean Boutillier (1512).

(Dans cette allocution, M. de Beaurepaire a surtout communiqué une savante étude de M. Léopold Delisle, relative à des livres scolaires remontant au XV^e siècle et au commencement du XVI^e siècle.)

Compte rendu de la séance de l'Assemblée générale du 20 décembre 1906. Petit in-4^o, pp. 4 et 5 et 19 et 20.

(La partie du travail de M. Léopold Delisle va de la page 5 à la page 19.)

626. Bibliographie. Etude sur la forêt de Roumare, par Michel Prévost, archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale. Rouen, 1904, in-8^o, 462 pp.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, LXVII, pp. 506-509 (signé Ch. de B.)

627. Monastère des Célestins de Rouen.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, tome XIII, 1903 à 1905, pp. 12-22, et aussi : *Derniers Mélanges historiques et archéologiques*, pp. 1-10.

628. Décharge d'impositions en faveur du bourg de Bolbec incendié (1583). — *Requête au Roi à la suite de l'incendie, pour obtenir des fonds pour rebâtir l'église* (1676).

Ibidem, pp. 33-39, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 32-38.

629. Etat des églises dépendant du prieuré de Longueville (1738) : Ancourteville, Angiens, Anglesqueville-la-Bras-Long, Auppegard, Blancmesnil, Bosc-le-Hard, Croisy-sur-Andelle, Equiqueville, Hébertville, Hermanville, Manéglise, Mesnil-Rury, La Prée, Le Gourel, Longueil, Longueville, Neuville-le-Pollet, Ocqueville, Offranville, Ouville-la-Rivière, Saint-Jouin-sur-la-Mer, Saint-Mards, Saint-Valery-sous-Bures, Sainte-Foy, Sainte-Geneviève ; chapelles de La Haye-en-Lyons et du Val-Saint-Pierre.

Ibidem, pp. 57-70, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 11-24.

630. Extraits du rôle de la capitation du quartier Martainville, 1703. (*Archives de la Seine-Inférieure*, C. 312.)

Ibidem, pp. 70-77, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 24-31.

631. Notes sur les litres et ceintures funèbres. (Procès entre Jean de Grémonville, seigneur de Carantilly, et Jean Desloges. — Accord devant les tabellions de Rouen (xv^e siècle).

Ibidem, pp. 90-94, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 38-42.

632. Marché pour la peinture de la chapelle Alorge en l'église Saint-Martin-du-Pont de Rouen (13 décembre 1420).

Ibidem, pp. 94-97, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 43-46.

633. Note sur des ornements d'église donnés par Talbot à la chapelle Saint-Georges de Rouen.

Ibidem, pp. 97-100, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 46-48.

634. Note sur une maison de plaisance sise à Sotteville près Rouen, appartenant à Pierre Cauchon.

Ibidem, pp. 100-102, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 49 et 50.

635. Notes diverses : *Œuvres de maçonnerie* : Marché pour livraison de pierre au monastère Saint-Ouen (1411). — Marché

relatif à une fourniture de pierre pour le bâtiment du nouveau Palais de Rouen (Jehanson Salvart, ouvrier des œuvres du Roi). — *Marchés pour travaux de broderie pour église* (entre Marguerite de Harcourt, dame d'Estoutteville, et Jean Gaudry, brodeur, 1419) et *pour habillements militaires* (entre Pierre Perruchon, marchand à Paris, et Tannegui Le Veneur, 1569). — Marché avec un brodeur de Rouen (1419). — *Marché pour travail de ferronnerie*. (Grille exécutée à Jumièges par Jehan Havart, pour le tombeau de l'abbé Simon du Bosc). — Hanaps de Madre. — Procuration donnée par Jean Briot, monnayeur, 1646. — Pierre Bourdon, potier de terre. — Jean Des Rues, faiseurs de pots de terre. — Guillaume Le Marceys, faiseur d'orgues. — Inventaire des armures trouvées chez Guillaume Le Marceys, abbé de Saint-Ouen (1380). — « Recepte » appartenant « à la chambre » du cardinal d'Estoutteville, abbé de Saint-Ouen, par suite du décès de religieux (1477). — Transaction au sujet d'un mobilier (1487).

Ibidem, pp. 154-165, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 51-62.

636. Tombes et épitaphes. — Thomas Gaignet, Pierre Despinay, Michel Lourdel, Thomas Liegart, tombiers. — Testament de Claude Sédille, conseiller-clerc au Parlement.

Ibidem, pp. 176-189, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 62-76.

637. Contrats d'allouements d'apprentis et d'ouvriers maçons et autres documents concernant le métier de maçonnerie : Notes sur les architectes Alexandre de Berneval, Jenson Salvart, Martin Le Roux et Jean Roussel ; sur Jean de Baïeux, tailleur d'images et maître maçon. — Mémoire concernant un travail à faire au grand portail de la cathédrale. — Chapelle établie par les chanoines à l'entrée de leur bibliothèque (1479). — Chapelle du Séminaire archiépiscopal, dit séminaire Saint-Vivien. — Chapelle du petit séminaire, rue Poisson. — Séminaire Saint-Louis ou des Vieux-Prêtres. — Notes relatives à l'église Saint-Jacques-sur-Darnétal.

Ibidem, pp. 208-220, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 76-88.

638. Notes diverses : Marché pour la confection de la rose du grand portail, par Guillaume Nouel (1380). — Compte de la

fabrique de la cathédrale relatif à Jean Périer, architecte et sculpteur (1384). — Contrat d'apprentissage passé avec Jean Le Hun, imaginer (1420). — Nicolas Buret, maître fondeur (1590). — Représentation des mesures agraires au portail de l'église de Quincampoix. — Compte de tutelle présenté par Anne Ruzé, veuve de Messire de Bonacoisy, trésorier général de France et de Normandie (1594). — Mobilier de M^{lle} Geneviève de Rassent (1680). — Comptes de recettes et dépenses de Saint-Martin-du-Pont de Rouen, de Pâques 1590 à Pâques 1591.

Ibidem, pp. 232-249, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 88-95.

639. Contrats pour la construction des ponts à Rouen, au XVII^e siècle.

Ibidem, pp. 247-256, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 96-104.

640. Notice sur Pierre Choynet, à propos de son inscription funéraire conservée à Monville.

Ibidem, pp. 281-292, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 105-115.

641. Notes et documents divers : *Devis de construction de presbytère* (de Tourville près Pont-Audemer, 1401). — *Mobilier d'un atelier d'étamerie* (XV^e siècle). — *Trousseau de mariée en fait de linge* (XV^e siècle).

Ibidem, pp. 310-316, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 116-121.

642. Note sur un hôtel de la rue de l'Hôpital à Rouen. (Hôtel du Paon.)

Ibidem, pp. 316-319, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 122-124.

643. Documents sur divers points d'histoire et d'archéologie locale. (Costume et mobilier aux XV^e et XVI^e siècles.)

Ibidem, pp. 329-335, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 124-130.

644. Etat des églises du pays de Caux au XVII^e siècle. Bazomesnil, Bec-aux-Cauchois, Manéhouville, Roumesnil, Saint-Riquier, Colleville, Fauville, Vireville, Epretot, Gainneville, La Cerlangue, Radicastel.

Ibidem, pp. 344-352, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 131-139.

645. Corets et coretiers.

Ibidem, pp. 353-356, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 139-142.

646. Aissantes employées à la couverture de l'église de Saint-Martin-sur-Renelle (à Rouen).

Ibidem, pp. 356 et 357, et aussi : *Derniers Mélanges*, p. 143.

647. Location d'une marque de coutelier (xv^e siècle).

Ibidem, p. 357, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 143 et 144.

648. Marché fait avec un verrier de Rouen (Jehan Du Chesne) pour la confection d'une verrière destinée à l'église de Saint-Germain de Lisieux.

Ibidem, pp. 357-359, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 144 et 145.

649. Prix d'un missel au xv^e siècle (à Rouen).

Ibidem, pp. 359 et 360, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 145-147.

650. Prix d'un coche de luxe en 1596. (Vendu à Rouen, à Béatrix de Rommilly, femme de Thomas Guitton).

Ibidem, pp. 360-363, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 147-149.

651. Location d'un bateau pour retour de Rouen à Paris, par M. de Botéon, lieutenant général (1597).

Ibidem, pp. 363 et 364, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 150 et 151.

652. Testament du maréchal de Fervaques (1613) décédé dans l'hôtel du Paon, à Rouen.

Ibidem, pp. 364-366, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 151-153.

653. Le portail de la Calende (Cathédrale de Rouen).

Ibidem, pp. 375-382, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 153-160.

654. Les boutiques du portail des Libraires (Cathédrale de Rouen).

Ibidem, pp. 391-407, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 161-177.

655. Notes sur d'anciennes fabriques de Rouen, d'après des déclarations d'exportation au commencement du xvii^e siècle.

Ibidem, pp. 419-441, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 177-199.

656. Renseignements sur les familles Sagon et Ango, sur l'émailleur Abaquesne et sur le musicien Titelouze.

Ibidem, pp. 452-462, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 200-209.

657. Devis pour la charpente de l'église Saint-Gervais de Rouen (1434).

Ibidem, pp. 462-466, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 209-213.

657¹. Notes sur Scudéry, Rouen, Gy, in-8°, 16 pp.

Extrait de : *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, année 1904-1905, pp. 185-200.

658. Notes historiques sur les Médecins de Rouen dans la première moitié du XVIII^e siècle.

La Normandie, décembre, pp. 255-258.

1907.

659. La peste à Rouen, 1619-1623. Rouen, Léon Gy, in-8°, 70 pp.

Extrait de : *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, 1905-1906, pp. 177-246.

660. Séance de clôture de l'Exposition cornélienne. Rapport présenté par M. Ch. de Beaurepaire.

Ibidem, pp. 383-392. Ce travail a été également publié dans : *Les fêtes du III^e Centenaire de Pierre Corneille*. Texte de MM. Georges Dubosc et Henri Paulme. Rouen, Lecerf, in-4°, pp. 145-150. (Portrait de M. Ch. de Beaurepaire.)

661. Les Architectes de Rouen, de 1650 à 1750 : Nicolas Bourgeois, Jean-Pierre Defrance, Jean-Baptiste-Robert Delorme, Jacques Gravois, Pierre-Léonard Jarry, Anthoine Mathieu, Le Carpentier, Nicolas Le Genevois, Jean-Jacques Martinet, Pierre-Paul Mazeline, Nicolas Millet des Ruisseaux, etc.

Les Amis des Monuments rouennais. Bulletin, année 1906. Rouen, Lecerf, in-4°, pp. 93-132.

662. Discours prononcé à la 87^e Assemblée générale des Biblio-

philes normands. (Eloge de MM. Auguste Beau Cousin et Jules Lair.)

Compte rendu de la séance de l'Assemblée générale du 25 juillet 1907.
Petit in-4°, pp. 4-7.

663. Discours prononcé à la 88^e Assemblée générale des Bibliophiles normands (Guillaume Tasserie, édité par M. P. Le Verdier, — Document relatif au concours solennel de poésie en l'honneur de l'Immaculée-Conception (1470) en l'église Saint-Jacques de Dieppe.)

Compte rendu de la séance de l'Assemblée générale du 14 décembre 1907.
Petit in-4°, pp. 4-7.

664. Note relative à Nicolas Lhuilier-Dupont, arpenteur et constructeur de bâtiments à Rouen, au XVIII^e siècle.

Ibidem, pp. 8-10.

665. Etat des vaisseaux, heux, gribannes, barques et bateaux du port du Havre, transmis à Colbert en 1664, publié par M. Ch. de Beaurepaire.

Mélanges. Documents publiés et annotés par MM. Ch. de Beaurepaire, Béranger, l'abbé F. Blanquart, A. Fiquet, P. Le Cacheux et A. Milet.
Septième série, pp. 1-32. *Société de l'Histoire de Normandie.*

666. Secours exigés pour la rançon de François I^{er} et de ses enfants (1528-1530). Communication de M. le vicomte de Polignac. Introduction et notes par Ch. de B.

Ibidem, pp. 331-395.

667. Chartes relatives à Guillaume Le Maréchal et à Jean d'Erlée. Paris, Imp. nationale, 11 pp.

Extrait du : *Bulletin historique et philologique*, 1906.

667¹. Avant-propos à l'ouvrage : Les Puys de Palinod de Rouen et de Caen, ouvrage posthume de Eugène de Robillard de Beaurepaire, publié par Charles de Robillard de Beaurepaire et précédé d'une lettre de M. Léopold Delisle. Caen, Delesques, XVII, 403 pp. Avant-propos, pp. IX-XVII.

667². Notes historiques sur les Médecins de Rouen dans la première moitié et dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

La Normandie, revue mensuelle, historique, pp. 10-14; 31-39; 253-262.

1908.

668. Notice sur le Clos-Saint-Marc. Rouen, Léon Gy, in-8^o, 37 pp.

Extrait de : *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, année 1906-1907, pp. 155-189.

669. Notes historiques sur les Médecins de Rouen dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

La Normandie littéraire, 1908, pp. 9-18; pp. 36-63.

670. Discours prononcé à l'Assemblée générale des Bibliophiles normands, 30 juin 1908. (Eloge de MM. François Poret, marquis de Civille et Roger Anisson du Perron. — Note relative à l'abbé Bellamy, chapelain de Notre-Dame de Rouen. — Billets de faire part d'enterrement. — Billet mortuaire de 1625. (*Collection Edouard Pelay*.)

Compte rendu de la séance de l'Assemblée générale du 30 juin 1908. Petit in-4^o, pp. 6-16.

671. Obituaire de l'église Cathédrale de Rouen pour l'année capitulaire 1791, publié avec introduction et notes par Ch. de Beaurepaire. Rouen, Léon Gy, in-4^o, xxvii pp. (introduction), 60 pp. (texte de l'obituaire), lxxxvj pp. (notes.)

Société rouennaise des Bibliophiles. Ce volume est regardé avec raison comme étant la dernière publication importante de M. de Beaurepaire. Cf. Article bibliographique de M. l'abbé Tougard, dans la *Revue catholique de Normandie*, 1908, et *Compte rendu de la séance de l'Assemblée générale de la Société rouennaise des Bibliophiles*.

Les discours, notes et notices suivants ont paru du vivant M. de Beaurepaire dans les Bulletins de la Société de l'Histoire de Normandie et de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. Mais comme les titres des volumes composant les dits bulletins portent la date de 1909, ces différents écrits de M. de Beaurepaire sont mentionnés à la suite de ses autres publications.

672. Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de Normandie, 29 juin 1906. (MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, Gustave de Reiset, Gustave Heuzey, Montier, avocat à Pont-Audemer. — Eloge de M. Gabriel Gravier. — Publications de la Société : *Comptes de Thomas Du Marest*, publiés par M. Paul Le Cacheux, et *Recueil des présidents, conseillers et autres officiers de l'Echiquier et du Parlement de Normandie*, par Bigot de Monville, publié par M. G.-A. Prévost).

Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie, années 1905-1909. Rouen, Léon Gy, in-8°, pp. 34-41.

673. Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de Normandie, 26 juillet 1906. (MM. le comte de Belbeuf, abbé Sommesnil, Albert Sorel. — Notes biographiques sur Pierre Corneille : le monde judiciaire, le monde ecclésiastique au milieu desquels il fut élevé, ses sentiments religieux, ses relations avec la colonie espagnole à Rouen).

Ibidem, pp. 117-135.

Ce discours a été tiré à part sous le titre : Notes sur Pierre Corneille. Discours prononcé par M. Ch. de Beaurepaire, ... Rouen, Léon Gy, in-8°, 19 pp.

674. Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de Normandie, 25 juillet 1907. (Eloge de MM. Léonard-Auguste Beauconsin et Jules Lair.)

Ibidem, pp. 191-200.

675. Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de Normandie, 23 juillet 1908. (Travaux de la Société : histoire manuscrite de la Maison de Braquemont, par le comte de Circourt.)

Ibidem, pp. 276-280.

676. Compte des dépenses pour travaux de maçonnerie, de charpenterie et de couverture exécutés au château de Caen en 1399 et 1400. (*Note préliminaire et annotations.*)

Ibidem, pp. 77-84.

677. Lettre de Louis XIV au marquis de Cany, 21 juillet 1652.
(Note préliminaire.)

Ibidem, pp. 151-153.

678. Mémoire du maréchal de Brissac adressé à la reine régente, relativement aux opérations préparatoires du siège du Havre, 29 avril 1563. (Note préliminaire.)

Ibidem, pp. 163-166.

679. Acte d'inhumation de Thomas Corneille, abbé d'Aiguevive. (Note préliminaire et annotation.)

Ibidem, pp. 205-207.

680. Arrêt du Parlement relatif aux garrotiers de l'Avranchin, 1775. (Note préliminaire.)

Ibidem, pp. 233-235.

681. Arrêt du Parlement de Normandie au sujet d'une émeute occasionnée à Rouen par des actes de violence des capitaines des galères, 1549.

Ibidem, pp. 261-265.

682. Arrêt du Parlement de Normandie contre les assemblées et fêtes baladoires, 1785. (Note préliminaire et annotations.)

Ibidem, pp. 286-290.

683. Note sur l'hôtel d'Etancourt (à Rouen).

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, tome XIV, 1906-1908. Rouen, Léon Gy, 1909, in-8°, pp. 6-9, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 214-216.

684. Note sur la chapelle Saint-Nicolas en la Cathédrale de Rouen.

Ibidem, pp. 9-12, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 217-219.

685. Inscriptions en l'église de Sassetot-le-Mauconduit.

Ibidem, pp. 24-26, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 220 et 221.

686. Contrat relatif à la thériaque.

Ibidem, pp. 26-28, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 221-223.

687. Accord entre Jean de Sainte-Beuve et sa femme (1408).
(Train de maison d'une grande dame de Rouen au xv^e siècle.)

Ibidem, pp. 28-30, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 223-225.

688. Louage d'une maison appartenant à Robin Alorge (1420).
(Mobilier.)

Ibidem, pp. 30-32, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 226 et 227.

689. Hommage rendu par un tabellion de Rouen à la mémoire
de Charles VII.

Ibidem, p. 32, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 227 et 228.

690. Fleurs pour l'agneau qui figurait en l'église de Fécamp à la
fête de saint Jean-Baptiste.

Ibidem, pp. 32 et 33, et aussi : *Derniers Mélanges*, p. 228.

691. Inhumation des entrailles de l'évêque François Rouxel de
Medavy dans le chœur de l'église Saint-Cande-le-Vieux.

Ibidem, p. 33, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 228 et 229.

691^r. Enlumineurs rouennais.

Ibidem, pp. 48-55, et *Derniers Mélanges*, pp. 229-236.

692. Note sur Ricard Mictes.

Ibidem, pp. 64-67, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 236-239.

693. Note sur le bourg de Cailly.

Ibidem, pp. 67 et 68, et aussi : *Derniers Mélanges*, p. 240.

694. Frais d'inhumation d'un haut personnage ecclésiastique
en 1591. (Michel de Bouju, vicaire général, inhumé en l'église
Saint-Lô).

Ibidem, pp. 68-70, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 241 et 242.

695. Note sur un ancien terme de sculpteur (populo ou
poupulot).

Ibidem, pp. 70 et 71, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 242 et 243.

696. La Broderie à Rouen. (Documents sur cette industrie dans cette ville). Statuts de la communauté des brodeurs (1457.)

Ibidem, pp. 88-112, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 243-267.

697. Extrait d'un compte de l'abbaye de Fécamp (1518-1519).

Ibidem, pp. 118-121, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 267-271.

698. Succession de P. de Brézé, capitaine de Rouen, grand sénéchal de Normandie.

Ibidem, pp. 121-124, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 271-274.

699. Relations de Bassompierre avec Rouen et note sur l'hôtel du Bourgtheroulde.

Ibidem, pp. 125-127, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 274-277.

700. Note sur Claude Bigot.

Ibidem, pp. 127 et 128, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 277 et 278.

701. Médaillon relatif au mois de janvier.

Ibidem, pp. 144 et 145, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 325 et 326.

702. Carrières dites de Porquieval. Mandement de Charles V relatif à Porquieval.

Ibidem, pp. 145-150, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 278-283.

703. Charte de Robert Bertrand accordant aux religieux de Fécamp libre passage de la Seine pour se rendre à Honfleur.

Ibidem, pp. 150 et 151, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 283 et 284.

704. Etat de la valeur et revenue de Lillebonne.

Ibidem, pp. 151 et 152, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 284 et 285.

705. Les Coustumes du port de Saint-Georges (de Boscherville).

Ibidem, pp. 152-154, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 286 et 287.

706. Inscriptions obituaires à l'église Sainte-Marguerite-sur-Duclair.

Ibidem, p. 154, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 287 et 288.

706¹. Eglise des Augustins déchaussés. Extrait des registres de l'hôtel commun de la ville de Rouen.

Ibidem, pp. 161-163 et *Derniers Mélanges*, pp. 326-328.

707. Notice sur les anciennes maisons à pignon. — La foire Saint-Romain. — Une prison de la ville, rue Herbière. — Le Nid-de-Chien, à Rouen.

Ibidem, pp. 163-171, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 288-296.

708. Note sur la cour d'Albane attenant à la cathédrale de Rouen.

Ibidem, pp. 171 et 172, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 296 et 297.

709. Le Genetay. — Chapelle du Collège des Jésuites : l'organiste Titelouze. — Inhumation en l'église Saint-Jean de Rouen de Pierre de Saint-Laurent, général des Finances. — Anciens usages et redevances singulières.

Ibidem, pp. 189-195, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 298-304.

710. Notes sur les cartes à jouer à la fin du XVII^e siècle.

Ibidem, pp. 200-202, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 304-306.

711. Notes sur deux prétendues chapelles de Rouen. A Saint-Maclou, chapelle de Saint-Jean-Baptiste et, à Saint-Eloi, chapelle de Saint-Firmin et de N.-D. de Consolation.

Ibidem, pp. 203-207, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 307-311.

712. Notes sur le peintre Cosme du Moustier.

Ibidem, pp. 227-233, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 312-317.

713. Extraits d'anciens comptes de voyage dans la Haute-Normandie, spécialement de Paris à Rouen.

Ibidem, pp. 250-258, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 317-325.

714. Inscription relative au président François de Bordeaux. [Note de G. de B. (Georges de Beaurepaire)], (planche).

Ibidem, pp. 263-265, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 329-331.

715. Notes sur quelques graveurs rouennais.

Ibidem, pp. 345-353, et aussi : *Derniers Mélanges*, pp. 332-340.

Cette liste, trouvée après la mort de M. Ch. de Beaurepaire dans ses notes manuscrites, a été publiée par les soins de M. G. de Beaurepaire.

716. *Derniers Mélanges historiques et archéologiques concernant le département de la Seine-Inférieure et plus spécialement la ville de Rouen*, Rouen, 1909, Léon Gy, in-8°, 347 pp. (planches).

A la fin de ce volume se trouve une note complémentaire relative aux Célestins de Rouen (noms des prieurs, 1550-1634) trouvée dans les notes manuscrites de M. Ch. de Beaurepaire. Cf. 627.

717. Notes sur les architectes de Rouen de 1750 à la Révolution : Jacques De la Lande, Fierville, Le Brument, Lequeu, Pierre Pradeaux, Quinel de la Poterie, Vauquelin, etc. Renseignements sur les ingénieurs Martinet, de Cessart, etc., et sur quelques architectes ne résidant pas à Rouen, mais qui y sont venus pour différents travaux.

Les Amis des Monuments rouennais. Bulletin, 1908. Rouen, Lecerf, in-4°, 1909, pp. 109-129.

Ces notes ont été publiées après le décès de M. Ch. de Beaurepaire, par MM. Ch.-Aug. et J. de Beaurepaire.

718. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par Ch. de Beaurepaire et J. Vernier, archiviste. Seine-Inférieure. Archives ecclésiastiques. Série G, nos 9435-9900. Tome septième. 3^e partie. Rouen, Lecerf, in-4°, 102 pp. 1913.

719. Allocution adressée à M. l'abbé Mutel, lors de la prise de possession de l'église Saint-Gervais de Rouen, 3 juillet 1900.

Bulletin paroissial de l'église Saint-Gervais de Rouen, juin 1925, pp. 323 et 324.

ADDITIONS AU RÉPERTOIRE

PUBLIÉ EN 1901

4 bis. Bibliographie. Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie, au moyen âge, par M. Léopold Delisle. Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France.

C. R. *Revue de Rouen et de Normandie*, 20^e année, 1852. Rouen, A. Péron, in-8^o, pp. 57-64.

4 ter. Bibliographie. Le Bestiaire divin de Guillaume, clerc de Normandie, trouvère du XIII^e siècle, publié avec introduction par M. C. Hippeau, professeur à la Faculté des Lettres de Caen.

C. R. *Revue de Rouen et de Normandie*, 20^e année, 1852. Rouen, A. Péron, in-8^o, pp. 552-556.

31 bis. Reçu du 15 juin 1644, donné par Antoine Corneille, religieux du Mont-aux-Malades, à sa mère, et contenant la nomenclature de divers objets mobiliers empruntés par lui quand il prit possession de la cure de Fréville.

Rapport sur les travaux de la classe des Lettres et Arts, par M. A. Decorde. *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, année 1862-1863, p. 404.

39 bis. Extraits d'un manuscrit de dom Gourdin, contenant le recueil des dissertations lues par lui à l'Académie de Rouen. Rouen, Boissel, in-8^o, 43 pp.

Extrait du : *Précis des travaux de l'Académie... de Rouen*, année 1866-1867, pp. 275-315.

57 bis. Document relatif à la Fontaine de la Croix-de-Pierre en 1602, publié dans : Communication relative à la fontaine de la Croix-de-Pierre, par M. Simon.

Bulletin des travaux de la Société des Architectes de la Seine-Inférieure, années 1869 à 1872. Rouen, E. Cagniard, in-8^o, pp. 35-39.

91 *bis*. Diplôme de Richard II, duc de Normandie avant 1024, pour l'abbaye de Saint-Ouen.

Musée des Archives départementales. Paris, in-folio, *Ministère de l'Intérieur*, p. 43.

173 *ter*. Deux actes relatifs à Antoine Corneille, frère du poète, empruntés au Registre du tabellionage de Rouen. Avant-propos par M. Marty-Laveaux et note préliminaire de Ch. de Beaurepaire.

Bulletin du Comité des travaux historiques, 1884, pp. 154-156.

187 *bis*. Lettre adressée au Premier Président du Parlement de Normandie par le cardinal du Bellay, 1536.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie, 1880-1883, pp. 88-90.

232 *bis*. Archives départementales de la Seine-Inférieure et Archives communales du Tréport.

Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales, communales et hospitalières. (Archives départementales du Calvados, par M. Bénét; de l'Eure, par M. Bourdon; de la Manche, par M. Dolbet; de la Seine-Inférieure, par M. Ch. de Beaurepaire, pp. 269-277, et Archives communales du Tréport, par le même, p. 356). Paris, Plon, in-8°, 464 pp.

232 *ter*. Discours prononcé aux obsèques de M. Brianchon, 18 mars 1886. *Journal de Bolbec*, 21 mars 1886.

320 *bis*. Eloge de M. Espérance Cagniard.

Cet éloge, prononcé aux Bibliophiles normands, a été reproduit pp. 60-63, dans : Notice sur Espérance Cagniard, maître imprimeur à Rouen, s. l. n. d., in-8°, 64 pp. Dans cette brochure a été inséré également, pp. 62 et 63, l'éloge de M. Cagniard, prononcé, le 28 juillet 1892, à la Société de l'Histoire de Normandie, omis au n° 331.

446 *bis*. Chartes provenant de l'abbaye de Bival, avec note préliminaire et annotations, pp. 59-68, dans

Documents et courte notice sur l'abbaye de Bival (arrondissement de Neufchâtel)... publiés par J. Malicorne. Rouen, Gy, in-8°, 99 pp.

456 *bis*. Document relatif à la tutelle de Madame de Sévigné. (Note préliminaire de M. A. de Boislisle.)

Bulletin historique et philologique 1898, n° 3 et 4, 409-423.

ERRATA AU MÊME RÉPERTOIRE

187. Lire : pp. 84-88, au lieu de 88-90.
323. Ce numéro doit figurer à l'année 1892, et non à l'année 1891.
448. Lire : bains chauds au lieu de bains-douches.
450. Ajouter : Rouen, Léon Gy, in-8°, 40 pp.
460. Lire : Procès-verbal d'aucuns conseillers..., et non anciens.
473. P. 240, et non 249.
-

INSTITUTIONS OF THE STATE

CHAPTER I
OF THE CONSTITUTION
ARTICLE I
SECTION 1
ALL LEGISLATIVE POWERS
SHALL BE VESTED IN
A SENATE AND HOUSE OF
REPRESENTATIVES
SECTION 2
THE HOUSE OF REPRESENTATIVES
SHALL BE COMPOSED OF
MEMBERS ELECTED BY THE
PEOPLE OF THE SEVERAL
STATES

TABLE

DES MATIÈRES ET DES NOMS PROPRES

A

Abaquesne, 656.
Agriculture, campagnes, 4 *bis*.
 Alexandre (Jean), 621.
 Alorge (Robin), 688.
 Amboise (cardinal d'), 624.
 Andeli (Jean d'), 559.
 Anisson du Perron, 670.
 Angerville-la-Martel, 591.
 Ango, 656.
Archers royaux, 608¹.
Archives Seine-Inférieure, 562, 232 *bis*;
 (*Inventaire des*), 561, 718; (*Rap-
 ports des*), 553, 560, 563, 613.
 Auberville (d'), 607.
 Audiffret-Pasquier (duc d'), 672.
 Aux-Tabours, 559.

B

Baieux (Guillaume et Jean de),
 559, 637.
 Bassompierre (de), 699.
 Bazomesnil, 644.
 Beaucourt (marquis de), 604.
 Beau Cousin (Auguste), 662, 674.
 Beaurepaire (Eugène de), 667¹.
 Bec-aux-Cauchois, 644.
 Bellamy, 670.
 Bellay (cardinal du), 187 *bis*.
 Bellay (château du), 586.
 Bellozanne (abbaye de), 560.

Berneval (Alexandre et Colin de),
 571, 637.
 Bertaut (François), 552.
 Bertrand (Robert), 703.
 Betancourt (de), 616.
 Bigot de Monville, 617.
Billets de faire part d'enterrement,
 670.
 Bival (abbaye de), 446 *bis*.
 Blosset (Louis), 610.
 Bolbec, 628.
 Bonacorsy (veuve de messire de),
 638.
 Bordeaux (François de), 714.
 Bosc (Simon du), 635.
 Boteon (de), 651.
 Bouju (Michel de), 694.
 Bouquet (François-Valentin), 557,
 604.
 Bourmont (comte Amédée de), 602.
 Boutillier (Jean), 625.
 Braquemont (Maison de), 675.
 Brézé (P. de), 698.
 Brianchon, 232 *ter*.
 Brière (Thomas). 621.
Brigandine, 592.
 Briselance (Jean), 610.
 Brissac (maréchal de), 678.
 Broglie (duc de), 602.
Broderie (travaux pour église), 635.
 Buret (Nicolas), 638.

C

Caen (château de), 676.
 Cagniard (Espérance), 320 *bis*.
 Cailly, 693.
 Camelin (Jean), 559.
 Cany (marquis de), 677.
Cartes à jouer XVIII^e siècle, 710.
 Cauchon (Pierre), 634.
 Cessart (de), 717.
 Chappelain (Adrien), 624.
 Charles V, 702.
 Charles VII, 689.
 Charles VIII, 555.
 Chesne (Jehan du), 648.
 Choynet (Pierre), 640.
 Cideville (de), 566.
 Circourt (comte de), 675.
Coche de luxe (XVI^e siècle), 650.
 Cochon (Pierre), 563.
 Colbert, 665.
 Colleville, 644.
Comptes de voyage (anciens), 713.
 Conti (prince de), 595.
Contrats d'allouement, 637.
Corets et Coretiers, 645.
 Corneille (Pierre, le père), 611;
 Pierre, 584, 622, 660, 673,
 Antoine, 31 *bis*, 611; Thomas,
 abbé d'Aiguevive, 679.
Costume et mobilier, 643.
 Coulomb, 573.
 Coutances, 619.
Coutelier (marque de), 647.
Couvertures de maisons (anciennes)
 596.

D

Davi (Jean), 559.
 Delisle (Léopold). 4 *bis*, 556, 625.
 Delorme (Pierre), 614.

Descamps, 566.
 Despinay (Pierre), 636.
 Dieppe (Saint-Jacques de), 663.
 Durand, 559.
 Duremont (Guillaume de), 619.

E

Ecrivains, enlumineurs, 575, 691¹.
 Enguerran, 559.
 Epretot, 644.
 Erlée (Jean d'), 667.
 Erquembout, 576.
 Escadre de la *Félicité*, 616.
 Estouteville (cardinal d'), 635.
 Etamerie (atelier d'), 641.

F

Fauville, 644.
 Fay (manoir du), 622.
 Fécamp (abbaye de), 588, 619, 690,
 697, 703.
Fêtes baladoires, 682.
 Fervaques (maréchal de), 652.
 Fierville, 717.
 François I^{er}, 666.

G

Gainneville, 644.
Garotiers de l'Avranchin, 680.
 Gasté (Armand), 556.
 Gaudry (Jean), 635.
 Gautier de Saint-Hilaire, 559.
 Genetay (Le). 709.
 Glanville (Léonce de), 567, 604.
 Godard de Belbeuf, 624, 673.
 Gonnetot, 591.
 Gosset (Jacques et Henri), 621.
 Gourdin (Dom), 39 *bis*.
 Gournay (comté de), 560; Saint-
 Hildevert, 560.

Gouye (Pierre), 624.
 Gravier (Gabriel), 672.
 Gremonville (Jean de), seigneur de
 Carantilly, 631.
 Grouchy (Pierre de), 611.
 Guillaume, clerc de Normandie, 4 *ter*.
 Guitton (Thomas), 650.

H

Halbout de la Becquetière (Jean), 624.
Hanaps de madre, 635.
 Harcourt, dame d'Estouteville (Marguerite), 635.
 Hardouyn (Pierre et Abraham), 621.
 Hauville (Richard de), 559.
 Havard (Jehan), 635.
 Havre, 665, 678.
 Héron (Alexandre), 568, 605.
 Heuzey (Gustave), 672.
 Hippeau, 4 *ter*.
 Honfleur, 703.
 Huet (André), 604.

I

Imprimerie, 611.
 Ingouville (pénitents d'), 595.
 Irlandais, 606¹.

J

Janvier (médaillon relatif à ce mois),
 701.
 Jumièges (abbaye de), 635.

L

La Cerlangue, 644.
 Lair (Jules), 662, 674.
 La Lande (Jacques de), 717.
 Langlois, comte d'Estaintot, 549,
 602.
 Le Brument, 717.

Le Cacheux (Paul), 619, 672.
 Legay (Ch.), 605.
 Le Genevois, 621.
 Legrelle, 565, 612.
 Le Huc (Jean, Charles et Charles),
 564.
 Le Lieur, 617.
 Le Maréchal (Guillaume), 667.
 Le Marceys (Guillaume), 635.
 Le Paulmier (Claude-Stephen), 567.
 Les Pontifs, 601.
 Lequeu, 717.
 Le Roux (Jacques, Jean et Rouland),
 601, 614.
 Le Signerre, 601.
 Le Veneur (Tannegui), 635.
 Le Verdier (Pierre), 602, 611, 616,
 663.
 Lhuilier-Dupont (Nicolas), 664.
 Liegart (Thomas), 636.
 Lillebonne, 704.
 Lisieux, 648.
Litres et ceintures funèbres, 631.
 Longueville (château de), 560, 582
 (prieuré), 609, 629.
 Louis XIV, 677.
 Lourdel (Michel), 636.

M

Maçonnerie (œuvres de), 635.
 Malicorne (J.), 446 *bis*.
 Mallet (Pierre), 559.
 Manchon (Guillaume), 563.
 Manéhouville, 644.
 Manneville-la-Goupil, 575.
 Marescot (Jean), 559.
 Martinet, 717.
Merciers, 577.
 Méry de Bellegarde (Louis), 550.
 Meyer (Edmond), 602.

Mictes (Ricard), 692.
 Missel (*prix d'un*), xv^e siècle, 649.
 Montier (Amand), 672.
 Montivilliers (abbaye de), 613.
 Monville, 640.
 Mosselman, 573.
 Moustier (Cosme du), 712.
 Mutel (abbé), 719.

N

Nouel (Guillaume), 638.

O

Obituaire, 671.
Occupation anglaise, 599.
Ornements liturgiques, 591, 633.
Orgues (faiseurs d'), 635.
 Osber ou Auber (Nicolas), 615.

P

Palinods, 663, 667.
Parrainage sous l'ancien régime, 624.
 Pascal (Blaise), 554.
 Pasquet, 621.
 Périer (Jean), 559.
 Petit-Quevilly (Chartreuse de Saint-Julien), 598.
Populo, 695.
 Porée (chanoine), 603.
 Poret, marquis de Civille (Léon-François), 550, 670.
 Porquieval (carrières de), 702.
 Potiers, 635.
Pouillés (de Rouen), 569.
 Pradeaux (Pierre), 717.
 Prévost (G.-A.), 611, 615, 617.
 Prévost (Michel), 626.
 Puget, sieur de la Serre (Jean), 624.

Q

Quincampoix, 638.
 Quinel de la Poterie, 717.

R

Radicatel, 644.
 Raffy, 624.
 Rangeard de la Germonière (Edmond), 550.
 Rasant (Geneviève de), 638.
 Reiset (Gustave de), 672.
Représentations théâtrales, 625.
 Richard II, duc de Normandie, 91 bis.
 Rommilly (Béatrix de), 650.
 Roys d'Eschandelys (marquis des), 568.

ROUEN :

— *Etat ecclésiastique. Archevêques, Archevêché*, 624, 691.
 — *Cathédrale, chapitre, chanoines, chapelains*, 575, 579, 581, 590, 594, 610, 637, 638, 653, 654, 670, 671, 684, 694, 708.
 Abbayes, couvents, chapelles, séminaires :
 — *Saint-Ouen*, 635.
 — *Antonins*, 580.
 — *Augustins déchaussés*, 706¹.
 — *Bellefond*, 581.
 — *Célestins*, 627, 716.
 — *Cordeliers*, 583, 597.
 — *Jésuites*, 709.
 — *Oratoire*, 570.
 — *Providence (la)*, 563.
 — *Saint-Georges*, 633.
 — *Ursulines*, 563.
 — *Saint-Louis*, 613, 637.
 — *Saint-Vivien*, 637.
 — *rue Poisson*, 637.
 Eglises, paroisses supprimées à la Révolution :
 — *Saint-Cande-le-Vieux*, 691.
 — *Saint-Eloi*, 711.
 — *Saint-Jean*, 577, 709.

- *Saint-Lô*, 694.
- *Saint-Nicolas*, 575.
- *Saint-Martin-du-Pont*, 632, 638.
- *Saint-Martin-sur-Renelle*, 646.

Eglises paroissiales non sup-primées :

- *Saint-Gervais*, 657, 719.
 - *Saint-Maclou*, 593, 711.
- Justice :
- *Parlement, Palais de Justice, etc.*, 585, 606, 608, 615, 617, 680, 682.
 - *Commune*, 589.
 - *Vieux-Palais*, 635.
 - *Ponts*, 639.
 - *Prison*, 681, 707.
 - *Tabellionage*, 563, 613.

Instruction :

- *Collèges, etc.*, 548, 563, 611.

Notices et notes diverses :

- *Architectes*, 559, 571, 601, 614, 621, 661, 717; *Chirurgiens*, 564; *Médecins*, 618, 623, 658, 659, 667²; *Anciens hôtels*, 642, 652, 683, 699, 707; *Hôtelleries*, 572, 578; *Graveurs*, 715; *Marchands*, 557; *Quartier de Martainville*, 630.

Les autres notes sur Rouen se trouvent à la table générale.

- Roumare* (forêt de), 626.
- Roumesnil*, 644.
- Roussel* (Jean), 571.
- Roussel de Médavy*, 691.
- Rue* (Pierre de la), 621.
- Rychault* (Anne), 583.

S

- Sagon*, 656.
- Saint-Etienne-du-Rouvray*, 608²

- Saint-Georges-de-Boscherville*, 705.
- Sainte-Beuve* (Jean de), 687.
- Saint-Jacques-sur-Darnétal*, 637.
- Saint-Laurent* (Pierre de), 709.
- Sainte-Marguerite-sur-Duclair*, 706.
- Saint-Victor-l'Abbaye, en Caux*, 551.
- Saint-Ygny*, 620.
- Salvart* (Jenson), 571, 635, 637.
- Sassetot-le-Mauconduit*, 685.
- Sausseuse*, 613.
- Scudéry*, 657¹.
- Sédille* (Claude), 636.
- Sévigné* (marquise de), 456 *bis*.
- Sommesnil* (abbé), 673.
- Sorel* (Albert), 673.

T

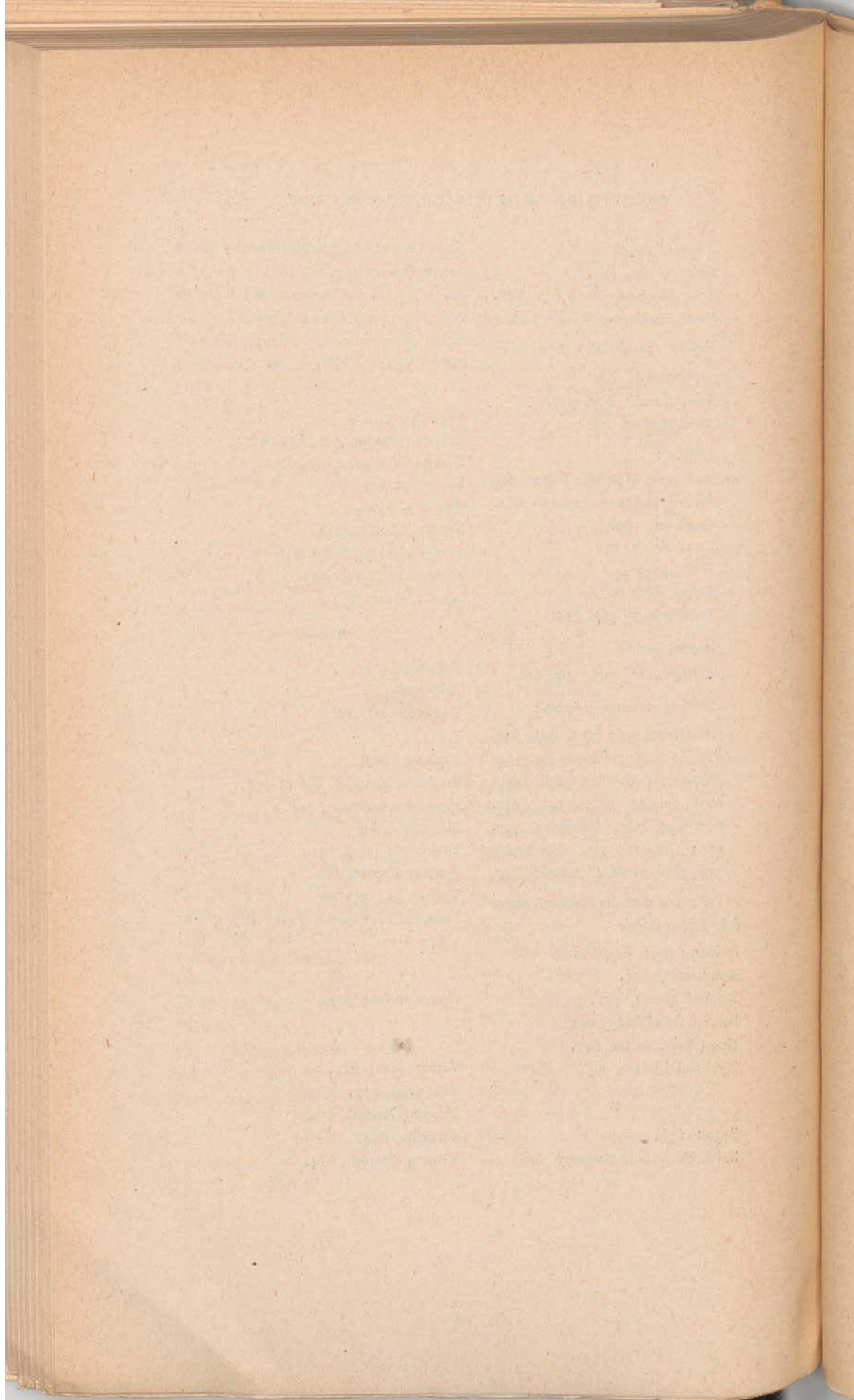
- Taillepieu*, 549.
- Talbot*, 633.
- Theriaque* (la), 686.
- Thèses*, 611.
- Titelouze*, 656.
- Tombes et épitaphes*, 636 et 637.
- Tougaard* (chanoine), 549.
- Tourolle*, 560.
- Tourville* (Eure), 641.
- Toutain* (Pierre), 614.
- Tréport* (le), 232 *bis*.
- Trousseau de mariée* (xv^e siècle), 641.

U

- Usages anciens*, 709.

V

- Vanier* (Jean), 621.
- Vauquelin*, 717.
- Verger* (Charles), 550.
- Vireville*, 644.
- Vitecoq* (Simon), 614.



ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX A DÉCERNER EN 1929

PRIX BOUCTOT (SCIENCES). — 500 francs,

L'Académie décernera un prix de 500 francs à l'auteur du meilleur travail original sur une question d'hygiène urbaine applicable à la ville de Rouen.

PRIX HOUZEAU

Un prix de 400 francs à l'auteur du meilleur travail de science pure ou appliquée. (Non décerné en 1928.)

PRIX ROUSSELIN-MAYET

Conformément aux intentions de M^{me} Gaston Rousselin, née Charlotte Mayet, décédée à Rouen le 17 décembre 1926, l'Académie attribuera en 1929, sur les arrérages de sa fondation, un prix de 1.000 francs « à une famille de Rouen, d'au moins cinq enfants, dont les vertus et la situation mériteront d'être spécialement encouragées ».

L'Académie décernera également, dans sa séance publique, les prix **annuels** suivants :

PRIX EUGÈNE PELLECAT

Deux prix, de 1.000 francs chacun, à deux jeunes gens de Rouen ou du département, jugés avoir le plus de mérite et qu'il est utile d'encourager dans leur carrière.

PRIX BOULET-LEMOINE

Un prix de 1.000 francs, à la « personne de condition pauvre, soit homme, soit femme, originaire du département de la Seine-Inférieure et y demeurant, qui aura donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère et le survivant d'eux ».

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 francs à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 francs chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs ».

FONDATION BRAQUEHAIS-VERDREL

En 1929, l'Académie de Rouen distribuera, sur les arrérages de la Fondation Braquehais-Verdrel, cinq prix de 5.000 francs et des allocations de secours d'importance variable.

Ces prix seront accordés à des familles de l'arrondissement de Rouen, de nationalité française, comptant au moins six enfants vivants ou morts pour la France, ayant besoin d'une aide matérielle et jouissant d'une parfaite honnabilité.

FONDATION A. GUÉROULT

Grâce à la générosité de M. Auguste Guérout, compositeur et professeur de musique, l'Académie vient en aide, chaque trimestre, aux artistes musiciens, hommes ou femmes, professeurs ou exécutants (chant, piano, violon ou basse) également recommandables tant par leur talent que par leurs bonnes mœurs et âgés de soixante ans au moins, qui habiteraient Rouen ou la Seine-Inférieure, ou seraient nés dans ce département.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur demande à M. le Secrétaire de l'Académie (Classe des Lettres et Arts), Hôtel des Sociétés savantes, rue Saint-Lô, 40^{bis}.

PRIX A DÉCERNER EN 1930

PRIX GOSSIER (BELLES-LETTRES 1930) - 700 fr.

A l'œuvre littéraire que l'Académie en jugera digne.

PRIX BOUCTOT (LETTRES 1930). — 500 francs.

A l'œuvre littéraire en prose que l'Académie en jugera digne.

PRIX LA REINTY (1930). — 500 francs.

Sera décerné à un marin de l'ancien pays de Caux reconnu, de préférence parmi les plus âgés, comme le plus méritant par ses services soit à l'Etat, soit au commerce maritime et à la pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité.

Concourront aussi pour ce prix, dans la même circonscription, le marin qui aura le plus contribué au progrès et au développement de la pêche maritime et côtière, les femmes également méritantes de marins placées dans des conditions à ne pouvoir pas attendre de pension, par exemple la veuve d'un marin qui aurait péri dans le naufrage d'un navire de commerce et la femme d'un marin qui serait mort ou seulement

devenu incapable de continuer sa profession, par suite d'une blessure grave reçue dans l'accomplissement d'un acte de dévouement ou d'une action d'éclat.

Seront admis, à défaut d'autres, à recevoir ce prix, les hommes appartenant aux professions qui concourent à la construction, à l'installation, à l'armement et à la conduite de navires à voiles ou à vapeur; enfin, tous ceux qui contribueront à l'amélioration du sort de la population maritime dans les ports de l'ancien pays de Caux.

PRIX A DÉCERNER EN 1931

PRIX BOUCTOT (BEAUX-ARTS 1931 : 500 francs)

Sera décerné à une œuvre de peinture, sculpture, architecture ou gravure dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie, et de préférence à une œuvre qui aura figuré soit à une Exposition rouennaise, soit aux Salons de Paris.

PRIX COURTONNE-LENEPVEU

L'Académie décernera un prix de 1.000 francs à un archéologue, ou à un architecte, ou à un musicien.

PRIX ROUSSELIN-MAYET

« Prix de 1.000 francs « à une famille de Rouen, d'au moins cinq enfants, dont les vertus et la situation mériteront d'être spécialement encouragées ».

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *franco de port avant le 1^{er} juin* (terme de rigueur) à l'un des Secrétaires de l'Académie, M. RÉGNIER, pour la Classe des Sciences, ou M. le chanoine JOUEN pour la Classe des Lettres et des Arts.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés aux concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.*

« *Les lauréats des prix Bouclot et Pellecat devront, conformément aux traditions de l'Académie, lui faire hommage d'une de leurs œuvres.* »

Les personnes qui connaîtraient des jeunes gens ou jeunes filles dignes d'encouragement, des actes de dévouement ou de belles actions, susceptibles de concourir pour les prix *Eugène Pellecat, Boulet-Lemoine, Dumanoir, La Reinty* et *Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40 bis, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1^{er} juin.

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1928

- ALLEMAGNE (H.-R. D'). — *Musée du Luminaire à l'Exposition universelle de 1900*. Paris, 1900. — *La Serrurerie ancienne à l'Exposition universelle de 1900*. Paris, 1902. — *La Véridique Histoire de Nénette et Rintintin*.
- BOUGOURD (René). — *Jets de Sang et de Lumière, Geste normande*, 860-1110 (dactylographie).
- CAILLE (Abel). — *L'Influence de la Guerre sur le Développement de l'Industrie chimique dans la Région rouennaise*. — *Célébration du X^e Anniversaire de l'Institut chimique à Rouen, et Remise de la Croix de la Légion d'honneur à M. Ernest Blondel*. — *Les Toiles peintes* (Extrait de *Chimie et Industrie*, vol. XIX, n^o 6. Juin 1926).
- CHIROL (Pierre). — *L'Hôtel de Ville de Rouen : Notes sur son Architecture et ses Architectes*. Rouen, 1928. — *Feuilles sur un Tapis vert*. Rouen, 1928.
- COUTIL (Léon). — *Les Vases à Figures humaines et les Bobines de Glozel*, 1927. — *Parures scandinaves du Musée d'Archéologie de Lyon*.
- DESCHAMPS (Louis). — *Assurances sociales : Les Caisses primaires*. Rouen, 1928.
- DUQUESNE (Robert). — *La Filouse, légende normande*. Evreux, 1919. — *Montfort-sur-Risle*. Brionne, 1919. — *La Jeunesse d'Albert Glatigny*. Evreux. — *Quelques « Papiers » inédits du fonds Canel*. Evreux, 1926.
- FAUCHOIS (René). — *Rossini*, comédie en trois actes. Lyon, 1923. — *La Vie d'Amour de Beethoven*, 2 volumes. — *Le Tombeau de Vecrhaeren*, poésie, 1927. — *La Mort de Patrocle*, tragédie en trois actes. Paris, 1926. — *La leçon de Talma*, un acte, en vers. Paris, 1927. — *L'Augusta*, tragédie.

- Paris, 1925. — *Vitrail*, un acte, en vers. — *Masques et Bergamesques*, musique de Gabriel FAURÉ. — *La Fille de Pilate*, tragédie en trois actes. Paris, 192. — *Beethoven*, pièce en trois actes, en vers. — *Les Glorials : La Nuit française*. — *Les Glorials : La Veillée des Armes*, 1915. — *Les Glorials : Le Chien et le Murmure de la Forêt*, 1915. — *Les Glorials : L'Attente et Trois Peupliers sur la Colline*, 1915.
- GADEAU DE KERVILLE (H.). — *Voyage zoologique d'Henri Gadeau de Kerville en Asie mineure* (avril-mai 1912). Tome II (dernier). — *Autour du Canton de Bagnères-de-Luchon*. Toulouse, 1928.
- GASCARD (A.). — *Compte rendu de la Réception en l'honneur du D^r Charles Nicolle*.
- GENSOUL (Louis). — *L'Organisation de la Justice à l'Usage des Gens du Monde*.
- GRIMOIN-SANSON (Raoul). — *La Cinématographie*.
- HALIPRÉ (D^r). — *La Paralyse pseudo-bulbaire d'origine cérébrale*.
- HAUTERIVE (Ernest). — *Figures d'Histoire tragiques et mystérieuses. Figaro policier : Un Agent secret sous la Terreur*.
- LABROSSE (H.). — *Diligences et Chemins de Fer en Haute-Normandie*. Rouen, 1928.
- LE CLERC (D^r). — *Apothicaire Saint-Lois aux XVI^e et XVIII^e siècles*. — *Le Statuaire Arthur Le Duc*.
- LENOUVEL (L.). — *Franges des Réseaux : Parallèles*.
- LESERGEANT (chanoine). — *Sidi-Brahim*, récit. Grenoble, 1900. — *Le Soldat inconnu*, allocution prononcée à Paris. Rouen, 1921. — *Le Souvenir français*, allocution. Rouen, 1899. — *A Terre-Neuve*, allocution. Rouen, 1901. — *Nos Prisonniers de Guerre*, allocution. Rouen, 1917. — *Jeanne d'Arc à Rouen. Notre Devoir de Glorification*. Rouen, 1927. — *A Rouen pendant la Guerre 1914-1919*. Rouen, 1919.
- NAUD (Eugène). — *Mémoires descriptifs de Sept Brevets et Notes*.
- PAULME (H.). — *Ecole régionale des Beaux-Arts. Distribution des prix de 1927*, discours.
- POULAIN (Georges). — *Un Fer de Bêche du Moyen Age*. Extrait, 1919. — *Sculpture gothique à Vernon (Eure)*. Extrait, 1921. — *Notes d'Archéologie normande sur quelques*

- Découvertes à Vernon et à Ecos (Eure). — Notes sur trois Ouvrages fortifiés des Vallées de la Seine et de l'Epte. — Découvertes archéologiques à Sainte-Genève-lès-Gasny et Gommecourt (S.-et-O.). — Notes sur une Catégorie d'Outils et Silex de l'Epoque néolithique. Extrait, 1927. — Notes d'Archéologie normande : Les Souvenirs de Village et la Poésie de nos vieilles pierres. Caen, 1924.*
- POULAIN (G.) et GADEAU DE KERVILLE (H.). — *Résultat des Fouilles effectuées dans un abri sous roche à Bonnières et découverte d'une Sculpture néolithique. Louviers, 1911.*
- PRENTOUT (H.). — *Les Etats provinciaux de Normandie, III. Preuves. Caen, 1927.*
- ROY (P.-G.). — *Vieux Manoirs. Vieilles Maisons (Commission des Monuments historiques de la Province de Québec, première série).*
- REGNIER (R.) et PUSSARD (J.). — *Le Campagnol des Champs et sa Destruction (Annales des Epiphyties, novembre-décembre 1926). — Données pratiques sur la Fabrication du Virus pour Campagnols, en vue de son utilisation en grande culture.*
- SEMENT (Paul). — *A Propos des anciennes Halles aux Toiles et Cotons de Rouen (publié par la Société industrielle de Rouen).*
-

L'Académie de Rouen a été créée le 17 Juin 1789. Elle a pour objet de
 cultiver les lettres, les sciences et les arts. Elle est composée de
 cinquante membres, dont le tiers est renouvelé tous les ans. Elle
 se réunit deux fois par semaine, le mardi et le jeudi, à huit heures
 du soir, dans la salle de la bibliothèque de la ville. Elle a pour
 président M. de la Harpe, et pour secrétaire M. de la Harpe. Elle
 a pour but de donner des prix à des ouvrages de littérature, de
 science et d'art, et de faire des lectures publiques. Elle a aussi
 pour objet de faire des recherches sur l'histoire et les antiquités
 de la ville de Rouen. Elle a été réorganisée en 1803, et a depuis
 continué de fonctionner avec zèle et activité. Elle a donné lieu à
 de nombreuses publications, et a été l'occasion de plusieurs
 conférences et de discussions importantes. Elle a aussi été l'objet
 de plusieurs réformes, et a été réorganisée en 1830, et en 1848.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
TABLEAU DE L'ACADÉMIE EN 1928.....	5
SÉANCE PUBLIQUE (20 décembre) :	
Procès-verbal	8
Discours de réception de M. René HERVAL (<i>Esquisse d'une Renaissance normande</i>).....	11
Réponse de Mgr PRUDENT.....	37
Rapport sur les prix Pellecat, Courtonne-Lenepveu, de la Reinty et Bouetot (Arts), par M. Ed. DELA- BARRE	49
Rapport sur les prix de vertu, par M. Jean DES VIGNES-ROUGES	69
RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1928, par M. le chanoine JOUEN, secré- taire de la Classe des Lettres et Arts.....	77
RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES COMPTES DE L'ANNÉE 1928.	97

DISCOURS ET MEMOIRES IMPRIMES

CLASSE DES SCIENCES

<i>Le Phosphate d'ammoniaque comme engrais</i> , par M. A. GASCARD.....	101
<i>La Démographie de la Seine-Inférieure</i> , par M. le D ^r CAU- CHOIS. Discours de réception (Séance publique du 25 juin 1926).....	105
Réponse au discours de M. le D ^r Canchois, par M. Edward MONTIER	207

CLASSE DES BELLES-LETTRES

<i>L'Ascension des Familles en Haute-Normandie aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles</i> , par M. G.-A. PRÉVOST	231
---	-----

	Pages
<i>Le Contrôle de la Librairie à Rouen à la fin du XVIII^e siècle</i> , par M. Georges DE BEAUREPAIRE.....	251
<i>Le Secours écossais au temps de Jeanne d'Arc</i> , par M. le D ^r Louis BOUCHER.....	285
<i>A propos d'une Lettre autographe de Pierre Moulin, curé de Saint-Cande-le-Vieil</i> , par M. Alex. FÉRON.....	315

HOMMAGES A NOS MORTS

<i>Notice sur M. Valin</i> , par M. Georges DE BEAUREPAIRE..	327
--	-----

CENTENAIRE DE CHARLES DE BEAUREPAIRE

Né le 24 mars 1828

<i>Charles de Beaurepaire</i> , allocution prononcée en l'église Saint-Godard de Rouen, le 24 mars 1928, par M. le chanoine JOUEN	361
<i>Charles de Beaurepaire, historien normand</i> , discours prononcé à la séance solennelle du 24 mars 1928, par M. LE CACHEUX	367
Liste des Sociétés savantes ayant rendu hommage à M. Charles de Beaurepaire à l'occasion du centenaire de sa naissance.....	393
Supplément (1901-1908) au <i>Répertoire bibliographique des Travaux de M. Charles de Robillard de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres</i> , par M. Ch.-Ang. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE	395
PRIX A DÉCERNER EN 1929, 1930, 1931.....	433
TABLE BIBLIOGRAPHIQUE DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1928.....	439





